Prospectus simplifié

Le 27 mai 2022

Fonds axé sur la sécurité BMO
BMO Fonds du marché monétaire (séries A, F, I, M, FNB et Conseiller)

Fonds axés sur le revenu BMO
BMO Fonds d'obligations (séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds concentré mondial équilibré (séries A, T5, T6, F, F (couverte), F6, I, Conseiller et Conseiller (couverte))
BMO Fonds d'obligations de base (séries A, F, G, I et Conseiller)
BMO Fonds d'obligations de base Plus (séries A, F, G, I, FNB et Conseiller)
BMO Fonds d'obligations mixtes (séries A, F, I et Conseiller)
BMO Portefeuille diversifié de revenu (séries A, T5, T6, T8, F, F6, I et Conseiller)
BMO Fonds d'obligations de marchés émergents (séries A, F, I, I (non couverte) et Conseiller)
BMO Fonds mondial de revenu mensuel (séries A, T6, F et F6)
BMO Fonds d'obligations mondiales stratégiques (séries A, F, I, FNB et Conseiller)
BMO Fonds de croissance et de revenu (séries T5, T8, F, F6, Conseiller et Classique)
BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée* (séries F, Conseiller et Classique)
BMO Fonds de revenu mensuel élevé II (séries A, T5, T8, F, F6, I et Conseiller)
BMO Fonds de revenu mensuel (séries A, T6, F, F6, G et I)
BMO Fonds hypothécaire et de revenu à court terme (séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds d'actions privilégiées (séries A, F, I, Fonds d'actions privilégiées BMO privé, série O et Conseiller)
BMO Fonds d'obligations durables (séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds d'obligations mondiales multisectorielles durables *(auparavant, BMO Fonds d'obligations mondiales multisectorielles)* (séries A, F, I, FNB et Conseiller)
BMO Fonds FNB mondial d'obligations gestion tactique (séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds d'obligations de sociétés américaines (séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds d'obligations américaines à rendement élevé (séries A, F, I, Fonds d'obligations américaines à rendement élevé BMO privé, série O et Conseiller)
BMO Fonds universel d'obligations (séries A, F, I et Conseiller)

Fonds axés sur la croissance BMO
BMO Fonds asiatique de croissance et de revenu (séries A, T6, F, F6, I et Conseiller)
BMO Fonds de l'allocation de l'actif (séries A, T5, T6, F, F6, G, I et Conseiller)
BMO Brookfield Fonds mondial immobilier de technologie (séries A, T6, F, F (couverte), F6, I, FNB, Conseiller et Conseiller (couverte))
BMO Brookfield Fonds mondial d'infrastructures d'énergie renouvelable (séries A, T6, F, F (couverte), F6, I, FNB, Conseiller et Conseiller (couverte))
BMO Fonds FNB de banques canadiennes (séries A, T6, F, F6, I et Conseiller)
BMO Fonds FNB d'actions canadiennes (séries A, F, G et I)
BMO Fonds d'actions canadiennes (séries A, F et I)
BMO Fonds canadien d'actions à grande capitalisation (séries A, T5, F, F6, I et Conseiller)
BMO Fonds d'actions canadiennes sélectionnées (séries A, F, I, NBA, NBF et Conseiller)
BMO Fonds concentré d'actions mondiales (séries A, T6, F, F (couverte), F6, I, Conseiller et Conseiller (couverte))
BMO Fonds concentré d'actions américaines (séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés (séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes (séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés européennes à dividendes élevés (séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés américaines à dividendes élevés (séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds de dividendes (séries A, T5, T6, F, F4, F6, G, I et Conseiller)
BMO Fonds européen (séries A, T6, F, F6, I et Conseiller)
BMO Fonds mondial de dividendes (séries A, T6, F, F6, I et Conseiller)
BMO Fonds mondial de revenu amélioré (séries A, T6, F, F6, I et Conseiller)
BMO Fonds mondial d'actions (séries A, T6, F, F6, I et Conseiller)
BMO Fonds d'infrastructures mondiales (séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds FNB mondial de qualité (séries A, T6, F, F6, I et Conseiller)
BMO Fonds d'occasions de croissance (séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds FNB d'actions internationales (séries A, F, G et I)
BMO Fonds d'actions internationales (séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds valeur internationale (séries A, F, I, N et Conseiller)
BMO Fonds japonais (séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds FNB d'actions canadiennes à faible volatilité (séries A, T4, F, F4, I et Conseiller)
BMO Fonds FNB d'actions américaines à faible volatilité (séries A, T4, F, F4, I et Conseiller)
BMO Fonds d'actions multi factorielles (séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds FNB actions du Nasdaq 100 (séries A, F et I)
BMO Fonds de dividendes nord américains (séries A, T6, F, F6, I et Conseiller)
BMO Fonds d'actions mondiales d'engagement ODD (séries A, F, I et Conseiller)
BMO SIA Fonds ciblé d'actions canadiennes (séries A, F, I, FNB et Conseiller)
BMO SIA Fonds ciblé d'actions nord américaines (séries A, F, I, S, FNB et Conseiller)
BMO Fonds mondial équilibré durable *(auparavant, BMO Fonds mondial équilibré)* (séries A, T6, F, F6, I et Conseiller)
BMO Fonds d'actions canadiennes à perspectives durables (séries A, F, I, Fonds d'actions canadiennes à perspectives durables BMO privé, série O et Conseiller)
BMO Fonds d'actions chinoises à perspectives durables (séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables (séries A, F, I, Fonds d'actions mondiales à perspectives durables BMO privé, série O, S et Conseiller)
BMO Fonds FNB équilibré gestion tactique (séries A, F, G, I et Conseiller)
BMO Fonds FNB dividendes gestion tactique (séries A, T6, F, F6, G, I, FNB et Conseiller)
BMO Fonds FNB mondial d'allocation de l'actif gestion tactique (séries A, T4, F, F4, I et Conseiller)
BMO Fonds FNB mondial d'actions gestion tactique (séries A, T6, F, F6, I, S et Conseiller)
BMO Fonds FNB mondial de croissance gestion tactique (séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds d'actions américaines toutes capitalisations (séries A, F, I, FNB et Conseiller)
BMO Fonds de dividendes américains (séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds FNB d'actions américaines (séries A, F, G et I)
BMO Fonds d'actions américaines (séries A, A (couverte), F, F (couverte), I, N, Conseiller et Conseiller (couverte))
BMO Fonds d'actions américaines Plus (séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds leadership féminin (séries A, F, I, FNB et Conseiller)

Fonds axés sur les actions de croissance BMO
BMO Fonds canadien d'actions à faible capitalisation (séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds FNB actions du secteur énergie propre (séries A, F et I)
BMO Fonds des marchés en développement (séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds mondial à petite capitalisation (séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds de métaux précieux (séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds de ressources (séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds américain à petite capitalisation (séries A, F, I et Conseiller)

BMO Portefeuilles FNB
BMO Portefeuille FNB à revenu fixe (séries A, T6, F, F2, F6, G, I et Conseiller)
BMO Portefeuille FNB de revenu (séries A, T6, F, F2, F4, F6, G, I et Conseiller)
BMO Portefeuille FNB conservateur (séries A, T6, F, F2, F4, F6, G, I et Conseiller)
BMO Portefeuille FNB équilibré (séries A, T6, F, F2, F4, F6, G, I et Conseiller)
BMO Portefeuille FNB croissance (séries A, T6, F, F2, F4, F6, G, I et Conseiller)
BMO Portefeuille FNB actions de croissance (séries A, T6, F, F2, F4, F6, G, I et Conseiller)

Fonds en dollars US BMO
BMO Portefeuille FNB de revenu en dollars US (séries A, T6, F, F6, I et Conseiller)
BMO Portefeuille FNB conservateur en dollars US (séries A, T6, F, F6, I et Conseiller)
BMO Portefeuille FNB équilibré en dollars US (séries A, T6, F, F6, I et Conseiller)
BMO Fonds équilibré en dollars US (séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds de dividendes en dollars US (séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds indice actions en dollars US (séries A et F)
BMO Fonds du marché monétaire en dollars US (séries A, F, Fonds du marché monétaire en dollars US BMO privé, série O et Conseiller)
BMO Fonds américain de revenu mensuel en dollars US (séries A, T5, T6, F, F6 et Conseiller)

Fonds catégorie de société BMO±
BMO Catégorie asiatique de croissance et de revenu (séries F et Conseiller)
BMO Catégorie actions canadiennes (séries A, F et Conseiller)
BMO Catégorie dividendes (séries A, F et Conseiller)
BMO Catégorie mondiale de dividendes (séries A, T5, F, I et Conseiller)
BMO Catégorie mondiale énergie (séries A, F et Conseiller)
BMO Catégorie mondiale d'actions (séries A, F et Conseiller)
BMO Catégorie FNB mondial à faible volatilité (séries A, T6, F, F6 et Conseiller)
BMO Catégorie Chine élargie (séries A, F et Conseiller)
BMO Catégorie valeur internationale (séries A, F, I et Conseiller)
BMO Catégorie actions américaines (séries F et Conseiller)
BMO Portefeuille de revenu CatégorieSélect^MD (séries A, T6, F, F6 et Conseiller)
BMO Portefeuille équilibré CatégorieSélect^MD (séries A, T6, F, F6 et Conseiller)
BMO Portefeuille croissance CatégorieSélect^MD (séries A, T6, F, F6 et Conseiller)
BMO Portefeuille actions de croissance CatégorieSélect^MD (séries A, T6, F, F6 et Conseiller)
BMO Catégorie Portefeuille FNB de revenu (séries A, T6, F, F6 et Conseiller)
BMO Catégorie Portefeuille FNB équilibré (séries A, T6, F, F2, F6 et Conseiller)
BMO Catégorie Portefeuille FNB croissance (séries A, T6, F, F6 et Conseiller)
BMO Catégorie Portefeuille FNB actions de croissance (séries A, T6, F, F6 et Conseiller)

Portefeuilles FondSélect^MD BMO
BMO Portefeuille de revenu FondSélect^MD (séries A et F)
BMO Portefeuille équilibré FondSélect^MD (séries A, F et NBA)
BMO Portefeuille croissance FondSélect^MD (séries A, F et NBA)
BMO Portefeuille actions de croissance FondSélect^MD (séries A, F et NBA)

Portefeuilles FiducieSélect^MD BMO
BMO Portefeuille à revenu fixe FiducieSélect^MD (séries A, T6, F, F6, I et Conseiller)
BMO Portefeuille de revenu FiducieSélect^MD (séries A, T6, F, F6, I et Conseiller)
BMO Portefeuille conservateur FiducieSélect^MD (séries A, T6, F, F6, I et Conseiller)
BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect^MD (séries A, T6, F, F6, I et Conseiller)
BMO Portefeuille croissance FiducieSélect^MD (séries A, T6, F, F6, I et Conseiller)
BMO Portefeuille actions de croissance FiducieSélect^MD (séries A, T6, F, F6, I et Conseiller)

Portefeuilles d'éducation Objectif BMO
BMO Portefeuille d'éducation Objectif Revenu (séries A et F)
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2025 (séries A et F)
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2030 (séries A et F)
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2035 (séries A et F)
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2040 (séries A et F)

BMO Portefeuilles de retraite
BMO Portefeuille de retraite revenu (séries A, T4, T6, F, F4, F6, G, I et Conseiller)
BMO Portefeuille de retraite conservateur (séries A, T4, T6, F, F4, F6, G, I et Conseiller)
BMO Portefeuille de retraite équilibré (séries A, T4, T6, F, F4, F6, G, I et Conseiller)

BMO Fonds Réduction du risque
BMO Fonds à revenu fixe Réduction du risque (séries F, I et Conseiller)
BMO Fonds d'actions Réduction du risque (séries F, I et Conseiller)

BMO Portefeuilles Ascension^MC
BMO Portefeuille de revenu Ascension^MC (séries A, T6, F et F6)
BMO Portefeuille conservateur Ascension^MC (séries A, T6, F et F6)
BMO Portefeuille équilibré Ascension^MC (séries A, T6, F et F6)
BMO Portefeuille croissance Ascension^MC (séries A, T6, F et F6)
BMO Portefeuille actions de croissance Ascension^MC (séries A, T6, F et F6)

BMO Portefeuilles durables
BMO Portefeuille de revenu durable (séries A, T6, F, F6, G, I et Conseiller)
BMO Portefeuille conservateur durable (séries A, T6, F, F6, G, I et Conseiller)
BMO Portefeuille équilibré durable (séries A, T6, F, F6, G, I et Conseiller)
BMO Portefeuille croissance durable (séries A, T6, F, F6, G, I et Conseiller)

BMO | Fonds d'investissement

* Société d'investissement à capital variable offrant des actions.

± Chacun de ces fonds est une catégorie de Catégorie de société BMO Inc., société d'investissement à capital variable.

MD/MC Marques déposées/marque de commerce de la Banque de Montréal, utilisées en vertu d'une licence.

Les fonds d'investissement BMO décrits dans le présent prospectus simplifié sont offerts par BMO Investissements Inc.

Le Fonds mondial immobilier de technologie BMO Brookfield, le Fonds mondial d'infrastructures d'énergie renouvelable BMO Brookfield, le Fonds d'obligations de base Plus BMO, le Fonds d'obligations mondiales stratégiques BMO, le Fonds du marché monétaire BMO, le Fonds ciblé d'actions canadiennes BMO SIA, le Fonds ciblé d'actions nord américaines BMO SIA, le Fonds d'obligations mondiales multisectorielles durables BMO, le Fonds FNB dividendes gestion tactique BMO, le Fonds d'actions américaines toutes capitalisations BMO et le Fonds leadership féminin BMO émettent des titres de série FNB directement à des courtiers désignés et à des courtiers de FNB (au sens donné à ces termes ci-après). BMO Nesbitt Burns Inc., membre du même groupe que BMO Investissements Inc., agit ou agira à titre de courtier désigné et de courtier de FNB pour la série FNB de ces fonds.

Les titres de série FNB du Fonds mondial immobilier de technologie BMO Brookfield, du Fonds mondial d'infrastructures d'énergie renouvelable BMO Brookfield, du Fonds d'obligations de base Plus BMO, du Fonds d'obligations mondiales stratégiques BMO, du Fonds du marché monétaire BMO, du Fonds ciblé d'actions canadiennes BMO SIA, du Fonds ciblé d'actions nord-américaines BMO SIA, du Fonds d'obligations mondiales multisectorielles durables BMO, du Fonds FNB dividendes gestion tactique BMO, du Fonds d'actions américaines toutes capitalisations BMO et du Fonds leadership féminin BMO sont inscrits à la cote de la Bourse de Toronto (la « **TSX** ») et sont offerts de façon continue. Un investisseur peut acheter ou vendre les titres de série FNB de ces fonds à la TSX par l'intermédiaire de courtiers inscrits dans leur province ou territoire de résidence. Les investisseurs pourraient devoir payer les courtages habituels à l'achat ou à la vente des titres de série FNB de ces fonds.

Aucun preneur ferme n'a pris part à la rédaction du présent prospectus ni n'a effectué un examen ou une vérification diligente indépendante de son contenu.

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces titres. Toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction.

Les fonds et les titres des fonds offerts dans le présent prospectus simplifié ne sont pas inscrits auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis. Ils ne sont vendus aux États-Unis qu'aux termes de dispenses d'inscription.

Introduction 1
Responsabilité de l'administration d'un OPC 6
Évaluation des titres en portefeuille 40
Calcul de la valeur liquidative 42
Souscriptions, échanges et rachats 44
Services facultatifs 63
Frais 68
Incidences fiscales 84
Quels sont vos droits? 90
Renseignements supplémentaires 91
Dispenses et autorisations 92
Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document 100
Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? 100
Restrictions en matière de placement 112
Description des titres offerts par les fonds 117
Nom, constitution et historique des fonds 121
Méthode de classification du risque de placement 138
Guide d'utilisation des descriptions des fonds 147

Fonds axé sur la sécurité BMO
BMO Fonds du marché monétaire 153

Fonds axés sur le revenu BMO
BMO Fonds d'obligations 155
BMO Fonds concentré mondial équilibré 157
BMO Fonds d'obligations de base 160
BMO Fonds d'obligations de base Plus 162
BMO Fonds d'obligations mixtes 165
BMO Portefeuille diversifié de revenu 167
BMO Fonds d'obligations de marchés émergents 170
BMO Fonds mondial de revenu mensuel 173
BMO Fonds d'obligations mondiales stratégiques 175
BMO Fonds de croissance et de revenu 179
BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée 181
BMO Fonds de revenu mensuel élevé II 183
BMO Fonds de revenu mensuel 185
BMO Fonds hypothécaire et de revenu à court terme 188
BMO Fonds d'actions privilégiées 192
BMO Fonds d'obligations durables 194
BMO Fonds d'obligations mondiales multisectorielles durables 196
BMO Fonds FNB mondial d'obligations gestion tactique 199
BMO Fonds d'obligations de sociétés américaines 201
BMO Fonds d'obligations américaines à rendement élevé 203
BMO Fonds universel d'obligations 205

Fonds axés sur la croissance BMO
BMO Fonds asiatique de croissance et de revenu 208
BMO Fonds de l'allocation de l'actif 210
BMO Brookfield Fonds mondial immobilier de technologie 213
BMO Brookfield Fonds mondial d'infrastructures d'énergie renouvelable 216
BMO Fonds FNB de banques canadiennes 220
BMO Fonds FNB d'actions canadiennes 222
BMO Fonds d'actions canadiennes 224
BMO Fonds canadien d'actions à grande capitalisation 226
BMO Fonds d'actions canadiennes sélectionnées 228
BMO Fonds concentré d'actions mondiales 230
BMO Fonds concentré d'actions américaines 233
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés 235
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes 238
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés européennes à dividendes élevés 241
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés américaines à dividendes élevés 244
BMO Fonds de dividendes 247
BMO Fonds européen 249
BMO Fonds mondial de dividendes 251
BMO Fonds mondial de revenu amélioré 253
BMO Fonds mondial d'actions 255
BMO Fonds d'infrastructures mondiales 258
BMO Fonds FNB mondial de qualité 261
BMO Fonds d'occasions de croissance 264
BMO Fonds FNB d'actions internationales 266
BMO Fonds d'actions internationales 268
BMO Fonds valeur internationale 270
BMO Fonds japonais 272
BMO Fonds FNB d'actions canadiennes à faible volatilité 274
BMO Fonds FNB d'actions américaines à faible volatilité 276
BMO Fonds d'actions multi-factorielles 278
BMO Fonds FNB actions du Nasdaq 100 280
BMO Fonds de dividendes nord-américains 282
BMO Fonds d'actions mondiales d'engagement ODD 284
BMO SIA Fonds ciblé d'actions canadiennes 286
BMO SIA Fonds ciblé d'actions nord-américaines 289
BMO Fonds mondial équilibré durable 292
BMO Fonds d'actions canadiennes à perspectives durables 295
BMO Fonds d'actions chinoises à perspectives durables 297
BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables 299
BMO Fonds FNB équilibré gestion tactique 301

BMO Fonds FNB dividendes gestion tactique 303
BMO Fonds FNB mondial d'allocation de l'actif gestion tactique 306
BMO Fonds FNB mondial d'actions gestion tactique 309
BMO Fonds FNB mondial de croissance gestion tactique 312
BMO Fonds d'actions américaines toutes capitalisations 314
BMO Fonds de dividendes américains 316
BMO Fonds FNB d'actions américaines 318
BMO Fonds d'actions américaines 320
BMO Fonds d'actions américaines Plus 323
BMO Fonds leadership féminin 325

Fonds axés sur les actions de croissance BMO

BMO Fonds canadien d'actions à faible capitalisation 328
BMO Fonds FNB actions du secteur énergie propre 330
BMO Fonds des marchés en développement 332
BMO Fonds mondial à petite capitalisation 334
BMO Fonds de métaux précieux 336
BMO Fonds de ressources 338
BMO Fonds américain à petite capitalisation 340

BMO Portefeuilles FNB

BMO Portefeuille FNB à revenu fixe 342
BMO Portefeuille FNB de revenu 344
BMO Portefeuille FNB conservateur 347
BMO Portefeuille FNB équilibré 350
BMO Portefeuille FNB croissance 352
BMO Portefeuille FNB actions de croissance 355

Fonds en dollars US BMO

BMO Portefeuille FNB de revenu en dollars US 357
BMO Portefeuille FNB conservateur en dollars US 359
BMO Portefeuille FNB équilibré en dollars US 361
BMO Fonds équilibré en dollars US 364
BMO Fonds de dividendes en dollars US 366
BMO Fonds indice-actions en dollars US 368
BMO Fonds du marché monétaire en dollars US 370
BMO Fonds américain de revenu mensuel en dollars US 372

Fonds catégorie de société BMO

BMO Catégorie asiatique de croissance et de revenu 375
BMO Catégorie actions canadiennes 377
BMO Catégorie dividendes 379
BMO Catégorie mondiale de dividendes 381
BMO Catégorie mondiale énergie 383
BMO Catégorie mondiale d'actions 385
BMO Catégorie FNB mondial à faible volatilité 387
BMO Catégorie Chine élargie 389
BMO Catégorie valeur internationale 391
BMO Catégorie actions américaines 393
BMO Portefeuille de revenu CatégorieSélect^MD 395
BMO Portefeuille équilibré CatégorieSélect^MD 398
BMO Portefeuille croissance CatégorieSélect^MD 400
BMO Portefeuille actions de croissance CatégorieSélect^MD 403
BMO Catégorie Portefeuille FNB de revenu 406
BMO Catégorie Portefeuille FNB équilibré 408
BMO Catégorie Portefeuille FNB croissance 410
BMO Catégorie Portefeuille FNB actions de croissance 412

Portefeuilles FondSélect^MD BMO

BMO Portefeuille de revenu FondSélect^MD 414
BMO Portefeuille équilibré FondSélect^MD 416
BMO Portefeuille croissance FondSélect^MD 418
BMO Portefeuille actions de croissance FondSélect^MD 420

Portefeuilles FiducieSélect^MD BMO

BMO Portefeuille à revenu fixe FiducieSélect^MD 422
BMO Portefeuille de revenu FiducieSélect^MD 425
BMO Portefeuille conservateur FiducieSélect^MD 427
BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect^MD 429
BMO Portefeuille croissance FiducieSélect^MD 431
BMO Portefeuille actions de croissance FiducieSélect^MD 433

Portefeuilles d'éducation Objectif BMO

BMO Portefeuille d'éducation Objectif Revenu 435
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2025 437
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2030 439
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2035 441
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2040 443

BMO Portefeuilles de retraite

BMO Portefeuille de retraite revenu 445
BMO Portefeuille de retraite conservateur 448
BMO Portefeuille de retraite équilibré 451

BMO Fonds Réduction du risque

BMO Fonds à revenu fixe Réduction du risque 454
BMO Fonds d'actions Réduction du risque 456

BMO Portefeuilles Ascension^MC

BMO Portefeuille de revenu Ascension^MC 458
BMO Portefeuille conservateur Ascension^MC 461
BMO Portefeuille équilibré Ascension^MC 464
BMO Portefeuille croissance Ascension^MC 467
BMO Portefeuille actions de croissance Ascension^MC 470

BMO Portefeuilles durables

BMO Portefeuille de revenu durable 473
BMO Portefeuille conservateur durable 476
BMO Portefeuille équilibré durable 479
BMO Portefeuille croissance durable 482

Introduction

Dans le présent document, les termes et expressions « **nous** », « **nos** », « **notre** » et le « **gestionnaire** » s'entendent de BMO Investissements Inc. Nous appelons les organismes de placement collectif que nous offrons les « **fonds d'investissement BMO** ». Nous appelons également les séries FNB des organismes de placement collectif que nous offrons les « **fonds négociés en bourse BMO** ». Nous appelons un ou les fonds offerts aux termes du présent prospectus simplifié le ou les « **fonds** ». Nous appelons une part ou les parts des fonds une « **part** » ou des « **parts** » et une action ou des actions des fonds une « **action** » ou des « **actions** ». Nous appelons également les parts ou les actions des « **titres** » et les porteurs d'actions ou de parts, les « **porteurs de titres** ». Nous appelons les organismes de placement collectif, fonds négociés en bourse ou autres fonds d'investissement dans lesquels un fonds peut investir un « **fonds sous-jacent** » ou les « **fonds sous-jacents** ».

Lorsque vous investissez dans BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée ou dans un fonds d'investissement BMO qui fait partie de Catégorie de société BMO Inc., vous souscrivez des actions émises par BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée ou des actions émises par une catégorie de Catégorie de société BMO Inc., qui sont chacune une société, et vous devenez un « **actionnaire** ». Nous appelons les fonds qui font partie de Catégorie de société BMO Inc. les « **fonds catégorie de société BMO** ». Lorsque vous investissez dans les autres fonds mentionnés sur la page couverture, vous souscrivez des parts d'une fiducie et vous devenez un « **porteur de parts** ». Nous appelons ces fonds les « **fonds de fiducie BMO** ».

Sur la page couverture et dans le présent document, si la désignation d'une série comprend les mots « **série O** », nous appelons ces séries des titres de « **série O** » du fonds.

Le présent prospectus simplifié contient des renseignements importants choisis pour vous aider à prendre une décision éclairée relativement à un placement et à comprendre vos droits en tant qu'investisseur. Il est divisé en deux parties. Les pages 6 à 152 contiennent de l'information générale sur tous les fonds. Les pages 153 à 484 contiennent de l'information propre à chaque fonds.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chacun des fonds dans les documents suivants :

- le dernier aperçu du fonds déposé;
- le dernier aperçu du FNB déposé relativement à la série FNB;
- les derniers états financiers annuels comparatifs déposés ainsi que le rapport de l'auditeur connexe;
- les états financiers intermédiaires déposés après les derniers états financiers annuels comparatifs déposés;
- le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds déposé;
- tout rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds déposé après le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds déposé.

Ces documents sont ou seront intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en feront légalement partie intégrante tout comme s'ils en constituaient une partie imprimée. Les documents énumérés précédemment, s'ils sont déposés par les fonds entre la date du présent prospectus simplifié et la fin du placement aux termes des présentes, sont également réputés intégrés par renvoi aux présentes.

Nous fournissons ces documents sans frais. Vous pouvez aussi avoir accès à ces documents et à d'autres renseignements sur les fonds sur le site Web désigné des fonds à l'adresse **https://www.bmo.com/gma/ca/conseiller/juridique-reglementaire** ainsi que sur le site Web **www.sedar.com**.

Si vous souhaitez obtenir un exemplaire de ces documents et avez souscrit vos titres auprès d'une succursale de BMO Banque de Montréal, par l'entremise de BMO Centre d'investissement, par téléphone ou par Internet, ou pour obtenir de plus amples renseignements sur les fonds d'investissement BMO, composez sans frais le 1 800 665-7700 ou consultez notre site Web :

En français : **www.bmo.com/fonds**

In English: **www.bmo.com/mutualfunds**

Si vous souhaitez obtenir un exemplaire de ces documents et avez souscrit vos titres par l'entremise d'un courtier, ou pour obtenir de plus amples renseignements sur les fonds d'investissement BMO, composez sans frais le 1 800 304-7151 ou consultez notre site Web :

En français : **www.bmo.com/gma/ca**

In English: **www.bmo.com/gam/ca**

Si vous souhaitez obtenir un exemplaire de ces documents, ou pour obtenir de plus amples renseignements sur les fonds négociés en bourse BMO, composez sans frais le 1 800 361-1392 ou consultez notre site Web :

En français : **www.fnb.bmo.com**

In English: **www.bmoetfs.com**

Expressions et termes importants

Nous avons fait en sorte que les descriptions des fonds soient faciles à comprendre, mais vous rencontrerez quand même certains termes spécialisés. Ainsi, on entend par :

action ou actions : une action ou les actions de certains fonds;

actionnaires : les porteurs d'actions d'un fonds. Les investisseurs de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée ou d'un fonds catégorie de société BMO sont considérés comme des actionnaires;

adhérent à la CDS : un adhérent à la CDS qui détient des titres de série FNB pour le compte de propriétaires véritables de titres de série FNB;

agent aux fins du régime : State Street Trust Company Canada, l'agent aux fins du régime aux termes du régime de réinvestissement des distributions;

ARC : l'Agence du revenu du Canada;

capitalisation : la capitalisation boursière, soit la valeur d'une société, généralement mesurée en multipliant le prix de ses actions ordinaires par le nombre d'actions en circulation;

CDS : Services de dépôt et de compensation CDS inc.;

CEI : le comité d'examen indépendant des fonds;

CELI : un compte d'épargne libre d'impôt;

courtier de FNB : un courtier inscrit (qui peut ou non être un courtier désigné), y compris BMO Nesbitt Burns Inc., membre du même groupe que le gestionnaire, qui a conclu avec le gestionnaire, pour le compte d'un ou de plusieurs fonds qui offrent la série FNB, une convention de placement continu aux termes de laquelle le courtier de FNB peut souscrire et vendre des titres de série FNB d'un ou de plusieurs fonds en continu à l'occasion;

courtier désigné : un courtier inscrit, y compris BMO Nesbitt Burns Inc., membre du même groupe que le gestionnaire, qui a conclu avec le gestionnaire, pour le compte d'un ou de plusieurs fonds qui offrent la série FNB, une convention de désignation aux termes de laquelle il consent à accomplir certaines fonctions à l'égard des titres de série FNB, notamment ce qui suit : i) la souscription d'un nombre suffisant de titres de série FNB pour remplir les exigences d'inscription initiale de la bourse applicable; ii) la souscription de titres de série FNB au moment des rachats de titres de série FNB en espèces; et iii) l'affichage d'un cours vendeur et d'un cours acheteur pour la négociation des titres de série FNB à la bourse applicable;

couverture : une opération conclue afin de limiter le risque;

CPG : un certificat de placement garanti;

dérivés : des placements spécialisés comme les contrats à terme de gré à gré et standardisés, les options et les swaps, dont la valeur est fondée sur la valeur d'un autre placement, appelé placement sous-jacent. Veuillez vous reporter à la page 32 pour de plus amples renseignements;

échéance : la date à laquelle un placement, tel qu'une obligation ou un dérivé, doit être remboursé;

énergie propre : l'énergie propre peut comprendre l'énergie géothermique, l'hydroélectricité, l'énergie éolienne, l'énergie solaire, l'énergie tirée de l'éthanol et de l'alcool combustible, la biomasse et le biocarburant, les piles à combustible et les piles photovoltaïques;

ESG : environnement, société et gouvernance;

FERR : un fonds enregistré de revenu de retraite;

fiduciaire : BMO Investissements Inc., à titre de fiduciaire de chaque fonds de fiducie BMO;

FNB : fonds négocié en bourse;

fonds : les organismes de placement collectif offerts aux termes du présent prospectus simplifié;

fonds catégorie de société BMO : les fonds qui font partie de Catégorie de société BMO Inc.;

fonds d'investissement BMO : tous les organismes de placement collectif offerts par BMO Investissements Inc., à titre de gestionnaire;

fonds de fiducie BMO : chacun des fonds, sauf BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée et les fonds catégorie de société BMO;

Fonds en dollars US BMO : individuellement ou collectivement, le Portefeuille FNB de revenu en dollars US BMO, le Portefeuille FNB conservateur en dollars US BMO, le Portefeuille FNB équilibré en dollars US BMO, le Fonds équilibré en dollars US BMO, le Fonds de dividendes en dollars US BMO, le Fonds indice actions en dollars US BMO, le Fonds du marché monétaire en dollars US BMO et le Fonds américain de revenu mensuel en dollars US BMO;

fonds sous-jacents : des organismes de placement collectif, des FNB ou d'autres fonds d'investissement dans lesquels un fonds peut investir;

gain en capital : en général, le montant de l'augmentation de la valeur d'un placement depuis son achat. Un gain en capital est réalisé lorsque le placement est vendu. Les gains en capital nets sont les gains en capital une fois les pertes en capital déduites;

gestionnaire ou nous : BMO Investissements Inc., filiale indirecte en propriété exclusive de la Banque de Montréal;

graves controverses sur le plan ESG : une société est déterminée comme faisant l'objet d'une grave controverse sur le plan ESG si elle est impliquée dans un ou plusieurs différends liés à un enjeu ESG pour lesquels i) il existe des allégations crédibles indiquant que la société ou sa direction a causé de sérieux dommages à grande échelle en violant des normes internationales, ou ii) si la société ou sa direction a adopté une mauvaise conduite qui a eu une incidence défavorable importante sur la réputation de la société et que des mesures de remédiation suffisantes n'ont pas été prises par la société pour répondre à la controverse (dans chaque cas, selon ce que détermine le gestionnaire de portefeuille);

jour d'évaluation : chaque jour où la TSX est ouverte ou tout autre moment que nous désignons à l'occasion comme un jour d'évaluation à l'égard d'un fonds donné;

jour de bourse : pour chaque série FNB, un jour où i) une séance ordinaire de négociation est tenue à la TSX, et ii) le marché ou la bourse principale pour la majorité des titres détenus par la série FNB est ouverte aux fins de négociation;

liquidité : la capacité d'un fonds à acheter et à vendre un titre, comme une action ou une obligation. Plus c'est facile, plus le placement est liquide;

Loi de l'impôt : la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), dans sa version actuellement en vigueur et telle qu'elle peut être modifiée à l'occasion, et comprend toutes les lois qui pourraient être promulguées en remplacement de celle-ci;

nombre prescrit de titres de série FNB : relativement à un fonds en particulier, le nombre de titres de série FNB que nous avons fixé à l'occasion aux fins des ordres de souscription, des échanges et des rachats et à d'autres fins;

panier de titres : relativement à la série FNB d'un fonds, un groupe de titres ou d'actifs choisis par le gestionnaire à l'occasion pour représenter les constituants du fonds et leur pondération dans celui-ci;

part ou parts : une part ou les parts de certains fonds;

Portefeuilles Ascension^MC BMO : individuellement ou collectivement, le Portefeuille équilibré Ascension^MC BMO, le Portefeuille conservateur Ascension^MC BMO, le Portefeuille actions de croissance Ascension^MC BMO, le Portefeuille croissance Ascension^MC BMO et le Portefeuille de revenu Ascension^MC BMO;

Portefeuilles CatégorieSélect^MD BMO : individuellement ou collectivement, le Portefeuille équilibré CatégorieSélect^MD BMO, le Portefeuille actions de croissance CatégorieSélect^MD BMO, le Portefeuille croissance CatégorieSélect^MD BMO et le Portefeuille de revenu CatégorieSélect^MD BMO;

Portefeuilles FiducieSélect^MD BMO : individuellement ou collectivement, le Portefeuille équilibré FiducieSélect^MD BMO, le Portefeuille conservateur FiducieSélect^MD BMO, le Portefeuille actions de croissance FiducieSélect^MD BMO, le Portefeuille à revenu fixe FiducieSélect^MD BMO, le Portefeuille croissance FiducieSélect^MD BMO et le Portefeuille de revenu FiducieSélect^MD BMO;

porteurs de parts : les porteurs de parts d'un fonds. Les investisseurs de tous les fonds, sauf BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée et les fonds catégorie de société BMO, sont considérés comme des porteurs de parts;

porteurs de titres : les porteurs d'actions ou de parts;

prix de base rajusté (« PBR ») : le prix d'un titre rajusté conformément à la Loi de l'impôt;

ratio des frais d'opérations (« RFO ») : le ratio des frais d'opérations désigne le total des commissions et autres frais d'opérations de portefeuille, exprimé sous forme de pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne de chaque série d'un fonds;

ratio des frais de gestion (« RFG ») : le ratio des frais de gestion désigne les frais de gestion et les charges d'exploitation (à l'exclusion des commissions et autres frais d'opérations du portefeuille) exprimés sous forme de pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne de chaque série d'un fonds, et est calculé en fonction de tels frais et charges;

REEE : un régime enregistré d'épargne-études;

REEI : un régime enregistré d'épargne-invalidité;

REER : un régime enregistré d'épargne-retraite;

régime de réinvestissement des distributions : le régime de réinvestissement des distributions de chaque série FNB;

régime enregistré : un REER, un FERR, un REEI, un REEE, un CELI ou un RPDB;

Règlement 81-102 : le *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*, tel qu'il peut être modifié ou remplacé à l'occasion;

Règlement 81-107 : le *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*, tel qu'il peut être modifié ou remplacé à l'occasion;

remboursement de capital (un « RC ») : en règle générale, un fonds peut choisir de verser une distribution qui constitue un RC. En outre, une fiducie de fonds commun de placement est réputée faire une distribution qui constitue un RC si elle distribue plus que son revenu net et ses gains en capital nets réalisés. Dans l'un ou l'autre des cas, une distribution qui constitue un RC ne fait pas partie de votre revenu, mais réduit plutôt le PBR des titres à l'égard desquels elle est versée. Au moment de faire racheter vos titres, vous pourriez réaliser un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus petite). Si le PBR de vos titres est réduit pour s'établir à moins de zéro alors que vous détenez toujours ces titres, vous serez réputé avoir réalisé un gain en capital immédiat correspondant au montant négatif et votre PBR sera augmenté pour s'établir à zéro. Une distribution qui constitue un RC ne doit pas être confondue avec le rendement du capital investi ou le « rendement ». Vous ne devriez pas tirer de conclusion sur le rendement des placements du fonds en vous fondant sur le montant de cette distribution;

rendement : le revenu annuel distribué tiré d'un placement, exprimé en tant que pourcentage de la valeur actuelle du placement. Par exemple, un titre du marché monétaire qui paie 30 $ en intérêts et qui a une valeur actuelle de 1 000 $ a un rendement de 3 %;

revenu net : le revenu net d'un fonds correspond à l'intérêt, aux dividendes et à tout autre revenu de placement gagné après la déduction de tous les frais. Il ne comprend ni les gains en capital ni les pertes en capital;

sans frais d'acquisition : le fait qu'aucuns frais d'acquisition ou de rachat ne sont payés par les investisseurs à la souscription ou au rachat de titres des séries sans frais d'acquisition;

série FNB : une série de titres négociés en bourse offerte par certains fonds d'investissement BMO;

séries OPC : toutes les séries de titres d'un fonds, sauf la série FNB;

séries sans frais d'acquisition : les titres de série A, de série A (couverte), de série F, de série G, de série I, de série I (non couverte), de série NBF, de série O, de série M, de série N, de série S, de série FNB, de série T4 sans frais d'acquisition et de série T6 sans frais d'acquisition d'un fonds, individuellement ou collectivement;

titres : parts ou actions;

titres à revenu fixe : des titres qui rapportent un taux d'intérêt fixe. Il s'agit habituellement d'obligations d'États et de sociétés;

titres constituants : pour chaque fonds qui offre des titres de série FNB, les émetteurs qui composent le portefeuille de ce fonds à l'occasion;

titres des séries F : les titres de série F, de série F (couverte), de série F2, de série F4 et de série F6 d'un fonds, individuellement ou collectivement;

titres des séries T : les titres de série T4, de série T5, de série T6 et de série T8 d'un fonds, individuellement ou collectivement;

titres T+3 : les titres à l'égard desquels les opérations se règlent habituellement le troisième jour ouvrable suivant la date à laquelle le prix des titres est établi;

TSX : la Bourse de Toronto;

valeur liquidative : la valeur liquidative d'un fonds ou la valeur liquidative par titre de chaque série de titres d'un fonds, établie conformément aux actes constitutifs du fonds;

volatilité : le degré d'incertitude ou de risque lié à l'ampleur des fluctuations de la valeur d'un titre. Une volatilité élevée signifie que la valeur d'un titre est susceptible de se situer dans une large fourchette de valeurs. La variation du cours du titre peut donc être beaucoup plus prononcée, à la hausse ou à la baisse, que celle d'un titre dont la volatilité est plus faible.

Responsabilité de l'administration d'un OPC

Gestionnaire

À titre de gestionnaire des fonds, nous prenons en charge la gestion et l'administration quotidiennes des fonds ainsi que de leurs portefeuilles de placements respectifs, conformément aux documents constitutifs des fonds (c.-à-d. les déclarations de fiducie des fonds de fiducie BMO et les statuts de prorogation, dans leur version modifiée, de Catégorie de société BMO Inc. et les statuts constitutifs, dans leur version modifiée, de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée pour les fonds catégorie de société BMO et BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée, respectivement) et sous réserve du pouvoir de surveillance du conseil d'administration de Catégorie de société BMO Inc. et de celui de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée, selon le cas, en ce qui a trait aux fonds catégorie de société BMO ou à BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée, respectivement.
De plus, nous sommes le placeur principal des titres des séries A, A (couverte) et G des fonds. Nous sommes à l'origine de la création de tous les fonds et nous pouvons être considérés comme le promoteur de tous les fonds. L'adresse de notre siège social et bureau principal est la suivante :

100, rue King Ouest, 43e étage
Toronto (Ontario) M5X 1A1
1 800 665-7700 ou 1 800 304-7151
fonds@bmo.com

Si vous avez souscrit vos titres auprès d'une succursale de BMO Banque de Montréal, par l'entremise de BMO Centre d'investissement, par téléphone ou par Internet, ou pour de plus amples renseignements sur les fonds d'investissement BMO, vous pouvez adresser vos questions à BMO Centre d'investissement en téléphonant au numéro sans frais 1 800 665-7700 ou en consultant notre site Web à l'adresse **www.bmo.com/fonds**.

Si vous avez souscrit vos titres par l'entremise d'un courtier, ou pour de plus amples renseignements sur les fonds d'investissement BMO, vous pouvez adresser vos questions à notre bureau d'administration en nous téléphonant au numéro sans frais 1 800 304-7151 ou en consultant notre site Web à l'adresse **www.bmo.com/gma/ca**.

Pour de plus amples renseignements sur les fonds négociés en bourse BMO, vous pouvez adresser vos questions à notre bureau d'administration en nous téléphonant au numéro sans frais 1 800 361-1392 ou en consultant notre site Web à l'adresse **www.fnb.bmo.com**.

L'adresse de notre bureau d'administration est la suivante :

250, rue Yonge, 7e étage
Toronto (Ontario) M5B 2M8

Contrats de gestion

Le contrat de gestion cadre modifié et mis à jour en date du 27 mai 2022, avec l'annexe A modifiée et mise à jour en date du 27 mai 2022, l'annexe B modifiée et mise à jour en date du 18 février 2022 et l'annexe C modifiée et mise à jour en date du 27 mai 2022, à l'égard de chacun des fonds autres que les fonds BMO Guardian (comme cela est défini à la rubrique *Nom, constitution et historique des Fonds – Fonds de fiducie BMO* à la page 121) (le « **contrat de gestion cadre Épargnant et Conseiller BMO** ») et le contrat de placement et de gestion cadre modifié et mis à jour en date du 4 mai 2018, avec l'annexe A modifiée et mise à jour en date du 19 novembre 2021 et l'annexe B modifiée et mise à jour en date du 19 novembre 2021, à l'égard de chacun des fonds BMO Guardian (le « **contrat de gestion cadre BMO Guardian** ») prévoient la manière dont nous devons gérer les opérations quotidiennes de chaque fonds, superviser les placements de chaque fonds, aider à la gestion de l'investissement et du réinvestissement des actifs et placer, ou faire en sorte que soient placés, les titres des fonds. Le contrat de gestion cadre Épargnant et Conseiller BMO et le contrat de gestion cadre BMO Guardian prévoient également que nous avons droit à des frais de gestion en échange de nos services. Nous agissons pour le compte du fiduciaire des fonds de fiducie BMO et du conseil d'administration de Catégorie de société BMO Inc. et de celui de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée et sous leur surveillance. Le contrat de gestion cadre Épargnant et Conseiller BMO peut être résilié en tout temps par un fonds autre qu'un fonds BMO Guardian ou par nous à l'égard de tout fonds au moyen d'un préavis écrit d'au moins 90 jours.

Le contrat de gestion cadre BMO Guardian peut être résilié en tout temps par un fonds BMO Guardian ou par nous à l'égard de tout fonds BMO Guardian au moyen d'un préavis écrit d'au moins six mois. Le contrat de gestion cadre BMO Guardian peut être résilié immédiatement à l'égard d'un fonds BMO Guardian par l'une ou l'autre partie au moyen d'un avis par écrit donné à l'autre partie lorsque :

i) le gestionnaire cesse d'être dûment inscrit pour fournir les services prévus aux termes du contrat de gestion cadre BMO Guardian;
ii) l'autre partie cesse d'exploiter son entreprise, fait faillite ou devient insolvable, se résout à liquider son actif ou si un séquestre est nommé relativement à l'un quelconque de ses éléments d'actif;
iii) l'autre partie commet une violation importante aux dispositions du contrat de gestion cadre BMO Guardian et ne la corrige pas dans les 30 jours qui suivent l'envoi d'un avis écrit le lui demandant.

Nous faisons de notre mieux pour aider chaque fonds à effectuer des placements adéquats qui respectent ses objectifs et stratégies de placement. Nous avons l'obligation d'agir de façon juste et raisonnable dans le cadre de toutes nos responsabilités en matière de gestion.

Nous pouvons retenir les services d'experts pour donner des services de conseils en valeurs ou de gestion de portefeuille à un fonds. Nous pouvons également désigner des dirigeants ou des employés de chaque fonds et les rémunérer.

Nous pouvons désigner des succursales de la Banque de Montréal au Canada et retenir les services de courtiers inscrits pour placer les titres des fonds auprès du public. Nous supervisons les activités de placement de toutes les succursales de la Banque de Montréal.

Les fonds ne versent pas de frais de gestion au gestionnaire à l'égard des séries I, I (non couverte) et N, ainsi que de la série O, Fonds du marché monétaire en dollars US BMO privé. Les investisseurs qui investissent dans la série I et la série I (non couverte) versent les frais de gestion directement au gestionnaire. Dans le cas de la série N et de la série O, les investisseurs versent des frais distincts directement à leur courtier. Une partie de ces frais nous est versée par le courtier.

Administrateurs et membres de la haute direction du gestionnaire

La liste suivante présente le nom des administrateurs et des membres de la haute direction de BMO Investissements Inc., ainsi que leur ville de résidence et leur poste actuel et fonctions exercées auprès de BMO Investissements Inc. :

Nom et ville de résidence	Fonctions auprès du gestionnaire
NELSON C. AVILA Toronto (Ontario)	Chef de la direction financière
THOMAS C.S. BURIAN Mississauga (Ontario)	Administrateur
DENISE (CARSON) FERNANDES Toronto (Ontario)	Chef de la conformité, Gestionnaires de fonds d'investissement
KEVIN R. GOPAUL Oakville (Ontario)	Chef, Fonds négociés en bourse
BENJAMIN K. IRAYA Oakville (Ontario)	Secrétaire général
ROSS F. KAPPELE Toronto (Ontario)	Chef et personne désignée responsable, Gestionnaires de fonds d'investissement, et administrateur
VIKI A. LAZARIS Thornhill (Ontario)	Administratrice
STEVE C. MURPHY Toronto (Ontario)	Chef, personne désignée responsable, Courtiers en épargne collective, et administrateur
GILLES G. OUELLETTE Toronto (Ontario)	Président du conseil et administrateur
FRANCIS ROY Toronto (Ontario)	Chef de la conformité, Courtiers en épargne collective
ROBERT J. SCHAUER Toronto (Ontario)	Chef, Exploitation des fonds d'investissement, et administrateur
LENA M. ZECCHINO Toronto (Ontario)	Chef de la lutte au recyclage des produits de la criminalité

Les droits de vote rattachés aux titres de fonds sous-jacents que détient un fonds qui est géré par nous ou par une personne ayant un lien avec nous ou un membre de notre groupe ne seront pas exercés, sauf si, à notre appréciation, nous prenons les dispositions nécessaires pour que les porteurs de titres du fonds exercent les droits de vote rattachés aux titres du fonds sous-jacent.

Conseillers en valeurs

Nous avons retenu les services de gestionnaires de portefeuille pour nous aider à gérer les fonds. Tel qu'il est stipulé dans nos contrats avec eux, les gestionnaires de portefeuille nous aident à formuler les politiques et stratégies des fonds et font de temps à autre des recommandations spécifiques en matière de placement. Sous notre direction, ils achètent et vendent des placements conformément aux objectifs et aux stratégies des fonds et aux critères approuvés par le fiduciaire. Ils peuvent, à leurs frais, avoir recours aux services d'autres conseillers en valeurs et courtiers en valeurs dans tout pays. Cependant, nous sommes en tout temps responsables devant le fiduciaire de la gestion des portefeuilles des fonds. Il peut être difficile de faire valoir des droits contre les gestionnaires de portefeuille qui sont situés à l'extérieur du Canada puisque la totalité ou la quasi-totalité de leurs actifs se trouvent à l'extérieur du Canada.

Nous avons conclu, pour le compte de chaque fonds, un contrat avec les gestionnaires de portefeuille pertinents. Ces contrats décrivent les devoirs et pouvoirs du gestionnaire de portefeuille, y compris l'établissement des indices de référence et des politiques de placement à suivre, précisent le degré de prudence dont doit faire preuve le gestionnaire et établissent la fréquence et la nature des rapports qu'il doit remettre au gestionnaire et à State Street Trust Company Canada (à ce titre, le « **dépositaire** »). Les gestionnaires de portefeuille doivent respecter toutes les exigences des lois et des règlements applicables et toutes les autres directives et restrictions que peut imposer le gestionnaire. Nous versons des honoraires aux gestionnaires de portefeuille pour leurs services.

On trouve dans le tableau ci-après le nom des gestionnaires de portefeuille actuels, la ville où est situé leur bureau principal, leur lien avec le gestionnaire et le délai de préavis requis pour résilier notre entente avec eux.

Gestionnaire de portefeuille	Ville	Lien avec BMO Investissements Inc.	Délai du préavis de résiliation**
Alta Capital Management LLC (« **Alta** »)	Salt Lake City (Utah)	Alta n'est pas un membre du groupe de BMO Investissements Inc.	60 jours Alta est un sous-conseiller du gestionnaire de portefeuille pour certains fonds*
BMO Gestion d'actifs inc. (« **BMOGA** »)	Toronto (Ontario)	BMOGA est une filiale en propriété exclusive indirecte de la Banque de Montréal, société mère de BMO Investissements Inc.	60 jours
BMO Asset Management Limited (« **BMOAM Limited** »)	Londres (Angleterre)	BMOAM Limited n'est pas un membre du groupe de BMO Investissements Inc.	90 jours BMOAM Limited est un sous-conseiller du gestionnaire de portefeuille pour certains fonds*
BMO Capital Markets Corp. (« **BMOCMC** »)	New York (New York)	BMOCMC est une filiale en propriété exclusive indirecte de la Banque de Montréal, société mère de BMO Investissements Inc.	90 jours BMOCMC est un sous-conseiller du gestionnaire de portefeuille pour certains fonds*
BMO Global Asset Management (Asia) Limited (« **BMOGAM (Asia)** »)	Hong Kong	BMOGAM (Asia) n'est pas un membre du groupe de BMO Investissements Inc.	90 jours
Brookfield Public Securities Group LLC (« **Brookfield** »)	New York (New York)	Brookfield n'est pas un membre du groupe de BMO Investissements Inc.	90 jours
Columbia Management Investment Advisers LLC (« **CMIA** »)	Boston (Massachusetts)	CMIA n'est pas un membre du groupe de BMO Investissements Inc.	90 jours CMIA est un sous-conseiller du gestionnaire de portefeuille pour certains fonds*
GuardCap Asset Management Limited (« **GuardCap** »)	Londres (Angleterre)	GuardCap n'est pas un membre du groupe de BMO Investissements Inc.	60 jours GuardCap est un sous-conseiller du gestionnaire de portefeuille pour certains fonds*
Guardian Capital LP (« **Guardian Capital** »)	Toronto (Ontario)	Guardian Capital n'est pas un membre du groupe de BMO Investissements Inc.	90 jours
LGM Investments Limited (« **LGM Investments** »)	Londres (Angleterre)	LGM Investments n'est pas un membre du groupe de BMO Investissements Inc.	90 jours

Gestionnaire de portefeuille	Ville	Lien avec BMO Investissements Inc.	Délai du préavis de résiliation**
Macquarie Investment Management Advisers (« **Macquarie** »)	Philadelphie (Pennsylvanie)	Macquarie n'est pas un membre du groupe de BMO Investissements Inc.	90 jours
Matthews International Capital Management, LLC (« **Matthews** »)	San Francisco (Californie)	Matthews n'est pas un membre du groupe de BMO Investissements Inc.	90 jours
Pacific Investment Management Company LLC (« **PIMCO US** »)	Newport Beach (Californie)	PIMCO US n'est pas un membre du groupe de BMO Investissements Inc.	60 jours PIMCO US est un sous-conseiller de PIMCO Canada pour un certain fonds*
PIMCO Canada Corp. (« **PIMCO Canada** »)	Toronto (Ontario)	PIMCO Canada n'est pas un membre du groupe de BMO Investissements Inc.	60 jours
Pyrford International Limited (« **Pyrford** »)	Londres (Angleterre)	Pyrford n'est pas membre du groupe de BMO Investissements Inc.	90 jours
Patrimoine Quintessence (« **Quintessence** »)	Toronto (Ontario)	Quintessence n'est pas un membre du groupe de BMO Investissements Inc.	180 jours
SIA Wealth Management Inc. (« **SIA** »)	Calgary (Alberta)	SIA n'est pas un membre du groupe de BMO Investissements Inc.	90 jours SIA est un sous-conseiller du gestionnaire de portefeuille pour certains fonds*
Threadneedle Asset Management Limited (« **Threadneedle** »)	Londres (Angleterre)	Threadneedle n'est pas un membre du groupe de BMO Investissements Inc.	90 jours

*BMOGA est le gestionnaire de portefeuille auquel BMOAM Limited (pour le Portefeuille diversifié de revenu BMO et le Fonds de revenu mensuel BMO), BMOCMC, CMIA (pour le Fonds de dividendes nord-américains BMO, le Fonds équilibré en dollars US BMO et le Fonds américain de revenu mensuel en dollars US BMO) et SIA fournissent des conseils en valeurs. Guardian Capital est le gestionnaire de portefeuille à qui Alta et GuardCap fournissent des services en placement. PIMCO Canada est le gestionnaire de portefeuille auquel PIMCO US fournit des conseils en placement.

**Chaque contrat peut être résilié immédiatement si le gestionnaire de portefeuille devient insolvable (ou pour certaines autres raisons techniques).

Alta est une filiale en propriété exclusive de Guardian Capital Group Limited, groupe canadien fondé en 1962.

BMOAM Limited est une filiale en propriété exclusive d'Ameriprise Financial, Inc., société de services financiers diversifiés et société de portefeuille bancaire constituée au Delaware et dont le siège social est situé à Minneapolis, au Minnesota.

BMOGAM (Asia) est une filiale en propriété exclusive d'Ameriprise Financial, Inc., société de services financiers diversifiés et société de portefeuille bancaire constituée au Delaware et dont le siège social est situé à Minneapolis, au Minnesota.

Brookfield est une filiale en propriété exclusive de Brookfield Asset Management Inc., société de gestion d'actifs ouverte indépendante inscrite à la cote du New York Stock Exchange et de la Bourse de Toronto, sous les symboles BAM et BAM.A, respectivement.

CMIA est une filiale en propriété exclusive d'Ameriprise Financial, Inc., société de services financiers diversifiés et société de portefeuille bancaire constituée au Delaware et dont le siège social est situé à Minneapolis, au Minnesota.

GuardCap est une filiale en propriété exclusive de Guardian Capital Group Limited, groupe canadien fondé en 1962.

Guardian Capital est une société de conseils en placement indépendante et un membre de Guardian Capital Group Limited, groupe canadien fondé en 1962.

LGM Investments est une filiale en propriété exclusive d'Ameriprise Financial, Inc., société de services financiers diversifiés et société de portefeuille bancaire constituée au Delaware et dont le siège social est situé à Minneapolis, au Minnesota.

Macquarie est une série de Macquarie Investment Management Business Trust (« **MIMBT** »). MIMBT est une filiale en propriété exclusive, détenue indirectement, de Macquarie Group Limited, gestionnaire de fonds australien créé en 1985. Le 8 novembre 2018, Macquarie Capital Investment Management LLC a transféré ses activités de services de conseils en placement à Macquarie Investment Management Advisers.

Matthews est une société fermée de gestion de placement indépendante.

PIMCO Canada est une filiale en propriété exclusive, détenue indirectement, de Pacific Investment Management Company LLC. **PIMCO US** est une société de gestion de placements mondiale fondée en 1971, constituée au Delaware et dont le siège social est situé à Newport, en Californie. PIMCO Canada, avec PIMCO US, est désignée par « **PIMCO** » dans le présent document.

Pyrford est une filiale en propriété exclusive indirecte d'Ameriprise Financial, Inc., société de services financiers diversifiés et société de portefeuille bancaire constituée au Delaware et dont le siège social est situé à Minneapolis, au Minnesota.

Quintessence est une société de gestion de placements située à Toronto et constituée à titre de société de personnes en novembre 2006.

SIA est une société d'analyse technique indépendante.

Threadneedle est une filiale en propriété exclusive d'Ameriprise Financial, Inc., société de services financiers diversifiés et société de portefeuille bancaire constituée au Delaware et dont le siège social est situé à Minneapolis, au Minnesota.

Les décisions de placement sont prises par des équipes au sein de chaque société de gestion de portefeuille. Ces équipes sont généralement dirigées par un gestionnaire ou un chef d'équipe, et les décisions de placement sont assujetties à la surveillance d'un comité.

La liste suivante indique, à l'égard de chaque fonds, le ou les gestionnaires de portefeuille, ainsi que tout sous-conseiller, s'il y a lieu, de même que la ou les personnes qui sont responsables des décisions de placement pour le fonds.

Fonds	Gestionnaires de portefeuille	Personne(s) responsable(s) des décisions de placement
BMO Portefeuille équilibré Ascension[MC]	BMOGA	Robert Armstrong Marchello Holditch Steve Xu
BMO Portefeuille conservateur Ascension[MC]	BMOGA	Robert Armstrong Marchello Holditch Steve Xu
BMO Portefeuille actions de croissance Ascension[MC]	BMOGA	Robert Armstrong Marchello Holditch Steve Xu
BMO Portefeuille croissance Ascension[MC]	BMOGA	Robert Armstrong Marchello Holditch Steve Xu
BMO Portefeuille de revenu Ascension[MC]	BMOGA	Robert Armstrong Marchello Holditch Steve Xu
BMO Catégorie siatique de croissance et de revenu	BMOGA	Jeff Sutcliffe Steve Xu
BMO Fonds asiatique de croissance et de revenu	Matthews	Robert Horrocks Kenneth Lowe Satya Patel Siddharth Bhargava
BMO Fonds de l'allocation de l'actif	BMOGA	Jeff Sutcliffe Steve Xu Robert Armstrong Andrew Osterback Ariel Liang Sachal Mahajan
BMO Portefeuille FNB équilibré	BMOGA	Sadiq Adatia Robert Armstrong Steven Shepherd
BMO Catégorie Portefeuille FNB équilibré	BMOGA	Sadiq Adatia Robert Armstrong Steven Shepherd
BMO Fonds d'obligations	BMOGA	Earl Davis Andrew Osterback Gordon Rumble
BMO Brookfield Fonds mondial immobilier de technologie	Brookfield	Bernhard Krieg

Fonds	Gestionnaires de portefeuille	Personne(s) responsable(s) des décisions de placement
BMO Brookfield Fonds mondial d'infrastructures d'énergie renouvelable	Brookfield	Inigo Mijangos Joseph Idaszak
BMO Fonds FNB de banques canadiennes	BMOGA	Robert Bechard Alfred Lee Raymond Chan
BMO Catégorie actions canadiennes	BMOGA	Chris Heakes Sachal Mahajan Ariel Liang
BMO Fonds FNB d'actions canadiennes	BMOGA	Alfred Lee Raymond Chan Vishal Bhatia Mirza Shakir
BMO Fonds d'actions canadiennes	BMOGA	Chris Heakes Sachal Mahajan Ariel Liang
BMO Fonds canadien d'actions à grande capitalisation	BMOGA	Chris Heakes Sachal Mahajan Ariel Liang
BMO Fonds canadien d'actions à faible capitalisation	BMOGA	Valentin Padure Jordan Luckock
BMO Fonds d'actions canadiennes sélectionnées	BMOGA	Jordan Luckock Jennifer So
BMO Fonds FNB actions du secteur énergie propre	BMOGA	Alfred Lee Raymond Chan Vishal Bhatia Mirza Shakir
BMO Fonds concentré mondial équilibré	Guardian Capital BMOGA GuardCap (à titre de sous-conseiller*)	Denis Larose Sam Baldwin Jeff Sutcliffe Steve Xu Andrew Osterback Gordon Rumble Giles Warren Michael Boyd

Fonds	Gestionnaires de portefeuille	Personne(s) responsable(s) des décisions de placement
BMO Fonds concentré d'actions mondiales	Guardian Capital	Denis Larose
	GuardCap (à titre de sous-conseiller*)	Giles Warren Michael Boyd
BMO Fonds concentré d'actions américaines	Guardian Capital	Denis Larose
	Alta (à titre de sous-conseiller*)	Michael Tempest Casey Nelson Tyler Partridge
BMO Portefeuille FNB conservateur	BMOGA	Sadiq Adatia Robert Armstrong Steven Shepherd
BMO Fonds d'obligations de base	BMOGA	Earl Davis Andrew Osterback Gordon Rumble
BMO Fonds d'obligations de base Plus	BMOGA	Earl Davis Andrew Osterback Gordon Rumble
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés	BMOGA	Chris Heakes Chris McHaney Charles-Lucien Myssie Omanand Karmalkar
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes	BMOGA	Chris Heakes Chris McHaney Charles-Lucien Myssie Omanand Karmalkar
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés européennes à dividendes élevés	BMOGA	Chris Heakes Chris McHaney Charles-Lucien Myssie Omanand Karmalkar
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés américaines à dividendes élevés	BMOGA	Chris Heakes Chris McHaney Charles-Lucien Myssie Omanand Karmalkar
BMO Fonds d'obligations mixtes	BMOAM Limited	Keith Patton Ian Robinson

Fonds	Gestionnaires de portefeuille	Personne(s) responsable(s) des décisions de placement
BMO Portefeuille diversifié de revenu	BMOGA portefeuille canadien	Jeff Sutcliffe Robert Armstrong Steve Xu Philip Harrington Lutz Zeitler Andrew Osterback Gordon Rumble
	BMOAM Limited (à titre de sous-conseiller*) portefeuille d'actions EAEO et portefeuille d'actions américaines	Christopher Childs Ioannis Pantelidakis
BMO Catégorie dividendes	BMOGA	Philip Harrington Lutz Zeitler
BMO Fonds de dividendes	BMOGA	Philip Harrington Lutz Zeitler
BMO Fonds d'obligations de marchés émergents	Threadneedle	Adrian Hilton Christopher Cooke
BMO Fonds des marchés en développement	LGM Investments	Irina Hunter Rishikesh Patel
BMO Portefeuille FNB actions de croissance	BMOGA	Sadiq Adatia Robert Armstrong Steven Shepherd
BMO Catégorie Portefeuille FNB actions de croissance	BMOGA	Sadiq Adatia Robert Armstrong Steven Shepherd
BMO Fonds européen	BMOAM Limited	David Moss
BMO Portefeuille FNB à revenu fixe	BMOGA	Sadiq Adatia Robert Armstrong Steven Shepherd
BMO Portefeuille équilibré FondSélect[MD]	BMOGA	Marchello Holditch Steven Shepherd
BMO Portefeuille actions de croissance FondSélect[MD]	BMOGA	Marchello Holditch Steven Shepherd
BMO Portefeuille croissance FondSélect[MD]	BMOGA	Marchello Holditch Steven Shepherd
BMO Portefeuille de revenu FondSélect[MD]	BMOGA	Marchello Holditch Steven Shepherd
BMO Catégorie mondiale de dividendes	Guardian Capital	Srikanth Iyer Fiona Wilson

Fonds	Gestionnaires de portefeuille	Personne(s) responsable(s) des décisions de placement
BMO Fonds mondial de dividendes	Guardian Capital	Srikanth Iyer Fiona Wilson
BMO Fonds mondial de revenu amélioré	BMOGA	Robert Bechard Chris McHaney Chris Heakes
BMO Catégorie mondiale énergie	BMOGA	Chris Heakes Sachal Mahajan Ariel Liang
BMO Catégorie mondiale d'actions	BMOAM Limited	Christopher Childs Ioannis Pantelidakis
BMO Fonds mondial d'actions	BMOAM Limited	Christopher Childs Ioannis Pantelidakis
BMO Fonds d'infrastructures mondiales	Macquarie	Bradford Frishberg Anthony Felton
BMO Catégorie FNB mondial à faible volatilité	BMOGA	Steven Shepherd Robert Armstrong
BMO Fonds mondial de revenu mensuel	BMOGA	Jeff Sutcliffe Steve Xu Ariel Liang Sachal Mahajan Robert Armstrong
BMO Fonds FNB mondial de qualité	BMOGA	Robert Bechard Alfred Lee Raymond Chan
BMO Fonds mondial à petite capitalisation	BMOAM Limited	Catherine Stanley Patrick Newens
BMO Fonds d'obligations mondiales stratégiques	PIMCO	Alfred Murata
BMO Catégorie Chine élargie	BMOGAM (Asia)	June Lui Christopher Darling
BMO Fonds de croissance et de revenu	Guardian Capital	Kevin Hall Sam Baldwin
BMO Portefeuille FNB croissance	BMOGA	Sadiq Adatia Robert Armstrong Steven Shepherd
BMO Catégorie Portefeuille FNB croissance	BMOGA	Sadiq Adatia Robert Armstrong Steven Shepherd
BMO Fonds d'occasions de croissance	BMOGA	Jennifer So Valentin Padure

Fonds	Gestionnaires de portefeuille	Personne(s) responsable(s) des décisions de placement
BMO Portefeuille FNB de revenu	BMOGA	Sadiq Adatia Robert Armstrong Steven Shepherd
BMO Catégorie Portefeuille FNB de revenu	BMOGA	Sadiq Adatia Robert Armstrong Steven Shepherd
BMO Fonds FNB d'actions internationales	BMOGA	Alfred Lee Raymond Chan Vishal Bhatia Mirza Shakir
BMO Fonds d'actions internationales	CMIA	Jay Kaufman Ernesto Ramos David Rosenblatt
BMO Catégorie valeur internationale	Pyrford	Tony Cousins Paul Simons Daniel McDonagh
BMO Fonds valeur internationale	Pyrford	Tony Cousins Paul Simons Daniel McDonagh
BMO Fonds japonais	BMOAM Limited	Jamie Jenkins Christopher Childs
BMO Fonds FNB d'actions canadiennes à faible volatilité	BMOGA	Chris McHaney Chris Heakes Charles-Lucien Myssie Omanand Karmalkar
BMO Fonds FNB d'actions américaines à faible volatilité	BMOGA	Chris McHaney Chris Heakes Charles-Lucien Myssie Omanand Karmalkar
BMO Fonds du marché monétaire	BMOGA	Andrew Osterback Gordon Rumble Vishang Chawla
BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée	Guardian Capital	Kevin Hall D. Edward Macklin
BMO Fonds de revenu mensuel élevé II	Guardian Capital	Kevin Hall D. Edward Macklin

Fonds	Gestionnaires de portefeuille	Personne(s) responsable(s) des décisions de placement
BMO Fonds de revenu mensuel	BMOGA portefeuille canadien	Jeff Sutcliffe Steve Xu Gordon Rumble Andrew Osterback Ariel Liang Sachal Mahajan Robert Armstrong
	BMOAM Limited (à titre de sous-conseiller*) portefeuille d'actions américaines	Christopher Childs Ioannis Pantelidakis
BMO Fonds hypothécaire et de revenu à court terme	BMOGA	Earl Davis Andrew Osterback Gordon Rumble
BMO Fonds d'actions multi-factorielles	BMOAM Limited	Christopher Childs Ioannis Pantelidakis
BMO Fonds FNB actions du Nasdaq 100	BMOGA	Alfred Lee Raymond Chan Vishal Bhatia Mirza Shakir
BMO Fonds de dividendes nord-américains	BMOGA portefeuille canadien	Jeff Sutcliffe Steve Xu Robert Armstrong Philip Harrington Lutz Zeitler
	CMIA (à titre de sous-conseiller*) portefeuille américain	Jason Hans Ernesto Ramos J.P. Gurnee
BMO Fonds de métaux précieux	BMOGA	Chris Heakes Sachal Mahajan Ariel Liang
BMO Fonds d'actions privilégiées	BMOGA	Philip Harrington Lutz Zeitler Nicole White
BMO Fonds de ressources	BMOGA	Philip Harrington Valentin Padure
BMO Portefeuille de retraite équilibré	BMOGA	Chris McHaney Chris Heakes Charles-Lucien Myssie Omanand Karmalkar

Fonds	Gestionnaires de portefeuille	Personne(s) responsable(s) des décisions de placement
BMO Portefeuille de retraite conservateur	BMOGA	Chris McHaney Chris Heakes Charles-Lucien Myssie Omanand Karmalkar
BMO Portefeuille de retraite revenu	BMOGA	Chris McHaney Chris Heakes Charles-Lucien Myssie Omanand Karmalkar
BMO Fonds d'actions Réduction du risque	BMOGA	Chris McHaney Chris Heakes Charles-Lucien Myssie Omanand Karmalkar
BMO Fonds à revenu fixe Réduction du risque	BMOGA	Earl Davis Andrew Osterback Gordon Rumble
BMO Fonds d'actions mondiales d'engagement ODD	BMOAM Limited	Jamie Jenkins Nick Henderson
BMO Portefeuille équilibré CatégorieSélect[MD]	BMOGA	Marchello Holditch Steven Shepherd
BMO Portefeuille actions de croissance CatégorieSélect[MD]	BMOGA	Marchello Holditch Steven Shepherd
BMO Portefeuille croissance CatégorieSélect[MD]	BMOGA	Marchello Holditch Steven Shepherd
BMO Portefeuille de revenu CatégorieSélect[MD]	BMOGA	Marchello Holditch Steven Shepherd
BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect[MD]	BMOGA	Marchello Holditch Steven Shepherd
BMO Portefeuille conservateur FiducieSélect[MD]	BMOGA	Marchello Holditch Steven Shepherd
BMO Portefeuille actions de croissance FiducieSélect[MD]	BMOGA	Marchello Holditch Steven Shepherd
BMO Portefeuille à revenu fixe FiducieSélect[MD]	BMOGA	Marchello Holditch Steven Shepherd
BMO Portefeuille croissance FiducieSélect[MD]	BMOGA	Marchello Holditch Steven Shepherd

Fonds	Gestionnaires de portefeuille	Personne(s) responsable(s) des décisions de placement
BMO Portefeuille de revenu FiducieSélect[MD]	BMOGA	Marchello Holditch Steven Shepherd
BMO SIA Fonds ciblé d'actions canadiennes	BMOGA	Robert Bechard
	SIA (à titre de sous-conseiller*)	Paul Vendrinsky
BMO SIA Fonds ciblé d'actions nord-américaines	BMOGA	Robert Bechard
	SIA (à titre de sous-conseiller*)	Paul Vendrinsky
BMO Portefeuille équilibré durable	BMOGA	Robert Armstrong Marchello Holditch Steve Xu
BMO Fonds d'obligations durables	BMOGA	Earl Davis Gordon Rumble Vishang Chawla
BMO Portefeuille conservateur durable	BMOGA	Robert Armstrong Marchello Holditch Steve Xu
BMO Fonds mondial équilibré durable	BMOAM Limited	Paul Niven Keith Patton
BMO Fonds d'obligations mondiales multisectorielles durables	BMOAM Limited	Keith Patton Ian Robinson
BMO Portefeuille croissance durable	BMOGA	Robert Armstrong Marchello Holditch Steve Xu
BMO Portefeuille de revenu durable	BMOGA	Robert Armstrong Marchello Holditch Steve Xu
BMO Fonds d'actions canadiennes à perspectives durables	BMOGA	Lutz Zeitler Jennifer So
BMO Fonds d'actions chinoises à perspectives durables	BMOGAM (Asia)	June Lui Christopher Darling
BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables	BMOAM Limited	Jamie Jenkins Nick Henderson
BMO Fonds FNB équilibré gestion tactique	Quintessence	Larry Berman

Fonds	Gestionnaires de portefeuille	Personne(s) responsable(s) des décisions de placement
BMO Fonds FNB dividendes gestion tactique	Quintessence	Larry Berman
BMO Fonds FNB mondial d'allocation de l'actif gestion tactique	BMOGA	Robert Bechard
	SIA (à titre de sous-conseiller*)	Paul Vendrinsky
BMO Fonds FNB mondial d'obligations gestion tactique	BMOGA	Robert Bechard
	SIA (à titre de sous-conseiller*)	Paul Vendrinsky
BMO Fonds FNB mondial d'actions gestion tactique	BMOGA	Robert Bechard
	SIA (à titre de sous-conseiller*)	Paul Vendrinsky
BMO Fonds FNB mondial de croissance gestion tactique	Quintessence	Larry Berman
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2025	BMOGA	Robert Armstrong Steve Xu
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2030	BMOGA	Robert Armstrong Steve Xu
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2035	BMOGA	Robert Armstrong Steve Xu
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2040	BMOGA	Robert Armstrong Steve Xu
BMO Portefeuille d'éducation Objectif Revenu	BMOGA	Robert Armstrong Steve Xu
BMO Fonds d'actions américaines toutes capitalisations	BMOGA	Alfred Lee Raymond Chan
	BMOCMC (à titre de sous-conseiller*)	Brian Belski
BMO Fonds d'obligations de sociétés américaines	BMOGA	Earl Davis Gordon Rumble Vishang Chawla
BMO Fonds de dividendes américains	CMIA	Ernesto Ramos Casey Sambs Kenneth Conrad

Fonds	Gestionnaires de portefeuille	Personne(s) responsable(s) des décisions de placement
BMO Fonds équilibré en dollars US	BMOGA	Jeff Sutcliffe Steve Xu Robert Armstrong
	CMIA (à titre de sous-conseiller*)	Jason Callan Alex Christensen Gene Tannuzzo
BMO Fonds de dividendes en dollars US	CMIA	Ernesto Ramos Casey Sambs Kenneth Conrad
BMO Fonds indice-actions en dollars US	BMOGA	Alfred Lee Raymond Chan Vishal Bhatia Mirza Shakir
BMO Fonds du marché monétaire en dollars US	BMOGA	Earl Davis Andrew Osterback Gordon Rumble
BMO Fonds américain de revenu mensuel en dollars US	BMOGA	Jeff Sutcliffe Steve Xu Ariel Liang Sachal Mahajan
	CMIA (à titre de sous-conseiller*)	Jason Callan Alex Christensen Gene Tannuzzo Brian Lavin Daniel DeYoung Ernesto Ramos Casey Sambs Kenneth Conrad
BMO Catégorie actions américaines	CMIA	Jason Hans Ernesto Ramos J.P. Gurnee
BMO Fonds FNB d'actions américaines	BMOGA	Alfred Lee Raymond Chan
BMO Fonds d'actions américaines	CMIA	Jason Hans Ernesto Ramos J.P. Gurnee
BMO Fonds d'actions américaines Plus	BMOGA	Chris Heakes Chris McHaney
	BMOCMC (à titre de sous-conseiller*)	Brian Belski

Fonds	Gestionnaires de portefeuille	Personne(s) responsable(s) des décisions de placement
BMO Fonds d'obligations américaines à rendement élevé	CMIA	Brian Lavin Daniel DeYoung
BMO Fonds américain à petite capitalisation	CMIA	Jason Hans Ernesto Ramos Tom Lettenberger
BMO Portefeuille FNB équilibré en dollars US	BMOGA	Sadiq Adatia Robert Armstrong Steven Shepherd
BMO Portefeuille FNB conservateur en dollars US	BMOGA	Sadiq Adatia Robert Armstrong Steven Shepherd
BMO Portefeuille FNB de revenu en dollars US	BMOGA	Sadiq Adatia Robert Armstrong Steven Shepherd
BMO Fonds leadership féminin	BMOGA	Jennifer So Valentin Padure
BMO Fonds universel d'obligations	BMOAM Limited	Keith Patton Ian Robinson James Lindley

* BMOGA est le gestionnaire de portefeuille de ces fonds ou d'un volet du portefeuille de ces fonds.

Il pourrait être difficile de faire valoir des droits contre Alta, BMOAM Limited, BMOCMC, BMOGAM (Asia), Brookfield, CMIA, GuardCap, LGM Investments, Macquarie, Matthews, PIMCO US, Pyrford et Threadneedle parce qu'elles résident à l'extérieur du Canada et qu'elles détiennent la totalité ou la quasi-totalité de leurs actifs à l'extérieur du Canada.

Alta et GuardCap ne sont pas des gestionnaires de portefeuille inscrits au Canada et elles agissent en qualité de sous-conseillers de certains fonds aux termes d'une dispense de l'exigence d'inscription. Guardian Capital, agissant à titre de gestionnaire de portefeuille des fonds pertinents, les a nommées à titre de sous-conseillers de certains fonds. En tant que gestionnaire de portefeuille, Guardian Capital est responsable des conseils donnés par ces sous-conseillers.

BMOAM Limited n'est pas un gestionnaire de portefeuille inscrit au Canada et agit en qualité de gestionnaire de portefeuille ou de sous-conseiller de certains fonds aux termes d'une dispense de l'exigence d'inscription. BMOGA, agissant à titre de gestionnaire de portefeuille des fonds pertinents, a nommé BMOAM Limited à titre de sous-conseiller de certains fonds. En tant que gestionnaire de portefeuille des fonds pertinents, BMOGA est responsable des conseils donnés par BMOAM Limited à titre de sous-conseiller de certains fonds. Il est possible d'obtenir le nom et l'adresse du mandataire aux fins de signification à BMOAM Limited en Ontario auprès de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

BMOCMC n'est pas un gestionnaire de portefeuille inscrit au Canada et agit en qualité de sous-conseiller de certains fonds aux termes d'une dispense de l'exigence d'inscription. BMOGA, agissant à titre de gestionnaire de portefeuille des fonds pertinents, a nommé BMOCMC à titre de sous-conseiller de certains fonds. En tant que gestionnaire de portefeuille, BMOGA est responsable des conseils donnés par BMOCMC à titre de sous-conseiller.

CMIA n'est pas inscrite à titre de gestionnaire de portefeuille au Canada et agit à titre de gestionnaire de portefeuille ou de sous-conseiller pour certains fonds aux termes d'une dispense de l'exigence d'inscription. BMOGA, agissant à titre de gestionnaire de portefeuille des fonds pertinents, a nommé CMIA à titre de sous-conseiller de certains fonds. En tant que gestionnaire de portefeuille des fonds pertinents, BMOGA est responsable des conseils donnés par CMIA à titre de sous-conseiller de certains fonds. Il est possible d'obtenir le nom et l'adresse du mandataire aux fins de signification à CMIA en Ontario auprès de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

PIMCO US n'est pas inscrite à titre de gestionnaire de portefeuille au Canada et agit à titre de sous-conseiller pour un fonds donné aux termes d'une dispense de l'exigence d'inscription. PIMCO Canada, agissant à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds pertinent, l'a nommée à titre de sous-conseiller d'un certain fonds. À titre de gestionnaire de portefeuille, PIMCO Canada est responsable des conseils donnés par ce sous-conseiller.

BMOGAM (Asia), LGM Investments, Macquarie, Matthews et Threadneedle ne sont pas inscrites à titre de gestionnaires de portefeuille au Canada et agissent en qualité de gestionnaires de portefeuille pour certains fonds aux termes d'une dispense de l'exigence d'inscription. Il est possible d'obtenir le nom et l'adresse du mandataire aux fins de signification à ces sociétés en Ontario auprès de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

Le tableau suivant présente des renseignements sur les personnes qui sont responsables des décisions de placement des fonds, leur titre et leur rôle dans ce processus.

Nom et titre	Rôle dans le processus de décisions de placement
Sadiq S. Adatia Chef des placements et gestionnaire de portefeuille BMOGA	Chef des placements de BMO Gestion mondiale d'actifs (BMO GMA). Responsable de la stratégie d'investissement globale de BMO GMA ainsi que de la gestion de portefeuille et de la recherche de portefeuilles multi-actifs.
Robert Armstrong Directeur et gestionnaire de portefeuille BMOGA	Membre de l'équipe Solutions multi-actifs, responsable de la gestion de portefeuille et de la recherche de portefeuilles multi-actifs.
Sam Baldwin Gestionnaire de portefeuille principal Guardian Capital	Membre de l'équipe des actions canadiennes, responsable de la gestion de portefeuille mettant l'accent sur les stratégies axées sur les actions canadiennes de base de sociétés à grande capitalisation.
Robert Bechard Directeur général et responsable de la gestion de portefeuille FNB BMOGA	Chef de l'équipe des FNB, responsable de la stratégie, de la gestion de portefeuille et de la recherche de FNB de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe.
Brian Belski Directeur général et responsable du groupe des stratégies de placement, Marchés mondiaux BMOCMC	Chef du groupe des stratégies de placement BMO, responsable de la stratégie et de la recherche pour les portefeuilles d'actions de BMO Marchés des Capitaux et des produits de recherche en stratégies de placement.
Larry Berman Chef des placements et gestionnaire de portefeuille Quintessence	Chef des placements et gestionnaire de portefeuille en chef responsable de la répartition de l'actif des stratégies équilibrées et axées sur les actions.
Siddharth Bhargava Directeur en chef de la stratégie axée sur la croissance et le revenu en Asie Matthews	Directeur en chef de la stratégie axée sur la croissance et le revenu en Asie et responsable des décisions de placement quotidiennes.
Vishal Bhatia Directeur et gestionnaire de portefeuille BMOGA	Membre de l'équipe des FNB, responsable de la gestion de portefeuille et de la recherche de FNB de titres de capitaux propres.

Nom et titre	Rôle dans le processus de décisions de placement
Michael Boyd Gestionnaire de placements GuardCap	Gestionnaire de portefeuille responsable des stratégies axées sur les actions mondiales fondamentales.
Jason Callan Gestionnaire de portefeuille principal CMIA	Chef de l'équipe Titres de base Plus, responsable du rendement du portefeuille, du respect des budgets de risque et de la composition du portefeuille, y compris de la répartition selon les secteurs, de la courbe de rendement et du positionnement des échéances.
Raymond Chan Directeur et gestionnaire de portefeuille BMOGA	Membre de l'équipe des FNB, responsable de la gestion de portefeuille et de la recherche de FNB de titres de capitaux propres.
Vishang Chawla Vice-président et gestionnaire de portefeuille BMOGA	Membre de l'équipe de gestion active des titres à revenu fixe responsable de la gestion de portefeuille et de la recherche de portefeuilles de titres à revenu fixe.
Christopher Childs Directeur et gestionnaire de portefeuille, placements quantitatifs, BMOAM Limited	Gestionnaire de portefeuille responsable de la conception de produits ainsi que de la gestion et de la supervision de l'infrastructure technique sur laquelle le groupe s'appuie.
Alex Christensen Gestionnaire de portefeuille CMIA	Gestionnaire de portefeuille responsable du rendement du portefeuille, du respect des budgets de risque et de la composition du portefeuille, y compris de la répartition selon les secteurs, de la courbe de rendement et du positionnement des échéances.
Kenneth Conrad Gestionnaire de portefeuille principal Threadneedle	Gestionnaire de portefeuille principal de l'équipe des actions intégrées, responsable de la gestion quotidienne des stratégies axées sur le revenu de dividendes.
Christopher Cooke Gestionnaire responsable du portefeuille de titres de créance des marchés émergents Threadneedle	Membre de l'équipe des titres à revenu fixe des marchés émergents, responsable de la sélection des titres à revenu fixe.

Nom et titre	Rôle dans le processus de décisions de placement
Tony Cousins Directeur et gestionnaire de portefeuille Pyrford	Gestionnaire de portefeuille responsable de la sélection des actions mondiales et des comités de stratégies de placement.
Christopher Darling Gestionnaire de portefeuille LGM Investments	Gestionnaire de portefeuille responsable d'aider le chef à gérer le portefeuille, à effectuer les recherches en placement et à contribuer aux débats qui concernent le positionnement du portefeuille et d'agir à titre de chef si ce dernier est absent.
Earl Davis Directeur général et responsable des titres à revenu fixe BMOGA	Chef de l'équipe de titres à revenu fixe, responsable de la stratégie, de la gestion de portefeuille et de la recherche de portefeuilles de titres à revenu fixe.
Daniel DeYoung Gestionnaire de portefeuille CMIA	Gestionnaire de portefeuille responsable de la composition du portefeuille, y compris de toutes les décisions d'achat et de vente, de la pondération des secteurs et de la taille des positions.
Anthony Felton Gestionnaire de portefeuille Macquarie	Gestionnaire de portefeuille des stratégies axées sur les infrastructures mondiales cotées en bourse de Macquarie, responsable de la recherche fondamentale et du positionnement du portefeuille.
Bradford Frishberg Chef de la direction financière, Infrastructures mondiales cotées et cogestionnaire de portefeuille, Groupe de fonds Macquarie Division des titres liés aux infrastructures Macquarie	Chef de l'équipe des titres liés aux infrastructures et gestionnaire de portefeuille en chef des stratégies axées sur les infrastructures mondiales cotées en bourse de Macquarie, responsable des décisions finales et de la supervision du processus de recherche.
J.P. Gurnee Gestionnaire de portefeuille principal Threadneedle	Gestionnaire de portefeuille principal de l'équipe des actions intégrées, responsable de la gestion quotidienne des portefeuilles américains à grande capitalisation.

Nom et titre	Rôle dans le processus de décisions de placement
Kevin Hall Directeur général et gestionnaire de portefeuille Guardian Capital	Gestionnaire de portefeuille spécialisé dans les mandats de revenu d'actions canadiennes.
Jason Hans Gestionnaire de portefeuille principal Threadneedle	Gestionnaire de portefeuille principal de l'équipe des actions intégrées, responsable de la gestion quotidienne des portefeuilles américains à grande capitalisation.
Philip Harrington Directeur et gestionnaire de portefeuille BMOGA	Membre de l'équipe des actions canadiennes fondamentales, responsable de la gestion de portefeuille et de la recherche de portefeuilles d'actions.
Chris Heakes Directeur et responsable des actions sous gestion rigoureuse BMOGA	Chef de l'équipe des actions sous gestion rigoureuse, responsable de la stratégie, de la gestion de portefeuille et de la recherche de portefeuilles d'actions.
Nick Henderson Directeur et gestionnaire de portefeuille des actions mondiales responsables BMOAM Limited	Gestionnaire de portefeuille responsable de la prise de décisions et de la composition du portefeuille.
Adrian Hilton Responsable des titres de créance des marchés émergents Threadneedle	Gestionnaire de portefeuille principal des titres à revenu fixe et responsable des devises et des taux mondiaux.
Marchello Holditch Directeur et gestionnaire de portefeuille BMOGA	Membre de l'équipe Solutions multi-actifs, responsable de la gestion de portefeuille et de la recherche de portefeuilles multi-actifs.
Robert Horrocks Chef des placements et gestionnaire de portefeuille Matthews	Gestionnaire principal de la stratégie axée sur la croissance et le revenu en Asie responsable de surveiller les placements de tous les portefeuilles gérés de l'entreprise et d'établir le programme de recherche de l'équipe des placements.

Nom et titre	Rôle dans le processus de décisions de placement
Irina Hunter Cogestionnaire de portefeuille LGM Investments	Gestionnaire de portefeuille responsable d'aider le gestionnaire de portefeuille en chef à gérer le portefeuille, à effectuer les recherches en placement et à contribuer aux débats qui concernent le positionnement du portefeuille, et d'agir à titre de gestionnaire de portefeuille en chef remplaçante si ce dernier est absent.
Joseph Idaszak Directeur et gestionnaire de portefeuille Brookfield	Gestionnaire de portefeuille responsable de surveiller le processus de composition du portefeuille et d'y contribuer, y compris en mettant en œuvre les décisions d'achat et de vente, et de couvrir les secteurs des services publics et des énergies renouvelables en Europe et en Amérique du Nord pour l'équipe plus vaste des titres liés aux infrastructures.
Srikanth Iyer Directeur général, chef des stratégies systématiques Guardian Capital	Directeur général, responsable de l'ensemble du développement et de la mise en œuvre des stratégies systématiques de l'entreprise.
Jamie Jenkins Gestionnaire de fonds, chef de l'équipe des actions mondiales responsables BMOAM Limited	Chef de l'équipe des actions mondiales et gestionnaire de fonds en chef responsable des décisions et de la composition du portefeuille finales.
Omanand Karmalkar Vice-président et gestionnaire de portefeuille BMOGA	Membre de l'équipe des FNB, responsable de la gestion de portefeuilles d'actions avec une concentration sur les stratégies liées aux dérivés.
Jay Kaufman Gestionnaire de portefeuille principal Threadneedle	Gestionnaire de portefeuille principal de l'équipe des actions intégrées, responsable de la gestion quotidienne des portefeuilles de titres de capitaux propres internationaux.

Nom et titre	Rôle dans le processus de décisions de placement
Bernhard Krieg Directeur général et gestionnaire de portefeuille Brookfield	Directeur général et gestionnaire de portefeuille de l'équipe des titres de capitaux propres immobiliers, responsable de surveiller le processus de composition du portefeuille et d'y contribuer, y compris en mettant en œuvre les décisions d'achat et de vente.
Denis Larose Chef des placements Guardian Capital	Chef des placements responsable de la gestion des activités de gestion de placement de Guardian Capital.
Brian Lavin Gestionnaire de portefeuille principal CMIA	Gestionnaire de portefeuille responsable de la composition du portefeuille, y compris de toutes les décisions d'achat et de vente, de la pondération des secteurs et de la taille des positions.
Alfred Lee Directeur et gestionnaire de portefeuille BMOGA	Membre de l'équipe des FNB, responsable de la stratégie de placement, de la gestion de portefeuille et de la recherche de FNB d'actions.
Tom Lettenberger Gestionnaire de portefeuille principal Threadneedle	Gestionnaire de portefeuille principal de l'équipe des actions intégrées, responsable de la gestion quotidienne des portefeuilles américains à petite capitalisation.
Ariel Liang Vice-présidente et gestionnaire de portefeuille adjointe BMOGA	Membre de l'équipe des actions sous gestion rigoureuse, responsable de la gestion de portefeuille et de la recherche de portefeuilles d'actions.
James Lindley Gestionnaire de portefeuille BMOAM Limited	Gestionnaire de portefeuille de titres à revenu fixe responsable de fixer les objectifs des stratégies en matière de risque lié aux taux d'intérêt et de risque de crédit.
Kenneth Lowe Gestionnaire principal, Stratégie axée sur la croissance et le revenu en Asie Matthews	Gestionnaire principal de la stratégie axée sur la croissance et le revenu en Asie et responsable des décisions de placement quotidiennes.

Nom et titre	Rôle dans le processus de décisions de placement
Jordan Luckock Vice-président et gestionnaire de portefeuille BMOGA	Membre de l'équipe des actions canadiennes fondamentales, responsable de la gestion de portefeuille et de la recherche de portefeuilles d'actions.
June Lui Gestionnaire de portefeuille BMOGAM (Asia)	Gestionnaire de portefeuille en chef responsable de la composition du portefeuille, de la taille des positions, des décisions d'achat et de vente et du rendement du fonds.
D. Edward Macklin Directeur général et responsable des actions canadiennes Guardian Capital	Chef de l'équipe des actions canadiennes, responsable de la gestion de portefeuille mettant l'accent sur les stratégies axées sur les actions canadiennes.
Sachal Mahajan Directeur et gestionnaire de portefeuille BMOGA	Membre de l'équipe des actions sous gestion rigoureuse, responsable de la gestion de portefeuille et de la recherche de portefeuilles d'actions.
Charles-Lucien Myssie Directeur et gestionnaire de portefeuille BMOGA	Membre de l'équipe des FNB, responsable de la gestion de portefeuilles d'actions avec une concentration sur les stratégies liées aux dérivés.
Daniel McDonagh Gestionnaire de portefeuille Pyrford	Membre de l'équipe des actions mondiales, responsable des décisions de placement concernant les titres de capitaux propres européens.
Chris McHaney Directeur et gestionnaire de portefeuille BMOGA	Membre de l'équipe des FNB, responsable de la gestion de portefeuilles d'actions avec une concentration sur les stratégies liées aux dérivés.
Inigo Mijangos Directeur et gestionnaire de portefeuille Brookfield	Gestionnaire de portefeuille responsable de superviser le processus de composition du portefeuille et d'y contribuer, y compris d'exécuter les décisions d'achat et de vente et de couvrir les secteurs des services publics et des énergies renouvelables en Europe et en Amérique du Nord pour l'équipe plus vaste des titres liés aux infrastructures.

Nom et titre	Rôle dans le processus de décisions de placement
David Moss Responsable des actions européennes BMOAM Limited	Gestionnaire principal responsable des décisions et de la composition du portefeuille finales.
Alfred Murata Directeur général et gestionnaire de portefeuille PIMCO	Gestionnaire de portefeuille de titres à revenu fixe responsable de la gestion des stratégies axées sur le revenu, le crédit multisectoriel, les occasions et la titrisation.
Casey Nelson Gestionnaire de portefeuille Alta	Gestionnaire de portefeuille responsable des stratégies axées sur les actions mondiales fondamentales.
Patrick Newens Directeur, gestionnaire de portefeuille, titres mondiaux à petite capitalisation BMOAM Limited	Membre de l'équipe des titres mondiaux à petite capitalisation et gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche et de la sélection d'actions.
Paul Niven Gestionnaire de portefeuille BMOAM Limited	Gestionnaire de portefeuille responsable du positionnement global, de la position sur la répartition de l'actif et de la sélection des composantes de la stratégie sous-jacente.
Andrew Osterback Directeur et gestionnaire de portefeuille BMOGA	Membre de l'équipe de gestion active des titres à revenu fixe, responsable de la gestion de portefeuille et de la recherche de portefeuilles de titres à revenu fixe.
Valentin Padure Vice-président et gestionnaire de portefeuille BMOGA	Membre de l'équipe des actions canadiennes fondamentales, responsable de la gestion de portefeuille et de la recherche de portefeuilles d'actions.
Ioannis Pantelidakis Directeur et gestionnaire de portefeuille BMOAM Limited	Membre de l'équipe des placements factoriels, responsable de la composition du portefeuille et de la recherche quantitative des portefeuilles d'actions mondiales.
Tyler Partridge Gestionnaire de portefeuille Alta	Membre de l'équipe des actions américaines, gestionnaire de portefeuille responsable des recherches et des analyses sur les stratégies axées sur les actions américaines.

Nom et titre	Rôle dans le processus de décisions de placement
Rishikesh Patel Cogestionnaire de portefeuille, Stratégie pour les marchés émergents mondiaux LGM Investments	Gestionnaire de portefeuille en chef responsable de la composition du portefeuille, de la taille des positions, des décisions d'achat et de vente et du rendement du fonds.
Satya Patel Cogestionnaire, Stratégie axée sur la croissance et le revenu en Asie Matthews	Cogestionnaire de la stratégie axée sur la croissance et le revenu en Asie qui occupe un rôle de soutien et de conseil.
Keith Patton Gestionnaire de portefeuille BMOAM Limited	Gestionnaire de portefeuille en chef des stratégies axées sur les titres à revenu fixe, responsable de fixer les objectifs des stratégies en matière de risque lié aux taux d'intérêt et de risque de crédit.
Ernesto Ramos Responsable de l'équipe des actions intégrées Threadneedle	Chef de l'équipe des actions intégrées, responsable de la stratégie et de la recherche de haut niveau.
Ian Robinson Gestionnaire de portefeuille, responsable du crédit BMOAM Limited	Gestionnaire de portefeuille en chef des stratégies axées sur les titres à revenu fixe, responsable de fixer les objectifs des stratégies en matière de risque lié aux taux d'intérêt et de risque de crédit.
David Rosenblatt Gestionnaire de portefeuille principal Threadneedle	Gestionnaire de portefeuille principal de l'équipe des actions intégrées, responsable de la gestion quotidienne des portefeuilles de titres de capitaux propres internationaux.
Gordon Rumble Vice-président et gestionnaire de portefeuille BMOGA	Membre de l'équipe de gestion active des titres à revenu fixe, responsable de la gestion de portefeuille et de la recherche de portefeuilles de titres à revenu fixe.
Casey Sambs Gestionnaire de portefeuille principal Threadneedle	Gestionnaire de portefeuille principal de l'équipe des actions intégrées, responsable de la gestion quotidienne des stratégies axées sur le revenu de dividendes.
Mirza Shakir Gestionnaire de portefeuille adjoint BMOGA	Membre de l'équipe des FNB, responsable de la gestion de portefeuille et de la recherche de FNB d'actions.

Nom et titre	Rôle dans le processus de décisions de placement
Steven Shepherd Directeur et gestionnaire de portefeuille BMOGA	Membre de l'équipe Solutions multi-actifs, responsable de la gestion de portefeuille et de la recherche de portefeuilles multi-actifs.
Paul Simons Chef de l'équipe Asie-Pacifique Pyrford	Membre de l'équipe des actions mondiales, responsable des décisions de placement concernant les titres de capitaux propres asiatiques.
Jennifer So Vice-présidente et gestionnaire de portefeuille BMOGA	Membre de l'équipe des actions canadiennes fondamentales, responsable de la gestion de portefeuille et de la recherche de portefeuilles d'actions.
Catherine Stanley Directrice générale, chef des titres mondiaux à petite capitalisation BMOAM Limited	Gestionnaire de fonds en chef, responsable de la composition du portefeuille et de la gestion quotidienne du fonds.
Jeff Sutcliffe Directeur et gestionnaire de portefeuille BMOGA	Membre de l'équipe Solutions multi-actifs, responsable de la gestion de portefeuille et de la recherche de portefeuilles multi-actifs.
Gene Tannuzzo Chef mondial des titres à revenu fixe CMIA	Chef mondial des titres à revenu fixe, responsable du rendement du portefeuille, du respect des budgets de risque et de la composition du portefeuille, y compris de la répartition sectorielle, de la courbe de rendement et du positionnement des échéances.
Michael Tempest Chef des placements et gestionnaire de portefeuille Alta	Membre de l'équipe des actions américaines, responsable de la recherche et de l'analyse des stratégies axées sur les actions américaines.
Paul Vendrinsky Gestionnaire de portefeuille SIA	Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche quantitative, des analyses et de la surveillance de tous les portefeuilles gérés, et de la communication des changements qui doivent être apportés à ces mandats.

Nom et titre	Rôle dans le processus de décisions de placement
Giles Warren Gestionnaire de placements, Placements fondamentaux mondiaux GuardCap	Membre de l'équipe des actions américaines, responsable de la recherche et de l'analyse des stratégies axées sur les actions américaines.
Nicole White Gestionnaire de portefeuille adjointe BMOGA	Membre de l'équipe des actions canadiennes fondamentales, responsable de la gestion de portefeuille et de la recherche de portefeuilles d'actions.
Fiona Wilson Gestionnaire de portefeuille – Stratégies systématiques Guardian Capital	Gestionnaire de portefeuille responsable de la gestion du portefeuille et des risques pour la série de mandats axés sur les dividendes.
Steve Xu Associé principal et gestionnaire de portefeuille adjoint BMOGA	Membre de l'équipe Solutions multi-actifs, responsable de la gestion de portefeuille et de la recherche de portefeuilles multi-actifs.
Lutz Zeitler Directeur général et responsable des actions canadiennes fondamentales BMOGA	Chef de l'équipe des actions canadiennes fondamentales, responsable de la stratégie, de la gestion de portefeuille et de la recherche de portefeuilles d'actions.

Accords relatifs au courtage

Les décisions relatives à l'achat et à la vente de titres en portefeuille pour chaque fonds sont prises par le gestionnaire de portefeuille du fonds ou, pour les fonds qui ont un sous-conseiller, par le sous-conseiller du fonds, en tenant compte des objectifs, des stratégies et des politiques en matière de placement du fonds.

Les opérations entraînant des courtages sont confiées à des courtiers en fonction de la qualité du service et des modalités offertes pour des opérations spécifiques, dont le prix, le volume, la vitesse et la fiabilité de l'exécution, le caractère concurrentiel des modalités et des prix de courtage, la gamme de services offerts et la qualité de la recherche fournie ainsi que les frais totaux liés aux opérations. Le processus d'attribution des opérations entraînant des courtages est le même que celui décrit précédemment pour les courtiers qui sont membres du groupe du gestionnaire.

Il n'existe aucun arrangement contractuel permanent avec tout courtier en valeurs à l'égard des opérations sur titres.

Le gestionnaire maintient une liste de courtiers qui ont été approuvés pour effectuer des opérations sur titres au nom des fonds. De nombreux facteurs sont considérés pour déterminer si un courtier devrait être ajouté à cette liste, notamment : a) à l'égard de la négociation : i) le niveau de service; ii) le délai de réponse; iii) la disponibilité des titres (liquidité); iv) la gestion des comptes; v) la création d'idées; et vi) l'accès à des marchés parallèles/réserves de liquidités; b) à l'égard de la recherche : i) les rapports de recherche exclusifs; ii) les renseignements sur l'industrie des placements; iii) l'accès à des analystes; et iv) l'accès aux membres du personnel; c) à l'égard des membres du personnel : i) le service de soutien; et ii) les contacts commerciaux; et d) à l'égard de l'infrastructure : i) le règlement des opérations; ii) les avis d'exécution; et iii) la déclaration de renseignements.

Les courtiers approuvés sont surveillés régulièrement afin de garantir que la valeur des biens et services obtenus, décrits précédemment, apporte un avantage raisonnable par rapport à la valeur des courtages versés pour ces biens et services. Dans le cadre de cette analyse, le gestionnaire examine l'utilisation des biens et services, la qualité de l'exécution en termes d'incidence sur la négociation et la capacité à atteindre les prix de référence cibles, ainsi que le montant des courtages versés comparativement aux autres courtiers et au marché en général. Les processus de sélection et de surveillance sont les mêmes que le courtier soit membre du groupe du gestionnaire ou un tiers non apparenté.

En plus de fournir des biens et des services relatifs à l'exécution des ordres, des courtiers ou des tiers peuvent fournir des biens ou des services relatifs à la recherche, qui comprennent : i) des conseils au sujet de la valeur des titres et du caractère souhaitable de la réalisation d'une opération sur ces titres; et ii) des analyses et des rapports concernant des titres, des émetteurs, des secteurs de l'industrie, des stratégies de portefeuille ou des facteurs et des tendances économiques ou politiques qui pourraient avoir une incidence sur la valeur des titres. Ces biens et services peuvent être fournis directement par le courtier qui exécute les

ordres (il s'agit alors de recherche exclusive) ou par une partie autre que le courtier qui exécute les ordres (il s'agit alors de recherche par des tiers).

Si des biens ou des services comportant un élément qui n'est ni un bien ou un service relatif à la recherche ni un bien ou un service relatif à l'exécution des ordres (les « **biens et services à usage multiple** ») sont fournis (par exemple, de l'analyse de données, des applications logicielles et des flux de données), les courtages ne seront affectés qu'au paiement de la tranche de ces biens et services qui serait admissible à titre de biens et de services relatifs à la recherche ou de biens et de services relatifs à l'exécution des ordres. Le gestionnaire de portefeuille concerné paierait lui-même le reste des frais liés à ces biens ou services à usage multiple. Des registres détaillant la répartition des paiements seront conservés.

Le gestionnaire de portefeuille effectue des analyses approfondies du coût des opérations afin d'être en mesure de déterminer, de bonne foi, que le fonds pour le compte duquel il confie toute opération entraînant des courtages à un courtier en échange de biens et de services relatifs à la recherche et à l'exécution des ordres de ce courtier ou d'un tiers tire un avantage raisonnable de l'opération compte tenu de l'utilisation des biens et des services et du montant des courtages payés.

Les biens et services relatifs à la recherche et à l'exécution des ordres peuvent être à l'avantage non seulement des fonds dont les opérations ont généré le courtage, mais également d'autres fonds et clients auxquels le gestionnaire de portefeuille fournit des conseils. Ces biens et services relatifs à la recherche et à l'exécution des ordres peuvent également être partagés avec des membres du groupe du gestionnaire. De même, un fonds peut tirer avantage des biens et des services relatifs à la recherche et à l'exécution des ordres obtenus dans le cadre de courtages générés par des comptes de clients des membres du groupe du gestionnaire. Des politiques et des procédures sont en place afin que, durant une période raisonnable, tous les clients, dont les fonds, reçoivent un avantage juste et raisonnable en échange du courtage généré.

Depuis la date du dernier prospectus simplifié de chacun des fonds d'investissement BMO, aucune société membre du même groupe n'a fourni au gestionnaire ou à une personne nommée par celui-ci des services de prise de décision en matière de placements sous la forme d'analyses et de rapports de recherche concernant les titres et stratégies de portefeuille, ainsi que des services de statistique ou autres services similaires, en échange de l'attribution d'opérations entraînant des courtages. Depuis la date du dernier prospectus simplifié de chacun des fonds d'investissement BMO, les services autres que l'exécution des ordres fournis aux gestionnaires de portefeuille par des courtiers qui ne sont pas membres du même groupe ou des tiers en échange de l'attribution d'opérations entraînant des courtages ont compris des services de recherche, des abonnements à des services d'informations boursières et des analyses économiques.

Le nom de tout autre courtier non membre du même groupe ou tiers qui a fourni aux fonds de tels biens ou de tels services en échange de l'attribution d'opérations entraînant des courtages sera fourni sur demande. Si vous avez souscrit vos titres d'un fonds auprès d'une succursale de BMO Banque de Montréal ou par l'entremise de BMO Centre d'investissement, vous pouvez adresser toute question concernant les fonds à BMO Centre d'investissement en composant le numéro sans frais 1 800 665-7700 ou en consultant notre site Web à l'adresse **www.bmo.com/fonds**. Si vous avez souscrit vos titres d'un fonds par l'entremise d'un courtier en placement ou d'un courtier en épargne collective, vous pouvez adresser toute question concernant les fonds à notre bureau d'administration en composant le numéro sans frais 1 800 304-7151 ou en consultant notre site Web à l'adresse **www.bmo.com/gma/ca** ou **www.fnb.bmo.com**.

Placeur principal

Nous sommes le placeur principal des titres des séries A, A (couverte) et G des fonds. Lorsque nous agissons à titre de placeur principal, une équipe spécialisée en gouvernance et en processus des fonds d'investissement BMO est responsable des séances de formation, de la documentation ainsi que de la vente et du placement des séries de titres visées des fonds, et des agents chargés de la conformité au niveau des succursales supervisent le placement; au niveau des provinces ou des divisions, un autre agent chargé de la conformité à l'échelle de la province/division s'assure que ses homologues travaillant dans les succursales s'acquittent de leurs devoirs; et le service de la conformité des fonds d'investissement BMO encadre la surveillance des opérations sur titres, les changements à la réglementation ainsi que les opérations impliquant des conflits réels ou potentiels.

BMO Nesbitt Burns Inc., membre du groupe du gestionnaire, est le placeur principal des titres de série NBA et de série NBF des fonds, ce qui signifie qu'il vend des titres de série NBA et de série NBF des fonds. Son adresse est le 1, First Canadian Place, 100, rue King Ouest, 3e étage, podium, C.P. 150, Toronto (Ontario) M5X 1H3.

Il n'y a aucun placeur principal pour les autres séries.

Administrateurs, membres de la haute direction et fiduciaires

Fonds catégorie de société BMO

Le conseil d'administration de Catégorie de société BMO Inc. a l'autorité exclusive sur les activités de celle-ci. Le conseil d'administration de Catégorie de société BMO Inc. peut exercer tous les pouvoirs qui ne doivent pas obligatoirement être exercés par les actionnaires aux termes de la loi, des statuts ou des règlements de la société. Bien que les dirigeants de Catégorie de société BMO Inc. soient responsables de la gestion des activités et des affaires quotidiennes de Catégorie de société BMO Inc., le gestionnaire gère les activités quotidiennes des fonds catégorie de société BMO.

Le tableau suivant présente le nom, la ville de résidence ainsi que d'autres renseignements concernant chacun des administrateurs et des membres de la haute direction de Catégorie de société BMO Inc. :

Nom et ville de résidence	Poste auprès des fonds catégorie de société	Lien avec le gestionnaire
ROSS F. KAPPELE** Toronto (Ontario)	Chef et administrateur de Catégorie de société BMO Inc.	Chef et personne désignée responsable, Gestionnaires de fonds d'investissement, BMO Investissements Inc.
DOUGLAS E. KIRK* Toronto (Ontario)	Administrateur de Catégorie de société BMO Inc.	Aucun
GILLES G. OUELLETTE Toronto (Ontario)	Président du conseil et administrateur de Catégorie de société BMO Inc.	Président du conseil et administrateur, BMO Investissements Inc.
THOMAS A. PIPPY* Mississauga (Ontario)	Administrateur de Catégorie de société BMO Inc.	Aucun
ROBERT J. SCHAUER Toronto (Ontario)	Chef de la direction financière et administrateur de Catégorie de société BMO Inc.	Chef, Exploitation des fonds d'investissement et administrateur, BMO Investissements Inc.

* Membre du comité d'audit
** Président du comité d'audit

Les administrateurs externes de Catégorie de société BMO Inc. ont le droit de recevoir des honoraires qu'ils fixent à l'occasion. Ces honoraires sont payés par BMO Investissements Inc.

BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée

Le conseil d'administration de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée a l'autorité exclusive sur les activités de celle-ci. Le conseil d'administration de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée peut exercer tous les pouvoirs qui ne doivent pas obligatoirement être exercés par les actionnaires aux termes de la loi, des statuts ou des règlements de la société. Bien que les dirigeants de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée soient responsables de la gestion des activités et des affaires quotidiennes de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée, le gestionnaire gère les activités quotidiennes de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée.

Le tableau suivant présente le nom, la ville de résidence ainsi que d'autres renseignements concernant chacun des administrateurs et des membres de la haute direction de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée :

Nom et ville de résidence	Poste auprès des BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée	Lien avec le gestionnaire
THOMAS C.S. BURIAN** Mississauga (Ontario)	Administrateur	Administrateur, BMO Investissements Inc.
DOUGLAS E. KIRK* Toronto (Ontario)	Administrateur	Aucun
ROSS F. KAPPELE Toronto (Ontario)	Chef	Chef et personne désignée responsable, Gestionnaires de fonds d'investissement, BMO Investissements Inc.
GILLES G. OUELLETTE Toronto (Ontario)	Président du conseil et administrateur	Président du conseil et administrateur, BMO Investissements Inc.
THOMAS A. PIPPY* Mississauga (Ontario)	Administrateur	Aucun
ROBERT J. SCHAUER Toronto (Ontario)	Chef de la direction financière et administrateur	Chef, Exploitation des fonds d'investissement et administrateur, BMO Investissements Inc.

* Membre du comité d'audit

** Président du comité d'audit

Fonds de fiducie BMO

BMO Investissements Inc. est le fiduciaire de chaque fonds de fiducie BMO et son siège et bureau principal est situé à Toronto, en Ontario. Le fiduciaire a l'autorité exclusive sur les actifs et les affaires des fonds de fiducie BMO. Il a la responsabilité, en tant que fiduciaire, d'agir dans l'intérêt des porteurs de parts des fonds de fiducie BMO. Le gestionnaire s'occupe des activités quotidiennes des fonds de fiducie BMO.

Dépositaire

State Street Trust Company Canada est le dépositaire des fonds, et son établissement principal est situé à Toronto, en Ontario. À ce titre, elle détient les liquidités et les titres des fonds conformément à un contrat de garde daté du 1er juin 2018, dans sa version modifiée, mise à jour ou complétée à l'occasion, intervenu entre le gestionnaire, BMOGA, pour le compte des fonds d'investissement qu'elle gère, et le dépositaire (le « **contrat de garde** »). Le dépositaire n'est pas membre du groupe du gestionnaire.

Le contrat de garde peut être résilié par l'une ou l'autre des parties moyennant la remise d'un préavis écrit de 90 jours aux autres parties, à moins que les parties ne conviennent par écrit d'un autre délai. Le gestionnaire peut résilier le contrat de garde sans délai à l'égard de lui-même et des fonds moyennant la remise d'un avis écrit au dépositaire si i) le dépositaire ne répond plus aux critères d'admissibilité à titre de dépositaire des fonds aux termes du Règlement 81-102, ii) il y a changement de contrôle du dépositaire, iii) le gestionnaire est tenu par les lois applicables ou l'instruction d'une autorité de réglementation des valeurs mobilières de cesser d'agir à titre de gestionnaire de fonds d'investissement des fonds, iv) le dépositaire commet une violation importante ou constante des dispositions du contrat de garde à laquelle il n'est pas en mesure de remédier ou à laquelle il est en mesure de remédier, mais qu'il ne l'a pas fait dans les 60 jours, ou au cours de toute autre période convenue entre le gestionnaire et le dépositaire, suivant la réception de l'avis du gestionnaire lui demandant d'y remédier, ou v) le dépositaire fait faillite ou devient insolvable ou si une résolution est adoptée en vue de sa dissolution ou si une ordonnance est prise visant sa dissolution ou encore si le dépositaire fait une cession générale au profit de ses créanciers.

Tous les titres négociables sont détenus aux bureaux principaux du dépositaire situés à Toronto, en Ontario, à l'exception des actifs étrangers. Les actifs étrangers peuvent être détenus par des sous-dépositaires locaux nommés par le dépositaire ou être sous leur surveillance dans divers territoires étrangers où un fonds peut avoir investi des actifs. Le dépositaire et les sous-dépositaires peuvent utiliser les installations de tout dépositaire ou de toute chambre de compensation canadien ou étranger autorisé à exploiter un système d'inscription en compte. Les sous-dépositaires désignés pour détenir les actifs des fonds seront répertoriés dans le rapport sur le respect de la réglementation rédigé par le dépositaire et déposé sur SEDAR au nom des fonds conformément aux exigences du Règlement 81-102.

Auditeur

L'auditeur des fonds est PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables professionnels agréés, et son établissement principal est situé à Toronto, en Ontario.

Agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts

Les agents chargés de la tenue des registres et agents des transferts des fonds sont State Street Trust Company Canada et BMO Investissements Inc., et leur établissement principal est situé respectivement à Toronto, en Ontario, et à Montréal, au Québec. State Street Trust Company Canada n'est pas membre du groupe du gestionnaire.

Séries OPC

State Street Trust Company Canada et BMO Investissements Inc. sont les agents chargés de la tenue des registres des séries OPC. À ce titre, les agents chargés de la tenue des registres traitent les ordres, inscrivent toutes les opérations de placement des investisseurs, émettent ou annulent les certificats, selon le cas, envoient des relevés de compte aux porteurs de titres et traitent les demandes des investisseurs et des courtiers. Le registre des titres des séries OPC des fonds est conservé à Montréal, au Québec, et à Toronto, en Ontario.

Série FNB

State Street Trust Company Canada est l'agent chargé de la tenue des registres de la série FNB. À ce titre, State Street Trust Company Canada conclut des ententes pour tenir un registre de tous les porteurs de titres de série FNB et traite les ordres. Le registre des titres de série FNB des fonds est conservé à Toronto, en Ontario.

Agent aux fins du régime

State Street Trust Company Canada est l'agent aux fins du régime qui administre le régime de réinvestissement des distributions de la série FNB. State Street Trust Company Canada est situé à Toronto, en Ontario.

Mandataire d'opérations de prêt de titres

State Street Bank and Trust Company (le « **mandataire d'opérations de prêt de titres** ») agit à titre de mandataire dans le cadre d'opérations de prêt de titres pour les fonds qui effectuent de telles opérations, conformément à une convention d'autorisation de prêt de titres conclue entre le gestionnaire, pour le compte des Fonds, et le mandataire d'opérations de prêt de titres datée du 12 juin 2018, dans sa version modifiée, mise à jour ou complétée à l'occasion (la « **convention de prêt de titres** »). Le bureau principal du mandataire d'opérations de prêt de titres est situé à Boston, au Massachusetts. Le mandataire d'opérations de prêt de titres n'est pas membre du groupe du gestionnaire.

La convention de prêt de titres prévoit les modalités aux termes desquelles le mandataire d'opérations de prêt de titres, et tout membre de son groupe qu'il a nommé à titre de mandataire aux termes des modalités de la convention de prêt de titres (le mandataire d'opérations de prêt de titre et ce membre de son groupe sont collectivement appelés « **State Street** »), est autorisé par le gestionnaire à agir pour le compte des fonds dans le cadre de prêts de certains titres des fonds détenus par le dépositaire ou par State Street Bank and Trust Company à titre de sous-dépositaire. Conformément à la convention de prêt de titres, State Street détermine la valeur des titres prêtés et des garanties chaque jour ouvrable pour s'assurer que la valeur marchande de la garantie reçue de chaque emprunteur correspond à au moins 105 % de la valeur marchande des titres prêtés.

Conformément aux modalités de la convention de prêt de titres, State Street convient d'indemniser un fonds de l'ensemble des pertes, dommages, responsabilités, frais et dépenses directs (une « **perte** ») que le fonds a réellement subis et qui découlent directement d'une réclamation ou d'une demande faite par un tiers relativement au défaut de State Street de respecter ses normes de diligence; cependant, une telle indemnisation ne s'applique pas i) si State Street a manqué à ses obligations en raison d'événements ou de circonstances qui sont hors de son contrôle raisonnable, notamment la

nationalisation, l'expropriation, une restriction sur les devises, un acte de guerre ou de terrorisme, une émeute, une révolution, un cas de force majeure ou tout autre événement ou toute autre mesure similaire, et ii) dans la mesure où la perte découle de la négligence ou de l'omission du fonds ou de son mandataire.

Le gestionnaire, pour le compte d'un fonds, et State Street peuvent chacun résilier en tout temps la convention de prêt de titres moyennant la remise d'un préavis écrit de cinq (5) jours ouvrables à l'autre partie.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 33 pour obtenir de plus amples renseignements.

Comité d'examen indépendant et gouvernance des fonds

Comité d'examen indépendant

Conformément au Règlement 81-107, le gestionnaire a constitué le comité d'examen indépendant (le « **CEI** ») des fonds d'investissement BMO. Le CEI est composé à l'heure actuelle de quatre membres, qui sont tous indépendants du gestionnaire.

Le mandat du CEI consiste à passer en revue les questions de conflit d'intérêts repérées et soumises au CEI par le gestionnaire et à fournir une recommandation ou donner une approbation, selon la nature de la question de conflit d'intérêts. En tout temps, les membres du CEI doivent agir honnêtement et de bonne foi dans l'intérêt fondamental des fonds d'investissement BMO et, à cet égard, ils feront preuve du soin, de la diligence et de la compétence dont une personne raisonnablement prudente ferait preuve dans des circonstances similaires.

Le gestionnaire a établi des politiques et des procédures écrites concernant la façon de traiter les questions de conflit d'intérêts. Au moins une fois l'an, le CEI procédera à un examen et à une évaluation de la pertinence et de l'efficacité des politiques et des procédures écrites du gestionnaire concernant les questions de conflit d'intérêts. Cet examen comprendra une évaluation de la conformité du gestionnaire et des fonds avec les politiques et procédures connexes et les conditions imposées par le CEI dans l'instruction permanente en question. Le CEI procédera également à une autoévaluation de son indépendance, de sa rémunération et de son efficacité. Le CEI fournit au gestionnaire un rapport sur les résultats de cet examen et de cette autoévaluation.

Le gestionnaire tient des registres à l'égard de toutes les questions et/ou activités faisant l'objet d'un examen du CEI, y compris un exemplaire de ses politiques et procédures écrites concernant la façon de traiter les questions de conflit d'intérêts, le procès-verbal des réunions tenues par le CEI et des exemplaires des documents, notamment des rapports écrits, soumis au CEI. Le gestionnaire fournira également au CEI l'aide et les renseignements dont celui-ci a besoin pour s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en vertu du Règlement 81-107.

Les membres du CEI ont droit à une rémunération versée par les fonds d'investissement BMO et au remboursement de tous les frais raisonnables qu'ils ont engagés dans le cadre de leurs fonctions en tant que membres du CEI. En outre, les fonds d'investissement BMO indemniseront les membres du CEI, sauf en cas d'inconduite délibérée, de mauvaise foi, de négligence et de violation de leur norme de diligence.

À l'heure actuelle, les membres du CEI sont les suivants : Marlene Davidge (présidente), Jim Falle, Wendy Hannam et Jacqueline Allen. Chaque membre du CEI est indépendant des fonds, du gestionnaire et des autres sociétés liées au gestionnaire.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Rémunération des administrateurs, des dirigeants et des fiduciaires* à la page 39 pour obtenir de plus amples renseignements sur la rémunération des membres du CEI.

Le CEI prépare, au moins une fois l'an, un rapport de ses activités destiné aux porteurs de titres et rend de tels rapports accessibles sur le site Web désigné des fonds à l'adresse **https://www.bmo.com/gma/ca/conseiller/juridique-reglementaire** ou sur demande et sans frais en communiquant avec nous à l'adresse **fonds@bmo.com** ou en nous écrivant à BMO Investissements Inc., 100, rue King Ouest, 43e étage, Toronto (Ontario) M5X 1A1 ou en visitant le site Web de SEDAR, à l'adresse **www.sedar.com**. Si vous avez souscrit vos titres d'un fonds auprès d'une succursale de BMO Banque de Montréal ou par l'entremise de BMO Centre d'investissement, vous pouvez adresser

votre demande d'un exemplaire du rapport du CEI aux porteurs de titres à BMO Centre d'investissement en composant le numéro sans frais 1 800 665-7700 ou en consultant notre site Web à l'adresse **www.bmo.com/fonds**.

Si vous avez souscrit vos titres d'un fonds par l'entremise d'un courtier en placement ou d'un courtier en épargne collective, vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire de ce rapport en nous écrivant à BMO Investissements Inc., 250, rue Yonge, 7e étage, Toronto (Ontario) M5B 2M8, en composant le numéro sans frais 1 800 304-7151 ou en consultant notre site Web à l'adresse **www.bmo.com/gma/ca** ou **www.fnb.bmo.com**.

Gouvernance des fonds

Surveillance générale

Comme il est mentionné précédemment, le fiduciaire a l'autorité exclusive sur les actifs et les affaires des fonds de fiducie BMO et en a la responsabilité définitive. Le conseil d'administration de Catégorie de société BMO Inc. et celui de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée sont respectivement responsables de l'administration et des activités des fonds catégorie de société BMO et de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée. Tant le fiduciaire que les conseils d'administration délèguent l'administration et l'exploitation quotidiennes des fonds au gestionnaire.

Le conseil d'administration des fonds catégorie de société BMO tient une réunion tous les trimestres et celui de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée tient une réunion tous les semestres pour recevoir le rapport du gestionnaire, examiner l'entreprise et les activités de leurs fonds respectifs, et en discuter. Chacun des conseils d'administration est également doté d'un comité d'audit. Le comité d'audit des fonds catégorie de société BMO tient habituellement une réunion tous les trimestres et celui de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée tient habituellement une réunion tous les semestres pour discuter des questions financières, des rendements des placements et de la conformité à la réglementation applicables aux fonds catégorie de société BMO et à BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée, respectivement. Veuillez vous reporter aux fonds catégorie de société BMO de la rubrique *Administrateurs, membres de la haute direction et fiduciaires* à la page 26 et à la rubrique *BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée* à la page 27 pour une description du niveau d'indépendance des membres du conseil d'administration des fonds catégorie de société BMO et de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée par rapport au gestionnaire.

Nous avons également établi un comité de surveillance des risques et d'examen du rendement qui, en règle générale, tient une réunion mensuelle pour passer en revue les rendements des placements, le processus de gestion des risques, ce qui comprend des politiques internes documentées concernant la mesure, la surveillance, l'atténuation et la déclaration des risques de liquidité au sein des fonds, et d'autres questions connexes concernant les fonds. Ce comité a la responsabilité de surveiller les politiques et les procédures liées à la gestion du risque de liquidité. Le comité de surveillance des risques et d'examen du rendement est composé d'au moins un membre indépendant de la fonction de gestion de portefeuille.

Nous avons retenu les services de certains gestionnaires de portefeuille et les avons chargés de fournir des conseils en valeurs et des services de gestion de portefeuille aux fonds. Leurs activités sont surveillées attentivement et régulièrement par le comité de surveillance des risques et d'examen du rendement du gestionnaire, pour s'assurer du respect des directives de placement et contrôler leur conduite et les résultats financiers obtenus.

Nous avons établi des politiques, des procédures, des pratiques et des lignes directrices appropriées pour nous assurer de la bonne gestion des fonds, notamment, comme l'exige le Règlement 81-107, des politiques et des procédures portant sur les questions de conflit d'intérêts. Ces politiques comprennent une politique sur les opérations personnelles sur valeurs à l'intention des employés du gestionnaire. La politique sur les opérations personnelles sur valeurs est conçue pour empêcher les conflits potentiels, perçus ou réels entre les intérêts du gestionnaire et de ses employés et ceux des fonds. Aux termes de cette politique, certains membres du personnel du gestionnaire doivent obtenir une approbation au préalable avant d'effectuer toute opération sur des titres pour leur compte personnel afin d'assurer que les opérations ne sont pas en conflit avec les intérêts des fonds et qu'elles ne sont pas réalisées par l'employé en raison du poste qu'il occupe, de ce qu'il sait au sujet des fonds ou de sa relation avec les fonds.

Gestion des risques
La gestion des risques est assurée à divers niveaux. Les contrats conclus entre le gestionnaire et les gestionnaires de portefeuille énoncent les objectifs et les stratégies d'un fonds, les restrictions et politiques de placement prescrites par les autorités canadiennes en valeurs mobilières et tous autres critères et directives que le gestionnaire juge appropriés. Diverses méthodes d'évaluation des risques sont employées, telles que l'évaluation à la valeur du marché des titres, la comptabilité selon la juste valeur, la déclaration de l'exposition réelle aux risques et les rapprochements de la position de trésorerie et de la position en titres. La conformité des portefeuilles des fonds avec la réglementation est examinée continuellement. Les fonds sont évalués tous les jours, ce qui vise à faire en sorte que leur évaluation reflète bien les mouvements du marché. Veuillez vous reporter à la rubrique *Gouvernance des fonds – Surveillance générale* à la page 30 pour une description de l'examen du processus de gestion des risques réalisé par le comité de surveillance des risques et d'examen du rendement.

Entités membres du groupe

Le diagramme ci-après fait état des liens entre les entités du même groupe qui fournissent des services aux fonds ou au gestionnaire relativement aux fonds. Sauf indication contraire, toutes les entités présentées ci-après sont détenues en propriété exclusive, directement ou indirectement, par la Banque de Montréal.

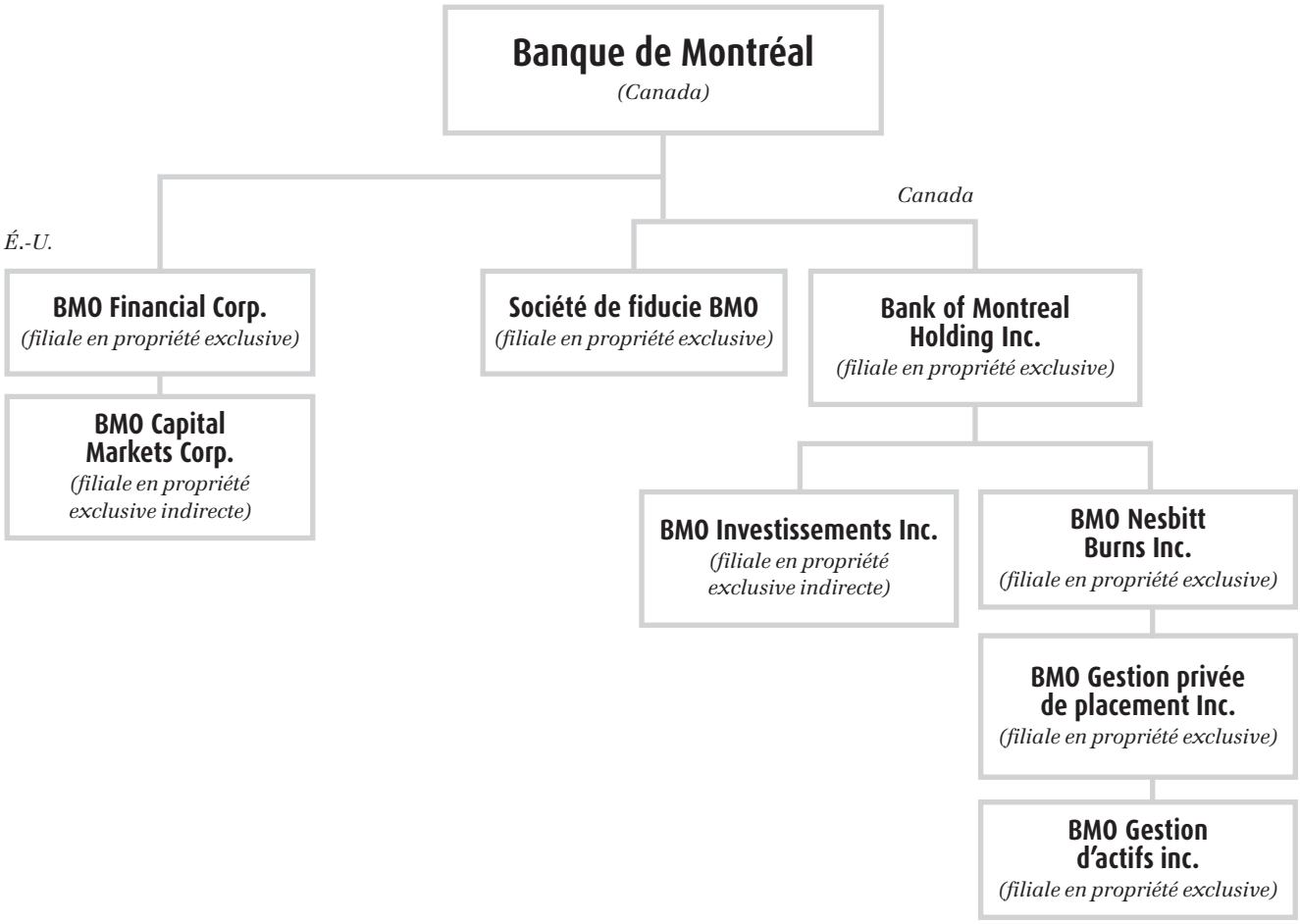

Le montant des frais que les fonds ont versé à chaque entité membre du groupe fournissant des services aux fonds ou au gestionnaire relativement aux fonds est ou sera indiqué dans les états financiers audités des fonds.

Fonds de fonds

Un fonds peut acheter des titres de fonds sous-jacents (ou obtenir une exposition à des fonds sous-jacents en concluant des opérations sur dérivés). Un fonds peut investir dans des fonds sous-jacents d'une façon conforme à ses objectifs et stratégies de placement, à condition qu'il n'y ait aucun paiement en double des frais de gestion facturables à l'égard des titres détenus indirectement par un fonds par l'intermédiaire de ses placements dans des fonds sous-jacents et des frais de gestion facturés directement au fonds. Advenant qu'un fonds investisse dans un fonds sous-jacent et que les frais de gestion payables par le fonds sous-jacent soient supérieurs à ceux du fonds, le fonds pourrait payer indirectement les frais de gestion plus élevés sur la tranche de son actif investie dans le fonds sous-jacent, que le fonds sous-jacent soit géré par nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous ou par un gestionnaire de fonds indépendant.

Dans certains cas, lorsqu'un fonds investit dans des fonds sous-jacents, il investira principalement, ou même exclusivement, dans des fonds sous-jacents gérés par nous, un membre de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens (les « **fonds BMO sous-jacents** »).

Lorsque le gestionnaire de portefeuille choisit d'investir dans des fonds BMO sous-jacents, il le fait généralement en raison des efficiences économiques qui peuvent être réalisées en investissant dans des fonds BMO sous-jacents et de ses bonnes connaissances i) des capacités des équipes de placement fournissant des services de gestion de placements à ces fonds BMO sous-jacents; ii) de la concordance de la stratégie de placement sous-jacente des fonds BMO sous-jacents avec l'objectif de placement général du fonds; et iii) de la réaction des fonds BMO sous-jacents dans diverses conditions de marché. Plus particulièrement, un placement dans des fonds BMO sous-jacents donne au gestionnaire davantage de souplesse en ce qui a trait à la renonciation aux frais de gestion, ce qui aide à maintenir les fonds dans une situation viable sur le plan commercial.

L'utilisation prédominante de fonds BMO sous-jacents crée des conflits d'intérêts puisqu'elle procure des avantages accessoires au gestionnaire, dont une hausse des actifs totaux sous gestion du gestionnaire et une hausse des actifs des fonds et des fonds BMO sous-jacents, augmentant ainsi possiblement la viabilité commerciale des fonds et des fonds BMO sous-jacents grâce à une hausse des actifs et à de meilleures économies d'échelle. Malgré l'utilisation prédominante de fonds BMO sous-jacents pour les raisons susmentionnées, le gestionnaire de portefeuille peut, à son gré et à tout moment, choisir des fonds sous-jacents indépendants pour toute catégorie d'actifs, même si un fonds sous-jacent membre du groupe existe dans une catégorie d'actifs similaire.

Information concernant le courtier gérant

En règle générale, il est interdit à ce type de fonds d'investir dans des titres à l'égard desquels une entité liée au gestionnaire de portefeuille a agi en qualité de preneur ferme pendant le placement et pendant les 60 jours qui suivent le placement. Cependant, un fonds est autorisé à acheter des titres de créance et de capitaux propres à l'égard desquels une partie apparentée a agi en qualité de preneur ferme si certaines conditions prévues dans le Règlement 81-102 sont remplies.

Politiques et procédures

Opérations sur dérivés

Les fonds peuvent avoir recours aux dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les dérivés peuvent être utilisés pour participer à l'évolution d'un marché ou d'un groupe de titres donné sans acquérir directement les titres, pour réduire temporairement une participation sur un marché donné lorsque le fonds sous jacent a fait des placements sur ce marché ou pour atténuer un risque lié aux actifs en portefeuille détenus par le fonds. Les dérivés qui peuvent être utilisés par un fonds peuvent comprendre les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme standardisés, les options ou les options sur contrats à terme et les swaps.

Le gestionnaire prévoit le recours aux dérivés sous réserve de certaines conditions et limites. Le gestionnaire a mis en place des politiques et des procédures écrites sur la gestion des risques, ainsi que sur l'utilisation de dérivés comme placement au sein des fonds et la supervision des gestionnaires de portefeuille qui y ont recours. Ces politiques et procédures sont examinées par le gestionnaire, au besoin, mais, généralement, au moins une fois par an.

Les gestionnaires de portefeuille ont le pouvoir de conclure des opérations sur dérivés pour le compte des fonds uniquement dans la mesure indiquée dans le présent prospectus simplifié et selon les

modalités de leurs contrats de gestion de placements respectifs intervenus avec le gestionnaire. Les restrictions comprennent entre autres le fait que toutes les opérations sur dérivés doivent être conformes aux objectifs et aux stratégies de placement de chacun des fonds qui les utilisent. Les gestionnaires de portefeuille sont également tenus d'observer les lois et règlements sur les valeurs mobilières, y compris les restrictions prévues dans le Règlement 81-102, sous réserve de l'obtention d'une dispense de l'application de celles-ci. Bien que les règles du Règlement 81-102 soient utilisées comme normes pour ce qui est des plafonds de négociation concernant les opérations sur dérivés, les fonds peuvent, de manière individuelle, utiliser des lignes directrices plus prudentes, qui sont par ailleurs surveillées par le gestionnaire de manière continue au moyen de confirmations de la part des gestionnaires de portefeuille et de contrôles diligents de ces derniers. Le gestionnaire surveille les activités des gestionnaires de portefeuille au moyen d'attestations de conformité trimestrielles reçues des gestionnaires de portefeuille concernés selon lesquelles les fonds respectent les lois sur les valeurs mobilières pour ce qui de leur utilisation de dérivés. Il effectue également chaque année un contrôle diligent de chaque gestionnaire de portefeuille. Les gestionnaires de portefeuille ont chacun des politiques et des procédures en place relativement aux opérations sur dérivés qui sont examinées dans le cadre du contrôle diligent annuel du gestionnaire. Ces procédures établissent les règles d'utilisation de dérivés en tant que placements dans les fonds, y compris les procédures propres à l'autorisation, à la documentation, à l'établissement de rapports, à la surveillance et à l'examen des stratégies liées aux dérivés et aux positions sur dérivés. Lorsqu'ils ont recours à des dérivés, les gestionnaires de portefeuille utilisent généralement diverses mesures pour évaluer les risques, y compris l'évaluation des titres à la valeur marchande, la comptabilité à la juste valeur, les rapprochements des titres et des positions de trésorerie. Aucune simulation de risque n'est effectuée relativement aux positions sur dérivés conservées par les fonds. Toutefois, les gestionnaires de portefeuille doivent procéder à un examen de l'exposition de tous leurs portefeuilles gérés, y compris les fonds, de la façon indiquée précédemment.

Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres

Le programme de prêt de titres des fonds est administré par State Street aux termes des modalités de la convention de prêt de titres.

La convention de prêt de titres respecte les dispositions applicables du Règlement 81-102. Le gestionnaire gère les risques des fonds associés aux opérations de prêt de titres (qui sont décrits sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement* à la page 103) en exigeant du mandataire d'opérations de prêt de titres :

- de conclure des opérations de prêt de titres avec des institutions et des courtiers canadiens et étrangers réputés et bien établis (les « **contreparties** »);
- de maintenir des contrôles, des procédures et des registres internes, y compris une liste de contreparties autorisées selon les normes de crédit généralement reconnues, ainsi que des limites d'opérations et de crédit pour chaque contrepartie et des normes de diversification de garantie;
- d'établir chaque jour la valeur marchande tant des titres prêtés par un fonds aux termes d'une opération de prêt de titres ou vendus par un fonds dans le cadre d'une opération de mise en pension de titre, que des espèces ou des garanties détenues par le fonds. Si, un jour ouvrable donné, la valeur marchande des espèces ou des garanties est inférieure à 102 % de la valeur marchande des titres prêtés ou vendus, le dépositaire demandera à la contrepartie de fournir au fonds d'autres espèces ou garanties pour compenser le déficit;
- de s'assurer que la garantie qui doit être fournie au fonds est sous forme de l'un ou de plusieurs des actifs suivants : des espèces, des titres admissibles ou des titres pouvant être immédiatement convertis en titres du même émetteur, de même catégorie ou type et de même durée, le cas échéant, que les titres prêtés par le fonds ou échangés contre de tels titres.

Un fonds peut mettre fin à une opération en tout temps et reprendre les titres prêtés pendant la période de règlement habituelle d'une telle opération.

En règle générale, le gestionnaire examinera ses politiques et procédures écrites au moins une fois par année pour s'assurer que les risques associés aux opérations de prêt de titres sont gérés d'une façon adéquate. Le mandataire d'opérations de prêt de titres des fonds aura recours à des procédures ou

à des simulations pour mesurer les risques associés à chaque portefeuille dans des conditions difficiles, s'il y a lieu.

Même s'ils ont le droit de le faire, aucun des fonds n'effectue actuellement d'opérations de mise en pension ou de prise en pension de titres.

Vente à découvert

Chacun des fonds peut avoir recours à la vente à découvert de titres conformément au Règlement 81-102. D'une façon générale, la vente à découvert peut offrir à un fonds une possibilité de gain lorsque l'équipe de gestion du portefeuille de ce fonds prévoit que le prix d'un titre diminuera. Les risques associés à la vente à découvert et la stratégie de placement du fonds pertinent concernant la vente à découvert sont présentés à la rubrique *Risque propre à la vente à découvert* à la page 111.

La vente à découvert par un fonds sera assujettie aux mesures de contrôle et aux restrictions qui suivent conformément aux politiques et aux procédures écrites du gestionnaire :

- toutes les ventes à découvert seront effectuées par l'intermédiaire des services du marché au moyen desquels ces titres sont normalement achetés et vendus;
- les titres seront vendus à découvert en contrepartie d'espèces, le fonds assumant l'obligation de rendre les titres empruntés au prêteur. Le fonds recevra le produit en espèces dans le délai de règlement des opérations habituel du marché sur lequel la vente à découvert est effectuée;
- la sûreté donnée par le fonds sur l'actif du fonds sera accordée conformément à la pratique du secteur en matière d'opérations de vente à découvert et ne se rapportera qu'aux obligations rattachées à de telles opérations;
- les titres vendus à découvert seront des titres liquides qui sont :
  a) inscrits à la cote d'une bourse et i) chaque émetteur d'un titre vendu à découvert a une capitalisation boursière d'au moins 300 millions de dollars canadiens au moment de la vente à découvert ou ii) le fonds a pris des arrangements préalables pour emprunter aux fins d'une telle vente, ou
  b) des obligations, des débentures ou d'autres titres de créance du gouvernement du Canada ou d'une province ou d'un territoire du Canada ou du gouvernement des États-Unis d'Amérique, ou qui sont garantis par ceux-ci;
- le fonds empruntera des titres uniquement auprès de son dépositaire ou d'un courtier réglementé. Dans le cas des opérations de vente à découvert effectuées au Canada, le courtier devra être un courtier inscrit et un membre d'un organisme d'autoréglementation qui est membre participant du Fonds canadien de protection des investisseurs. En ce qui a trait aux opérations de vente à découvert effectuées à l'extérieur du Canada, le courtier devra se soumettre à l'occasion à une inspection réglementaire à titre de membre d'une bourse des valeurs mobilières, et avoir une valeur nette supérieure à 50 millions de dollars canadiens, d'après ses derniers états financiers audités qui ont été publiés;
- la valeur marchande totale de l'ensemble des titres d'un émetteur vendus à découvert par le fonds ne sera pas supérieure à 5 % de l'actif net total du fonds, et le fonds passera un ordre stop auprès d'un courtier pour que ce dernier achète immédiatement pour le compte du fonds un nombre égal des mêmes titres si le cours des titres est supérieur à 120 % (ou un pourcentage moins élevé déterminé par le gestionnaire) du prix auquel les titres ont été vendus à découvert;
- lorsqu'un actif d'un fonds est déposé en garantie auprès d'un courtier en rapport avec une opération de vente à découvert, le montant de cet actif déposé, ajouté au montant de l'actif du fonds déjà détenu par le courtier en garantie des opérations de vente à découvert en cours relativement au fonds, ne doit pas dépasser 10 % de l'actif net du fonds, calculé à la valeur marchande au moment du dépôt;
- la valeur marchande totale de tous les titres vendus à découvert par le fonds ne doit pas dépasser 20 % de l'actif net du fonds sur la base d'une évaluation quotidienne à la valeur marchande;
- le fonds détiendra une « couverture en espèces » (selon la définition donnée dans le Règlement 81-102) d'un montant correspondant à au moins 150 % de la valeur marchande totale de l'ensemble des titres vendus à découvert par le fonds, sur la base d'une évaluation quotidienne à la valeur marchande. L'actif du fonds déposé en garantie auprès des prêteurs en attendant que les titres empruntés soient rendus sera compris dans ce montant. Le fonds n'utilisera pas le produit tiré des opérations de vente à découvert pour acheter des positions acheteur sur des titres autres que ceux de la couverture en espèces.

Certains fonds ont indiqué qu'ils pourraient avoir recours à la vente à découvert, comme il est indiqué dans leurs stratégies de placement. Si un autre fonds souhaite avoir recours à la vente à découvert, il doit envoyer aux porteurs de titres actuels un avis écrit au moins 60 jours avant d'effectuer des opérations de vente à découvert.

Le service de placement du gestionnaire présentera chaque année au conseil d'administration du gestionnaire un rapport sur les stratégies de vente à découvert, s'il y a lieu, et les procédés de gestion des risques auxquels les fonds ont recours. Les fonds n'utilisent pas de simulations de mesure des risques pour éprouver la solidité du portefeuille dans des conditions difficiles.

Opérations avec des personnes physiques ou morales reliées ou associées

Le gestionnaire est membre d'un groupe de sociétés reliées connu sous le nom de « BMO Groupe financier ». La législation en matière de valeurs mobilières applicable prévoit des restrictions à l'égard des circonstances dans lesquelles les fonds, ou le gestionnaire au nom des fonds, peuvent conclure des opérations ou des ententes avec d'autres membres de BMO Groupe financier ou concernant d'autres membres de BMO Groupe financier.

De temps à autre, le gestionnaire peut, au nom des fonds, conclure des opérations ou des ententes avec ou concernant d'autres membres de BMO Groupe financier ou certaines personnes physiques ou morales qui sont reliées ou associées au gestionnaire ou aux fonds. Ces opérations ou ententes peuvent comprendre celles conclues avec la Banque de Montréal, BMOGA, BMO Ligne d'action Inc., BMO Nesbitt Burns Inc., BMO Gestion privée de placements inc. ou d'autres fonds d'investissement apparentés ou concerner ces personnes et peuvent viser l'achat ou la vente de titres en portefeuille par l'entremise d'un membre de BMO Groupe financier, l'achat ou la vente de titres émis ou garantis par un membre de BMO Groupe financier, la conclusion par un fonds d'un contrat à terme de gré à gré, d'options sur contrat à terme ou de swaps avec un membre de BMO Groupe financier agissant à titre de contrepartie, l'achat ou le rachat de titres d'autres OPC gérés par nous ou par un autre membre de BMO Groupe financier (ce qui comprend des fonds négociés en bourse) ou la fourniture de services au gestionnaire. Toutefois, ces opérations et ententes ne seront conclues que si elles sont autorisées par la législation en matière de valeurs mobilières applicable ou par les autorités en valeurs mobilières ayant compétence et, le cas échéant, si elles sont autorisées par le CEI (ou si elles font l'objet d'une recommandation favorable de la part du CEI) et si elles sont, de l'avis du gestionnaire, dans l'intérêt fondamental des fonds.

Politiques et procédures de vote par procuration

Le gestionnaire a délégué l'exercice des droits de vote conférés par procuration relativement aux titres détenus dans le portefeuille de chaque fonds au gestionnaire de portefeuille ou au sous-conseiller de ce fonds, le cas échéant, dans le cadre des services de gestion de placements fournis au fonds, sous réserve de la surveillance continue effectuée par le gestionnaire. Un gestionnaire de portefeuille ou un sous-conseiller, le cas échéant, qui exerce des votes par procuration au nom d'un fonds doit le faire dans l'intérêt du fonds et de ses porteurs de titres.

En raison de la diversité des questions pouvant être soumises au vote par procuration, le résumé suivant des politiques et des procédures de vote par procuration n'est pas exhaustif et ne constitue qu'un guide; il ne dicte pas nécessairement la manière dont le vote doit être exercé dans chaque cas. En outre, un gestionnaire de portefeuille ou un sous-conseiller peut déroger à ses propres politiques et procédures de vote par procuration ou ne pas exercer les droits de vote rattachés à une procuration afin de ne pas voter en faveur de questions qui pourraient nuire aux intérêts d'un fonds ou de ses porteurs de titres.

Les droits de vote rattachés aux titres de fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire, un membre de son groupe ou une personne avec laquelle il a des liens que détient un fonds ne seront exercés que si le gestionnaire prend, à son gré, des arrangements pour que les porteurs de titres du fonds exercent les droits de vote rattachés aux titres du fonds sous-jacent. En raison de la complexité de tels arrangements et des coûts qui y sont associés, cela ne fait pas partie des pratiques courantes du gestionnaire.

Le processus de vote par procuration varie d'un fonds à l'autre selon que la responsabilité du vote par procuration relève de BMOGA ou d'un gestionnaire de portefeuille ou d'un sous conseiller indépendant. Un gestionnaire de portefeuille ou un sous conseiller peut également avoir recours à un

actionnariat actif, ce qui comprend d'échanger avec les sociétés dont les titres composent le portefeuille des fonds dans le but de les informer des risques liés aux critères ESG, de proposer des solutions aux défis posés par les critères ESG, de cheminer vers des pratiques exemplaires dans la gestion d'enjeux ESG et d'avoir une incidence sur leur rendement en matière de critères ESG. Un tel engagement auprès des sociétés peut englober tout un éventail d'enjeux ESG répartis dans plusieurs secteurs et zones géographiques.

BMO Gestion d'actifs inc.

BMOGA, en sa qualité de gestionnaire de portefeuille pour certains fonds (y compris les fonds pour lesquels BMOCMC agit à titre de sous-conseiller) fournit des services liés au vote par procuration et à l'engagement à l'aide de son équipe d'investissement responsable (« **équipe IR** »), qui est composée d'experts en environnement, en responsabilité sociale et en gouvernance (« **ESG** »), et de toute autre ressource existante ou éventuelle qui serait adéquate à cette fin. L'équipe IR travaille en collaboration avec les analystes en placements et les gestionnaires de portefeuille de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe de BMOGA, mais indépendamment de ceux-ci. L'équipe IR s'occupe des activités d'engagement de même que de la recherche et de l'analyse en matière de vote par procuration. Elle aide également à l'élaboration des lignes directrices en matière de gouvernance de BMOGA et des attentes quant aux pratiques environnementales, sociales et de gouvernance, qui sont accessibles au public et énoncent les attentes de BMOGA par rapport aux sociétés en ce qui concerne les bonnes pratiques ESG en plus de guider BMOGA lors d'un vote sur des questions ESG. L'équipe IR se concentre sur l'engagement auprès des sociétés émettrices nord-américaines dans lesquelles les fonds investissent et exerce activement les droits de vote aux assemblées des sociétés faisant partie du marché canadien. BMOGA a retenu les services d'un tiers prestataire de services d'engagement et de vote pour que celui-ci lui fournisse des services de vote par procuration et de stratégie d'engagement responsable (*responsible engagement overlay* (« **reo®** ») afin de s'assurer que sa couverture s'étende aux marchés internationaux et afin que celui-ci exerce les droits de vote en son nom et conformément aux lignes directrices en matière de gouvernance. L'équipe IR supervise les instructions de vote soumises par reo® à travers l'ensemble des marchés et peut déroger à celles-ci.

BMOGA a mis en place des politiques et des procédures de vote par procuration à l'égard des fonds, qui comprennent les lignes directrices en matière de gouvernance, les attentes quant aux pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et les directives permanentes concernant le vote (collectivement, les « **directives de vote par procuration** »). Les directives de vote par procuration renferment des renseignements à l'intention des personnes exerçant des droits de vote sur les questions pour lesquelles les fonds ont reçu des procurations pour un émetteur.

Pour sa prestation de services liés au vote par procuration, BMOGA, par l'intermédiaire de reo®, retient les services d'International Shareholder Services (« **ISS** »), un tiers administrateur du vote par procuration, pour exécuter automatiquement, sans aucune indication, la majorité des votes conformément aux directives permanentes concernant le vote, qui reflètent les lignes directrices en matière de gouvernance. Lorsqu'ISS ou reo® ont besoin d'indications au sujet des directives permanentes concernant le vote, ou lorsque l'équipe IR souhaite examiner davantage comment voter à l'égard de certaines questions, ISS et reo® consultent l'équipe IR et obtiennent des instructions sur la façon de procéder.

Bien que l'équipe IR souscrive généralement aux directives de vote par procuration au moment de voter et qu'elle se fie en outre à reo® et à ISS pour exercer les droits de vote, toute question qui peut être soumise au vote par procuration et qui diffère des directives de vote par procuration est examinée à la lumière des circonstances particulières qui s'y rapportent. Cette mesure assure la souplesse nécessaire pour prendre des décisions éclairées dans le cadre du processus de vote par procuration. En outre, BMOGA peut s'écarter des directives de vote par procuration afin de ne pas voter en faveur de questions qui pourraient nuire aux intérêts d'un fonds ou de ses porteurs de titres.

L'équipe IR échange de façon dynamique avec les sociétés détenues avant, pendant et après la saison des procurations pour voter de façon éclairée ainsi que pour communiquer les attentes en matière de bonnes pratiques ESG.

En raison de la diversité des questions pouvant être soumises au vote par procuration, le résumé des directives de vote par procuration qui suit n'est pas exhaustif et ne constitue qu'un guide; il ne dicte pas nécessairement la manière dont le vote doit être exercé dans chaque cas. Les directives de vote par procuration comprennent :

a) une politique permanente de traitement des questions courantes sur lesquelles un fonds peut voter, comme l'élection des administrateurs, la nomination de l'auditeur et l'émission d'actions;
b) les circonstances dans lesquelles un fonds s'écartera de la politique permanente relative aux questions courantes. Les directives de vote par procuration prévoient, par exemple, que les fonds appuieront habituellement la recommandation de la direction en ce qui concerne la nomination de l'auditeur, mais qu'ils peuvent voter contre si l'indépendance de l'auditeur est en doute;
c) des politiques et des procédures permettant à un fonds de déterminer comment voter sur des questions extraordinaires, comme les fusions et acquisitions, les scissions et autres restructurations internes, les propositions touchant les droits des actionnaires (autres que l'émission d'actions), la gouvernance d'entreprise, la rémunération et des questions sociales et environnementales. Ainsi, concernant les fusions et acquisitions, les scissions et autres restructurations internes, les directives de vote par procuration prévoient que les fonds soutiendront habituellement l'équipe de direction en place, pourvu que les modalités financières, les avantages synergétiques et la qualité de la direction soient solides;
d) des procédures assurant que les droits de vote rattachés aux titres en portefeuille d'un fonds sont exercés conformément aux instructions du fonds. Le gestionnaire de portefeuille ou sous-conseiller, selon le cas, doit attester au gestionnaire ou au gestionnaire de portefeuille, selon le cas, qu'il a exercé les droits de vote rattachés aux titres détenus par les fonds qu'il gère conformément aux directives de vote par procuration et/ou à ses propres politiques de vote par procuration.

BMOGA a mis en place des politiques visant à repérer et à traiter des conflits d'intérêts potentiels relativement au vote par procuration, comme dans les situations suivantes qui impliquent l'exercice de droits de vote par procuration :

a) l'exercice de droits de vote par procuration à une assemblée des actionnaires d'une société lorsque la société est un client de BMO Groupe financier ou entretient par ailleurs des relations d'affaires avec celle-ci;
b) l'exercice de droits de vote par procuration à une assemblée des actionnaires de la Banque de Montréal ou d'un membre de son groupe (y compris les assemblées de fonds d'investissement gérés par BMOGA ou un membre de son groupe) ou à une assemblée des actionnaires d'une société relativement à une opération stratégique sur le capital, comme une fusion ou une acquisition visant la société (ou un membre de son groupe) et un membre de BMO Groupe financier;
c) l'exercice de droits de vote par procuration à une assemblée des actionnaires d'une société lors de laquelle un dirigeant, un administrateur ou un employé du gestionnaire, de BMOGA ou de BMO Groupe financier siège au conseil ou est candidat aux fins d'élection de la société en question;
d) l'exercice de droits de vote par procuration à une assemblée des actionnaires d'une société portant sur une question dont l'issue du vote pourrait avantager un client (y compris un fonds d'investissement) plutôt qu'un autre;
e) l'exercice de droits de vote par procuration à une assemblée des actionnaires d'une société lorsque différents gestionnaires de portefeuille de BMOGA préfèrent une issue du vote différente.

Gestionnaires de portefeuille et sous-conseillers tiers

La responsabilité du vote par procuration à l'égard des titres en portefeuille des fonds a été déléguée au gestionnaire de portefeuille ou au sous-conseiller tiers pertinent, chacun d'entre eux ayant adopté des politiques et des procédures de vote par procuration semblables aux directives de vote par procuration; il est entendu, toutefois, que les questions ESG peuvent être prises en compte différemment par de tels gestionnaires de portefeuille et sous-conseillers dans le cadre de leurs politiques et procédures de vote par

procuration. Ces gestionnaires de portefeuille et sous-conseillers exerceront les droits de vote par procuration d'une façon qui est conforme à l'intérêt du fonds et de ses porteurs de titres et sans tenir compte du gestionnaire ou être influencés par celui-ci, à moins que ce tiers gestionnaire de portefeuille ou sous-conseiller n'ait également convenu de respecter les directives de vote par procuration.

Vous pouvez obtenir gratuitement, sur demande, un exemplaire des directives de vote par procuration et des politiques et des procédures de vote par procuration de gestionnaires de portefeuille et de sous-conseillers tiers, en composant sans frais le 1 800 665-7700 (si vous avez souscrit vos titres auprès d'une succursale de BMO Banque de Montréal ou par l'entremise de BMO Centre d'investissement), ou en composant sans frais le 1 800 304-7151 (si vous avez souscrit vos titres par l'entremise d'un courtier), ou en écrivant au gestionnaire au 100, rue King Ouest, 43e étage, Toronto (Ontario) M5X 1A1.

En tant que porteur de titres, vous pouvez obtenir gratuitement, sur demande, les résultats des votes par procuration de chaque fonds pour la dernière période terminée le 30 juin de chaque année après le 31 août de la même année, en composant le numéro 1 800 665-7700 (si vous avez souscrit vos titres auprès d'une succursale de BMO Banque de Montréal ou par l'entremise de BMO Centre d'investissement), ou en composant sans frais le 1 800 304-7151 (si vous avez souscrit vos titres par l'entremise d'un courtier).

On peut également consulter les résultats des votes par procuration de chacun des fonds sur le site Web des fonds à l'adresse **https://www.bmo.com/gma/ca/conseiller/juridique-reglementaire**.

Intérêts de la direction

Nous avons le droit de recevoir des frais de gestion des fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Contrats de gestion* à la page 6 pour de plus amples renseignements. Les frais que nous recevons comme frais de gestion sont divulgués dans les états financiers audités des fonds.

BMOGA et BMOCMC ont des liens avec nous et, à titre de gestionnaires de portefeuille ou de sous-conseillers de certains fonds, ont le droit de recevoir des frais du gestionnaire en contrepartie des services de conseils en valeurs et de gestion de portefeuille.

Les fonds paient à BMO Nesbitt Burns Inc. les courtages habituels aux taux du marché pour les opérations exécutées par BMO Nesbitt Burns Inc.

La Banque de Montréal, BMO Nesbitt Burns Inc. et BMO Ligne d'action Inc. peuvent acheter des titres d'emprunt des fonds ou leur en vendre, sous réserve de certaines conditions établies dans le Règlement 81-102 et le Règlement 81-107 et des exigences des autorités canadiennes en valeurs mobilières. Veuillez vous reporter à la rubrique *Restrictions en matière de placement* à la page 112 pour de plus amples renseignements.

Le Fonds hypothécaire et de revenu à court terme BMO peut effectuer des opérations de dépôt ou des opérations bancaires similaires auprès de la Banque de Montréal et peut emprunter des fonds de la Banque de Montréal de façon provisoire. Le gestionnaire, pour le compte du Fonds hypothécaire et de revenu à court terme BMO et du Portefeuille diversifié de revenu BMO, a obtenu une dispense afin de continuer à vendre des créances hypothécaires et d'autres placements à la Banque de Montréal et/ou à la Société financière MCAP et d'en acheter auprès de celles-ci. La Banque de Montréal et/ou la Société financière MCAP ont le droit de recevoir des frais du gestionnaire aux termes de l'entente de service des créances hypothécaires. Les prix respectifs de vente et d'achat de créances hypothécaires et d'autres placements vendus à la Banque de Montréal et/ou à la Société financière MCAP ou achetés auprès de celles-ci continueront d'être évalués selon les directives mentionnées sous *Acquisition de créances hypothécaires sous le profil BMO Fonds hypothécaire et de revenu à court terme* à la page 190, étant entendu que les créances hypothécaires vendues par le fonds à la Banque de Montréal et/ou à la Société financière MCAP pour des raisons de liquidités sont vendues à la Banque de Montréal et/ou à la Société financière MCAP pour un prix équivalent ou supérieur à 95 % de leur valeur. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à *Évaluation des actifs du Fonds hypothécaire et de revenu à court terme BM*O à la page 42 ainsi qu'à *Acquisition de créances hypothécaires et Liquidités* sous le profil *BMO Fonds hypothécaire et de revenu à court terme* à la page 190.

Rémunération des administrateurs, des dirigeants et des fiduciaires

Rémunération du fiduciaire

Le gestionnaire ne reçoit aucune rémunération supplémentaire pour agir à titre de fiduciaire des fonds de fiducie BMO.

Rémunération des employés

Les fonctions de gestion de chaque fonds sont prises en charge par des employés du gestionnaire. Les Fonds ne comptent aucun employé.

Rémunération des administrateurs

Les administrateurs de Catégorie de société BMO Inc. et de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée ne reçoivent aucune rémunération de fonds catégorie de société BMO ou de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée, respectivement.

Rémunération des membres du comité d'examen indépendant

Chaque membre du CEI reçoit une rémunération pour les fonctions qu'il occupe à titre de membre du CEI. La provision annuelle versée à chaque membre du CEI (mis à part la présidente) à l'égard de tous les fonds est de 37 875 $, alors que la provision annuelle versée à sa présidente est de 54 444 $. En outre, chaque membre du CEI a droit au remboursement des frais raisonnables qu'il a engagés dans le cadre de ses fonctions à titre de membre du CEI. Au cours du dernier exercice des fonds, les membres du CEI ont reçu des honoraires annuels et se sont vu rembourser des frais totalisant 155 064 $, ce qui comprend la TVH, lesquels ont été payés par les fonds d'investissement BMO à chaque membre du CEI de la manière suivante : Jim Falle, 34 944 $; Wendy Hannam, 34 944 $; Jacqueline Allen, 34 944 $, et Marlene Davidge, 50 232 $. Ces honoraires annuels et remboursements de frais ont été répartis entre les fonds d'une manière juste et raisonnable.

Contrats importants

Les contrats importants ayant trait à chacun des fonds ou conclus par eux sont les suivants :

- les déclarations de fiducie (fonds de fiducie BMO), dans leur version modifiée, décrites à la rubrique *Nom, constitution et historique des fonds – Fonds de fiducie BMO* à la page 121;
- les statuts de prorogation de Catégorie de société BMO Inc., dans leur version modifiée, décrits à la rubrique *Fonds catégorie de société BMO* à la page 132;
- les statuts constitutifs de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée, dans leur version modifiée, décrits à la rubrique *BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée* à la page 133;
- le contrat de gestion cadre Épargnant et Conseiller BMO, dans sa version modifiée, décrit à la rubrique *Contrats de gestion* à la page 6;
- le contrat de gestion cadre BMO Guardian, dans sa version modifiée, décrit à la rubrique *Contrats de gestion* à la page 6;
- le contrat de garde, dans sa version modifiée, décrit à la rubrique *Dépositaire* à la page 27;
- les contrats de gestion de placements intervenus entre BMO Investissements Inc. et chacun des gestionnaires de portefeuille, dans leur version modifiée, décrits à la rubrique *Conseillers en placement* à la page 8.

Vous pouvez consulter des exemplaires de ces contrats importants à notre siège social, au 100, rue King Ouest, 43e étage, Toronto (Ontario) M5X 1A1, pendant les heures d'ouverture normales. Pour obtenir un exemplaire des déclarations de fiducie, des statuts de prorogation de Catégorie de société BMO Inc., dans leur version modifiée, ou des statuts constitutifs de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée, dans leur version modifiée, faites-nous en la demande par écrit.

Poursuites judiciaires

Le gestionnaire est membre de BMO Groupe financier. À l'occasion, BMO Groupe financier et les membres de son groupe sont parties à des litiges et à des questions d'ordre réglementaire dans le cours normal des activités. Bien qu'il soit difficile de prévoir le dénouement de ces litiges et instances, la direction ne prévoit pas que le dénouement de ces litiges et instances, individuellement ou collectivement, aura un effet défavorable important sur la situation financière consolidée et les résultats d'exploitation de BMO Groupe financier.

Site Web désigné

Un OPC est tenu d'afficher certains documents d'information réglementaire sur un site Web désigné. On trouvera le site Web désigné des OPC auxquels le présent document se rapporte à l'adresse **https://www.bmo.com/gma/ca/conseiller/juridique-reglementaire**.

Évaluation des titres en portefeuille

Évaluation des titres en portefeuille

Actifs

Les éléments d'actif des fonds peuvent comprendre :

- l'encaisse et les fonds en dépôt et à vue;
- tous les effets, billets et débiteurs;
- l'ensemble des actions, des droits de souscription et des autres titres;
- l'ensemble des dividendes en actions et en espèces et des distributions en espèces non encore reçus par le fonds mais déclarés payables aux actionnaires inscrits avant que la valeur liquidative par part ne soit établie;
- l'ensemble des obligations, des débentures, des créances hypothécaires et des autres titres de créance;
- tous les intérêts courus sur des titres à taux d'intérêt fixe;
- tous les dérivés;
- la valeur du dépôt de garantie à recevoir sur les contrats à terme standardisés; et
- tout autre bien, y compris les frais payés d'avance.

Valeur des actifs

Nous établissons la valeur des actifs de chaque fonds de la façon suivante :

- La valeur de l'encaisse et des fonds en dépôt, des effets et des billets à vue, des débiteurs, des frais payés d'avance, des dividendes à recevoir et des intérêts déclarés ou courus et non encore reçus est réputée correspondre à leur plein montant ou à ce que le gestionnaire estime être la juste valeur.
- Les placements dans des instruments du marché monétaire ou à court terme sont évalués au coût amorti, lequel correspond environ à leur juste valeur en raison de leur échéance courte.
- Les titres inscrits à la cote de toute bourse ou négociés sur un marché hors cote sont évalués d'après leur cours de clôture situé dans l'écart acheteur-vendeur ou, à défaut d'un tel cours ou si ce cours ne se situe pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire établit le cours situé dans l'écart acheteur-vendeur qui représente le mieux la juste valeur, en fonction des circonstances et des faits précis. En l'absence de ventes récentes, le gestionnaire peut utiliser sa discrétion pour établir la juste valeur de ces titres, selon ce qu'il estime juste.
- Les titres d'un OPC qui ne sont inscrits à la cote d'aucune bourse sont évalués d'après leur valeur liquidative établie par le fiduciaire ou le gestionnaire du fonds au jour d'évaluation pertinent.
- Les titres de créance sont évalués à leur juste valeur. La juste valeur correspond au dernier cours négocié ou cours de clôture établi par les teneurs de marché, lorsque le cours de clôture se situe dans l'écart acheteur-vendeur du titre. Si le dernier cours négocié ne se situe pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire établit le cours situé dans l'écart acheteur-vendeur qui représente le mieux la juste valeur.
- Les titres ou les biens pour lesquels aucun cours n'est disponible sont évalués à la valeur que le gestionnaire estime juste.
- La valeur des comptes en devises est exprimée en dollars canadiens (ou en dollars américains, selon le cas, par exemple dans le cas des fonds en dollars US BMO) en tenant compte :
  - de la valeur des placements et autres éléments d'actif établie en fonction du taux de change en vigueur à la date d'évaluation; et
  - de la valeur des achats et ventes de placements, du revenu et des frais comptabilisée en fonction du taux de change en vigueur à la date de ces opérations.
- La valeur des titres en portefeuille des fonds est établie en dollars canadiens (ou en dollars américains, selon le cas, par exemple dans le cas des fonds en dollars US BMO) avant de calculer la valeur liquidative du fonds.
- La valeur des contrats de change à terme de gré à gré correspond à la différence entre la valeur du contrat à la date à laquelle il a été conclu et sa valeur au jour d'évaluation en question. Les options sur contrats de change sont évaluées selon le cours du marché. Lorsque le contrat ou l'option est liquidé ou expire, un gain ou une perte de change réalisé est constaté.
- La valeur des contrats à terme de gré à gré correspond à la différence entre la valeur du contrat à la date à laquelle il a été conclu et sa valeur au jour d'évaluation en question.
- Les titres dérivés, comme les options négociables, sont évalués à leur juste valeur, qui est établie comme la valeur d'une option qui aurait pour effet de liquider la position à la date d'évaluation.

- Lorsqu'un fonds vend une option négociable couverte, le prix reçu est inscrit comme un crédit reporté, évalué à la valeur marchande de l'option qu'il faudrait acquérir pour liquider la position. Toute différence résultant d'une réévaluation sera traitée comme un gain ou une perte non réalisé. Les crédits reportés seront déduits pour calculer la valeur de l'actif net du fonds.
- Les contrats à terme standardisés sont évalués selon le dépôt de garantie courant à payer ou à recevoir.
- Les lingots, pièces de monnaie, certificats ou autres attestations d'achats de métaux précieux sont évalués à leur valeur marchande.
- Les titres de négociation restreinte sont évalués au moindre de deux valeurs suivantes : i) leur valeur établie selon les cotations publiées d'usage commun; et ii) la proportion de la valeur au marché de titres qui ne sont pas des titres de négociation restreinte de même catégorie, cette proportion étant égale à la proportion de la valeur au marché de ces titres au moment de l'acquisition que représentait le coût d'acquisition, pourvu que, lorsque la durée des restrictions est connue, nous puissions ajuster le prix pour tenir compte de cette durée.
- Tout autre actif est évalué à la valeur que le gestionnaire estime juste.
- Si le gestionnaire juge que ces principes d'évaluation sont inappropriés dans les circonstances ou s'il ne peut pas évaluer un placement selon ces principes, il peut estimer la juste valeur d'un placement à l'aide de moyens d'évaluation de la juste valeur reconnus, tels que l'examen de renseignements publics, de cotes fournies par un courtier et de modèles d'évaluation. Le gestionnaire peut en outre faire appel à des services externes d'évaluation de la juste valeur. La valeur calculée relativement à des titres à leur juste valeur aux fins du calcul de la valeur liquidative d'un fonds peut être différente du cours de clôture le plus récent de ces titres sur le marché.

Le gestionnaire peut également établir la juste valeur d'un titre dans les cas suivants :

- lorsque la négociation d'un titre qui est normalement négocié à une bourse est suspendue;
- lorsqu'un titre est négocié sur un marché dont la clôture a lieu avant le calcul de la valeur liquidative du fonds et qu'il est clair que le cours de clôture sur ce marché ne correspond pas à la valeur appropriée du titre au moment de son évaluation; et
- lorsque des restrictions en matière de placements ou de devises imposées par un pays nuisent à la capacité du fonds de liquider les actifs détenus sur ce marché.

La valeur liquidative par titre d'un fonds est calculée en dollars canadiens ou en dollars américains, selon le cas, conformément aux règles et aux politiques des Autorités canadiennes en valeurs mobilières ou conformément à une dispense de ces règles que le fonds peut obtenir. La valeur liquidative par titre d'un fonds établie conformément aux principes susmentionnés pourrait être différente de la valeur liquidative par titre d'un fonds établie selon les Normes internationales d'information financière.

Le gestionnaire a évalué les titres détenus par les fonds conformément aux pratiques communiquées et, plus précisément, conformément aux principes établis précédemment. Ce faisant, il n'a pas, au cours des trois dernières années, eu à exercer son pouvoir discrétionnaire pour s'écarter des pratiques d'évaluation des fonds qui sont décrites dans le présent prospectus simplifié.

Passifs

Les éléments de passif des fonds comprennent :

- tous les effets, les billets et les créditeurs ou charges à payer et/ou accumulés;
- tous les frais d'administration ou d'exploitation à payer ou accumulés, y compris les frais de gestion;
- toutes les obligations contractuelles visant des sommes d'argent ou des biens, y compris le montant des distributions impayées créditées aux porteurs de titres la veille du calcul de la valeur liquidative par titre;
- toutes les provisions autorisées ou approuvées par le gestionnaire pour impôts (le cas échéant) ou éventualités;
- la valeur du dépôt de garantie payable sur les contrats à terme standardisés; et
- tous les autres éléments de passif du fonds.

Les titres des fonds sont toujours réputés en circulation le jour où nous recevons une demande visant leur rachat. Ils sont évalués au prix de rachat par titre en vigueur à cette date, mais ne sont considérés comme des éléments de passif du fonds qu'après la fermeture des bureaux à cette date.

Évaluation des actifs du Fonds hypothécaire et de revenu à court terme BMO

Pour calculer la valeur liquidative par part du Fonds hypothécaire et de revenu à court terme BMO, nous appliquons les dispositions suivantes en plus des dispositions générales qui précèdent :

- nous évaluons les créances hypothécaires achetées à la Banque de Montréal selon la méthode 4 décrite sous le titre *Acquisition de créances hypothécaires* sous le profil *BMO Fonds hypothécaire et de revenu à court terme* à la page 190;
- les créances hypothécaires achetées à la Banque de Montréal ayant des versements en souffrance sont évaluées sur la même base que toute autre créance hypothécaire.

Calcul de la valeur liquidative

Mode de calcul de la valeur liquidative

Le prix de souscription et le prix de rachat de titres d'un fonds sont fonction de la valeur liquidative du titre établie immédiatement après la réception d'un ordre de souscription ou de rachat.

Nous calculons la valeur liquidative de chaque titre de chaque série de chaque fonds à 16 h, heure de l'Est, chaque jour d'évaluation. La valeur liquidative par titre pour les séries OPC de titres vendus par l'entremise d'une succursale de BMO Banque de Montréal ou de BMO Centre d'investissement pourrait être publiée dans les principaux journaux canadiens le jour suivant et est publiée et communiquée sans frais au public sur Internet au **www.bmo.com/fonds**. La valeur liquidative par titre pour les autres séries de titres, y compris les titres de série FNB, pourrait être publiée dans les principaux journaux canadiens le jour suivant et est publiée et communiquée sans frais au public sur Internet au **www.bmo.com/gma/ca** et au **www.fnb.bmo.com**.

Pour établir la valeur liquidative de chaque série de titres, nous calculons d'abord les valeurs suivantes :

A = la valeur marchande totale en dollars canadiens (en dollars US pour les fonds en dollars US BMO) de la quote-part de l'actif du fonds de la série

P = les éléments de passif du fonds attribués à cette série de titres

N = l'actif net attribuable à la série du fonds

T = le nombre total de titres de cette série en circulation

Pour les fonds de fiducie BMO, N = A moins P.

Pour chacun des fonds catégorie de société BMO, N = l'actif de la société affecté à la série pertinente du fonds moins sa quote-part du passif de la société et moins sa quote-part du passif du fonds en question et moins sa quote-part du passif de la série en question.

Pour BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée, N = l'actif de la société affecté à la série pertinente de la société moins sa quote-part du passif de la société et moins sa quote-part du passif de la série en question.

L'équation suivante sert alors à établir la valeur liquidative par titre :

$$N \div T$$

Bien qu'aucune garantie ne puisse être donnée qu'il en sera toujours ainsi, nous avons l'intention de maintenir une valeur liquidative par titre de 1,00 $ pour les titres des séries A, F, I, M et Conseiller du Fonds du marché monétaire BMO et de 1,00 $ US pour chacune des séries du Fonds du marché monétaire en dollars US BMO, dans chaque cas, en attribuant le revenu tous les jours et en le distribuant tous les mois.

Bien qu'aucune garantie ne puisse être donnée qu'il en sera toujours ainsi, nous avons l'intention de maintenir une valeur liquidative par titre de 50,00 $ ou plus pour les titres de série FNB du Fonds du marché monétaire BMO en accumulant le revenu tous les jours et en le distribuant tous les mois.

Pour les fonds qui ont créé une série couverte, la quote-part de l'actif du fonds attribué à chaque série de la catégorie couverte et de la catégorie ordinaire est établie comme suit :

- pour les séries ordinaires, l'actif du fonds devant être attribué à chacune d'entre elles ne comprend pas les dérivés de couverture de change conclus ni les frais connexes engagés exclusivement pour les séries couvertes;
- pour les séries couvertes, l'actif du fonds devant être attribué à chacune d'entre elles correspond à ce qui suit :
  - la quote-part de l'actif du fonds attribuable à la série, déduction faite des dérivés de couverture de change conclus et des frais connexes engagés exclusivement pour les séries couvertes; plus
  - la quote-part, attribuable à la série, des dérivés de couverture de change conclus et des frais connexes engagés exclusivement pour les séries couvertes et répartis uniquement entre ces séries.

Pour les fonds qui ont créé une catégorie non couverte, la quote-part de l'actif du fonds attribué à chaque série de chaque catégorie non couverte et chaque catégorie ordinaire est établie comme suit :

- pour les séries de la catégorie non couverte, l'actif du fonds devant être attribué à chacune d'entre elles ne comprend pas les dérivés de couverture de change conclus ni les frais connexes engagés pour la catégorie ordinaire;
- pour les séries de la catégorie ordinaire, l'actif du fonds devant être attribué à chacune d'entre elles correspond à ce qui suit :
  - la quote-part de l'actif du fonds attribuable à la série, déduction faite des dérivés de couverture de change conclus et des frais connexes engagés pour la catégorie ordinaire; plus
  - la quote-part, attribuable à la série, des dérivés de couverture de change conclus et des frais connexes engagés pour la catégorie ordinaire, qui est répartie uniquement entre les séries de cette catégorie.

Pour la souscription en dollars américains de titres des fonds libellés en dollars canadiens (les « **fonds en dollars canadiens** », qui comprennent tous les fonds d'investissement BMO à l'exception des fonds en dollars US BMO), la valeur liquidative par titre est calculée en convertissant en dollars américains leur valeur en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur.

Pour la souscription en dollars canadiens de titres des fonds libellés en dollars américains (les fonds en dollars US BMO), la valeur liquidative par titre est calculée en convertissant en dollars canadiens leur valeur en dollars américains selon le taux de change en vigueur.

Les échanges de titres souscrits en dollars américains seront traités en dollars américains, et le produit de leur rachat sera versé en dollars américains.

Souscriptions, échanges et rachats

Les séries de titres

Tous les fonds offerts dans le présent prospectus simplifié émettent plus d'une série de titres. Vous trouverez le type de titres que chaque fonds offre dans le présent prospectus simplifié à la rubrique *Détails du fonds* de la description du fonds en question. Chaque série s'adresse à différents types d'investisseurs et comporte des frais différents. Pour obtenir des détails, voyez les rubriques *Frais* à la page 68 et *Rémunération du courtier* à la page 79.

Titres	Caractéristiques
Série A*	Offerte à tous les investisseurs qui effectuent une souscription sans frais d'acquisition (c.-à-d. selon le mode sans frais d'acquisition).
Série A (couverte)*	Offerte aux mêmes investisseurs que la série A. Toutefois, la série A (couverte) vise à refléter le rendement du fonds une fois couverte la quasi-totalité de l'exposition aux devises et est destinée à des investisseurs qui souhaitent obtenir une exposition aux placements étrangers, tout en éliminant l'incidence des fluctuations des devises de ces placements par rapport au dollar canadien.
Séries T*	Offertes à tous les investisseurs qui souhaitent tirer un revenu mensuel régulier de leur placement dans un fonds. Les séries T4, T5, T6 et T8 sont conçues pour fournir aux investisseurs une distribution mensuelle fixe fondée sur un taux de distribution cible annualisé de 4 %, de 5 %, de 6 % et de 8 %, respectivement, de la valeur liquidative par titre à la fin de l'année précédente.
Série F	Offerte aux investisseurs qui participent à des programmes intégrés ou de comptes assortis de frais, aux investisseurs qui détiennent un compte auprès d'un courtier exécutant, notamment BMO Ligne d'action Inc., courtier exécutant au sein de BMO Groupe financier, ou à d'autres investisseurs, à notre entière appréciation. Les titres de série F ne peuvent être souscrits que par l'entremise d'un courtier qui a conclu une convention avec nous et qu'après avoir obtenu notre autorisation pour ce faire. Plutôt que de verser des frais d'acquisition et des commissions de suivi, les investisseurs pourraient verser des frais annuels ou d'autres frais directement à leur courtier. Vous négociez ces frais avec votre courtier. Les titres de série F sont assortis de frais de gestion moins élevés que les autres séries puisque nous ne versons pas de commissions de suivi à leur égard. BMO Ligne d'action Inc. et les autres courtiers exécutants ne fournissent aucune recommandation de placements ni aucun conseil en placement à leurs clients.
Série F (couverte)	Offerte aux mêmes investisseurs que la série F. Toutefois, la série F (couverte) vise à refléter le rendement du fonds une fois couverte la quasi-totalité de l'exposition aux devises et est destinée à des investisseurs qui souhaitent obtenir une exposition aux placements étrangers, tout en éliminant l'incidence des fluctuations des devises de ces placements par rapport au dollar canadien.
Série F2 Série F4 Série F6	Offertes aux mêmes investisseurs que la série F. Toutefois, les séries F2, F4 et F6 sont destinées aux investisseurs qui souhaitent tirer un revenu mensuel régulier de leur placement dans un fonds. Les séries F2, F4 et F6 sont conçues pour fournir aux investisseurs une distribution mensuelle fixe fondée sur un taux de distribution cible annualisé de 2 %, de 4 % et de 6 %, respectivement, de la valeur liquidative par titre à la fin de l'année précédente.

Titres	Caractéristiques
Série G*	Offertes aux investisseurs qui sont membres d'un régime enregistré d'épargne-retraite collectif, d'un régime de participation différée aux bénéfices, d'un compte d'épargne libre d'impôt collectif ou d'un régime de retraite (un « **régime collectif** ») que nous offrons. Nous pouvons, en tout temps et à notre seule appréciation, offrir cette série Aux investisseurs qui sont membres d'autres types de régimes collectifs. Nous versons une commission de suivi réduite à l'égard des titres de série G, ce qui fait en sorte que nous pouvons exiger des frais de gestion moins élevés à leur égard.
Série I	Offerte dans le cadre de programmes de gestion de l'actif ou de produits structurés aux investisseurs institutionnels qui ont reçu notre approbation préalable. Les titres de série I ne sont pas offerts au public. Un fonds ne paie aucuns frais de gestion sur les titres de série I parce que les investisseurs négocient avec nous et nous versent directement les frais relatifs à la série I.
Série I (non couverte)	Offerte aux mêmes investisseurs que la série I. Toutefois, la série I (non couverte) ne couvrira pas l'exposition aux devises des placements libellés en devises attribués à la série I (non couverte) et est destinée aux investisseurs qui souhaitent obtenir une exposition à des placements à l'étranger afin qu'ils comprennent un rendement attribuable aux fluctuations des devises par rapport au dollar canadien.
Série O	Offerte aux investisseurs qui ont conclu une convention de gestion de placements avec Société de fiducie BMO et BMO Gestion privée de placements inc. ou une convention de gestion de placements avec BMO Nesbitt Burns Inc. et qui ont reçu notre approbation préalable. Les investisseurs paient des frais de gestion de patrimoine directement à Société de fiducie BMO et à BMO Gestion privée de placements inc. ou directement à BMO Nesbitt Burns Inc., selon le cas. Un fonds peut ne payer aucuns frais de gestion sur les titres de série O parce que les porteurs de titres de série O versent directement des frais distincts à leur courtier. Une partie de ces frais nous est versée par le courtier.
Série M*	Offerte aux investisseurs qui investissent au moins 150 000 $ dans cette série du fonds.
Série N	Offerte aux investisseurs qui participent à un programme de compte géré distinct ou à un programme de gestion carte blanche par l'intermédiaire d'un courtier qui a conclu une convention avec nous et uniquement suivant notre autorisation préalable. Un fonds ne paie aucuns frais de gestion sur les titres de série N parce que les porteurs de titres de série N versent directement des frais distincts à leur courtier. Une partie de ces frais nous est versée par le courtier. Les frais de la série N sont établis par le courtier.
Série NBA*	Offerte à tous les investisseurs qui effectuent une souscription avec frais d'acquisition (c.-à-d. selon le mode avec frais d'acquisition) par l'entremise des représentants des ventes de BMO Nesbitt Burns Inc. (les « **conseillers Nesbitt Burns** »).
Série NBF	Offerte aux investisseurs qui participent à des programmes intégrés ou de comptes assortis de frais fixes offerts par l'entremise d'un conseiller Nesbitt Burns et qui ont obtenu notre autorisation. Plutôt que de verser des frais d'acquisition et des commissions de suivi, les investisseurs pourraient devoir verser des frais annuels ou d'autres honoraires directement aux conseillers Nesbitt Burns. Les titres de série NBF sont assortis de frais de gestion moins élevés que ceux des autres séries puisque nous ne versons pas de commissions de suivi à leur égard.

Titres	Caractéristiques
Série S	Offerte aux investisseurs qui participent à un programme de compte géré distinct ou à un programme de gestion carte blanche par l'intermédiaire d'un courtier qui a conclu une convention avec nous et uniquement suivant notre autorisation préalable. Les investisseurs paient des frais de gestion de patrimoine directement à leur courtier.
Série FNB	Offerte aux investisseurs qui souscrivent ces titres à la TSX ou à une autre bourse ou sur un autre marché.
Série Conseiller*	Offerte à tous les investisseurs qui effectuent une souscription avec frais d'acquisition (c.-à-d. selon le mode avec frais d'acquisition).
Série Conseiller (couverte)*	Offerte aux mêmes investisseurs que la série Conseiller. Toutefois, la série Conseiller (couverte) vise à refléter le rendement du fonds une fois couverte la quasi-totalité de l'exposition aux devises et est destinée à des investisseurs qui souhaitent obtenir une exposition aux placements étrangers, tout en éliminant l'incidence des fluctuations des devises de ces placements par rapport au dollar canadien.
Série Classique*	Offerte aux investisseurs qui investissent au moins 50 000 $ dans cette série du fonds.

* Avec prise d'effet après le 1er juin 2022, les titres des séries A, A (couverte), T4, T5, T6, T8, G, M, NBA, Conseiller, Conseiller (couverte) et Classique (collectivement, les « séries assorties de commissions de suivi ») ne seront plus offerts aux fins de souscription aux investisseurs qui les détiennent dans un compte auprès de BMO Ligne d'action Inc. (un courtier exécutant au sein de BMO Groupe financier) ou auprès d'un autre courtier exécutant qui ne fait pas de recommandations de placement ni ne donne de conseils à ses clients. Le 1er juin 2022 ou après cette date et jusqu'au 30 novembre 2023 ou toute autre date ultérieure qui peut être autorisée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, vos titres de séries assorties de commissions de suivi seront échangés par votre courtier exécutant contre des titres semblables d'une série qui n'est pas assortie de commissions de suivi, ou une remise vous sera versée par votre courtier exécutant d'un montant correspondant à la commission de suivi si aucune série semblable qui n'est pas assortie de commissions de suivi n'est offerte.

Souscription de titres des fonds

Souscription de titres des séries OPC

Auprès de nous

Vous pouvez souscrire sans frais des titres de série A, de série A (couverte), de série T4 (la « **série T4 sans frais d'acquisition** »), de série T6 (la « **série T6 sans frais d'acquisition** ») et de série M des fonds souscrits selon le mode sans frais d'acquisition :

- en personne auprès de toute succursale de la BMO Banque de Montréal;
- par téléphone, lorsque vous avez pris des dispositions pour le paiement :
  - auprès de votre succursale de la BMO Banque de Montréal;
  - par l'entremise de BMO Centre d'investissement au 1 800 665-7700;
- par Internet (sauf pour les **REEI**) au **www.bmo.com/fonds**, lorsque vous avez pris des dispositions d'autorisation;
- par courrier. Votre ordre de souscription doit être envoyé par la poste accompagné d'un chèque certifié libellé au nom du fonds dont vous souscrivez des titres;
- automatiquement, par l'entremise d'un programme d'épargne continue.

Si vous souscrivez des titres d'un fonds en dollars US (mentionnés à la page 49) ou des titres d'un autre fonds au moyen de l'option d'achat en dollars américains, lorsque cette option est offerte, le chèque doit être tiré sur un compte bancaire en dollars américains d'une institution financière canadienne. Aucun régime enregistré BMO établi auprès d'une succursale de BMO Banque de Montréal ou par l'entremise de BMO Centre d'investissement ni aucun REEI ou REEE établi de la manière décrite précédemment ou par l'entremise d'un courtier ne peut détenir des titres de fonds souscrits en dollars américains. Les régimes enregistrés BMO (à l'exception d'un REEI ou d'un REEE) établis par l'entremise de courtiers peuvent détenir des titres de fonds souscrits en dollars américains. Veuillez vous reporter à la rubrique *Services facultatifs – Régimes enregistrés* à la page 64 pour obtenir de plus amples renseignements.

Par l'entremise de BMO Ligne d'action Inc. dans le cas de la série F

Vous pouvez souscrire des titres de série F des fonds par l'entremise de BMO Ligne d'action Inc., courtier exécutant de BMO Groupe financier.

Par notre entremise dans le cas de la série G

Vous pouvez souscrire des titres de série G des fonds par l'entremise des régimes collectifs que nous offrons.

Par l'entremise d'un autre courtier

Vous pouvez également souscrire des titres de série A, de série A (couverte), des séries T, de série M, de série Conseiller, de série Conseiller (couverte) et de série Classique des fonds par l'entremise d'autres courtiers inscrits. Veuillez contacter votre courtier pour savoir comment procéder pour passer des ordres. Certains courtiers pourraient vous facturer des frais pour leurs services.

Vous pouvez souscrire des titres des séries F des fonds uniquement par l'intermédiaire de courtiers inscrits, y compris des courtiers exécutants, qui ont conclu une convention relative aux titres de série F avec nous et uniquement suivant notre autorisation préalable. La faculté pour un courtier de vendre des titres des séries F est assujettie à nos modalités.

Vous pouvez souscrire des titres de série N et de série S des fonds par l'intermédiaire d'autres courtiers inscrits si vous participez à un programme de compte géré distinct ou à un programme de gestion carte blanche offert par des courtiers qui ont conclu une convention avec nous, et ce, uniquement suivant notre autorisation préalable. Veuillez communiquer avec votre courtier pour vous renseigner sur la possibilité de souscrire des titres de série N et de série S.

Vous pouvez souscrire des titres de série NBA et de série NBF des fonds par l'intermédiaire de conseillers Nesbitt Burns. Votre conseiller Nesbitt Burns peut vous facturer des frais pour ses services. Veuillez communiquer avec votre conseiller Nesbitt Burns pour vous renseigner sur la possibilité de souscrire des titres de série NBA et de série NBF.

Vous pouvez souscrire des titres de série I et de série I (non couverte) des fonds uniquement par l'intermédiaire de courtiers inscrits, pourvu que vous ayez conclu une convention relative aux titres de série I avec nous et obtenu notre autorisation préalable. La capacité d'un courtier de vendre des titres de série I et de série I (non couverte) est assujettie à nos modalités.

Vous pouvez souscrire des titres de série O des fonds si vous avez conclu une convention de gestion de placements avec Société de fiducie BMO et BMO Gestion privée de placements inc. ou si vous avez conclu une convention de gestion de placements avec BMO Nesbitt Burns Inc. Veuillez communiquer avec votre courtier pour vous renseigner sur la possibilité de souscrire des titres de série O.

Autres restrictions concernant la souscription
Les actions de la Catégorie asiatique de croissance et de revenu BMO, de la Catégorie Portefeuille FNB équilibré BMO, de la Catégorie Portefeuille FNB actions de croissance BMO, de la Catégorie mondiale de dividendes BMO, de la Catégorie Portefeuille FNB croissance BMO, de la Catégorie Portefeuille FNB de revenu BMO, de la Catégorie valeur internationale BMO, du Portefeuille équilibré CatégorieSélect^MD BMO, du Portefeuille actions de croissance CatégorieSélect^MD BMO, du Portefeuille croissance CatégorieSélect^MD BMO et du Portefeuille de revenu CatégorieSélect^MD BMO peuvent être souscrites uniquement si elles sont destinées à des comptes non enregistrés et ne peuvent être souscrites si elles sont destinées à des régimes enregistrés, sauf s'il s'agit de certains programmes d'épargne continue déjà établis.

Souscription de titres de série FNB
Par l'entremise d'une bourse dans le cas de la série FNB
Vous pouvez souscrire ou vendre des titres de série FNB à la TSX ou à une autre bourse ou sur un autre marché. Vous pourriez devoir payer les courtages habituels associés à la souscription ou à la vente de titres de série FNB. Vous ne versez aucuns frais ni à nous ni à un fonds pour la souscription ou la vente de titres de série FNB à la TSX ou à une autre bourse ou sur un autre marché.

Modes de souscription dans le cas des séries OPC

Votre choix de mode de souscription a une incidence sur les courtages que vous paierez ou que nous paierons à votre courtier et sur les commissions de suivi que nous paierons à votre courtier. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 et la rubrique *Rémunération du courtier* à la page 79.

Mode sans frais d'acquisition
Vous ne payez pas de frais d'acquisition lorsque vous souscrivez des titres de série sans frais d'acquisition des fonds.

Mode avec frais d'acquisition
Selon le mode avec frais d'acquisition, vous versez une commission à votre courtier lorsque vous souscrivez des titres d'un fonds. La commission est négociable entre vous et votre courtier, mais ne peut être supérieure à 5 % du montant que vous investissez. Si vous souscrivez des titres de série NBA aux termes du mode avec frais d'acquisition, la commission ne peut être supérieure à 4 % du montant que vous investissez. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir de plus amples renseignements.

Modes avec frais reportés
Il y a deux modes avec frais reportés, le mode avec frais reportés habituels ou le mode avec frais reportés réduits. Aux termes des modes avec frais reportés, nous versons une commission à votre courtier en votre nom lorsque vous souscrivez des titres d'un fonds. Vous pourriez être tenu de nous verser des frais si vous faites racheter vos titres au cours d'un nombre d'années déterminé après votre souscription. Les frais de rachat constituent un pourcentage du coût initial des titres rachetés et diminuent aux taux indiqués dans le tableau de la rubrique *Frais et charges payables directement par vous – Frais de rachat* à la page 73.

Le mode avec frais reportés habituels et le mode avec frais reportés réduits ne sont plus offerts pour les nouvelles souscriptions, mais l'échange de titres existants acquis selon le mode avec frais reportés habituels et le mode avec frais reportés réduits continue d'être possible. Veuillez vous reporter à la rubrique *Échange entre fonds* à la page 56.

Si vous avez souscrit vos titres selon le mode avec frais reportés habituels depuis le 4 juillet 2008 et après que le barème des frais de rachat qui leur sont applicables est échu, le taux des commissions de suivi que nous versons à votre courtier augmentera de façon à correspondre à celui applicable aux titres du même fonds souscrits selon le mode avec frais d'acquisition. Veuillez vous reporter à la rubrique *Rémunération du courtier* à partir de la page 79 pour plus de renseignements sur les commissions de suivi visant les titres souscrits selon le mode avec frais d'acquisition.

Mode de souscription en dollars canadiens
En plus d'être offertes en dollars américains, les séries de titres des fonds en dollars US BMO suivants sont également offertes en dollars canadiens, comme il est indiqué dans le tableau ci-après :

Nom du fonds	Mode de souscription en dollars canadiens
BMO Fonds équilibré en dollars US	Offert à l'égard de la série A, de la série F, de la série I et de la série Conseiller
BMO Fonds de dividendes en dollars US	Offert à l'égard de la série A, de la série F, de la série I et de la série Conseiller
BMO Fonds américain de revenu mensuel en dollars US	Offert à l'égard de la série A, de la série F et de la série Conseiller
BMO Portefeuille FNB équilibré en dollars US	Offert à l'égard de la série F et de la série Conseiller
BMO Portefeuille FNB conservateur en dollars US	Offert à l'égard de la série F et de la série Conseiller
BMO Portefeuille FNB de revenu en dollars US	Offert à l'égard de la série F et de la série Conseiller

Si vous souscrivez des titres d'un des fonds en dollars US BMO en dollars américains, le chèque doit être tiré sur un compte bancaire en dollars américains d'une institution financière canadienne.

Mode de souscription en dollars américains
En plus d'être offertes en dollars canadiens, les séries de titres des fonds en dollars canadiens suivants sont également offertes en dollars américains, comme il est indiqué dans le tableau ci-après :

Nom du fonds	Mode de souscription en dollars américains
BMO Fonds asiatique de croissance et de revenu	Offert à l'égard de la série F et de la série Conseiller
BMO Fonds concentré mondial équilibré	Offert à l'égard de la série T5, de la série F et de la série Conseiller
BMO Fonds concentré d'actions mondiales	Offert à l'égard de la série F et de la série Conseiller
BMO Fonds concentré d'actions américaines	Offert à l'égard de la série F et de la série Conseiller
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés américaines à dividendes élevés	Offert à l'égard de la série F et de la série Conseiller
BMO Fonds des marchés en développement	Offert à l'égard de la série F et de la série Conseiller
BMO Fonds européen	Offert à l'égard de la série F et de la série Conseiller
BMO Catégorie mondiale de dividendes	Offert à l'égard de la série T5, de la série F et de la série Conseiller
BMO Fonds mondial de dividendes	Offert à l'égard de la série A, de la série F et de la série Conseiller
BMO Catégorie mondiale d'actions	Offert à l'égard de la série F et de la série Conseiller
BMO Fonds mondial d'actions	Offert à l'égard de la série T6, de la série Conseiller et de la série F
BMO Fonds mondial à petite capitalisation	Offert à l'égard de la série F et de la série Conseiller
BMO Fonds de dividendes nord-américains	Offert à l'égard de la série A, de la série F et de la série Conseiller
BMO Fonds de ressources	Offert à l'égard de la série F et de la série Conseiller
BMO SIA Fonds ciblé d'actions nord-américaines	Offert à l'égard de la série F et de la série Conseiller
BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables	Offert à l'égard de la série O du Fonds d'actions mondiales à perspectives durables BMO privé
BMO Fonds FNB mondial d'allocation de l'actif gestion tactique	Offert à l'égard de la série F et de la série Conseiller
BMO Fonds FNB mondial d'obligations gestion tactique	Offert à l'égard de la série F et de la série Conseiller
BMO Fonds FNB mondial d'actions gestion tactique	Offert à l'égard de la série F et de la série Conseiller
BMO Fonds d'actions américaines toutes capitalisations	Offert à l'égard de la série A, de la série F et de la série Conseiller
BMO Catégorie actions américaines	Offert à l'égard de la série F et de la série Conseiller
BMO Fonds d'actions américaines	Offert à l'égard de la série A, de la série F et de la série Conseiller
BMO Fonds d'actions américaines Plus	Offert à l'égard de la série A, de la série F et de la série Conseiller
BMO Fonds d'obligations américaines à rendement élevé	Offert à l'égard de la série F, de la série I et de la série Conseiller

Si vous souscrivez des titres d'un des fonds en dollars canadiens en dollars américains, le chèque doit être tiré sur un compte bancaire en dollars américains d'une institution financière canadienne.

La possibilité de souscrire des titres des fonds en dollars canadiens en dollars américains et des titres des fonds en dollars US BMO en dollars canadiens est offerte aux investisseurs uniquement à des fins de commodité et non pour couvrir le risque de change entre les deux monnaies.

Comment les fonds sont-ils structurés?

Différents types d'OPC sont offerts aux termes du présent prospectus simplifié, soit :

- les fonds de fiducie BMO, dont chacun est constitué en tant que fiducie qui émet des titres appelés des parts;
- les fonds catégorie de société BMO, dont chacun constitue une catégorie d'actions de Catégorie de société BMO Inc., une société qui émet des titres appelés actions;
- BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée, une société qui émet des titres appelés actions.

Lorsque vous investissez dans un fonds qui est constitué en fiducie, vous souscrivez des parts. Chaque fonds de fiducie BMO distribue ses gains en versant son revenu et ses gains en capital nets aux porteurs de parts et en les répartissant entre eux. De façon générale, le revenu et les gains en capital qui vous sont distribués par une fiducie sont imposés comme si vous les aviez reçus directement. Un fonds de fiducie BMO peut également vous distribuer du capital. Les distributions de capital, appelées RC, ne sont pas imposables, mais réduiront le PBR de vos actions.

Catégorie de société BMO Inc. est une société. Son capital est divisé en séries de catégories. Chaque catégorie d'actions correspond à un fonds d'investissement différent ayant ses propres objectifs de placement. Lorsque vous investissez dans un fonds catégorie de société BMO, vous souscrivez des actions d'une série d'une catégorie de la société. Chaque année, Catégorie de société BMO Inc. a l'intention de verser suffisamment de dividendes sur les gains en capital et de dividendes ordinaires aux actionnaires de chaque série de chaque fonds catégorie de société BMO pour ne pas que la société, dans son ensemble, ait à payer d'impôt sur le revenu sur ses gains en capital nets réalisés ou ses dividendes de source canadienne. En règle générale, il ne sera pas nécessaire de verser des dividendes sur les gains en capital et des dividendes ordinaires à l'égard de chaque série d'actions de chaque fonds ou aux actionnaires de chaque fonds. Un fonds catégorie de société BMO peut également vous distribuer du capital. Les distributions de capital, appelées RC, ne sont pas imposables, mais réduisent le PBR de vos actions.

BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée est également une société. Son capital est divisé en séries d'actions. Lorsque vous investissez dans BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée, vous souscrivez des actions ordinaires d'une série donnée de la société. Chaque année, BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée a l'intention de verser suffisamment de dividendes sur les gains en capital et de dividendes ordinaires aux actionnaires de chaque série pour ne pas que la société ait à payer de l'impôt sur le revenu sur ses gains en capital nets réalisés ou ses dividendes de source canadienne. Il pourrait ne pas être nécessaire de verser des dividendes sur les gains en capital ou des dividendes ordinaires à l'égard de chaque série d'actions tous les ans. BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée peut également vous distribuer du capital. Les distributions de capital, appelées RC, ne sont pas imposables, mais réduisent le PBR de vos actions.

Nous pouvons en tout temps dissoudre ou fermer un fonds ou une série d'un fonds, selon le cas, et vous rendre la partie de la valeur liquidative de ce fonds ou de cette série qui vous revient. Nous vous donnerons un préavis concernant une telle décision. Dans le cas de la dissolution d'un fonds, nous vous ferons parvenir un préavis de 60 jours.

Fréquence à laquelle nous calculons la valeur liquidative d'un fonds

Nous calculons la valeur liquidative de chaque titre de chaque série de chaque fonds à 16 h, heure de l'Est (« **HE** »), chaque jour d'évaluation. La valeur liquidative par titre des séries OPC à l'égard des titres vendus par l'entremise d'une succursale de BMO Banque de Montréal ou de BMO Centre d'investissement peut être publiée dans les principaux journaux canadiens le jour suivant et est publiée sur Internet au **www.bmo.com/fonds**. La valeur liquidative par titre des autres séries de titres, y compris les titres de série FNB, peut être publiée dans les principaux journaux canadiens le jour suivant et est publiée sur Internet au **www.bmo.com/gma/ca** et au **www.fnb.bmo.com**.

Pour en savoir plus sur les méthodes utilisées pour calculer la valeur liquidative des Fonds, veuillez vous reporter à la rubrique *Calcul de la valeur liquidative* à la page 42.

Comment nous traitons votre ordre

Séries OPC

Lorsque vous souscrivez, échangez ou faites racheter des titres des séries OPC, vous le faites à la valeur liquidative du titre. Votre ordre de souscription, d'échange ou de rachat de titres des séries OPC doit nous être transmis par votre courtier. Si nous le recevons au plus tard à 16 h (HE) un jour d'évaluation, nous le traiterons selon la valeur liquidative par titre à cette date. Si nous recevons votre ordre après 16 h (HE) ou un jour qui n'est pas un jour d'évaluation, nous le traiterons selon la valeur liquidative par titre du jour d'évaluation suivant. Si les opérations de la TSX cessent avant 16 h (HE) un jour d'évaluation, nous pourrions avancer l'heure limite. Nous ne traitons votre ordre que s'il est complet. Le prix de souscription et le prix de rachat des titres des séries OPC d'un fonds sont fonction de la valeur liquidative par titre de ce fonds déterminée immédiatement après la réception de votre ordre par le fonds.

Si vous souscrivez des titres des séries OPC, vous devez inclure le paiement avec votre ordre. Si nous ne recevons pas le paiement dans les deux (2) jours ouvrables (un (1) jour ouvrable dans le cas du Fonds du marché monétaire BMO) suivant le traitement de votre ordre de souscription, nous devons racheter vos titres le jour ouvrable suivant. Si le produit du rachat est supérieur au montant que vous devez, le fonds visé conserve la différence. Si le produit est inférieur au montant que vous devez, nous verserons la différence au fonds visé en votre nom et recouvrerons ce montant ainsi que tous les frais additionnels auprès de votre courtier qui, à son tour, pourra les recouvrer auprès de vous.

Nous verserons au fonds dont vous souscrivez des parts l'intérêt gagné entre le moment où vous faites le paiement et le moment où la souscription est conclue. En général, nous n'émettons pas de certificat. Nous pouvons accepter ou refuser un ordre de souscription dans un délai de un jour ouvrable suivant la réception de l'ordre. Si nous acceptons votre ordre, votre courtier ou nous-mêmes vous enverrons un avis d'exécution de votre ordre; cet avis constitue votre confirmation de l'opération. Si vous vous inscrivez à notre programme d'épargne continue ou à notre programme de retrait systématique, vous ne recevrez un avis d'exécution que pour la première opération effectuée aux termes de ce programme. Si nous refusons votre ordre, nous vous rembourserons toutes les sommes reçues, sans intérêt.

Si vous faites racheter des titres des séries OPC, nous transmettrons les fonds ou vous enverrons par la poste un chèque au montant du produit du rachat dans les deux (2) jours ouvrables suivant l'établissement du prix de rachat, pourvu que nous ayons reçu tous les documents et/ou renseignements nécessaires. Vous recevrez le produit du rachat en dollars américains lorsque vous ferez racheter des titres qui ont été souscrits en dollars américains. Dans les autres cas, vous recevrez le produit du rachat en dollars canadiens lorsque vous ferez racheter des titres des fonds.

Les parts d'un fonds en dollars US BMO et les titres des séries OPC des fonds en dollars canadiens qui sont détenus en dollars US seront rachetés en dollars US. Cependant, le PBR et le produit de la disposition doivent être convertis en dollars canadiens, en se servant du taux de change en vigueur le jour de l'opération pour calculer le gain réalisé ou la perte subie.

Si vous faites racheter des parts du Fonds du marché monétaire BMO ou du Fonds du marché monétaire en dollars US BMO avant qu'une distribution de revenu soit payable, vous recevez également le revenu accumulé qui est attribué à vos parts. Votre courtier peut stipuler dans une entente qu'il a conclue avec vous que vous êtes tenu de le dédommager de toute perte subie en raison de votre défaut de satisfaire aux exigences à l'égard d'un rachat de titres d'un fonds.

Vous ne versez aucuns frais de rachat lorsque vous souscrivez des titres de série A, de série A (couverte), de série I, de série I (non couverte), de série M, de série T4 sans frais d'acquisition et de série T6 sans frais d'acquisition offerts selon le mode sans frais d'acquisition par notre entremise. Vous ne versez également aucuns frais de rachat lorsque vous souscrivez certaines autres séries de titres, dont les titres de série Conseiller, de série Conseiller (couverte), de série Classique et de série NBA selon le mode avec frais d'acquisition par l'entremise de votre courtier. Vous ne versez aucuns frais de rachat lorsque vous faites racheter des titres de série F, de série G, de série O, de série N, de série S ou de série NBF.

Titres de série FNB

Courtiers désignés

Nous avons conclu, au nom des fonds qui offrent des titres de série FNB, une convention de désignation avec un courtier désigné aux termes de laquelle le courtier désigné convient d'accomplir certaines fonctions à l'égard de ces fonds, y compris, notamment, ce qui suit : i) la souscription d'un nombre suffisant de titres de série FNB pour remplir les exigences d'inscription initiale de la TSX; ii) la souscription de titres de série FNB sur une base continue dans le cadre d'un rééquilibrage et de rajustements du portefeuille pertinent et lorsque des titres de série FNB sont rachetés en espèces, et iii) l'affichage d'un cours vendeur et d'un cours acheteur pour la négociation des titres de série FNB à la TSX. Nous pouvons, à notre appréciation et à l'occasion, rembourser tout courtier désigné de certains frais qu'il a engagés dans l'exercice de ces fonctions.

La convention de désignation prévoit que nous pouvons, à l'occasion et, dans tous les cas, pas plus d'une fois par trimestre, exiger du courtier désigné qu'il souscrive en espèces des titres de série FNB d'un fonds en contrepartie d'une somme en dollars n'excédant pas 0,30 % de la valeur liquidative du fonds. Le nombre de titres de série FNB émis correspondra au montant de souscription divisé par la valeur liquidative par titre de la série FNB calculée après que nous avons remis un avis de souscription au courtier désigné. Le courtier désigné devra payer les titres de série FNB, et les titres de série FNB seront émis au plus tard le deuxième jour ouvrable, ou tout autre jour que nous déterminons, suivant la remise de l'avis de souscription.

Émission de titres de série FNB

En faveur des courtiers désignés et des courtiers de FNB

Tous les ordres visant à acheter des titres de série FNB directement des fonds doivent être passés par les courtiers désignés ou les courtiers de FNB. Nous nous réservons le droit absolu de rejeter tout ordre de souscription passé par un courtier désigné ou un courtier de FNB. Aucuns frais ne seront payables par un fonds à un courtier désigné ou à un courtier de FNB dans le cadre de l'émission de titres de série FNB. À l'émission de titres de série FNB, nous pouvons, à notre appréciation, imposer des frais d'administration à un courtier désigné ou à un courtier de FNB pour compenser les frais (notamment les droits d'inscription additionnelle à la cote de la TSX) engagés dans le cadre de l'émission de titres de série FNB.

Tout jour de bourse, un courtier désigné ou un courtier de FNB peut passer un ordre de souscription visant le nombre prescrit de titres de série FNB (ou un multiple entier de celui-ci ou le nombre de titres de série FNB que nous pouvons autoriser) d'un fonds. S'il reçoit un ordre de souscription au plus tard à 16 h (HE) le jour ouvrable précédant immédiatement un jour de bourse (ou à une heure ultérieure ce jour ouvrable ou jour de bourse que nous pouvons autoriser), le fonds émettra en faveur du courtier désigné ou du courtier de FNB les titres de série FNB i) au plus tard dans les trois jours ouvrables suivant la date à laquelle l'avis de souscription est accepté, dans le cas d'un fonds qui investit une tranche de ses actifs en portefeuille dans des titres T+3; ii) au plus tard le deuxième jour ouvrable suivant la date à laquelle l'ordre de souscription est accepté, dans le cas d'un fonds qui n'investit pas une tranche de ses actifs en portefeuille dans des titres T+3 (autre que le Fonds du marché monétaire BMO); iii) au plus tard le jour ouvrable suivant la date à laquelle l'ordre de souscription est accepté dans le cas du Fonds du marché monétaire BMO; ou iv) dans un délai plus court que nous pouvons fixer en réponse à des modifications apportées aux lois applicables ou à des modifications d'ordre général apportées à la procédure de règlement dans les marchés pertinents, dans chaque cas, à la condition qu'il ait reçu le paiement des titres de série FNB souscrits.

Pour chaque nombre prescrit de titres de série FNB émis, un courtier désigné ou un courtier de FNB doit remettre un paiement composé, à notre appréciation, i) d'un panier de titres et d'une somme en espèces d'un montant suffisant pour que la valeur des titres et de la somme en espèces reçue soit égale à la valeur liquidative des titres de série FNB calculée après la réception de l'ordre de souscription, ii) d'une somme en espèces égale à la valeur liquidative des titres de série FNB calculée après la réception de l'ordre de souscription ou iii) d'une combinaison de titres et d'une somme en espèces, selon ce que nous déterminons, d'un montant suffisant pour que la valeur des titres et de la somme en espèces reçue soit égale à la valeur liquidative des titres de série FNB calculée après la réception de l'ordre de souscription.

Chaque jour de bourse, le panier de titres de chaque fonds sera offert à ses courtiers désignés et courtiers de FNB. Nous pouvons, à notre gré, augmenter ou diminuer le nombre prescrit de titres de série FNB à l'occasion.

En faveur des courtiers désignés dans des circonstances spéciales
Un fonds peut émettre des titres de série FNB en faveur de courtiers désignés dans le cadre d'un rééquilibrage et de rajustements du fonds ou de son portefeuille et lorsque les titres de série FNB sont rachetés en espèces.

En faveur des porteurs de parts à titre de distributions réinvesties
Un fonds peut émettre des titres de série FNB en faveur de porteurs de titres du fonds au moment du réinvestissement automatique de distributions extraordinaires et d'autres distributions réinvesties.

Achat et vente de titres de série FNB

Les investisseurs peuvent acheter ou vendre des titres de série FNB par l'entremise de courtiers inscrits dans leur province ou territoire de résidence. Les investisseurs pourraient devoir payer les courtages habituels à l'achat ou à la vente de titres de série FNB. Les fonds émettent des titres de série FNB directement à des courtiers désignés et à des courtiers de FNB.

À l'occasion, si un fonds, les courtiers désignés et les courtiers de FNB en conviennent, les courtiers désignés et les courtiers de FNB peuvent accepter, de la part d'acheteurs éventuels, des titres constituants en guise de paiement pour les titres de série FNB.

Points particuliers devant être examinés par les porteurs de titres de série FNB

Les dispositions relatives aux « systèmes d'alerte » énoncées dans les lois sur les valeurs mobilières applicables ne s'appliquent pas à l'acquisition de titres de série FNB. En outre, les fonds ont obtenu des autorités en valeurs mobilières une dispense permettant aux porteurs de titres d'acquérir plus de 20 % des titres de série FNB de tout fonds par l'entremise de la TSX sans égard aux exigences relatives aux offres publiques d'achat prescrites par les lois sur les valeurs mobilières applicables, à la condition que le porteur de titres, et toute personne agissant conjointement ou de concert avec lui, s'engage envers le gestionnaire à ne pas exercer les droits de vote rattachés à plus de 20 % des titres de série FNB de ce fonds à une assemblée des porteurs de titres.

Chaque fonds qui investit une tranche de ses actifs en portefeuille dans des titres T+3 a obtenu des autorités en valeurs mobilières une dispense lui permettant de régler les opérations sur les titres de série FNB du fonds effectuées sur le marché primaire au plus tard le troisième jour ouvrable suivant la date à laquelle le prix des titres série FNB est établi. Ce cycle de règlement diffère du cycle de règlement habituel pour des opérations sur les titres de série FNB du fonds effectuées sur le marché secondaire, qui a lieu habituellement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle le prix des titres de série FNB est établi (sauf en ce qui a trait aux titres de série FNB du Fonds du marché monétaire BMO, à l'égard desquels le règlement a lieu au plus tard un jour ouvrable suivant la date à laquelle le prix des parts est établi).

Opérations à court terme

Nous dissuadons les investisseurs d'effectuer des opérations à court terme. Les opérations à court terme peuvent comprendre la souscription puis le rachat ou l'échange de titres d'un fonds dans les 30 jours suivant leur souscription ou échange. De telles opérations peuvent nuire au rendement d'un fonds et à la valeur des placements dans un fonds d'autres investisseurs puisqu'elles peuvent augmenter le courtage et les autres frais administratifs d'un fonds et nuire aux décisions de placement à long terme du gestionnaire de portefeuille.

Les opérations à court terme peuvent comprendre la souscription puis le rachat ou l'échange de titres d'un fonds dans les 30 jours suivant leur souscription ou échange. Nous avons en place des politiques et des procédures afin de déceler et de prévenir les opérations à court terme, et nous pouvons notamment refuser votre ou vos ordres de souscription ou d'échange de titres actuels et futurs. Si nous jugeons, à notre discrétion, que vous effectuez des opérations à court terme, en plus d'avoir recours aux autres moyens dont il dispose, le fonds concerné peut imposer des frais d'opérations à court terme payables directement au fonds à même le produit du rachat, ce qui réduira le montant qui vous est payable par ailleurs au moment du rachat ou de l'échange (veuillez vous reporter à la page 74 pour de plus amples renseignements). Nous pouvons renoncer à ces frais en tout temps.

Les restrictions imposées à l'égard des opérations à court terme, y compris les frais d'opérations à court terme, ne s'appliqueront généralement pas à l'égard des rachats ou des échanges qui sont entrepris par nous, qui sont faits suivant des circonstances spéciales ainsi que nous le décidons à notre seule appréciation, ou qui sont effectués dans le cadre de programmes facultatifs ou suivant les programmes de retrait systématique.

Malgré ces restrictions et nos procédures en vue de déceler et de prévenir les opérations à court terme, nous ne pouvons garantir que de telles opérations seront éliminées complètement.

Politiques et procédures relatives aux opérations à court terme

Nous avons en place des politiques et des procédures afin de déceler et de prévenir les opérations à court terme ou excessives, et nous pouvons notamment refuser votre ou vos ordres de souscription ou d'échange de titres actuels et futurs et vous facturer des frais d'opérations à court terme.

Séries OPC

Nous assurons une surveillance afin de détecter les opérations abusives dans les succursales et à notre siège social. Nous utilisons un système de surveillance électronique pour examiner et mettre en évidence les problèmes possibles, et nous examinons aussi les opérations quotidiennement pour repérer les opérations excessives ou à court terme. Les opérations mises en évidence sont examinées par les responsables de la conformité, et des avertissements, écrits ou verbaux, peuvent être envoyés. Si nous jugeons, à notre discrétion, que vous effectuez des opérations à court terme, en plus d'avoir recours aux autres moyens dont il dispose, le fonds concerné peut rejeter votre ou vos ordres de souscription ou d'échange ou peut imposer des frais d'opérations à court terme payables directement au fonds au moyen du produit du rachat, ce qui réduira par ailleurs le montant qui vous est payable au moment du rachat ou de l'échange. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais d'opérations à court terme* à la page 74 pour de plus amples renseignements. Nous pouvons éliminer cette pénalité en tout temps. Si d'autres opérations à court terme sont effectuées, toute autre opération, mis à part les rachats, pourrait être refusée.

Les restrictions imposées à l'égard de la négociation à court terme, y compris les frais pour négociation à court terme, ne s'appliqueront généralement pas à l'égard des rachats ou des échanges : qui visent les fonds du marché monétaire et des fonds analogues, qui sont entrepris par nous, qui sont faits suivant des circonstances spéciales ainsi que nous le décidons à notre seule appréciation, ou qui sont effectués dans le cadre de programmes facultatifs, y compris un rééquilibrage concernant les portefeuilles BMO « Fonds sur mesure »MD et le service d'investissement BMO GraduactionMD ou suivant les programmes de retrait systématique.

Malgré ces restrictions et nos procédures en vue de déceler et de prévenir les opérations à court terme, nous ne pouvons garantir que de telles opérations seront éliminées complètement.

Série FNB

À l'heure actuelle, nous sommes d'avis qu'il n'est pas nécessaire d'imposer aux porteurs de titres de série FNB des restrictions sur les opérations à court terme puisque les titres de série FNB des fonds sont généralement négociés par des investisseurs à une bourse de valeurs sur le marché secondaire de la même façon que le sont d'autres titres inscrits. Dans les quelques cas où les titres de série FNB des fonds ne sont pas souscrits sur le marché secondaire, un courtier désigné ou un courtier de FNB participe habituellement aux souscriptions et nous pourrions leur imposer des frais de rachat visant à indemniser le fonds applicable pour les frais qu'il a engagés dans le cadre de l'opération.

Votre guide pour la souscription de titres des fonds

Le tableau suivant vous présente les montants minimaux pour ce qui est de la souscription de titres d'un fonds et pour le maintien d'un compte ou d'un placement dans un fonds. Ces montants dépendent du type de compte et de fonds ou de série que vous choisissez. Si la valeur de votre placement dans un fonds devient inférieure au montant minimal que nous déterminons à l'occasion, nous pouvons racheter tous les titres du fonds en question dans votre compte. Si, en raison des fluctuations du marché, la valeur de vos titres tombe au-dessous du solde minimal, nous pouvons racheter vos titres après vous avoir donné un avis de 10 jours à cet effet. Si la valeur de votre

placement tombe sous le solde minimal en raison d'un rachat partiel, nous pouvons procéder au rachat de votre placement immédiatement, sans préavis. Si la valeur de vos titres de série M du Fonds du marché monétaire BMO tombe sous le solde minimal, nous pouvons soit échanger vos titres de série M contre des titres de série A du Fonds du marché monétaire BMO soit les racheter pour vous. Nous pouvons changer les montants minimaux à tout moment sans avis.

Les seuils minimaux concernant les titres de série I, de série I (non couverte), de série N, de série O, de série S ou du Fonds du marché monétaire en dollars US BMO privé, série O sont établis par contrat. Nous avons le droit d'exiger un placement total minimal de 50 000 $ pour la souscription de titres de série Classique. Ces seuils minimaux ne sont pas actuellement exigés, mais pourraient l'être à notre gré.

Les titres de série FNB ne comportent aucun montant minimal de placement initial ou additionnel.

Souscription de titres des fonds

Tous les montants minimaux sont en dollars américains lorsque des titres des fonds sont souscrits dans cette devise.

	Montant minimal que vous pouvez souscrire		Solde minimal
	Votre première souscription	Chaque souscription supplémentaire	
TOUS LES FONDS ET TOUTES LES SÉRIES, *sauf les Portefeuilles Ascension^MC BMO et les titres de série I, de série I (non couverte), de série FNB, de série M, de série N, de série NBA, de série NBF, de série O, de série S et du Fonds du marché monétaire en dollars US BMO privé, série O*			
SOUSCRIPTION UNIQUE			
Compte ordinaire ($ US pour le Fonds indice-actions en dollars US BMO, le Fonds du marché monétaire en dollars US BMO, le Fonds américain de revenu mensuel en dollars US BMO et tout autre fonds dont les titres ont été souscrits selon le mode de souscription en dollars américains)	500 $	50 $	500 $
Compte FERR	5 000 $	—	—
TITRES DE SÉRIE M			
SOUSCRIPTION UNIQUE	150 000 $	5 000 $	150 000 $
TITRES DE SÉRIE NBA ET DE SÉRIE NBF			
SOUSCRIPTION UNIQUE			
Compte ordinaire	1 000 $	100 $	500 $
Compte FERR	5 000 $		
PORTEFEUILLES ASCENSION^MC BMO			
SOUSCRIPTION UNIQUE			
Compte ordinaire	75 000 $	50 $	60 000 $
Compte FERR	75 000 $	—	—

Échange entre fonds

Un échange suppose le transfert de votre placement d'un fonds d'investissement BMO ou d'une série à un autre fonds d'investissement BMO ou à une autre série. Nous décrivons les types d'échange que vous pouvez effectuer ci-après.

Lorsque nous recevrons votre demande d'échange, nous échangerons vos titres des séries OPC d'un fonds d'investissement BMO ou d'une autre série contre des titres des séries OPC d'un autre fonds d'investissement BMO ou d'une autre série en fonction de la valeur liquidative par titre déterminée après la réception de votre demande d'échange.

Vous pouvez également échanger des titres des séries OPC des fonds d'investissement BMO par l'entremise de votre courtier. Si vous échangez vos titres des séries OPC par l'entremise de votre courtier, vous pourriez être tenu de payer des frais pouvant aller jusqu'à 2 % de la valeur des titres rachetés lorsque vous faites un échange entre fonds d'investissement BMO. Vous et votre courtier pouvez négocier ces frais. De plus, la souscription de titres des séries OPC du nouveau fonds d'investissement BMO ou de la nouvelle série pourrait comporter des frais selon la série des titres souscrits et les arrangements pris entre vous et votre courtier. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* qui commence à la page 68 pour obtenir de plus amples renseignements. Au besoin, des titres des fonds d'investissement BMO pourraient être rachetés pour acquitter les frais. Nous pourrions exiger un montant minimum de 50 $ pour les échanges, à notre seule appréciation.

Vous ne pouvez échanger des titres des fonds d'investissement BMO souscrits en dollars américains contre des titres des fonds d'investissement BMO souscrits en dollars canadiens. Vous ne pouvez faire d'échange qu'entre des titres des fonds d'investissement BMO souscrits dans la même devise.

Vous pouvez effectuer deux types d'échanges :

- *Échange entre des séries OPC du même fonds d'investissement BMO*
  Vous pouvez échanger vos titres d'une série OPC d'un fonds contre des titres d'une série OPC du même fonds si vous avez le droit de détenir les titres de la série visée. Sauf dans le cas d'un échange entre des titres des séries de la catégorie couverte et de la catégorie ordinaire du même fonds ou entre des titres de la catégorie non couverte et de la catégorie ordinaire du même fonds, il s'agit d'un changement de désignation ou d'une conversion qui ne devrait pas constituer une disposition aux fins de l'impôt sur le revenu. Un échange entre des titres des séries de la catégorie couverte et de la catégorie ordinaire du même fonds ou entre des titres de la catégorie non couverte et des titres de la catégorie ordinaire du même fonds constitue une disposition aux fins de l'impôt sur le revenu et, dans le cas de titres détenus dans un compte non enregistré peut entraîner un gain en capital ou une perte en capital. Les gains en capital nets sont imposables. L'échange de titres de série FNB contre des titres de série OPC du même fonds n'est pas permis.
- *Échange entre des fonds d'investissement BMO*
  Vous pouvez échanger vos titres de série OPC d'un fonds contre des titres d'une série OPC identique ou différente d'un autre fonds d'investissement BMO si vous avez le droit de détenir les titres de la série visée et que le prix des titres de cette série est libellé dans la même monnaie. Il s'agit d'une disposition aux fins de l'impôt sur le revenu. L'échange visant des titres que vous détenez dans un compte non enregistré, notamment un compte BMO « Fonds sur mesure »MD, peut entraîner un gain en capital ou une perte en capital. Les gains en capital nets sont imposables. L'échange de titres de série FNB d'un fonds contre des titres d'une série Identique ou différente d'un autre fonds d'investissement BMO n'est pas permis.

Pour obtenir des détails sur la façon dont les échanges sont imposés, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs*.

Échange aux termes des modes avec frais reportés
Si vous échangez des titres d'un fonds que vous avez souscrits aux termes du mode avec frais reportés habituels ou du mode avec frais reportés réduits d'autres titres, vous devez le faire suivant le même mode de souscription si vous souhaitez que les nouveaux titres soient assujettis au barème de frais reportés des titres contre lesquels ils ont été échangés. Ces conditions s'appliquent aux échanges de titres de tout fonds d'investissement BMO à un autre.

Vous ne pouvez échanger vos titres aux termes du mode avec frais reportés habituels que si vous échangez des titres qui ont été souscrits selon le mode avec frais reportés habituels. Vous ne pouvez échanger vos titres aux termes du mode avec frais

reportés réduits que si vous échangez des titres qui ont été souscrits selon le mode avec frais reportés réduits.

Vous ne pouvez pas effectuer d'échanges pour obtenir des titres des fonds suivants aux termes du mode avec frais reportés habituels :

- BMO Brookfield Fonds mondial immobilier de technologie
- BMO Brookfield Fonds mondial d'infrastructures d'énergie renouvelable
- BMO Fonds FNB de banques canadiennes
- BMO Fonds FNB actions du secteur énergie propre
- BMO Fonds concentré d'actions mondiales
- BMO Fonds concentré d'actions américaines
- BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés
- BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes
- BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés européennes à dividendes élevés
- BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés américaines à dividendes élevés
- BMO Fonds d'obligations mixtes
- BMO Fonds mondial de revenu amélioré
- BMO Fonds FNB mondial de qualité
- BMO Fonds d'actions internationales
- BMO Fonds japonais
- BMO Fonds FNB d'actions canadiennes à faible volatilité
- BMO Fonds FNB d'actions américaines à faible volatilité
- BMO Fonds d'actions multi-factorielles
- BMO Fonds FNB actions du Nasdaq 100
- BMO Portefeuille de retraite équilibré
- BMO Portefeuille de retraite conservateur
- BMO Portefeuille de retraite revenu
- BMO Fonds d'actions Réduction du risque
- BMO Fonds à revenu fixe Réduction du risque
- BMO Fonds d'actions mondiales d'engagement ODD
- BMO SIA Fonds ciblé d'actions canadiennes
- BMO SIA Fonds ciblé d'actions nord-américaines
- BMO Portefeuille équilibré durable
- BMO Fonds d'obligations durables
- BMO Portefeuille conservateur durable
- BMO Fonds d'obligations mondiales multisectorielles durables
- BMO Portefeuille croissance durable
- BMO Portefeuille de revenu durable
- BMO Fonds d'actions canadiennes à perspectives durables
- BMO Fonds d'actions chinoises à perspectives durables
- BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables
- BMO Fonds FNB mondial d'allocation de l'actif gestion tactique
- BMO Fonds FNB mondial de croissance gestion tactique
- BMO Fonds d'actions américaines toutes capitalisations
- BMO Fonds d'obligations de sociétés américaines
- BMO Fonds américain à petite capitalisation
- BMO Portefeuille FNB équilibré en dollars US
- BMO Portefeuille FNB conservateur en dollars US
- BMO Portefeuille FNB de revenu en dollars US
- BMO Fonds leadership féminin

Vous ne pouvez pas effectuer d'échanges pour obtenir des titres des fonds suivants aux termes du mode avec frais reportés réduits :

- BMO Brookfield Fonds mondial immobilier de technologie
- BMO Brookfield Fonds mondial d'infrastructures d'énergie renouvelable
- BMO Fonds FNB de banques canadiennes
- BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés
- BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes
- BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés européennes à dividendes élevés
- BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés américaines à dividendes élevés
- BMO Fonds FNB actions du secteur énergie propre
- BMO Fonds mondial de revenu amélioré
- BMO Fonds FNB mondial de qualité
- BMO Fonds FNB d'actions canadiennes à faible volatilité
- BMO Fonds FNB d'actions américaines à faible volatilité
- BMO Fonds FNB actions du Nasdaq 100
- BMO Fonds d'actions mondiales d'engagement ODD
- BMO Portefeuille équilibré durable
- BMO Fonds d'obligations durables
- BMO Portefeuille conservateur durable
- BMO Portefeuille croissance durable
- BMO Portefeuille de revenu durable
- BMO Fonds d'actions chinoises à perspectives durables
- BMO Fonds d'actions Réduction du risque

- BMO Fonds à revenu fixe Réduction du risque
- BMO Fonds d'actions américaines toutes capitalisations
- BMO Fonds d'obligations de sociétés américaines
- BMO Portefeuille FNB équilibré en dollars US
- BMO Portefeuille FNB conservateur en dollars US
- BMO Portefeuille FNB de revenu en dollars US

Échange entre modes de souscription
Les échanges entre modes de souscription peuvent comporter une modification de la rémunération versée à votre courtier et des frais de rachat. Nous ne vous recommandons pas d'effectuer un échange entre modes de souscription différents puisqu'il peut entraîner des frais supplémentaires.

Échange contre des titres de série F
Si des titres de série F d'un fonds sont offerts et que vous détenez d'autres séries de titres du même fonds dans un compte auprès de BMO Ligne d'action Inc. ou d'un autre courtier exécutant, vos titres actuels ne seront pas remplacés automatiquement par des titres de série F. Si vous souhaitez remplacer votre série de titres actuelle d'un fonds par des titres de série F, il vous incombe de demander à votre courtier exécutant de le faire.

Échange entre des titres de série NBA et de série NBF
Vous pouvez procédez à un échange en vue d'obtenir des titres de série NBA et de série NBF uniquement par l'entremise de votre conseiller Nesbitt Burns.

Échange de titres par le gestionnaire
Sauf si vous détenez des titres de série F et de série I du Fonds canadien d'actions à grande capitalisation BMO, si vous ou votre courtier n'êtes plus admissible à détenir des titres des séries F, de série G, de série I, de série I (non couverte), de série M, de série N, de série NBA, de série NBF, de série O ou de série S (selon le cas), nous pouvons, à notre seule appréciation, échanger vos titres des séries F, de série G, de série I, de série I (non couverte), de série M, de série N, de série NBA, de série NBF, de série O ou de série S (selon le cas) contre des titres de série A ou de série Conseiller (selon le mode avec frais d'acquisition) du même fonds. Si nous procédons à un des échanges décrits précédemment, nous vous ferons parvenir un préavis d'au moins 30 jours. En outre, si nous échangeons vos titres d'un fonds contre des titres d'une autre série du même fonds dans les circonstances décrites précédemment, les frais de gestion exigés de la nouvelle série de titres et la commission de suivi que nous payons aux courtiers, le cas échéant, peuvent être plus élevés que ceux qui s'appliquaient à la série de titres que vous déteniez auparavant. Pour connaître les frais de gestion et les commissions de suivi de chaque série d'un fonds, veuillez vous reporter à la rubrique *Détails du fonds* dans les descriptions de chaque fonds et à la rubrique *Rémunération du courtier* à la page 79.

Sauf en ce qui concerne les titres des séries Conseiller et T5 du Fonds canadien d'actions à grande capitalisation BMO et les titres de la série FNB, dans tous les autres cas, pourvu que les conditions ci-après soient remplies, nous pouvons, à notre appréciation, échanger vos titres d'un fonds contre des titres d'une autre série du même fonds. Nous pouvons dans un tel cas échanger vos titres si toutes les conditions suivantes sont remplies :
- vous recevez des titres de la même valeur;
- les frais de gestion et frais d'administration de la nouvelle série ne sont pas plus élevés que ceux des titres dont vous étiez auparavant propriétaire;
- l'échange est effectué sans frais pour vous;
- l'échange ne constitue pas une disposition aux fins de l'impôt;
- les commissions de suivi payables aux courtiers inscrits, s'il y a lieu, restent les mêmes ou diminuent.

Rachat de titres

Titres des séries OPC
Pour faire racheter vos titres des séries OPC, vous devez nous faire parvenir une demande à cet effet. Veuillez vous reporter à la rubrique *Comment nous traitons votre ordre* à la page 51 pour obtenir plus de renseignements.

Pour des raisons de sécurité, vous devez signer votre demande de rachat et nous pouvons exiger que vous fassiez avaliser votre signature par une banque, une société de fiducie ou votre courtier.

L'investisseur peut faire racheter des titres des séries OPC des fonds à son gré un jour d'évaluation quelconque.

Vous pouvez demander le rachat d'une partie ou de la totalité de vos titres de série A, de série A (couverte), de série T4 sans frais d'acquisition, de série T6 sans frais d'acquisition et de série M : 1) en personne à toute succursale de la Banque de Montréal; 2) par téléphone, après avoir rempli le formulaire de rachat requis auprès de votre succursale de la Banque de Montréal ou par l'entremise de BMO Centre d'investissement, au 1 800 665-7700;

3) par Internet (sauf pour les REEI, les REEE et les CELI) à l'adresse **www.bmo.com/fonds** après avoir rempli un formulaire d'autorisation; 4) par la poste, ou 5) automatiquement, par l'entremise d'un programme de retrait systématique.

Vous pouvez également demander le rachat de vos titres des séries OPC par l'entremise de votre courtier. Pour des raisons de sécurité, vous devez signer votre demande de rachat, et nous pourrions exiger que votre signature soit authentifiée par une banque, une société de fiducie ou votre courtier. Votre demande de rachat nous sera transmise par messagerie, poste prioritaire ou moyen de télécommunication, sans frais pour vous, le même jour ouvrable où vous remplissez le formulaire en question. Toutefois, si vous n'avez pas complètement rempli le formulaire, nous ne pourrons pas répondre à votre demande de rachat.

Si vous faites racheter vos titres des séries OPC par l'entremise de votre courtier, si possible, celui-ci doit transmettre votre ordre de rachat par messager ou par des moyens de télécommunication afin que le gestionnaire reçoive votre ordre de rachat rapidement. Les frais associés à une telle transmission, peu importe le moyen utilisé, sont pris en charge par votre courtier. Pour des raisons de sécurité, le gestionnaire n'acceptera pas les ordres de rachat qui lui sont transmis par un moyen de télécommunication directement par un investisseur. Vos ordres de rachat doivent nous être transmis par votre courtier le jour ouvrable où il les reçoit.

Si nous n'avons pas reçu tous les documents et/ou renseignements nécessaires pour régler votre demande de rachat dans les dix (10) jours ouvrables après la date de rachat des titres des séries OPC du fonds pertinents, nous sommes tenus, en vertu de la législation sur les valeurs mobilières applicable, d'acheter le nombre équivalent de titres des séries OPC que vous avez demandé de faire racheter, en date de la fermeture des bureaux le dixième jour ouvrable. Si le prix de souscription de ces titres des séries OPC est inférieur au prix de rachat initial, le fonds gardera la différence. Si le montant du prix de souscription de ces titres des séries OPC est supérieur au prix de rachat initial, nous paierons la différence au fonds sur-le-champ et pourrions chercher à nous faire rembourser par votre courtier, frais en sus. Votre courtier pourrait avoir le droit de recouvrer ces sommes auprès de vous.

Le rachat de titres des séries OPC que vous détenez dans un compte non enregistré, y compris un compte BMO « Fonds sur mesure »MD, peut entraîner un gain en capital ou une perte en capital. Pour des détails concernant l'imposition de titres détenus dans un compte non enregistré, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87.

Si vous demandez le rachat de parts du Fonds hypothécaire et de revenu à court terme BMO valant plus de 1 million de dollars, vous devez nous donner un avis de 30 jours par écrit.

Si votre avoir en titres est attesté par un certificat immatriculé et que vous désirez faire racheter vos titres des séries OPC, vous devez remettre votre certificat au gestionnaire avec l'ordre de rachat de ces titres. Pour des raisons de sécurité, votre signature sur tout ordre de rachat ou au verso de tout certificat doit être authentifiée par une banque, une société de fiducie ou votre courtier.

D'autres documents peuvent être exigés pour des sociétés et pour d'autres comptes qui ne sont pas au nom d'un particulier.

Si tous les documents nécessaires au rachat, dûment remplis, accompagnent l'ordre de rachat, dans les deux (2) jours ouvrables (un jour ouvrable dans le cas du Fonds du marché monétaire BMO) après que nous aurons établi le prix de rachat, nous ferons ce qui suit :

- vous envoyer un chèque, effectuer un dépôt direct dans votre compte bancaire ou envoyer de l'argent à votre courtier à titre de paiement pour les titres des séries OPC que vous avez fait racheter; et
- vous envoyer ou envoyer à votre courtier un avis d'exécution de l'opération mentionnant le solde de votre compte.

Rachat de titres des séries OPC souscrits aux termes des modes avec frais reportés

Vous pourriez être tenu de payer des frais de rachat sur les titres des séries OPC souscrits aux termes de l'un ou l'autre des modes avec frais reportés si vous faites racheter ces titres dans un délai de sept ans après les avoir souscrits aux termes du mode avec frais reportés habituels ou de trois ans après les avoir souscrits aux termes du mode avec frais reportés réduits. Ces frais de rachat correspondent à un pourcentage du coût initial de votre placement

et baissent aux taux indiqués à la page 73 à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous – Frais de rachat*. Si vous faites racheter des titres qui ont fait l'objet d'un échange à partir d'un autre fonds, le taux des frais de rachat se fonde sur la date à laquelle les titres initiaux ont été souscrits dans l'autre fonds. Dans le cas des modes avec frais reportés, vos titres sont rachetés dans l'ordre où ils ont été souscrits ou sont réputés avoir été souscrits.

Si vous avez souscrit des titres des séries OPC aux termes du mode avec frais reportés réduits ou du mode avec frais reportés habituels, vous pourriez devoir payer des frais de rachat lorsque vous faites racheter vos titres des séries OPC. Les frais de rachat sont fondés sur la date initiale de souscription et le prix initial de vos titres des séries OPC.

Pour minimiser les frais de rachat que vous pourriez être tenu d'acquitter aux termes des deux modes avec frais reportés, les règles suivantes s'appliquent :

- les titres des séries OPC souscrits en premier ou réputés avoir été souscrits au même titre que des titres reçus au moment du réinvestissement de distributions sur ces titres seront rachetés en premier;
- tout rachat ou changement de désignation au cours d'une année civile qui correspond à la définition du « montant de rachat sans frais » ne sera pas assujetti à des frais de rachat.

Montant de rachat sans frais
Au cours de chaque année civile, jusqu'à 10 % des titres des séries OPC que vous détenez aux termes du mode avec frais reportés habituels dans un fonds peuvent, au choix, i) être rachetés en contrepartie d'espèces sans frais de rachat ou ii) s'ils n'ont pas déjà été rachetés, faire l'objet d'un changement de désignation pour devenir des titres visés par le mode avec frais d'acquisition. Il s'agit du « montant de rachat sans frais » qui n'est pas cumulatif, ce qui signifie que vous ne pouvez pas reporter un montant inutilisé à l'année civile suivante. Le montant de rachat sans frais n'est pas offert à l'égard des titres souscrits aux termes du mode avec frais reportés réduits. Les titres souscrits selon le mode avec frais reportés habituels qui font l'objet d'un changement de désignation dans le cadre du montant de rachat sans frais seront, à partir du moment de leur changement de désignation, assujettis aux commissions de suivi plus élevées qui s'appliquent aux titres souscrits selon le mode avec frais d'acquisition. Les commissions de suivi pour les titres souscrits aux termes du mode avec frais d'acquisition sont présentées à partir de la page 80.

La rubrique *Frais et charges payables par les fonds – Frais de rachat* renferme des règles plus détaillées concernant le calcul des frais de rachat. Ces règles visent à assurer que vous payez généralement les frais de rachat les plus bas possible. Les règles qui s'appliquent aux titres que vous détenez peuvent différer selon l'année au cours de laquelle vous avez souscrit vos titres. Parce que vous pouvez avoir souscrit des titres aux termes d'un des modes avec frais reportés au cours d'années différentes, possiblement lorsque différentes règles étaient en vigueur, l'ensemble de vos titres peuvent ne pas être assujettis aux mêmes frais de rachat même si vous les faites racheter au même moment.

Aucuns frais de rachat ne seront payables dans les cas suivants :

- un échange de votre placement contre un placement dans les titres d'un autre fonds souscrits aux termes du mode avec frais reportés réduits;
- les distributions ou les dividendes en espèces versés à l'égard des titres des séries OPC souscrits aux termes du mode avec frais reportés réduits;
- les titres des séries OPC reçus au moment du réinvestissement de distributions ou de dividendes qui sont versés à l'égard de titres des séries OPC souscrits selon le mode avec frais reportés réduits.

Aucuns frais de rachat ne seront payables dans les cas suivants :

- un échange de votre placement contre un placement dans les titres d'un autre fonds souscrits aux termes du mode avec frais reportés habituels;
- les distributions ou les dividendes en espèces versés à l'égard des titres des séries OPC souscrits aux termes du mode avec frais reportés habituels;
- les titres des séries OPC reçus au moment du réinvestissement de distributions ou de dividendes qui sont versés à l'égard de titres souscrits selon le mode avec frais reportés habituels.

Rachat et échange de titres de série FNB

Rachat de titres de série FNB contre une somme en espèces

Tout jour de bourse, les porteurs de titres peuvent faire racheter leurs titres de série FNB d'un fonds contre une somme en espèces à un prix de rachat par titre équivalant i) à 95 % du cours de clôture des titres de série FNB à la TSX à la date de prise d'effet du rachat ou, si ce montant est inférieur, ii) à la valeur liquidative par titre à la date de prise d'effet du rachat. Étant donné que les porteurs de titres seront généralement en mesure de vendre leurs titres de série FNB au cours alors en vigueur à la TSX par l'entremise d'un courtier inscrit sous réserve, uniquement, du paiement des courtages habituels, ils devraient consulter leurs courtiers ou conseillers en placement avant de faire racheter leurs titres de série FNB contre une somme en espèces.

Pour qu'un rachat en espèces prenne effet un jour de bourse, une demande de rachat en espèces selon le modèle que nous prescrivons à l'occasion doit être remise au fonds pertinent à son siège social au plus tard à 9 h ce jour de bourse (ou à une heure plus tardive que nous pouvons autoriser ce jour de bourse-là). Si une demande de rachat en espèces est reçue après l'heure limite indiquée précédemment un jour de bourse, l'ordre de rachat en espèces ne prendra effet que le jour de bourse suivant. Le prix de rachat sera réglé i) au plus tard dans les trois jours ouvrables suivant la date de prise d'effet du rachat, dans le cas d'un fonds qui investit une tranche de ses actifs en portefeuille dans des titres T+3; ii) au plus tard le deuxième jour ouvrable suivant la date de prise d'effet du rachat, dans le cas d'un fonds qui n'investit pas une tranche de ses actifs en portefeuille dans des titres T+3 (autre que le Fonds du marché monétaire BMO); iii) au plus tard le jour ouvrable suivant la date de prise d'effet du rachat dans le cas du Fonds du marché monétaire BMO; ou iv) dans chaque cas, dans un délai plus court que nous pouvons fixer en réponse à des modifications apportées aux lois applicables ou à des modifications d'ordre général apportées à la procédure de règlement dans les marchés pertinents. On peut se procurer les formulaires de demande de rachat en espèces auprès d'un courtier inscrit.

Les porteurs de titres qui font racheter des titres de série FNB avant la date ex-dividende relative à une distribution n'auront pas le droit de recevoir cette distribution.

Dans le cadre du rachat de titres de série FNB, un fonds se dessaisira généralement de titres ou d'autres actifs afin de financer le rachat. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

Échange de titres de série FNB contre des paniers de titres

Les porteurs de titres peuvent échanger, pendant tout jour de bourse, le nombre prescrit de titres de série FNB (ou un multiple entier de celui-ci) contre des paniers de titres et une somme en espèces. Cependant, au gré du gestionnaire, certains fonds pourraient ne payer qu'une somme en espèces lorsqu'un porteur de titres exerce son droit d'échanger un nombre prescrit de titres de série FNB.

Pour effectuer un échange de titres de série FNB, le porteur de titres doit présenter une demande d'échange selon le modèle que nous prescrivons à l'occasion au fonds applicable à son siège social au plus tard à 9 h un jour de bourse (ou à une heure plus tardive que nous pouvons autoriser ce jour de bourse-là). Le prix d'échange sera égal à la valeur liquidative des titres de série FNB le jour de prise d'effet de la demande d'échange, payable par la remise de paniers de titres et d'une somme en espèces ou, dans le cas du Fonds du marché monétaire BMO, d'une somme en espèces seulement. Les titres de série FNB seront rachetés au moment de l'échange.

Si une demande d'échange est reçue après l'heure indiquée précédemment un jour de bourse, l'ordre d'échange ne prendra effet que le jour de bourse suivant. Le règlement des échanges contre des paniers de titres et une somme en espèces ou, dans le cas du Fonds du marché monétaire BMO, contre une somme en espèces seulement, sera effectué i) au plus tard dans les trois jours ouvrables suivant la date de prise d'effet de la demande d'échange, dans le cas d'un fonds qui investit une tranche de ses actifs en portefeuille dans des titres T+3; ii) au plus tard le deuxième jour ouvrable suivant la date de prise d'effet de la demande d'échange dans le cas d'un fonds qui n'investit pas une tranche de ses actifs en portefeuille dans des titres T+3 (autre que le Fonds du marché monétaire BMO); iii) au plus tard le jour ouvrable suivant la date de prise d'effet de la demande d'échange dans le cas du Fonds du marché monétaire BMO; ou iv) dans un délai plus court que le gestionnaire peut fixer

en réponse à des modifications apportées aux lois applicables ou à des modifications d'ordre général apportées à la procédure de règlement dans les marchés pertinents. Le gestionnaire sélectionnera, à son appréciation, les titres qui seront compris dans les paniers de titres remis au moment de l'échange.

Les porteurs de titres doivent savoir que la valeur liquidative par titre baissera à la date ex-dividende de toute distribution payable en espèces sur les titres de série FNB. Un porteur de titres qui n'est plus un porteur inscrit à compter de la date ex-dividende n'aura pas le droit de recevoir cette distribution.

Si des titres constituants font l'objet à un moment donné d'une interdiction d'opérations ordonnée par une autorité en valeurs mobilières ou un autre organisme de réglementation compétent ou une bourse pertinente, la livraison de ces titres à un porteur de titres au moment d'un échange du nombre prescrit de titres de série FNB pourrait être reportée jusqu'au moment où le transfert des titres sera permis par la loi.

Demandes d'échange et de rachat de titres de série FNB

Le porteur de titres qui soumet une demande d'échange ou de rachat est réputé nous déclarer et déclarer au fonds ce qui suit : i) il est pleinement habilité à déposer les titres de série FNB en vue de leur échange ou de leur rachat et à recevoir le produit de l'échange ou du rachat et ii) les titres de série FNB n'ont pas été prêtés ni donnés en garantie et ne font pas l'objet d'une convention de mise en pension, d'une convention de prêt de titres ni d'une convention de même nature qui pourrait empêcher leur livraison au fonds. Nous nous réservons le droit de vérifier ces déclarations, à notre appréciation. En règle générale, nous procéderons à une telle vérification à l'égard d'une demande d'échange ou de rachat si le nombre d'échanges ou de rachats ou de ventes à découvert visant le fonds pertinent est inhabituellement élevé. Si, suivant la réception d'une demande de vérification, le porteur de titres ne nous fournit pas une preuve satisfaisante de la véracité des déclarations, sa demande d'échange ou de rachat ne sera pas considérée avoir été reçue en bonne et due forme et sera rejetée.

Frais associés à l'échange et au rachat de titres de série FNB

Nous pouvons, à notre appréciation, imposer aux porteurs de titres des frais d'administration pouvant atteindre 0,05 % du produit tiré de l'échange ou du rachat du fonds afin de compenser certains frais d'opérations associés à l'échange ou au rachat de titres de série FNB d'un fonds.

Échange et rachat de titres de série FNB par l'entremise d'adhérents à la CDS

Les droits d'échange et de rachat décrits précédemment doivent être exercés par l'entremise du courtier (appelé l'adhérent à la CDS) par l'intermédiaire duquel le propriétaire détient des titres de série FNB. Les propriétaires véritables de titres de série FNB doivent s'assurer de fournir des instructions d'échange et/ou de rachat aux adhérents à la CDS par l'entremise desquels ils détiennent des titres de série FNB dans un délai suffisant avant les heures limites indiquées précédemment pour permettre aux adhérents à la CDS d'aviser la CDS et à la CDS de nous aviser avant la date limite pertinente.

Rachat automatique

Si la valeur de votre placement dans un fonds devient inférieure au montant minimal que nous déterminons à l'occasion, nous vous donnerons un préavis écrit de 30 jours avant de racheter tous les titres du fonds en question dans votre compte. Si, en raison des fluctuations du marché, la valeur de vos titres tombe au-dessous du solde minimal, nous pouvons racheter vos titres après vous avoir donné un avis de 10 jours à cet effet. Si la valeur de votre placement tombe sous le solde minimal en raison d'un rachat partiel, nous pouvons procéder au rachat de votre placement immédiatement, sans préavis. Si la valeur de vos titres de série M du Fonds du marché monétaire BMO tombe au-dessous du solde minimal, nous pouvons soit les échanger contre des titres de série A du Fonds du marché monétaire BMO, soit les faire racheter pour vous. Pour connaître les montants minimums pour souscrire des titres d'un fonds ou pour maintenir un compte ou un placement dans un fonds, veuillez vous reporter à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats* pour obtenir de plus amples renseignements. Le gestionnaire peut modifier les montants minimums à tout moment sans préavis.

Circonstances extraordinaires de suspension de votre droit de faire racheter vos titres

Un fonds peut suspendre votre droit de demander un rachat de titres pendant la totalité ou une partie d'une période :

- où la négociation normale est suspendue à une bourse de valeurs ou sur un marché d'options ou de contrats à terme standardisés au Canada ou à l'extérieur du Canada où sont négociés des titres ou des dérivés représentant en valeur ou en exposition au marché sous-jacent plus de 50 % de l'actif total du fonds, et où ces titres ou dérivés ne sont pas négociés à une autre bourse ou sur un autre marché qui représente une solution de rechange raisonnable pour le fonds; ou
- avec le consentement préalable des autorités en valeurs mobilières, pour toute période ne pouvant dépasser 30 jours, pendant laquelle le gestionnaire détermine qu'il existe une situation qui rend la vente d'actifs du fonds difficile ou qui nuit à la capacité de l'agent d'évaluation de déterminer leur valeur.

Un fonds peut retarder le paiement du produit d'un rachat pendant toute période où votre droit de rachat est suspendu pour les raisons données ci-dessus ou avec l'autorisation des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Un fonds n'acceptera peut-être pas d'ordres de souscription de titres pendant toute période où le rachat de ses titres est suspendu.

La suspension peut s'appliquer à toutes les demandes de rachat reçues avant la suspension, mais pour lesquelles aucun paiement n'a été fait, de même qu'à toutes les demandes reçues pendant la suspension. Le gestionnaire avisera tous les porteurs de titres qui font une telle demande qu'il y a une suspension et que le rachat sera fait au prix de rachat fixé au premier jour d'évaluation qui suit la fin de la suspension. Tous ces porteurs de titres auront le droit de retirer leur demande de rachat et seront avisés de ce droit. La suspension prendra fin dans tous les cas le premier jour où a cessé la situation qui donnait lieu à la suspension, pourvu qu'il n'existe aucune autre situation permettant une suspension. Dans la mesure où elle n'est pas contraire aux règles et aux règlements officiels adoptés par tout organisme gouvernemental ayant compétence sur les fonds, toute déclaration de suspension que fait le gestionnaire sera concluante.

Services facultatifs

Vous trouverez, dans la présente rubrique, des renseignements sur les programmes et les services qui sont offerts aux investisseurs des fonds d'investissement BMO relativement aux titres des séries OPC. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec nous aux numéros sans frais 1 800 665-7700 ou 1 800 304-7151 ou adressez-vous à votre courtier.

Programme d'épargne continue

En règle générale, vous pouvez effectuer des placements hebdomadaires, à la quinzaine, bimensuels, mensuels ou trimestriels dans les fonds en utilisant notre programme d'épargne continue. Voici son mode de fonctionnement :

- nous transférons automatiquement votre argent de votre compte bancaire pour souscrire des titres des fonds que vous choisissez
- si vous choisissez des fonds en dollars US BMO ou tout autre fonds qui seront souscrits en devises américaines, nous retirerons les sommes d'argent de votre compte bancaire canadien en dollars américains auprès d'une institution financière canadienne
- vous devez satisfaire aux exigences minimales suivantes :

Série	Montant minimal que vous pouvez souscrire	Solde minimal
Tous les fonds et toutes les séries, sauf les Portefeuilles Ascension[MC] BMO* et les titres de série I, de série I (non couverte), de série FNB, de série M, de série N, de série NBA, de série NBF, de série O, de série S et du Fonds du marché monétaire en dollars US BMO privé, série O	50 $ par mois	—
Titres de série M	1 500 $ par mois	150 000 $
Titres de série NBA et de série NBF	50 $ par mois	5 000 $
Portefeuilles Ascension[MC] BMO	50 $ par mois*	60 000 $*

* Votre premier achat doit être d'au moins 75 000 $.

Étalement du coût de vos placements

Le fait d'effectuer des placements réguliers au moyen de notre programme d'épargne continue peut réduire le coût de vos placements. Voici comment. Si, par exemple, vous investissez chaque mois 100 $ dans un fonds, cet argent permet de souscrire plus de titres du fonds lorsque le prix est bas et moins de titres lorsque le prix est élevé. Après un certain temps, il se peut que vous ayez un coût par titre moyen moins élevé que si vous aviez effectué une seule souscription.

Les courtiers transmettront les derniers aperçus du fonds déposés aux participants à un programme d'épargne continue une seule fois au moment de leur souscription initiale de titres d'un fonds, sans avoir à le faire au moment des souscriptions subséquentes dans le même fonds effectuées aux termes du programme d'épargne continue, sauf si les participants en font la demande. Vous pouvez obtenir, en tout temps et sans frais, le dernier aperçu du fonds de vos fonds en composant le numéro sans frais 1 800 665-7700, si vous avez souscrit vos titres auprès d'une succursale de BMO Banque de Montréal ou par l'entremise de BMO Centre d'investissement, ou le numéro sans frais 1 800 304-7151, si vous avez souscrit vos titres par l'entremise d'un courtier, pour demander un exemplaire de l'aperçu du fonds. On trouvera également les derniers aperçus du fonds et les prospectus simplifiés des fonds sur le site Web de SEDAR, au **www.sedar.com**, ou sur nos sites Web au **www.bmo.com/fonds** et au **www.bmo.com/gma/ca**.

Les lois sur les valeurs mobilières applicables ne vous accordent aucun droit de résoudre l'engagement de souscrire des titres des fonds dans le cadre d'un programme d'épargne continue, sauf en ce qui concerne votre souscription initiale des titres concernés. Vous continuerez cependant de bénéficier de tous les autres droits qui vous sont accordés en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, notamment un droit d'action si le présent prospectus simplifié ou un document qui y est intégré par renvoi renferment des informations fausses ou trompeuses. Pour plus d'information, veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont vos droits?* à la page 90. Vous pouvez mettre fin en tout temps à votre participation au programme d'épargne continue en nous en avisant au moins quatre (4) jours ouvrables avant la prochaine date d'investissement prévue.

Programme de retrait systématique

Vous pouvez retirer de l'argent de vos fonds tous les mois, trimestres, semestres ou années au moyen de notre programme de retrait systématique. Voici son mode de fonctionnement :

- vous devez détenir vos titres de fonds dans un compte non enregistré
- nous rachetons suffisamment de titres pour retirer de l'argent de votre compte et vous faire des versements
- si vous détenez des titres de fonds en devise américaine, nous déposerons les paiements directement dans votre compte bancaire en dollars américains auprès d'une institution financière canadienne ou vous posterons un chèque
- vous devez satisfaire aux exigences minimales suivantes :

Série/Compte	Montant minimal que vous pouvez retirer	Solde minimal
Tous les fonds et toutes les séries, sauf les titres de série I, de série I (non couverte), de série FNB, de série M, de série N, de série NBA, de série NBF, de série O et de série S	100 $ mensuellement, trimestriellement ou semestriellement	10 000 $
Titres de série M	1 000 $ par mois	150 000 $
Titres de série NBA et de série NBF	100 $ par mois	20 000 $
Comptes FERR, FRV et FRRI	Montant minimal requis en vertu de la Loi de l'impôt	—

Si vous retirez plus d'argent que vos titres de fonds n'en gagnent, vous réduirez votre placement initial et pourriez le réduire à néant.

Régimes enregistrés

Sauf en ce qui concerne les parts du Fonds d'actions Réduction du risque BMO et du Fonds à revenu fixe Réduction du risque BMO, les titres de chaque fonds devraient être des « placements admissibles » au sens de la Loi de l'impôt en tout temps pour les REER, les FERR, les REEI, les REEE, les CELI ou les RPDB et vous pouvez souscrire des titres de ces fonds dans des régimes enregistrés offerts par nous ou d'autres institutions, sous réserve de certaines restrictions.

Vous ne pouvez souscrire des titres des fonds suivants s'il sont destinés à un régime enregistré : la Catégorie asiatique de croissance et de revenu BMO, la Catégorie Portefeuille FNB équilibré BMO, la Catégorie Portefeuille FNB actions de croissance BMO, la Catégorie mondiale de dividendes BMO, la Catégorie Portefeuille FNB croissance BMO, la Catégorie Portefeuille FNB de revenu BMO, la Catégorie valeur internationale BMO, le Portefeuille équilibré CatégorieSélect[MD] BMO, le Portefeuille actions de croissance CatégorieSélect[MD] BMO, le Portefeuille croissance CatégorieSélect[MD] BMO, le Portefeuille de revenu CatégorieSélect[MD] BMO, le Fonds d'actions Réduction du risque BMO et le Fonds à revenu fixe Réduction du risque BMO.

Même si les titres d'un fonds constituent un placement admissible pour votre REER, FERR, REEI, REEE ou CELI, vous ferez l'objet d'incidences fiscales défavorables si ces titres sont un « placement interdit » pour votre régime enregistré pour l'application de la Loi de l'impôt.

En règle générale, les parts d'un fonds de fiducie BMO ne constitueront pas un placement interdit pour votre REER, FERR, REEI, REEE ou CELI si vous n'avez pas de lien de dépendance avec le fonds de fiducie BMO et si vous, les membres de votre famille (y compris vos parents, votre conjoint ou conjointe, vos enfants, vos frères et sœurs et vos parents par alliance) ainsi que d'autres personnes ou sociétés de personnes qui ont un lien de dépendance avec vous détenez, au total, directement ou indirectement, moins de 10 % de la valeur du fonds de fiducie BMO. En règle générale, les actions de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée ou d'un fonds catégorie de société BMO ne constitueront pas un placement interdit pour votre REER, FERR, REEI, REEE ou CELI si vous n'avez pas de lien de dépendance avec BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée ou Catégorie de société BMO Inc., le cas échéant, et si vous, les membres de votre famille (y compris vos parents, votre conjoint ou conjointe, vos enfants, vos frères et sœurs et vos parents par alliance) ainsi que d'autres personnes ou sociétés de personnes qui ont un lien de dépendance avec vous ne détenez pas, au total, 10 % ou plus des actions de n'importe quelle catégorie ou série de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée ou de Catégorie de société BMO Inc. Même si une action ou une part constitue par ailleurs un placement interdit pour votre REER, FERR, REEI, REEE ou CELI, elle ne le sera pas si elle est admissible à titre de « bien exclu ».

Au cours du dernier exercice, aucun des fonds de fiducie BMO (à l'exception du Fonds d'obligations mixtes BMO, du Fonds d'obligations durables BMO, du Fonds d'actions Réduction du risque BMO, du Fonds à revenu fixe Réduction du risque BMO, du Fonds d'actions mondiales d'engagement ODD BMO, du Fonds d'actions chinoises à perspectives durables BMO et du Portefeuille de revenu durable BMO) n'a dérogé aux exigences de la Loi de l'impôt stipulant qu'il doit être une fiducie de fonds commun de placement pour que ses parts constituent des placements admissibles. Les parts du Fonds d'obligations mixtes BMO et du Portefeuille de revenu durable BMO sont des placements admissibles, car ces fonds sont des placements enregistrés. Le Fonds d'obligations mixtes BMO et le Portefeuille de revenu durable BMO n'ont pas dérogé aux exigences de la Loi de l'impôt au cours du dernier exercice pour être considérés comme un placement enregistré. Dans le cas du Fonds d'obligations durables BMO, du Fonds d'actions mondiales d'engagement ODD BMO et du Fonds d'actions chinoises à perspectives durables BMO, les parts de ces fonds seront des placements admissibles à compter de leurs dates de constitution si l'ARC approuve leurs demandes visant à être des placements enregistrés à compter de cette date.

Au cours du dernier exercice, ni BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée ni Catégorie de société BMO Inc. n'a dérogé aux exigences de la Loi de l'impôt stipulant qu'elle doit être une société de placement à capital variable pour que ses actions constituent des placements admissibles.

Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité au sujet des règles spéciales qui s'appliquent à chaque régime enregistré particulier, notamment pour savoir si un placement dans un fonds constitue un placement interdit pour votre régime enregistré.

Nous pouvons également établir un régime enregistré pour vous. Pour connaître les frais qui pourraient s'appliquer, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68. Aucun régime enregistré BMO établi auprès d'une succursale de BMO Banque de Montréal ou par l'entremise de BMO Centre d'investissement et aucun REEI ou REEE ne peut détenir des titres des fonds en dollars US BMO

et des parts des fonds souscrites en dollars américains. Les régimes enregistrés BMO (sauf un REEI ou un REEE) établis par l'entremise de courtiers peuvent détenir des titres des fonds en dollars US BMO ou des parts des fonds souscrites en dollars américains.

Service d'investissement BMO « Fonds sur mesure »MD et service d'investissement BMO GraduactionMD

Le service BMO « Fonds sur mesure »MD vous permet de trouver, parmi nos portefeuilles stratégiques de fonds d'investissement BMO et nos portefeuilles d'épargne, un portefeuille correspondant à vos objectifs de placement et au degré de risque que vous êtes prêt à accepter. BMO GraduactionMD, l'un de nos produits de REEE, vous offre un choix de plusieurs portefeuilles stratégiques et d'un portefeuille d'épargne. Vous ne payez aucuns frais pour ces services. Voici leur mode de fonctionnement :

- vos cotisations seront réparties automatiquement entre les placements dans le portefeuille que vous avez choisi en tenant compte de la pondération recommandée pour chaque placement dans ce portefeuille
- si vous choisissez un portefeuille stratégique, celui-ci sera passé en revue au cours du dernier mois de chaque trimestre civil (c'est-à-dire en mars, en juin, en septembre et en décembre). Si la pondération exprimée en pourcentage d'un fonds quelconque dans votre portefeuille varie au-delà de sa fourchette cible, tous les fonds dans votre portefeuille seront automatiquement rééquilibrés au moyen d'échanges de titres entre les fonds à la fin ou vers la fin du trimestre, afin de rétablir les fourchettes cibles. Les fourchettes cibles établies pour les portefeuilles sont énumérées dans le tableau ci-après. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs*
- nous avons obtenu une dispense des organismes de réglementation afin qu'ils permettent à BMOGA de revoir périodiquement la composition des portefeuilles stratégiques et celle des portefeuilles d'épargne. Aux termes de cette dispense, BMOGA exercera un pouvoir discrétionnaire limité pour apporter des modifications à votre portefeuille dans le cadre de ces révisions périodiques en changeant la pondération exprimée en pourcentage des fonds (et, dans le cas des portefeuilles d'épargne, des CPG) de chaque portefeuille, ou en y ajoutant ou en y retirant des fonds, de façon à optimiser le rendement sur vos titres en tenant compte de votre tolérance au risque. Vous ne devriez pas investir dans un portefeuille du service BMO « Fonds sur mesure »MD ou du service BMO GraduactionMD si vous ne voulez pas que BMOGA exerce ce pouvoir discrétionnaire limité sur votre portefeuille. Il n'y aura pas de frais associés à cette mesure du service BMO « Fonds sur mesure »MD ou du service BMO GraduactionMD.

Le service d'investissement BMO « Fonds sur mesure »MD et le service d'investissement BMO GraduactionMD sont offerts uniquement par l'entremise des succursales de BMO Banque de Montréal ou du BMO Centre d'investissement.

Fourchettes de rééquilibrage pour le service d'investissement BMO « Fonds sur mesure »MD et le service d'investissement BMO GraduactionMD

Tel qu'il est indiqué précédemment, l'un des principaux avantages que comportent les placements dans un portefeuille stratégique du service d'investissement BMO « Fonds sur mesure »MD ou du service d'investissement BMO GraduactionMD réside dans le rééquilibrage automatique de votre portefeuille pour faire en sorte que votre portefeuille continue de vous rapporter le meilleur rendement possible compte tenu du degré de risque que vous êtes prêt à accepter. Toutefois, votre portefeuille ne sera rééquilibré automatiquement que si la pondération exprimée en pourcentage d'au moins un des fonds dans votre portefeuille varie au-delà de sa fourchette cible établie. Les fourchettes cibles pour les fonds détenus dans chaque portefeuille stratégique sont énumérées dans le tableau ci-après.

Portefeuilles stratégiques du service d'investissement BMO « Fonds sur mesure »MD	Fourchette cible établie pour le rééquilibrage
Portefeuille « Fonds sur mesure »MD axé sur le revenu	Plus ou moins 2,0 %
Portefeuille « Fonds sur mesure »MD axé sur l'équilibre	Plus ou moins 3,0 %
Portefeuille « Fonds sur mesure »MD axé sur la croissance	Plus ou moins 4,0 %
Portefeuille « Fonds sur mesure »MD axé sur les actions de croissance	Plus ou moins 4,5 %
Portefeuilles stratégiques du service d'investissement BMO GraduactionMD	**Fourchette cible établie pour le rééquilibrage**
Portefeuille REEE BMO GraduactionMD axé sur le revenu	Plus ou moins 2,0 %
Portefeuille REEE BMO GraduactionMD axé sur l'équilibre	Plus ou moins 3,0 %
Portefeuille REEE BMO GraduactionMD axé sur la croissance	Plus ou moins 4,0 %
Portefeuille REEE BMO GraduactionMD axé sur les actions de croissance	Plus ou moins 4,5 %

Pour de plus amples renseignements sur notre service d'investissement BMO « Fonds sur mesure »MD et notre service d'investissement BMO GraduactionMD, y compris des précisions sur les fonds détenus dans les divers portefeuilles stratégiques, consultez notre site Web au **www.bmo.com/fonds** ou appelez-nous au numéro sans frais 1 800 665-7700 ou encore, rendez-vous à votre succursale de la BMO Banque de Montréal.

Programme d'achats périodiques des fonds d'investissement BMO

Ce programme offert uniquement par l'entremise de courtiers vous permet de faire effectuer des transferts périodiques (mensuels, trimestriels, semestriels ou annuels) d'un montant forfaitaire tiré d'un placement dans le Fonds du marché monétaire BMO ou dans le Fonds du marché monétaire en dollars US BMO dans des titres des séries OPC d'un maximum de cinq autres fonds d'investissement BMO de votre choix. La mise de fonds initiale est d'au moins 5 000 $ et le montant de transfert minimum dans n'importe lequel de ces cinq fonds, d'au moins 50 $ chaque fois.

Programme de transfert des distributions des fonds d'investissement BMO

Aux termes de ce programme, qui est offert uniquement par l'entremise de courtiers, vous pouvez faire réinvestir automatiquement les distributions versées par un fonds d'investissement BMO dans des titres de série OPC d'un autre ou d'autres fonds d'investissement BMO de la même série et devise. Le réinvestissement sera exécuté et daté à la même date d'évaluation. Ce service n'est pas offert aux investisseurs qui détiennent leurs titre des séries OPC dans un régime enregistré.

Régime de réinvestissement des distributions de la série FNB

Si vous êtes un porteur de titres de série FNB (un « **participant au régime** »), vous pouvez choisir de réinvestir automatiquement toutes les distributions en espèces qui vous sont versées sur les titres de série FNB que vous détenez dans des titres de série FNB supplémentaires (les « **titres du régime** ») conformément aux modalités du régime de réinvestissement des distributions (dont il est possible d'obtenir un exemplaire auprès de votre courtier) et à la convention relative à l'agent chargé du réinvestissement des distributions intervenue entre le gestionnaire, agissant pour le compte de la série FNB, et l'agent aux fins du régime, telle qu'elle peut être modifiée. Les principales modalités du régime de réinvestissement des distributions sont décrites ci-après.

Si vous n'êtes pas un résident du Canada, vous ne pouvez pas participer au régime de réinvestissement des distributions. Si vous cessez d'être un résident du Canada, vous devrez mettre fin à votre participation au régime de réinvestissement des distributions. Aucune série FNB ne sera tenue de souscrire des titres du régime s'il était illégal qu'elle en souscrive.

Si vous souhaitez vous inscrire au régime de réinvestissement des distributions à une date de référence relative à une distribution particulière, vous devez en aviser l'adhérent à la CDS par l'intermédiaire duquel vous détenez vos titres de série FNB suffisamment à l'avance pour que l'adhérent à la CDS puisse en aviser la CDS au plus tard à 16 h à la date de référence relative à une distribution.

Les distributions que vous devez recevoir seront affectées à la souscription de titres du régime pour votre compte sur le marché. Aucune fraction de titre du régime ne sera distribuée aux termes du régime de réinvestissement des distributions. Le solde des fonds non investis vous sera crédité par l'intermédiaire de votre adhérent à la CDS plutôt que vous receviez des fractions de titres du régime.

Le réinvestissement automatique des distributions aux termes du régime de réinvestissement des distributions ne vous soustraira pas à votre obligation de payer l'impôt sur le revenu applicable à cette distribution.

Vous pouvez volontairement mettre fin à votre participation au régime de réinvestissement des distributions à une date de référence relative à une distribution particulière en avisant votre adhérent à la CDS suffisamment à l'avance. Vous devriez communiquer avec votre adhérent à la CDS pour obtenir des renseignements détaillés sur les procédures de résiliation de votre adhésion au régime de réinvestissement des distributions. À compter de la première date de versement des distributions après la réception d'un tel avis de votre part et son acceptation par un adhérent à la CDS, les distributions qui vous sont versées seront versées en espèces. Vous serez responsable des frais associés à la préparation et à la remise d'un tel avis pour exercer votre droit de mettre fin à votre

participation au régime de réinvestissement des distributions. Le gestionnaire pourra résilier le régime de réinvestissement des distributions, à son seul gré, moyennant l'envoi d'un préavis d'au moins 30 jours i) aux participants inscrits au régime de réinvestissement des distributions, ii) aux adhérents à la CDS par l'entremise desquels les participants au régime détiennent leurs titres de série FNB, iii) à l'agent aux fins du régime et iv) s'il y a lieu, à la TSX.

Le gestionnaire peut modifier ou suspendre le régime de réinvestissement des distributions à tout moment, à son seul gré, pourvu qu'il obtienne d'abord l'approbation des modifications par la TSX et qu'il en avise i) les participants inscrits au régime de réinvestissement des distributions, ii) les adhérents à la CDS par l'entremise desquels les participants au régime détiennent leurs titres de série FNB; iii) l'agent aux fins du régime, et iv) au besoin, la TSX.

Frais

Le tableau suivant indique les frais payables par les fonds et les frais que vous pourriez devoir payer directement si vous investissez dans les fonds. Les frais sont payés par les fonds avant qu'ils calculent leur prix par titre. Ces frais réduisent indirectement la valeur de votre placement.

En règle générale, nous ne demanderons pas l'approbation des porteurs de titres lorsque la modification de la méthode de calcul des frais imposés à l'égard des titres de séries sans frais d'acquisition d'un fonds (ou facturés directement aux porteurs de titres de séries sans frais d'acquisition par le fonds ou par nous relativement à la détention de titres de ces séries sans frais d'acquisition du fonds) risque d'entraîner une augmentation des frais de la série sans frais d'acquisition ou de ses porteurs de titres, ou si de nouveaux frais devant être imposés aux titres de ces séries sans frais d'acquisition d'un fonds (ou facturés directement aux porteurs de titres de ces séries sans frais d'acquisition par le fonds ou par nous relativement à la détention de titres de ces séries sans frais d'acquisition du fonds) sont institués et risquent d'entraîner une augmentation des frais imposés aux séries sans frais d'acquisition ou aux porteurs de titres de ces séries. Dans les cas mentionnés précédemment, nous aviserons les porteurs de titres de ces séries sans frais d'acquisition par écrit d'une telle modification au moins 60 jours avant la date de prise d'effet de celle-ci.

Lorsque la modification de la méthode de calcul des frais imposés à toute autre série d'un fonds autre qu'une série sans frais d'acquisition risque d'entraîner une augmentation des frais des séries ou des porteurs de titres de ces séries, ou si des frais devant être facturés directement aux porteurs de titres de ces séries par le fonds ou par nous relativement à la détention de titres de ces séries du fonds sont institués, et lorsque ces frais sont facturés par une entité qui n'a pas de lien de dépendance avec le fonds, nous ne demanderons pas l'approbation des porteurs de titres de ces séries. Dans les cas mentionnés précédemment, nous aviserons les porteurs de titres de ces séries par écrit d'une telle modification au moins 60 jours avant la date de prise d'effet de celle-ci.

Lorsqu'un fonds détient des titres d'un fonds sous-jacent, le fonds sous-jacent paie des frais en plus des frais que paie le fonds. Un fonds ne paie aucuns frais de gestion ni aucune prime d'incitation qui, pour une personne raisonnable, feraient double emploi avec les frais payables par un fonds sous-jacent pour le même service. Le fonds ne paie aucuns frais d'achat ou de rachat à l'égard de ses achats ou rachats de titres du fonds sous-jacent qui, pour une personne raisonnable, feraient double emploi avec les frais payables par un investisseur qui fait des placements dans le fonds. En outre, sauf dans les cas où nous avons obtenu une dispense, un fonds ne paie aucuns frais d'achat ou de rachat à l'égard de ses achats ou rachats de titres d'un fonds sous-jacent si celui-ci est géré par nous ou par une personne ayant un lien avec nous ou un membre de notre groupe. Veuillez vous reporter à la rubrique *Renseignements supplémentaires* afin d'obtenir plus de détails à ce sujet.

Frais et charges payables par les fonds

Frais de gestion	Chaque fonds nous paie des frais pour nos services de gestion. En échange de ces frais de gestion, divers services sont offerts aux fonds, notamment des services de conseils et de gestion de placements, le paiement de courtages et de commissions de suivi aux courtiers inscrits lorsque des titres des fonds sont placés et d'autres services qui comprennent les services de publicité et de promotion, les frais indirects liés aux activités du gestionnaire et tous les autres services nécessaires ou souhaitables pour exercer les activités des fonds de façon efficace. Les frais de gestion de chaque série représentent un pourcentage de la valeur liquidative quotidienne de la série et varient selon le fonds et la série. Ces frais sont calculés quotidiennement et payés mensuellement. Les frais de gestion sont assujettis aux taxes applicables. Vous trouverez les frais de gestion que nous pourrions facturer pour les séries de titres de chaque fonds dans la section *Détails du fonds*. Les titres des séries F, NBF et S comportent des frais de gestion inférieurs à ceux des titres des autres séries, puisque nous ne payons aucune commission de suivi sur les titres des séries F, NBF et S. Les titres de série G comportent des frais de gestion inférieurs à ceux des titres des autres séries, puisque nous payons des commissions de suivi réduites sur les titres de série G. Dans le cas des titres de série I et de série I (non couverte), des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de série I et de série I (non couverte). Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I et de la série I (non couverte) ne dépassera pas le taux imposé à la série A ou à la série Conseiller et, dans les cas où ces séries ne sont pas offertes, 2,50 %. Dans le cas des titres de série FNB, nous ne versons aucune commission de suivi. Cependant, les titres de série FNB d'un fonds comportent des frais de gestion plus élevés que les titres de série F du même fonds, puisque nous sommes responsables du paiement des sommes liées aux frais d'administration qui sont attribués à la série FNB, à l'exception des frais du fonds indiqués ci-après. Dans le cas des titres de série N, les porteurs de titres versent des frais distincts directement à leur courtier. Une partie de ces frais nous est versée puisque nous agissons à titre de gestionnaire. Cette partie ne peut dépasser le taux des frais de gestion exigés de la série F du fonds pertinent. Ces frais sont établis par le courtier. Dans le cas des titres de série O, les porteurs de titres versent des frais distincts directement à leur courtier. Une partie de ces frais nous est versée puisque nous agissons à titre de gestionnaire. Ces frais sont établis par le courtier. Dans le cas de chaque série, nous pouvons, à notre gré et à quelque moment que ce soit, renoncer à une partie ou à la totalité du montant des frais de gestion pouvant être exigés. Compte tenu de divers facteurs, nous pouvons réduire les frais de gestion payables par certains investisseurs d'un fonds ou leur consentir une remise sur la totalité ou une partie des frais de gestion. Ainsi, la valeur d'un placement dans le fonds et la nature d'un placement, par exemple les placements importants des investisseurs institutionnels, peuvent entrer en ligne de compte.
Charges opérationnelles	**Tous les fonds, sauf les fonds d'investissement BMO à frais variables et les fonds d'investissement BMO à charges combinées** Sauf à l'égard des fonds indiqués ci-après aux rubrique *Fonds d'investissement BMO à frais variables* et *Fonds d'investissement BMO à charges combinées*, et sauf tel qu'il est indiqué aux sous-rubriques *Série I et série I (non couverte)* et *Série FNB*, le gestionnaire paie certaines charges opérationnelles de chacun des fonds. Parmi ces charges, on compte les frais et les honoraires de l'auditeur et des conseillers juridiques, les frais de garde et d'agence de transfert, les coûts attribuables à l'émission, au rachat et à l'échange de titres, dont ceux se rapportant au système de tenue des registres des porteurs de titres, les frais engagés pour la rédaction et la distribution des prospectus, des rapports financiers et autres types de rapports, de relevés et de communications s'adressant aux porteurs de titres, les frais de comptabilité et d'évaluation des fonds et les droits de dépôt, y compris ceux engagés par le gestionnaire (collectivement, les « **frais d'administration** »). En contrepartie, chaque fonds verse des frais d'administration fixes au gestionnaire.

Frais et charges payables par les fonds *(suite)*

Charges opérationnelles (suite)	Les frais d'administration peuvent varier en fonction du fonds et correspondent à un pourcentage annuel fixe de la valeur liquidative du fonds. Les frais d'administration qu'un fonds verse au gestionnaire à l'égard d'une série pourraient, au cours d'une période donnée, être supérieurs ou inférieurs aux charges opérationnelles que le gestionnaire engage pour fournir des services à l'égard de cette série du fonds. Les frais d'administration actuellement payés sont supérieurs aux charges opérationnelles que le gestionnaire engage pour fournir des services à plusieurs des fonds ou à certaines séries de ces fonds, ce qui pourrait changer dans l'avenir. Les frais d'administration sont assujettis aux taxes applicables. Dans certains cas, le gestionnaire pourrait renoncer à une tranche des frais d'administration qu'il touche d'un fonds ou de certaines séries d'un fonds. Par conséquent, les frais d'administration qu'un fonds ou une série d'un fonds doit payer au gestionnaire pourraient être inférieurs aux frais présentés aux rubriques *Détails du Fonds* dans les descriptions des fonds pertinents. Le gestionnaire pourrait, à son entière appréciation, suspendre toute renonciation aux frais d'administration, ou y mettre fin, à tout moment et sans aviser les porteurs de titres. Chaque fonds paie également directement les charges opérationnelles suivantes (les « **frais du fonds** ») : les frais engagés pour la rédaction et la distribution des aperçus du fonds et des aperçus du FNB, les intérêts et les autres frais d'emprunt, tous les coûts et les frais raisonnables engagés pour le respect du Règlement 81-107, notamment les frais et la rémunération payables aux membres du CEI et à tout conseiller juridique ou autre conseiller indépendant dont les services ont été retenus par le CEI, les frais liés à l'initiation et à la formation continue des membres du CEI et les frais et charges liés à la tenue des réunions du CEI, les taxes ou impôts de toute sorte auxquels le fonds est ou peut être assujetti et les coûts associés au respect de toute exigence gouvernementale ou réglementaire adoptée après le 1er décembre 2007 (ou après le 4 mai 2018, à l'égard des frais qui touchent la série FNB). Les fonds qui offrent plus d'une série de titres répartissent les frais du fonds en proportion entre les séries. Les frais du fonds qui sont particuliers à une série sont attribués à cette série. Certains frais du fonds sont assujettis aux taxes applicables. Les frais d'administration fixes (le cas échéant) et les frais du fonds sont compris dans les ratios des frais de gestion de ces fonds. *Série I et série I (non couverte)* Dans le cas des titres de série I et de série I (non couverte) des fonds, des ententes distinctes relativement aux frais sont négociées avec chaque porteur de titres de série I et de série I (non couverte). Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ou de la série I (non couverte) ne dépassera pas le taux imposé à l'égard de la série A ou de la série Conseiller et, dans les cas où ces séries ne sont pas offertes, ne dépassera 2,50 %. *Série FNB* Dans le cas des titres de série FNB des fonds, aucuns frais d'administration fixes ne sont payés. Comme il est décrit précédemment à la rubrique *Frais de gestion*, nous sommes responsables du paiement des frais d'administration qui sont attribués à la série FNB, à l'exception des frais du fonds indiqués ci-dessus. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais d'administration* figurant dans le tableau *Détails du fonds* de chaque fonds. **Fonds d'investissement BMO à frais variables** Le texte qui suit s'applique aux fonds suivants : • BMO Portefeuille équilibré Ascension^MC • BMO Portefeuille conservateur Ascension^MC • BMO Portefeuille actions de croissance Ascension^MC • BMO Portefeuille croissance Ascension^MC • BMO Portefeuille de revenu Ascension^MC • BMO Fonds asiatique de croissance et de revenu • BMO Fonds canadien d'actions à grande capitalisation • BMO Fonds d'actions canadiennes sélectionnées (séries NBA et NBF seulement) • BMO Fonds FNB actions du secteur énergie propre

Frais et charges payables par les fonds *(suite)*

Charges opérationnelles (suite)	• BMO Fonds concentré mondial équilibré • BMO Fonds concentré d'actions mondiales • BMO Fonds concentré d'actions américaines • BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés • BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes • BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés européennes à dividendes élevés • BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés américaines à dividendes élevés • BMO Fonds d'obligations mixtes • BMO Portefeuille équilibré FondSélect[MD] (série NBA seulement) • BMO Portefeuille actions de croissance FondSélect[MD] (série NBA seulement) • BMO Portefeuille croissance FondSélect[MD] (série NBA seulement) • BMO Fonds mondial de revenu amélioré • BMO Fonds mondial à petite capitalisation • BMO Fonds de croissance et de revenu • BMO Fonds d'actions internationales • BMO Fonds japonais • BMO Fonds FNB d'actions canadiennes à faible volatilité • BMO Fonds FNB d'actions américaines à faible volatilité • BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée • BMO Fonds de revenu mensuel élevé II • BMO Fonds d'actions multi-factorielles • BMO Fonds FNB actions du Nasdaq 100 • BMO Fonds d'actions mondiales d'engagement ODD • BMO SIA Fonds ciblé d'actions canadiennes • BMO SIA Fonds ciblé d'actions nord-américaines • BMO Portefeuille équilibré durable • BMO Fonds d'obligations durables • BMO Portefeuille conservateur durable • BMO Fonds d'obligations mondiales multisectorielles durables • BMO Portefeuille croissance durable • BMO Portefeuille de revenu durable • BMO Fonds d'actions canadiennes à perspectives durables • BMO Fonds d'actions chinoises à perspectives durables • BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables • BMO Fonds FNB mondial d'allocation de l'actif gestion tactique • BMO Fonds FNB mondial de croissance gestion tactique • BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2040 • BMO Fonds d'actions américaines toutes capitalisations • BMO Fonds d'obligations de sociétés américaines • BMO Fonds américain à petite capitalisation • BMO Portefeuille FNB équilibré en dollars US • BMO Portefeuille FNB conservateur en dollars US • BMO Portefeuille FNB de revenu en dollars US • BMO Fonds leadership féminin (collectivement, les « **fonds d'investissement BMO à frais variables** »)

Charges opérationnelles (suite)

Sauf dans la mesure décrite ci-après aux sous-rubriques *Série I et série I (non couverte)*, *Série FNB* et *Série NBA et série NBF*, chacun des fonds d'investissement BMO à frais variables paie toutes ses charges opérationnelles directement. Ces charges opérationnelles comprennent les frais d'administration et les frais du fonds. Les fonds d'investissement BMO à frais variables répartissent ces charges opérationnelles en proportion entre leurs séries. Les charges opérationnelles propres à une série sont attribuées à cette série. En ce qui concerne chaque série d'un fonds d'investissement BMO à frais variables, nous pouvons, à notre gré, prendre en charge la totalité ou une partie de ces charges opérationnelles en tout temps.

Certaines charges opérationnelles sont assujetties aux taxes applicables. Les charges opérationnelles payées par les fonds d'investissement BMO à frais variables sont inclus dans les ratios des frais de gestion des fonds.

Série I et série I (non couverte)

Dans le cas des titres de série I des fonds d'investissement BMO à frais variables, des ententes distinctes relativement aux frais sont négociées avec chaque porteur de titres de série I ou de série I (non couverte).

Série FNB

Comme il est décrit précédemment à la rubrique *Frais de gestion*, nous sommes responsables du paiement des frais d'administration qui sont attribués à la série FNB des fonds d'investissement BMO à frais variables, à l'exception des frais du fonds.

Série NBA et série NBF

Les charges opérationnelles (à l'exclusion des commissions relatives au portefeuille) des séries NBA et NBF des fonds d'investissement BMO à frais variables énumérés dans le tableau qui suit ont été plafonnées aux taux indiqués ci-après, et ces plafonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation du fonds et du gestionnaire et sur préavis écrit de 60 jours aux porteurs de parts de la série concernée.

Fonds	Série	Plafond des charges opérationnelles
BMO Fonds d'actions canadiennes sélectionnées	NBA et NBF	0,50 %
BMO Portefeuille équilibré FondSélect[MD]	NBA	les charges engagées
BMO Portefeuille croissance FondSélect[MD]	NBA	les charges engagées
BMO Portefeuille actions de croissance FondSélect[MD]	NBA	les charges engagées

Fonds d'investissement BMO à charges combinées

Le texte qui suit s'applique aux fonds suivants :
- BMO Brookfield Fonds mondial immobilier de technologie
- BMO Brookfield Fonds mondial d'infrastructures d'énergie renouvelable
- BMO Fonds FNB de banques canadiennes
- BMO Fonds FNB mondial de qualité

(collectivement, les « **fonds d'investissement BMO à charges combinées** »)

Sauf dans la mesure décrite ci-dessous à la sous-rubrique *Série I et série I (non couverte)*, nous sommes responsables du paiement des frais d'administration à l'égard de chacun des fonds d'investissement BMO à charges combinées, à l'exception des frais du fonds. Chaque fonds d'investissement BMO à charges combinées paie ses frais du fonds directement. Les frais du fonds qui sont particuliers à une série sont attribués à cette série. Certains frais du fonds sont assujettis aux taxes applicables. Les frais du fonds sont compris dans les ratios des frais de gestion des fonds.

Série I et série I (non couverte)

Dans le cas des titres de série I des fonds d'investissement BMO à charges combinées, des ententes distinctes relativement aux frais sont négociées avec chaque porteur de titres de série I ou de série I (non couverte).

Frais et charges payables par les fonds *(suite)*

Charges opérationnelles (suite)	**Frais et charges du CEI** Chaque membre du CEI reçoit une rémunération pour les fonctions qu'il remplit à titre de membre du CEI. La provision annuelle versée à chaque membre du CEI (mis à part la présidente) à l'égard de tous les fonds est de 37 875 $, alors que la provision annuelle versée à sa présidente est de 54 444 $. En outre, chaque membre du CEI a droit au remboursement des frais raisonnables qu'il a engagés dans le cadre de ses fonctions à titre de membre du CEI. Les frais annuels et le remboursement des frais sont répartis parmi les fonds d'une façon juste et raisonnable. Le gestionnaire ne remboursera pas aux fonds les frais engagés pour le respect du Règlement 81-107.

Frais et charges payables directement par vous

Pour ce qui est des frais et des charges payables directement par vous, les taux applicables de la TPS, de la TVH ou de la TVQ, selon le cas, seront déterminés en fonction de votre province ou territoire de résidence.

Frais d'acquisition	**Titres souscrits selon le mode avec frais d'acquisition :** 0 à 5 % du montant du placement, dans le cas de tous les fonds autres que les fonds du marché monétaire et les titres de série NBA 0 à 2 % du montant du placement, dans le cas des fonds du marché monétaire 0 à 4 % du montant du placement, dans le cas des titres de série NBA **Titres souscrits selon les modes avec frais reportés :** Aucuns	
Frais d'échange	0 à 2 % du montant de l'échange	
Frais de rachat	**Titres souscrits selon le mode avec frais d'acquisition :** Aucuns **Titres souscrits selon les modes avec frais reportés :** Vous payez des frais de rachat aux taux suivants si vous faites racheter vos titres au cours des périodes indiquées. Les frais de rachat correspondent à un pourcentage du coût initial des titres que vous faites racheter.	
Barème des frais reportés habituels	**Au cours des périodes suivantes après la souscription**	**Taux des frais de rachat**
	Première année	6,0 %
	Deuxième année	5,5 %
	Troisième année	5,0 %
	Quatrième année	4,5 %
	Cinquième année	4,0 %
	Sixième année	3,0 %
	Septième année	2,0 %
	Par la suite	Néant
Barème des frais reportés réduits	**Au cours des périodes suivantes après la souscription**	**Taux des frais de rachat**
	Première année	3,0 %
	Deuxième année	2,0 %
	Troisième année	1,0 %
	Par la suite	Néant

Frais et charges payables directement par vous *(suite)*

Frais de la série I et de la série I (non couverte)	Dans le cas des titres de série I et de série I (non couverte), des arrangements particuliers au sujet des frais sont pris et payés par chaque porteur de titres de série I et de série I (non couverte).
Frais de la série N ou de la série O	Les porteurs de titres de série N ou de série O versent des frais distincts directement à leur courtier. Une partie de ces frais nous est versée par le courtier. Ces frais sont établis par le courtier.
Frais d'opérations à court terme	Les opérations à court terme effectuées par les investisseurs peuvent nuire à tous les investisseurs du fonds. Pour vous dissuader d'effectuer des opérations à court terme, un fonds peut, à notre appréciation, vous facturer des frais d'opérations à court terme jusqu'à concurrence de 2 % du montant que vous faites racheter ou que vous échangez, si vous souscrivez ou échangez, puis faites racheter ou échangez des titres du fonds dans les 30 jours suivant leur souscription ou leur échange. Ces frais seront payés directement au fonds. Bien que ces frais soient en général payés sur le produit de rachat du fonds en question, nous avons le droit de racheter les titres des autres fonds dans votre compte sans devoir vous prévenir de payer ces frais. Nous pouvons, à notre appréciation, décider quels titres seront rachetés et la façon dont ils le seront. Vous serez responsable de tous les frais et de toutes les conséquences fiscales découlant de la perception de ces frais. Nous pouvons éliminer ces frais à tout moment. Le gestionnaire estime qu'il n'est pas nécessaire de restreindre les opérations à court terme sur la série FNB à ce moment puisque ces séries se négocient surtout sur le marché secondaire. Veuillez vous reporter à la rubrique *Opérations à court terme* à la page 53.
Frais payables par les CD/Courtier de FNB	Un montant peut être imposé à un courtier désigné ou à un courtier de FNB pour compenser certains frais d'opérations et d'autres frais associés à une inscription, à une émission, à un échange et/ou à un rachat de titres de série FNB d'un fonds. Ces frais, payables au fonds applicable, ne s'appliquent pas aux porteurs de titres qui souscrivent et vendent leurs titres de série FNB par l'intermédiaire de la TSX ou d'une autre bourse ou d'un autre marché.
Frais d'administration du FNB	Le gestionnaire peut imposer, à son gré, aux porteurs de titres des frais d'administration d'au plus 0,05 % du produit de l'échange ou du rachat des titres de série FNB d'un fonds afin de compenser certains frais d'opération associés à l'échange ou au rachat de titres de série FNB du fonds.
Courtages du FNB	Les investisseurs peuvent acheter ou vendre des titres de série FNB par l'entremise de courtiers inscrits dans leur province ou territoire de résidence. Les investisseurs pourraient devoir payer les courtages habituels à l'achat ou à la vente de titres de série FNB. Les fonds pertinents émettent des titres de série FNB directement aux courtiers désignés et aux courtiers de FNB.
Frais liés aux régimes enregistrés	Des frais administratifs annuels de 10 $ (majorés des taxes applicables) sont exigés pour chaque compte de REER et de REEE. Ces frais pourraient varier si vous investissez par l'entremise d'un courtier autre que nous. Des frais de 50 $ (majorés des taxes applicables) peuvent être facturés à un compte de régime enregistré au moment où vous le transférez, en totalité ou en partie, à une autre institution. Ces frais pourraient varier si vous investissez par l'entremise d'un courtier autre que nous.
Autres frais	Programme d'épargne continue – aucuns Programme de retrait systématique – aucuns Service d'investissement BMO « Fonds sur mesure »MD – aucuns Service d'investissement BMO GraduactionMD – aucuns Programme BMO de transfert des distributions – aucuns Votre courtier peut exiger des frais pour des services semblables. Frais pour paiement refusé – 25 $ (majorés des taxes applicables)

Fourchette des cours et volume des opérations sur les titres des séries FNB

Les tableaux qui suivent présentent la fourchette des cours et le volume des opérations mensuelles des titres de série FNB des fonds indiqués ci-après à la TSX pour chaque mois ou, s'il y a lieu, partie de mois de la période de 12 mois ayant précédé la date du présent prospectus simplifié.

BMO Brookfield Fonds mondial immobilier de technologie

	Cours		
	Plafond	Plancher	Volume
2021			
Mai	–	–	–
Juin	–	–	–
Juillet	–	–	–
Août	–	–	–
Septembre	–	–	–
Octobre	–	–	–
Novembre	–	–	–
Décembre	–	–	–
2022			
Janvier	–	–	–
Février	–	–	–
Mars	31,51 $	29,85 $	173 687
Avril	32,70 $	31,57 $	360 670

BMO Brookfield Fonds mondial d'infrastructures d'énergie renouvelable

	Cours		
	Plafond	Plancher	Volume
2021			
Mai	–	–	–
Juin	–	–	–
Juillet	–	–	–
Août	–	–	–
Septembre	–	–	–
Octobre	–	–	–
Novembre	–	–	–
Décembre	–	–	–
2022			
Janvier	–	–	–
Février	–	–	–
Mars	31,17 $	29,00 $	1 044 574
Avril	31,57 $	29,19 $	1 169 453

BMO Fonds d'obligations de base Plus

	Cours		
	Plafond	Plancher	Volume
2021			
Mai	31,41 $	31,06 $	848 776
Juin	31,71 $	31,38 $	955 551
Juillet	31,87 $	31,48 $	1 614 219
Août	31,94 $	31,64 $	464 266
Septembre	31,96 $	31,16 $	754 286
Octobre	31,28 $	30,89 $	1 195 684
Novembre	31,14 $	30,71 $	537 914
Décembre	31,53 $	31,07 $	890 083
2022			
Janvier	31,06 $	30,27 $	702 960
Février	30,40 $	29,77 $	749 290
Mars	30,21 $	28,60 $	4 628 021
Avril	28,74 $	27,94 $	15 793 901

BMO Fonds d'obligations mondiales stratégiques

	Cours		
	Plafond	Plancher	Volume
2021			
Mai	31,69 $	31,41 $	60 872
Juin	31,98 $	31,62 $	69 850
Juillet	31,92 $	31,65 $	44 536
Août	31,99 $	31,74 $	63 183
Septembre	32,19 $	31,37 $	105 398
Octobre	31,54 $	31,19 $	139 027
Novembre	31,52 $	30,96 $	154 164
Décembre	31,56 $	31,09 $	847 368
2022			
Janvier	31,03 $	30,47 $	70 718
Février	30,47 $	29,50 $	321 037
Mars	29,79 $	28,54 $	50 475
Avril	28,71 $	27,63 $	27 670

BMO Fonds du marché monétaire

	Cours		
	Plafond	Plancher	Volume
2021			
Mai	–	–	–
Juin	–	–	–
Juillet	–	–	–
Août	–	–	–
Septembre	–	–	–
Octobre	–	–	–
Novembre	–	–	–
Décembre	50,01 $	49,99 $	2 276 399
2022			
Janvier	50,00 $	49,98 $	597 985
Février	50,00 $	49,99 $	279 370
Mars	50,01 $	50,00 $	1 302 712
Avril	50,03 $	50,01 $	472 400

BMO SIA Fonds ciblé d'actions canadiennes

	Cours		
	Plafond	Plancher	Volume
2021			
Mai	39,35 $	37,30 $	65 121
Juin	38,35 $	37,55 $	97 564
Juillet	38,53 $	37,24 $	44 098
Août	39,38 $	38,30 $	19 295
Septembre	40,35 $	39,20 $	55 222
Octobre	41,50 $	39,11 $	122 451
Novembre	41,68 $	39,83 $	127 233
Décembre	40,65 $	39,15 $	79 280
2022			
Janvier	40,99 $	39,06 $	76 086
Février	40,97 $	39,64 $	286 076
Mars	40,90 $	39,52 $	50 756
Avril	41,50 $	40,20 $	59 752

BMO SIA Fonds ciblé d'actions nord-américaines

	Cours		
	Plafond	Plancher	Volume
2021			
Mai	38,43 $	36,56 $	143 205
Juin	38,52 $	36,84 $	140 532
Juillet	37,94 $	36,61 $	104 557
Août	39,48 $	37,33 $	88 538
Septembre	40,04 $	38,67 $	95 733
Octobre	40,55 $	38,53 $	188 305
Novembre	42,41 $	40,41 $	296 617
Décembre	41,45 $	40,03 $	187 962
2022			
Janvier	41,42 $	38,95 $	248 567
Février	40,68 $	39,33 $	226 259
Mars	40,10 $	38,99 $	97 952
Avril	41,08 $	39,79 $	175 965

BMO Fonds d'obligations mondiales multisectorielles durables

	Cours		
	Plafond	Plancher	Volume
2021			
Mai	31,78 $	31,55 $	30 389
Juin	31,99 $	31,72 $	154 576
Juillet	31,92 $	31,67 $	228 145
Août	31,99 $	31,82 $	39 905
Septembre	32,05 $	31,51 $	63 984
Octobre	31,61 $	31,35 $	61 714
Novembre	31,58 $	31,22 $	41 545
Décembre	31,50 $	31,14 $	88 222
2022			
Janvier	31,13 $	30,73 $	68 839
Février	30,70 $	29,82 $	155 874
Mars	30,13 $	29,30 $	69 106
Avril	29,40 $	28,84 $	33 103

BMO Fonds FNB dividendes gestion tactique

	Cours		
	Plafond	Plancher	Volume
2021			
Mai	28,46 $	27,50 $	174 274
Juin	28,84 $	28,12 $	116 385
Juillet	28,51 $	28,06 $	104 572
Août	28,69 $	28,36 $	98 234
Septembre	28,74 $	27,75 $	117 828
Octobre	28,04 $	27,55 $	141 512
Novembre	28,32 $	27,66 $	256 988
Décembre	28,34 $	27,73 $	215 016
2022			
Janvier	28,41 $	27,88 $	166 825
Février	28,75 $	27,91 $	156 910
Mars	28,15 $	26,47 $	163 305
Avril	28,11 $	26,92 $	98 289

BMO Fonds leadership féminin

	Cours		
	Plafond	Plancher	Volume
2021			
Mai	27,26 $	26,57 $	7 491
Juin	28,77 $	27,13 $	19 448
Juillet	29,84 $	28,91 $	6 885
Août	30,94 $	29,76 $	10 508
Septembre	31,07 $	29,70 $	16 466
Octobre	30,83 $	29,09 $	19 826
Novembre	31,96 $	30,71 $	8 303
Décembre	31,89 $	31,01 $	7 844
2022			
Janvier	31,44 $	28,42 $	21 720
Février	30,28 $	27,76 $	5 024
Mars	29,97 $	28,40 $	13 446
Avril	29,67 $	27,76 $	6 729

BMO Fonds d'actions américaines toutes capitalisations

	Cours		
	Plafond	Plancher	Volume
2021			
Mai	—	—	—
Juin	31,36 $	30,22 $	102 385
Juillet	32,47 $	31,57 $	164 650
Août	33,70 $	32,25 $	51 303
Septembre	33,77 $	32,73 $	22 736
Octobre	33,38 $	31,99 $	18 050
Novembre	34,75 $	33,68 $	45 228
Décembre	35,09 $	33,59 $	52 943
2022			
Janvier	34,67 $	30,45 $	40 792
Février	32,93 $	30,83 $	55 653
Mars	32,38 $	29,92 $	13 532
Avril	32,15 $	28,99 $	5 990

Remises sur les frais de gestion ou programmes de distributions

En contrepartie de nos services, chaque série de chaque fonds (à l'exception de la série I, de la série I (non couverte), de la série N et de la série O du Fonds du marché monétaire en dollars US BMO) nous verse des frais de gestion (taxes applicables en sus). Les frais que nous pouvons facturer pour les séries de titres de chaque fonds sont calculés quotidiennement et payables chaque mois. Vous trouverez dans le présent prospectus simplifié le détail des frais de gestion que nous pouvons imposer à l'égard des séries de titres de chaque fonds. Chaque porteur de titres de série I négocie avec le gestionnaire les frais distincts (taxes applicables en sus) qu'il verse à celui-ci. Chaque porteur de titres de série N verse des frais distincts directement à son courtier. Une partie de ces frais nous est versée par le courtier. Les porteurs de parts de série O versent des frais distincts directement à leur courtier. Une partie de ces frais nous est versée par le courtier. Les frais de gestion sont assujettis aux taxes applicables.

Nous pouvons renoncer à une partie ou à la totalité des frais de gestion qui peuvent être imposés à l'égard de chaque série d'un fonds à notre gré et en tout temps sans préavis.

Afin d'encourager les placements importants dans les fonds ou dans certains cas particuliers, nous pouvons réduire nos frais de gestion ou offrir une remise sur la totalité ou une partie de ceux-ci à certains porteurs de titres d'un fonds. La réduction est fonction d'un certain nombre de facteurs, y compris le type d'investisseur, le nombre et la valeur des titres que l'investisseur détient et la relation que l'investisseur a établie avec le gestionnaire.

Si vos placements sont admissibles, nous calculerons la réduction des frais de gestion en fonction d'un barème que nous pouvons modifier à notre gré. Si nous réduisons nos frais de gestion habituels à l'égard d'un placement dans un fonds de fiducie BMO, le fonds vous versera la réduction sous forme de distribution spéciale que l'on appelle distribution sur les frais de gestion. Si nous réduisons nos frais de gestion habituels à l'égard d'un placement dans un fonds catégorie de société BMO ou dans BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée, nous vous remettrons directement la réduction à titre de remise.

Nous calculons les distributions ou les remises sur les frais de gestion chaque jour d'évaluation, et elles sont versées périodiquement aux investisseurs admissibles. Nous réinvestirons la distribution ou la remise dans des titres supplémentaires du fonds.

Pour les fonds de fiducie BMO, les distributions sur les frais de gestion sont d'abord faites à partir du revenu net et des gains en capital nets réalisés et ensuite à partir du capital. Un porteur de parts qui n'est pas exonéré d'impôt et qui reçoit une distribution sur les frais de gestion d'un fonds de fiducie BMO doit tenir compte, dans le calcul de son revenu aux fins de l'impôt, de la tranche payée de revenu net et de gains en capital nets réalisés du fonds de fiducie BMO. En règle générale, un actionnaire qui investit dans un fonds catégorie de société BMO ou dans BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée, qui n'est pas exonéré d'impôt et qui reçoit une remise sur les frais de gestion de notre part doit l'inclure dans son revenu aux fins de l'impôt. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements sur les conséquences fiscales des distributions et des remises sur les frais de gestion.

Les distributions et remises sur les frais de gestion n'entraîneront aucune incidence fiscale défavorable pour un fonds.

À tout moment, le gestionnaire est en droit d'imposer au fonds ou à l'investisseur, selon le cas, des frais de gestion aux taux énoncés dans le présent prospectus simplifié. Dans le cas des titres de série I et de série I (non couverte), des frais de gestion distincts sont négociés avec chaque investisseur de la série I et de la série I (non couverte), et payés par celui-ci. Dans le cas des titres de série N, les investisseurs versent des frais distincts directement à leur courtier. Une partie de ces frais nous est versée par le courtier. Dans le cas des titres de série O, les investisseurs versent des frais distincts directement à leur courtier. Une partie de ces frais nous est versée par le courtier. Le gestionnaire peut réduire les taux des réductions des frais de gestion ou annuler toute réduction des frais de gestion en tout temps.

Rémunération du courtier

Courtages

Si vous souscrivez des titres de série T4 avec frais d'acquisition, de série T5, de série T6 avec frais d'acquisition, de série T8, de série Conseiller, de série Conseiller (couverte) ou de série Classique aux termes du mode avec frais d'acquisition, vous payez à votre courtier un courtage au moment de la souscription. Le montant maximal du courtage est de 5 % du montant que vous investissez dans des fonds autres que des fonds du marché monétaire et de 2 % du montant que vous investissez dans des fonds du marché monétaire. Le courtage est négociable entre vous et votre courtier.

Si vous souscrivez des titres de série NBA aux termes du mode avec frais d'acquisition, vous payez à votre conseiller Nesbitt Burns un courtage au moment de la souscription. Le montant maximal du courtage est de 4 % du montant que vous investissez. Le courtage est négociable entre vous et votre conseiller Nesbitt Burns.

Les courtages ne sont pas payés lorsque vous effectuez un échange entre des fonds, mais votre courtier peut vous facturer des frais d'échange de 2 %. Vous et votre courtier pouvez négocier ces frais. Aucun courtage n'est payé lorsque vous recevez des titres à la suite d'un réinvestissement de distributions.

Commissions de suivi

Pour certaines séries des fonds, nous versons à votre courtier inscrit, à partir des frais de gestion que nous recevons, des commissions de suivi calculées tous les jours et versés tous les mois ou chaque trimestre, au gré du courtier. Les commissions de suivi correspondent à un pourcentage de la valeur quotidienne moyenne des titres que vous détenez. Les commissions de suivi varient d'un fonds à l'autre et selon le mode de souscription. Nous ne versons aucune commission de suivi sur les titres de série FNB, de série F, de série I, de série I (non couverte), de série N, de série NBF, de série O ou de série S. Si vous détenez des titres d'une série assortie de commissions de suivi dans un compte auprès de BMO Ligne d'action Inc. (un courtier exécutant au sein de BMO Groupe financier) ou auprès d'un autre courtier exécutant qui ne fait pas de recommandations de placement ni ne donne de conseils à ses clients, le 1er juin 2022 ou après cette date et jusqu'au 30 novembre 2023 ou toute autre date ultérieure qui peut être autorisée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, vos titres de séries assorties de commissions de suivi seront échangés par votre courtier exécutant contre des titres semblables d'une série qui n'est pas assortie de commissions de suivi, ou une remise vous sera versée par votre courtier exécutant d'un montant correspondant à la commission de suivi si aucune série semblable qui n'est pas assortie de commissions de suivi n'est offerte.

Le tableau suivant résume les commissions de suivi annuelles que nous versons à votre courtier sur les titres de série A, de série G, des séries T, de série NBA, de série Conseiller, de série Classique et de série M.

Nous pouvons également payer des commissions de suivi à la Banque de Montréal pour couvrir les frais engagés pour le placement des titres des fonds vendus par l'intermédiaire de son réseau de succursales.

	Commissions de suivi annuelles (%) (le cas échéant)						
	Mode sans frais d'acquisition		Mode avec frais d'acquisition (les titres de série Conseiller, de série T4 avec frais d'acquisition, de série T5, de série T6 avec frais d'acquisition, de série T8, de série NBA et de série Classique sont offerts suivant le mode avec frais d'acquisition)			Modes avec frais reportés[1] (les titres de série Conseiller, de série T4 avec frais d'acquisition, de série T5, de série T6 avec frais d'acquisition et de série T8 sont offerts suivant le mode avec frais d'acquisition)	
Fonds	Série G	Série A, série T4 sans frais d'acquisition, série T6 sans frais d'acquisition et série M	Série NBA	Série Conseiller, série T4 avec frais d'acquisition, série T5, série T6 avec frais d'acquisition et série T8	Série Classique	Mode avec frais reportés habituels[1]	Mode avec frais reportés réduits
BMO Fonds du marché monétaire[2]	—	0,20	—	0,20	—	0,20	0,20
BMO Fonds d'obligations	—	0,60	—	0,60	—	0,25	0,50
BMO Fonds concentré mondial équilibré	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds d'obligations de base	0,25	0,50	—	0,50	—	0,25	0,50
BMO Fonds d'obligations de base Plus	0,25	0,50	—	0,50	—	0,25	0,50
BMO Fonds d'obligations mixtes	—	0,50	—	0,50	—	—	0,50
BMO Portefeuille diversifié de revenu	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds d'obligations de marchés émergents	—	0,75	—	0,75	—	0,25	0,75
BMO Fonds mondial de revenu mensuel	—	1,00	—	—	—	—	—
BMO Fonds d'obligations mondiales stratégiques	—	0,75	—	0,75	—	0,25	0,50
BMO Fonds de croissance et de revenu	—	—	—	1,00	0,25	0,50	1,00
BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée	—	—	—	1,00	0,25	0,50	1,00
BMO Fonds de revenu mensuel élevé II	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds de revenu mensuel	0,35	0,60	—	—	—	—	—
BMO Fonds hypothécaire et de revenu à court terme	—	0,50	—	0,50	—	0,25	0,25
BMO Fonds d'actions privilégiées	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds d'obligations durables	—	0,50	—	0,50	—	—	—
BMO Fonds d'obligations mondiales multisectorielles durables	—	0,50	—	0,50	—	—	0,50
BMO Fonds FNB mondial d'obligations gestion tactique	—	0,50	—	0,50	—	0,25	0,50
BMO Fonds d'obligations de sociétés américaines	—	0,50	—	0,50	—	—	—
BMO Fonds d'obligations américaines à rendement élevé	—	0,75	—	0,75	—	0,25	0,50
BMO Fonds universel d'obligations	—	0,50	—	0,50	—	0,25	0,50
BMO Fonds asiatique de croissance et de revenu	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds de l'allocation de l'actif	0,35	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Brookfield Fonds mondial immobilier de technologie	—	1,00	—	1,00	—	—	—
BMO Brookfield Fonds mondial d'infrastructures d'énergie renouvelable	—	1,00	—	1,00	—	—	—
BMO Fonds FNB de banques canadiennes	—	1,00	—	1,00	—	—	—
BMO Fonds FNB d'actions canadiennes	0,25	0,50	—	—	—	—	—
BMO Fonds d'actions canadiennes	—	1,00	—	—	—	—	—
BMO Fonds canadien d'actions à grande capitalisation	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds d'actions canadiennes sélectionnées	—	1,00	1,00	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds concentré d'actions mondiales	—	1,00	—	1,00	—	—	1,00
BMO Fonds concentré d'actions américaines	—	1,00	—	1,00	—	—	1,00
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés	—	1,00	—	1,00	—	—	—
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes	—	1,00	—	1,00	—	—	—
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés européennes à dividendes élevés	—	1,00	—	1,00	—	—	—

Fonds	Commissions de suivi annuelles (%) (le cas échéant)						
	Mode sans frais d'acquisition		Mode avec frais d'acquisition (les titres de série Conseiller, de série T4 avec frais d'acquisition, de série T5, de série T6 avec frais d'acquisition, de série T8, de série NBA et de série Classique sont offerts suivant le mode avec frais d'acquisition)			Modes avec frais reportés[1] (les titres de série Conseiller, de série T4 avec frais d'acquisition, de série T5, de série T6 avec frais d'acquisition et de série T8 sont offerts suivant le mode avec frais d'acquisition)	
	Série G	Série A, série T4 sans frais d'acquisition, série T6 sans frais d'acquisition et série M	Série NBA	Série Conseiller, série T4 avec frais d'acquisition, série T5, série T6 avec frais d'acquisition et série T8	Série Classique	Mode avec frais reportés habituels[1]	Mode avec frais reportés réduits
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés américaines à dividendes élevés	—	1,00	—	1,00	—	—	—
BMO Fonds de dividendes	0,35	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds européen	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds mondial de dividendes	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds mondial de revenu amélioré	—	1,00	—	1,00	—	—	—
BMO Fonds mondial d'actions	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds d'infrastructures mondiales	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds FNB mondial de qualité	—	1,00	—	1,00	—	—	—
BMO Fonds d'occasions de croissance	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds FNB d'actions internationales	0,25	0,50	—	—	—	—	—
BMO Fonds d'actions internationales	—	1,00	—	1,00	—	—	1,00
BMO Fonds valeur internationale	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds japonais	—	1,00	—	1,00	—	—	1,00
BMO Fonds FNB d'actions canadiennes à faible volatilité	—	1,00	—	1,00	—	—	—
BMO Fonds FNB d'actions américaines à faible volatilité	—	1,00	—	1,00	—	—	—
BMO Fonds d'actions multi-factorielles	—	1,00	—	1,00	—	—	1,00
BMO Fonds FNB actions du Nasdaq 100	—	0,50	—	—	—	—	—
BMO Fonds de dividendes nord-américains	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds d'actions mondiales d'engagement ODD	—	1,00	—	1,00	—	—	—
BMO SIA Fonds ciblé d'actions canadiennes	—	1,00	—	1,00	—	—	1,00
BMO SIA Fonds ciblé d'actions nord-américaines	—	1,00	—	1,00	—	—	1,00
BMO Fonds mondial équilibré durable	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds d'actions canadiennes à perspectives durables	—	1,00	—	1,00	—	—	1,00
BMO Fonds d'actions chinoises à perspectives durables	—	1,00	—	1,00	—	—	—
BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables	—	1,00	—	1,00	—	—	1,00
BMO Fonds FNB dividendes gestion tactique	0,35	1,00	—	1,00		0,50	1,00
BMO Fonds FNB équilibré gestion tactique	0,35	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds FNB mondial d'allocation de l'actif gestion tactique	—	1,00	—	1,00	—	—	1,00
BMO Fonds FNB mondial d'actions gestion tactique	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds FNB mondial de croissance gestion tactique	—	1,00	—	1,00	—	—	1,00
BMO Fonds d'actions américaines toutes capitalisations	—	1,00	—	1,00	—	—	—
BMO Fonds de dividendes américains	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds FNB d'actions américaines	0,25	0,50	—	—	—	—	—
BMO Fonds d'actions américaines	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds d'actions américaines Plus	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds leadership féminin	—	1,00	—	1,00	—	—	1,00

	Commissions de suivi annuelles (%) (le cas échéant)						
	Mode sans frais d'acquisition		Mode avec frais d'acquisition (les titres de série Conseiller, de série T4 avec frais d'acquisition, de série T5, de série T6 avec frais d'acquisition, de série T8, de série NBA et de série Classique sont offerts suivant le mode avec frais d'acquisition)			Modes avec frais reportés[1] (les titres de série Conseiller, de série T4 avec frais d'acquisition, de série T5, de série T6 avec frais d'acquisition et de série T8 sont offerts suivant le mode avec frais d'acquisition)	
Fonds	Série G	Série A, série T4 sans frais d'acquisition, série T6 sans frais d'acquisition et série M	Série NBA	Série Conseiller, série T4 avec frais d'acquisition, série T5, série T6 avec frais d'acquisition et série T8	Série Classique	Mode avec frais reportés habituels[1]	Mode avec frais reportés réduits
BMO Fonds canadien d'actions à faible capitalisation	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds FNB actions du secteur énergie propre	—	0,50	—	—	—	—	—
BMO Fonds des marchés en développement	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds mondial à petite capitalisation	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds de métaux précieux	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds de ressources	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds américain à petite capitalisation	—	1,00	—	1,00	—	—	1,00
BMO Portefeuille FNB à revenu fixe	0,25	0,50	—	0,50	—	0,25	0,50
BMO Portefeuille FNB de revenu	0,35	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Portefeuille FNB conservateur	0,35	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Portefeuille FNB équilibré	0,35	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Portefeuille FNB croissance	0,35	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Portefeuille FNB actions de croissance	0,35	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Portefeuille FNB de revenu en dollars US	—	1,00	—	1,00	—	—	—
BMO Portefeuille FNB conservateur en dollars US	—	1,00	—	1,00	—	—	—
BMO Portefeuille FNB équilibré en dollars US	—	1,00	—	1,00	—	—	—
BMO Fonds équilibré en dollars US	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds de dividendes en dollars US	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds indice-actions en dollars US	—	0,50	—	—	—	—	—
BMO Fonds du marché monétaire en dollars US[2]	—	0,20	—	0,20	—	0,20	0,20
BMO Fonds américain de revenu mensuel en dollars US	—	1,00	—	1,00	—	0,50	0,50
BMO Catégorie asiatique de croissance et de revenu	—	—	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Catégorie actions canadiennes	—	1,00	—	1,00	—	0,50	0,50
BMO Catégorie dividendes	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Catégorie mondiale de dividendes	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Catégorie mondiale énergie	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Catégorie mondiale d'actions	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Catégorie FNB mondial à faible volatilité	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Catégorie Chine élargie	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Catégorie valeur internationale	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Catégorie actions américaines	—	—	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Portefeuille de revenu CatégorieSélect[MD]	—	0,75	—	0,75	—	0,375	0,75
BMO Portefeuille équilibré CatégorieSélect[MD]	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Portefeuille croissance CatégorieSélect[MD]	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Portefeuille actions de croissance CatégorieSélect[MD]	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Catégorie Portefeuille FNB de revenu	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Catégorie Portefeuille FNB équilibré	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00

Fonds	Commissions de suivi annuelles (%) (le cas échéant)						
	Mode sans frais d'acquisition		Mode avec frais d'acquisition (les titres de série Conseiller, de série T4 avec frais d'acquisition, de série T5, de série T6 avec frais d'acquisition, de série T8, de série NBA et de série Classique sont offerts suivant le mode avec frais d'acquisition)			Modes avec frais reportés[1] (les titres de série Conseiller, de série T4 avec frais d'acquisition, de série T5, de série T6 avec frais d'acquisition et de série T8 sont offerts suivant le mode avec frais d'acquisition)	
	Série G	Série A, série T4 sans frais d'acquisition, série T6 sans frais d'acquisition et série M	Série NBA	Série Conseiller, série T4 avec frais d'acquisition, série T5, série T6 avec frais d'acquisition et série T8	Série Classique	Mode avec frais reportés habituels[1]	Mode avec frais reportés réduits
BMO Catégorie Portefeuille FNB croissance	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Catégorie Portefeuille FNB actions de croissance	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Portefeuille de revenu FondSélect[MD]	—	1,00	—	—	—	—	—
BMO Portefeuille équilibré FondSélect[MD]	—	1,00	1,00	—	—	—	—
BMO Portefeuille croissance FondSélect[MD]	—	1,00	1,00	—	—	—	—
BMO Portefeuille actions de croissance FondSélect[MD]	—	1,00	1,00	—	—	—	—
BMO Portefeuille à revenu fixe FiducieSélect[MD]	—	0,50	—	0,50	—	0,25	0,50
BMO Portefeuille de revenu FiducieSélect[MD]	—	0,75	—	0,75	—	0,375	0,75
BMO Portefeuille conservateur FiducieSélect[MD]	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect[MD]	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Portefeuille croissance FiducieSélect[MD]	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Portefeuille actions de croissance FiducieSélect[MD]	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Portefeuille d'éducation Objectif Revenu	—	0,20	—	—	—	—	—
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2025	—	0,60	—	—	—	—	—
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2030	—	0,60	—	—	—	—	—
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2035	—	0,60	—	—	—	—	—
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2040	—	0,60	—	—	—	—	—
BMO Portefeuille de retraite revenu	0,35	1,00	—	1,00	—	—	1,00
BMO Portefeuille de retraite conservateur	0,35	1,00	—	1,00	—	—	1,00
BMO Portefeuille de retraite équilibré	0,35	1,00	—	1,00	—	—	1,00
BMO Fonds à revenu fixe Réduction du risque	—	—	—	0,50	—	—	—
BMO Fonds d'actions Réduction du risque	—	—	—	1,00	—	—	—
BMO Portefeuille de revenu Ascension[MC]	—	0,75	—	—	—	—	—
BMO Portefeuille conservateur Ascension[MC]	—	0,75	—	—	—	—	—
BMO Portefeuille équilibré Ascension[MC]	—	0,75	—	—	—	—	—
BMO Portefeuille croissance Ascension[MC]	—	0,75	—	—	—	—	—
BMO Portefeuille actions de croissance Ascension[MC]	—	0,75	—	—	—	—	—
BMO Portefeuille de revenu durable	0,35	1,00	—	1,00	—	—	—
BMO Portefeuille conservateur durable	0,35	1,00	—	1,00	—	—	—
BMO Portefeuille équilibré durable	0,35	1,00	—	1,00	—	—	—
BMO Portefeuille croissance durable	0,35	1,00	—	1,00	—	—	—

[1] Si vous avez souscrit vos titres selon le mode avec frais reportés habituels le 4 juillet 2008 ou après cette date et si le barème des frais de rachat qui leur sont applicables est échu, le taux des commissions de suivi que nous versons à votre courtier augmentera de façon à correspondre à celui applicable aux titres du même fonds souscrits selon le mode avec frais d'acquisition.

[2] Le taux maximum annuel des commissions de suivi que nous versons à votre courtier est indiqué sous chaque mode de souscription pour chaque série du Fonds du marché monétaire BMO et du Fonds du marché monétaire en dollars US BMO.

Achat et vente de titres de série FNB

Les investisseurs peuvent acheter ou vendre des titres de série FNB par l'entremise de courtiers inscrits dans leur province ou territoire de résidence. Les investisseurs pourraient devoir payer les courtages habituels à l'achat ou à la vente de titres de série FNB. Les fonds émettent des titres de série FNB directement à des courtiers désignés et à des courtiers de FNB.

Autres incitations à la vente

Nous prenons en charge les frais de tout nouveau programme de rémunération que nous pouvons offrir, ainsi qu'une partie des frais des programmes éducatifs et de mise en marché. Aucun des programmes de rémunération n'est pris en charge par les fonds ou leurs porteurs de titres.

Programmes d'incitation à la vente

Nous payons les frais des documents de commercialisation que nous donnons aux courtiers pour appuyer leurs efforts de vente. Nous pouvons aussi partager avec les courtiers jusqu'à 50 % de leurs frais de commercialisation des fonds.

Nous pouvons payer jusqu'à 10 % des frais de certains courtiers pour organiser à l'intention de leurs représentants des séances d'information ou des conférences sur la situation dans le secteur des OPC, sur la planification financière ou sur de nouveaux produits financiers. Le courtier décide de la date et de l'endroit de la conférence et des personnes qui peuvent y assister.

Nous pouvons organiser des séances d'information à l'intention des représentants des courtiers pour les tenir au courant des nouveautés au niveau de nos fonds d'investissement, de nos produits et services et des questions se rapportant au secteur des OPC. Nous invitons les courtiers à faire participer leurs représentants à nos séances d'information, mais nous ne prenons aucune décision quant aux personnes autorisées à y assister. Les représentants doivent payer leurs propres frais de déplacement et d'hébergement, ainsi que leurs frais personnels engagés dans le cadre de leur participation à ces séances.

Participations

Bank of Montreal Holding Inc. est propriétaire de la totalité des actions émises du gestionnaire. Bank of Montreal Holding Inc. est une filiale en propriété exclusive de la Banque de Montréal. BMO Nesbitt Burns Inc., BMO Ligne d'action Inc. et BMO Gestion privée de placements inc., toutes des filiales en propriété exclusive, détenues indirectement, de la Banque de Montréal, peuvent vendre des titres des fonds. Ces ventes sont faites selon les mêmes modalités que celles des autres courtiers, sans aucune rémunération préférentielle.

Incidences fiscales

Le texte qui suit est un résumé des principales incidences fiscales fédérales canadiennes aux termes de la Loi de l'impôt à la date des présentes qui s'appliquent en général aux fonds et à vous si, à tout moment important, vous êtes un particulier résidant au Canada (autre qu'une fiducie) et que vous détenez directement les titres en tant qu'immobilisations ou dans un régime enregistré, que vous n'avez pas de lien de dépendance avec les fonds et que vous n'êtes pas membre du groupe des fonds, au sens de la Loi de l'impôt.

Le présent résumé est fondé sur les dispositions actuelles de la Loi de l'impôt et de ses règlements d'application et sur toutes les propositions précises visant à modifier la Loi de l'impôt et les règlements annoncées publiquement avant la date des présentes dont nous supposons l'adoption dans la forme proposée, bien qu'aucune garantie ne puisse être donnée à cet égard. Il tient également compte de notre interprétation des politiques administratives et des pratiques de cotisation de l'ARC publiées par écrit avant la date des présentes.

Le présent résumé ne constitue pas des conseils d'ordre juridique ou fiscal. Nous nous sommes efforcés de le rendre facile à comprendre. Par conséquent, nous ne pouvons être précis en termes techniques ni couvrir toutes les conséquences fiscales qui peuvent s'appliquer. Nous vous suggérons de consulter votre conseiller en fiscalité pour obtenir des détails concernant votre situation.

Revenu des fonds

Catégorie de société BMO Inc. doit calculer son revenu net en tant qu'entité unique, bien que les éléments d'actif et de passif attribuables à chaque fonds catégorie de société BMO soient comptabilisés séparément. Par conséquent, lorsque le contexte l'exige, les renvois dans la présente section à un fonds qui inclut ou déduit un montant doivent, dans le cas d'un fonds catégorie de société BMO, être interprétés comme signifiant que Catégorie de société BMO Inc. inclut ou déduit le montant en question.

Chaque fonds de fiducie BMO ainsi que Catégorie de société BMO Inc. et BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée doivent calculer leur revenu net, y compris leurs gains en capital nets imposables, en dollars canadiens, pour chaque année d'imposition conformément à la Loi de l'impôt. En règle générale, le revenu doit inclure l'intérêt au fur et à mesure qu'il s'accumule, les dividendes lorsqu'il sont reçus, et les gains en capital et les pertes en capital lorsqu'ils sont réalisés. Le revenu de fiducie payé ou payable à un fonds au cours de l'année d'imposition de la fiducie doit habituellement être inclus dans le calcul du revenu du fonds pour l'année d'imposition du fonds au cours de laquelle l'année d'imposition de la fiducie prend fin. Toutefois, dans certains cas, le revenu d'entreprise et les autres gains hors portefeuille des fiducies de revenu et d'autres fiducies cotées en bourse qui sont des résidentes du Canada (autres que certaines fiducies de placement immobilier canadiennes) qui sont versés ou payables à un fonds sont traités de la même façon que les dividendes déterminés reçus de sociétés canadiennes imposables. Chaque année, un fonds est tenu d'inclure dans le calcul de son revenu les intérêts théoriques courus sur les obligations coupons détachés, les obligations coupon zéro et certaines autres créances visées par règlement détenues par le fonds, et ce, même si le fonds n'a pas le droit de recevoir des intérêts sur l'instrument de créance. Un revenu de source étrangère reçu par un fonds (directement ou indirectement par l'entremise d'une fiducie sous-jacente) sera généralement net de tout impôt retenu dans le territoire étranger. Les impôts de source étrangère ainsi retenus seront inclus dans le calcul du revenu du fonds. Un fonds peut être réputé avoir gagné un revenu sur des placements dans certains types d'entités étrangères. Les gains provenant de la disposition de marchandises, comme des métaux précieux, d'autres métaux et des minéraux, sont imposés comme s'il s'agissait de revenu plutôt que de gains en capital. Les gains et les pertes réalisés dans le cadre de contrats à terme standardisés, de contrats à terme de gré à gré, d'options et d'autres dérivés peuvent être considérés comme un revenu ou une perte ordinaire ou comme un gain en capital ou une perte en capital, selon le cas.

Dans le cadre du calcul du revenu net d'un fonds, tous les frais déductibles du fonds, y compris les frais communs à toutes les séries de titres du fonds et les frais propres à une série de titres donnée du fonds, seront pris en compte pour le fonds dans son ensemble.

Un fonds peut recevoir d'un fonds sous-jacent des distributions de gains en capital ou des dividendes sur les gains en capital qui seront, en règle générale, traités comme des gains en capital réalisés par le fonds.

Un fonds qui investit dans des titres libellés en devises doit calculer son PBR et le produit de disposition en dollars canadiens en fonction du taux de conversion en vigueur à la date d'achat et de vente des titres, selon le cas. Par conséquent, un fonds peut réaliser des gains ou des pertes en capital en raison de l'évolution du cours d'une devise par rapport au dollar canadien. Plus particulièrement, le Fonds du marché monétaire en dollars US BMO peut réaliser et distribuer un gain en capital en raison de la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien.

Le montant des gains en capital réalisés au cours d'une année d'imposition est réduit du montant des pertes en capital subies au cours de cette année. Dans certaines circonstances, une perte en capital subie par un fonds peut ne pas être prise en compte ou être annulée et, par conséquent, ne pourrait servir à réduire les gains en capital. Par exemple, une perte en capital subie par un fonds ne sera pas prise en compte lorsque, durant la période qui débute 30 jours avant la date de la perte en capital et se termine 30 jours après celle-ci, un fonds (ou une personne affiliée au fonds aux fins de la Loi de

l'impôt) acquiert le bien particulier sur lequel la perte a été subie, ou un bien identique et est propriétaire de ce bien à la fin de la période en question. Une telle situation est plus susceptible de s'appliquer à un fonds catégorie de société ou à un fonds qui investit dans des fonds sous-jacents.

En général, plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un fonds est élevé, plus la chance qu'il réalise des gains en capital et que vous receviez une distribution de gains en capital ou un dividende sur les gains en capital du fonds est grande. Les gains en capital réalisés seraient réduits par les pertes en capital subies sur les opérations de portefeuille. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation des titres en portefeuille élevé et le rendement d'un fonds.

Imposition des fonds de fiducie BMO

Chaque fonds de fiducie BMO sera tenu de distribuer aux porteurs de parts un montant suffisant de son revenu net et de ses gains en capital nets, le cas échéant, au cours de chaque année d'imposition, de sorte qu'il n'ait pas à payer l'impôt sur le revenu ordinaire prévu à la partie I de la Loi de l'impôt pour chaque année d'imposition, après avoir tenu compte de tout remboursement au titre des gains en capital auquel il a droit s'il est admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement au sens de la Loi de l'impôt tout au long de l'année d'imposition.

Un fonds de fiducie BMO qui n'est pas admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement au sens de la Loi de l'impôt pendant toute son année d'imposition ne pourra pas demander un remboursement au titre des gains en capital pour l'année en question et pourrait être assujetti à l'impôt minimum de remplacement.

Nous nous attendons à ce que chaque fonds de fiducie BMO (à l'exception du Fonds d'obligations mixtes BMO, du Fonds d'obligations durables BMO, du Fonds d'actions Réduction du risque BMO, du Fonds à revenu fixe Réduction du risque BMO, du Fonds d'actions mondiales d'engagement ODD BMO, du Fonds d'actions chinoises à perspectives durables BMO et du Portefeuille de revenu durable BMO) soit admissible ou réputé admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement pour l'application de la Loi de l'impôt à tout moment important.

Une loi visant la mise en application du budget fédéral canadien 2019 modifiera la Loi de l'impôt pour éliminer la capacité d'une fiducie de fonds commun de placement à distribuer un revenu ordinaire en tant que prix de rachat de parts et, dans certains cas, restreindre la capacité d'une fiducie de fonds commun de placement à distribuer des gains en capital en tant que prix de rachat de parts. Même si les fonds de fiducie BMO qui constituent des fiducies de fonds commun de placement n'ont généralement pas eu recours à cette procédure pour effectuer des rachats dans le cours normal des affaires, les modifications proposées pourraient faire en sorte que certains fonds de fiducie BMO devront effectuer des distributions imposables plus importantes aux porteurs de parts qui demeurent dans le fonds.

Imposition des fonds constitués en société

Catégorie de société BMO Inc. et BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée sont imposables sur leur revenu net, en excluant les dividendes imposables de sociétés canadiennes imposables, mais en incluant les gains en capital nets imposables, au taux complet des sociétés, sans réduction du taux général.

Si BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée est admissible à titre de « société de placement » aux termes de la Loi de l'impôt pour une année d'imposition donnée, elle peut déduire de ses impôts à payer par ailleurs pour l'année un montant égal à 20 % du montant de son revenu imposable en excédent de ses « gains en capital imposés » pour l'année.

BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée et Catégorie de société BMO Inc. verseront toutes deux, en général, suffisamment de dividendes ordinaires et de dividendes sur les gains en capital pour que la société n'ait pas à payer un impôt remboursable sur ses dividendes de source canadienne ni d'impôt sur le revenu normal sur ses gains en capital nets réalisés. En général, BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée et chacun des fonds catégorie de société BMO distribuent leur revenu de dividendes de source canadienne aux investisseurs sous forme de dividendes ordinaires et leurs gains en capital nets réalisés sous forme de dividendes sur les gains en capital.

BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée et Catégorie de société BMO Inc. paieront de l'impôt sur les autres types de revenu si ce revenu est supérieur aux frais déductibles de la société et à ses pertes sur placement. Les autres types de revenu englobent les intérêts, les dividendes de source étrangère, les distributions de revenu d'une fiducie et les gains de revenu découlant de ventes à découvert et de certains dérivés.

Comme il est mentionné ci-dessus, Catégorie de société BMO Inc. doit calculer son revenu net en tant qu'entité unique, bien que les éléments d'actif et de passif attribuables à chaque fonds catégorie de société BMO soient comptabilisés séparément. Par conséquent, les frais déductibles et les pertes nettes attribuables à un fonds catégorie de société BMO en particulier peuvent être portés en réduction du revenu ou des gains en capital nets imposables d'autres fonds catégorie de société BMO.

Par conséquent, les dividendes ordinaires et les dividendes sur les gains en capital qui vous sont versés sur vos titres d'un fonds catégorie de société BMO peuvent être différents du montant que vous auriez reçu si le fonds un fonds unique. Cette différence s'explique par le fait que si les frais ou les pertes de placement d'un fonds catégorie de société BMO au cours d'une année dépassent son revenu pour cette année, il peut être nécessaire de déduire ces frais du revenu ou des gains en capital d'un autre fonds catégorie de société BMO. De cette façon, les frais ou les pertes d'un fonds peuvent réduire le revenu ou les gains en capital d'un autre fonds, diminuant ainsi l'obligation fiscale qui serait par ailleurs attribuée à cet autre fonds ou réduisant les dividendes sur les gains en capital que l'autre fonds devrait verser pour éliminer son obligation fiscale. De plus, le montant total des dividendes sur les gains en capital que Catégorie de société BMO Inc. devrait payer pour éliminer son obligation fiscale sur l'ensemble de ses gains en capital nets réalisés sera touché par un certain nombre d'éléments, y compris l'ampleur des rachats de l'ensemble des titres de tous les fonds catégorie de société BMO et les gains en capital nets accumulés sur les actifs de tous les fonds catégorie de société BMO. Catégorie de société BMO Inc. répartira, à son gré, son revenu net ou sa perte nette, ses gains ou ses pertes en capital nets réalisés et les impôts à payer entre les fonds catégorie de société BMO.

Incidences fiscales pour les investisseurs

Comptes non enregistrés

Si vous détenez vos titres dans votre compte non enregistré, vous devez inclure dans votre revenu au cours d'une année d'imposition la partie imposable de toutes les distributions (y compris les distributions sur les frais de gestion reçues d'un fonds de fiducie BMO) ou de tous les dividendes qui vous sont payés ou payables par un fonds au cours de l'année, que ces distributions ou dividendes vous soient versés en espèces ou soient investis dans des titres additionnels. Les distributions en dollars américains doivent être converties en dollars canadiens. Le montant des distributions ou des dividendes réinvestis est ajouté au PBR de vos titres. Ainsi, vous n'aurez pas à payer d'impôt sur le même montant à une date ultérieure.

Les distributions versées par un fonds de fiducie BMO peuvent être composées de gains en capital, de dividendes, de revenu de source étrangère, d'autre revenu et/ou de RC.

BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée et un fonds catégorie de société BMO peuvent verser des dividendes ordinaires, des dividendes sur les gains en capital ou des RC ou les trois.

La moitié d'une distribution de gains en capital provenant d'un fonds de fiducie BMO ou d'un dividende sur les gains en capital provenant de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée ou d'un fonds catégorie de société BMO est un « gain en capital imposable » et est incluse dans votre revenu. Vous pouvez être admissible à des crédits pour impôts étrangers relativement aux impôts étrangers payés par un fonds de fiducie BMO. Les dividendes de sociétés canadiennes distribués par un fonds de fiducie BMO et les dividendes ordinaires reçus de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée ou d'un fonds catégorie de société BMO seront admissibles au crédit d'impôt pour dividendes.

Le RC n'est pas immédiatement imposable pour vous mais il réduira le PBR des parts sur lesquelles il a été versé. Par conséquent, le montant d'un gain en capital que vous réalisez au rachat de vos titres sera supérieur (ou la perte en capital sera inférieure), à moins que le RC ne soit réinvesti dans des titres additionnels. Si le PBR de vos titres est réduit pour s'établir à moins de zéro alors que vous détenez toujours ces titres, vous serez réputé avoir réalisé un gain en capital immédiat correspondant au montant négatif et votre PBR sera augmenté pour s'établir à zéro.

Les distributions mensuelles sur les titres de série T4, de série T5, de série T6, de série T8, de série F2, de série F4 et de série F6 devraient comprendre un RC.

Vous devez inclure dans votre revenu toute remise sur les frais de gestion que vous recevez relativement à votre placement dans BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée ou dans un fonds catégorie de société BMO, que vous receviez cette remise en espèces ou qu'elle soit réinvestie dans des titres additionnels.

Les frais de gestion que vous payez directement ne sont généralement pas déductibles dans le calcul de votre revenu. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité afin d'obtenir de l'information sur le traitement fiscal des frais que vous nous versez directement ou que vous versez directement à votre courtier ou de tous les autres frais payables directement par vous.

Achat de titres avant une date de distribution

Vous devez inclure dans votre revenu la partie imposable d'une distribution ou d'un dividende reçu d'un fonds, même si le fonds a gagné le revenu ou réalisé les gains en capital qui ont donné lieu à la distribution ou au dividende avant le moment où vous devenez propriétaire des titres. Si vous investissez dans un fonds vers la fin de l'année, vous pourriez devoir payer de l'impôt sur ses gains de l'année au complet.

Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition payés au moment de la souscription de titres ne sont pas déductibles dans le calcul de votre revenu, mais ils sont ajoutés au PBR de vos titres.

Échange de vos titres

Si vous échangez vos titres d'un fonds contre des titres d'une autre série du même fonds (sauf s'il s'agit d'un échange de titres i) d'une catégorie couverte contre des titres d'une catégorie ordinaire, ou l'inverse; ou ii) d'une catégorie non couverte contre des titres d'une catégorie ordinaire, ou l'inverse), l'échange constitue soit un changement de désignation soit une conversion de vos titres, selon le cas. En d'autres mots, l'échange devrait être réalisé avec report d'impôt de sorte que vous ne réaliserez pas de gain en capital ni ne subirez de perte en capital sur les titres échangés. Le prix de vos nouveaux titres correspondra généralement au PBR des titres échangés. Dans le cadre d'un échange avec report d'impôt, certains titres peuvent être rachetés afin de payer les frais connexes.

Tout autre type d'échange comporte le rachat de vos titres ou est un échange entre titres des fonds catégorie de société BMO et constituent tous les deux une disposition aux fins de l'impôt sur le revenu.

Rachat de vos titres

Vous réaliserez un gain en capital ou subirez une perte en capital au moment du rachat ou de toute autre disposition de vos titres. Le gain en capital (ou la perte en capital) sera la différence entre le produit de disposition et le PBR total du titre, et tous frais de disposition raisonnables. Si vous souscrivez ou faites racheter des titres en dollars américains, les frais et le produit de disposition doivent être convertis en dollars canadiens, au taux de change en vigueur à la date de la souscription ou du rachat, le cas échéant.

En général, vous devez inclure la moitié d'un gain en capital (« **gain en capital imposable** ») dans le calcul de votre revenu aux fins de l'impôt et vous devez déduire la moitié d'une perte en capital (« **perte en capital déductible** ») pour contrebalancer vos gains en capital imposables. Les pertes en capital déductibles en excédent des gains en capital imposables réalisés au cours de l'année peuvent être reportées rétrospectivement sur trois années ou prospectivement sur toute année ultérieure et être portées en réduction des gains en capital imposables réalisés au cours de ces années.

Dans certains cas, lorsque vous disposez de titres d'un fonds et que vous réalisez par ailleurs une perte en capital, cette perte vous sera refusée. Cette situation peut se produire lorsque vous, votre conjoint ou une autre personne qui a des liens avec vous pour l'application de la Loi de l'impôt faites l'acquisition de titres du fonds dans les 30 jours avant ou après la disposition de vos titres, les nouveaux titres étant alors considérés comme des « biens de remplacement ». Dans une telle situation, la perte en capital peut être réputée constituer une « perte apparente » et être refusée. Le montant de la perte en capital refusée sera ajouté au PBR des titres qui sont des « biens de remplacement ».

Nous vous fournirons les détails sur le produit du rachat. Cependant, pour calculer votre gain ou votre perte, vous devrez connaître le PBR de vos titres à la date du rachat.

Calcul du PBR

Dans la plupart des cas, voici comment le PBR total de vos titres d'une série d'un fonds en particulier est calculé. Si vous souscrivez vos titres en dollars américains, vous devez convertir le prix de souscription en dollars canadiens au taux de change en vigueur au moment de la souscription, y compris le réinvestissement des distributions dans des parts supplémentaires.

- Prenez d'abord le coût de votre placement initial, y compris les frais d'acquisition que vous avez payés.
- Ajoutez le coût de tout placement supplémentaire, y compris les frais d'acquisition que vous avez payés.
- Ajoutez le montant des distributions qui ont été réinvesties (y compris le RC et les distributions sur les frais de gestion).
- Soustrayez le montant des RC.
- Dans le cas d'un échange avec report d'impôt pour obtenir des titres de la série, ajoutez le PBR des titres échangés.
- Dans le cas d'un échange avec report d'impôt pour vous départir des titres de la série, soustrayez le PBR des titres échangés.
- Soustrayez le PBR des titres rachetés auparavant.

Le PBR d'un titre donné correspond à la moyenne du PBR de tous les titres identiques.

Relevés d'impôt

Each year we will send you a tax slip with detailed Nous vous enverrons tous les ans un relevé d'impôt contenant des renseignements détaillés sur les distributions qui vous ont été versées sur les titres détenus dans un compte non enregistré. Pour calculer votre PBR, vous devrez garder dans vos dossiers les renseignements sur le coût de toutes les souscriptions et le montant de toutes les distributions qui vous ont été versées, ainsi que les taux de change, s'il y a lieu.

Impôt minimum

Les particuliers (autres que certaines fiducies) sont assujettis à un impôt minimum de remplacement. Le revenu net d'un fonds de fiducie BMO payé ou payable à un porteur de parts qui est attribué sous forme de dividendes reçus sur les actions de sociétés canadiennes imposables, les gains en capital nets réalisés imposables, les dividendes ordinaires ou dividendes sur les gains en capital reçus de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée ou d'un fonds catégorie de société BMO ainsi que les gains en capital imposables réalisés à la disposition de titres d'un fonds peuvent entraîner l'obligation de payer l'impôt minimum de remplacement.

Imposition des régimes enregistrés

Les titres du Fonds à revenu fixe Réduction du risque BMO et du Fonds d'actions Réduction du risque BMO ne sont pas offerts aux fins de vente pour les régimes enregistrés, car ils ne sont pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés et ne devraient pas l'être.

Les titres de chaque fonds (autre que le Fonds à revenu fixe Réduction du risque BMO et le Fonds d'actions Réduction du risque BMO) constituent, ou devraient constituer, des placements admissibles pour les régimes enregistrés à tout moment important. En général, ni vous ni le régime enregistré n'êtes assujettis à l'impôt sur les distributions versées sur ces titres ni sur les gains en capital réalisés lorsque ces titres sont rachetés ou échangés. Cependant, même si les titres d'un fonds sont des placements admissibles pour votre régime enregistré, vous pouvez être assujetti à l'impôt si un titre détenu dans votre REER, votre FERR, votre REEI, votre REEE ou votre CELI est un « placement interdit » pour ce régime enregistré.

En règle générale, les parts d'un fonds de fiducie BMO ne constitueront pas un placement interdit pour votre REER, votre FERR, votre REEI, votre REEE ou votre CELI si vous n'avez pas de lien de dépendance avec le fonds de fiducie BMO et si vous, les membres de votre famille (y compris vos parents, votre conjoint, vos enfants, vos frères et vos sœurs et vos parents par alliance) ainsi que d'autres personnes ou sociétés de personnes qui ont un lien de dépendance avec vous, détenez, au total, directement ou indirectement, moins de 10 % de la valeur du fonds de fiducie BMO. En règle générale, les actions de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée ou d'un fonds catégorie de société BMO ne constitueront pas un placement interdit pour votre REER, votre FERR, votre REEI, votre REEE ou votre CELI si vous n'avez pas de lien de dépendance avec BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée ou Catégorie de société BMO Inc., le cas échéant, et si vous, les membres de votre famille (y compris vos parents, votre conjoint, vos enfants, vos frères et vos sœurs et vos parents par alliance) ainsi que d'autres personnes ou sociétés de personnes qui ont un lien de dépendance avec vous, ne détenez pas, au total, 10 % ou plus des actions de n'importe quelle

catégorie ou série de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée ou de Catégorie de société BMO Inc. Même si une action ou une part constitue par ailleurs un placement interdit pour votre REER, votre FERR, votre REEI, votre REEE ou votre CELI, elle ne le sera pas si elle est admissible à titre de « bien exclu ».

Il faudra généralement payer l'impôt sur les sommes retirées d'un régime enregistré (sauf pour un CELI, un retrait de cotisations à un REEE ou certains retraits à un REEI).

Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité au sujet des règles spéciales qui s'appliquent à chaque régime enregistré en particulier, dont la question de savoir si un placement dans un fonds constitue un placement interdit pour votre REER, FERR, REEI, REEE ou CELI.

Échange de renseignements fiscaux

En conséquence de l'adoption d'obligations de contrôle diligent et de déclaration dans la Loi de l'impôt, il pourrait être demandé aux porteurs de titres de fournir à leur courtier des renseignements sur leur citoyenneté et leur résidence fiscale. Si un porteur de titres est considéré comme un citoyen des États-Unis (notamment un citoyen américain habitant au Canada) et/ou comme un résident étranger aux fins de l'impôt, les renseignements sur le porteur de titres et ses placements dans les fonds seront transmis à l'ARC, à moins que les parts des fonds ne soient détenues dans un régime enregistré. L'ARC devrait fournir ces renseignements aux autorités fiscales étrangères pertinentes si le pays étranger concerné a signé une entente d'échange de renseignements avec le Canada.

Quels sont vos droits?

Séries OPC

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère le droit :

- de résoudre votre contrat de souscription de titres d'OPC dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds,
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois de la province ou du territoire pertinent.

Série FNB

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires du Canada confère au souscripteur un droit de résolution à l'égard d'un contrat d'achat de titres de FNB qui ne peut être exercé que dans les 48 heures suivant la réception d'une confirmation de souscription ou d'acquisition de titres de FNB. Dans plusieurs provinces et territoires, la législation permet également au souscripteur ou à l'acquéreur de demander la nullité ou, dans certains cas, la révision du prix ou des dommages-intérêts si le prospectus ou la modification contient de l'information fausse ou trompeuse ou si l'aperçu du FNB ne lui a pas été transmis. Ces droits doivent être exercés dans les délais prévus. On se reportera aux dispositions applicables et on consultera éventuellement un avocat.

Nous avons obtenu une dispense de l'obligation imposée par la législation en valeurs mobilières de joindre une attestation d'un preneur ferme dans le prospectus aux termes d'une décision rendue en application de l'*Instruction générale 11-203 relative au traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires*. En conséquence, le souscripteur ou l'acquéreur de titres de série FNB ne pourra pas se prévaloir d'une attestation d'un preneur ferme jointe au prospectus ou à toute modification de celui-ci pour faire valoir les droits de résolution et les recours dont il aurait par ailleurs disposé à l'encontre d'un preneur ferme qui aurait eu à signer une attestation du preneur ferme.

Pour plus d'informations, veuillez vous reporter à la législation en valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consulter votre avocat.

Renseignements supplémentaires

Inscription et transfert par l'intermédiaire de la CDS

L'inscription des participations dans les titres de série FNB et les transferts de ces titres ne seront effectués que par l'intermédiaire de la CDS. Les titres de série FNB doivent être achetés, transférés et remis aux fins d'échange ou de rachat uniquement par l'entremise d'un adhérent à la CDS. La CDS ou l'adhérent à la CDS par l'entremise duquel un propriétaire détient des titres de série FNB doit effectuer tout paiement ou livrer tout autre bien auquel ce propriétaire a droit, et c'est par son entremise que ce propriétaire exerce tous les droits d'un propriétaire de titres de série FNB. À l'achat d'un titre de série FNB, le propriétaire ne recevra que l'avis d'exécution habituel puisqu'aucun certificat physique attestant la propriété ne sera délivré. Lorsque, dans le présent prospectus simplifié, il est fait mention d'un porteur de titres de série FNB, on désigne, à moins que le contexte n'exige un sens différent, le propriétaire véritable des titres de série FNB.

Les fonds et nous ne sommes pas responsables : i) des dossiers tenus par la CDS en ce qui concerne les participations véritables dans les titres de série FNB ou des comptes d'inscription en compte tenus par la CDS, ii) de la gestion, de la supervision ou de l'examen des dossiers concernant ces participations véritables ou iii) de tout avis donné ou d'une déclaration faite par la CDS à l'égard des règles et des règlements de la CDS ou d'une mesure prise par la CDS ou selon les directives des adhérents à la CDS.

La capacité d'un propriétaire véritable de titres de série FNB de donner en garantie ces titres de série FNB ou de prendre toute mesure portant sur ses droits sur ceux-ci (autrement que par l'entremise d'un adhérent à la CDS) pourrait être limitée en raison de l'absence de certificat format papier.

Les fonds ont le choix de mettre fin à l'immatriculation des titres de série FNB au moyen du système d'inscription en compte, auquel cas des certificats entièrement nominatifs seront délivrés à l'égard de ces titres de série FNB à leurs propriétaires véritables ou à leurs prête-noms.

Déclaration concernant le Fonds FNB actions du Nasdaq 100 BMO

Nasdaq, Inc. ou les membres de son groupe (Nasdaq et, collectivement avec les membres de son groupe, les « **sociétés** ») ne parrainent pas le Fonds FNB actions du Nasdaq 100 BMO (le « **produit** »), ne le garantissent pas, ne vendent pas ses parts et n'en font pas la promotion. Les sociétés ne se sont pas prononcées sur la légalité ou la convenance du produit, ni sur l'exactitude ou le caractère adéquat des descriptions de celui-ci et des renseignements s'y rapportant. Les sociétés ne font aucune déclaration et ne donnent aucune garantie, explicite ou implicite, aux propriétaires du produit ou à un membre du public quant à l'opportunité d'investir dans des titres en général ou dans le produit en particulier, ni quant à la capacité de l'indice NASDAQ-100^{MD} de reproduire le rendement général du marché boursier. Le seul lien qui unit les sociétés à BMO Investissements Inc. (le « **titulaire de la licence** ») se résume à l'octroi d'une licence d'utilisation des marques Nasdaq^{MD} et Nasdaq 100^{MD} ainsi que de certaines appellations commerciales des sociétés et à l'utilisation de l'indice NASDAQ-100^{MD} qui est établi, composé et calculé par Nasdaq sans égard au titulaire de licence ou au produit. Nasdaq n'a pas l'obligation de tenir compte des besoins du titulaire de licence ni de ceux des souscripteurs du produit lorsqu'elle établit, compose ou calcule l'indice NASDAQ-100^{MD}. Les sociétés ne sont pas chargées d'établir le moment où le produit sera émis ni d'établir son prix ou son volume à l'émission et n'ont pas participé à leur établissement, ni à l'établissement ou au calcul de l'équation aux termes de laquelle le produit doit être converti en comptant. Les sociétés n'ont aucune obligation à l'égard de l'administration, de la commercialisation ou de la négociation du produit.

Les sociétés ne garantissent pas l'exactitude et/ou le calcul continu de l'indice NASDAQ-100^{MD} ou des données qui y sont incluses. Les sociétés ne donnent aucune garantie, explicite ou implicite, quant au résultat qu'obtiendront le titulaire de la licence, les propriétaires du produit ou une autre personne ou entité par suite de l'utilisation de l'indice NASDAQ-100^{MD} ou des données qui y figurent. Elles ne donnent aucune garantie, explicite ou implicite, à l'égard de l'indice NASDAQ-100^{MD}

ou des données qui y sont incluses et rejettent expressément toutes les garanties de qualité marchande ou d'adaptation à un usage particulier à l'égard de celui-ci. Sans que soit limitée la portée générale de ce qui précède, les sociétés ne sont en aucun cas responsables de la perte de profits, des dommages-intérêts particuliers ou des dommages-intérêts punitifs, même si elles ont été avisées de la possibilité de tels dommages ou dommages-intérêts.

Dispenses et autorisations

Veuillez vous reporter à la rubrique *Restrictions en matière de placement* à la page 112 pour une description de toutes les dispenses et approbations en lien avec le Règlement 81-102 que les fonds ou le gestionnaire ont obtenu et dont les fonds ou le gestionnaire continuent de se prévaloir.

BMO Fonds du marché monétaire
BMO Fonds d'obligations
BMO Fonds concentré mondial équilibré
BMO Fonds d'obligations de base
BMO Fonds d'obligations de base Plus
BMO Fonds d'obligations mixtes
BMO Portefeuille diversifié de revenu
BMO Fonds d'obligations de marchés émergents
BMO Fonds mondial de revenu mensuel
BMO Fonds d'obligations mondiales stratégiques
BMO Fonds de croissance et de revenu
BMO Fonds de revenu mensuel élevé II
BMO Fonds de revenu mensuel
BMO Fonds hypothécaire et de revenu à court terme
BMO Fonds d'actions privilégiées
BMO Fonds d'obligations durables
BMO Fonds d'obligations mondiales multisectorielles durables *(auparavant, BMO Fonds d'obligations mondiales multisectorielles)*
BMO Fonds FNB mondial d'obligations gestion tactique
BMO Fonds d'obligations de sociétés américaines
BMO Fonds d'obligations américaines à rendement élevé
BMO Fonds universel d'obligations
BMO Fonds asiatique de croissance et de revenu
BMO Fonds de l'allocation de l'actif
BMO Brookfield Fonds mondial immobilier de technologie
BMO Brookfield Fonds mondial d'infrastructures d'énergie renouvelable
BMO Fonds FNB de banques canadiennes
BMO Fonds FNB d'actions canadiennes
BMO Fonds d'actions canadiennes
BMO Fonds canadien d'actions à grande capitalisation
BMO Fonds d'actions canadiennes sélectionnées
BMO Fonds concentré d'actions mondiales
BMO Fonds concentré d'actions américaines
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés européennes à dividendes élevés
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés américaines à dividendes élevés
BMO Fonds de dividendes
BMO Fonds européen
BMO Fonds mondial de dividendes
BMO Fonds mondial de revenu amélioré
BMO Fonds mondial d'actions
BMO Fonds d'infrastructures mondiales
BMO Fonds FNB mondial de qualité
BMO Fonds d'occasions de croissance
BMO Fonds FNB d'actions internationales
BMO Fonds d'actions internationales
BMO Fonds valeur internationale
BMO Fonds japonais
BMO Fonds FNB d'actions canadiennes à faible volatilité
BMO Fonds FNB d'actions américaines à faible volatilité
BMO Fonds d'actions multi-factorielles
BMO Fonds FNB actions du Nasdaq 100
BMO Fonds de dividendes nord-américains
BMO Fonds d'actions mondiales d'engagement ODD
BMO SIA Fonds ciblé d'actions canadiennes
BMO SIA Fonds ciblé d'actions nord-américaines
BMO Fonds mondial équilibré durable *(auparavant, BMO Fonds mondial équilibré)*
BMO Fonds d'actions canadiennes à perspectives durables
BMO Fonds d'actions chinoises à perspectives durables
BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables
BMO Fonds FNB équilibré gestion tactique
BMO Fonds FNB dividendes gestion tactique
BMO Fonds FNB mondial d'allocation de l'actif gestion tactique
BMO Fonds FNB mondial d'actions gestion tactique
BMO Fonds FNB mondial de croissance gestion tactique
BMO Fonds d'actions américaines toutes capitalisations
BMO Fonds de dividendes américains
BMO Fonds FNB d'actions américaines
BMO Fonds d'actions américaines
BMO Fonds d'actions américaines Plus
BMO Fonds leadership féminin
BMO Fonds canadien d'actions à faible capitalisation
BMO Fonds FNB actions du secteur énergie propre
BMO Fonds des marchés en développement
BMO Fonds mondial à petite capitalisation
BMO Fonds de métaux précieux
BMO Fonds de ressources
BMO Fonds américain à petite capitalisation
BMO Portefeuille FNB à revenu fixe
BMO Portefeuille FNB de revenu
BMO Portefeuille FNB conservateur

BMO Portefeuille FNB équilibré
BMO Portefeuille FNB croissance
BMO Portefeuille FNB actions de croissance
BMO Portefeuille FNB de revenu en dollars US
BMO Portefeuille FNB conservateur en dollars US
BMO Portefeuille FNB équilibré en dollars US
BMO Fonds équilibré en dollars US
BMO Fonds de dividendes en dollars US
BMO Fonds indice-actions en dollars US
BMO Fonds du marché monétaire en dollars US
BMO Fonds américain de revenu mensuel en dollars US
BMO Portefeuille de revenu FondSélect[MD]
BMO Portefeuille équilibré FondSélect[MD]
BMO Portefeuille croissance FondSélect[MD]
BMO Portefeuille actions de croissance FondSélect[MD]
BMO Portefeuille à revenu fixe FiducieSélect[MD]
BMO Portefeuille de revenu FiducieSélect[MD]
BMO Portefeuille conservateur FiducieSélect[MD]
BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect[MD]
BMO Portefeuille croissance FiducieSélect[MD]
BMO Portefeuille actions de croissance FiducieSélect[MD]
BMO Portefeuille d'éducation Objectif Revenu
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2025
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2030
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2035
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2040
BMO Portefeuille de retraite revenu
BMO Portefeuille de retraite conservateur
BMO Portefeuille de retraite équilibré
BMO Fonds à revenu fixe Réduction du risque
BMO Fonds d'actions Réduction du risque
BMO Portefeuille de revenu Ascension[MC]
BMO Portefeuille conservateur Ascension[MC]
BMO Portefeuille équilibré Ascension[MC]
BMO Portefeuille croissance Ascension[MC]
BMO Portefeuille actions de croissance Ascension[MC]
BMO Portefeuille de revenu durable
BMO Portefeuille conservateur durable
BMO Portefeuille équilibré durable
BMO Portefeuille croissance durable

(collectivement, les « **fonds de fiducie** »)

Le présent prospectus simplifié et les documents qui y sont intégrés par renvoi révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

EN DATE du 27 mai 2022

(signé) « Ross F. Kappele »

ROSS F. KAPPELE
Agissant à titre de chef de la direction
BMO Investissements Inc., à titre de
fiduciaire et de gestionnaire des fonds de fiducie

(signé) « Nelson C. Avila »

NELSON C. AVILA
Chef de la direction financière
BMO Investissements Inc., à titre de
fiduciaire et de gestionnaire des fonds de fiducie

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE BMO INVESTISSEMENTS INC.,
le fiduciaire, gestionnaire et promoteur des fonds de fiducie

(signé) « Thomas C.S. Burian »

THOMAS C.S. BURIAN
Administrateur

(signé) « Robert J. Schauer »

ROBERT J. SCHAUER
Administrateur

Attestation de Catégorie de société BMO Inc. et du gestionnaire et du promoteur des fonds catégorie de société

BMO Catégorie asiatique de croissance et de revenu
BMO Catégorie actions canadiennes
BMO Catégorie dividendes
BMO Catégorie mondiale de dividendes
BMO Catégorie mondiale énergie
BMO Catégorie mondiale d'actions
BMO Catégorie FNB mondial à faible volatilité
BMO Catégorie Chine élargie
BMO Catégorie valeur internationale
BMO Catégorie actions américaines
BMO Portefeuille de revenu CatégorieSélect[MD]
BMO Portefeuille équilibré CatégorieSélect[MD]
BMO Portefeuille croissance CatégorieSélect[MD]
BMO Portefeuille actions de croissance CatégorieSélect[MD]
BMO Catégorie Portefeuille FNB de revenu
BMO Catégorie Portefeuille FNB équilibré
BMO Catégorie Portefeuille FNB croissance
BMO Catégorie Portefeuille FNB actions de croissance

(collectivement, les « **fonds catégorie de société** »)

Le présent prospectus simplifié et les documents qui y sont intégrés par renvoi révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

EN DATE du 27 mai 2022

(signé) « Ross F. Kappele »
ROSS F. KAPPELE
Agissant à titre de chef de la direction
Catégorie de société BMO Inc.

(signé) « Robert J. Schauer »
ROBERT J. SCHAUER
Chef de la direction financière
Catégorie de société BMO Inc.

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ BMO INC.

(signé) « Thomas A. Pippy »
THOMAS A. PIPPY
Administrateur

(signé) « Gilles G. Ouellette »
GILLES G. OUELLETTE
Administrateur

BMO INVESTISSEMENTS INC.,
en sa qualité de gestionnaire et promoteur des fonds catégorie de société

(signé) « Ross F. Kappele »
ROSS F. KAPPELE
Agissant à titre de chef de la direction
BMO Investissements Inc.

(signé) « Nelson C. Avila »
NELSON C. AVILA
Chef de la direction financière
BMO Investissements Inc.

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BMO INVESTISSEMENTS INC.,
le gestionnaire et promoteur des fonds catégorie de société

(signé) « Thomas C.S. Burian »
THOMAS C.S. BURIAN
Administrateur

(signé) « Robert J. Schauer »
ROBERT J. SCHAUER
Administrateur

Attestation de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée et de son gestionnaire et promoteur

Le présent prospectus simplifié et les documents qui y sont intégrés par renvoi révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

EN DATE du 27 mai 2022

(signé) « Ross F. Kappele »

ROSS F. KAPPELE
Agissant à titre de chef de la direction
BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée

(signé) « Robert J. Schauer »

ROBERT J. SCHAUER
Chef de la direction financière
BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BMO FONDS DE DIVIDENDES MENSUELS LTÉE

(signé) « Gilles G. Ouellette »

GILLES G. OUELLETTE
Administrateur

(signé) « Thomas C.S. Burian »

THOMAS C.S. BURIAN
Administrateur

BMO INVESTISSEMENTS INC.,
en sa qualité de gestionnaire et de promoteur de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée

(signé) « Ross F. Kappele »

ROSS F. KAPPELE
Agissant à titre de chef de la direction
BMO Investissements Inc.

(signé) « Nelson C. Avila »

NELSON C. AVILA
Chef de la direction financière
BMO Investissements Inc.

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BMO INVESTISSEMENTS INC.,
le gestionnaire et promoteur de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée

(signé) « Thomas C.S. Burian »

THOMAS C.S. BURIAN
Administrateur

(signé) « Robert J. Schauer »

ROBERT J. SCHAUER
Administrateur

Attestation du placeur principal (titres des séries A, A (couverte) et G seulement)

BMO Fonds du marché monétaire
BMO Fonds d'obligations
BMO Fonds concentré mondial équilibré
BMO Fonds d'obligations de base
BMO Fonds d'obligations de base Plus
BMO Fonds d'obligations mixtes
BMO Portefeuille diversifié de revenu
BMO Fonds d'obligations de marchés émergents
BMO Fonds mondial de revenu mensuel
BMO Fonds d'obligations mondiales stratégiques
BMO Fonds de croissance et de revenu
BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée
BMO Fonds de revenu mensuel élevé II
BMO Fonds de revenu mensuel
BMO Fonds hypothécaire et de revenu à court terme
BMO Fonds d'actions privilégiées
BMO Fonds d'obligations durables
BMO Fonds d'obligations mondiales multisectorielles durables *(auparavant, BMO Fonds d'obligations mondiales multisectorielles)*
BMO Fonds FNB mondial d'obligations gestion tactique
BMO Fonds d'obligations de sociétés américaines
BMO Fonds d'obligations américaines à rendement élevé
BMO Fonds universel d'obligations
BMO Fonds asiatique de croissance et de revenu
BMO Fonds de l'allocation de l'actif
BMO Brookfield Fonds mondial immobilier de technologie
BMO Brookfield Fonds mondial d'infrastructures d'énergie renouvelable
BMO Fonds FNB de banques canadiennes
BMO Fonds FNB d'actions canadiennes
BMO Fonds d'actions canadiennes
BMO Fonds canadien d'actions à grande capitalisation
BMO Fonds d'actions canadiennes sélectionnées
BMO Fonds concentré d'actions mondiales
BMO Fonds concentré d'actions américaines
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés européennes à dividendes élevés
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés américaines à dividendes élevés
BMO Fonds de dividendes
BMO Fonds européen
BMO Fonds mondial de dividendes
BMO Fonds mondial de revenu amélioré
BMO Fonds mondial d'actions
BMO Fonds d'infrastructures mondiales
BMO Fonds FNB mondial de qualité
BMO Fonds d'occasions de croissance
BMO Fonds FNB d'actions internationales
BMO Fonds d'actions internationales
BMO Fonds valeur internationale
BMO Fonds japonais
BMO Fonds FNB d'actions canadiennes à faible volatilité
BMO Fonds FNB d'actions américaines à faible volatilité
BMO Fonds d'actions multi-factorielles
BMO Fonds FNB actions du Nasdaq 100
BMO Fonds de dividendes nord-américains
BMO Fonds d'actions mondiales d'engagement ODD
BMO SIA Fonds ciblé d'actions canadiennes
BMO SIA Fonds ciblé d'actions nord-américaines
BMO Fonds mondial équilibré durable *(auparavant, BMO Fonds mondial équilibré)*
BMO Fonds d'actions canadiennes à perspectives durables
BMO Fonds d'actions chinoises à perspectives durables
BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables
BMO Fonds FNB équilibré gestion tactique
BMO Fonds FNB dividendes gestion tactique
BMO Fonds FNB mondial d'allocation de l'actif gestion tactique
BMO Fonds FNB mondial d'actions gestion tactique
BMO Fonds FNB mondial de croissance gestion tactique
BMO Fonds d'actions américaines toutes capitalisations
BMO Fonds de dividendes américains
BMO Fonds FNB d'actions américaines
BMO Fonds d'actions américaines
BMO Fonds d'actions américaines Plus
BMO Fonds leadership féminin
BMO Fonds canadien d'actions à faible capitalisation
BMO Fonds FNB actions du secteur énergie propre
BMO Fonds des marchés en développement
BMO Fonds mondial à petite capitalisation
BMO Fonds de métaux précieux
BMO Fonds de ressources
BMO Fonds américain à petite capitalisation
BMO Portefeuille FNB à revenu fixe
BMO Portefeuille FNB de revenu
BMO Portefeuille FNB conservateur
BMO Portefeuille FNB équilibré
BMO Portefeuille FNB croissance

BMO Portefeuille FNB actions de croissance
BMO Portefeuille FNB de revenu en dollars US
BMO Portefeuille FNB conservateur en dollars US
BMO Portefeuille FNB équilibré en dollars US
BMO Fonds équilibré en dollars US
BMO Fonds de dividendes en dollars US
BMO Fonds indice-actions en dollars US
BMO Fonds du marché monétaire en dollars US
BMO Fonds américain de revenu mensuel en dollars US
BMO Catégorie asiatique de croissance et de revenu
BMO Catégorie actions canadiennes
BMO Catégorie dividendes
BMO Catégorie mondiale de dividendes
BMO Catégorie mondiale énergie
BMO Catégorie mondiale d'actions
BMO Catégorie FNB mondial à faible volatilité
BMO Catégorie Chine élargie
BMO Catégorie valeur internationale
BMO Catégorie actions américaines
BMO Portefeuille de revenu CatégorieSélect[MD]
BMO Portefeuille équilibré CatégorieSélect[MD]
BMO Portefeuille croissance CatégorieSélect[MD]
BMO Portefeuille actions de croissance CatégorieSélect[MD]
BMO Catégorie Portefeuille FNB de revenu
BMO Catégorie Portefeuille FNB équilibré
BMO Catégorie Portefeuille FNB croissance
BMO Catégorie Portefeuille FNB actions de croissance
BMO Portefeuille de revenu FondSélect[MD]
BMO Portefeuille équilibré FondSélect[MD]
BMO Portefeuille croissance FondSélect[MD]
BMO Portefeuille actions de croissance FondSélect[MD]
BMO Portefeuille à revenu fixe FiducieSélect[MD]
BMO Portefeuille de revenu FiducieSélect[MD]
BMO Portefeuille conservateur FiducieSélect[MD]
BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect[MD]
BMO Portefeuille croissance FiducieSélect[MD]
BMO Portefeuille actions de croissance FiducieSélect[MD]
BMO Portefeuille d'éducation Objectif Revenu
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2025
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2030
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2035
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2040
BMO Portefeuille de retraite revenu
BMO Portefeuille de retraite conservateur
BMO Portefeuille de retraite équilibré
BMO Fonds à revenu fixe Réduction du risque
BMO Fonds d'actions Réduction du risque
BMO Portefeuille de revenu Ascension[MC]
BMO Portefeuille conservateur Ascension[MC]
BMO Portefeuille équilibré Ascension[MC]
BMO Portefeuille croissance Ascension[MC]
BMO Portefeuille actions de croissance Ascension[MC]
BMO Portefeuille de revenu durable
BMO Portefeuille conservateur durable
BMO Portefeuille équilibré durable
BMO Portefeuille croissance durable

À notre connaissance, le présent prospectus simplifié et les documents qui y sont intégrés par renvoi révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

EN DATE du 27 mai 2022

PLACEUR PRINCIPAL
BMO INVESTISSEMENTS INC.

(signé) « Ross F. Kappele »

ROSS F. KAPPELE
Agissant à titre de chef de la direction

Attestation du placeur principal (titres des séries NBA et NBF seulement)

BMO Fonds d'actions canadiennes sélectionnées
BMO Portefeuille équilibré FondSélect[MD]
BMO Portefeuille croissance FondSélect[MD]
BMO Portefeuille actions de croissance
FondSélect[MD]

À notre connaissance, le présent prospectus simplifié et les documents qui y sont intégrés par renvoi révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

EN DATE du 27 mai 2022

PLACEUR PRINCIPAL,
BMO NESBITT BURNS INC.

(signé) « Daniel Barclay »

DANIEL BARCLAY
Chef de la direction

Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif?
Un organisme de placement collectif (« OPC ») est une mise en commun de placements gérés par des gestionnaires financiers professionnels. Lorsque vous investissez dans un OPC, vous mettez votre argent en commun avec celui d'autres personnes qui ont des objectifs de placement similaires. Un gestionnaire de portefeuille investit cet argent au nom de l'ensemble du groupe. Si les placements génèrent de l'argent, tout le monde profite du gain. Si les placements entraînent une perte d'argent, tout le monde subit la perte.

Les sociétés qui gèrent les OPC suivent l'évolution de la participation de chaque investisseur dans les OPC en vendant des titres d'OPC sous forme de parts ou d'actions. Plus vous investissez, plus vous possédez de parts ou d'actions et plus votre participation aux revenus, aux gains et aux pertes des OPC est importante. En tant qu'investisseur, vous partagez également une partie des frais des fonds.

Les OPC existent sous diverses formes pour pouvoir répondre aux différents besoins des investisseurs. Un fonds peut donc détenir des placements comme des actions, des obligations, des liquidités, des dérivés, des fonds sous-jacents ou une combinaison de ceux-ci, en fonction de ses objectifs de placement.

La valeur de ces placements peut fluctuer à la hausse ou à la baisse. Elle peut être influencée entre autres par la fluctuation des taux d'intérêt ou des taux de change, la situation économique au Canada ou à l'étranger, les pandémies ou crises sanitaires mondiales ou les nouvelles au sujet de sociétés dans lesquelles le fonds investit. La fluctuation de la valeur des placements peut entraîner la hausse ou la baisse du prix des titres de l'OPC. Ce qui explique pourquoi la valeur des placements dans un OPC peut augmenter ou diminuer après que vous les ayez souscrits et pourquoi la valeur de votre placement dans un OPC, au moment où vous le faites racheter, peut être supérieure ou inférieure à la valeur au moment où vous l'avez souscrit.

Dans des circonstances exceptionnelles, un OPC pourrait vous interdire de faire racheter vos titres. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Circonstances extraordinaires de suspension de votre droit de faire racheter vos titres* à la page 63.

Quelle est la structure des organismes de placement collectif?
Un OPC peut être constitué sous forme de fiducie ou de société. Vous pouvez, dans les deux cas, mettre en commun votre argent avec celui d'autres investisseurs, mais ces deux structures comportent certaines différences. Lorsque vous investissez dans une fiducie, vous souscrivez des parts de fiducie. Lorsque vous investissez dans une société, vous souscrivez des actions de la société. Certaines sociétés d'investissement à capital variable peuvent émettre diverses catégories d'actions, chaque catégorie d'actions fonctionnant comme un OPC distinct, avec ses propres objectifs de placement.

La principale différence entre un placement dans une fiducie et une société porte sur la façon dont l'entité et votre placement dans l'entité sont imposés. En règle générale, cette différence est plus importante si vous investissez à l'extérieur d'un régime enregistré. Les distributions qui sont versées par un OPC constitué en fiducie sont, en général, considérées différemment aux fins de l'impôt de celles versées par un OPC constitué en société.

Les parts d'une fiducie de fonds commun de placement et les catégories d'une société d'investissement à capital variable peuvent être émises en différentes séries. Chaque série s'adresse à différents types d'investisseurs et peut comporter des frais différents ou des politiques en matière de distributions différentes.

Catégories et séries de titres des fonds constitués sous forme de fiducies
Un fonds constitué sous forme de fiducie peut émettre des titres en une ou en plusieurs catégories et une catégorie peut être émise en une ou en plusieurs séries. Un nombre illimité de titres de chaque série peuvent être émis. Dans le cas d'un fonds constitué sous forme de fiducie, à certaines fins, comme le calcul des frais et des charges, une catégorie ou une série de titres peut être traitée séparément d'une autre catégorie ou série de titres de ce fonds. En outre, les sommes d'argent que vous et d'autres investisseurs versez pour souscrire des

titres d'une série sont comptabilisées par série dans les registres d'administration du fonds. À d'autres fins, comme les activités de placement du portefeuille d'un fonds, toutes les catégories et les séries de titres du fonds sont traitées ensemble.

À l'heure actuelle, seuls le Fonds concentré mondial équilibré BMO, le Fonds concentré d'actions mondiales BMO, le Fonds d'actions américaines BMO et le Fonds d'obligations de marchés émergents BMO ont créé deux catégories de titres. Le Fonds concentré mondial équilibré BMO, le Fonds concentré d'actions mondiales BMO et le Fonds d'actions américaines BMO offrent des titres de catégorie couverte et de catégorie ordinaire alors que le Fonds d'obligations de marchés émergents BMO offre des titres de catégorie non couverte et de catégorie ordinaire. La catégorie couverte compte trois séries de titres (la série A (couverte), la série F (couverte) et la série Conseiller (couverte), selon le cas), la catégorie non couverte compte une série de titres (la série I (non couverte)) et la catégorie ordinaire compte de multiples séries de titres (la série A, la série F, la série G, la série I, la série FNB, la série N, la série NBA, la série NBF et la série Conseiller, selon le cas). Sauf en ce qui a trait aux dérivés de couverture du change et aux frais connexes conclus précisément à l'égard de la catégorie couverte d'un fonds, les autres catégories distinctes d'un fonds (catégorie ordinaire et catégorie non couverte, selon le cas) tirent leur rendement d'actifs mis en commun dotés d'un seul objectif de placement et forment ensemble un seul et unique OPC.

Pour le Fonds concentré mondial équilibré BMO, le Fonds concentré d'actions mondiales BMO et le Fonds d'actions américaines BMO, la quote-part de l'actif du fonds attribué à chaque série du fonds est établie comme suit :

- pour les séries de la catégorie ordinaire, l'actif du fonds devant être attribué à chacune d'entre elles ne comprend pas les dérivés de couverture de change conclus ni les frais connexes engagés exclusivement pour la catégorie couverte;
- pour les séries de la catégorie couverte, l'actif du fonds devant être attribué à chacune d'entre elles correspond à ce qui suit :
  - la quote-part de l'actif du fonds attribuable à la série, déduction faite des dérivés de couverture de change conclus et des frais connexes engagés exclusivement pour la catégorie couverte; plus
  - la quote-part attribuable à la série des dérivés de couverture de change conclus et des frais connexes engagés exclusivement pour la catégorie couverte et répartis uniquement entre les séries de la catégorie couverte.

Pour le Fonds d'obligations de marchés émergents BMO, la quote-part de l'actif du fonds attribué à chaque série du fonds est établie comme suit :

- pour les séries de la catégorie non couverte, l'actif du fonds devant être attribué à chacune d'entre elles ne comprend pas les dérivés de couverture de change conclus ni les frais connexes engagés pour la catégorie ordinaire;
- pour les séries de la catégorie ordinaire, l'actif du fonds devant être attribué à chacune d'entre elles correspond à ce qui suit :
  - la quote-part de l'actif du fonds attribuable à la série, déduction faite des dérivés de couverture de change conclus et des frais connexes engagés exclusivement pour la catégorie ordinaire; plus
  - la quote-part, attribuable à la série, des dérivés de couverture de change conclus et des frais connexes engagés pour la catégorie ordinaire et répartis uniquement entre les séries de la catégorie ordinaire.

Tous les autres fonds ont créé une seule catégorie de titres, soit la catégorie ordinaire. Les séries de la catégorie ordinaire qui sont émises sont indiquées à la page couverture du prospectus simplifié. Les séries de chaque fonds tirent leur rendement d'actifs mis en commun dotés d'un seul objectif de placement et forment ensemble un seul et unique OPC.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Les séries de titres*, à la page 44, pour obtenir plus de renseignements concernant les différentes séries de titres offertes.

Qu'est-ce qu'une série FNB?

Une série FNB est une série de titres négociés en bourse offerte par certains des fonds. Les titres de série FNB de ces fonds sont émis et vendus de façon continue.

Le Fonds mondial immobilier de technologie BMO Brookfield, le Fonds mondial d'infrastructures d'énergie renouvelable BMO Brookfield, le Fonds d'obligations de base Plus BMO, le Fonds d'obligations mondiales stratégiques BMO, le Fonds du marché monétaire BMO, le Fonds ciblé d'actions canadiennes BMO SIA, le Fonds ciblé

d'actions nord-américaines BMO SIA, le Fonds d'obligations mondiales multisectorielles durables BMO, le Fonds FNB dividendes gestion tactique BMO, le Fonds d'actions américaines toutes capitalisations BMO et le Fonds leadership féminin BMO émettent des titres de série FNB directement en faveur de courtiers désignés et de courtiers de FNB. BMO Nesbitt Burns Inc., membre du même groupe que BMO Investissements Inc., agit à titre de courtier désigné et de courtier de FNB pour la série FNB de ces fonds.

Les titres de série FNB du Fonds mondial immobilier de technologie BMO Brookfield, du Fonds mondial d'infrastructures d'énergie renouvelable BMO Brookfield, du Fonds d'obligations de base Plus BMO, du Fonds d'obligations mondiales stratégiques BMO, du Fonds du marché monétaire BMO, du Fonds ciblé d'actions canadiennes BMO SIA, du Fonds ciblé d'actions nord-américaines BMO SIA, du Fonds d'obligations mondiales multisectorielles durables BMO, du Fonds FNB dividendes gestion tactique BMO, du Fonds d'actions américaines toutes capitalisations BMO et du Fonds leadership féminin BMO sont inscrits à la cote de la TSX et sont offerts de façon continue. Un investisseur peut acheter ou vendre les titres de série FNB de ces fonds à la TSX par l'intermédiaire de courtiers inscrits dans leur province ou territoire de résidence. Les investisseurs pourraient devoir payer les courtages habituels à l'achat ou à la vente des titres de série FNB de ces fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?

Les risques varient d'un fonds à l'autre. Vous pouvez évaluer l'ampleur du risque en tenant compte de la fréquence des fluctuations de la valeur du fonds et de l'importance de ces fluctuations. C'est ce qu'on appelle la volatilité. Plus les changements de la valeur sont importants et nombreux, plus le fonds est volatil.

Chaque fonds comporte un degré différent de volatilité, qui dépend en grande partie du type de placements que fait le fonds. Par exemple, si un fonds n'investit que dans des instruments du marché monétaire produisant de l'intérêt offerts par le gouvernement canadien, le degré de volatilité sera minime. Cette situation s'explique par le fait que le gouvernement garantit le versement d'un certain taux d'intérêt et qu'il y a très peu de chances qu'il ne respecte pas sa promesse. Par contre, certains fonds peuvent investir massivement dans des actions du secteur de la technologie. Étant donné que la valeur de ces actions peut changer considérablement et fréquemment selon que les produits d'une société sont en demande ou non, les fonds qui ont une exposition importante à de telles actions peuvent être assez volatils.

En règle générale, plus le risque est élevé, plus le potentiel de gains (et de pertes) sera élevé, et plus le risque est faible, plus le potentiel de gains (et de pertes) sera faible. Un des meilleurs moyens de réduire la volatilité de l'ensemble de votre portefeuille est de détenir une grande variété de placements.

Lorsque vous décidez dans quels fonds investir, vous devez vous demander si vous pouvez tolérer une certaine volatilité. Vous trouverez ci-après certains critères importants qui peuvent vous permettre d'arrêter votre choix :

- *La période de temps pendant laquelle vous voulez investir.* Plus vous disposez de temps avant de devoir encaisser vos placements, plus vous devriez penser à investir dans des fonds qui ont une exposition à des placements en actions. Ces placements peuvent être plus volatils à court terme, mais à long terme, ils ont tendance à vous procurer un rendement supérieur à celui d'autres types de placements.
- *Vos objectifs de placement.* Vous avez vos propres objectifs qui détermineront le degré de risque que vous êtes prêt à accepter. Si vous ne pouvez atteindre votre objectif qu'en réalisant un rendement supérieur sur vos placements, vous devriez penser à assumer un plus grand niveau de risque en accordant plus d'importance aux fonds volatils dans votre portefeuille.
- *Votre portefeuille dans son ensemble.* Un fonds qui peut sembler trop risqué par lui-même peut convenir s'il ne représente qu'un petit pourcentage de votre portefeuille. Quelle est la raison? La diversification. Lorsque vous détenez divers fonds productifs d'intérêt et fonds d'actions dans votre portefeuille, vous augmentez vos chances d'obtenir un rendement supérieur. En même temps, une bonne combinaison de placements a tendance à réduire les écarts marqués de valeur de votre portefeuille. Cette situation s'explique par le fait que les divers types de placements que détiennent les fonds ont tendance à réagir de façon différente aux fluctuations économiques et du marché.

Les placements dans les organismes de placement collectif ne sont pas garantis

Contrairement aux comptes bancaires ou aux CPG, les titres des fonds ne sont pas assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ou par la Régie de l'assurance-dépôts du Québec et ils ne sont garantis ni par la Banque de Montréal ni par aucune autre personne. La valeur de chacun des fonds variera en fonction des fluctuations de la valeur des placements du fonds.

Dans des circonstances exceptionnelles, un fonds peut suspendre les rachats. Veuillez vous reporter à la rubrique *Circonstances extraordinaires de suspension de votre droit de faire racheter vos titres* à la page 63.

Risques généraux en matière de placement

Un placement dans un fonds devrait être fait tout en comprenant que la valeur d'un fonds fluctuera en fonction de l'évolution de la situation financière des placements sous-jacents du fonds. Les placements sous-jacents et la valeur d'un fonds peuvent fluctuer sur de courtes périodes en raison des mouvements sur les marchés à court terme et sur de longues périodes pendant des périodes prolongées de redressement ou de ralentissement des marchés. En plus des variations de la condition des marchés de manière générale, d'autres facteurs, comme des événements locaux, régionaux et mondiaux, notamment la guerre, des actes de terrorisme, la propagation d'une maladie infectieuse ou d'autres problèmes de santé publique, ainsi que des récessions ou d'autres événements pourraient avoir une incidence considérable sur un fonds et ses placements et entraîner des fluctuations de la valeur d'un fonds. Certaines économies étrangères pourraient également être plus vulnérables aux tensions diplomatiques, à l'imposition de sanctions économiques à l'encontre d'un ou de plusieurs pays en particulier, aux changements dans les habitudes de négociation internationales, aux obstacles au commerce et à d'autres mesures protectionnistes ou mesures de rétorsion. Le texte qui suit présente les facteurs de risque les plus courants qui pourraient entraîner une variation de la valeur d'un fonds. Les risques ne s'appliquent pas tous à tous les fonds ni à toutes les séries de titres d'un fonds.

Risque propre à l'absence d'un marché actif pour les titres de série FNB et d'antécédents d'exploitation

Même si les titres de série FNB de certains fonds sont inscrits à la cote de la TSX, rien ne garantit qu'un marché public actif sera maintenu pour les titres de série FNB.

Risque propre à l'épuisement du capital

Les titres des séries F2, F4, T4, T5, T6, F6 et T8 versent des distributions mensuelles d'un montant fixe composé, en totalité ou en partie, d'un RC fondé sur 2 %, 4 %, 5 %, 6 % et 8 %, selon le cas, de la valeur liquidative par titre de la série Au 31 décembre de l'année précédente. En outre, certaines autres séries des fonds peuvent faire des distributions composées, en totalité ou en partie, d'un RC. Un RC réduit le montant de votre placement initial et peut faire en sorte que le montant intégral de votre placement initial vous soit remboursé. Un RC qui n'est pas réinvesti réduira la valeur liquidative du fonds, ce qui pourrait réduire la capacité du fonds à générer un revenu à l'avenir. Vous ne devriez pas tirer de conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution. Un fonds ne peut effectuer des RC à l'égard d'une série que dans la mesure où le solde du compte de capital est positif pour la série visée. Si le solde de capital tombe à zéro ou risque de tomber à zéro, les distributions mensuelles peuvent être réduites ou interrompues sans préavis. Pour plus de renseignements concernant le RC, veuillez vous reporter à la page 5.

Risque propre aux catégories

Chacun des fonds catégorie de société BMO est une catégorie d'actions de Catégorie de société BMO Inc. Chaque catégorie comporte ses propres frais et en assure le suivi de façon distincte. Toutefois, si une catégorie n'est pas en mesure de respecter ses obligations financières, les autres catégories sont tenues de combler le déficit, puisque la société, dans son ensemble, est légalement responsable des obligations financières de toutes les catégories.

À titre de société de placement à capital variable, Catégorie de société BMO Inc. peut transférer aux investisseurs ses gains en capital et ses dividendes de source canadienne sous forme de dividendes. Toutefois, les autres types de revenu de Catégorie de société BMO Inc. seront assujettis à l'impôt (notamment les intérêts, les dividendes de source

étrangère, les distributions de revenu d'une fiducie et les gains de revenu tirés des ventes à découvert et de certains dérivés) si ceux-ci sont supérieurs à ses frais déductibles et à ses pertes sur placement. Pour obtenir plus de renseignements concernant les conséquences fiscales découlant de la détention d'actions de Catégorie de société BMO Inc., veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87.

Risque propre aux marchandises

Si un fonds est directement exposé à des marchandises ou à des sociétés dont l'entreprise est tributaire de marchandises, comme le pétrole et l'or, la fluctuation du prix des marchandises peut se répercuter sur la valeur du portefeuille du fonds. Lorsque les prix des marchandises baissent, on peut s'attendre à un effet défavorable important sur les bénéfices des sociétés dont les affaires dépendent des marchandises et du rendement de fonds qui investissent dans de telles sociétés.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la société, le gouvernement ou une autre entité (y compris une structure spécifique) qui a émis une obligation ou un autre titre à revenu fixe (y compris des titres adossés à des crédits mobiliers ou des titres adossés à des créances hypothécaires) ne soit pas en mesure de payer l'intérêt ou de rembourser le capital lorsqu'ils sont exigibles. Ce risque est moins élevé dans le cas des émetteurs qui ont une note de crédit élevée attribuée par une agence d'évaluation du crédit. Il est plus élevé dans le cas des émetteurs qui ont une note de crédit peu élevée ou qui n'ont pas une telle note. Les placements ayant une note de crédit peu élevée offrent habituellement un rendement plus élevé que les instruments de plus grande qualité, mais présentent des possibilités de pertes ainsi que de gains importants, de même que les fonds qui les achètent.

Les titres à revenu plus élevé et à plus grand risque dans lesquels peuvent investir certains fonds, sont assujettis à un risque plus grand de perte du capital et du revenu que les titres à revenu fixe qui ont une note plus élevée, et ils sont considérés comme moins sûrs en ce qui concerne la capacité de l'émetteur de payer l'intérêt et de rembourser le capital.

Une agence spécialisée dans l'évaluation de la solvabilité, comme Standard & Poor's ou DBRS, peut revoir à la baisse la notation des titres de créance d'un émetteur. Les baisses de notation inattendues diminuent habituellement la valeur de tels titres.

Risque de change

Les fonds qui investissent dans des titres étrangers les achètent au moyen de devises. Par exemple, les fonds utilisent des dollars américains pour acheter des actions ou des obligations des États-Unis. Puisque les monnaies fluctuent les unes par rapport aux autres, il est possible qu'une fluctuation défavorable du taux de change réduise, voire élimine, toute augmentation de la valeur de ce placement. L'inverse peut également être vrai, le fonds peut profiter des fluctuations des taux de change.

Risque propre à la cybersécurité

En raison de l'utilisation accrue de technologies comme Internet pour faire des affaires, le gestionnaire et chaque fonds sont, potentiellement, devenus plus exposés à certains risques liés à l'exploitation, à la sécurité de l'information et à des risques connexes. En règle générale, les cyberincidents peuvent résulter d'une attaque délibérée ou d'un événement fortuit. Les cyberattaques peuvent prendre la forme, entre autres, d'un accès non autorisé aux systèmes numériques (p. ex., par piratage ou au moyen d'un logiciel malveillant) en vue de détourner des actifs ou de l'information sensible, de corrompre des données ou de causer des interruptions ou des défaillances opérationnelles. Les cyberattaques peuvent également prendre une forme autre qu'un accès non autorisé; c'est le cas des attaques de type déni de service sur les sites Web (c'est-à-dire des efforts visant à rendre les services d'un réseau inaccessibles à ses utilisateurs visés). Les cyberincidents qui touchent les fonds, le gestionnaire ou les fournisseurs de services des fonds (notamment le gestionnaire de portefeuille, le ou les sous-conseillers, l'agent des transferts, le dépositaire ou les sous-dépositaires des fonds) pourraient perturber leurs activités commerciales respectives ou avoir une incidence sur celles-ci. Ces perturbations pourraient entraîner des pertes financières, l'incapacité des fonds de calculer leur valeur liquidative, des entraves à la négociation, l'incapacité des porteurs de titres d'effectuer des opérations auprès des fonds, l'incapacité des fonds

de traiter des opérations, notamment des rachats de titres, des violations des lois en matière de confidentialité de l'information et d'autres lois, des amendes ou des sanctions prévues par la réglementation, des dommages à la réputation ainsi que des remboursements ou d'autres frais compensatoires et/ou frais liés à la conformité supplémentaires engagés pour prendre des mesures correctives. Des conséquences défavorables semblables pourraient découler des cyberincidents visant les émetteurs de titres dans lesquels les fonds investissent ou les contreparties avec lesquelles les fonds effectuent des opérations.

En outre, des sommes importantes pourraient devoir être engagées pour prévenir les cyberincidents dans l'avenir. Même si le gestionnaire et les fonds ont mis en place des plans de continuité des activités en cas de tels cyberincidents et des systèmes de gestion des risques pour les prévenir, ces plans et systèmes ont des limites qui leur sont inhérentes, notamment la possibilité que certains risques n'aient pas été repérés. De plus, le gestionnaire et les fonds n'ont aucune emprise sur les plans et les systèmes de cybersécurité des fournisseurs de services des fonds, des émetteurs de titres dans lesquels les fonds investissent ou de tout autre tiers dont les activités peuvent avoir une incidence sur les fonds ou leurs porteurs de titres. En conséquence, les fonds et leurs porteurs de titres pourraient être défavorablement touchés.

Risque propre aux dérivés

Bien que les dérivés soient utiles pour se couvrir contre les pertes ou comme substitut aux actifs sous-jacents, ils comportent un certain nombre de risques, dont les suivants :

- la stratégie de couverture utilisée par un fonds pourrait ne pas être efficace;
- rien ne garantit l'existence d'un marché lorsqu'un fonds voudra se conformer aux modalités du contrat de dérivé, ce qui pourrait empêcher le fonds de réaliser des bénéfices ou de limiter ses pertes;
- l'autre partie à un contrat de dérivé pourrait ne pas être en mesure de s'acquitter de ses obligations;
- les bourses de valeurs mobilières pourraient imposer des limites quotidiennes sur les opérations sur contrats à terme standardisés, ce qui pourrait empêcher un fonds de liquider une position sur un contrat;
- le prix des options sur indice boursier peut être faussé si les opérations sur certaines ou la totalité des actions qui forment l'indice sont interrompues. Si un fonds n'est pas en mesure de liquider sa position sur ces options en raison d'interruptions ou de restrictions imposées, il pourrait subir des pertes;
- le prix du dérivé pourrait ne pas refléter précisément la valeur du titre ou de l'indice sous-jacent;
- une contrepartie convenable pourrait ne pas être désireuse de conclure des contrats qui permettent au fonds de lier son rendement au titre sous-jacent;
- si un fonds est tenu de consentir une sûreté afin d'avoir recours à un dérivé, il y a un risque que l'autre partie fasse valoir la sûreté à l'encontre de l'actif du fonds;
- le coût des contrats sur dérivé peut augmenter.

De plus, pour établir son revenu aux fins de l'impôt, un fonds entend considérer comme des gains et des pertes en capital les gains et les pertes réalisés dans le cadre de dérivés utilisés pour couvrir les fluctuations du cours des titres qu'il détient comme immobilisations, dans la mesure où il existe un lien suffisant. Un fonds considérera les primes reçues à la vente d'options d'achat et de vente couvertes sur immobilisations et les gains réalisés et pertes subies à la liquidation d'options comme des gains et des pertes en capital, conformément à la pratique administrative publiée de l'ARC. Un fonds considérera généralement les gains et les pertes réalisés dans le cadre d'autres dérivés comme du revenu.

La pratique de l'ARC consiste à ne pas rendre de décision anticipée en matière d'impôt en ce qui concerne la nature d'éléments comme le capital ou le revenu, et aucune décision anticipée en matière d'impôt n'a été demandée ni obtenue. En conséquence, il est possible que l'ARC soit en désaccord avec le traitement fiscal retenu par le fonds. Dans un tel cas, le revenu net du fonds aux fins de l'impôt et, dans le cas d'un fonds de fiducie BMO, la partie imposable des distributions versées aux investisseurs pourraient être subséquemment considérés comme supérieurs à ceux établis au départ. Les investisseurs ou le fonds pourraient recevoir une nouvelle cotisation à l'égard de l'impôt sur le revenu. De plus, le fonds pourrait devoir payer des retenues d'impôt non remises sur des distributions antérieures versées aux porteurs

de titres non résidents, ce qui pourrait réduire la valeur du fonds et la valeur du placement d'un investisseur dans celui-ci.

Risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs

Les types et le nombre d'occasions de placement qui s'offrent aux fonds ou aux fonds sous-jacents qui cherchent à maximiser l'exposition à certains facteurs cibles, comme les critères ESG, les dividendes, la faible volatilité, la qualité et la valeur, peuvent être limités en raison de l'utilisation d'une stratégie de placement fondée sur des facteurs. Même si les facteurs cibles représentent généralement des composantes jugées positives, ils peuvent également comporter des risques qui leur sont propres. Les modèles statistiques et mathématiques qui guident la sélection rigoureuse de titres utilisée dans le cadre de placements fondés sur des facteurs se fient à des données historiques. Les modèles fondés sur des règles peuvent entraîner des résultats imprévus, qui peuvent à leur tour avoir une incidence sur le rendement d'un fonds ou d'un fonds sous-jacent pour diverses raisons, notamment lorsque les marchés se comportent d'une façon imprévisible ou encore lorsqu'il y a des erreurs ou des omissions dans les données utilisées par les modèles ou dans la pondération accordée à chaque facteur et/ou à une hypothèse dans le modèle ainsi que les problèmes techniques dans la conception, le développement, la mise en œuvre et la maintenance du modèle. Ces fonds ou fonds sous-jacents peuvent avoir un rendement inférieur à celui d'autres fonds qui ne cherchent pas à obtenir une exposition aux facteurs cibles visés.

Le choix des critères à appliquer à l'examen d'un facteur (par exemple, un facteur ESG) et l'évaluation d'une société ou d'un secteur par un fournisseur d'indice, un tiers fournisseur de données ou un gestionnaire de portefeuille peuvent différer des critères utilisés ou des évaluations faites par quelqu'un d'autre. Par conséquent, les sociétés ou les fonds sous-jacents choisis par un gestionnaire de portefeuille pourraient ne pas représenter des caractéristiques ESG positives ou les valeurs ESG d'un investisseur donné.

En outre, dans le cas des fonds sous-jacents qui cherchent à reproduire un indice, les fournisseurs d'indices pourraient ne pas réussir à créer un indice composé d'émetteurs qui présentent les facteurs cibles. Pareillement, dans le cas des fonds ou des fonds sous-jacents qui utilisent une stratégie active de placement fondée sur des règles pour cibler certains facteurs, le gestionnaire de portefeuille pourrait ne pas parvenir à repérer des émetteurs qui présentent les facteurs souhaités. En règle générale, la méthode utilisée n'éliminera pas la possibilité que ces fonds sous-jacents soient exposés à des facteurs autres que les facteurs cibles, y compris à des facteurs défavorables.

Dans le cas des fonds sous-jacents qui ont recours à un facteur (p. ex., un facteur ESG) dans le cadre de la création d'un indice, le gestionnaire de portefeuille se fie à la méthodologie et à la prise de décision du fournisseur d'indice pertinent à l'égard des titres inclus dans l'indice. Si un fournisseur d'indice n'applique pas correctement un facteur, que ce soit en raison d'une erreur dans la méthodologie ou de données incomplètes relatives à un émetteur, un fonds sous-jacent pourrait détenir un titre qui ne respecte pas le facteur cible prévu. Dans le cas des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille s'appuie sur des données provenant de divers fournisseurs de données lorsqu'il choisit les titres, des erreurs dans les données reçues pourraient également faire en sorte qu'un fonds sous-jacent détienne un titre qui ne serait pas normalement détenu.

Les indices qui sont construits en fonction de facteurs cibles utilisent une méthode de pondération qui n'est pas fondée sur la capitalisation boursière, ce qui pourrait entraîner un taux de rotation des titres en portefeuille plus élevé que lorsqu'une méthode fondée sur la capitalisation boursière est utilisée. Un taux de rotation plus élevé pourrait faire en sorte qu'un fonds sous-jacent réalise des gains en capital plus fréquemment et engage des frais d'opérations plus élevés.

Risque propre aux titres de capitaux propres

Les titres de capitaux propres, comme les actions ordinaires, confèrent à leurs porteurs la propriété partielle d'une société. La valeur d'un titre de capitaux propres varie en fonction de la situation financière de la société qui l'a émis. La conjoncture des marchés et la vigueur de l'économie dans son ensemble peuvent aussi avoir une influence sur le cours des titres de capitaux propres. Certains titres peuvent être particulièrement sensibles à la fluctuation générale des marchés, ce qui risque de donner lieu à un degré élevé de volatilité du cours de ces titres et de la valeur liquidative d'un fonds

qui investit dans ces titres dans certaines conditions du marché et au fil du temps. Les titres rattachés à des titres de capitaux propres qui fournissent une exposition indirecte aux titres de capitaux propres d'un émetteur, comme les débentures convertibles, peuvent être touchés par le risque propre aux titres de capitaux propres.

Risque propre aux obligations à taux variable

En règle générale, les obligations à taux variable sont assujetties à des restrictions à la revente imposées par la loi ou par contrat. La liquidité des obligations à taux variable, notamment le volume et la fréquence des opérations portant sur ces créances sur le marché secondaire, varie grandement au fil du temps et selon l'obligation à taux variable dont il s'agit. Si une obligation à taux variable est négociée de façon sporadique, il pourrait être plus difficile d'établir sa valeur, et son achat et sa vente à un prix acceptable pourraient être plus difficiles ou retardés. Le fait d'avoir de la difficulté à vendre une obligation à taux variable peut entraîner une perte.

La baisse de la note de crédit accordée à une obligation à taux variable peut résulter d'une détérioration de la situation financière de l'émetteur de l'obligation. Les notes de crédit accordées par les agences de notation se fondent sur divers facteurs et pourraient ne tenir compte ni de la situation financière actuelle de l'émetteur ni de la volatilité ou de la liquidité de l'obligation à taux variable. Si l'émetteur de l'obligation à taux variable fait faillite, les fonds qui investissent dans de telles obligations pourraient voir leur possibilité de réaliser la sûreté qui garantit l'obligation limitée ou retardée. Pour faire valoir leur droit en cas de défaut, de faillite ou dans une situation semblable, ces fonds pourraient devoir faire appel à un conseiller, notamment à un conseiller juridique, ce qui pourrait faire en sorte d'augmenter leurs charges opérationnelles et avoir une incidence défavorable sur leur valeur liquidative.

En outre, de façon générale, les obligations à taux variable peuvent être remboursées par anticipation avant leur échéance. Dans un tel cas, l'obligation à taux variable peut procurer un revenu moindre ou offrir une possibilité moins grande de produire des gains en capital ou les deux.

Risque propre aux placements étrangers

Lorsqu'un fonds investit dans des titres étrangers, sa valeur est influencée par les marchés financiers et les tendances économiques générales des pays où les titres ont été émis. Il existe des normes sur le marché américain qui sont semblables à celles du marché canadien, mais ce n'est pas toujours le cas sur d'autres marchés étrangers. Par exemple, certains marchés étrangers peuvent ne pas être aussi rigoureusement réglementés que les marchés du Canada et des États-Unis. Leurs lois peuvent faire en sorte qu'il est difficile de protéger les droits des investisseurs. Le climat politique peut être moins stable et il peut exister des tensions sociales, religieuses et régionales. Les normes de divulgation commerciales et comptables peuvent être moins sévères qu'au Canada et aux États-Unis, faisant ainsi en sorte qu'il est difficile d'obtenir de l'information exhaustive sur un placement éventuel. Les marchés des valeurs mobilières peuvent être plus petits que ceux des pays développés; ainsi, il pourrait être plus difficile de vendre des titres afin de réaliser un bénéfice ou d'éviter des pertes. Par conséquent, la valeur des titres étrangers et la valeur des fonds qui les détiennent peuvent augmenter ou baisser plus rapidement et de manière plus importante que les placements au Canada et aux États-Unis. De façon générale, les titres émis sur des marchés plus développés comportent moins de risques propres aux placements étrangers. Les titres émis sur des marchés émergents ou en développement comportent des risques propres aux placements étrangers plus élevés.

Les fonds qui concentrent leurs placements dans un seul pays ou une seule région du monde ont tendance à comporter plus de risques que les fonds ayant une meilleure diversification sur le plan géographique étant donné que les prix des titres sur les mêmes marchés ont tendance à fluctuer à la hausse et à la baisse ensemble.

En outre, un fonds qui investit dans des titres étrangers peut devenir assujetti à des retenues d'impôt étranger sur les dividendes ou d'autres distributions à l'égard de ces titres et à la disposition de ceux-ci. Selon les circonstances, il se peut qu'une partie ou que la totalité de cet impôt étranger ne soit pas admissible à une exonération en vertu des dispositions de la Loi de l'impôt qui permettent à un fonds ou à des porteurs de titres d'obtenir un crédit ou une déduction à l'égard de certains impôts étrangers.

Risque propre à un fonds de fonds

Dans le cadre de leur stratégie de placement, certains fonds investissent directement dans d'autres fonds d'investissement, ou obtiennent une exposition à ceux-ci. En conséquence, ces fonds comportent les risques des fonds sous-jacents. En outre, si un fonds sous-jacent suspend les rachats, le fonds d'investissement qui investit dans le fonds sous-jacent sera incapable d'évaluer une partie de son portefeuille et pourrait ne pas être en mesure de racheter des titres.

Certains fonds peuvent être réputés avoir gagné un revenu sur des placements dans certains types d'entités de placement étrangères. Il est possible que l'ARC soit en désaccord avec le traitement fiscal retenu par un fonds. Dans un tel cas, le revenu net du fonds aux fins de l'impôt et la partie imposable des distributions versées aux investisseurs pourraient être subséquemment considérés comme supérieurs à ceux établis au départ. Les investisseurs ou le fonds pourraient recevoir une nouvelle cotisation à l'égard de l'impôt sur le revenu. De plus, le fonds pourrait devoir payer des retenues d'impôt non remises sur des distributions antérieures versées aux investisseurs non résidents, ce qui pourrait réduire la valeur du fonds et la valeur du placement d'un investisseur dans celui-ci.

Risque propre à la suspension de la négociation des titres de série FNB

La négociation des titres de série FNB sur certains marchés peut être suspendue par le déclenchement d'un mécanisme individuel ou généralisé de suspension des opérations (lequel suspend la négociation pendant une période précise lorsque le cours d'un titre donné ou que les cours sur l'ensemble du marché chutent d'un certain pourcentage). Dans le cas de la TSX, la négociation des titres de série FNB peut également être suspendue si i) les titres de série FNB sont radiées de la cote de la TSX sans avoir préalablement été inscrites à la cote d'une autre bourse, ou ii) les représentants officiels de la TSX jugent que cette mesure s'impose dans l'intérêt du maintien d'un marché équitable et ordonné ou pour la protection des investisseurs.

Risque propre aux indices

Certains fonds, dont les fonds indiciels et certains fonds négociés en bourse, ont recours à diverses stratégies indicielles ou ont une exposition à des OPC sous-jacents qui ont recours à des stratégies indicielles. Les fonds qui adoptent une stratégie indicielle tentent de reproduire le rendement des placements inclus dans l'indice et, par conséquent, le rendement d'un indice. Une corrélation parfaite entre le fonds ou un OPC sous-jacent utilisant une stratégie indicielle et son indice de référence est peu probable, puisque le fonds et l'OPC sous-jacent, à la différence de l'indice, engagent leurs propres charges opérationnelles et frais d'opérations, ce qui réduit les rendements.

De plus, un fonds ou un OPC sous-jacent peut, en fondant ses décisions de placement sur un indice, investir une plus grande partie de ses actifs dans les titres d'un ou de plusieurs émetteurs que ce qui est normalement permis pour les OPC. Dans de telles circonstances, le fonds ou l'OPC sous-jacent peut avoir tendance à être plus volatil et moins liquide que les OPC plus diversifiés, étant donné qu'il est davantage touché par le rendement d'émetteurs particuliers.

En outre, la concentration par un fonds ou un OPC sous-jacent de ses placements dans les titres faisant partie d'un indice précis lui permettra de se concentrer sur le potentiel de cet indice; toutefois, cela signifie également qu'il peut avoir tendance à être plus volatil qu'un fonds ou un OPC sous-jacent qui investit dans des titres de plusieurs indices puisque les cours des titres compris dans un même indice ont tendance à fluctuer de la même façon. Si ses objectifs de placement le prévoient, le fonds ou l'OPC sous-jacent doit continuer à investir dans les titres de l'indice, même si celui-ci affiche un mauvais rendement. Cela signifie que le fonds ou l'OPC sous-jacent ne pourra pas réduire le risque en diversifiant ses placements et en souscrivant des titres qui font partie d'autres indices.

De plus, si le marché boursier sur lequel l'indice se fonde n'est pas ouvert, le fonds ou l'OPC sous-jacent peut être incapable de déterminer sa valeur liquidative par titre et, en conséquence, peut être dans l'impossibilité de répondre aux demandes de rachat.

Risque propre à la concentration dans un secteur

Certains OPC concentrent leurs placements dans un secteur particulier. Ils peuvent ainsi se concentrer sur le potentiel de ce secteur, mais il y a un risque que leur rendement connaisse une plus grande volatilité que celui des fonds qui investissent dans de nombreux secteurs. Les fonds investissant dans un seul secteur sont touchés de la même façon par l'évolution de la conjoncture économique, de la

situation réglementaire et financière et du marché. Lorsque leurs objectifs de placement les obligent à investir dans un secteur donné, ces fonds doivent continuer d'investir dans ce secteur particulier, même si le secteur affiche un mauvais rendement. Les fonds ne pourront donc pas réduire le risque en diversifiant leurs placements dans d'autres secteurs.

Risque de taux d'intérêt

La valeur des fonds investissant dans des titres à revenu fixe peut augmenter ou diminuer en fonction de l'évolution des taux d'intérêt. Voici pourquoi. Les titres à revenu fixe, notamment les obligations, les créances hypothécaires, les bons du Trésor et le papier commercial, procurent un taux d'intérêt déterminé au moment de leur émission. Leur valeur a tendance à fluctuer dans le sens contraire de l'évolution des taux d'intérêt. Ainsi, lorsque les taux d'intérêt sont à la hausse, la valeur d'une obligation existante sera à la baisse parce que le taux d'intérêt de cette obligation est inférieur au taux du marché et vice versa. Ces changements se répercutent sur la valeur de tout fonds investissant dans des titres à revenu fixe. En outre, dans la mesure où un fonds investit dans des instruments dont le rendement est négatif (p. ex. lorsque les taux d'intérêt sont négatifs), sa valeur pourrait en être touchée défavorablement.

Dans le cas des fonds du marché monétaire en particulier, leur rendement est influencé par les taux d'intérêt à court terme et variera en fonction de ceux-ci.

Plusieurs autorités de réglementation et organismes sectoriels à l'échelle mondiale travaillent à assurer la transition des taux interbancaires offerts (« taux IBOR »), y compris le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR), vers d'autres taux. Le LIBOR, l'un des taux interbancaires offerts les plus couramment utilisés, a pris fin à la fin de l'année 2021. L'incidence d'une telle transition sur un fonds et les titres dans lesquels il investit pourrait ne pas être établie pour le moment et elle pourrait dépendre de facteurs qui comprennent notamment : i) des clauses existantes de résiliation ou de rechange dans des contrats distincts; et ii) si, quand et comment les participants du secteur mettent au point et adoptent de nouveaux taux de référence et de rechange tant pour les produits et instruments existants que pour les nouveaux. Rien ne garantit que la composition ou les caractéristiques d'un taux de référence de rechange seront semblables à un taux IBOR ou qu'elles produiront la même valeur ou équivalence économique qu'un tel taux, ni qu'un instrument qui utilise un taux de rechange aura le même volume ou la même liquidité. Une telle transition pourrait entraîner une diminution de la valeur des instruments fondés sur les taux IBOR détenus par un fonds et une augmentation de l'illiquidité et de la volatilité sur des marchés qui pour l'instant s'appuient sur les taux IBOR pour établir les taux d'intérêt, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur le rendement d'un fonds.

Risque propre à la concentration sur un émetteur

Certains OPC concentrent leurs placements sur un émetteur en particulier. Ils peuvent ainsi se concentrer sur le potentiel de cet émetteur, mais il y a un risque que leur rendement connaisse une plus grande volatilité que celui des fonds qui investissent dans de nombreux émetteurs et que leur liquidité, et donc leur capacité de répondre aux demandes de rachat, soit affectée de manière défavorable. Comme ces fonds investissent dans un moins grand nombre d'émetteurs, ils sont davantage touchés par le rendement (bon ou mauvais) d'un émetteur. Ces fonds comportent un risque plus élevé que d'autres fonds qui investissent dans un plus grand nombre d'émetteurs.

Risque d'opérations importantes

Un fonds peut avoir un ou plusieurs investisseurs qui détiennent ou acquièrent un nombre important de titres du fonds, y compris d'autres OPC. Par exemple, une institution financière peut acheter ou vendre des quantités importantes de titres d'un fonds pour couvrir ses obligations à l'égard d'un produit de placement garanti dont le rendement est lié au rendement du fonds. En outre, certains OPC, y compris certains fonds d'investissement BMO, peuvent investir directement dans les fonds. Si un ou plusieurs de ces investisseurs (y compris ces fonds qui effectuent des placements) décident de faire racheter leur placement dans un fonds, celui-ci pourrait devoir vendre un nombre important de titres pour répondre à ces demandes. Le gestionnaire de portefeuille pourrait devoir remanier la composition du portefeuille du fonds de façon importante ou pourrait être obligé de vendre des placements à des prix défavorables, ce qui pourrait avoir des répercussions défavorables sur le rendement du fonds. Réciproquement, si un ou plusieurs de ces investisseurs décident d'augmenter leur investissement dans un fonds, le fonds pourrait devoir détenir une position relativement importante en espèces pour une

certaine période pendant que le gestionnaire de portefeuille essaie de trouver des placements convenables, situation qui pourrait avoir des répercussions défavorables sur le rendement du fonds.

Une fiducie, et notamment un fonds de fiducie BMO, connaît un « fait lié à la restriction de pertes » aux fins de la Loi de l'impôt lorsqu'une personne devient un « bénéficiaire détenant une participation majoritaire » du fonds de fiducie BMO ou lorsqu'un groupe de personnes devient un « groupe de bénéficiaires détenant une participation majoritaire » du fonds de fiducie BMO, au sens donné à ces expressions dans la Loi de l'impôt. En règle générale, un bénéficiaire détenant une participation majoritaire d'un fonds de fiducie BMO est un porteur de parts qui, avec les personnes et les sociétés de personnes avec lesquelles il est affilié, détient des parts dont la juste valeur marchande est supérieure à 50 % de la juste valeur marchande de toutes les parts du fonds de fiducie BMO. Si un fonds de fiducie BMO connaît un « fait lié à la restriction de pertes », i) son exercice sera réputé prendre fin aux fins de l'impôt (ce qui donnera lieu à une attribution du revenu imposable du fonds de fiducie BMO à ce moment aux porteurs de parts pour que le fonds de fiducie BMO n'ait pas à payer d'impôt sur le revenu sur ce montant), et ii) il deviendra assujetti aux règles concernant la restriction de pertes généralement applicables aux sociétés par actions qui font l'objet d'une acquisition de contrôle, dont la réalisation réputée de pertes en capital latentes et des restrictions sur leur capacité de reporter prospectivement les pertes. En conséquence de l'application de ces règles, le montant des distributions versées par le fonds de fiducie BMO suivant un fait lié à la restriction de pertes peut être supérieur à ce qui aurait été par ailleurs versé. Toutefois, aucune personne ni aucun groupe de personnes ne devient un bénéficiaire détenant une participation majoritaire ou un groupe de bénéficiaires détenant une participation majoritaire d'un fonds de fiducie BMO tant que celui-ci est une « fiducie de placement déterminée » au sens de la Loi de l'impôt parce qu'il respecte certaines conditions, dont des conditions portant sur la diversification des placements. Il pourrait être impossible pour un fonds de fiducie BMO qui émet des titres de série FNB de déterminer si un fait lié à la restriction de pertes s'est produit ou quand il s'est produit en raison de la manière dont les titres de série FNB sont achetés et vendus. Rien ne garantit qu'un fonds de fiducie BMO ne sera pas assujetti aux règles concernant la restriction de pertes, et il n'y a pas de certitude quant au moment où les distributions découlant d'un fait lié à la restriction de pertes seront versées.

Risque de liquidité

Certains titres pourraient être difficiles à acheter ou à vendre parce qu'ils ne sont pas bien connus ou parce qu'ils sont très sensibles aux événements politiques ou économiques. C'est le cas par exemple des placements dans des secteurs précis, surtout dans les secteurs des marchandises, et des placements sur des marchés restreints ou émergents. De plus, les sociétés de plus petite envergure peuvent être difficiles à évaluer parce qu'elles créent de nouveaux produits ou services pour lesquels aucun marché n'existe encore ou ne génère pas encore de revenus. Elles peuvent n'avoir qu'un petit nombre d'actions sur le marché, ce qui peut compliquer l'achat ou la vente d'actions par un fonds au moment voulu. La valeur des fonds qui détiennent de tels placements peut augmenter ou diminuer de façon importante.

Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres

Les fonds peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Une opération de prêt de titres est une entente dans le cadre de laquelle un fonds prête des titres par l'entremise d'un mandataire autorisé, en échange d'une rémunération et d'une forme de garantie acceptable. Lors d'une opération de mise en pension, un fonds convient de vendre des titres en contrepartie d'espèces tout en assumant au même moment une obligation de racheter les mêmes titres en contrepartie d'espèces (habituellement à un prix supérieur), à une date ultérieure. Une opération de prise en pension est une opération dans le cadre de laquelle un fonds achète des titres en contrepartie d'espèces tout en convenant au même moment de revendre les mêmes titres en contrepartie d'espèces (habituellement à un prix plus élevé), à une date ultérieure.

Les risques associés aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres se matérialisent lorsqu'une contrepartie est en défaut aux termes de l'entente attestant l'opération et que le fonds est forcé de faire une réclamation pour recouvrer son investissement. Lors d'une opération de prêt ou de mise en pension de titres, le fonds pourrait subir une perte si la valeur des titres prêtés ou vendus a augmenté par rapport à la valeur des biens donnés en garantie qu'il détient. Dans le cas d'une opération de prise en pension, le fonds pourrait subir une perte si la valeur des titres qu'il a achetés diminue par rapport à la valeur des biens donnés en garantie qu'il détient.

Dans le but de limiter ces risques :

- la valeur des biens donnés en garantie et détenus par le fonds doit être égale à un minimum de 102 % de la valeur marchande des titres vendus, prêtés ou de la contrepartie en espèces versée (les biens donnés en garantie font l'objet d'un rajustement tous les jours ouvrables pour permettre de s'assurer que cette valeur est maintenue);
- les opérations de mise en pension de titres et les conventions de prêt de titres sont limitées à 50 % de la valeur des actifs du fonds. La valeur des biens donnés en garantie et le montant des contreparties en espèces versées pour des titres reçus ne sont pas considérés aux fins de ce calcul;
- nous ne concluons de telles opérations qu'avec des parties qui semblent posséder les ressources et la capacité financière nécessaires pour respecter leurs engagements aux termes des conventions.

Risque propre aux séries

Les fonds émettent plus d'une série de titres. Chaque série comporte ses propres frais, qui sont comptabilisés de façon distincte. Toutefois, si une série ne peut s'acquitter de ses obligations financières, les autres séries sont tenues d'acquitter la différence parce que le fonds dans son ensemble est responsable, en droit, des obligations financières de toutes les séries.

Risque propre à la vente à découvert

Les stratégies de vente à découvert peuvent donner à un fonds l'occasion de gérer la volatilité et d'augmenter le rendement si les marchés sont en baisse ou volatils. La vente à découvert de titres comporte un risque puisque rien ne garantit que la valeur des titres diminuera suffisamment au cours de la période de la vente à découvert pour compenser l'intérêt versé par le fonds ni que le fonds pourra faire un profit, et la valeur des titres de la vente à découvert peut plutôt augmenter. Le fonds peut également avoir des difficultés à racheter et à rendre les titres empruntés. L'agent emprunteur de qui le fonds a emprunté les titres peut faire faillite et le fonds peut perdre la garantie qu'il a déposée auprès de l'agent emprunteur.

Afin de limiter ces risques, un fonds établira des contrôles lorsqu'il se livre à une vente à découvert :

- le titre vendu à découvert doit être liquide;
- au moment où le fonds vend le titre à découvert :
  - le fonds a emprunté ou a pris des dispositions en vue d'emprunter le titre auprès d'un agent emprunteur
  - la valeur marchande globale de l'ensemble des titres de l'émetteur qui sont vendus à découvert par le fonds n'est pas supérieure à 5 % de la valeur liquidative du fonds
  - la valeur marchande globale de l'ensemble des titres vendus à découvert par le fonds n'est pas supérieure à 20 % de la valeur liquidative du fonds
  - le fonds doit détenir une couverture en espèces dont le montant, avec les actifs en portefeuille déposés auprès des agents emprunteurs en garantie relativement aux ventes à découvert de titres par le fonds, représente au moins 150 % de la valeur marchande globale de l'ensemble des titres vendus à découvert par le fonds, selon leur évaluation quotidienne à la valeur de marché
- le fonds ne doit pas utiliser la couverture en espèces d'une vente à découvert pour acheter une position acheteur dans un titre, sauf s'il s'agit d'un titre qui constituerait par ailleurs une couverture en espèces.

Modifications fiscales

Rien ne garantit que les lois fiscales, fédérales ou provinciales du Canada, les lois fiscales étrangères ou les politiques administratives ou pratiques de cotisation de l'ARC concernant le traitement des fiducies de fonds commun de placement et des sociétés de fonds commun de placement ne seront pas modifiées d'une manière qui aurait une incidence défavorable sur les fonds ou les porteurs de titres.

L'ARC a pour pratique de ne pas rendre de décisions anticipées en matière d'impôt sur le revenu à l'égard de la caractérisation d'éléments à titre de gains en capital ou de revenu, et aucune décision anticipée en matière d'impôt sur le revenu n'a été demandée ni obtenue. Si des dispositions ou des opérations d'un fonds qu'il considère être au chapitre du capital étaient jugées comme ne l'étant pas, cela pourrait faire augmenter le revenu net du fonds aux fins fiscales. Le fonds pourrait être tenu de payer des impôts non remboursables et, dans le cas d'un fonds de fiducie BMO, la tranche imposable des distributions versées aux porteurs de parts pourrait augmenter.

Une loi visant l'adoption du budget fédéral canadien 2019 modifiera la Loi de l'impôt pour éliminer la capacité d'une fiducie de fonds commun de placement à distribuer un revenu ordinaire en tant que prix de rachat de parts et, dans certains cas, restreindre la capacité d'une fiducie de fonds commun de placement à distribuer des gains en capital en tant que prix de rachat de parts. Même si les fonds de fiducie BMO qui constituent des fiducies de fonds commun de placement n'ont généralement pas eu recours à cette procédure pour effectuer des rachats dans le cours normal des affaires, les modifications proposées pourraient faire en sorte que certains fonds de fiducie BMO devront effectuer des distributions imposables plus importantes aux porteurs de parts qui demeurent dans le fonds.

En février 2022, le ministère des Finances du Canada a publié, aux fins de consultation publique, des propositions législatives qui, si elles sont adoptées, pourraient limiter la déductibilité des intérêts nets et des dépenses de financement aux fins de l'impôt canadien. En règle générale, il est prévu que les propositions fiscales s'appliquent aux années d'imposition à compter du 1er janvier 2023. Si ces propositions devaient s'appliquer à Catégorie de société BMO Inc. ou à BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée et leur refuser la déduction d'intérêts nets ou de dépenses de financement autrement déductibles, Catégorie de société BMO Inc. et BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée pourraient devoir payer de l'impôt non remboursable. Si ces propositions devaient s'appliquer aux fonds de fiducie BMO, ceux-ci seraient tenus de verser de plus grandes distributions imposables aux porteurs de parts.

Risque propre au cours des titres de série FNB

Les titres de série FNB peuvent se négocier sur le marché selon une prime ou un escompte par rapport à la valeur liquidative par titre. Rien ne garantit qu'ils se négocieront à des cours qui reflètent leur valeur liquidative. Le cours des titres de série FNB fluctuera en fonction des variations de la valeur liquidative du fonds ainsi que de l'offre et de la demande du marché sur la TSX. Toutefois, étant donné que, en règle générale, seul un nombre prescrit de titres de série FNB (terme défini à la rubrique *Émission de titres de série FNB – En faveur des courtiers désignés et des courtiers de FNB* à la page 52) sont émis en faveur de courtiers désignés et de courtiers de FNB, et que les porteurs d'un nombre prescrit de titres de série FNB (ou d'un multiple entier de ce nombre) pourraient faire racheter ces titres à leur valeur liquidative, nous sommes d'avis que des escomptes ou des primes élevés par rapport à la valeur liquidative des titres de série FNB ne devraient perdurer.

Risque propre aux titres coupon zéro

Certain fonds peuvent investir dans des titres coupon zéro. Les titres coupon zéro ont tendance à être plus sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt que les titres de durée semblable qui versent un intérêt.

Restrictions en matière de placement

Généralités

À l'exception de ce qui est prévu dans les présentes, nous gérons chacun des fonds conformément à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et aux restrictions et aux pratiques ordinaires concernant les placements prévues par la législation canadienne en matière de valeurs mobilières, dont le Règlement 81-102 et le Règlement 81-107. La législation a notamment pour objectif de faire en sorte que les placements des fonds soient diversifiés et relativement liquides et que les fonds soient gérés de façon adéquate. Le Règlement 81-107 et le Règlement 81-102 prévoient également certaines dispenses à ces restrictions ordinaires en matière de placement. Un fonds ne peut se fier aux exceptions décrites ci-après que si elles sont conformes à ses objectifs de placement.

Chaque fonds n'exercera aucune activité autre que le placement de ses fonds dans des biens pour l'application de la Loi de l'impôt.

Dispenses relatives aux opérations entre parties apparentées

Les fonds ont obtenu une dispense des autorités canadiennes en valeurs mobilières leur permettant de s'écarter des restrictions et des pratiques ordinaires en matière de placement pour permettre aux fonds de conclure certaines opérations entre parties apparentées, sous réserve de certaines conditions, dont l'obtention de l'approbation du CEI des fonds. Chacune des opérations ci-après décrites est appelée une « **opération entre parties apparentées** ».

Investir dans des titres d'émetteurs apparentés

De façon générale, des restrictions empêchent un fonds d'acheter des titres d'un émetteur apparenté. Cependant, un fonds est autorisé à acheter des titres d'un émetteur apparenté si l'achat de ces titres est effectué auprès d'une bourse à la cote de laquelle les titres sont inscrits et négociés. Un fonds pourrait donc, par exemple, acheter des actions ordinaires et des actions privilégiées d'un émetteur apparenté inscrites à la cote d'une bourse.

Le gestionnaire a obtenu une dispense qui permet à un fonds d'acheter des titres de créance d'un émetteur apparenté, sous réserve du respect de certaines conditions, notamment que l'achat soit effectué sur le marché secondaire et que les titres de créance aient obtenu une notation désignée de la part d'une agence de notation désignée.

Le gestionnaire a également obtenu une dispense qui permet aux fonds d'acheter des titres de créance d'un émetteur apparenté (exception faite de titres adossés à des actifs), dont la durée jusqu'à échéance est d'au moins 365 jours, sur le marché primaire (soit l'émission de nouveaux titres par l'émetteur apparenté), sous réserve du respect de certaines conditions, notamment que les titres de créance obtiennent une notation désignée de la part d'une agence de notation désignée et, par suite de cet achat, qu'au plus 5 % de l'actif net du fonds soit investi dans les titres de créance de l'émetteur apparenté.

Marché principal

De façon générale, des restrictions empêchent un fonds d'acheter des titres d'une partie apparentée qui agit pour son propre compte ou de vendre des titres à une telle partie. Toutefois, un fonds est autorisé à réaliser de telles opérations si le prix convenu pour le titre est a) inférieur au cours vendeur du titre selon les cotations publiées d'usage courant, dans le cas d'un achat par un fonds, ou b) supérieur au cours acheteur du titre selon les cotations publiées d'usage courant, dans le cas d'une vente par le fonds. Les fonds sont également autorisés à acheter des titres de créance d'un autre fonds géré par le gestionnaire ou d'un membre du même groupe que le gestionnaire ou à leur vendre de tels titres, sous réserve de certaines conditions énoncées dans le Règlement 81-102 et le Règlement 81-107.

Le gestionnaire a obtenu une dispense qui permet à un fonds d'acheter des titres de créance d'une partie apparentée qui est un courtier principal sur le marché canadien des titres de créance ou de vendre des titres à une telle partie, sous réserve du respect de certaines conditions, y compris i) le fait qu'un achat ne doit pas être effectué à un prix supérieur au cours vendeur et une vente ne doit pas être effectuée à un prix inférieur au cours acheteur et ii) que les cours acheteur et vendeur d'un titre doivent être établis en fonction d'une cote obtenue auprès d'une partie indépendante si une cote publique n'est pas disponible.

Prise ferme par une partie apparentée

Certains fonds sont des « fonds d'investissement gérés par un courtier » (au sens du Règlement 81-102). En règle générale, il est interdit à ce type de fonds d'investir dans des titres à l'égard desquels une partie apparentée a agi en qualité de preneur ferme dans le cadre du placement de ces titres et pendant les 60 jours suivant ce placement. Cependant, un fonds est autorisé à acheter des titres de créance et de capitaux propres à l'égard desquels une partie apparentée a agi en qualité de preneur ferme si certaines conditions prévues dans le Règlement 81-102 sont remplies.

Le gestionnaire a obtenu une dispense qui permet à un fonds d'acheter des titres de créance (exception faite du papier commercial adossé à des actifs) à l'égard desquels une partie apparentée a agi en qualité de preneur ferme, même si les titres de créance n'ont pas obtenu de notation désignée de la part d'une agence de notation désignée, sous réserve du respect de certaines conditions. Cette dispense comporte certaines conditions si les titres sont acquis dans le cadre d'un placement et d'autres conditions si les titres sont acquis dans les 60 jours après un placement.

Opérations entre fonds
Aux termes du Règlement 81-102 et du Règlement 81-107, les fonds sont autorisés à effectuer certaines opérations entre fonds sous réserve de certaines conditions, y compris le fait que l'opération entre fonds ait lieu au « cours du marché » du titre.

Le gestionnaire a obtenu une dispense qui autorise un fonds à réaliser des opérations entre fonds si le titre est un titre coté en bourse ou un titre coté à l'étranger et que l'opération est exécutée au dernier cours vendeur publié à la bourse à la cote de laquelle le titre est inscrit ou coté juste avant la réalisation de l'opération.

Conformément à cette dispense, un fonds est également autorisé à réaliser certaines opérations croisées sur des titres en portefeuille avec des fonds d'investissement qui ne sont pas assujettis au Règlement 81-107 et avec des comptes discrétionnaires gérés par des membres du groupe du gestionnaire, sous réserve du respect de conditions semblables à celles qui sont énoncées dans le Règlement 81-107.

Examen et approbation par le CEI
Chaque opération entre parties apparentées décrite ci-dessus est soumise à l'examen et à l'approbation préalables du CEI des fonds. En outre, le CEI des fonds doit procéder à l'examen et à l'évaluation de la pertinence et de l'efficacité des politiques et des procédures du gestionnaire concernant les opérations entre parties apparentées. De plus, le CEI des fonds et le gestionnaire doivent également agir dans le respect des exigences du Règlement 81-107 pour ce qui est des instructions permanentes et de la communication d'information aux autorités en valeurs mobilières.

Le CEI des fonds a donné son approbation et des instructions permanentes à l'égard de chacune des opérations entre parties apparentées décrites ci-dessus. Conformément aux conditions prévues dans les instructions permanentes applicables du CEI, le CEI examine chaque opération entre parties apparentées au moins chaque trimestre. Dans le cadre de son examen, le CEI détermine si les décisions en matière de placement à l'égard des opérations entre parties apparentées :

- ont été prises par le gestionnaire dans l'intérêt des fonds et ont été prises libres de toute influence du gestionnaire ou d'une entité apparentée au gestionnaire et sans tenir compte de considérations se rapportant au gestionnaire ou à une entité apparentée au gestionnaire;
- respectaient les conditions prévues dans les politiques et procédures du gestionnaire;
- étaient conformes aux instructions permanentes applicables du CEI;
- ont abouti à un résultat juste et raisonnable pour les fonds.

Si une décision de placement à l'égard d'une opération entre parties apparentées n'est pas prise conformément à une condition imposée par la législation en valeurs mobilières ou par le CEI dans son approbation, le gestionnaire doit en aviser le CEI et le CEI doit, aussitôt que possible, en aviser les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le CEI est également tenu de faire état d'une telle opération dans son rapport annuel aux porteurs de titres des fonds.

Des renseignements additionnels sur le mandat, les tâches et les responsabilités du CEI se trouvent sous la rubrique *Comité d'examen indépendant et gouvernance des fonds* à la page 29.

Sous réserve de certaines conditions, les fonds se sont fondés sur l'approbation du CEI et les exigences pertinentes du Règlement 81-107 ou d'une dispense pour s'écarter des restrictions et des pratiques en matière de placement prévues dans la législation en valeurs mobilières, y compris le Règlement 81-102, afin de permettre aux fonds de faire ce qui suit :

- investir ou continuer d'investir dans des titres de la Banque de Montréal ou d'un autre émetteur apparenté (le gestionnaire est une filiale en propriété exclusive indirecte de la Banque de Montréal);
- investir dans des titres pendant leur placement ou pendant les 60 jours suivant la période de placement si une entité qui est apparentée au gestionnaire ou au sous-conseiller du fonds a agi comme preneur ferme dans le cadre du placement de ces titres;
- acheter des titres de créance auprès d'un courtier apparenté qui détient ces titres de créance pour son compte ou vendre des titres de créance à un courtier apparenté qui les acquiert pour son propre compte;
- acheter un titre d'un émetteur auprès d'un autre fonds d'investissement géré par le gestionnaire ou un membre du groupe du gestionnaire ou vendre un tel titre à un autre fonds d'investissement géré par le gestionnaire ou un membre du groupe du gestionnaire ou à un compte géré par un membre du groupe du gestionnaire.

Dispenses pour d'autres types de placements ou d'opérations

En plus des dispenses qu'a obtenues le gestionnaire auprès des autorités en valeurs mobilières pour s'écarter des restrictions et des pratiques en matière de placement prévues dans la législation en valeurs mobilières à l'égard d'opérations entre parties apparentées, le gestionnaire a obtenu l'approbation des autorités en valeurs mobilières pour s'écarter d'autres restrictions et pratiques de placement prévues dans la législation sur les valeurs mobilières, comme il est précisé ci-après.

Opérations en nature

Le gestionnaire a obtenu une dispense qui autorise les fonds à se livrer à des opérations en nature, sous réserve du respect de certaines conditions.

Investir dans les FNB de Hong Kong

Les fonds ont obtenu une dispense qui leur permet de souscrire et de détenir des titres de certains fonds négociés en bourse de Hong Kong (les « **FNB HK** »), sous réserve des conditions qui suivent :

a) le placement d'un fonds dans un FNB HK est conforme à ses objectifs de placement fondamentaux;
b) aucun des FNB HK ne sont des fonds négociés en bourse synthétiques, c'est-à-dire que leur stratégie de placement ne repose pas principalement sur l'utilisation de swaps ou d'autres dérivés en vue d'obtenir une exposition financière indirecte au rendement d'un indice;
c) la dispense accordée à l'égard de l'alinéa 2.5(2)(e) du Règlement 81-102 ne s'applique qu'aux courtages payables pour l'achat ou la vente de titres des FNB HK;
d) le prospectus simplifié de chacun des fonds qui se prévaut de la présente dispense mentionne que le fonds a obtenu une dispense qui lui permet d'investir dans les FNB HK;
e) le placement d'un fonds dans un FNB HK est par ailleurs conforme à l'article 2.5 du Règlement 81-102;
f) un fonds investit au plus 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un FNB HK donné et au plus 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par l'ensemble des FNB HK;
g) un fonds n'acquiert pas de titres additionnels d'un FNB HK et doit se départir des titres d'un FNB HK alors détenus dans un délai de six mois si la réglementation qui s'applique au FNB HK est considérablement modifiée.

Remise des aperçus du fonds

Les fonds ont obtenu une dispense de l'obligation de remettre les aperçus du fonds pour les achats de titres des fonds effectués dans le cadre d'activités de rééquilibrage du service d'investissement BMO « Fonds sur mesure »MD et du service d'investissement BMO GraduactionMD, sous réserve de certaines conditions.

Prix et notations

Les fonds ont obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense qui leur permet de mentionner dans les communications publicitaires les prix Lipper et les notations Lipper Leader, les trophées FundGrade A+ et les notes FundGrade ainsi que les notes Morningstar attribués aux fonds, sous réserve de certaines conditions.

Placement de titres de FNB

Les fonds ont obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense relativement au placement des titres de série FNB aux fins suivantes :

1. accorder au fonds une dispense de l'obligation de préparer et de déposer un prospectus ordinaire détaillé relativement aux titres de série FNB en conformité avec le *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* selon la forme prescrite par l'*Annexe 41-101A2 – Information à fournir dans le prospectus du fonds d'investissement*, sous réserve des modalités de la dispense, à condition que le fonds dépose un prospectus à l'égard des titres de série FNB conformément aux dispositions du *Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif*, sauf les obligations relatives au dépôt d'un document d'aperçu du fonds;
2. permettre au fonds de se soustraire à l'obligation selon laquelle un placement par prospectus de titres de série FNB doit contenir une attestation des preneurs fermes;
3. permettre à une personne physique ou morale souscrivant des titres de série FNB dans le cours normal des affaires par l'intermédiaire des services de la TSX ou d'une autre bourse de se soustraire aux exigences relatives aux offres publiques d'achat des lois sur les valeurs mobilières du Canada;

4. permettre au fonds d'emprunter des fonds auprès du dépositaire du fonds et, si ce dernier l'exige, d'accorder une garantie grevant ses actifs en portefeuille comme mesure temporaire en vue de financer la tranche des distributions payable aux investisseurs qui correspond, dans l'ensemble, à des sommes que le fonds doit recevoir mais qu'il n'a pas encore reçues;
5. traiter la série FNB et les séries OPC du fonds comme si ces séries étaient deux fonds distincts en ce qui a trait à leur conformité aux dispositions des parties 9, 10 et 14 du Règlement 81-102.

Titres T+3

Chaque fonds qui investit une tranche de ses actifs en portefeuille dans des titres T+3 a obtenu des autorités en valeurs mobilières une dispense lui permettant de régler les opérations sur les titres de série FNB du fonds effectuées sur le marché primaire au plus tard le troisième jour ouvrable suivant la date à laquelle le prix des titres de série FNB est établi. Ce cycle de règlement diffère du cycle de règlement habituel pour des opérations sur les titres de série FNB du fonds effectuées sur le marché secondaire, qui a lieu habituellement au plus tard dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle le prix des titres de série FNB est établi (sauf en ce qui a trait aux titres de série FNB du Fonds du marché monétaire BMO, à l'égard desquels le règlement a lieu au plus tard un jour ouvrable suivant la date à laquelle le prix des titres est établi).

Titres visés par la Règle 144A

Les fonds peuvent se prévaloir d'une dispense des exigences de la législation en valeurs mobilières visant l'achat et la détention d'actifs illiquides à l'égard de certains titres à revenu fixe qui sont admissibles et peuvent être négociés conformément à une dispense des exigences d'inscription de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée (la « Loi de 1933 »), comme il est mentionné dans la Règle 144A de la Loi de 1933 à l'égard de la revente de certains titres à revenu fixe à des « acheteurs institutionnels admissibles » (au sens attribué à *qualified institutional buyers* dans la Loi de 1933). La dispense fait l'objet de certaines conditions.

Restrictions et pratiques de placement supplémentaires visant certains fonds

BMO Fonds d'obligations mondiales stratégiques et BMO Fonds universel d'obligations

Le Fonds d'obligations mondiales stratégiques BMO et le Fonds universel d'obligations BMO ont obtenu l'autorisation des autorités canadiennes en valeurs mobilières d'investir jusqu'à concurrence de 20 % de leur actif net, calculé à la valeur marchande au moment de l'achat, dans des titres de créance qui sont émis ou garantis quant au remboursement du capital et au paiement des intérêts par des organismes supranationaux acceptés ou des gouvernements (autres que le gouvernement du Canada, une province canadienne ou les États-Unis d'Amérique pour lesquels cette autorisation n'a pas été exigée) et qui ont reçu la note AA ou mieux du Standard & Poor's Rating Service, et jusqu'à concurrence de 35 % de leur actif net, calculé à la valeur marchande au moment de l'achat, dans des titres de créance qui sont émis ou garantis quant au remboursement du capital et au paiement des intérêts par des organismes supranationaux acceptés ou des gouvernements (autres que le gouvernement du Canada, une province canadienne ou les États-Unis d'Amérique pour lesquels cette autorisation n'a pas été exigée) et qui ont reçu la note AAA ou mieux du Standard & Poor's Rating Service ou une note équivalente d'une autre agence de notation reconnue.

BMO Fonds hypothécaire et de revenu à court terme et BMO Portefeuille diversifié de revenu

Le gestionnaire, au nom du Fonds hypothécaire et de revenu à court terme BMO et du Portefeuille diversifié de revenu BMO, a obtenu une dispense des autorités canadiennes en valeurs mobilières relativement à l'interdiction d'opérations intéressées de l'article 4.2 du Règlement 81-102 afin de permettre à ces fonds de continuer d'acheter des créances hypothécaires auprès de certaines parties liées, y compris la Banque de Montréal, ou de leur en vendre, conformément aux conditions suivantes :

- l'achat ou la vente est conforme aux objectifs de placement des fonds ou est nécessaire pour respecter ceux-ci;
- le CEI des fonds approuve l'opération, conformément au paragraphe 5.2(2) du Règlement 81-107;

- le gestionnaire respecte ses obligations aux termes de l'article 5.1 du Règlement 81-107;
- le gestionnaire et le CEI des fonds respectent l'article 5.4 du Règlement 81-107 en ce qui a trait à toute instruction permanente fournie par le CEI à l'égard des opérations;
- les fonds conservent les dossiers écrits exigés par l'alinéa 6.1(2)(g) du Règlement 81-107;
- les créances hypothécaires sont achetées de la Banque de Montréal et/ou de la Société financière MCAP ou leur sont vendues conformément au *Règlement C-29 sur les organismes de placement collectif en créances hypothécaires*.

BMO Fonds de métaux précieux et BMO Fonds de ressources

Le Fonds de métaux précieux BMO et le Fonds de ressources BMO sont tous deux autorisés à s'écarter des restrictions et pratiques ordinaires concernant l'achat et la vente de marchandises.

Le Fonds de métaux précieux BMO peut investir jusqu'à 20 % de ses actifs dans des métaux précieux, y compris l'argent et le platine.

Le Fonds de ressources BMO peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets directement dans des marchandises comme des métaux précieux et d'autres métaux et minéraux, ou encore dans des certificats représentant de tels métaux précieux ou autres métaux et minéraux pourvu que ces certificats soient délivrés par un émetteur approuvé par les autorités en valeurs mobilières. Aux fins de cette dispense, toute banque figurant aux annexes I ou II de la *Loi sur les banques* (Canada) est un émetteur de certificats autorisé.

BMO Portefeuilles Ascension^MC^, BMO Portefeuilles CatégorieSélect^MD^ et BMO Portefeuilles FiducieSélect^MD^

Les Portefeuilles Ascension^MC^ BMO, les Portefeuilles CatégorieSélect^MD^ BMO, les Portefeuilles FiducieSélect^MD^ BMO et les autres fonds d'investissement BMO qui ont des objectifs de placement similaires, qui sont assujettis au Règlement 81-102 et qui pourraient être gérés par BMOGA ou un membre de son groupe ou son remplaçant à l'occasion, peuvent, sous réserve de certaines conditions, investir jusqu'à 10 % de leur valeur liquidative, calculée à la valeur marchande au moment de l'investissement, dans des parts du Fonds d'obligations mondiales à rendement absolu BMO Gestion d'actifs, qui est un fonds alternatif géré par BMOGA et n'est pas un émetteur assujetti.

Description des titres offerts par les fonds

Tous les fonds offerts dans le présent prospectus simplifié émettent plus d'une série de titres. Vous trouverez le type de titres que chaque fonds offre dans le présent prospectus simplifié à la rubrique *Détails du fonds* de la description du fonds en question. Veuillez consulter la sous-rubrique *Les séries de titres* sous la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats* à la page 44 pour obtenir une description des séries de titres offertes par chaque fonds ainsi que les critères d'admissibilité liés à chaque série de titres. Chaque série est destinée à différents types d'investisseurs et comporte des frais et des charges différents. Pour obtenir des détails, voyez les rubriques *Frais* à la page 68 et *Rémunération du courtier* à la page 79.

Fonds de fiducie BMO

Chacun des fonds de fiducie BMO est divisé en parts et est autorisé à émettre un nombre illimité de parts et de fractions de parts. En règle générale, aucun certificat n'est émis au nom des porteurs de parts.

Tous les fonds de fiducie BMO peuvent émettre plus d'une série de parts. Les principales différences entre chaque série portent sur les frais payables par les séries, les modes de souscription suivant lesquels vous pouvez acquérir les titres, le type et la fréquence des distributions que vous recevez à titre de porteur de titres des séries et, dans le cas de la série FNB, la possibilité d'acheter ou de vendre les titres de cette série à la TSX ou à une autre bourse ou sur un autre marché.

En tant que porteur de parts, vous avez généralement droit à une participation proportionnelle du revenu net et des gains en capital nets du fonds de fiducie BMO attribuables aux parts que vous détenez. En cas de liquidation, vous avez droit à une participation proportionnelle au solde de l'actif net du fonds de fiducie BMO après le règlement des dettes impayées qui sont attribuables à la série de parts que vous détenez. Vous ne pouvez pas transférer ni céder des parts d'un fonds de fiducie BMO, mais pouvez demander qu'elles soient rachetées et les donner en gage en tant que garantie. Vous n'avez aucun droit de propriété sur quelque élément d'actif que ce soit d'un fonds de fiducie BMO. Aucune part d'un fonds ne comporte de droit à l'égard d'un autre fonds. Le fait d'être porteur de parts ne vous confère pas un droit spécial de souscrire d'autres parts. Veuillez vous reporter à la rubrique *Assemblées des porteurs de titres* à la page 119, pour une description de vos droits de vote.

Toutes les parts sont émises entièrement libérées et non susceptibles d'appels subséquents, en dollars canadiens (sauf pour ce qui est des parts du Fonds de dividendes en dollars US BMO, du Fonds équilibré en dollars US BMO et du Fonds américain de revenu mensuel en dollars US BMO qui sont émises entièrement libérées et non susceptibles d'appels subséquents, en dollars américains), de sorte qu'aucune autre somme ne peut être exigée de vous par les fonds de fiducie BMO relativement à ces parts.

Fonds catégorie de société BMO

Catégorie de société BMO Inc. peut émettre un nombre illimité d'actions de catégorie A et d'actions de catégorie B autorisées. Cent actions de catégorie A et une action de catégorie B ont été émises au gestionnaire. La société est également autorisée à émettre certaines catégories d'actions spéciales et chaque fonds catégorie de société BMO est une catégorie d'actions spéciales de Catégorie de société BMO Inc. Cette dernière peut émettre un nombre illimité d'actions spéciales de chaque catégorie. Chaque catégorie d'actions spéciales est généralement autorisée à désigner un nombre illimité d'actions de série Conseiller, de série A, de série T5, de série T6, de série T8, de série F, de série F2, de série I, de série O et de série Prestige. En outre, certaines catégories d'actions spéciales sont autorisées à désigner un nombre illimité d'actions de certaines autres séries. Les porteurs des actions spéciales sont des « actionnaires ». Les actions peuvent être émises en fractions; cependant, les porteurs d'une fraction d'action n'ont pas de droit de vote relativement à cette fraction d'action. En règle générale, aucun certificat n'est émis aux actionnaires.

Chaque fonds catégorie de société BMO émet plus d'une série d'actions. Les principales différences entre les séries portent sur les frais payables par les séries, les modes de souscription suivant lesquels vous pouvez acquérir des titres et le type et la fréquence des distributions que vous recevez à titre de porteur de titres des séries.

Chacun des fonds catégorie de société BMO (catégorie d'actions spéciales) a ses propres objectifs de placement, verse des dividendes, y compris des dividendes sur les gains en capital, lorsqu'ils sont déclarés payables par le conseil d'administration de Catégorie de société BMO Inc., à son appréciation, et chaque fonds catégorie de société BMO a égalité de rang avec toutes les autres catégories d'actions spéciales pour ce qui est du paiement des dividendes déclarés et de la participation à l'actif restant de Catégorie de société BMO Inc. en cas de liquidation ou de dissolution de Catégorie de société BMO Inc. proportionnellement à la valeur liquidative de la catégorie. Chaque série d'un fonds catégorie de société BMO participera aux dividendes, y compris les dividendes sur les gains en capital, qui sont versés à l'égard du fonds catégorie de société BMO et aura égalité de rang avec les autres séries du fonds catégorie de société BMO en ce qui a trait au versement de dividendes déclarés en cas de liquidation ou de dissolution de Catégorie de société BMO Inc.

Toutes les actions sont émises entièrement libérées et non susceptibles d'appels subséquents, en dollars canadiens, de sorte qu'aucune autre somme ne peut être exigée de vous par le fonds catégorie de société BMO pertinent relativement à ces actions.

Les actionnaires n'ont pas le droit de recevoir un avis de convocation aux assemblées annuelles des actionnaires de Catégorie de société BMO Inc., ni d'y assister. Les porteurs des actions de catégorie B élisent les administrateurs et nomment l'auditeur de Catégorie de société BMO Inc. Les actionnaires des fonds catégorie de société BMO ont le droit d'assister aux assemblées des actionnaires et de voter lorsque la législation sur les valeurs mobilières ou sur les sociétés par actions applicable l'exige. Veuillez vous reporter à la sous-rubrique *Assemblées des porteurs de titres* à la page 119 pour une description de vos droits de vote.

Les droits rattachés à chaque catégorie et à chaque série de Catégorie de société BMO Inc. sont décrits dans ses statuts de prorogation, dans leur version modifiée.

BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée

Le Fonds tient une assemblée annuelle où les actionnaires du fonds exercent leur droit de vote notamment pour élire les administrateurs de la société et nommer ses auditeurs. À toute assemblée des actionnaires, chaque actionnaire a droit à un vote par action entière inscrite à son nom. Les actionnaires n'auront aucun droit de vote à l'égard de toute fraction d'action détenue. En règle générale, aucun certificat n'est émis aux actionnaires.

Modifications des actes constitutifs
Nous pouvons apporter certaines modifications aux actes constitutifs pertinents (c.-à-d. les déclarations de fiducie et les statuts respectifs de Catégorie de société BMO Inc. et de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée) de chaque fonds, dans la mesure permise par la législation applicable. Vous aurez le droit de voter à l'égard de certaines modifications importantes apportées aux actes constitutifs d'un fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Assemblées des porteurs de titres* à la page 119 pour obtenir plus de détails à ce sujet.

Modifications requérant un avis écrit aux porteurs de parts
À l'égard de tout fonds de fiducie BMO et sous réserve de toute exigence relative à une période de préavis plus longue imposée par les lois sur les valeurs mobilières applicables, le fiduciaire a le droit de modifier les déclarations de fiducie en donnant un préavis d'au moins 30 jours aux porteurs de parts du fonds touché par la modification proposée dans les circonstances suivantes :

a) les lois sur les valeurs mobilières applicables exigent qu'un avis écrit soit donné aux porteurs de parts avant que la modification ne prenne effet;
b) les lois sur les valeurs mobilières applicables n'interdiraient pas la modification et le fiduciaire croit raisonnablement que la modification proposée pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la participation financière ou les droits des porteurs de parts, et qu'il est donc juste et convenable de donner aux porteurs de parts un préavis de la modification proposée.

Modifications ne requérant pas un avis écrit aux porteurs de parts
À l'égard de tout fonds de fiducie BMO, le fiduciaire peut, sans avoir obtenu l'approbation des porteurs de parts du fonds concerné ni leur avoir donné un préavis, modifier les déclarations de fiducie s'il croit raisonnablement que la modification proposée ne risque pas d'avoir une incidence défavorable importante sur la participation financière ou les droits des porteurs de parts du fonds ou que la modification proposée est nécessaire pour l'une des situations suivantes :

a) s'assurer de la conformité avec les lois, les règlements ou les politiques applicables de toute autorité gouvernementale ayant compétence sur le fonds ou le placement des parts du fonds;
b) éliminer tout conflit ou autre incompatibilité qui pourrait exister entre les modalités des déclarations de fiducie et toute disposition des lois, des règlements ou des politiques applicables et qui pourrait toucher le fonds, le fiduciaire ou ses mandataires;
c) apporter tout changement ou toute correction aux déclarations de fiducie qui est une correction typographique ou qui est nécessaire pour dissiper toute ambiguïté ou corriger toute disposition erronée ou incompatible ou toute omission ou erreur d'écriture dans les déclarations de fiducie;
d) faciliter l'administration du fonds en tant que fiducie de fonds commun de placement ou faire des modifications ou des ajustements pour tenir compte de toute modification existante ou proposée à la Loi de l'impôt ou à son application qui pourrait par ailleurs avoir une incidence sur le statut fiscal du fonds ou de ses porteurs de parts;
e) protéger les porteurs de parts du fonds.

Assemblées des porteurs de titres
Vous disposez d'un droit de vote relativement à chaque titre entier que vous détenez, droit que vous pouvez exercer aux assemblées des porteurs de titres de votre fonds ou de votre série sur toute question qui exige l'approbation des porteurs de titres en vertu du Règlement 81-102, de l'acte constitutif du fonds et, dans le cas des fonds catégorie de société BMO et de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée, des lois sur les sociétés par actions.

Vous êtes en droit de voter sur les questions suivantes :

- certaines restructurations de votre fonds (veuillez vous reporter ci-après pour de plus amples renseignements);
- dans certains cas, pour les porteurs de titres autres que des titres de série A, de série A (couverte), de série F, de série G, de série I, de série I (non couverte), de série N, de série NBF, de série O, de série M, de série FNB et certains titres de série T4, de série T6 et de série S (collectivement appelées les « **séries sans frais d'acquisition** »), une modification de la méthode de calcul de frais ou l'ajout d'autres frais qui risquent d'entraîner une augmentation des frais de la série ou des porteurs de titres de la série, tel qu'il est prévu dans le prospectus simplifié (veuillez vous reporter ci-après pour de plus amples renseignements);

- certaines modifications importantes apportées aux actes constitutifs de votre fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Modifications des actes constitutifs* à la page 119 pour de plus amples renseignements);
- la nomination d'un nouveau gestionnaire de votre fonds, sauf si le nouveau gestionnaire est un membre du groupe du gestionnaire;
- toute modification des objectifs fondamentaux de placement de votre fonds; et
- toute diminution de la fréquence de calcul de la valeur liquidative de votre fonds.

Si la nature de la question abordée à une assemblée concerne uniquement une série en particulier d'un fonds, seuls les porteurs de titres de cette série du fonds concerné auront le droit de voter et les droits afférents à ces titres seront exercés séparément, en tant que série.

En règle générale, nous ne demandons pas l'approbation des porteurs de titres lorsque la modification de la méthode de calcul des frais imposés à l'égard des titres de séries sans frais d'acquisition d'un fonds (ou facturés directement aux porteurs de titres de ces séries par le fonds ou par nous relativement à la détention des titres de ces séries du fonds) risque d'entraîner une augmentation des frais de la série ou de ses porteurs de titres ou si des frais devant être imposés à l'égard des titres de ces séries sans frais d'acquisition d'un fonds (ou devant être facturés directement aux porteurs de titres de ces séries par le fonds ou par nous relativement à la détention de titres de ces séries du fonds) sont institués et risquent d'entraîner une augmentation des frais facturés aux séries ou aux porteurs de titres de ces séries. Dans les cas mentionnés précédemment, les porteurs de titres de ces séries recevront un préavis écrit concernant cette modification au moins 60 jours avant la date de prise d'effet.

Lorsque la modification de la méthode de calcul des frais imposés à l'égard de toute autre série d'un fonds risque d'entraîner une augmentation des frais de la série ou des porteurs de titres de la série, ou si des frais devant être facturés directement aux porteurs de titres de ces séries par le fonds ou par nous relativement à la détention de titres de ces séries du fonds sont institués, et lorsque ces frais sont facturés par une entité qui n'a pas de lien de dépendance avec le fonds, l'approbation des porteurs de titres de ces séries ne sera pas obtenue. Dans les cas mentionnés précédemment, les porteurs de titres des séries concernées recevront un préavis écrit concernant cette modification au moins 60 jours avant la date de prise d'effet.

Dans certains cas, le CEI, autorisé en vertu de la législation sur les valeurs mobilières applicable, approuvera une fusion de fonds à votre place. Vous recevrez alors un avis écrit de toute fusion proposée au moins 60 jours avant la date de prise d'effet de la fusion.

Si un fonds détient des titres d'un autre OPC géré par nous ou une personne ayant un lien avec nous ou un membre de notre groupe, il n'exercera pas les droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent. Nous pourrons, à notre discrétion, prendre les dispositions nécessaires pour que ces droits de vote soient exercés par les porteurs de titres du fonds qui détient les titres du fonds sous-jacent.

Dans la mesure permise par les lois sur les valeurs mobilières applicables, nous pouvons modifier les droits des porteurs de titres d'un fonds en apportant des modifications à la déclaration de fiducie ou aux statuts de Catégorie de société BMO Inc. ou à ceux de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée, le cas échéant. Veuillez vous reporter à la rubrique *Modifications des actes constitutifs* à la page 119 pour obtenir de plus amples renseignements.

Pour pouvoir apporter un changement à l'égard duquel l'approbation des porteurs de titres est requise, à moins que le contraire ne soit exigé par les actes constitutifs des fonds ou par les lois sur les valeurs mobilières ou les lois sur les sociétés par actions applicables, selon le cas, une résolution doit être adoptée par au moins la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres. En cas d'égalité des voix, le président de l'assemblée de tous les fonds, sauf ceux constitués aux termes de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO (au sens attribué à la rubrique *Nom, constitution et historique des fonds – Fonds de fiducie BMO* à la page 121), a une voix prépondérante.

Distributions

Les distributions à l'égard du Fonds du marché monétaire BMO, du Fonds du marché monétaire en dollars US BMO et de tous les fonds détenus dans des régimes enregistrés BMO sont toujours réinvesties dans des titres supplémentaires de la même série OPC du fonds que vous détenez. Les distributions à l'égard des séries OPC de tous les

autres fonds, notamment des fonds détenus à l'extérieur d'un régime enregistré BMO, sont réinvesties dans des titres supplémentaires de la même série OPC du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Compte tenu de la nature des titres de série T4, de série T5, de série T6, de série T8, de série F2, de série F4 et de série F6 nous vous recommandons de demander des distributions en espèces. Vous trouverez des renseignements sur l'imposition des distributions à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87.

Les distributions à l'égard de la série FNB des fonds pertinents sont versées en espèces. Les distributions annuelles peuvent être versées en espèces ou réinvesties automatiquement dans des titres de série FNB supplémentaires du fonds à un prix correspondant à la valeur liquidative par titre du fonds et les titres de série FNB seront immédiatement regroupés de façon à ce que le nombre de titres de série FNB en circulation après la distribution soit égal au nombre de titres de série FNB en circulation avant la distribution. Un régime de réinvestissement des distributions a été adopté pour la série FNB selon lequel un participant au régime peut choisir de réinvestir automatiquement toutes les distributions en espèces versées à l'égard des titres de série FNB qu'il détient dans des titres du régime, conformément aux modalités du régime de réinvestissement des distributions (dont un exemplaire peut être obtenu auprès de votre courtier) et à la convention de mandat relative au réinvestissement des distributions conclue entre le gestionnaire, au nom de la série FNB, et l'agent aux fins du régime, qui peut être modifiée. Veuillez vous reporter à la rubrique *Services facultatifs – Régime de réinvestissement des distributions de la série FNB* à la page 67 pour une description des principales modalités du régime de réinvestissement des distributions.

Nom, constitution et historique des fonds

Fonds de fiducie BMO

Les fonds de fiducie BMO sont des fiducies établies en vertu des lois de la province d'Ontario aux termes de trois déclarations de fiducie distinctes. Les fonds de fiducie BMO anciennement appelés les fonds de fiducie Épargnant et les fonds de fiducie Conseiller BMO (les « **fonds Épargnant et Conseiller BMO** ») sont régis par une déclaration de fiducie cadre modifiée et mise à jour en date du 27 mai 2022, ainsi que par une annexe A modifiée et mise à jour en date du 27 mai 2022 (la « **déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO** »). Les autres fonds de fiducie BMO, anciennement appelés les fonds de fiducie BMO Guardian (les « **fonds BMO Guardian** ») sont régis par une déclaration de fiducie cadre modifiée et mise à jour en date du 25 mars 2022, ainsi que par une annexe A modifiée et mise à jour en date du 25 mars 2022 (la « **déclaration de fiducie cadre BMO Guardian** »).

La déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO et la déclaration de fiducie cadre BMO Guardian sont désignées collectivement les « **déclarations de fiducie** » et, à l'égard de chaque fonds de fiducie BMO, la « **déclaration de fiducie** ».

Fonds	Constitution	Noms antérieurs au cours des 10 dernières années, le cas échéant
BMO Portefeuille équilibré Ascension[MC]	Version modifiée et mise à jour, en date du 18 avril 2017, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Portefeuille conservateur Ascension[MC]	Version modifiée et mise à jour, en date du 18 avril 2017, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Portefeuille actions de croissance Ascension[MC]	Version modifiée et mise à jour, en date du 18 avril 2017, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Portefeuille croissance Ascension[MC]	Version modifiée et mise à jour, en date du 18 avril 2017, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Portefeuille de revenu Ascension[MC]	Version modifiée et mise à jour, en date du 18 avril 2017, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds asiatique de croissance et de revenu	Déclaration de fiducie en date du 25 août 2003, modifiée les 7 juillet 2004, 5 juillet 2006, 12 septembre 2007, 20 octobre 2008 et 8 juillet 2009, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre BMO Guardian	Fonds asiatique de croissance et de revenu BMO Guardian (jusqu'au 28 mars 2013)
BMO Fonds de l'allocation de l'actif	Déclaration de fiducie en date du 24 novembre 1987, modifiée les 22 février 1988, 31 mars 2000, 12 septembre 2007 et 6 novembre 2007, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Portefeuille FNB équilibré	Version modifiée et mise à jour, en date du 7 août 2013, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds d'obligations	Déclaration de fiducie en date du 24 novembre 1987, modifiée les 22 février 1988, 31 mars 2000, 12 septembre 2007 et 6 novembre 2007, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Brookfield Fonds mondial immobilier de technologie	Version modifiée et mise à jour, en date du 18 février 2022, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Brookfield Fonds mondial d'infrastructures d'énergie renouvelable	Version modifiée et mise à jour, en date du 18 février 2022, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds FNB de banques canadiennes	Version modifiée et mise à jour, en date du 27 mai 2022, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds FNB d'actions canadiennes	Déclaration de fiducie en date du 24 novembre 1987, modifiée les 31 mars 2000, 12 septembre 2007 et 6 novembre 2007, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	

Fonds	Constitution	Noms antérieurs au cours des 10 dernières années, le cas échéant
BMO Fonds d'actions canadiennes	Déclaration de fiducie en date du 6 mai 1993, modifiée les 25 février 1999, 31 mars 2000, 12 septembre 2007 et 6 novembre 2007, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	BMO Fonds d'actions (jusqu'au 3 avril 2014)
BMO Fonds canadien d'actions à grande capitalisation	Déclaration de fiducie en date du 4 janvier 1999, modifiée les 18 août 2000, 28 août 2002, 16 juin 2003, 7 juillet 2003, 5 juillet 2006, 8 janvier 2007, 12 septembre 2007, 27 décembre 2007, 20 octobre 2008 et 8 juillet 2009, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre BMO Guardian	Fonds canadien d'actions à grande capitalisation BMO Guardian (jusqu'au 28 mars 2013)
BMO Fonds canadien d'actions à faible capitalisation	Déclaration de fiducie en date du 6 mai 1993, modifiée les 25 février 1999, 31 mars 2000, 12 septembre 2007 et 6 novembre 2007, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	BMO Fonds spécial d'actions (jusqu'au 28 mars 2013)
BMO Fonds d'actions canadiennes sélectionnées	Version modifiée et mise à jour, en date du 12 décembre 2013, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds FNB actions du secteur énergie propre	Version modifiée et mise à jour, en date du 26 mai 2021, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds concentré mondial équilibré	Déclaration de fiducie en date du 27 février 2006, modifiée le 8 janvier 2007, le 12 septembre 2007, le 27 décembre 2007, le 20 octobre 2008 et le 8 juillet 2009, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre BMO Guardian	BMO Fonds mondial diversifié (jusqu'au 17 novembre 2019) Fonds mondial diversifié BMO Guardian (jusqu'au 28 mars 2013)
BMO Fonds concentré d'actions mondiales	Version modifiée et mise à jour, en date du 10 mai 2019, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds concentré d'actions américaines	Version modifiée et mise à jour, en date du 10 mai 2019, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Portefeuille FNB conservateur	Version modifiée et mise à jour, en date du 7 août 2013, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds d'obligations de base	Version modifiée et mise à jour, en date du 5 novembre 2014, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds d'obligations de base Plus	Version modifiée et mise à jour, en date du 4 mai 2018, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés	Version modifiée et mise à jour, en date du 4 mai 2018, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	

Fonds	Constitution	Noms antérieurs au cours des 10 dernières années, le cas échéant
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes	Version modifiée et mise à jour, en date du 19 avril 2016, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés européennes à dividendes élevés	Version modifiée et mise à jour, en date du 19 avril 2016, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés américaines à dividendes élevés	Version modifiée et mise à jour, en date du 19 avril 2016, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds d'obligations mixtes	Version modifiée et mise à jour, en date du 4 mai 2018, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Portefeuille diversifié de revenu	Déclaration de fiducie en date du 1er octobre 2004, modifiée les 24 février 2005, 10 mai 2006, 2 mai 2007, 12 septembre 2007 et 6 novembre 2007, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds de dividendes	Déclaration de fiducie en date du 31 mai 1994, modifiée les 25 février 1999, 31 mars 2000, 12 septembre 2007 et 6 novembre 2007, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds d'obligations de marchés émergents	Version modifiée et mise à jour, en date du 7 août 2013, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds des marchés en développement	Déclaration de fiducie en date du 31 mai 1994, modifiée les 31 mars 2000, 12 septembre 2007 et 6 novembre 2007, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Portefeuille FNB actions de croissance	Version modifiée et mise à jour, en date du 7 août 2013, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds européen	Déclaration de fiducie en date du 31 mai 1994, modifiée les 25 février 1999, 31 mars 2000, 12 septembre 2007 et 6 novembre 2007, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Portefeuille FNB à revenu fixe	Version modifiée et mise à jour, en date du 4 mai 2018, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Portefeuille équilibré FondSélect[MD]	Déclaration de fiducie en date du 1er octobre 2004, modifiée les 24 février 2005, 10 mai 2006, 2 mai 2007, 12 septembre 2007 et 6 novembre 2007, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	

Fonds	Constitution	Noms antérieurs au cours des 10 dernières années, le cas échéant
BMO Portefeuille actions de croissance FondSélect[MD]	Déclaration de fiducie en date du 1er octobre 2004, modifiée les 24 février 2005, 10 mai 2006, 2 mai 2007, 12 septembre 2007 et 6 novembre 2007, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	BMO Portefeuille croissance dynamique FondSélect[MD] (jusqu'au 8 août 2013)
BMO Portefeuille croissance FondSélect[MD]	Déclaration de fiducie en date du 1er octobre 2004, modifiée les 24 février 2005, 10 mai 2006, 2 mai 2007, 12 septembre 2007 et 6 novembre 2007, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Portefeuille de revenu FondSélect[MD]	Déclaration de fiducie en date du 1er octobre 2004, modifiée les 24 février 2005, 10 mai 2006, 2 mai 2007, 12 septembre 2007 et 6 novembre 2007, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	BMO Portefeuille sécurité FondSélect[MD] (jusqu'au 28 juillet 2014)
BMO Fonds mondial de dividendes	Déclaration de fiducie en date du 22 octobre 1996, modifiée les 31 mars 2000, 28 novembre 2003, 12 septembre 2007 et 6 novembre 2007, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	BMO Fonds mondial science et technologie (jusqu'au 19 juillet 2013)
BMO Fonds mondial de revenu amélioré	Version modifiée et mise à jour, en date du 27 mai 2022, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds mondial d'actions	Version modifiée et mise à jour, en date du 13 avril 2015, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds d'infrastructures mondiales	Déclaration de fiducie en date du 1er octobre 2004, modifiée les 24 février 2005, 10 mai 2006, 2 mai 2007, 12 septembre 2007 et 6 novembre 2007, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds mondial de revenu mensuel	Déclaration de fiducie en date du 1er octobre 2004, modifiée les 24 février 2005, 10 mai 2006, 2 mai 2007, 12 septembre 2007 et 6 novembre 2007, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds FNB mondial de qualité	Version modifiée et mise à jour, en date du 27 mai 2022, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds mondial à petite capitalisation	Déclaration de fiducie en date du 28 juillet 1994, modifiée les 18 août 2000, 28 août 2002, 5 juillet 2006, 12 septembre 2007, 20 octobre 2008 et 8 juillet 2009, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre BMO Guardian	Fonds mondial à petite capitalisation BMO Guardian (jusqu'au 28 mars 2013)
BMO Fonds d'obligations mondiales stratégiques	Version modifiée et mise à jour, en date du 4 mai 2018, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	

Fonds	Constitution	Noms antérieurs au cours des 10 dernières années, le cas échéant
BMO Fonds de croissance et de revenu	Déclaration de fiducie en date du 21 octobre 1996, modifiée le 18 août 2000, modifiée et mise à jour le 19 décembre 2000, modifiée les 28 août 2002, 25 août 2003, 12 septembre 2007, 27 décembre 2007, 20 octobre 2008 et 8 juillet 2009, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre BMO Guardian	Fonds de croissance et de revenu BMO Guardian (jusqu'au 28 mars 2013)
BMO Portefeuille FNB croissance	Version modifiée et mise à jour, en date du 7 août 2013, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds d'occasions de croissance	Version modifiée et mise à jour, en date du 13 avril 2015, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Portefeuille FNB de revenu	Version modifiée et mise à jour, en date du 7 août 2013, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	BMO Portefeuille FNB sécurité (jusqu'au 28 juillet 2014)
BMO Fonds FNB d'actions internationales	Déclaration de fiducie en date du 11 février 1999, modifiée les 31 mars 2000, 24 octobre 2005, 12 septembre 2007 et 6 novembre 2007, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds d'actions internationales	Version modifiée et mise à jour, en date du 4 mai 2018, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds valeur internationale	Version modifiée et mise à jour, en date du 12 décembre 2013, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds japonais	Version modifiée et mise à jour, en date du 4 mai 2018, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds FNB d'actions canadiennes à faible volatilité	Version modifiée et mise à jour, en date du 10 mai 2019, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds FNB d'actions américaines à faible volatilité	Version modifiée et mise à jour, en date du 22 mai 2020, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds du marché monétaire	Déclaration de fiducie en date du 24 novembre 1987, modifiée les 31 mars 2000, 12 septembre 2007 et 6 novembre 2007, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds de revenu mensuel élevé II	Déclaration de fiducie en date du 10 octobre 2002, modifiée les 25 août 2003, 12 septembre 2007, 27 décembre 2007, 20 octobre 2008 et 8 juillet 2009, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre BMO Guardian	Fonds de revenu mensuel élevé II BMO Guardian (jusqu'au 28 mars 2013)

Fonds	Constitution	Noms antérieurs au cours des 10 dernières années, le cas échéant
BMO Fonds de revenu mensuel	Déclaration de fiducie en date du 11 février 1999, modifiée les 31 mars 2000, 12 septembre 2007 et 6 novembre 2007, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds hypothécaire et de revenu à court terme	Déclaration de fiducie en date du 16 juillet 1974, modifiée les 12 septembre 1974, 16 juin 1987, 31 mars 2000, 23 juillet 2003, 12 septembre 2007 et 6 novembre 2007, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds d'actions multi-factorielles	Version modifiée et mise à jour, en date du 4 mai 2018, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds FNB actions du Nasdaq 100	Version modifiée et mise à jour, en date du 26 mai 2021, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds de dividendes nord-américains	Déclaration de fiducie en date du 31 mai 1994, modifiée les 31 mars 2000, 5 mai 2006, 12 septembre 2007 et 6 novembre 2007, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds de métaux précieux	Déclaration de fiducie en date du 22 octobre 1996, modifiée les 31 mars 2000, 28 novembre 2003, 12 septembre 2007 et 6 novembre 2007, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds d'actions privilégiées	Version modifiée et mise à jour, en date du 7 août 2013, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds de ressources	Déclaration de fiducie en date du 6 mai 1993, modifiée les 31 mars 2000, 12 septembre 2007 et 6 novembre 2007, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Portefeuille de retraite équilibré	Version modifiée et mise à jour, en date du 13 décembre 2018, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Portefeuille de retraite conservateur	Version modifiée et mise à jour, en date du 13 décembre 2018, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Portefeuille de retraite revenu	Version modifiée et mise à jour, en date du 13 décembre 2018, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds d'actions Réduction du risque	Version modifiée et mise à jour, en date du 18 août 2015, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	

Fonds	Constitution	Noms antérieurs au cours des 10 dernières années, le cas échéant
BMO Fonds à revenu fixe Réduction du risque	Version modifiée et mise à jour, en date du 18 août 2015, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds d'actions mondiales d'engagement ODD	Version modifiée et mise à jour, en date du 26 mai 2021, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect[MD]	Déclaration de fiducie cadre en date du 17 juillet 2006, modifiée les 12 septembre 2007, 27 décembre 2007, 20 octobre 2008 et 8 juillet 2009, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre BMO Guardian	BMO Solution équilibrée (jusqu'au 9 août 2013) Solution équilibrée BMO Guardian (jusqu'au 28 mars 2013)
BMO Portefeuille conservateur FiducieSélect[MD]	Déclaration de fiducie cadre en date du 17 juillet 2006, modifiée les 12 septembre 2007, 27 décembre 2007, 20 octobre 2008 et 8 juillet 2009, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre BMO Guardian	BMO Solution prudence (jusqu'au 9 août 2013) Solution prudence BMO Guardian (jusqu'au 28 mars 2013)
BMO Portefeuille actions de croissance FiducieSélect[MD]	Déclaration de fiducie cadre en date du 17 juillet 2006, modifiée les 12 septembre 2007, 27 décembre 2007, 20 octobre 2008 et 8 juillet 2009, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre BMO Guardian	BMO Solution croissance dynamique (jusqu'au 9 août 2013) Solution croissance dynamique BMO Guardian (jusqu'au 28 mars 2013)
BMO Portefeuille à revenu fixe FiducieSélect[MD]	Version modifiée et mise à jour, en date du 7 août 2013, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Portefeuille croissance FiducieSélect[MD]	Déclaration de fiducie cadre en date du 17 juillet 2006, modifiée les 12 septembre 2007, 27 décembre 2007, 20 octobre 2008 et 8 juillet 2009, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre BMO Guardian	BMO Solution croissance (jusqu'au 9 août 2013) Solution croissance BMO Guardian (jusqu'au 28 mars 2013)
BMO Portefeuille de revenu FiducieSélect[MD]	Déclaration de fiducie cadre en date du 17 juillet 2006, modifiée les 12 septembre 2007, 27 décembre 2007, 20 octobre 2008 et 8 juillet 2009, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre BMO Guardian	BMO Portefeuille sécurité FiducieSélect[MC] (jusqu'au 28 juillet 2014) BMO Solution revenu (jusqu'au 9 août 2013) Solution revenu BMO Guardian (jusqu'au 28 mars 2013)
BMO SIA Fonds ciblé d'actions canadiennes	Version modifiée et mise à jour, en date du 13 décembre 2018, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO SIA Fonds ciblé d'actions nord-américaines	Version modifiée et mise à jour, en date du 13 décembre 2018, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	

Fonds	Constitution	Noms antérieurs au cours des 10 dernières années, le cas échéant
BMO Portefeuille équilibré durable	Version modifiée et mise à jour, en date du 22 mai 2020, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	BMO Portefeuille équilibré axé sur les principes (jusqu'au 25 août 2020)
BMO Fonds d'obligations durables	Version modifiée et mise à jour, en date du 26 mai 2021, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Portefeuille conservateur durable	Version modifiée et mise à jour, en date du 22 mai 2020, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	BMO Portefeuille conservateur axé sur les principes (jusqu'au 25 août 2020)
BMO Fonds mondial équilibré durable	Version modifiée et mise à jour, en date du 5 novembre 2014, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	BMO Fonds mondial équilibré (jusqu'au 18 novembre 2021)
BMO Fonds d'obligations mondiales multisectorielles durables	Version modifiée et mise à jour, en date du 4 mai 2018, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	BMO Fonds d'obligations mondiales multisectorielles (jusqu'au 18 novembre 2021)
BMO Portefeuille croissance durable	Version modifiée et mise à jour, en date du 22 mai 2020, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	BMO Portefeuille croissance axé sur les principes (jusqu'au 25 août 2020)
BMO Portefeuille de revenu durable	Version modifiée et mise à jour, en date du 22 mai 2020, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	BMO Portefeuille de revenu axé sur les principes (jusqu'au 25 août 2020)
BMO Fonds d'actions canadiennes à perspectives durables	Version modifiée et mise à jour, en date du 22 mai 2020, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds d'actions chinoises à perspectives durables	Version modifiée et mise à jour, en date du 26 mai 2021, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables	Version modifiée et mise à jour, en date du 19 avril 2016, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	BMO Fonds zéro combustible fossile (jusqu'au 9 mai 2019)
BMO Fonds FNB équilibré gestion tactique	Version modifiée et mise à jour, en date du 13 décembre 2018, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds FNB dividendes gestion tactique	Version modifiée et mise à jour, en date du 13 décembre 2018, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds FNB mondial d'allocation de l'actif gestion tactique	Version modifiée et mise à jour, en date du 13 décembre 2018, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds FNB mondial d'obligations gestion tactique	Version modifiée et mise à jour, en date du 13 avril 2015, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	

Fonds	Constitution	Noms antérieurs au cours des 10 dernières années, le cas échéant
BMO Fonds FNB mondial d'actions gestion tactique	Version modifiée et mise à jour, en date du 13 avril 2015, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds FNB mondial de croissance gestion tactique	Version modifiée et mise à jour, en date du 19 avril 2016, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2025	Version modifiée et mise à jour, en date du 5 novembre 2014, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2030	Version modifiée et mise à jour, en date du 5 novembre 2014, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2035	Version modifiée et mise à jour, en date du 5 novembre 2014, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2040	Version modifiée et mise à jour, en date du 22 mai 2020, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Portefeuille d'éducation Objectif Revenu	Version modifiée et mise à jour, en date du 5 novembre 2014, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds d'actions américaines toutes capitalisations	Version modifiée et mise à jour, en date du 26 mai 2021, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds d'obligations de sociétés américaines	Version modifiée et mise à jour, en date du 27 mai 2022, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds de dividendes américains	Version modifiée et mise à jour, en date du 5 novembre 2014, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds équilibré en dollars US	Version modifiée et mise à jour, en date du 7 août 2013, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds de dividendes en dollars US	Version modifiée et mise à jour, en date du 7 août 2013, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds indice-actions en dollars US	Déclaration de fiducie en date du 6 juillet 1998, modifiée les 31 mars 2000, 5 mai 2006, 12 septembre 2007 et 6 novembre 2007, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	

Fonds	Constitution	Noms antérieurs au cours des 10 dernières années, le cas échéant
BMO Fonds du marché monétaire en dollars US	Déclaration de fiducie en date du 6 juillet 1998, modifiée les 31 mars 2000, 5 mai 2006, 12 septembre 2007 et 6 novembre 2007, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds américain de revenu mensuel en dollars US	Déclaration de fiducie en date du 1er octobre 2004, modifiée les 24 février 2005, 10 mai 2006, 2 mai 2007, 12 septembre 2007 et 6 novembre 2007, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds FNB d'actions américaines	Déclaration de fiducie en date du 22 octobre 1996, modifiée les 26 février 1998, 31 mars 2000, 28 novembre 2003, 24 octobre 2005, 12 septembre 2007 et 6 novembre 2007, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds d'actions américaines	Déclaration de fiducie en date du 22 octobre 1996, modifiée les 31 mars 2000, 28 novembre 2003, 22 juillet 2005, 12 septembre 2007 et 6 novembre 2007, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds d'actions américaines Plus	Version modifiée et mise à jour, en date du 5 novembre 2014, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds d'obligations américaines à rendement élevé	Version modifiée et mise à jour, en date du 9 mai 2008, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds américain à petite capitalisation	Version modifiée et mise à jour, en date du 4 mai 2018, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Portefeuille FNB équilibré en dollars US	Version modifiée et mise à jour, en date du 22 mai 2020, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Portefeuille FNB conservateur en dollars US	Version modifiée et mise à jour, en date du 22 mai 2020, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Portefeuille FNB de revenu en dollars US	Version modifiée et mise à jour, en date du 22 mai 2020, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds leadership féminin	Version modifiée et mise à jour, en date du 4 mai 2018, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds universel d'obligations	Déclaration de fiducie en date du 6 mai 1993, modifiée les 31 mars 2000, 22 juillet 2005, 12 septembre 2007 et 6 novembre 2007, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	

Fonds catégorie de société BMO

L'expression « **fonds catégorie de société BMO** » désigne les fonds énumérés ci-après qui constituent des catégories de Catégorie de société BMO Inc., société d'investissement à capital variable constituée sous le régime des lois du Canada conformément à des statuts constitutifs datés du 5 septembre 2000, modifiés le 28 mars 2013 et le 26 juillet 2013, et prorogée aux termes des lois de la province de l'Ontario au moyen de statuts de prorogation datés du 27 juin 2013 (les « **statuts de Catégorie de société** ») et modifiés le 20 septembre 2013, le 31 juillet 2014, le 10 décembre 2014, le 16 novembre 2015, le 28 juin 2016, le 22 juillet 2016, le 23 septembre 2016, le 31 janvier 2017, le 22 septembre 2017, le 10 novembre 2017, le 4 mai 2018 et le 27 août 2021. Le 4 mai 2018, le nom de la société, BMO Fonds mondiaux avantage fiscal Inc., a été changé pour celui de Catégorie de société BMO Inc.

Fonds	Constitution	Noms antérieurs au cours des 10 dernières années, le cas échéant
BMO Catégorie asiatique de croissance et de revenu	statuts de modification datés du 23 octobre 2008	
BMO Catégorie actions canadiennes	statuts de modification datés du 1er octobre 2004	
BMO Catégorie dividendes	statuts de modification datés du 1er octobre 2004	
BMO Catégorie mondiale de dividendes	statuts de modification datés du 5 septembre 2000	
BMO Catégorie mondiale énergie	statuts de modification datés du 23 octobre 2008	
BMO Catégorie mondiale d'actions	statuts de modification datés du 5 septembre 2000	
BMO Catégorie FNB mondial à faible volatilité	statuts de modification datés du 14 avril 2010	BMO Catégorie FNB mondial gestion tactique (jusqu'au 16 novembre 2015)
BMO Catégorie Chine élargie	statuts de modification datés du 1er octobre 2004	
BMO Catégorie valeur internationale	statuts de modification datés du 23 octobre 2008	
BMO Catégorie actions américaines	statuts de modification datés du 23 octobre 2008	BMO Catégorie américaine d'actions (jusqu'au 3 avril 2014)
BMO Portefeuille de revenu CatégorieSélect[MD]	statuts de modification datés du 23 octobre 2008	BMO Portefeuille sécurité CatégorieSélect[MD] (jusqu'au 8 août 2013)
BMO Portefeuille équilibré CatégorieSélect[MD]	statuts de modification datés du 23 octobre 2008	
BMO Portefeuille croissance CatégorieSélect[MD]	statuts de modification datés du 23 octobre 2008	
BMO Portefeuille actions de croissance CatégorieSélect[MD]	statuts de modification datés du 23 octobre 2008	BMO Portefeuille croissance dynamique CatégorieSélect[MD] (jusqu'au 8 août 2013)
BMO Catégorie Portefeuille FNB de revenu	statuts de modification datés du 14 avril 2010	BMO Catégorie Portefeuille FNB sécurité (jusqu'au 8 août 2013)
BMO Catégorie Portefeuille FNB équilibré	statuts de modification datés du 14 avril 2010	
BMO Catégorie Portefeuille FNB croissance	statuts de modification datés du 14 avril 2010	
BMO Catégorie Portefeuille FNB actions de croissance	statuts de modification datés du 14 avril 2010	BMO Catégorie Portefeuille FNB croissance dynamique (jusqu'au 8 août 2013)

BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée
BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée est une société d'investissement à capital variable constituée en vertu des lois de l'Ontario par statuts constitutifs datés du 3 février 1978 modifiés le 18 septembre 2000, le 30 août 2002, le 8 juillet 2003, le 6 juillet 2009, le 28 mars 2013 pour changer sa dénomination sociale pour celle de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée, le 10 décembre 2014 et le 10 novembre 2017.

Événements saillants des dix dernières années

BMO Fonds asiatique de croissance et de revenu
Le 1er septembre 2015, Matthews International Capital Management, LLC a cessé d'agir comme sous-conseiller de ce fonds et a été nommée à titre de gestionnaire de portefeuille de celui-ci.

Le 1er juin 2012, le Fonds japonais BMO a été absorbé par ce fonds.

BMO Fonds de l'allocation de l'actif
Le 15 décembre 2013, le Fonds équilibré BMO Nesbitt Burns a fusionné avec ce fonds.

BMO Portefeuille FNB équilibré
Le 12 avril 2019, le Portefeuille FNB plus à revenu équilibré BMO a fusionné avec ce fonds.

BMO Fonds d'obligations
Le 7 janvier 2016, les stratégies de placement de ce fonds ont été modifiées pour lui permettre de mettre en œuvre des stratégies de positionnement dynamique sur la courbe de rendement grâce à la négociation active de différents types de titres, ce qui entraînera une augmentation du taux de rotation des titres en portefeuille du fonds, mais n'aura généralement pas d'incidence sur le profil de risque du fonds. Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds peut dépasser 100 %.

Le 15 décembre 2013, le Fonds d'obligations BMO Nesbitt Burns a fusionné avec ce fonds.

Le 31 mai 2013, les stratégies de placement de ce fonds ont été modifiées pour lui permettre d'investir dans des titres à revenu fixe émis par des sociétés, des titres à revenu fixe qui ont reçu la note BBB et des titres à revenu fixe de qualité inférieure.

BMO Catégorie actions canadiennes
Le 1er juin 2012, la Catégorie canadienne d'actions à grande capitalisation BMO, la Catégorie entreprise BMO et la Catégorie ressources BMO ont été absorbées par ce fonds.

BMO Fonds FNB d'actions canadiennes
Le 21 septembre 2012, les stratégies de placement de ce fonds ont été modifiées pour tenir compte du changement de dénomination du fonds négocié en bourse sous-jacent dans lequel le fonds investit et du changement de l'indice que tente de reproduire ce fonds négocié en bourse sous-jacent.

BMO Fonds canadien d'actions à grande capitalisation
Le 27 juin 2013, les stratégies de placement ont été modifiées afin de permettre au fonds d'utiliser des dérivés dans le cadre de ses stratégies de placement avec prise d'effet le 15 septembre 2013.

Le 8 juin 2012, BMO Gestion d'actifs inc. a remplacé Guardian Capital LP à titre de gestionnaire de portefeuille de ce fonds. À la même date, les stratégies de placement de ce fonds ont été modifiées de sorte à décrire le modèle quantitatif fondé sur des méthodes d'analyse fondamentale qui sera utilisé par BMO Gestion d'actifs inc. pour choisir les titres qui composeront le portefeuille de ce fonds.

BMO Fonds d'actions canadiennes sélectionnées
Le 15 décembre 2013, le Fonds d'actions canadiennes sélectionnées BMO Nesbitt Burns a été absorbé par ce fonds. Dans le cadre de cette fusion, le Fonds d'actions canadiennes sélectionnées BMO a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant i) d'inclure dans ses communications publicitaires et ses rapports aux porteurs de parts des données sur le rendement passé et des données standard sur le rendement, selon le cas, du Fonds d'actions canadiennes sélectionnées BMO Nesbitt Burns; ii) de communiquer les dates de création des séries applicables du Fonds d'actions canadiennes sélectionnées BMO Nesbitt Burns en tant que dates de création des séries applicables du fonds; iii) de communiquer les dates qui correspondent à la date de création du fonds des séries applicables du Fonds d'actions canadiennes sélectionnées BMO Nesbitt Burns en tant que date de création du fonds des séries applicables du fonds dans les aperçus du fonds de ce dernier; iv) d'utiliser les données sur le rendement des séries applicables du Fonds d'actions canadiennes sélectionnées BMO Nesbitt Burns en tant que rendement moyen et rendements annuels du fonds dans les aperçus du fonds de ce dernier; et v) d'autoriser le dépôt du prospectus simplifié du fonds, même si le capital de démarrage initial requis à l'égard du fonds n'a pas été respecté.

BMO Fonds concentré mondial équilibré
Avec prise d'effet le 6 décembre 2019, GuardCap Asset Management Limited a été nommée sous-conseiller d'une partie de ce fonds.

Avec prise d'effet le 15 novembre 2019, Matthews International Capital Management, LLC a cessé d'agir à titre de gestionnaire de portefeuille de ce fonds et Guardian Capital LP a pris la relève pour la tranche du portefeuille du fonds auparavant gérée par Matthews International Capital Management, LLC. De plus, le nom du fonds est devenu BMO Fonds concentré mondial équilibré et ses stratégies de placement ont été modifiées afin de permettre au fonds de maintenir une répartition d'actifs composée à 60 % de titres de capitaux propres et à 40 % de titres à revenu fixe canadiens.

Le 1er septembre 2015, Matthews International Capital Management, LLC a cessé d'agir comme sous-conseiller de ce fonds et a été nommée à titre de gestionnaire de portefeuille de celui-ci.

Le 4 avril 2014, les stratégies de placement ont été modifiées pour permettre à ce fonds d'investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres d'autres OPC et/ou fonds négociés en bourse.

Le 26 juillet 2013, Barrantagh Investment Management Inc. a cessé d'agir comme gestionnaire de portefeuille de ce fonds.

Le 26 juillet 2013, Lazard Asset Management (Canada), Inc. a cessé d'agir comme gestionnaire de portefeuille de ce fonds.

BMO Fonds d'obligations de base
Le 12 avril 2019, le Fonds d'obligations de sociétés échelonnées BMO a fusionné avec ce fonds.

Le 7 janvier 2016, les stratégies de placement de ce fonds ont été modifiées pour lui permettre de mettre en œuvre des stratégies de positionnement dynamique sur la courbe de rendement grâce à la négociation active de différents types de titres, ce qui entraînera une augmentation du taux de rotation des titres en portefeuille du fonds, mais n'aura généralement pas d'incidence sur le profil de risque du fonds. Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds peut dépasser 100 %.

BMO Fonds d'obligations de base Plus
Le 7 janvier 2016, les stratégies de placement de ce fonds ont été modifiées pour lui permettre de mettre en œuvre des stratégies de positionnement dynamique sur la courbe de rendement grâce à la négociation active de différents types de titres, ce qui entraînera une augmentation du taux de rotation des titres en portefeuille du fonds, mais n'aura généralement pas d'incidence sur le profil de risque du fonds. Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds peut dépasser 100 %.

BMO Fonds d'obligations mixtes
Le 15 novembre 2021, Taplin, Canida & Habacht, LLC a cessé d'agir à titre de sous-conseiller de ce fonds.

BMO Portefeuille diversifié de revenu
Le 29 janvier 2018, BMO Asset Management Limited (anciennement, F&C Management Limited) a été nommée sous-conseiller d'une partie de ce fonds.

Le 14 octobre 2016, le Fonds canadien de revenu mensuel diversifié BMO a été absorbé par ce fonds.

BMO Fonds de dividendes
Le 23 septembre 2016, le Fonds d'actions à revenu amélioré BMO a été absorbé par ce fonds.

Le 1er juin 2012, le Fonds Croissance des dividendes BMO Guardian a été absorbé par ce fonds.

BMO Fonds d'obligations de marchés émergents
Le 1er avril 2022, Threadneedle Asset Management Limited a remplacé BMO Gestion d'actifs inc. à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds et BMO Asset Management Limited a cessé d'agir à titre de sous-conseiller du fonds. Le 29 janvier 2018, F&C Management Limited (maintenant BMO Asset Management Limited) a remplacé Taplin, Canida & Habacht, LLC à titre de sous-conseiller de ce fonds.

BMO Fonds européen
Le 9 janvier 2015, F&C Management Limited (maintenant BMO Asset Management Limited) a remplacé Vontobel Asset Management, Inc. comme sous-conseiller de ce fonds. À la même date, les stratégies de placement du fonds ont été modifiées afin de tenir compte du style de placement de F&C Management Limited (maintenant BMO Asset Management Limited).

BMO Portefeuille FNB à revenu fixe
Le 12 avril 2019, le Portefeuille FNB plus à revenu fixe BMO a fusionné avec ce fonds.

BMO Portefeuille équilibré FondSélect^MD
Le 15 décembre 2013, le Fonds Portefeuille équilibré BMO Nesbitt Burns a fusionné avec ce fonds.

BMO Portefeuille actions de croissance FondSélect^MD
Le 15 décembre 2013, le Fonds Portefeuille de croissance maximale BMO Nesbitt Burns a fusionné avec ce fonds.

BMO Portefeuille croissance FondSélect^MD
Le 15 décembre 2013, le Fonds Portefeuille de croissance BMO Nesbitt Burns a fusionné avec ce fonds.

BMO Catégorie mondiale de dividendes
Le 21 septembre 2012, Guardian Capital LP a remplacé Kleinwort Benson Investors Dublin Limited (auparavant, KBC Asset Management International Limited) à titre de gestionnaire de portefeuille de ce fonds. À la même date, les stratégies de placement de ce fonds ont été modifiées pour tenir compte du style de placement de Guardian Capital LP, qui a recours à une démarche ascendante, axée sur le marché et neutre quant au secteur pour sélectionner les meilleures sociétés de chaque secteur, peu importe où elles sont situées.

BMO Fonds mondial de dividendes
Le 19 juillet 2013, les objectifs de placement du fonds ont été modifiés pour donner au fonds une flexibilité accrue lui permettant d'investir dans l'ensemble des secteurs mondiaux. À la même date, Guardian Capital LP a remplacé BMO Asset Management Corp. comme gestionnaire de portefeuille de ce fonds, les stratégies de placement du fonds ont été modifiées et la classification du risque du fonds a été modifiée, passant de « moyen à élevé » à « faible à moyen ».

BMO Catégorie mondiale d'actions
Le 4 mai 2018, F&C Management Limited (maintenant BMO Asset Management Limited) a été nommée sous-conseiller de ce fonds.

Le 30 novembre 2012, BMO Gestion d'actifs inc. a remplacé Aberdeen Asset Management Inc. à titre de gestionnaire de portefeuille de ce fonds. À la même date, les stratégies de placement du fonds ont été modifiées de sorte à décrire le modèle quantitatif fondé sur des méthodes d'analyse fondamentale des actions utilisé par BMO Gestion d'actifs inc. pour repérer et choisir des titres de capitaux propres négociés à un cours inférieur à leur valeur intrinsèque et qui affichent une croissance des bénéfices plus importante que la moyenne et des cours dont la tendance est à la hausse.

Le 15 juin 2012, le Fonds mondial d'actions BMO Guardian, la Catégorie mondiale de rendement absolu BMO, la Catégorie marchés émergents BMO, la Catégorie mondiale à petite capitalisation BMO et la Catégorie mondiale Technologie BMO ont été absorbés par ce fonds.

BMO Fonds mondial d'actions
Le 19 novembre 2021, le Fonds mondial de croissance et de revenu BMO a été absorbé par ce fonds.

Le 4 mai 2018, F&C Management Limited (maintenant BMO Asset Management Limited) a été nommée sous-conseiller de ce fonds.

BMO Catégorie FNB mondial à faible volatilité
Le 23 septembre 2016, la Catégorie FNB canadien à faible volatilité BMO a été absorbée par ce fonds.

Le 27 octobre 2015, BMO Asset Management Corp. a cessé d'agir à titre de sous-conseiller de ce fonds.

Le 10 décembre 2014, BMO Asset Management Corp. a été nommée sous-conseiller de ce fonds.

Le 4 septembre 2012, Pyrford International Limited a cessé d'agir à titre de sous-conseiller de ce fonds.

BMO Fonds mondial de revenu mensuel
Le 26 novembre 2012, BMO Gestion d'actifs inc. a remplacé UBS Gestion globale d'actifs (Canada) Co. à titre de gestionnaire de portefeuille de ce fonds. À la même date, les stratégies de placement du fonds ont été modifiées pour lui permettre d'investir dans des fonds négociés en bourse.

BMO Fonds mondial à petite capitalisation
Le 29 janvier 2018, F&C Management Limited (maintenant BMO Asset Management Limited) a été nommée sous-conseiller de ce fonds. À la même date, les stratégies de placement du fonds ont été modifiées afin de tenir compte du style de placement de F&C Management Limited (maintenant BMO Asset Management Limited).

Le 12 juillet 2013, BMO Gestion d'actifs inc. a remplacé Gestion d'actifs Global Alpha Ltée comme gestionnaire de portefeuille de ce fonds. À la même date, les stratégies de placement de ce fonds ont été modifiées pour tenir compte du style de placement de BMO Gestion d'actifs inc.

Le 15 juin 2012, le Fonds américain spécial d'actions BMO et le Fonds mondial Technologie BMO Guardian ont été absorbés par ce fonds.

BMO Fonds FNB d'actions internationales
Le 28 mars 2013, les stratégies de placement du fonds négocié en bourse sous-jacent de ce fonds, le FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens (le « **FNB sous-jacent** »), ont été modifiées pour rendre compte du fait que le FNB sous-jacent cherche à reproduire le rendement d'un nouvel indice, l'indice MSCI EAFE 100% Hedged to CAD. Reportez-vous au prospectus simplifié pour obtenir plus de renseignements sur l'indice MSCI EAFE 100% Hedged to CAD. L'indice MSCI EAFE 100% Hedged to CAD est un indice boursier qui reflète les grandes et moyennes capitalisations boursières dans les pays de marchés développés à l'échelle mondiale, sauf les États-Unis et le Canada. L'indice englobe environ 85 % de la capitalisation boursière ajustée selon le flottant de chaque pays. L'exposition aux devises est couverte par rapport au dollar canadien. Des renseignements additionnels concernant l'indice MSCI EAFE 100% Hedged to CAD et ses émetteurs constituants peuvent être obtenus sur le site Web de MSCI à l'adresse **www.msci.com** (en anglais).

BMO Fonds d'actions internationales
Le 16 décembre 2021, Columbia Management Investment Advisers, LLC a remplacé BMO Gestion d'actifs inc. à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds et BMO Asset Management Corp. a cessé d'agir à titre de sous-conseiller de ce fonds.

BMO Fonds valeur internationale
Le 15 décembre 2013, le Fonds d'actions internationales BMO Nesbitt Burns a été absorbé par ce fonds. Dans le cadre de cette fusion, le Fonds valeur internationale BMO a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant i) d'inclure dans ses communications publicitaires et ses rapports aux porteurs de parts des données sur le rendement passé et des données standard sur le rendement, selon le cas, du Fonds d'actions internationales BMO Nesbitt Burns; ii) de communiquer les dates de création des séries applicables du Fonds d'actions internationales BMO Nesbitt Burns en tant que dates de création des séries applicables du fonds; iii) de communiquer les dates qui correspondent à la date de création du fonds des séries applicables du Fonds d'actions internationales BMO Nesbitt Burns en tant que date de création du fonds des séries applicables du fonds dans les aperçus du fonds de ce dernier; iv) d'utiliser les données sur le rendement des séries applicables du Fonds d'actions internationales BMO Nesbitt Burns en tant que rendement moyen et rendements annuels du fonds dans les aperçus du fonds de ce dernier; et v) d'autoriser le dépôt du prospectus simplifié du fonds, même si le capital de démarrage initial requis à l'égard du fonds n'a pas été respecté.

BMO Fonds du marché monétaire
Le 3 juillet 2020, le Fonds Étape Plus 2020 BMO a été absorbé par ce fonds.

Le 30 juin 2017, le Fonds Étape Plus 2017 BMO a été absorbé par ce fonds.

Le 3 juillet 2015, le Fonds Étape Plus 2015 BMO a été absorbé par ce fonds.

Le 22 juin 2012, le Fonds du marché monétaire canadien BMO, le Fonds prestige du marché monétaire BMO et le Fonds de bons du Trésor BMO ont été absorbés par ce fonds.

BMO Fonds de revenu mensuel
Le 29 janvier 2018, F&C Management Limited (maintenant BMO Asset Management Limited) a été nommée sous-conseiller d'une partie de ce fonds.

BMO Fonds de dividendes nord-américains
Le 16 décembre 2021, Columbia Management Investment Advisers, LLC a remplacé BMO Gestion d'actifs inc. à titre de sous-conseiller à l'égard du volet actions américaines de ce fonds.

BMO Portefeuille équilibré durable
Le 26 août 2020, le nom du fonds est devenu BMO Portefeuille équilibré durable et ses objectifs de placement ont été modifiés afin de mentionner que les placements sont choisis au moyen d'une approche de placement responsable.

BMO Portefeuille conservateur durable
Le 26 août 2020, le nom du fonds est devenu BMO Portefeuille conservateur durable et ses objectifs de placement ont été modifiés afin de mentionner que les placements sont choisis au moyen d'une approche de placement responsable.

BMO Fonds mondial équilibré durable
Le 19 novembre 2021, le nom du fonds, BMO Fonds mondial équilibré, est devenu BMO Fonds mondial équilibré durable et ses objectifs de placement ont été modifiés afin d'adopter une méthode de placement responsable.

BMO Fonds d'obligations mondiales multisectorielles durables
Le 19 novembre 2021, le nom du fonds, BMO Fonds d'obligations mondiales multisectorielles, est devenu BMO Fonds d'obligations mondiales multisectorielles durables et ses objectifs de placement ont été modifiés afin d'adopter une méthode de placement responsable.

BMO Portefeuille croissance durable
Le 26 août 2020, le nom du fonds est devenu BMO Portefeuille croissance durable et ses objectifs de placement ont été modifiés afin de mentionner que les placements sont choisis au moyen d'une approche de placement responsable.

BMO Portefeuille de revenu durable
Le 26 août 2020, le nom du fonds est devenu BMO Portefeuille de revenu durable et ses objectifs de placement ont été modifiés afin de mentionner que les placements sont choisis au moyen d'une approche de placement responsable.

BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables
Le 4 mai 2018, F&C Management Limited (maintenant BMO Asset Management Limited) a été nommée sous-conseiller de ce fonds.

BMO Portefeuille d'éducation Objectif Revenu
Le 3 juillet 2020, le Portefeuille d'éducation Objectif 2020 BMO a été absorbé par ce fonds.

BMO Fonds de dividendes américains
Le 16 décembre 2021, Columbia Management Investment Advisers, LLC a remplacé BMO Gestion d'actifs inc. à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds et BMO Asset Management Corp. a cessé d'agir à titre de sous-conseiller de ce fonds.

BMO Fonds équilibré en dollars US
Le 16 décembre 2021, Columbia Management Investment Advisers, LLC a remplacé BMO Asset Management Corp. à titre de sous-conseiller à l'égard du volet actions américaines de ce fonds.

Le 15 novembre 2021, Columbia Management Investment Advisers, LLC a remplacé Taplin, Canida & Habacht, LLC à titre de sous-conseiller à l'égard du volet titres à revenu fixe américains de ce fonds.

BMO Fonds de dividendes en dollars US
Le 16 décembre 2021, Columbia Management Investment Advisers, LLC a remplacé BMO Gestion d'actifs inc. à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds et BMO Asset Management Corp. a cessé d'agir à titre de sous-conseiller du fonds.

BMO Fonds indice-actions en dollars US
Le 19 juillet 2013, les objectifs de placement du fonds ont été modifiés afin de diversifier les occasions de placement du fonds en vue d'obtenir un rendement semblable à celui de l'indice de rendement total Standard & Poor's 500 (l'« **indice S&P 500** ») en permettant au fonds d'investir dans des titres physiques et des fonds négociés en bourse et en éliminant l'exigence voulant que celui-ci investisse principalement dans des bons du Trésor américains et d'autres titres du marché monétaire américain de haute qualité, ainsi que dans des options, des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré fondés sur l'indice S&P 500. Reportez-vous à la rubrique *BMO Fonds indice-actions en dollars US* à la page 368 pour obtenir plus de renseignements sur l'indice S&P 500. À la même date, BMO Gestion d'actifs inc. a remplacé BMO Asset Management Corp. à titre de gestionnaire de portefeuille de ce fonds, et les stratégies de placement du fonds ont été modifiées pour refléter le style de placement de BMO Gestion d'actifs inc.

BMO Fonds du marché monétaire en dollars US
Le 19 novembre 2021, BMO Asset Management Corp. a cessé d'agir à titre de sous-conseiller de ce fonds.

BMO Fonds américain de revenu mensuel en dollars US
Le 16 décembre 2021, Columbia Management Investment Advisers, LLC a remplacé BMO Asset Management Corp. à titre de sous-conseiller à l'égard du volet actions américaines de ce fonds.

Le 15 novembre 2021, Columbia Management Investment Advisers, LLC a remplacé Taplin, Canida & Habacht, LLC à titre de sous-conseiller à l'égard des volets titres à revenu fixe américains et obligations américaines à rendement élevé de ce fonds.

Le 7 mars 2017, Monegy, Inc. a cessé d'agir comme gestionnaire de portefeuille de ce fonds, BMO Gestion d'actifs inc. a pris la relève à titre de gestionnaire de portefeuille pour le volet du portefeuille auparavant géré par Monegy, Inc. et Taplin, Canida & Habacht, LLC a été nommée sous-conseiller pour ce volet du portefeuille.

Le 11 avril 2014, Lazard Asset Management (Canada), Inc. a été remplacée par BMO Asset Management Corp. et Taplin, Canida & Habacht, LLC, et le 13 juin 2014, par Monegy, Inc. Des changements mineurs ont été apportés aux stratégies de placement du fonds en raison de ce remplacement de gestionnaire de portefeuille.

BMO Fonds FNB d'actions américaines
Le 21 septembre 2012, les stratégies de placement de ce fonds ont été modifiées pour rendre compte du changement de dénomination du fonds négocié en bourse sous-jacent dans lequel le fonds investit et du changement de l'indice que ce fonds négocié en bourse sous-jacent tente de reproduire.

BMO Catégorie actions américaines
Le 16 décembre 2021, Columbia Management Investment Advisers, LLC a remplacé BMO Gestion d'actifs inc. à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds et BMO Asset Management Corp. a cessé d'agir à titre de sous-conseiller de ce fonds.

BMO Fonds d'actions américaines
Le 16 décembre 2021, Columbia Management Investment Advisers, LLC a remplacé BMO Gestion d'actifs inc. à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds et BMO Asset Management Corp. a cessé d'agir à titre de sous-conseiller de ce fonds.

Le 15 décembre 2013, le Fonds d'actions américaines sélectionnées BMO Nesbitt Burns a fusionné avec ce fonds.

Le 22 juin 2012, le Fonds américain de croissance BMO a été absorbé par ce fonds.

BMO Fonds d'obligations américaines à rendement élevé
Le 25 juin 2021, le Fonds de revenu à taux variable BMO a été absorbé par ce fonds.

Le 15 novembre 2021, Columbia Management Investment Advisers, LLC a remplacé BMO Gestion d'actifs inc. à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds et Taplin, Canida & Habacht, LLC a cessé d'agir à titre de sous-conseiller de ce fonds.

Le 7 mars 2017, BMO Gestion d'actifs inc. a remplacé Monegy, Inc. à titre de gestionnaire de portefeuille de ce fonds et Taplin, Canida & Habacht, LLC a été nommée sous-conseiller.

Le 14 octobre 2016, le Fonds d'obligations à rendement élevé BMO a été absorbé par ce fonds.

BMO Fonds américain à petite capitalisation
Le 16 décembre 2021, Columbia Management Investment Advisers, LLC a remplacé BMO Gestion d'actifs inc. à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds et BMO Asset Management Corp. a cessé d'agir à titre de sous-conseiller de ce fonds.

BMO Fonds universel d'obligations
Le 4 mai 2018, F&C Management Limited (maintenant BMO Asset Management Limited) a été nommée sous-conseiller de ce fonds.

Le 29 avril 2013, BMO Gestion d'actifs inc. a remplacé Insight Investment Management (Global) Limited à titre de gestionnaire de portefeuille de ce fonds et les stratégies de placement du fonds ont été modifiées de sorte à refléter l'approche en matière de placements de BMO Gestion d'actifs inc.

Le 1er juin 2012, le Fonds mondial d'obligations BMO Guardian a été absorbé par ce fonds.

Méthode de classification du risque de placement

Nous attribuons un niveau de risque de placement à chacun des fonds pour vous donner d'autres renseignements qui vous aideront à déterminer si un fonds vous convient. La méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de placement d'un fonds, aux fins de publication dans l'aperçu du fonds ou l'aperçu du FNB, est une méthode normalisée de classification du risque prescrite par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières fondée sur la volatilité historique du fonds mesurée par l'écart-type sur 10 ans de ses rendements mensuels, en supposant que toutes les distributions de revenus et de gains en capital sont réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds. Cependant, d'autres types de risques, mesurables et non mesurables, peuvent exister. Il est également important de noter que la volatilité antérieure d'un fonds peut ne pas refléter sa volatilité future.

En appliquant la méthode préconisée, nous classons, en règle générale, dans l'une des catégories décrites ci-après le niveau de risque de placement associé à un fonds en tenant compte de l'écart-type historique du fonds sur une période de 10 ans :

- Faible
- Faible à moyen
- Moyen
- Moyen à élevé
- Élevé

Dans certains cas, cette méthode peut donner des résultats qui nous obligeraient à attribuer à un fonds un niveau de risque de placement plus faible qui ne traduirait pas correctement, à notre avis, sa volatilité future. Par conséquent, en plus d'utiliser la méthode normalisée de classification du risque décrite précédemment, nous pourrions augmenter le niveau de risque de placement d'un fonds si nous jugeons cette augmentation raisonnable dans les circonstances, en tenant compte d'autres facteurs qualitatifs, dont la conjoncture économique, les styles de gestion de portefeuille, la concentration dans un secteur, le type de placements effectués par le fonds et la liquidité de tels placements.

En outre, si un fonds n'a pas un historique de rendement d'au moins 10 ans, mais qu'un autre fonds ayant un historique de rendement sur 10 ans a le même gestionnaire, le même gestionnaire de portefeuille ou le même sous-conseiller et les mêmes objectifs et stratégies de placement que le premier fonds, on utilisera alors son historique de rendement pour le reste de la période de 10 ans pour calculer l'écart-type du premier fonds. Si aucun fonds ne peut servir de référence, on utilisera alors l'historique de rendement d'un indice de référence qui s'approche raisonnablement ou, si le fonds est nouvellement constitué, qui devrait s'approcher raisonnablement de l'écart-type du fonds pour la période de 10 ans, ou pour le reste de la période de 10 ans, selon le cas, pour calculer l'écart-type du fonds. Le fonds dont les objectifs de placement ont été modifiés utilisera son propre historique suivant la modification et utilisera l'historique de rendement d'un indice de référence qui s'approche raisonnablement de son écart-type pour le reste de la période de 10 ans. Ce niveau de risque de placement pourra être modifié lorsque le fonds aura un historique de rendement suffisant. Le niveau de risque de placement et l'indice de référence ou fonds de référence de chaque fonds sont examinés au moins une fois par année et lorsqu'ils ne sont plus raisonnables dans les circonstances, par exemple en cas de modification importante des objectifs et/ou des stratégies de placement du fonds.

Le tableau qui suit présente l'indice ou l'autre fonds de référence de chaque fonds dont l'historique de rendement est inférieur à 10 ans.

Fonds	Indice de référence ou fonds
BMO Portefeuille équilibré Ascension[MC]	40 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 20 % indice composé de rendement total S&P/TSX et 40 % indice MSCI World ($ CA)
BMO Portefeuille conservateur Ascension[MC]	60 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 15 % indice composé de rendement total S&P/TSX et 25 % indice MSCI World ($ CA)
BMO Portefeuille actions de croissance Ascension[MC]	25 % indice composé de rendement total S&P/TSX et 75 % indice MSCI World ($ CA)
BMO Portefeuille croissance Ascension[MC]	20 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 25 % indice composé de rendement total S&P/TSX et 55 % indice MSCI World ($ CA)
BMO Portefeuille de revenu Ascension[MC]	75 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 10 % indice composé de rendement total S&P/TSX et 15 % indice MSCI World ($ CA)
BMO Catégorie asiatique de croissance et de revenu	BMO Fonds asiatique de croissance et de revenu
BMO Portefeuille FNB équilibré	BMO Catégorie Portefeuille FNB équilibré et 40 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 20 % indice composé de rendement total S&P/TSX et 40 % indice MSCI World ($ CA)
BMO Brookfield Fonds mondial immobilier de technologie	Indice FTSE EPRA Nareit Developed
BMO Brookfield Fonds mondial immobilier de technologie – série F (couverte) et série Conseiller (couverte)	Indice FTSE EPRA Nareit Developed ($ US)
BMO Brookfield Fonds mondial d'infrastructures d'énergie renouvelable	Indice FTSE Global Core Infrastructure 50/50
BMO Brookfield Fonds mondial d'infrastructures d'énergie renouvelable – série F (couverte) et série Conseiller (couverte)	Indice FTSE Global Core Infrastructure 50/50 (couvert en $ CA) et indice FTSE Global Core Infrastructure 50/50 ($ US)
BMO Fonds FNB de banques canadiennes	FINB BMO équipondéré banques
BMO Fonds FNB actions du secteur énergie propre	FINB BMO actions du secteur énergie propre et indice S&P Global Clean Energy
BMO Fonds concentré d'actions mondiales	Indice MSCI World ($ CA)
BMO Fonds concentré d'actions américaines	Indice de rendement total S&P 500
BMO Portefeuille FNB conservateur	60 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 15 % indice composé de rendement total S&P/TSX et 25 % indice MSCI World ($ CA)
BMO Fonds d'obligations de base	Indice des obligations universelles FTSE Canada
BMO Fonds d'obligations de base Plus	Indice des obligations universelles FTSE Canada
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés	FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés canadiennes et indice aristocrates de dividendes canadiens S&P/TSX (rendement total)
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes	FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes et indice des banques diversifiées à pondération égale S&P/TSX (rendement total)

Fonds	Indice de référence ou fonds
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés européennes à dividendes élevés	FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens et indice MSCI Europe Total Return (couvert en $ CA)
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés américaines à dividendes élevés	FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines et indice S&P 500 Dividend Aristocrats Total Return ($ CA)
BMO Fonds d'obligations mixtes	50 % indice ICE BofA 1-10yr BBB-rated U.S. Corporate, 30 % indice ICE BofA 1-10yr BBB-rated European Corporate, 15 % indice ICE BofA 1-10yr BB-rated U.S. HY et 5 % indice BofA ICE European Currency High Yield BB, couvert en $ CA
BMO Fonds d'obligations de marchés émergents	Indice JP Morgan Emerging Markets Bond Global Diversified (couvert en $ CA)
BMO Portefeuille FNB actions de croissance	BMO Catégorie Portefeuille FNB actions de croissance et 25 % indice composé de rendement total S&P/TSX et 75 % indice MSCI World ($ CA)
BMO Portefeuille FNB à revenu fixe	Indice des obligations universelles FTSE Canada
BMO Fonds mondial de revenu amélioré	Indice MSCI World ($ CA)
BMO Fonds mondial d'actions	BMO Catégorie mondiale d'actions et indice MSCI World ($ CA)
BMO Fonds FNB mondial de qualité	FINB BMO MSCI Monde de haute qualité et indice MSCI ACWI Quality
BMO Portefeuille FNB croissance	BMO Catégorie Portefeuille FNB croissance et 20 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 25 % indice composé de rendement total S&P/TSX et 55 % indice MSCI World ($ CA)
BMO Fonds d'occasions de croissance	60 % indice composé de rendement total S&P/TSX et 40 % indice de rendement total S&P 500 ($ US)
BMO Portefeuille FNB de revenu	BMO Catégorie Portefeuille FNB de revenu et 75 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 10 % indice composé de rendement total S&P/TSX et 15 % indice MSCI World ($ CA)
BMO Fonds d'actions internationales	Indice MSCI EAFE Total Return ($ CA)
BMO Fonds valeur internationale	BMO Catégorie valeur internationale et indice MSCI EAFE Total Return ($ CA)
BMO Fonds japonais	Indice MSCI Japan Total Return ($ CA)
BMO Fonds FNB d'actions canadiennes à faible volatilité	FNB BMO d'actions canadiennes à faible volatilité et indice MSCI Canada Minimum Volatility ($ CA)
BMO Fonds FNB d'actions américaines à faible volatilité	FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité et indice MSCI USA Minimum Volatility ($ CA)
BMO Fonds d'actions multi-factorielles	Indice de rendement total S&P 500 ($ CA)
BMO Fonds FNB actions du Nasdaq 100	FINB BMO actions du Nasdaq 100 et indice NASDAQ-100
BMO Fonds d'actions privilégiées	Indice d'actions privilégiées S&P/TSX (rendement total)
BMO Portefeuille de retraite équilibré	40 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 30 % indice CBOE S&P 500 Total Return 95-110 Collar (couvert en $ CA) et 30 % indice MSCI World ($ CA)
BMO Portefeuille de retraite conservateur	60 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 25 % indice CBOE S&P 500 Total Return 95-110 Collar (couvert en $ CA) et 15 % indice MSCI World ($ CA)
BMO Portefeuille de retraite revenu	75 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 20 % indice CBOE S&P 500 Total Return 95-110 Collar (couvert en $ CA) et 5 % indice MSCI World ($ CA)
BMO Fonds d'actions Réduction du risque	Indice CBOE S&P 500 Total Return 95-110 Collar (couvert en $ CA)

Fonds	Indice de référence ou fonds
BMO Fonds à revenu fixe Réduction du risque	Indice des obligations universelles FTSE Canada
BMO Portefeuille à revenu fixe FiducieSélect[MD]	Indice des obligations universelles FTSE Canada
BMO SIA Fonds ciblé d'actions canadiennes	Indice composé de rendement total S&P/TSX
BMO SIA Fonds ciblé d'actions nord-américaines	50 % indice composé de rendement total S&P/TSX et 50 % indice de rendement total S&P 500 ($ CA)
BMO Fonds d'actions mondiales d'engagement ODD	Indice MSCI ACWI
BMO Portefeuille équilibré durable	40 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 20 % indice composé de rendement total S&P/TSX et 40 % indice MSCI World ($ CA)
BMO Fonds d'obligations durables	Indice des obligations universelles FTSE Canada
BMO Portefeuille conservateur durable	60 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 15 % indice composé de rendement total S&P/TSX et 25 % indice MSCI World ($ CA)
BMO Fonds mondial équilibré durable	50 % indice MSCI World ($ CA) et 50 % indice Bloomberg Global Aggregate Bond (couvert en $ CA)
BMO Fonds d'obligations mondiales multisectorielles durables	35 % indice ICE BofA BB-B Global Non-Financial High Yield, 21,67 % indice ICE BofA 1-10 Year BBB US Corporate, 21,67 % indice ICE BofA 1-10 Year BBB Sterling Corporate et 21,66 % indice ICE BofA 1-10 Year BBB Euro Corporate
BMO Portefeuille croissance durable	20 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 25 % indice composé de rendement total S&P/TSX et 55 % indice MSCI World ($ CA)
BMO Portefeuille de revenu durable	75 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 10 % indice composé de rendement total S&P/TSX et 15 % indice MSCI World ($ CA)
BMO Fonds d'actions canadiennes à perspectives durables	Indice composé de rendement total S&P/TSX
BMO Fonds d'actions chinoises à perspectives durables	BMO Catégorie Chine élargie
BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables	Indice MSCI World ($ CA)
BMO Fonds FNB équilibré gestion tactique	40 % indice Bloomberg Global Aggregate Bond ($ CA) et 60 % indice MSCI World ($ CA)
BMO Fonds FNB dividendes gestion tactique	62,5 % indice de dividendes composé S&P/TSX (rendement total) et 37,5 % indice MSCI World ($ CA)
BMO Fonds FNB mondial d'allocation de l'actif gestion tactique	40 % indice Bloomberg Global Aggregate Bond ($ CA) et 60 % indice MSCI World ($ CA)
BMO Fonds FNB mondial d'obligations gestion tactique	Indice Bloomberg Global Aggregate Bond ($ CA)
BMO Fonds FNB mondial d'actions gestion tactique	Indice MSCI World ($ CA)
BMO Fonds FNB mondial de croissance gestion tactique	Indice MSCI World (couvert en $ CA)

Fonds	Indice de référence ou fonds
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2025	40 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 20 % indice composé de rendement total S&P/TSX et 40 % indice MSCI World ($ CA)
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2030	30 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 20 % indice composé de rendement total S&P/TSX et 50 % indice MSCI World ($ CA)
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2035	20 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 25 % indice composé de rendement total S&P/TSX et 55 % indice MSCI World ($ CA)
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2040	20 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 25 % indice composé de rendement total S&P/TSX et 55 % indice MSCI World ($ CA)
BMO Portefeuille d'éducation Objectif Revenu	Indice des obligations globales à court terme FTSE Canada
BMO Portefeuille FNB de revenu en dollars US	75 % indice Bloomberg U.S. Aggregate Bond ($ US) et 25 % indice de rendement total S&P 500 ($ US)
BMO Portefeuille FNB conservateur en dollars US	60 % indice Bloomberg U.S. Aggregate Bond ($ US) et 40 % indice de rendement total S&P 500 ($ US)
BMO Portefeuille FNB équilibré en dollars US	40 % indice Bloomberg U.S. Aggregate Bond ($ US) et 60 % indice de rendement total S&P 500 ($ US)
BMO Fonds d'actions américaines toutes capitalisations	Indice S&P 1500
BMO Fonds d'obligations de sociétés américaines	Indice Bloomberg U.S. Corporate Bond
BMO Fonds de dividendes américains	Indice de rendement total S&P 500 (couvert en $ CA)
BMO Fonds équilibré en dollars US	50 % indice de rendement total S&P 500 ($ US) et 50 % indice Bloomberg U.S. Aggregate Bond ($ US)
BMO Fonds de dividendes en dollars US	Indice de rendement total S&P 500 ($ US)
BMO Catégorie actions américaines	BMO Fonds d'actions américaines
BMO Fonds d'actions américaines – série A (couverte)	Indice de rendement total S&P 500 (couvert en $ CA)
BMO Fonds d'actions américaines Plus	75 % indice de rendement total S&P 500 ($ CA) et 25 % indice composé de rendement total S&P/TSX
BMO Fonds américain à petite capitalisation	Indice Russell 2500 Total Return ($ CA)
BMO Fonds leadership féminin	Indice Barclays Women in Leadership North American ($ CA)

Le tableau qui suit décrit chacun des indices de référence pour chaque fonds dont l'historique de rendement est inférieur à 10 ans.

Indice de référence	Brève description de l'indice de référence
Indice Bloomberg Global Aggregate Bond ($ CA)	L'indice Bloomberg Global Aggregate Bond est une mesure phare des titres de créance mondiaux de qualité. Cet indice à devises multiples comprend des bons du Trésor et des obligations d'organismes publics et de sociétés ainsi que des obligations à taux fixe titrisées d'émetteurs établis sur des marchés développés et émergents.
Indice Bloomberg U.S. Aggregate Bond	L'indice Bloomberg U.S. Aggregate Bond donne une mesure générale des marchés des titres de créance américains à taux fixe de qualité. Il est constitué de quatre grands sous-indices : l'indice U.S. Government, l'indice U.S. Credit, l'indice U.S. Mortgage-Backed Securities et l'indice U.S. Asset-Backed Securities.
Indice Bloomberg U.S. Corporate Bond	L'indice Bloomberg U.S. Corporate Bond mesure le marché des obligations de sociétés de qualité imposables et à taux fixe. Il comprend des titres libellés en dollars américains émis dans le public par des émetteurs américains et non américains du secteur industriel, du secteur des services publics et du secteur financier.
Indice Barclays Women in Leadership North American	L'indice Barclays Women in Leadership North American est conçu pour offrir une exposition aux sociétés établies en Amérique du Nord qui remplissent un critère ou les deux critères suivants concernant la diversité des genres, soit la présence d'une chef de la direction ou la présence d'un conseil d'administration composé au moins à 25 % de femmes.
Indice CBOE S&P 500 Total Return 95-110 Collar	L'indice CBOE S&P 500 Total Return 95-110 Collar reflète la variation des cours des titres inscrits au S&P 500, ainsi que la variation des prix découlant de la vente d'options d'achat sur indice à 110 % de la valeur de l'indice, et, chaque trimestre, de l'achat d'options de vente sur indice à 95 % de la valeur de l'indice.
Indice FTSE EPRA Nareit Developed	L'indice FTSE EPRA Nareit Developed reproduit le rendement de sociétés immobilières et de fiducies de placement immobilier (« FPI ») cotées en bourse partout dans le monde. Comme les titres constituants sont présélectionnés en fonction du flottant rajusté, de la liquidité, de la taille et des produits des activités ordinaires, il peut servir de base aux produits de placement tels que les dérivés et les FNB.
Indice FTSE Global Core Infrastructure 50/50	L'indice FTSE Global Core Infrastructure 50/50 représente le rendement d'actions de sociétés à grande, à moyenne et à petite capitalisation à l'échelle mondiale qui répondent à la définition d'« infrastructure » établie par FTSE Russell. L'indice est pondéré en fonction de trois vastes secteurs industriels – services publics (50 %), transport (30 %, avec un plafond de 7,5 % pour le secteur ferroviaire) et un ensemble d'autres secteurs (20 %), notamment les pipelines, les satellites et les tours de télécommunication.
Indice des obligations de société à court terme FTSE Canada	L'indice des obligations de société à court terme FTSE Canada est composé d'obligations de sociétés à taux fixe et à versement semestriel, libellées en dollars canadiens et dont la durée réelle jusqu'à l'échéance varie entre un an et cinq ans.
Indice des obligations globales à court terme FTSE Canada	L'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada est une mesure générale du rendement total des obligations canadiennes et dont la durée restante jusqu'à l'échéance varie entre un an et cinq ans.
Indice des obligations universelles FTSE Canada	L'indice des obligations universelles FTSE Canada est une mesure générale du rendement total des obligations canadiennes assorties d'une échéance supérieure à un an.
Indice JP Morgan Emerging Markets Bond Global Diversified	L'indice JP Morgan Emerging Markets Bond Global Diversified est un indice non géré d'obligations des marchés émergents, qui comporte le réinvestissement du revenu.

Indice de référence	Brève description de l'indice de référence
Indice ICE BofA 1-10yr BB-rated U.S. HY	L'indice ICE BofA 1-10yr BB-rated U.S. HY suit le rendement de titres de créance libellés en dollars américains qui sont issus de sociétés de moindre qualité et négociés sur le marché local des États-Unis, dont la durée restante jusqu'à l'échéance est inférieure à 10 ans et qui ont obtenu une note de BB1 à BB3, inclusivement.
Indice ICE BofA 1-10yr BBB-rated European Corporate	L'indice ICE BofA 1-10yr BBB-rated European Corporate suit le rendement de titres de créance libellés en euros qui sont issus de sociétés de qualité, qui sont négociés sur les marchés des euro-obligations et des membres de la zone euro, dont la durée restante jusqu'à l'échéance est inférieure à 10 ans et qui ont obtenu une note de BBB1 à BBB3, inclusivement.
Indice ICE BofA 1-10yr BBB-rated U.S. Corporate	L'indice ICE BofA 1-10yr BBB-rated U.S. Corporate suit le rendement de titres de créance libellés en dollars américains qui sont issus de sociétés de qualité, qui sont négociés sur le marché local des États-Unis, dont la durée restante jusqu'à l'échéance est inférieure à 10 ans et qui ont obtenu une note de BBB1 à BBB3, inclusivement.
Indice ICE BofA 1-10 Year BBB Sterling Corporate	L'indice ICE BofA 1-10 Year BBB Sterling Corporate suit le rendement de titres de créance libellés en livres sterling qui sont issus de sociétés de qualité, qui sont négociés sur les marchés des euro-obligations ou sur le marché local du Royaume-Uni, dont la durée restante jusqu'à l'échéance est inférieure à 10 ans et qui ont obtenu une note de BBB1 à BBB3, inclusivement.
Indice ICE BofA BB-B Global Non-Financial High Yield	L'indice ICE BofA BB-B Global Non-Financial High Yield suit le rendement de titres de créance libellés en dollars américains, en dollars canadiens, en livres sterling ou en euros qui sont issus de sociétés de moindre qualité et négociés sur les grands marchés locaux ou des euro-obligations, à l'exception de tous les titres d'émetteurs financiers.
Indice ICE BofA European Currency High Yield BB	L'indice ICE BofA European Currency High Yield BB suit le rendement de titres de créance libellés en euros ou en livres sterling issus de sociétés de moindre qualité et négociés sur le marché des euro-obligations, le marché local des livres sterling ou le marché local des euros, et qui ont obtenu une note de BB1 à BB3, inclusivement.
Indice MSCI ACWI	L'indice MSCI ACWI mesure le rendement total d'une sélection d'actions de marchés développés et de marchés émergents à l'échelle mondiale.
Indice MSCI ACWI Quality	L'indice MSCI ACWI Quality est fondé sur l'indice phare, soit l'indice MSCI ACWI, lequel se compose de titres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation exerçant des activités dans des pays de marchés développés et émergents. L'indice vise à reproduire le rendement de titres de qualité sélectionnés au sein de l'indice phare en relevant les titres assortis d'un pointage de qualité fondé sur les trois principales variables fondamentales, soit un rendement des capitaux propres élevé, une croissance stable des bénéfices d'une année à l'autre et un faible emprunt.
Indice MSCI Canada Minimum Volatility ($ CA)	L'indice MSCI Canada Minimum Volatility ($ CA) vise à reproduire les caractéristiques de rendement d'une stratégie à variation minimale appliquée à l'univers des titres canadiens de sociétés à grande et à moyenne capitalisation de MSCI. Cet indice est calculé en optimisant l'indice MSCI Canada, son indice phare, en dollars canadiens pour réduire au minimum le risque absolu (au sein d'un ensemble de contraintes précises).
Indice MSCI EAFE Total Return	L'indice MSCI Europe, Australasia, Far East (« **EAFE** ») Total Return mesure le rendement des titres de sociétés à grande et à moyenne capitalisations établies dans 21 marchés développés, notamment des pays d'Europe, d'Australasie et d'Extrême-Orient, à l'exclusion des États-Unis et du Canada.
Indice MSCI Europe Total Return	L'indice MSCI Europe Total Return établit une représentation des sociétés à grande et à moyenne capitalisations dans 15 pays de marchés développés d'Europe.

Indice de référence	Brève description de l'indice de référence
Indice MSCI Japan Total Return	L'indice MSCI Japan Total Return est conçu pour mesurer le rendement des secteurs à grande et à moyenne capitalisations du marché japonais. Renfermant 321 constituants, l'indice couvre environ 85 % de la capitalisation boursière au Japon, rajustée pour tenir compte du flottant.
Indice MSCI USA Minimum Volatility ($ US)	L'indice MSCI USA Minimum Volatility ($ US) vise à reproduire les caractéristiques de rendement d'une stratégie à variation minimale appliquée à l'univers des titres américains de sociétés à grande et à moyenne capitalisation. L'indice est calculé en optimisant l'indice MSCI USA, son indice phare, en dollars américains pour réduire au minimum le risque absolu (au sein d'un ensemble de contraintes précises).
Indice MSCI World	L'indice MSCI World offre une représentation des grandes et moyennes capitalisations dans 23 pays des marchés développés. Il englobe environ 85 % de la capitalisation boursière ajustée selon le flottant de chaque pays.
Indice NASDAQ-100	L'indice NASDAQ-100 est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière modifié qui suit 100 des principaux titres de sociétés ne faisant pas partie du secteur financier cotées au Nasdaq Stock Market selon la capitalisation boursière.
Indice Russell 2500 Total Return	L'indice Russell 2500 Total Return est un indice général pondéré en fonction de la capitalisation boursière de titres de sociétés à petite et moyenne capitalisations qui regroupe les 2 500 plus petites sociétés qui composent l'ensemble Russell 3000 des actions inscrites aux États-Unis.
Indice S&P 500 Dividend Aristocrats Total Return	L'indice S&P 500 Dividend Aristocrats Total Return mesure le rendement des sociétés dont les titres composent l'indice S&P 500 et qui ont augmenté les dividendes chaque année au cours des 25 dernières années.
Indice de rendement total S&P 500	L'indice de rendement total S&P 500 est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière composé de titres des 500 plus grandes sociétés ouvertes des États-Unis.
Indice S&P 1500	L'indice S&P 1500 mesure le rendement du vaste marché boursier américain, y compris les actions de sociétés à petite, à moyenne et à grande capitalisation.
Indice S&P Global Clean Energy	L'indice S&P Global Clean Energy mesure les sociétés des marchés développés et des marchés émergents qui participent à des entreprises liées au secteur de l'énergie propre.
Indice aristocrates de dividendes canadiens S&P/TSX (rendement total)	L'indice aristocrates de dividendes canadiens S&P/TSX (rendement total) mesure le rendement des titres de sociétés figurant dans l'indice S&P Canada BMI qui observent une politique d'augmentation constante des dividendes chaque année pendant au moins cinq ans.
Indice de dividendes composé S&P/TSX (rendement total)	L'indice de dividendes composé S&P/TSX (rendement total) cherche à offrir un indice de référence général des actions canadiennes sur lesquelles des dividendes sont versés. Cet indice est constitué de toutes les actions de l'indice composé S&P/TSX qui avaient dégagé un rendement en dividendes annuel positif au dernier rééquilibrage de cet indice.
Indice composé de rendement total S&P/TSX	L'indice composé de rendement total S&P/TSX est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière composé de titres des sociétés les plus importantes et les plus liquides inscrites à la cote de la TSX.
Indice des banques diversifiées à pondération égale S&P/TSX (rendement total)	L'indice des banques diversifiées à pondération égale S&P/TSX (rendement total) mesure le rendement des titres des banques commerciales dont les activités proviennent principalement de prêts commerciaux et qui sont très présentes dans les secteurs des services bancaires aux particuliers et des prêts aux petites et moyennes entreprises, et il donne le même poids à ces éléments.
Indice d'actions privilégiées S&P/TSX (rendement total)	L'indice d'actions privilégiées S&P/TSX (rendement total) est conçu pour suivre le rendement du marché des actions privilégiées canadiennes.

Ces niveaux de risque de placement ne correspondent pas nécessairement à l'évaluation de la tolérance au risque de l'investisseur. Nous vous prions de consulter votre conseiller financier pour obtenir des conseils à l'égard de votre situation personnelle.

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur la méthode normalisée de classification du risque que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de placement de chaque fonds, sur demande et sans frais. Si vous avez souscrit vos titres d'un fonds auprès d'une succursale de BMO Banque de Montréal ou par l'entremise de BMO Centre d'investissement, composez sans frais le 1 800 665-7700, écrivez à BMO Investissements Inc. au 100, rue King Ouest, 43e étage, Toronto (Ontario) M5X 1A1 ou envoyez-nous un courriel à l'adresse **fonds@bmo.com**. Si vous avez souscrit vos titres d'un fonds, y compris les titres de série FNB, par l'entremise d'un courtier, composez sans frais le 1 800 304-7151, écrivez à BMO Investissements Inc. au 250, rue Yonge, 7e étage, Toronto (Ontario) M5B 2M8 ou envoyez-nous un courriel aux adresses **servicealaclientele.fonds@bmo.com** ou **bmo.etfs@bmo.com**.

Guide d'utilisation des descriptions des fonds

Vous trouverez tous les renseignements essentiels au sujet de chacun des fonds en un seul endroit : les descriptions des fonds, qui commencent à la page 153. La description de chaque fonds est organisée en sections pour que vous puissiez facilement faire des comparaisons entre les fonds. Voici un bref guide des renseignements que vous trouverez dans chaque section des descriptions des fonds.

1. Détails du fonds

La section *Détails du fonds* présente un survol de certains des renseignements de base sur le fonds, comme le type de fonds dont il s'agit, la date à laquelle il a été créé et le type de titres qu'il offre.

Un organisme de placement collectif (« **OPC** ») peut être constitué en fiducie ou en société. Nous offrons ces deux types d'OPC aux termes du présent prospectus simplifié. BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée est une société. Les fonds catégorie de société BMO sont des catégories de Catégorie de société BMO Inc., qui est également une société. Lorsque vous investissez dans un fonds catégorie de société BMO, vous souscrivez des actions d'une catégorie de Catégorie de société BMO Inc. Lorsque vous investissez dans BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée, vous souscrivez également des actions d'une société. Les fonds de fiducie BMO sont constitués en fiducie. Lorsque vous investissez dans un fonds de fiducie BMO, vous souscrivez des parts d'une fiducie. Les fonds peuvent offrir plus d'une série de titres. Chaque série s'adresse à un type d'investisseurs différent et peut comporter des frais de gestion différents.

Dans la section *Détails du fonds*, il est indiqué si le fonds est un placement admissible pour les régimes enregistrés. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité afin de savoir si un investissement dans un fonds constitue un placement interdit pour votre régime enregistré.

Cette section fournit les frais de gestion que nous pouvons exiger à l'égard des séries de titres des fonds. Nous pouvons à l'occasion renoncer à une partie ou à la totalité des frais de gestion qui peuvent être imposés à l'égard de chaque série à notre gré et à quelque moment que ce soit.

Cette section comprend des renseignements concernant les frais d'administration de certains des fonds, le nom du gestionnaire de portefeuille de chaque fonds et le nom du sous-conseiller, s'il y a lieu, d'un fonds.

2. Dans quoi l'OPC investit-il?

Cette section vous indique les *objectifs de placement* et les *stratégies de placement* du fonds.

Objectifs de placement

Ce sont les objectifs que le fonds tente d'atteindre. Vous trouverez des renseignements sur les types de titres dans lesquels le fonds investit, ainsi que toute spécialisation particulière, dans un pays ou un secteur donné, par exemple.

Stratégies de placement

Cette section décrit la façon dont le gestionnaire de portefeuille et/ou le sous-conseiller tente d'atteindre les objectifs du fonds. Chacun des fonds suit les restrictions et pratiques ordinaires concernant les placements établies par la législation canadienne en valeurs mobilières, sauf si les autorités en valeurs mobilières du Canada ont donné leur autorisation au fonds de s'en écarter. Si nous ou le fonds avons obtenu une telle autorisation, des renseignements à ce sujet peuvent être donnés sous la présente rubrique ou sous la rubrique *Renseignements supplémentaires.*

1

BMO Fonds du marché monétaire

Détails du fonds

Type de fonds	marché monétaire canadien
Date de création	**Série A : le 2 mai 1988** **Série F : le 11 novembre 2009** **Série I : le 10 mai 2010** **Série M : le 16 avril 2012** **Série FNB : le 29 novembre 2021 (symbole boursier : ZMMK)** **Série Conseiller : le 11 novembre 2009**
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	**Série A : 0,60 %** **Série F : 0,20 %** **Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1]** **Série M : 0,30 %** **série FNB : 0,28 %[2]** **Série Conseiller : 0,60 %**
Frais d'administration	**0,08 %** **Série M : 0,05 %** **(pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I)[1]** **(pour la série FNB, il n'y a aucuns frais d'administration fixes)[2]** **Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.**
Gestionnaire de portefeuille	**BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)** **(gestionnaire de portefeuille depuis mai 1989)**

2

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectifs de :
préserver la valeur de votre placement
produire un revenu d'intérêts élevé et assurer la liquidité.

Pour atteindre ses objectifs de placement, le fonds investit surtout dans des titres du marché monétaire de haute qualité émis par des gouvernements et des sociétés au Canada, tels que des bons du Trésor, des acceptations bancaires et du papier commercial.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :
il n'investit que dans des titres ayant reçu la note R-1 ou mieux de DBRS ou une note équivalente d'une autre agence de notation reconnue
il investit dans des titres de créance à court terme ayant, en moyenne, des rajustements aux 90 jours ou moins et une durée à l'échéance de 180 jours
il cherche à maintenir une valeur liquidative par part de 1,00 $ pour les parts des séries A, F, I, M et Conseiller en attribuant le revenu tous les jours et en le distribuant tous les mois, mais il est possible que la valeur liquidative par part varie
il cherche à maintenir une valeur liquidative par part de 50,00 $ ou plus pour les parts de série FNB, en accumulant le revenu tous les jours et en le distribuant tous les mois, mais il est possible que la valeur liquidative par part varie
il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres étrangers.

[1] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

[2] Pour les titres de série FNB, le gestionnaire est responsable du paiement des sommes liées aux frais d'administration qui sont attribuées à la série FNB, à l'exception des frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.

153

3

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants :
le rendement du fonds varie en fonction des taux d'intérêt à court terme
même si le fonds prévoit maintenir une valeur liquidative par part de 1,00 $ pour les parts des séries A, F, I, M et Conseiller, et de 50,00 $ ou plus pour les parts de série FNB, rien ne garantit que nous pouvons le faire puisque la valeur des titres en portefeuille du fonds pourrait fluctuer dans certaines circonstances, notamment quand les taux d'intérêt sont bas ou inférieurs à zéro. Pendant les périodes de rendements inférieurs sur les marchés, la valeur liquidative par part pourrait tomber en deçà de 1,00 $ pour les parts des séries A, F, I, M et Conseiller, et de 50,00 $ pour les parts de série FNB.

Les stratégies de placement peuvent aussi comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 102 :
le risque de crédit
le risque propre à la cybersécurité
le risque de taux d'intérêt
le risque d'opérations importantes
risque propre aux séries.

Parmi les autres risques associés à un placement dans les titres de la série FNB, on compte :
le risque propre à l'absence d'un marché actif pour les titres de série FNB et d'antécédents d'exploitation
le risque propre à la suspension de la négociation des titres de série FNB
le risque propre au cours des titres de série FNB.

4

Politique en matière de distributions

En ce qui concerne les titres des séries A, F, I, M et Conseiller, le revenu net est attribué tous les jours et distribué tous les mois, et les gains en capital nets sont distribués en décembre. Les distributions pour ces séries sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds.

Dans le cas des titres de série FNB, tout revenu net est cumulé quotidiennement et distribué mensuellement, et tout gain en capital net est distribué mensuellement, dans chaque cas en espèces. Les distributions annuelles peuvent être versées en espèces ou réinvesties automatiquement dans des titres de série FNB supplémentaires du fonds à un prix correspondant à la valeur liquidative par titre du fonds, et les titres de série FNB seront immédiatement regroupés de façon à ce que le nombre de titres de série FNB en circulation après la distribution corresponde au nombre de titres de série FNB en circulation avant la distribution. Si vous participez à un régime de réinvestissement des distributions, vos distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres de série FNB supplémentaires conformément au régime de réinvestissement des distributions. De plus, le fonds peut à l'occasion verser des distributions supplémentaires sur ses titres de série FNB, notamment relativement à un dividende spécial ou dans le cadre d'un RC.

Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série FNB, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas vous fier au montant de cette distribution pour tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

154

Ainsi que l'autorise la législation canadienne en valeurs mobilières, le CEI des fonds nous a donné l'autorisation de permettre aux fonds de se livrer à certaines opérations avec certaines personnes apparentées et d'acheter des titres de ces dernières. Pour plus d'information, veuillez vous reporter à la rubrique *Restrictions en matière de placement* à la page 112.

Chaque fonds peut détenir de la trésorerie à des fins de stratégie défensive ou en attendant d'investir dans d'autres titres. Un fonds peut également acheter des titres à revenu fixe à court terme et des instruments du marché monétaire.

Un fonds peut acheter des titres de fonds sous-jacents (ou obtenir une exposition à des fonds sous-jacents en concluant des opérations sur dérivés). Un fonds peut investir dans des fonds sous-jacents d'une façon qui est conforme aux objectifs et aux stratégies de placement du fonds, à condition qu'il n'y ait aucun paiement en double des frais de gestion facturables à l'égard des titres détenus indirectement par un fonds par l'intermédiaire de ses placements dans les fonds sous-jacents et des frais de gestion facturés directement au fonds. Advenant qu'un fonds investisse dans un fonds sous-jacent et que les frais de gestion payables par le fonds sous-jacent soient supérieurs à ceux du fonds, le fonds pourrait payer indirectement les frais de gestion plus élevés à l'égard de la tranche de ses actifs investie dans le fonds sous-jacent, peu importe que le fonds sous-jacent soit géré par nous, un membre de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens ou par un gestionnaire de fonds indépendant. Dans certains cas, lorsqu'un fonds investit dans des fonds sous-jacents, il investit principalement, ou même exclusivement, dans des fonds sous-jacents gérés par nous, un membre de notre groupe, ou une personne avec laquelle nous avons des liens, comme il est décrit dans la partie B du fonds concerné. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les conflits d'intérêts inhérents aux placements par les fonds dans des fonds sous-jacents qui nous sont associés ou apparentés, veuillez vous reporter à la rubrique *Responsabilité de l'administration d'un OPC – Fonds de fonds* à la page 32.

Dans certains cas, la section sur les stratégies de placement d'un fonds peut préciser que le fonds doit respecter des restrictions concernant le pourcentage de ses placements dans certains types de titres ou d'autres restrictions concernant ces placements. Dans de telles situations, si la restriction a été respectée au moment du placement et que, par la suite, la valeur marchande du placement, la note du placement ou la valeur du fonds change et que ce changement se traduit par un dépassement de la restriction, cela ne constitue pas une violation de la restriction.

Utilisation des dérivés par les fonds

Un dérivé est un placement dont la valeur est fondée sur la valeur d'un autre placement, appelé placement sous-jacent. Il existe différents types de dérivés, mais ils prennent habituellement la forme d'un contrat visant l'achat ou la vente d'une action, d'une devise, d'une marchandise, d'un indice boursier ou d'un OPC.

Certains des dérivés les plus courants qu'un fonds peut utiliser sont les suivants :

- *les contrats à terme de gré à gré ou standardisés :* ces contrats sont conclus aujourd'hui en vue d'acheter ou de vendre une devise ou un titre précis ou un indice boursier à une date ultérieure précise et à un prix précis;
- *les contrats d'option :* ces contrats confèrent à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre certains titres au cours d'une période déterminée, à un prix précis;
- *les swaps :* il s'agit de contrats négociés entre des parties qui s'engagent à échanger des paiements ultérieurs périodiques en fonction du rendement de différents placements. Les swaps sont généralement l'équivalent d'une série de contrats à terme de gré à gré mis ensemble.

Les OPC ne peuvent utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture que s'ils ont suffisamment de liquidités ou de titres pour couvrir leurs positions.

Les OPC ne peuvent utiliser des dérivés que dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières et les dispenses qu'ils ont obtenues, et ce, uniquement si leur utilisation est conforme à leurs objectifs de placement.

Stratégies de couverture du risque de change

Certains fonds achètent des titres libellés en devises. La valeur de ces titres varie en fonction de la valeur du dollar canadien. Pour se protéger contre la fluctuation des taux de change, ces fonds peuvent acheter ou vendre des contrats de change à terme ou des contrats à terme sur devises.

Chacun des fonds qui a recours à la couverture du risque de change effectue ses opérations de change soit au comptant aux taux en vigueur, soit au moyen de contrats à terme de gré à gré de un an ou moins. Les contrats de couverture de devises que nous concluons ne dépassent pas la valeur marchande des actifs que détient un fonds dans la devise en question. Nous pouvons rajuster les contrats de temps à autre.

Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres

Tous les fonds peuvent se livrer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, comme il est décrit sous la rubrique *Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 33.

Stratégies de vente à découvert

Certains des fonds peuvent avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils.

Une « vente à découvert » est une vente aux termes de laquelle un fonds emprunte des titres d'un agent prêteur (en règle générale, un dépositaire ou un courtier) et vend ensuite les titres empruntés sur le marché libre. À une date ultérieure, le fonds rachète le même nombre et le même type de titres et les rend à l'agent prêteur. Un fonds qui vend des titres à découvert doit fournir en garantie des titres empruntés une couverture à l'agent prêteur duquel il emprunté des titres. Cette couverture peut prendre la forme d'espèces et/ou de titres. En plus de verser des intérêts à l'agent prêteur sur les titres empruntés, le fonds pourrait également devoir payer d'autres frais relativement à la vente à découvert. Si la valeur des titres baisse entre le moment où le fonds emprunte les titres et le moment où il les rachète et les rend à l'agent prêteur, le fonds tire profit du montant de la variation de la valeur des titres (après déduction des frais d'emprunt et d'opérations).

Un OPC ne peut avoir recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières et que si cette stratégie est conforme à ses objectifs de placement.

Méthode de placement responsable

Nous définissons le « placement responsable » comme étant une méthode d'investissement qui intègre l'analyse de critères ESG dans le processus de prise de décisions en matière de placement et qui cherche à générer une valeur durable pour les investisseurs, les actionnaires, les autres parties prenantes de l'entreprise et la société dans son ensemble.

La méthode de placement responsable utilisée par certains fonds dans le processus de sélection des titres comprend une ou plusieurs des stratégies ESG énoncées ci-dessous. Pour connaître les stratégies ESG précises qu'un fonds emploie dans le processus de sélection des titres, veuillez vous reporter aux stratégies de placement des fonds de type placement responsable et des fonds intégrant le placement responsable.

- *Intégration générale des critères ESG :* Le gestionnaire de portefeuille ou le sous-conseiller effectue des évaluations ESG des sociétés fondées sur des facteurs ESG au moyen de recherches et de paramètres d'évaluation qualitatifs, quantitatifs, internes et externes dans le but de déterminer les avoirs admissibles aux fins d'inclusion pour certains fonds.
- *Contrôle d'exclusion par secteur :* Les sociétés qui sont classées comme exerçant principalement des activités dans des secteurs donnés (selon ce que peut déterminer le gestionnaire de portefeuille) sont exclues de l'univers de placements admissibles de certains fonds de type placement responsable, tel qu'il est énoncé dans les stratégies de placement du fonds.
- *Contrôle d'exclusion par note :* Les sociétés sont exclues de l'univers de placements admissibles de certains fonds si la note ESG ou le rang ESG de ces sociétés tombe en deçà d'un certain seuil comparativement aux sociétés homologues, selon ce que peut déterminer le gestionnaire de portefeuille. Le gestionnaire de portefeuille peut utiliser son système de notation ESG interne et/ou un système de notation ESG externe, selon ce qu'il détermine dans le cadre du processus de sélection des titres. Les fonds de type placement responsable qui utilisent le contrôle d'exclusion par note dans leur processus de sélection des titres ne peuvent pas acheter de titres dont la note est de CCC selon MSCI ESG Research LLC (MSCI ESG) (un système de notation externe), sous réserve de l'appréciation du gestionnaire de portefeuille. La décision d'exclure ou non un titre d'un placement est ultimement prise en fonction de la capacité de ce titre à générer des rendements supérieurs, la décision finale étant prise par l'équipe de gestion de portefeuille du gestionnaire de portefeuille. Le gestionnaire de portefeuille examine périodiquement la note ESG des avoirs individuels de certains fonds. MSCI ESG a pour objectif d'évaluer les risques et occasions ESG des sociétés en s'appuyant sur sa méthodologie de notation ESG MSCI fondée sur des règles (offerte aux clients qui souscrivent un abonnement), notamment en fonction d'enjeux ESG clés importants qu'elle a repérés. Les évaluations de ces enjeux clés reposent sur une approche quantitative et qualitative conforme à la méthodologie. Dans ses évaluations, MSCI ESG a recours à une variété de sources et de paramètres de données, comme les documents déposés d'une société et les déclarations d'information volontaires, des ensembles de données spécialisées, des données en matière de gouvernance, des données gouvernementales et des sources médiatiques, et elle emploie une équipe d'analystes en recherche. Pour obtenir davantage d'information sur les notes ESG MSCI, consultez la page **https://www.msci.com/our-solutions/esg-investing/esg-ratings** (en anglais). Afin de générer une note ESG exclusive, le système de classement interne d'un gestionnaire de portefeuille, sous réserve de modifications à l'appréciation du gestionnaire de portefeuille, peut tenir compte des données de tiers et des recherches internes fondées sur des facteurs ESG prédéterminés (décrits ci-après) qui permettent d'évaluer le rendement de sociétés d'après les principaux facteurs ESG propres à un secteur en particulier, y compris leur exposition aux risques et/ou aux occasions liés aux facteurs ESG, et qui peuvent comprendre des données qui découlent de l'engagement auprès de la société par le gestionnaire de portefeuille.

- *Sélection positive :* Le gestionnaire de portefeuille ou sous-conseiller de certains fonds pourraient rechercher et vouloir encourager les sociétés dont les pratiques relatives aux facteurs ESG s'améliorent et/ou sont exemplaires dans leur secteur d'activités et/ou les sociétés dont les activitiés visent à fournir des solutions durables, notamment les sociétés dont les produits ou les services visent à régler un enjeu ESG, selon ce que détermine le gestionnaire de portefeuille.
- *Placements thématiques :* Les gestionnaires de portefeuille de certains fonds, par exemple du Fonds mondial d'infrastructures d'énergie renouvelable BMO Brookfield, du Fonds FNB actions du secteur énergie propre BMO et du Fonds leadership féminin BMO, peuvent se concentrer sur des sociétés affichant des caractéristiques positives à l'égard d'un ou de plusieurs facteurs ESG donnés.

Les facteurs ESG peuvent inclure notamment ce qui suit : i) des facteurs environnementaux, comme l'empreinte carbone, le changement climatique, le risque lié à l'eau, l'efficacité des ressources et l'impact sur l'environnement, ii) des facteurs sociaux, comme les relations avec les employés, les clients, les fournisseurs et les collectivités, les impacts sur la santé publique et les droits de la personne; et iii) des facteurs de gouvernance, comme la rémunération de la haute direction, la structure et la supervision du conseil, et la protection des intérêts des actionnaires minoritaires. Les facteurs ESG sont pris en compte dans l'intégration générale des critères ESG, la sélection positive et les placements thématiques dans le cadre du processus de sélection des titres.

Chaque gestionnaire de portefeuille a recours à différentes ressources afin d'évaluer et de surveiller ces facteurs ESG de manière qualitative et quantitative, notamment de la recherche interne et externe, des rapports de sociétés, des assemblées de sociétés, des publications du secteur, des publications d'information et des rapports d'analystes.

Intégration de la méthode de placement responsable

Les fonds intègrent la méthode de placement responsable à différents niveaux et se situent généralement dans l'une des catégories suivantes :

Fonds de type placement responsable

Les fonds mentionnés ci-après intègrent une méthode de placement responsable ou d'autres facteurs ESG à leur objectif de placement fondamental et leur nom contient « durable/durables » ou une référence à un autre facteur ESG :

- BMO Brookfield Fonds mondial d'infrastructures d'énergie renouvelable
- BMO Fonds FNB actions du secteur énergie propre
- BMO Fonds d'actions mondiales d'engagement ODD
- BMO Portefeuille équilibré durable
- BMO Fonds d'obligations durables
- BMO Portefeuille conservateur durable
- BMO Fonds mondial équilibré durable
- BMO Fonds d'obligations mondiales multisectorielles durables
- BMO Portefeuille croissance durable
- BMO Portefeuille de revenu durable
- BMO Fonds d'actions canadiennes à perspectives durables
- BMO Fonds d'actions chinoises à perspectives durables
- BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables
- BMO Fonds leadership féminin

La méthode de placement responsable utilisée par ces fonds dans le processus de sélection des titres comprend un ou plusieurs des éléments qui suivent : l'intégration générale des critères ESG, le contrôle d'exclusion par note, le contrôle d'exclusion par secteur, la sélection positive et/ou les placements thématiques, comme il est décrit dans les stratégies de placement d'un fonds. Nous examinons et surveillons périodiquement les avoirs en portefeuille des fonds de type placement responsable aux fins de conformité avec la méthode de placement responsable.

Fonds intégrant le placement responsable
Les fonds intégrant le placement responsable décrivent dans leurs stratégies de placement qu'ils utilisent une méthode de placement responsable dans le processus de sélection des titres. La méthode de placement responsable utilisée par ces fonds dans le processus de sélection des titres comprend un ou plusieurs des éléments qui suivent : l'intégration générale des critères ESG, le contrôle d'exclusion par note, le contrôle d'exclusion par secteur et/ou la sélection positive, comme il est décrit dans les stratégies de placement d'un fonds. Cependant, le placement responsable et les considérations de facteurs ESG ne font pas partie de l'objectif de placement fondamental des fonds intégrant le placement responsable.

Autres fonds
Les autres fonds (qui ne sont ni des fonds de type placement responsable, ni des fonds intégrant le placement responsable, tels que décrits ci-dessus) n'intègrent pas notre méthode de placement responsable dans leur processus de sélection des titres.

3. Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Au moment de choisir les fonds dans lesquels vous allez investir, l'un des facteurs dont vous devez tenir compte est le risque. Cette section décrit les risques propres à un placement dans le fonds. Vous trouverez une description de chaque risque sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement* à la page 103.

4. Politique en matière de distributions

Cette section vous indique à quel moment vous pourriez recevoir des distributions d'un fonds et le type de distribution dont il pourrait s'agir. Veuillez vous reporter à la rubrique *Description des titres offerts par les fonds – Distributions* à la page 120.

BMO Fonds du marché monétaire

Détails du fonds

Type de fonds	marché monétaire canadien
Date de création	Série A : le 2 mai 1988 Série F : le 11 novembre 2009 Série I : le 10 mai 2010 Série M : le 16 avril 2012 Série FNB : le 29 novembre 2021 (symbole boursier : ZMMK) Série Conseiller : le 11 novembre 2009
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 0,60 % Série F : 0,20 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série M : 0,30 % série FNB : 0,28 %[2)] Série Conseiller : 0,60 %
Frais d'administration	0,08 % Série M : 0,05 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I)[1)] (pour la série FNB, il n'y a aucuns frais d'administration fixes)[2)] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 1989)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectifs de :

- préserver la valeur de votre placement
- produire un revenu d'intérêts élevé et assurer la liquidité.

Pour atteindre ses objectifs de placement, le fonds investit surtout dans des titres du marché monétaire de haute qualité émis par des gouvernements et des sociétés au Canada, tels que des bons du Trésor, des acceptations bancaires et du papier commercial.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il n'investit que dans des titres ayant reçu la note R-1 ou mieux de DBRS ou une note équivalente d'une autre agence de notation reconnue
- il investit dans des titres de créance à court terme ayant, en moyenne, des rajustements aux 90 jours ou moins et une durée à l'échéance de 180 jours
- il cherche à maintenir une valeur liquidative par part de 1,00 $ pour les parts des séries A, F, I, M et Conseiller en attribuant le revenu tous les jours et en le distribuant tous les mois, mais il est possible que la valeur liquidative par part varie
- il cherche à maintenir une valeur liquidative par part de 50,00 $ ou plus pour les parts de série FNB, en accumulant le revenu tous les jours et en le distribuant tous les mois, mais il est possible que la valeur liquidative par part varie
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres étrangers.

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

[2)] Pour les titres de série FNB, le gestionnaire est responsable du paiement des sommes liées aux frais d'administration qui sont attribuées à la série FNB, à l'exception des frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants :

- le rendement du fonds varie en fonction des taux d'intérêt à court terme
- même si le fonds prévoit maintenir une valeur liquidative par part de 1,00 $ pour les parts des séries A, F, I, M et Conseiller, et de 50,00 $ ou plus pour les parts de série FNB, rien ne garantit que nous pouvons le faire puisque la valeur des titres en portefeuille du fonds pourrait fluctuer dans certaines circonstances, notamment quand les taux d'intérêt sont bas ou inférieurs à zéro. Pendant les périodes de rendements inférieurs sur les marchés, la valeur liquidative par part pourrait tomber en deçà de 1,00 $ pour les parts des séries A, F, I, M et Conseiller, et de 50,00 $ pour les parts de série FNB.

Les stratégies de placement peuvent aussi comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 102 :

- le risque de crédit
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- risque propre aux séries.

Parmi les autres risques associés à un placement dans les titres de la série FNB, on compte :

- le risque propre à l'absence d'un marché actif pour les titres de série FNB et d'antécédents d'exploitation
- le risque propre à la suspension de la négociation des titres de série FNB
- le risque propre au cours des titres de série FNB.

Politique en matière de distributions

En ce qui concerne les titres des séries A, F, I, M et Conseiller, le revenu net est attribué tous les jours et distribué tous les mois, et les gains en capital nets sont distribués en décembre. Les distributions pour ces séries sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds.

Dans le cas des titres de série FNB, tout revenu net est cumulé quotidiennement et distribué mensuellement, et tout gain en capital net est distribué mensuellement, dans chaque cas en espèces. Les distributions annuelles peuvent être versées en espèces ou réinvesties automatiquement dans des titres de série FNB supplémentaires du fonds à un prix correspondant à la valeur liquidative par titre du fonds, et les titres de série FNB seront immédiatement regroupés de façon à ce que le nombre de titres de série FNB en circulation après la distribution corresponde au nombre de titres de série FNB en circulation avant la distribution. Si vous participez à un régime de réinvestissement des distributions, vos distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres de série FNB supplémentaires conformément au régime de réinvestissement des distributions. De plus, le fonds peut à l'occasion verser des distributions supplémentaires sur ses titres de série FNB, notamment relativement à un dividende spécial ou dans le cadre d'un RC.

Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série FNB, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas vous fier au montant de cette distribution pour tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds d'obligations

Détails du fonds

Type de fonds	obligations canadiennes
Date de création	Série A : le 2 mai 1988 Série F : le 3 novembre 2008 Série I : le 5 mars 2008 Série Conseiller : le 11 novembre 2009
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,30 % Série F : 0,45 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 1,30 %
Frais d'administration	0,15 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I)[1)] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 1996)

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectifs de :

- produire un revenu d'intérêts élevé
- offrir un potentiel de croissance de la valeur de votre placement.

Pour atteindre ses objectifs de placement, le fonds investit surtout dans des titres à revenu fixe de haute qualité émis par des gouvernements et des sociétés au Canada et ayant une échéance de plus de un an.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il examine les indicateurs économiques tels que la croissance, l'inflation et la politique monétaire pour cerner les titres appropriés parmi lesquels il peut choisir
- il choisit des titres de diverses durées en fonction des perspectives relatives aux taux d'intérêt
- il fait varier la moyenne de la durée jusqu'à l'échéance des placements du portefeuille en fonction des perspectives concernant les taux d'intérêt
- en s'appuyant sur la recherche fondamentale, il a recours à un style de placement dynamique pour repérer les secteurs surévalués et sous-évalués du marché des titres à revenu fixe
- l'accent est mis sur la qualité du crédit, le choix des titres et une gestion dynamique des courbes de rendement au moment de la répartition de l'actif net du fonds entre les différents secteurs
- il analyse les notes de solvabilité de différents émetteurs dans le but de trouver les meilleurs placements potentiels pour le portefeuille
- il distribue les placements entre les titres émis par des gouvernements et des sociétés afin de diversifier le portefeuille du fonds
- il investit surtout dans des titres qui, au moment du placement, ont une note de BBB ou mieux accordée par Standard & Poor's Rating Service ou une note équivalente accordée d'autres agences de notation reconnues

- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres à revenu fixe de qualité inférieure
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il utilise l'intégration générale des critères ESG et la sélection positive dans le processus de sélection des titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes*
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

* En date du 30 avril 2022, la Banque de Montréal détenait 31,40 % des titres du fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue tous les mois son revenu net ou un RC ou les deux et distribue ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds concentré mondial équilibré

Détails du fonds

Type de fonds	revenu équilibré mondial
Date de création	Série A : le 29 août 2016 Série T5 : le 22 janvier 2007 Série T6 : le 29 août 2016 Série F : le 27 février 2006 Série F (couverte) : le 8 juin 2020 Série F6 : le 28 novembre 2019 Série I : le 25 mai 2020 Série Conseiller : le 27 février 2006 Série Conseiller (couverte) : le 8 juin 2020
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,60 % Série T5 : 1,60 % Série T6 : 1,60 % Série F : 0,60 % Série F (couverte) : 0,60 % Série F6 : 0,60 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 1,60 % Série Conseiller (couverte) : 1,60 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaires de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) Guardian Capital LP Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis février 2006)
Sous-conseiller	GuardCap Asset Management Limited Londres (Angleterre) (sous-conseiller depuis décembre 2019)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de produire un taux de rendement total concurrentiel composé de gains en capital et de revenu d'intérêts et de dividendes, tout en maintenant une volatilité inférieure à celle des fonds composés exclusivement d'actions, en plaçant son actif principalement dans un portefeuille diversifié d'actions et de titres à revenu fixe canadiens et étrangers, sans restriction aucune quant à la capitalisation boursière des émetteurs.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit l'actif du fonds dans un portefeuille équilibré de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe
- il maintient habituellement une répartition cible de l'actif du fonds de 60 % de titres de capitaux propres et de 40 % de titres à revenu fixe canadiens, bien que la répartition variera au fil du temps
- pour choisir les titres, il utilise une démarche de placement ascendante rigoureuse axée sur les données fondamentales
- il investit dans un portefeuille fortement concentré de titres de capitaux propres mondiaux
- il investit dans des titres de créance de qualité libellés en dollars canadiens, comme des titres de créance émis ou garantis par les gouvernements fédéral et provinciaux canadiens ou des titres émis par des sociétés canadiennes
- il peut également investir dans des titres de créance de moindre qualité pour accroître la valeur et améliorer le rendement total du fonds
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

- il peut investir jusqu'à 90 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il utilise l'intégration générale des critères ESG et la sélection positive dans le processus de sélection des titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds utilise des dérivés, comme les contrats à terme de gré à gré, pour couvrir l'exposition aux devises de ses placements libellés en devises attribués aux titres de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte). Même si cette stratégie pourrait ne pas offrir une couverture parfaite pour l'exposition aux devises des titres de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte), ces titres auront généralement un taux de rendement fondé sur le rendement des placements en portefeuille du fonds qui exclut le rendement attribuable aux fluctuations des devises par rapport au dollar canadien. Toute modification de la stratégie de couverture du risque de change de la série F (couverte) et de la série Conseiller (couverte) doit être préalablement approuvée par les porteurs de titres de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte).

En raison de cette stratégie de couverture, les frais de couverture sont attribués à la série F (couverte) et à la série Conseiller (couverte), ce qui pourrait diminuer le rendement de ces séries.

Le fonds peut couvrir ou non la totalité ou une partie de l'exposition aux devises de ses placements libellés en devises attribués aux autres séries du fonds. Le rendement de ces séries de titres du fonds sera généralement fondé à la fois sur le rendement des placements en portefeuille du fonds et sur le rendement attribuable aux fluctuations des devises par rapport au dollar canadien. La proportion du rendement fondé sur les fluctuations des devises dépendra de l'importance de la couverture obtenue pour protéger ces séries contre l'exposition aux devises. Sous réserve de certaines conditions, le fonds a reçu des autorités en valeurs mobilières du Canada une dispense qui lui permet d'acheter de courtiers apparentés, qui sont des courtiers principaux sur le marché des titres de créance canadiens, ou de vendre à ces derniers des titres de créance non gouvernementaux ou des titres de créance gouvernementaux sur les marchés secondaires. Pour obtenir plus de renseignements sur cette dispense, reportez-vous à la rubrique *Restrictions en matière de placement*.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt

- le risque d'opérations importantes*
- le risque de liquidité
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

* En date du 30 avril 2022, le FPG Fonds concentré mondial équilibré BMO détenait 15,16 % des titres du fonds.

Des dérivés sont utilisés à l'égard des titres de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte) pour couvrir leur exposition aux devises et, en conséquence, les titres de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte) seront exposés à un risque propre aux dérivés plus grand que les titres des autres séries du fonds. Les titres de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte) seront exposés à un risque de change moindre que les titres des autres séries du fonds puisque leur exposition aux devises est couverte. Toutefois, la stratégie de couverture pourrait ne pas offrir une couverture parfaite pour l'exposition aux devises des titres de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue un montant fixe par titre par mois. Le montant de la distribution mensuelle peut être ajusté tout au long de l'année sans préavis lorsque les conditions du marché changent. À l'occasion, le fonds peut distribuer à ses porteurs de titres le montant de son revenu net en excédent de la distribution mensuelle. Les gains en capital nets sont distribués en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

En ce qui concerne les titres de série A, de série F, de série F (couverte), de série I, de série Conseiller et de série Conseiller (couverte), le fonds distribue tous les mois le revenu net ou un RC ou les deux. Le montant de la distribution mensuelle est établi au début de chaque année civile en fonction des perspectives du marché.

Dans le cas des titres de série T5, de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 5 %, 6 % et 6 %, respectivement, de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds d'obligations de base

Détails du fonds

Type de fonds	obligations canadiennes
Date de création	Série A : le 13 novembre 2014 Série F : le 13 novembre 2014 Série G : le 16 février 2018 Série I : le 13 novembre 2014 Série Conseiller : le 13 novembre 2014
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 0,95 % Série F : 0,35 % Série G : 0,60 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 0,95 %
Frais d'administration	0,10 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I)[1)] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis novembre 2014)

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir un revenu d'intérêts élevé ainsi qu'un potentiel de plus-value en investissant principalement dans des titres de créance de qualité libellés en dollars canadiens.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des titres de créance de qualité libellés en dollars canadiens, comme des titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne ou des titres émis par des sociétés canadiennes
- il peut également investir dans des titres de créance de moindre qualité pour accroître la valeur et améliorer le rendement total du fonds
- en s'appuyant sur la recherche fondamentale, il a recours à un style de placement dynamique pour repérer les secteurs surévalués et sous-évalués du marché des titres à revenu fixe
- l'accent est mis sur la qualité du crédit, le choix des titres et une gestion dynamique des courbes de rendement au moment de la répartition de l'actif net du fonds entre les différents secteurs
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il utilise l'intégration générale des critères ESG et la sélection positive dans le processus de sélection des titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150

- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes*
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

* En date du 30 avril 2022, le Portefeuille de revenu CatégorieSélect^MD BMO, le Portefeuille conservateur FiducieSélect^MD BMO et le Portefeuille de revenu FiducieSélect^MD BMO détenaient 31,71 %, 17,91 % et 28,27 %, respectivement, des titres du fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue tous les mois son revenu net ou un RC ou les deux et distribue ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds d'obligations de base Plus

Détails du fonds

Type de fonds	obligations canadiennes
Date de création	Série A : le 13 novembre 2014 Série F : le 13 novembre 2014 Série G : le 16 février 2018 Série I : le 13 novembre 2014 Série FNB : le 23 mai 2018 (symbole boursier : ZCPB) Série Conseiller : le 13 novembre 2014
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,15 % Série F : 0,40 % Série G : 0,75 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série FNB : 0,50 %[2)] Série Conseiller : 1,15 %
Frais d'administration	0,10 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I)[1)] (pour la série FNB, il n'y a aucuns frais d'administration fixes)[2)] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis novembre 2014)

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

[2)] Pour les titres de série FNB, le gestionnaire est responsable du paiement des sommes liées aux frais d'administration qui sont attribuées à la série FNB, à l'exception des frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir un revenu d'intérêts élevé ainsi qu'un potentiel de plus-value en investissant principalement dans des titres de créance de qualité et de moindre qualité libellés en dollars canadiens.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des titres à revenu fixe de qualité libellés en dollars canadiens, comme des titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne ou des titres émis par des sociétés canadiennes, et dans des titres de créance, des prêts et d'autres types de créance de moindre qualité si le gestionnaire de portefeuille estime que ceux-ci peuvent améliorer le rendement total du fonds
- en s'appuyant sur la recherche fondamentale, il a recours à un style de placement dynamique pour repérer les secteurs surévalués et sous-évalués du marché des titres à revenu fixe
- l'accent est mis sur la qualité du crédit, le choix des titres et une gestion dynamique des courbes de rendement au moment de la répartition de l'actif net du fonds entre les différents secteurs
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 40 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il utilise l'intégration générale des critères ESG et la sélection positive dans le processus de sélection des titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150

- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes*
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

* En date du 30 avril 2022, le Portefeuille équilibré Ascension^MC BMO, le Portefeuille équilibré CatégorieSélect^MD BMO et le Portefeuille équilibré FiducieSélect^MD BMO détenaient 13,00 %, 14,90 % et 33,32 %, respectivement, des titres du fonds.

Parmi les autres risques associés à un placement dans les titres de série FNB, on compte :

- le risque propre à l'absence d'un marché actif pour les titres de série FNB et d'antécédents d'exploitation
- le risque propre à la suspension de la négociation des titres de série FNB
- le risque propre au cours des titres de série FNB.

Politique en matière de distributions

En ce qui concerne les titres de série A, de série F, de série G, de série I et de série Conseiller, le fonds distribue tous les mois son revenu net ou un RC ou les deux et distribue ses gains en capital nets en décembre. Les distributions pour ces séries sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Dans le cas des titres de série FNB, les distributions, le cas échéant, sont versées en espèces, chaque trimestre, de sorte que tout revenu net et tout gain en capital net réalisé sont distribués aux porteurs de titres. Les distributions annuelles peuvent être versées en espèces ou réinvesties automatiquement dans des titres de série FNB supplémentaires du fonds à un prix correspondant à la valeur liquidative par titre du fonds, et les titres de série FNB seront immédiatement regroupés de façon à ce que le nombre de titres de série FNB en circulation après la distribution corresponde au nombre de titres de série FNB en circulation avant la distribution. Si vous participez à un régime de réinvestissement des distributions, vos distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres de série FNB supplémentaires conformément au régime de réinvestissement des distributions. De plus, le fonds peut à l'occasion verser des distributions supplémentaires sur ses titres de série FNB, y compris, notamment, relativement à un dividende spécial ou dans le cadre d'un RC.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds d'obligations mixtes

Détails du fonds

Type de fonds	obligations de sociétés
Date de création	Série A : le 14 mai 2018 Série F : le 14 mai 2018 Série I : le 14 mai 2018 Série Conseiller : le 14 mai 2018
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,00 % Série F : 0,50 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 1,00 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails
Gestionnaire de portefeuille	BMO Asset Management Limited Londres (Angleterre) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2022; sous-conseiller de mai 2018 à mai 2022)

[1)] Le frais de gestion de la série I ne peuvent pas dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir un revenu d'intérêts et un potentiel de plus-value en investissant principalement dans des titres à revenu fixe de catégorie investissement mais de qualité inférieure et dans des titres de catégorie spéculative mais de qualité supérieure, appelés obligations mixtes (crossover bonds), émis surtout par des sociétés par actions situées dans des marchés développés.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des obligations et des débentures émises par des sociétés par actions situées dans des marchés développés, dont les États-Unis et l'Europe. Le fonds pourrait également investir dans des titres de créance émis par des émetteurs situés dans d'autres territoires
- il investit surtout dans des titres qui, au moment du placement, ont note de BBB ou de BB accordée par Standard & Poor's Rating Service ou une note équivalente accordée par d'autres agences de notation reconnues
- il s'appuie sur la recherche fondamentale et a recours à un style de placement dynamique et axé sur la valeur afin de tirer avantage des écarts de taux en repérant des secteurs surévalués et sous-évalués du marché des titres à revenu fixe
- l'accent est mis sur la qualité du crédit et la sélection des titres ainsi que sur une gestion dynamique des courbes de rendement au moment de la répartition de l'actif du fonds entre les différents secteurs
- il peut détenir une partie des actifs du fonds dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de bonne qualité en attendant de trouver des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture économique et de celle du marché

- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il utilise l'intégration générale des critères ESG et la sélection positive dans le processus de sélection des titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises. L'exposition du fonds aux devises est habituellement pleinement couverte
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes*
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

* En date du 30 avril 2022, le Portefeuille de revenu CatégorieSélect^MD BMO, le Portefeuille équilibré FiducieSélect^MD BMO et le Portefeuille de revenu FiducieSélect^MD BMO détenaient 20,32 %, 41,92 % et 16,48 %, respectivement, des titres du fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net tous les trimestres et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille diversifié de revenu

Détails du fonds

Type de fonds	revenu équilibré mondial
Date de création	Série A : le 1er juin 2006 Série T5 : le 29 août 2016 Série T6 : le 1er avril 2013 Série T8 : le 29 août 2016 Série F : le 29 août 2016 Série F6 : le 22 octobre 2021 Série I : le 10 mai 2010 Série Conseiller : le 29 août 2016
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,75 % Série T5 : 1,75 % Série T6 : 1,75 % Série T8 : 1,75 % Série F : 0,35 % Série F6 : 0,35 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 1,75 %
Frais d'administration	0,20 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I)[1)] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis juin 2006)
Sous-conseiller	BMO Asset Management Limited Londres (Angleterre) (sous-conseiller depuis janvier 2018)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de verser une distribution mensuelle fixe en investissant surtout dans des titres de capitaux propres et à revenu fixe canadiens et étrangers, des titres de fiducie de revenu et des titres d'OPC.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille (portefeuille canadien) et le sous-conseiller (portefeuille d'actions américaines) emploient les stratégies suivantes :

- il investit directement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe canadiens émis par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne, des organismes gouvernementaux et des sociétés
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- les fonds sous-jacents qui sont choisis par le gestionnaire de portefeuille investiront surtout dans des titres de capitaux propres mondiaux et des titres à revenu fixe d'émetteurs du monde entier, dont des titres qui ont reçu une note inférieure à BBB au moment du placement par Standard & Poor's Rating Service ou une note équivalente par d'autres agences de notation reconnues
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en tenant compte de leurs objectifs et stratégies de placement, entre autres, et en s'assurant que ceux-ci aident le fonds à atteindre son objectif. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- il peut investir jusqu'à 80 % des actifs du fonds dans des titres étrangers

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

- il utilise l'intégration générale des critères ESG et la sélection positive dans le processus de sélection des titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds a obtenu une dispense des autorités en valeurs mobilières du Canada lui permettant d'acheter des hypothèques auprès de certaines personnes liées, dont la Banque de Montréal, ou de leur en vendre, conformément à certaines conditions imposées par les organismes de réglementation. Pour obtenir plus de renseignements sur cette dispense, reportez-vous à la rubrique *Restrictions en matière de placement*.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue un montant fixe par titre par mois. Le montant de la distribution mensuelle peut être ajusté tout au long de l'année sans préavis lorsque les conditions du marché changent. À l'occasion, le fonds peut distribuer à ses porteurs de titres le montant de son revenu net en excédent de la distribution mensuelle. Les gains en capital nets sont distribués en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

En ce qui concerne les titres de série A, de série F et de série I, le fonds distribue tous les mois le revenu net ou un RC ou les deux. Le montant de la distribution mensuelle pour chaque série est établi au début de chaque année civile en fonction des perspectives du marché.

Dans le cas des titres de série T5, de série T6 et de série T8, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 5 %, 6 % et 8 %, respectivement, de la valeur liquidative par titre de la série pertinente telle qu'elle a été établie au 31 décembre de l'exercice précédent.

Dans le cas des titres de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds d'obligations de marchés émergents

Détails du fonds

Type de fonds	obligations de marchés émergents
Date de création	Série A : le 12 août 2013 Série F : le 12 août 2013 Série I : le 12 août 2013 Série I (non couverte) : le 28 février 2022 Série Conseiller : le 12 août 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,35 % Série F : 0,65 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série I (non couverte) : s.o. Les frais de la série I (non couverte) sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I (non couverte).[1)] Série Conseiller : 1,35 %
Frais d'administration	0,30 % (pour la série I et la série I (non couverte), des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I ou de la série I (non couverte))[1)] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	Threadneedle Asset Management Limited Londres (Angleterre) (gestionnaire de portefeuille depuis avril 2022)

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ou de la série I (non couverte) ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de produire un revenu et d'offrir une possibilité de plus-value du capital en investissant principalement dans des titres à revenu fixe émis par des émetteurs situés dans des pays à marché émergent ou par des pays à marché émergent, ou qui ont des liens financiers avec des pays à marché émergent, qu'ils soient libellés en dollars américains, dans une autre devise de négociation importante ou dans une devise locale.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe, tels que des obligations et des débentures émises par des gouvernements et des sociétés, ou obtient une exposition à ces titres
- il utilise une méthode axée sur la valeur relative fondée sur la recherche qui met l'accent sur la sélection régionale, la sélection de secteurs, la sélection des titres et le positionnement sur les courbes de rendement, tout en tenant compte du positionnement de l'ensemble des échéances du fonds
- il recherche des occasions de placement libellées en devises locales et en dollars américains
- il choisit des titres à revenu fixe et d'autres instruments d'émetteurs qui sont économiquement liés à un pays à marché émergent, qui sont organisés ou ont des activités dans le pays, qui tirent la majeure partie de leur revenu d'activités dans le pays ou qui profitent d'une exposition à de tels marchés
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il utilise l'intégration générale des critères ESG et la sélection positive dans le processus de sélection des titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150

- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - réduire l'incidence de la fluctuation du cours des devises sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire les répercussions négatives de la fluctuation des taux de change par le recours à des contrats à terme standardisés ou des contrats à terme sur devises. Le gestionnaire de portefeuille établira le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation du marché des devises. L'exposition du fonds aux devises est habituellement pleinement couverte, sauf en ce qui concerne les titres de série I (non couverte)
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ne couvrira pas l'exposition aux devises de ses placements libellés en devises attribués aux titres de série I (non couverte). Le rendement des titres de série I (non couverte) sera généralement fondé à la fois sur le rendement des placements en portefeuille du fonds et sur le rendement attribuable aux fluctuations des devises par rapport au dollar canadien. L'approbation des porteurs de parts de série I (non couverte) sera obtenue avant la mise en œuvre de toute stratégie de couverture du change des placements libellés en devises attribués aux titres de série I (non couverte).

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les placements du fonds étant concentrés dans des pays émergents, la valeur de ses parts peut être plus sensible aux marchés boursiers, aux tendances économiques et politiques et aux taux de change que celle des fonds investissant dans des pays développés.

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes*
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

* En date du 30 avril 2022, le Portefeuille équilibré Ascension^MC BMO, le Portefeuille équilibré CatégorieSélect^MD BMO, le Portefeuille de revenu CatégorieSélect^MD BMO, le Portefeuille équilibré FiducieSélect^MD BMO et le Portefeuille conservateur FiducieSélect^MD BMO détenaient 10,18 %, 11,59 %, 16,71 %, 27,02 % et 10,11 %, respectivement, des titres du fonds.

Des dérivés sont utilisés à l'égard des titres de série A, de série F, de série I et de série Conseiller pour couvrir leur exposition aux devises et, en conséquence, les titres de ces séries seront exposés à un risque propre aux dérivés plus grand que les titres de série I (non couverte). Les titres de série A, de série F, de série I et de série Conseiller seront exposés à un risque de change moindre que les titres de série I (non couverte) puisque leur exposition aux devises est couverte. Toutefois, la stratégie de couverture pourrait ne pas offrir une couverture parfaite pour l'exposition aux devises des titres de série A, de série F, de série I et de série Conseiller.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net tous les mois et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds mondial de revenu mensuel

Détails du fonds

Type de fonds	revenu équilibré mondial
Date de création	Série A : le 12 octobre 2004 Série T6 : le 1er avril 2013 Série F : le 22 octobre 2021 Série F6 : le 22 octobre 2021
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 2,00 % Série T6 : 2,00 % Série F : 1,00 % Série F6 : 1,00 %
Frais d'administration	0,23 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis novembre 2012)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de produire un revenu mensuel fixe en investissant, directement ou indirectement, surtout dans des actions étrangères et dans des titres à revenu fixe étrangers.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- les fonds sous-jacents choisis par le gestionnaire de portefeuille investiront principalement dans des titres de capitaux propres étrangers, des titres à revenu fixe étrangers ou les deux, et ils ne seront choisis que s'ils permettent au portefeuille d'avoir recours aux stratégies qu'il adopte lorsqu'il investit directement dans les mêmes titres
- il répartit les actifs entre les OPC et les fonds négociés en bourse sous-jacents en tenant compte, entre autres, de leurs objectifs et stratégies de placement. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- il peut investir directement dans des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres canadiens et étrangers ainsi que dans la trésorerie et des équivalents
- il peut investir dans des actions privilégiées et des titres de capitaux propres de sociétés et de fiducies de placement immobilier étrangères ainsi que dans des fiducies de placement immobilier et des sociétés immobilières canadiennes dont les titres sont libellés en devises ou qui détiennent des biens étrangers, et ces titres doivent tous être de bonne qualité
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il utilise l'intégration générale des critères ESG et la sélection positive dans le processus de sélection des titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du

cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue un montant fixe par titre par mois. Le montant de la distribution mensuelle peut être ajusté tout au long de l'année sans préavis lorsque les conditions du marché changent. À l'occasion, le fonds peut distribuer à ses porteurs de titres le montant de son revenu net en excédent de la distribution mensuelle. Les gains en capital nets sont distribués en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

En ce qui concerne les titres de série A et de série F, le fonds distribue tous les mois le revenu net ou un RC ou les deux. Le montant de la distribution mensuelle pour chaque série est établi au début de chaque année civile en fonction des perspectives du marché.

Dans le cas des titres de série T6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Dans le cas des titres de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds d'obligations mondiales stratégiques

Détails du fonds

Type de fonds	obligations mondiales
Date de création	Série A : le 27 novembre 2000 Série F : le 3 novembre 2008 Série I : le 9 mai 2008 Série FNB : le 23 mai 2018 (symbole boursier : ZGSB) Série Conseiller : le 3 novembre 2008
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,75 % Série F : 0,45 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série FNB : 0,73 %[2)] Série Conseiller : 1,75 %
Frais d'administration	0,28 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I)[1)] (pour la série FNB, il n'y a aucuns frais d'administration fixes)[2)] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	Corporation PIMCO Canada Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2006)
Sous-conseiller	Pacific Investment Management Company LLC Newport Beach (Californie) (sous-conseiller depuis mai 2006)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a comme objectif de verser une distribution mensuelle fixe et d'offrir un potentiel de plus-value du capital en investissant surtout dans des titres de créance émis par des gouvernements et des sociétés du monde entier.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit surtout dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe, tels que des obligations et débentures émises par des gouvernements et des sociétés, ou obtient une exposition à ces titres
- il recherche les meilleurs placements possibles pour le portefeuille en analysant les notes de solvabilité de divers émetteurs et en ayant recours à la recherche quantitative et d'autres méthodes de recherche
- il investit surtout dans des titres à revenu fixe mondiaux, y compris des titres de bonne qualité qui se sont vu attribuer une note égale ou supérieure à BBB au moment du placement par Standard & Poor's Rating Service ou une note équivalente par d'autres agences de notation reconnues, des titres à rendement élevé qui ont une note inférieure à BBB et des titres de créance des marchés émergents
- il peut détenir une partie de l'actif dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de haute qualité en attendant de trouver des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture économique et de celle du marché

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

[2)] Pour les titres de série FNB, le gestionnaire est responsable du paiement des sommes liées aux frais d'administration qui sont attribuées à la série FNB, à l'exception des frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.

- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises. L'exposition du fonds aux devises est habituellement pleinement couverte
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense de certaines règles du Règlement 81-102 régissant les dérivés, permettant ainsi au fonds d'entreprendre les opérations sur dérivés décrites ci-dessous, à certaines conditions :

- conclure des swaps de taux d'intérêt et des swaps sur défaillance d'une durée à l'échéance restante de plus de 3 ans;
- dans la mesure où une couverture en espèces est obligatoire relativement à des dérivés visés, couvrir des positions sur des dérivés visés au moyen :
  - d'obligations, de débentures, de billets ou d'autres titres de créance qui sont liquides et qui ont une durée à l'échéance restante d'au plus 365 jours et une « notation désignée » telle qu'elle est définie dans le Règlement 81-102 (« Titres à revenu fixe »);
  - de titres de créance ordinaires à taux variable tels qu'ils sont définis dans le Règlement 81-102, dont le montant en capital a une valeur marchande à peu près égale à la valeur nominale chaque fois que le taux à payer change (« OTV ») :
    - si les taux d'intérêt sont rajustés au plus tard tous les 185 jours;
    - si les OTV sont émises par un gouvernement ou un organisme supranational accepté, que le capital et les intérêts de l'OTV sont garantis pleinement et sans condition par les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux du Canada ou par un État des États-Unis d'Amérique, ou par le gouvernement d'un autre État souverain ou par un « organisme supranational accepté » tel qu'il est défini dans le Règlement 81-102 et que les OTV ont une « notation approuvée » telle qu'elle est définie dans le Règlement 81-102;
    - si les OTV sont émises par une autre personne physique ou morale, que les OTV ont une « notation approuvée » telle qu'elle est définie dans le Règlement 81-102.
- lorsque le fonds a une position acheteur sur un titre assimilable à un titre de créance dont un élément constitue une position acheteur sur un contrat à terme de gré à gré, ou sur un contrat à terme standardisé ou un contrat à terme de gré à gré, utiliser comme couverture :
  - des espèces, y compris des titres à revenu fixe et des OTV, d'un montant qui, avec la couverture constituée pour le dérivé visé et la valeur marchande du dérivé visé, est au moins égale, selon une évaluation quotidienne à la valeur de marché, à l'exposition au marché sous-jacent du dérivé visé;
  - un droit ou une obligation de vendre une quantité équivalente de l'élément sous-jacent du contrat à terme standardisé ou du contrat à terme de gré à gré et une couverture en espèces qui, avec la couverture constituée pour la position, est au moins égale à l'excédent du prix d'exercice du contrat à terme standardisé ou du contrat à terme de gré à gré sur le prix d'exercice du droit ou de l'obligation de vendre l'élément sous-jacent;

- une combinaison des positions mentionnées aux sous-alinéas a) et b) qui, sans recours à d'autres actifs du fonds, est suffisante pour permettre au fonds d'acquérir l'élément sous-jacent du contrat à terme standardisé ou du contrat à terme de gré à gré.

- lorsque le fonds a droit à des paiements en vertu d'un swap, utiliser comme couverture :
  - des espèces, y compris des titres à revenu fixe et des OTV, d'un montant qui, avec la couverture constituée pour le swap et la valeur marchande du swap, est au moins égale, selon une évaluation quotidienne à la valeur de marché, à l'exposition au marché sous-jacent du swap;
  - un droit ou une obligation de conclure un swap de compensation d'une quantité et d'une durée équivalentes et une couverture en espèces qui, avec la couverture constituée pour la position, est au moins égale au montant global des obligations du fonds aux termes du swap moins les obligations du fonds aux termes du swap de compensation; ou
  - une combinaison des positions mentionnées aux alinéas a) et b) qui, sans recours à d'autres actifs du fonds, est suffisante pour permettre au fonds de faire face à ses obligations aux termes du swap.

Pour obtenir plus de renseignements sur les dispenses applicables au fonds, veuillez vous reporter à la rubrique *Restrictions et pratiques de placement supplémentaires visant certains fonds* à la page 116.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment des placements pour le fonds. Cela peut augmenter le coût des opérations et donc diminuer le rendement du fonds. De plus, cela augmente aussi les chances que vous receviez une distribution au cours de l'année. Si vous détenez les titres du fonds dans un compte non enregistré, les distributions sont en général imposables. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque de liquidité
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Parmi les autres risques associés à un placement dans les titres de la série FNB, on compte :

- le risque propre à l'absence d'un marché actif pour les titres de série FNB et d'antécédents d'exploitation
- le risque propre à la suspension de la négociation des titres de série FNB
- le risque propre au cours des titres de série FNB.

Politique en matière de distributions

En ce qui concerne les titres de série A, de série F, de série I et de série Conseiller, le fonds distribue un montant fixe par titre par mois. Le montant de la distribution mensuelle peut être ajusté tout au long de l'année sans préavis lorsque les conditions du marché changent. À l'occasion, le fonds peut distribuer à ses porteurs de titres le montant de son revenu net en excédent de la distribution mensuelle. Le fonds distribue tous les mois son revenu net ou un RC ou les deux et distribue ses gains en capital nets en décembre. Les distributions pour ces séries sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Dans le cas des titres de série FNB, les distributions, le cas échéant, sont versées en espèces, chaque trimestre, de sorte que tout revenu net et tout gain en capital net réalisé sont distribués aux porteurs de titres. Les distributions annuelles peuvent être versées en espèces ou réinvesties automatiquement

dans des titres de série FNB supplémentaires du fonds à un prix correspondant à la valeur liquidative par titre du fonds, et les titres de série FNB seront immédiatement regroupés de façon à ce que le nombre de titres de série FNB en circulation après la distribution corresponde au nombre de titres de série FNB en circulation avant la distribution. Si vous participez à un régime de réinvestissement des distributions, vos distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres de série FNB supplémentaires conformément au régime de réinvestissement des distributions. De plus, le fonds peut à l'occasion verser des distributions supplémentaires sur ses titres de série FNB, y compris, notamment, relativement à un dividende spécial ou dans le cadre d'un RC.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds de croissance et de revenu

Détails du fonds

Type de fonds	dividendes canadiens
Date de création	Série T5 : le 4 janvier 2010 Série T8 : le 8 janvier 2008 Série F : le 2 janvier 2001 Série F6 : le 22 octobre 2021 Série Conseiller : le 21 octobre 1996 Série Classique : le 21 octobre 1996
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série T5 : 1,85 % Série T8 : 1,85 % Série F : 0,50 % Série F6 : 0,50 % Série Conseiller : 1,85 % Série Classique : 1,25 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	Guardian Capital LP Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis octobre 1996)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de produire des distributions mensuelles élevées assorties d'une volatilité moyenne en investissant principalement dans un portefeuille composé de parts de fiducies de placement, d'actions et de titres à revenu fixe.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit dans des actions ordinaires et des fiducies de placement immobilier, en général des titres à grande capitalisation
- il peut investir dans des titres à revenu fixe, surtout des titres émis par des gouvernements et des sociétés du Canada, de n'importe quelle qualité et assortis de n'importe quelle durée à l'échéance
- il peut investir jusqu'à 20 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il utilise l'intégration générale des critères ESG et la sélection positive dans le processus de sélection des titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque de crédit
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue un montant fixe par titre par mois. Le montant de la distribution mensuelle peut être ajusté tout au long de l'année sans préavis lorsque les conditions du marché changent. À l'occasion, le fonds peut distribuer à ses porteurs de titres le montant de son revenu net en excédent de la distribution mensuelle. Les gains en capital nets sont distribués en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

En ce qui concerne les titres de série F, de série Conseiller et de série Classique, le fonds distribue tous les mois son revenu net ou un RC ou les deux. Le montant de la distribution mensuelle est établi au début de chaque année civile selon les perspectives des marchés.

En ce qui concerne les titres de série T5 et de série T8, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé respectivement sur 5 % et 8 % de la valeur liquidative par titre de la série pertinente telle qu'elle a été établie au 31 décembre de l'exercice précédent.

Dans le cas des titres de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée

Détails du fonds

Type de fonds	dividendes canadiens
Date de création	Série F : le 15 juillet 2003 Série Conseiller : le 1er janvier 1996 Série Classique : le 3 février 1978
Titres offerts	actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série F : 0,60 % Série Conseiller : 1,60 % Série Classique : 1,00 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	Guardian Capital LP Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis février 1978)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de produire un revenu élevé fiscalement avantageux assorti d'une volatilité moyenne en faisant des placements principalement dans un portefeuille d'actions privilégiées de qualité supérieure de sociétés canadiennes.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des actionnaires convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit surtout dans des actions privilégiées échangeables à taux fixe/variable, à taux variable, à durée indéterminée et rachetables au gré du porteur de sociétés canadiennes à grande capitalisation
- il s'efforce d'ajouter de la valeur en achetant des actions privilégiées dont les cours n'expriment pas la qualité de la solvabilité sous-jacente du titre en question
- il investit dans des actions ordinaires et des fiducies de placement immobilier, en général des titres à grande capitalisation donnant droit à des dividendes plus élevés que la moyenne
- il peut aussi acheter des titres à revenu fixe
- il peut investir jusqu'à 20 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il utilise l'intégration générale des critères ESG et la sélection positive dans le processus de sélection des titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque de taux d'intérêt
- le risque de liquidité
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue un montant fixe par titre par mois. Le fonds effectue des distributions mensuelles à titre de dividendes ordinaires ou de RC. Le montant de la distribution mensuelle est établi au début de chaque année civile selon les perspectives des marchés. À l'occasion, le fonds peut distribuer à ses porteurs de titres des montants en excédent de la distribution mensuelle. Il distribue les dividendes sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 31 décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds de revenu mensuel élevé II

Détails du fonds

Type de fonds	dividendes canadiens
Date de création	Série A : le 1er avril 2013 Série T5 : le 4 janvier 2010 Série T8 : le 8 janvier 2008 Série F : le 10 octobre 2002 Série F6 : le 22 octobre 2021 Série I : le 25 août 2003 Série Conseiller : le 10 octobre 2002
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,85 % Série T5 : 1,85 % Série T8 : 1,85 % Série F : 0,60 % Série F6 : 0,60 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 1,85 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	Guardian Capital LP Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis octobre 2002)

[1)] Les frais de gestion de la série I ne peuvent pas dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de produire des distributions mensuelles élevées assorties d'une volatilité moyenne en investissant principalement dans un portefeuille composé de parts de fiducies de placement, d'actions et de titres à revenu fixe.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit dans des actions ordinaires et des fiducies de placement immobilier, en général des titres à grande capitalisation donnant droit à des dividendes plus élevés que la moyenne
- il peut investir dans des titres à revenu fixe, surtout des titres émis par des gouvernements et des sociétés du Canada, de n'importe quelle qualité et assortis de n'importe quelle durée à l'échéance
- il peut investir jusqu'à 20 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il utilise l'intégration générale des critères ESG et la sélection positive dans le processus de sélection des titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque de taux d'intérêt
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue un montant fixe par titre par mois. Le montant de la distribution mensuelle peut être ajusté tout au long de l'année sans préavis lorsque les conditions du marché changent. À l'occasion, le fonds peut distribuer à ses porteurs de titres le montant de son revenu net en excédent de la distribution mensuelle. Les gains en capital nets sont distribués en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

En ce qui concerne les titres de série A, de série F, de série I et de série Conseiller, le fonds distribue tous les mois le revenu net ou un RC ou les deux. Le montant de la distribution mensuelle est établi au début de chaque année civile en fonction des perspectives du marché.

En ce qui concerne les titres de série T5 et de série T8, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé respectivement sur 5 % et 8 % de la valeur liquidative par titre de la série pertinente telle qu'elle a été établie au 31 décembre de l'exercice précédent.

Dans le cas des titres de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds de revenu mensuel

Détails du fonds

Type de fonds	revenu équilibré canadien
Date de création	Série A : le 22 mars 1999 Série T6 : le 1er avril 2013 Série F : le 3 novembre 2008 Série F6 : le 19 octobre 2016 Série G : le 16 février 2018 Série I : le 5 mars 2008
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,30 % Série T6 : 1,30 % Série F : 0,50 % Série F6 : 0,50 % Série G : 0,90 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1]
Frais d'administration	0,12 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I)[1] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mars 1999)
Sous-conseiller	BMO Asset Management Limited Londres (Angleterre) (sous-conseiller depuis janvier 2018)

[1] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectifs de :

- produire un revenu mensuel fixe
- préserver la valeur de votre placement.

Pour atteindre ses objectifs de placement, le fonds investit surtout dans :

- des titres à revenu fixe canadiens ayant un rendement supérieur à la moyenne, émis par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne, des organismes gouvernementaux et des sociétés
- des actions ordinaires et privilégiées
- des fiducies de placement immobilier
- des fiducies de redevances et d'autres placements à rendement élevé.

Pour rehausser son rendement, le fonds peut aussi investir :

- dans des titres canadiens ou étrangers à notation moins élevée ou non cotés
- dans des dérivés canadiens ou étrangers, comme des options, des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille (portefeuille canadien) et le sous-conseiller (portefeuille d'actions américaines) emploient les stratégies suivantes :

- il investit tant dans des titres de capitaux propres que dans des titres à revenu fixe
- pour choisir des titres à revenu fixe :
  - il investit surtout dans des titres qui, au moment du placement, ont une note de BBB ou mieux accordée par Standard & Poor's Rating Service ou une note équivalente accordée par d'autres agences de notation reconnues. Le fonds investira dans des titres ayant obtenu la note BBB dans une proportion représentant au plus deux fois la pondération de ces titres dans son indice de référence
  - il examine les indicateurs économiques tels que la croissance, l'inflation et la politique monétaire pour cerner les titres appropriés parmi lesquels il peut choisir

- il choisit la durée des titres en fonction des perspectives relatives aux taux d'intérêt
- il analyse les notes de solvabilité de différents émetteurs dans le but de trouver les meilleurs placements potentiels pour le portefeuille
- il investit dans des titres émis par des gouvernements et des sociétés afin de diversifier le portefeuille du fonds

• pour choisir des titres de capitaux propres :
- il examine les données financières de chaque société dans laquelle il envisage d'investir afin de déterminer si ses titres de capitaux propres sont offerts à un prix intéressant
- il passe en revue l'exploitation de la société et ses activités de recherche et de développement pour évaluer son potentiel de croissance
- il surveille constamment les sociétés dans lesquelles le fonds investit pour repérer des changements qui pourraient influer sur leur rentabilité

• il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
• il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
• il utilise l'intégration générale des critères ESG et la sélection positive dans le processus de sélection des titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150
• le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
- protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

• le risque propre à l'épuisement du capital
• le risque de crédit
• le risque de change
• le risque propre à la cybersécurité
• le risque propre aux dérivés
• le risque propre aux titres de capitaux propres
• le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
• le risque propre aux placements étrangers
• le risque propre à un fonds de fonds
• le risque propre aux indices
• le risque de taux d'intérêt
• le risque d'opérations importantes
• le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
• le risque propre aux séries.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue un montant fixe par titre par mois. Le montant de la distribution mensuelle peut être ajusté tout au long de l'année sans préavis lorsque les conditions du marché changent. À l'occasion, le fonds peut distribuer à ses porteurs de titres le montant de son revenu net en excédent de la distribution mensuelle. Les gains en capital nets sont distribués en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

En ce qui concerne les titres de série A, de série F, de série G et de série I, le fonds distribue tous les mois le revenu net ou un RC ou les deux. Le montant de la distribution mensuelle pour chaque série est établi au début de chaque année civile en fonction des perspectives du marché.

Dans le cas des titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds hypothécaire et de revenu à court terme

Détails du fonds

Type de fonds	obligations et créances hypothécaires canadiennes à court terme
Date de création	Série A : le 16 juillet 1974 Série F : le 3 novembre 2008 Série I : le 5 mars 2008 Série Conseiller : le 3 novembre 2008
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,25 % Série F : 0,35 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 1,25 %
Frais d'administration	0,17 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I)[1)] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis janvier 1991)

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de produire un revenu conforme à ses placements dans des titres à revenu fixe à court terme.

Le fonds investit surtout dans des titres à revenu fixe de haute qualité et à court terme émis ou garantis par le gouvernement du Canada ou d'une province ou d'une municipalité canadienne ou dans des titres émis par des sociétés. Il peut également investir dans :

- des créances hypothécaires assurées ou garanties par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne
- des créances en première hypothèque ordinaires sur des immeubles situés au Canada, directement ou indirectement au moyen de placements communs dans des créances hypothécaires, comme des titres adossés à des créances hypothécaires.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il examine les indicateurs économiques tels que la croissance, l'inflation et la politique monétaire pour cerner les titres appropriés parmi lesquels il peut choisir
- il analyse les notes de solvabilité de différents émetteurs dans le but de trouver les meilleurs placements potentiels pour le portefeuille
- il distribue les placements entre les titres émis par des gouvernements et des sociétés afin de diversifier le portefeuille du fonds
- il prévoit investir au moins 30 % des actifs du fonds directement ou indirectement dans des créances hypothécaires et des placements communs dans des créances hypothécaires, comme des titres adossés à des créances hypothécaires, des obligations garanties par des hypothèques et des titres semblables, et d'autres titres de créance de nature hypothécaire

- il n'investira que dans des titres qui, au moment du placement, ont une note de BBB ou mieux accordée par Standard & Poor's Rating Service ou une note équivalente accordée par d'autres agences de notation reconnues. Le fonds investira dans des titres ayant obtenu la note BBB dans une proportion représentant au plus deux fois la pondération de ces titres dans son indice de référence
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il utilise l'intégration générale des critères ESG et la sélection positive dans le processus de sélection des titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds a adopté des restrictions supplémentaires conformes à ses politiques de placement et aux règlements sur les valeurs mobilières. Nous pouvons modifier ces restrictions sans l'approbation des porteurs de parts.

Le fonds a obtenu une dispense des autorités en valeurs mobilières du Canada lui permettant d'acheter des créances hypothécaires auprès de certaines parties apparentées dont la Banque de Montréal ou Société financière MCAP, toutes deux des membres du groupe du gestionnaire ou des personnes ayant des liens avec lui, ou de leur en vendre, conformément à certaines conditions imposées par les organismes de réglementation. Pour plus de renseignements, reportez-vous à la notice annuelle du fonds. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Restrictions en matière de placement*.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Restrictions en matière de placement

Le Fonds hypothécaire et de revenu à court terme BMO a adopté les restrictions et pratiques prévues par le Règlement 81-102, à l'exception des paragraphes 2.3(1)b) et 2.3(1)c). En outre, le fonds a adopté des restrictions supplémentaires conformes à ses politiques de placement et aux règlements en matière de valeurs mobilières. Le fiduciaire peut modifier ces restrictions sans l'approbation des porteurs de titres.

Plus précisément, le Fonds hypothécaire et de revenu à court terme BMO n'investira pas dans :
- des créances hypothécaires sur un terrain vierge ou non développé, à moins qu'elles ne soient assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada);
- des créances hypothécaires constituant un ratio prêt-valeur de plus de 75 %, à moins qu'elles ne soient assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada) ou que l'excédent ne soit assuré par une société d'assurance enregistrée en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada);

- une créance hypothécaire représentant plus de 2 % de la valeur liquidative du fonds;
- des créances hypothécaires sur des immeubles résidentiels de plus de huit logements ou sur des immeubles commerciaux ou industriels représentant plus de 40 % de l'actif net du fonds, étant entendu que de telles créances hypothécaires, si elles dépassent 20 % de l'actif net du fonds, doivent être assurées par un organisme mandataire du gouvernement du Canada ou d'une province canadienne;
- des créances hypothécaires ayant une période d'amortissement de plus de 30 ans, à moins qu'elles ne soient assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*;
- des créances hypothécaires sur des immeubles commerciaux ou industriels ayant une échéance de plus de 10 ans;
- des créances hypothécaires dont la durée jusqu'à l'échéance est de plus de cinq ans si 10 % de l'actif net du fonds est déjà investi dans des créances hypothécaires sur des immeubles résidentiels avec échéance n'excédant pas 10 ans;
- des créances hypothécaires sur un immeuble dans lequel une des personnes suivantes a un droit en tant que débiteur hypothécaire :
  - un haut dirigeant ou un fiduciaire du fonds ou du gestionnaire;
  - une personne physique ou morale qui est un porteur important de titres du fonds ou du gestionnaire;
  - une personne qui a des liens avec les personnes mentionnées ci-dessus ou qui est membre de leur groupe, sauf dans le cas d'une créance hypothécaire sur une habitation unifamiliale de moins de 75 000 $.

Tous les placements dans les créances hypothécaires du Fonds hypothécaire et de revenu à court terme BMO sont assurés en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada).

Liquidités

Conformément à l'exigence des autorités canadiennes en valeurs mobilières, lorsque les placements du fonds dans des créances hypothécaires représentent 50 % ou plus du portefeuille, le fiduciaire et le gestionnaire du fonds tentent de maintenir en tout temps dans le fonds des liquidités d'un montant total de 2 170 000 $ plus 5 % du montant de l'actif net du fonds excédant 30 000 000 $. Le fonds n'investira pas dans des créances hypothécaires supplémentaires qui auraient pour effet de réduire ses liquidités à un niveau inférieur à ce montant. Si les demandes de rachat que reçoit le fonds un jour donné excèdent ce montant, le gestionnaire s'engage :

- à acheter ou à trouver une personne intéressée à acheter le nombre nécessaire de créances hypothécaires du fonds pour satisfaire aux demandes de rachat, et à vendre ces créances hypothécaires pour au moins 95 % de leur valeur (veuillez vous reporter à la rubrique *Évaluation des actifs du Fonds hypothécaire et de revenu à court terme BMO* pour de plus amples renseignements); ou
- à emprunter provisoirement à la Banque de Montréal le montant nécessaire pour satisfaire aux demandes de rachat, à un taux d'intérêt au moins aussi avantageux que le taux sur des prêts comparables accordés à d'autres personnes non membres du groupe de la Banque de Montréal. L'emprunt ne doit pas représenter plus de 5 % de l'actif net du fonds.

Le fonds ne prendra pas d'engagements d'acheter à une date ultérieure des créances hypothécaires dans les cas où l'exigence de liquidités ne serait pas respectée.

Acquisition de créances hypothécaires

Les OPC canadiens utilisent généralement quatre méthodes pour établir le prix des créances hypothécaires :

1. lorsque les créances hypothécaires sont achetées à une institution prêteuse à l'égard de laquelle l'OPC et son gestionnaire sont indépendants, le montant en capital doit produire un rendement semblable au rendement que les prêteurs hypothécaires peuvent obtenir dans des conditions semblables pour la revente de créances comparables non administrées;
2. le montant en capital doit produire pour l'OPC un rendement égal au taux d'intérêt auquel les principales institutions prêteuses prennent, au moment de l'achat par l'OPC, des engagements de prêts sur la garantie d'hypothèques comparables;
3. le montant en capital doit produire pour l'OPC le même rendement que le taux d'intérêt exigé par l'institution prêteuse du débiteur hypothécaire à la date de l'engagement, pourvu que la date de l'engagement ne soit pas plus éloignée que 120 jours de la date d'acquisition de la créance hypothécaire par l'OPC, et pourvu que ce taux d'intérêt soit égal au taux auquel l'institution prêteuse a fait des engagements de prêts sur la garantie d'hypothèques comparables à la date de l'engagement;

4. le montant en capital doit produire pour l'OPC un rendement qui n'est pas inférieur de plus de 0,25 % au taux d'intérêt auquel l'institution prêteuse fait des engagements de prêts, au moment de l'achat, sur la garantie d'hypothèques comparables, pourvu que l'institution prêteuse ait conclu un accord pour racheter les créances hypothécaires de l'OPC dans des circonstances où cela est avantageux pour l'OPC et que les autorités canadiennes en valeurs mobilières considèrent qu'un tel accord justifie la différence de rendement pour l'OPC.

Depuis le 1er septembre 1977, le fonds utilise la méthode 4 pour acheter des créances hypothécaires de la Banque de Montréal. La méthode 4 produit un rendement inférieur aux méthodes 2 et 3 si les taux d'intérêt ne changent pas durant la période entre l'engagement et l'achat. Durant les périodes où les taux d'intérêt demeurent constants, les méthodes 2 et 3 produisent le même rendement pour l'OPC. Durant les périodes où les taux d'intérêt sont à la hausse, la méthode 2 produit un rendement supérieur à la méthode 3, et durant les périodes où les taux d'intérêt sont à la baisse, la méthode 3 produit un rendement supérieur à la méthode 2.

Sous réserve du respect des exigences de la dispense des organismes de réglementation mentionnée ci-après, le fonds peut acheter ses créances hypothécaires auprès de la Banque de Montréal.

La Banque de Montréal administrera les créances hypothécaires du fonds, s'il en est, en vertu d'un contrat d'administration de créances hypothécaires intervenu entre le fonds et la Banque de Montréal le 1er octobre 1987. En vertu de ce contrat, la Banque de Montréal rachète du fonds toute créance hypothécaire acquise de la Banque de Montréal si la créance :

- est en souffrance;
- ne constitue pas une créance en première hypothèque valide; et
- n'est pas payée à son échéance.

La Banque de Montréal rachètera ces créances hypothécaires à leur montant en capital, ajusté afin de prendre en compte l'amortissement de toute prime ou tout escompte payé par le fonds au moment de l'achat, plus tout intérêt couru.

Le Fonds hypothécaire et de revenu à court terme BMO ne détient pas à l'heure actuelle de créances hypothécaires immobilières.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net tous les mois et les gains en capital nets, en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds d'actions privilégiées

Détails du fonds

Type de fonds	actions privilégiées
Date de création	Série A : le 12 août 2013 Série F : le 12 août 2013 Série I : le 12 août 2013 Fonds d'actions privilégiées BMO privé, série O : le 20 septembre 2013 Série Conseiller : le 12 août 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,55 % Série F : 0,60 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Fonds d'actions privilégiées BMO privé, série O : 0,025 % Série Conseiller : 1,55 %
Frais d'administration	0,20 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I)[1)] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis août 2013)

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer un revenu régulier, de préserver le capital investi et d'offrir une plus-value du capital en investissant principalement dans des actions privilégiées de sociétés canadiennes et dans d'autres types de titres qui devraient donner droit à des distributions de revenu.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des actions privilégiées de sociétés canadiennes ainsi que dans des titres productifs de revenu de gouvernements et de sociétés canadiennes
- il examine les données financières de chacune des sociétés dans laquelle il compte faire un placement afin de déterminer si les titres ont un prix attrayant
- il considère un vaste éventail d'actions privilégiées en fonction des perspectives des taux d'intérêt et du crédit
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il utilise l'intégration générale des critères ESG et la sélection positive dans le processus de sélection des titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque de liquidité
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net tous les mois et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds d'obligations durables

Détails du fonds

Type de fonds	obligations canadiennes
Date de création	Série A : le 1er juin 2021 Série F : le 1er juin 2021 Série I : le 1er juin 2021 Série Conseiller : le 1er juin 2021
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	devrait être un placement admissible
Frais de gestion	Série A : 0,85 % Série F : 0,35 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 0,85 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2021)

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peuvent pas dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer un revenu assorti d'un potentiel de croissance en investissant principalement dans des titres de créance libellés en dollars canadiens en utilisant une méthode de placement responsable.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des titres à revenu fixe de qualité libellés en dollars canadiens, comme des titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne ou émis par des sociétés canadiennes
- il peut également investir dans des titres de créance de qualité spéculative, des prêts et d'autres types de créance si le gestionnaire de portefeuille estime que ceux-ci peuvent améliorer le rendement total du fonds
- en s'appuyant sur la recherche fondamentale, il a recours à un style de placement dynamique pour repérer les secteurs surévalués et sous-évalués du marché des titres à revenu fixe
- il met l'accent sur la qualité du crédit, le choix des titres et une gestion dynamique des courbes de rendement au moment de la répartition de l'actif net du fonds entre les différents secteurs
- il utilise l'intégration générale des critères ESG, la sélection positive, le contrôle d'exclusion par secteur et le contrôle d'exclusion par note dans le processus de sélection des titres. Le contrôle d'exclusion par secteur a pour objectif d'éviter les titres de sociétés dont les principales activités sont la production d'armes (conventionnelles, non conventionnelles et/ou nucléaires), de charbon thermique, de pétrole non classique et/ou de tabac. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150
- il évalue le rendement en matière de durabilité des sociétés et peut notamment tenir compte de ce qui suit :
  - facteurs environnementaux, comme l'empreinte carbone, le changement climatique, le risque lié à l'eau, l'efficacité des ressources et l'impact sur l'environnement
  - facteurs sociaux, comme les relations avec les employés, les clients, les fournisseurs et les collectivités, les impacts sur la santé publique et les droits de la personne
  - facteurs de gouvernance, comme la rémunération de la haute direction, la structure et la supervision du conseil et la protection des intérêts des actionnaires minoritaires

et exclura les sociétés participant à de graves controverses sur le plan ESG. Le fonds n'est pas autorisé à acheter des placements qui ne respectent pas notre concept de placement responsable
- il surveille constamment les sociétés dans lesquelles le fonds investit pour repérer des changements qui pourraient avoir une incidence sur leur rentabilité ou sur l'analyse ESG du gestionnaire de portefeuille
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes*
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

* En date du 30 avril 2022, le Portefeuille équilibré durable BMO, le Portefeuille conservateur durable BMO et un investisseur détenaient 26,76 %, 11,10 % et 41,73 %, respectivement, des titres du fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue tous les mois son revenu net ou un RC ou les deux et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds d'obligations mondiales multisectorielles durables

(auparavant, BMO Fonds d'obligations mondiales multisectorielles)

Détails du fonds

Type de fonds	obligations mondiales
Date de création	Série A : le 14 mai 2018 Série F : le 14 mai 2018 Série I : le 14 mai 2018 Série FNB : le 23 mai 2018 (symbole boursier : ZMSB) Série Conseiller : le 14 mai 2018
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,00 % Série F : 0,50 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1] Série FNB : 0,60 %[2] Série Conseiller : 1,00 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Asset Management Limited Londres (Angleterre) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2022; sous-conseiller de mai 2018 à mai 2022)

[1] Les frais de gestion de la série I ne peuvent pas dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

[2] Pour les titres de série FNB, le gestionnaire est responsable du paiement des sommes liées aux frais d'administration qui sont attribuées à la série FNB, à l'exception des frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir un revenu d'intérêts élevé ainsi qu'un potentiel de plus-value en investissant principalement dans un portefeuille de titres à revenu fixe mondiaux selon une méthode de placement responsable.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit surtout dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe, comme des obligations et des débentures émises par des gouvernements et des sociétés, ou obtient une exposition à ces titres
- il recherche les meilleurs placements possibles pour le portefeuille en analysant les notes de solvabilité de divers émetteurs et en ayant recours à la recherche quantitative et d'autres méthodes de recherche
- il investit surtout dans des titres à revenu fixe mondiaux, y compris des titres de bonne qualité qui se sont vu attribuer une note égale ou supérieure à BBB au moment du placement par Standard & Poor's Rating Service ou une note équivalente par d'autres agences de notation reconnues et/ou des titres à rendement élevé qui ont une note inférieure à BBB et des titres de créance des marchés émergents
- il utilise l'intégration générale des critères ESG, la sélection positive, le contrôle d'exclusion par secteur et le contrôle d'exclusion par note dans le processus de sélection des titres. Le contrôle d'exclusion par secteur a pour objectif d'éviter les titres de sociétés dont les principales activités sont la production d'armes (conventionnelles, non conventionnelles et/ou nucléaires), de charbon thermique, de pétrole non classique et/ou de tabac. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 176

- il évalue le rendement en matière de durabilité des sociétés et peut notamment tenir compte de ce qui suit :
  - facteurs environnementaux, comme l'empreinte carbone, le changement climatique, le risque lié à l'eau, l'efficacité des ressources et l'impact sur l'environnement
  - facteurs sociaux, comme les relations avec les employés, les clients, les fournisseurs et les collectivités, les impacts sur la santé publique et les droits de la personne
  - facteurs de gouvernance, comme la rémunération de la haute direction, la structure et la supervision du conseil et la protection des intérêts des actionnaires minoritaires

  et exclura les sociétés participant à de graves controverses sur le plan ESG. Le fonds n'est pas autorisé à acheter des placements qui ne respectent pas notre concept de placement responsable
- il surveille constamment les sociétés dans lesquelles le fonds investit pour repérer des changements qui pourraient influer sur leur rentabilité ou sur l'analyse ESG du gestionnaire de portefeuille
- il peut détenir une partie des actifs du fonds dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de haute qualité en attendant de trouver des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture économique et de celle du marché
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % du coût d'achat de l'actif du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises. devises. L'exposition du fonds aux devises est habituellement pleinement couverte
  - obtenir une exposition aux titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes*
- le risque de liquidité
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

* En date du 30 avril 2022, le gestionnaire détenait 30,58 % des titres du fonds.

Parmi les autres risques associés à un placement dans les titres de série FNB, on compte :

- le risque propre à l'absence d'un marché actif pour les titres de série FNB et d'antécédents d'exploitation
- le risque propre à la suspension de la négociation des titres de série FNB
- le risque propre au cours des titres de série FNB.

Politique en matière de distributions

En ce qui concerne les titres de série A, de série F, de série I et de série Conseiller, le fonds distribue un montant fixe par titre chaque trimestre. Le fonds distribue son revenu net et/ou un RC tous les trimestres et ses gains en capital nets en décembre. Le montant de la distribution trimestrielle pour chaque série est établi au début de chaque année civile en fonction des perspectives du marché. Le montant de la distribution trimestrielle peut être ajusté tout au long de l'année sans préavis lorsque les conditions du marché changent. À l'occasion, le fonds peut distribuer à ses porteurs de titres le montant de son revenu net en excédent de la distribution trimestrielle. Les distributions pour ces séries sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir des distributions en espèces.

Dans le cas des titres de série FNB, les distributions, le cas échéant, sont versées en espèces, chaque trimestre, de sorte que tout revenu net et tout gain en capital net réalisé sont distribués aux porteurs de titres. Les distributions annuelles peuvent être versées en espèces ou réinvesties automatiquement dans des titres de série FNB supplémentaires du fonds à un prix correspondant à la valeur liquidative par titre du fonds, et les titres de série FNB seront immédiatement regroupés de façon à ce que le nombre de titres de série FNB en circulation après la distribution corresponde au nombre de titres de série FNB en circulation avant la distribution. Si vous participez à un régime de réinvestissement des distributions, vos distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres de série FNB supplémentaires conformément au régime de réinvestissement des distributions. De plus, le fonds peut à l'occasion verser des distributions supplémentaires sur ses titres de série FNB, y compris, notamment, relativement à un dividende spécial ou dans le cadre d'un RC.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds FNB mondial d'obligations gestion tactique

Détails du fonds

Type de fonds	revenu fixe mondial
Date de création	Série A : le 17 avril 2015 Série F : le 17 avril 2015 Série I : le 17 avril 2015 Série Conseiller : le 17 avril 2015
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,30 % Série F : 0,60 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 1,30 %
Frais d'administration	0,15 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I)[1)] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis avril 2015)
Sous-conseiller	SIA Wealth Management Inc. Calgary (Alberta) (sous-conseiller depuis avril 2015)

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une plus-value du capital à long terme et un revenu en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de fonds négociés en bourse de titres à revenu fixe mondiaux. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la composition de l'actif du fonds au fil du temps selon ce qu'il prévoit être les perspectives à long terme de chaque catégorie d'actifs.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des fonds négociés en bourse de titres à revenu fixe mondiaux
- il investit jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, y compris des fonds qui sont gérés par nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous et des fonds non apparentés
- le sous-conseiller a recours à un modèle exclusif qui se fonde sur des indicateurs techniques pour repérer des fonds intéressants qui offrent des rendements élevés tout en minimisant les risques
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs de placement et détenir une partie de ses actifs dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme lorsqu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché

- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Lorsqu'il répartit les placements du portefeuille, le sous-conseiller peut, à des fins tactiques, dévier de sa composition d'actifs cible afin de tirer parti d'occasions de placement. Ce faisant, le sous-conseiller tient compte des évaluations moyennes du marché par région, secteur et catégorie d'actifs, des conditions économiques particulières qui peuvent toucher un placement et des risques de perte possibles.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment des placements pour le fonds. Cela peut augmenter le coût des opérations et donc diminuer le rendement du fonds. De plus, cela augmente aussi les chances que vous receviez une distribution au cours de l'année. Si vous détenez les titres du fonds dans un compte non enregistré, les distributions sont en général imposables. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net tous les mois et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds d'obligations de sociétés américaines

Détails du fonds

Type de fonds	obligations de sociétés américaines
Date de création	Série A : le 27 mai 2022 Série F : le 27 mai 2022 Série I : le 27 mai 2022 Série Conseiller : le 27 mai 2022
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	devrait être un placement admissible
Frais de gestion	Série A : 0,85 % Série F : 0,35 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 0,85 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2022)

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir un revenu ainsi qu'un potentiel de croissance en investissant principalement dans des titres de créance de sociétés libellés en dollars américains.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des obligations de sociétés de qualité libellées en dollars américains
- il peut également investir dans des titres de créance de moindre qualité, des prêts et d'autres types de créance si le gestionnaire de portefeuille estime que ceux-ci peuvent améliorer le rendement total du fonds
- en s'appuyant sur la recherche fondamentale, il a recours à un style de placement dynamique pour repérer les secteurs surévalués et sous-évalués du marché des titres à revenu fixe
- l'accent est mis sur la qualité du crédit, le choix des titres et une gestion dynamique des courbes de rendement au moment de la répartition de l'actif net du fonds entre les différents secteurs
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il utilise l'intégration générale des critères ESG et la sélection positive dans le processus de sélection des titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150
- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue tous les mois son revenu net ou un RC ou les deux et distribue ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds d'obligations américaines à rendement élevé

Détails du fonds

Type de fonds	obligations à rendement élevé
Date de création	Série A : le 23 juin 2008 Série F : le 17 février 2009 Série I : le 9 mai 2008 Fonds d'obligations américaines à rendement élevé BMO privé, série O : le 30 juillet 2012 Série Conseiller : le 11 novembre 2009
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,60 % (à compter du 24 juin 2021 : 1,20 %) Série F : 0,45 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Fonds d'obligations américaines à rendement élevé BMO privé, série O : 0,175 % Série Conseiller : 1,60 % (à compter du 24 juin 2021 : 1,20 %)
Frais d'administration	0,25 % Fonds d'obligations américaines à rendement élevé BMO privé, série O : 0,25 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I)[1)] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	Columbia Management Investment Advisers, LLC Boston (Massachusetts) (gestionnaire de portefeuille depuis novembre 2021)

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer un rendement total élevé au moyen d'un revenu et d'une plus-value du capital en investissant principalement dans des titres à revenu fixe émis par des sociétés des États-Unis.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit surtout dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe, tels que des obligations et des débentures émises par des sociétés, ou obtient une exposition à ces titres
- il investit surtout dans des titres à rendement élevé qui se sont vu attribuer une note inférieure à BBB au moment du placement par Standard & Poor's Rating Service ou une note équivalente par d'autres agences de notation reconnues
- il investit dans des titres à revenu fixe émis par le gouvernement des États-Unis et/ou du Canada ou obtient une exposition à ces titres
- il cherche à obtenir les meilleurs placements possibles pour le portefeuille en analysant les notes de solvabilité de divers émetteurs et en ayant recours à l'analyse fondamentale
- il peut détenir une partie de son actif dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de haute qualité en attendant de trouver des occasions de placement ou pour tenir compte de la conjoncture économique et de celle du marché
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres provenant de l'extérieur des États-Unis
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons

- il utilise l'intégration générale des critères ESG et la sélection positive dans le processus de sélection des titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises. L'exposition du fonds aux devises est habituellement pleinement couverte
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque de liquidité
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue un montant fixe par titre par mois. Le montant de la distribution mensuelle pour chaque série est établi au début de chaque année civile en fonction des perspectives du marché. Le montant de la distribution mensuelle peut être ajusté tout au long de l'année sans préavis lorsque les conditions du marché changent. À l'occasion, le fonds peut distribuer à ses porteurs de titres le montant de son revenu net en excédent de la distribution mensuelle. Les gains en capital nets sont distribués en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds universel d'obligations

Détails du fonds

Type de fonds	obligations mondiales
Date de création	Série A : le 3 août 1993 Série F : le 3 novembre 2008 Série I : le 9 mai 2008 Série Conseiller : le 1er juin 2012
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,75 % Série F : 0,45 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 1,75 %
Frais d'administration	0,30 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I)[1)] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Asset Management Limited Londres (Angleterre) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2022; sous-conseiller de mai 2018 à mai 2022)

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectifs de :

- produire un revenu d'intérêts élevé
- offrir un potentiel de croissance de la valeur de votre placement.

Pour atteindre ses objectifs de placement, le fonds investit surtout dans des obligations et des débentures ayant une échéance de plus de un an émises par :

- des gouvernements et des sociétés du monde entier
- des organismes supranationaux comme la Banque mondiale.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il cherchera à optimiser les placements en portefeuille afin de limiter le risque auquel le portefeuille est exposé, tout en tentant d'obtenir un rendement ajusté au risque supérieur
- il aura recours à une méthode axée sur les données fondamentales qui privilégie la gestion de la duration, le positionnement de la courbe de rendement, la répartition par pays, le choix des titres et la répartition des actifs entre des agences de première qualité
- il choisira les obligations en tenant compte, globalement, de leur liquidité et de la taille du pays émetteur
- il pourrait obtenir une exposition au crédit en ayant recours à un ou à plusieurs fonds négociés en bourse diversifiés
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il utilise l'intégration générale des critères ESG et la sélection positive dans le processus de sélection des titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150

- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises. L'exposition du fonds aux devises est habituellement pleinement couverte
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds a obtenu l'autorisation des autorités en valeurs mobilières du Canada d'investir jusqu'à concurrence de 20 % de son actif net, calculé à la valeur marchande au moment de l'achat, dans des titres de créance qui sont émis ou garantis quant au remboursement du capital et au paiement des intérêts par des organismes supranationaux accrédités ou des gouvernements (autres que le gouvernement du Canada, une province canadienne ou les États-Unis d'Amérique pour lesquels ladite autorisation n'a pas été exigée) et qui ont reçu la note AA ou mieux de Standard & Poor's Rating Service ou une note équivalente d'une autre agence de notation reconnue, et jusqu'à concurrence de 35 % de son actif net, calculé à la valeur marchande au moment de l'achat, dans des titres de créance qui sont émis ou garantis quant au remboursement du capital et au paiement des intérêts par des organismes supranationaux accrédités ou des gouvernements (autres que le gouvernement du Canada, une province canadienne ou les États-Unis d'Amérique pour lesquels ladite autorisation n'a pas été exigée) et qui ont reçu la note AAA ou mieux de Standard & Poor's Rating Service ou une note équivalente d'une autre agence de notation reconnue.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment des placements pour le fonds. Cela peut augmenter le coût des opérations et donc diminuer le rendement du fonds. De plus, cela augmente aussi les chances que vous receviez une distribution au cours de l'année. Si vous détenez les titres du fonds dans un compte non enregistré, les distributions sont en général imposables. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes*
- le risque de liquidité
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

* En date du 30 avril 2022, le Steadfast Income Fund détenait 23,79 % des titres du fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue un montant fixe par titre par mois. Le montant de la distribution mensuelle peut être ajusté tout au long de l'année sans préavis lorsque les conditions du marché changent. À l'occasion, le fonds peut distribuer à ses porteurs de titres le montant de son revenu net en excédent de la distribution mensuelle. Les gains en capital nets sont distribués en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

En ce qui concerne les titres de série A, de série F, de série I et de série Conseiller, le fonds distribue tous les mois le revenu net ou un RC ou les deux. Le montant de la distribution mensuelle pour chaque série est établi au début de chaque année civile en fonction des perspectives du marché.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds asiatique de croissance et de revenu

Détails du fonds

Type de fonds	actions de l'Asie-Pacifique
Date de création	Série A : le 16 avril 2012 Série T6 : le 16 novembre 2015 Série F : le 7 juillet 2004 Série F6 : le 16 novembre 2015 Série I : le 5 juillet 2006 Série Conseiller : le 25 août 2003
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 2,25 % Série T6 : 2,25 % Série F : 0,95 % Série F6 : 0,95 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 2,25 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	Matthews International Capital Management LLC San Francisco (Californie) (sous-conseiller entre août 2003 et août 2015; gestionnaire de portefeuille depuis septembre 2015)

[1)] Les frais de gestion de la série I ne peuvent pas dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de produire un revenu et une plus-value du capital au moyen de placements dans un portefeuille diversifié composé de titres convertibles libellés en dollars américains et de titres de capitaux propres à rendement plus élevé de sociétés asiatiques. Le fonds accorde une importance primordiale aux pays asiatiques, sauf le Japon. Le volet obligations convertibles du portefeuille permet aux investisseurs prudents de participer au potentiel de hausse des actions asiatiques, et ce, avec une volatilité moindre que dans un fonds composé uniquement d'actions, tout en offrant une certaine protection contre des fluctuations de change défavorables.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des actions et des obligations convertibles au moyen d'un processus de sélection ascendant axé sur la méthode de CAPR (croissance à un prix raisonnable)
- il emploie des techniques quantitatives et qualitatives pour repérer des sociétés bien gérées qui occupent une position dominante dans des industries de croissance, et dont les actions se vendent à un escompte par rapport à leur valeur commerciale et à leur potentiel de croissance
- à titre secondaire, il évalue la situation politique et économique pour repérer les sociétés en passe de tirer profit de la dynamique et des tendances à long terme propres au pays
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il utilise l'intégration générale des critères ESG et la sélection positive dans le processus de sélection des titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150

- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque de liquidité
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net tous les trimestres et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Dans le cas des titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé d'un revenu net ou d'un RC ou des deux fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds de l'allocation de l'actif

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré canadien
Date de création	Série A : le 2 mai 1988 Série T5 : le 11 novembre 2009 Série T6 : le 27 mai 2022 Série F : le 11 novembre 2009 Série F6 : le 22 octobre 2021 Série G : le 16 février 2018 Série I : le 5 mars 2008 Série Conseiller : le 11 novembre 2009
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,75 % Série T5 : 1,75 % Série T6 : 1,75 % Série F : 0,45 % Série F6 : 0,45 % Série G : 0,85 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 1,75 %
Frais d'administration	0,17 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I)[1)] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 1994)

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'établir un équilibre entre la production d'un revenu et la croissance de la valeur de votre placement à long terme.

Pour atteindre son objectif de placement, le fonds investit surtout dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe canadiens. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la composition des actifs en fonction des perspectives de chaque catégorie d'actifs.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe
- il investit entre 30 % et 70 % des actifs du fonds dans des actions, entre 30 % et 70 % des actifs du fonds dans des obligations et jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres du marché monétaire
- pour choisir des titres à revenu fixe :
  - il investit surtout dans des titres qui, au moment du placement, ont une note de BBB ou mieux accordée par Standard & Poor's Rating Service ou une note équivalente accordée par d'autres agences de notation reconnues. Le fonds investira dans des titres ayant obtenu la note BBB dans une proportion représentant au plus deux fois la pondération de ces titres dans son indice de référence
  - il examine les indicateurs économiques tels que la croissance, l'inflation et la politique monétaire pour cerner les titres appropriés parmi lesquels il peut choisir
  - il choisit des titres de diverses durées en fonction des perspectives relatives aux taux d'intérêt
  - il analyse les notes de solvabilité de différents émetteurs dans le but de trouver les meilleurs placements potentiels pour le portefeuille
  - il investit dans des titres émis par des gouvernements et des sociétés afin de diversifier le portefeuille du fonds

- pour choisir des titres de capitaux propres :
  - il a recours à un modèle systématique fondé sur des méthodes d'analyse fondamentale des actions pour repérer et choisir des titres de capitaux propres négociés à un cours inférieur à leur valeur intrinsèque et qui affichent une croissance élevée des bénéfices et des cours dont la tendance est à la hausse
  - il passe en revue l'exploitation de la société et ses activités de recherche et de développement pour évaluer son potentiel de croissance
  - il surveille constamment les sociétés dans lesquelles le fonds investit pour repérer des changements qui pourraient influer sur leur rentabilité
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des créances hypothécaires autorisées
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il utilise l'intégration générale des critères ESG et la sélection positive dans le processus de sélection des titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres des séries T5, T6 et F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série T5, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux fondé sur 5 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

Dans le cas des titres des séries T6 et F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent. La première distribution pour les titres de série T6 sera cependant effectuée en juin 2022 et sera calculée en fonction de la valeur liquidative par titre initiale de la série.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres des séries T5, T6 et F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Brookfield Fonds mondial immobilier de technologie

Détails du fonds

Type de fonds	actions de sociétés immobilières mondiales
Date de création	Série A : le 18 février 2022 Série T6 : le 27 mai 2022 Série F : le 18 février 2022 Série F (couverte) : le 18 février 2022 Série F6 : le 27 mai 2022 Série I : le 18 février 2022 Série FNB : le 18 février 2022 (symbole boursier : TOWR) Série Conseiller : le 18 février 2022 Série Conseiller (couverte) : le 18 février 2022
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	devrait être un placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,80 %[1)] Série T6 : 1,80 %[1)] Série F : 0,80 %[1)] Série F (couverte) : 0,80 %[1)] Série F6 : 0,80 %[1)] Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[2)] Série Conseiller : 1,80 %[1)] Série Conseiller (couverte) : 1,80 %[1)]
Gestionnaire de portefeuille	Brookfield Public Securities Group LLC New York (New York) (gestionnaire de portefeuille depuis février 2022)

[1)] Le gestionnaire est responsable du paiement des sommes liées aux frais d'administration, à l'exception des frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.

[2)] Le frais de gestion de la série I ne peuvent dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Ce fonds a comme objectif d'offrir une croissance à long terme au moyen d'un revenu et de la plus-value du capital, en investissant principalement dans des sociétés immobilières mondiales axées sur la technologie.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des sociétés immobilières mondiales axées sur la technologie, y compris les centres de données, les infrastructures de télécommunications et les produits industriels
- il a recours à une sélection de titres suivant une méthode fondamentale ascendante et axée sur la valeur
- il tient compte de la conjoncture du marché, de la valeur des actifs, des projections de flux de trésorerie et de la structure du capital
- il évalue la taille des positions en se fondant sur la conviction, la valeur relative, la taille des sociétés et la liquidité
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir dans des titres à revenu fixe
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds utilise des dérivés, comme les contrats à terme de gré à gré, pour couvrir l'exposition aux devises de ses placements libellés en devises attribués aux titres de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte). Même si cette stratégie pourrait ne pas offrir une couverture parfaite pour l'exposition aux devises des titres de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte), ces titres auront généralement un taux de rendement fondé sur le rendement des placements en portefeuille du fonds qui exclut le rendement attribuable aux fluctuations des devises par rapport au dollar canadien. Toute modification de la stratégie de couverture du risque de change de la série F (couverte) et de la série Conseiller (couverte) doit être préalablement approuvée par les porteurs de titres de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte).

En raison de cette stratégie de couverture, les frais de couverture sont attribués à la série F (couverte) et à la série Conseiller (couverte), ce qui pourrait diminuer le rendement de ces séries.

Le fonds peut couvrir ou non la totalité ou une partie de l'exposition aux devises de ses placements libellés en devises attribués aux autres séries du fonds. Le rendement de ces séries de titres du fonds sera généralement fondé à la fois sur le rendement des placements en portefeuille du fonds et sur le rendement attribuable aux fluctuations des devises par rapport au dollar canadien. La proportion du rendement fondé sur les fluctuations des devises dépendra de l'importance de la couverture obtenue pour protéger ces séries contre l'exposition aux devises.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les investisseurs des séries T6 et F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque propre à la concentration sur un émetteur*
- le risque d'opérations importantes**
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

*Au cours de la période de 12 mois précédant immédiatement le 30 avril 2022, jusqu'à 10 % et 10,06 % de la valeur liquidative du fonds était investie dans des actions de Crown Castle International Corp et de SBA Communications Corp, respectivement.

**En date du 30 avril 2022, le gestionnaire, le Portefeuille actions de croissance FiducieSélect^MD BMO et le Portefeuille croissance FiducieSélect^MD BMO détenaient 32,89 %, 12,38 % et 41,76 %, respectivement, des titres du fonds.

Des dérivés sont utilisés à l'égard des titres de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte) pour couvrir leur exposition aux devises et, en conséquence, les titres de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte) seront exposés à un risque propre aux dérivés plus grand que les titres des autres séries du fonds. Les titres de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte) seront exposés à un risque de change moindre que les titres des autres séries du fonds puisque leur exposition aux devises est couverte. Toutefois, la stratégie de couverture pourrait ne pas offrir une couverture parfaite pour l'exposition aux devises des titres de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte).

Parmi les autres risques associés à un placement dans les titres de série FNB, on compte :

- le risque propre à l'absence d'un marché actif pour les titres de série FNB et d'antécédents d'exploitation
- le risque propre à la suspension de la négociation des titres de série FNB
- le risque propre au cours des titres de série FNB
- le risque propre à l'inscription des titres de série FNB à la cote de la TSX.

Politique en matière de distributions

En ce qui concerne les titres de série A, de série F, de série F (couverte), de série I, de série Conseiller et de série Conseiller (couverte), le fonds distribue son revenu net et/ou un RC chaque trimestre et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Dans le cas des titres de série FNB, les distributions, le cas échéant, sont versées en espèces, chaque trimestre, de sorte que tout revenu net et tout gain en capital net réalisé sont distribués aux porteurs de titres. Les distributions annuelles peuvent être versées en espèces ou réinvesties automatiquement dans des titres de série FNB supplémentaires du fonds à un prix correspondant à la valeur liquidative par titre du fonds, et les titres de série FNB seront immédiatement regroupés de façon à ce que le nombre de titres de série FNB en circulation après la distribution corresponde au nombre de titres de série FNB en circulation avant la distribution. Si vous participez à un régime de réinvestissement des distributions, vos distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres de série FNB supplémentaires conformément au régime de réinvestissement des distributions. De plus, le fonds peut à l'occasion verser des distributions supplémentaires sur ses titres de série FNB, notamment relativement à un dividende spécial ou dans le cadre d'un RC.

Dans le cas des titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur et 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent. La première distribution pour les titres de série T6 et de série F6 sera cependant effectuée en juin 2022 et sera calculée en fonction de la valeur liquidative par titre initiale de la série visée.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres des séries T6 et F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Brookfield Fonds mondial d'infrastructures d'énergie renouvelable

Détails du fonds

Type de fonds	infrastructures mondiales
Date de création	Série A : le 18 février 2022 Série T6 : le 27 mai 2022 Série F : le 18 février 2022 Série F (couverte) : le 18 février 2022 Série F6 : le 27 mai 2022 Série I : le 18 février 2022 Série FNB : le 18 février 2022 (symbole boursier : GRNI) Série Conseiller : le 18 février 2022 Série Conseiller (couverte) : le 18 février 2022
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	devrait être un placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,80 %[1)] Série T6 : 1,80 %[1)] Série F : 0,80 %[1)] Série F (couverte) : 0,80 %[1)] Série F6 : 0,80 %[1)] Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[2)] Série FNB : 0,80 %[1)] Série Conseiller : 1,80 %[1)] Série Conseiller (couverte) : 1,80 %[1)]
Gestionnaire de portefeuille	Brookfield Public Securities Group LLC New York (New York) (gestionnaire de portefeuille depuis février 2022)

[1)] Le gestionnaire est responsable du paiement des sommes liées aux frais d'administration, à l'exception des frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.

[2)] Le frais de gestion de la série I ne peuvent dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Ce fonds a comme objectif d'offrir une croissance à long terme au moyen d'un revenu et de la plus-value du capital, en investissant principalement dans des sociétés mondiales d'infrastructures durables et d'énergie renouvelable.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des sociétés mondiales d'infrastructures durables et d'énergie renouvelable, notamment :
  - du secteur de l'énergie éolienne et solaire, y compris les propriétaires et exploitants d'actifs, les promoteurs et les chaînes d'approvisionnement
  - du secteur de l'énergie propre, y compris l'énergie hydroélectrique, géothermique et de biomasse
  - du secteur de la technologie propre, y compris l'électrification du réseau au moyen des véhicules électriques, la modernisation du réseau, l'efficacité énergétique et la production décentralisée
  - du secteur de la durabilité des ressources hydriques, y compris les systèmes de traitement de l'eau et des eaux usées, les services publics et les chaînes d'approvisionnement
  - les sociétés faisant l'objet de transition opportunistes, y compris celles axées sur les investissements en matière d'électrification et de production d'énergie
- il peut investir dans des sociétés en commandite principales
- il peut investir dans des titres à revenu fixe
- il a recours à une sélection de titres suivant une méthode fondamentale ascendante et axée sur la valeur
- il tient compte de la conjoncture du marché, de la valeur des actifs, des projections de flux de trésorerie et de la structure du capital
- il évalue la taille des positions en se fondant sur la conviction, la valeur relative, la taille des sociétés et la liquidité

- il utilise les placements thématiques dans le processus de sélection des titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150
- il évalue le rendement en matière de durabilité des sociétés et peut notamment tenir compte de ce qui suit :
  - facteurs environnementaux, comme l'empreinte carbone, le changement climatique, le risque lié à l'eau, l'efficacité des ressources et l'impact sur l'environnement
  - facteurs sociaux, comme les relations avec les employés, les clients, les fournisseurs et les collectivités, les impacts sur la santé publique et les droits de la personne
  - facteurs de gouvernance, comme la rémunération de la haute direction, la structure et la supervision du conseil et la protection des intérêts des actionnaires minoritaires

  et exclura les sociétés participant à de graves controverses sur le plan ESG. Le fonds n'est pas autorisé à acheter des placements qui ne respectent pas notre concept de placement responsable
- il surveille constamment les sociétés dans lesquelles le fonds investit pour repérer des changements qui pourraient avoir une incidence sur leur rentabilité ou sur l'analyse ESG du gestionnaire de portefeuille
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds utilise des dérivés, comme les contrats à terme de gré à gré, pour couvrir l'exposition aux devises de ses placements libellés en devises attribués aux titres de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte). Même si cette stratégie pourrait ne pas offrir une couverture parfaite pour l'exposition aux devises des titres de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte), ces titres auront généralement un taux de rendement fondé sur le rendement des placements en portefeuille du fonds qui exclut le rendement attribuable aux fluctuations des devises par rapport au dollar canadien. Toute modification de la stratégie de couverture du risque de change de la série F (couverte) et de la série Conseiller (couverte) doit être préalablement approuvée par les porteurs de titres de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte).

En raison de cette stratégie de couverture, les frais de couverture sont attribués à la série F (couverte) et à la série Conseiller (couverte), ce qui pourrait diminuer le rendement de ces séries.

Le fonds peut couvrir ou non la totalité ou une partie de l'exposition aux devises de ses placements libellés en devises attribués aux autres séries du fonds. Le rendement de ces séries de titres du fonds sera généralement fondé à la fois sur le rendement des placements en portefeuille du fonds et sur le rendement attribuable aux fluctuations des devises par rapport au dollar canadien. La proportion du rendement fondé sur les fluctuations des devises dépendra de l'importance de la couverture obtenue pour protéger ces séries contre l'exposition aux devises.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les investisseurs des séries T6 et F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes*
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

* En date du 30 avril 2022, le gestionnaire, le Portefeuille actions de croissance FiducieSélect^MD BMO et le Portefeuille croissance FiducieSélect^MD BMO détenaient 30,11 %, 11,09 % et 36,91 %, respectivement, des titres du fonds.

Des dérivés sont utilisés à l'égard des titres de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte) pour couvrir leur exposition aux devises et, en conséquence, les titres de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte) seront exposés à un risque propre aux dérivés plus grand que les titres des autres séries du fonds. Les titres de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte) seront exposés à un risque de change moindre que les titres des autres séries du fonds puisque leur exposition aux devises est couverte. Toutefois, la stratégie de couverture pourrait ne pas offrir une couverture parfaite pour l'exposition aux devises des titres de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte).

Parmi les autres risques associés à un placement dans les titres de série FNB, on compte :

- le risque propre à l'absence d'un marché actif pour les titres de série FNB et d'antécédents d'exploitation
- le risque propre à la suspension de la négociation des titres de série FNB
- le risque propre au cours des titres de série FNB
- le risque propre à l'inscription des titres de série FNB à la cote de la TSX.

Politique en matière de distributions

En ce qui concerne les titres de série A, de série F, de série F (couverte), de série I, de série Conseiller et de série Conseiller (couverte), le fonds distribue son revenu net et/ou un RC chaque trimestre et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Dans le cas des titres de série FNB, les distributions, le cas échéant, sont versées en espèces, chaque trimestre, de sorte que tout revenu net et tout gain en capital net réalisé sont distribués aux porteurs de titres. Les distributions annuelles peuvent être versées en espèces ou réinvesties automatiquement dans des titres de série FNB supplémentaires du fonds à un prix correspondant à la valeur liquidative par titre du fonds, et les titres de série FNB seront immédiatement regroupés de façon à ce que le nombre de titres de série FNB en circulation après

la distribution corresponde au nombre de titres de série FNB en circulation avant la distribution. Si vous participez à un régime de réinvestissement des distributions, vos distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres de série FNB supplémentaires conformément au régime de réinvestissement des distributions. De plus, le fonds peut à l'occasion verser des distributions supplémentaires sur ses titres de série FNB, notamment relativement à un dividende spécial ou dans le cadre d'un RC.

Dans le cas des titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur et 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent. La première distribution pour les titres de série T6 et de série F6 sera cependant effectuée en juin 2022 et sera calculée en fonction de la valeur liquidative par titre initiale de la série visée.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres des séries T6 et F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds FNB de banques canadiennes

Détails du fonds

Type de fonds	actions canadiennes
Date de création	Série A : le 27 mai 2022 Série T6 : le 27 mai 2022 Série F : le 27 mai 2022 Série F6 : le 27 mai 2022 Série I : le 27 mai 2022 Série Conseiller : le 27 mai 2022
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	devrait être un placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,25 %[1)] Série T6 : 1,25 %[1)] Série F : 0,25 %[1)] Série F6 : 0,25 %[1)] Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[2)] Série Conseiller : 1,25 %[1)] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2022)

[1)] Le gestionnaire est responsable du paiement des sommes liées aux frais d'administration, à l'exception des frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.

[2)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du fonds est de procurer un rendement semblable à celui d'un fonds négocié en bourse qui investit principalement dans des titres de banques canadiennes. Le fonds peut investir la totalité ou une partie de ses actifs dans un fonds négocié en bourse qui investit dans de tels titres, investir directement dans des titres sous-jacents que ce fonds négocié en bourse détient et/ou utiliser des dérivés afin d'obtenir un rendement déterminé en fonction du fonds négocié en bourse ou de son indice de référence.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres du FINB BMO équipondéré banques
- le FINB BMO équipondéré banques cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice diversifié et pondéré également de banques canadiennes, déduction faite des frais, qui est actuellement l'indice Solactive Equal Weight Canada Banks, qui comprend des titres d'entités inscrites à la cote de bourses de valeurs canadiennes qui sont classées au sein du secteur diversifié des banques. Les éléments constituants sont sélectionnés en fonction d'une capitalisation boursière et d'une liquidité minimales. En outre, chaque titre de l'indice Solactive Equal Weight Canada Banks se voit attribuer une pondération équivalente plutôt qu'une pondération en fonction de la capitalisation boursière. Des renseignements additionnels concernant l'indice Solactive Equal Weight Canada Banks et ses émetteurs constituants peuvent être obtenus sur le site Web de Solactive à l'adresse **http://www.solactive.com** (en anglais)
- si le fonds n'investit pas la totalité de ses actifs dans des titres du FINB BMO équipondéré banques, il peut investir dans des titres qui composent l'indice Solactive Equal Weight Canada Banks dans une proportion essentiellement égale à celle du FINB BMO équipondéré banques
- il répartit les actifs entre le fonds négocié en bourse sous-jacent et/ou des placements directs dans les titres de banques canadiennes en fonction de la manière la plus efficace d'atteindre les objectifs du fonds, compte tenu des besoins de trésorerie, tout en tentant de diminuer les coûts et les frais des opérations. La répartition entre le fonds négocié en bourse sous-jacent et les placements directs peut être modifiée à l'occasion sans préavis

- il peut, tout en effectuant des placements directement dans le fonds négocié en bourse sous-jacent et/ou dans les titres ou au lieu de ces placements, avoir recours à des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps pour obtenir une exposition au rendement du fonds négocié en bourse sous-jacent ou une partie de celui-ci. Le fonds n'utilisera des dérivés que selon ce qui est permis par les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières
- il peut investir directement dans la trésorerie et des équivalents afin de respecter des exigences quant à la couverture en espèces ou les demandes de rachat.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les investisseurs des séries T6 et F6 seulement)
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque propre à la concentration dans un secteur
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

Politique en matière de distributions

En ce qui concerne les titres de série A, de série F, de série I et de série Conseiller, le fonds distribue tous les mois le revenu net ou un RC ou les deux et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

En ce qui concerne les titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série telle qu'elle a été établie au 31 décembre de l'exercice précédent. La première distribution pour les titres de série T6 et de série F6 sera cependant effectuée en juin 2022 et sera calculée en fonction de la valeur liquidative par titre initiale de la série visée.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds FNB d'actions canadiennes

Détails du fonds

Type de fonds	actions canadiennes
Date de création	Série A : le 2 mai 1988 Série F : le 5 mai 2017 Série G : le 11 mars 2019 Série I : le 17 juillet 2009
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 0,75 % Série F : 0,20 % Série G : 0,60 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)]
Frais d'administration	0,10 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I)[1)] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 1994)

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du fonds est de procurer un rendement semblable à celui d'un ou de plusieurs fonds négociés en bourse qui investissent principalement dans des actions canadiennes. Le fonds peut investir la totalité ou une partie de ses actifs dans un ou plusieurs fonds négociés en bourse, investir directement dans des titres sous-jacents que ces fonds détiennent et/ou utiliser des dérivés afin d'obtenir un rendement déterminé en fonction des fonds négociés en bourse.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres du FINB BMO S&P/TSX composé plafonné
- le FINB BMO S&P/TSX composé plafonné cherche à reproduire le rendement, dans la mesure du possible, de l'indice composé plafonné S&P/TSX, déduction faite des frais. L'indice composé plafonné S&P/TSX est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière composé de titres des sociétés les plus importantes et les plus liquides inscrites à la cote de la TSX. Il s'agit de l'indice ayant la plus grande portée de la famille d'indice S&P/TSX et il constitue la base de nombreux sous-indices. Il comprend des actions ordinaires et des parts de fiducies de revenu. Des renseignements additionnels concernant l'indice composé plafonné S&P/TSX et ses émetteurs constituants peuvent être obtenus sur le site Web de S&P à l'adresse **http://ca.spindices.com** (en anglais)
- si le fonds n'investit pas la totalité de ses actifs dans des titres du FINB BMO S&P/TSX composé plafonné, il peut investir dans des titres qui composent l'indice composé plafonné S&P/TSX dans une proportion en grande partie égale au FINB BMO S&P/TSX composé plafonné

- il répartit les actifs entre le fonds négocié en bourse et/ou les titres en fonction de la manière la plus efficace d'atteindre les objectifs du fonds, compte tenu des besoins de trésorerie, tout en tentant de diminuer les coûts et les frais des opérations. Le fonds négocié en bourse sous-jacent, ainsi que le pourcentage des avoirs dans le fonds négocié en bourse sous-jacent et la répartition entre le fonds sous-jacent et les titres, peuvent être modifié à l'occasion sans préavis
- il peut, tout en effectuant des placements directement dans le fonds négocié en bourse et/ou les titres ou au lieu de ces placements, avoir recours à des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps pour obtenir une exposition au rendement du fonds négocié en bourse ou une partie de celui-ci. Le fonds n'utilisera des dérivés que selon ce qui est permis par les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières
- il peut investir directement dans la trésorerie et des équivalents afin de respecter des exigences quant à la couverture en espèces ou les demandes de rachat.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds d'actions canadiennes

Détails du fonds

Type de fonds	actions canadiennes
Date de création	Série A : le 3 août 1993 Série F : le 3 novembre 2008 Série I : le 5 mars 2008
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 2,00 % Série F : 0,50 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)]
Frais d'administration	0,16 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I)[1)] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis août 1993)

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'accroître la valeur de votre placement à long terme en investissant dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes bien établies.

Les objectifs de placement fondamental du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des titres de capitaux propres canadiens
- il a recours à un modèle systématique fondé sur des méthodes d'analyse fondamentale des actions pour repérer et choisir des titres de capitaux propres négociés à un cours inférieur à leur valeur intrinsèque et qui affichent une croissance élevée des bénéfices et des cours dont la tendance est à la hausse
- il passe en revue l'exploitation de chaque société et ses activités de recherche et de développement pour évaluer son potentiel de croissance
- il surveille constamment les entités dans lesquelles le fonds investit pour repérer des changements qui pourraient influer sur leur rentabilité
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il utilise l'intégration générale des critères ESG et la sélection positive dans le processus de sélection des titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150

- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes*
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

* En date du 30 avril 2022, le Portefeuille équilibré FiducieSélect^MD BMO et le Portefeuille croissance FiducieSélect^MD BMO détenaient 21,99 % et 17,07 %, respectivement, des titres du fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds canadien d'actions à grande capitalisation

Détails du fonds

Type de fonds	actions canadiennes
Date de création	Série A : le 30 juillet 2012 Série T5 : le 22 janvier 2007 Série F : le 15 juillet 2003 Série F6 : le 22 octobre 2021 Série I : le 3 novembre 2008 Série Conseiller : le 4 janvier 1999
Titres offert	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 2,00 % Série T5 : 2,00 % Série F : 0,55 % Série F6 : 0,55 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 2,00 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis juin 2012)

[1)] Les frais de gestion de la série I ne peuvent pas dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une croissance à long terme au moyen de la plus-value du capital et de dividendes, en faisant des placements principalement dans un portefeuille composé d'actions et de titres apparentés à des actions canadiens de sociétés à grande capitalisation, choisis surtout parmi les actions des sociétés généralement considérées comme les plus grandes sociétés canadiennes en fonction de la capitalisation boursière.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investira principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes qui ont, de l'avis général, une grande capitalisation
- il aura recours à un modèle systématique fondé sur des méthodes d'analyse fondamentale des actions pour repérer et choisir des titres de capitaux propres négociés à un cours inférieur à leur valeur intrinsèque et qui affichent une croissance élevée des bénéfices et des cours dont la tendance est à la hausse.
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il utilise l'intégration générale des critères ESG et la sélection positive dans le processus de sélection des titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :

- protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres des séries T5 et F6 seulement)
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes*
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

* En date du 30 avril 2022, le Portefeuille équilibré FiducieSélect^MD BMO, le Portefeuille actions de croissance FiducieSélect^MD BMO et le Portefeuille croissance FiducieSélect^MD BMO détenaient 35,01 %, 22,44 % et 10,94 %, respectivement, des titres du fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

En ce qui concerne les titres de série T5, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 5 % de la valeur liquidative par titre de la série telle qu'elle a été établie au 31 décembre de l'exercice précédent.

Dans le cas des titres de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres des séries T5 et F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds d'actions canadiennes sélectionnées

Détails du fonds

Type de fonds	actions canadiennes
Date de création	Série A : le 8 avril 2014 Série F : le 23 décembre 2013 Série I : le 31 octobre 2008[1)] Série NBA : le 22 janvier 1997[1)] Série NBF : le 31 octobre 2008[1)] Série Conseiller : le 23 décembre 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,80 % Série F : 0,50 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[2)] Série NBA : 1,50 % Série NBF : 0,50 % Série Conseiller : 1,80 %
Frais d'administration	0,20 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I)[2)] (pour la série NBA et la série NBF, les porteurs de titres paient des charges opérationnelles directement, sous réserve d'un montant plafonné) Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis novembre 2004)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de réaliser une croissance du capital à long terme qui est conforme au principe de préservation du capital en investissant principalement dans des titres de capitaux propres d'importantes sociétés canadiennes qui démontrent un potentiel de croissance à long terme ou qui versent ou devraient verser des dividendes supérieurs à la moyenne.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des titres de sociétés canadiennes à grande capitalisation
- il examine les données financières de chaque société dans laquelle il envisage d'investir afin de déterminer si ses titres de capitaux propres sont offerts à un prix intéressant
- il passe en revue l'exploitation de la société et ses activités de recherche et de développement pour évaluer son potentiel de croissance
- il surveille constamment les sociétés dans lesquelles le fonds investit pour repérer des changements qui pourraient influer sur leur rentabilité
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il utilise l'intégration générale des critères ESG et la sélection positive dans le processus de sélection des titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à

[1)] Ces dates reflètent les dates de création des séries concernées du Fonds d'actions canadiennes sélectionnées BMO Nesbitt Burns. Le Fonds d'actions canadiennes sélectionnées BMO Nesbitt Burns a été absorbé par le présent fonds avec prise d'effet le 15 décembre 2013. Aux termes d'une dispense accordée dans le cadre de l'opération de fusion de fonds, les organismes de réglementation des valeurs mobilières ont approuvé l'utilisation de ces dates de création par le fonds.

[2)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
- protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir au comptant.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds concentré d'actions mondiales

Détails du fonds

Type de fonds	actions mondiales
Date de création	Série A : le 14 mai 2018 Série T6 : le 16 mai 2019 Série F : le 14 mai 2018 Série F (couverte) : le 8 juin 2020 Série F6 : le 16 mai 2019 Série I : le 14 mai 2018 Série Conseiller : le 14 mai 2018 Série Conseiller (couverte) : le 8 juin 2020
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,80 % Série T6 : 1,80 % Série F : 0,80 % Série F (couverte) : 0,80 % Série F6 : 0,80 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 1,80 % Série Conseiller (couverte) : 1,80 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	Guardian Capital LP Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2018)
Sous-conseiller	GuardCap Asset Management Limited Londres (Angleterre) (sous-conseiller depuis mai 2018)

[1)] Les frais de gestion de la série I ne peuvent pas dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une plus-value du capital à long terme en investissant dans un portefeuille d'actions et de titres apparentés à des actions de bonne qualité d'émetteurs du monde entier.

Pour atteindre ses objectifs de placement, le fonds investit surtout dans des actions de sociétés qui sont négociées à des bourses de valeurs reconnues de pays situés partout dans le monde.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- pour choisir les titres, il utilise une démarche de placement ascendante rigoureuse axée sur les données fondamentales
- il investit dans un portefeuille fortement concentré de titres de capitaux propres mondiaux
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des titres étrangers
- il utilise l'intégration générale des critères ESG et la sélection positive dans le processus de sélection des titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds utilise des dérivés, comme les contrats à terme de gré à gré, pour couvrir l'exposition aux devises de ses placements libellés en devises attribués aux titres de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte). Même si cette stratégie pourrait ne pas offrir une couverture parfaite pour l'exposition aux devises des titres de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte), ces titres auront généralement un taux de rendement fondé sur le rendement des placements en portefeuille du fonds qui exclut le rendement attribuable aux fluctuations des devises par rapport au dollar canadien. Toute modification de la stratégie de couverture du risque de change de la série F (couverte) et de la série Conseiller (couverte) doit être préalablement approuvée par les porteurs de titres de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte).

En raison de cette stratégie de couverture, les frais de couverture sont attribués à la série F (couverte) et à la série Conseiller (couverte), ce qui pourrait diminuer le rendement de ces séries.

Le fonds peut couvrir ou non la totalité ou une partie de l'exposition aux devises de ses placements libellés en devises attribués aux autres séries du fonds. Le rendement de ces séries de titres du fonds sera généralement fondé à la fois sur le rendement des placements en portefeuille du fonds et sur le rendement attribuable aux fluctuations des devises par rapport au dollar canadien. La proportion du rendement fondé sur les fluctuations des devises dépendra de l'importance de la couverture obtenue pour protéger ces séries contre l'exposition aux devises.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque propre à la concentration dans un secteur
- le risque propre à la concentration sur un émetteur
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Politique en matière de distributions

En ce qui concerne les titres de série A, de série F, de série F (couverte), de série I, de série Conseiller et de série Conseiller (couverte), le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sur ces séries sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Dans le cas des titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé d'un revenu net ou d'un RC ou des deux fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds concentré d'actions américaines

Détails du fonds

Type de fonds	actions américaines
Date de création	Série A : le 16 mai 2019 Série F : le 16 mai 2019 Série I : le 16 mai 2019 Série Conseiller : le 16 mai 2019
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,70 % Série F : 0,70 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1] Série Conseiller : 1,70 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	Guardian Capital LP Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2019)
Sous-conseiller	Alta Capital Management LLC Salt Lake City (Utah) (sous-conseiller depuis mai 2019)

[1] Les frais de gestion de la série I ne peuvent pas dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une plus-value du capital à long terme en investissant dans un portefeuille d'actions et de titres apparentés à des actions de bonne qualité d'émetteurs américains.

Pour atteindre ses objectifs de placement, le fonds investit surtout dans des actions de sociétés américaines qui sont négociées à des bourses de valeurs reconnues de pays situés partout dans le monde.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- pour choisir les titres, il utilise une démarche de placement ascendante rigoureuse axée sur les données fondamentales
- il investit dans un portefeuille fortement concentré de titres de capitaux propres américains
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des titres à l'extérieur des États-Unis
- il utilise l'intégration générale des critères ESG et la sélection positive dans le processus de sélection des titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer son rendement si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque propre à la concentration dans un secteur
- le risque propre à la concentration sur un émetteur
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Politique en matière de distributions

En ce qui concerne les titres de série A, de série F, de série I et de série Conseiller, le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sur ces séries sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés

Détails du fonds

Type de fonds	actions canadiennes
Date de création	Série A : le 14 mai 2018 Série F : le 14 mai 2018 Série I : le 14 mai 2018 Série Conseiller : le 14 mai 2018
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,45 % Série F : 0,55 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 1,45 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2018)

[1)] Les frais de gestion de la série I ne peuvent pas dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du fonds est de procurer un rendement semblable à celui de un ou plusieurs fonds négociés en bourse qui investissent principalement dans des actions de sociétés canadiennes qui donnent droit à des dividendes, tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse.

Le fonds investit principalement, directement ou indirectement, dans des actions de sociétés canadiennes qui donnent droit à des dividendes en investissant la totalité ou une partie de ses actifs dans un ou plusieurs fonds négociés en bourse, en investissant directement dans les titres sous-jacents que ces fonds détiennent et/ou en utilisant des dérivés afin d'obtenir un rendement déterminé en fonction des fonds négociés en bourse.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres du FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés
- le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille de titres de sociétés canadiennes qui versent des dividendes afin de générer un revenu et de procurer une plus-value du capital à long terme, tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse par le recours à des options d'achat couvertes. Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés investira principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés du Canada qui versent des dividendes, et détiendra de tels titres. Les titres des sociétés choisies auront un potentiel de plus-value du capital à long terme. Plutôt que d'investir dans des titres de sociétés canadiennes qui versent des dividendes et de les détenir ou tout en procédant ainsi, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à

dividendes élevés peut également investir dans certains autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition. Les titres seront choisis au moyen d'une méthodologie fondée sur des règles qui tient compte de la croissance des dividendes, du rendement et du ratio de versement. Les titres feront également l'objet d'un processus de présélection pour que leur liquidité soit suffisante. Selon la volatilité du marché et d'autres facteurs, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés vendra des options d'achat couvertes sur ces titres. Aux termes de ces options d'achat, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés vendra à l'acheteur de l'option, moyennant une prime, un droit d'achat du titre à un prix d'exercice donné ou, si l'option est réglée en espèces, le droit de recevoir un paiement correspondant à la différence entre la valeur du titre et le prix d'exercice. Les options d'achat couvertes procurent une couverture partielle contre la baisse du cours des titres qu'elles visent, jusqu'à concurrence des primes que le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés a reçues lorsqu'il a vendu les options. Les options d'achat que le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés vend peuvent être négociées en bourse ou hors bourse

- s'il n'investit pas 100 % de ses actifs dans des titres du FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés, le fonds peut investir dans des titres de sociétés canadiennes qui donnent droit à des dividendes ou dans des titres qui composent le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés dans environ la même proportion qu'ils représentent dans le fonds négocié en bourse
- il répartit les actifs entre le fonds négocié en bourse et/ou les titres en fonction de la manière la plus efficace d'atteindre les objectifs du fonds, compte tenu des besoins de trésorerie, tout en tentant de diminuer les coûts et les frais des opérations. Le fonds négocié en bourse sous-jacent, ainsi que le pourcentage des avoirs dans le fonds négocié en bourse sous-jacent et la répartition entre le fonds négocié en bourse sous-jacent et les titres, peuvent être modifiés à l'occasion sans préavis
- il peut investir directement dans la trésorerie et des équivalents de trésorerie afin de respecter des exigences quant à la couverture en espèces ou les demandes de rachat
- il peut, tout en effectuant des placements directement dans le fonds négocié en bourse et/ou les titres ou au lieu de ces placements, avoir recours à des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps pour obtenir une exposition au rendement du fonds négocié en bourse ou d'une partie de celui-ci
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds négociés en bourse sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

Politique en matière de distributions

Le fonds effectue des distributions mensuelles composées de revenu net, de gains en capital nets et/ou d'un RC. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes

Détails du fonds

Type de fonds	actions canadiennes
Date de création	Série A : le 28 avril 2016 Série F : le 28 avril 2016 Série I : le 28 avril 2016 Série Conseiller : le 28 avril 2016
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,45 % Série F : 0,55 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 1,45 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis avril 2016)

[1)] Les frais de gestion de la série I ne peuvent pas dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du fonds est de procurer un rendement semblable à celui de un ou de plusieurs fonds négociés en bourse qui investissent principalement dans des actions de banques canadiennes, tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse. Le fonds investit principalement, directement ou indirectement, dans des actions de banques canadiennes en investissant la totalité ou une partie de ses actifs dans un ou plusieurs fonds négociés en bourse, en investissant directement dans des titres sous-jacents que ces fonds détiennent et/ou en utilisant des dérivés afin d'obtenir un rendement déterminé en fonction des fonds négociés en bourse.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres du FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes
- le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille d'actions de banques canadiennes en vue de générer un revenu et de procurer une plus-value du capital à long terme, tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse par le recours à des options d'achat couvertes. Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes investira principalement dans des titres de banques canadiennes, dans des fonds négociés en bourse ou dans une combinaison de ceux-ci, et détiendra de tels titres. Selon la volatilité du marché et d'autres facteurs, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes vendra des options d'achat couvertes sur ces titres, aux termes desquelles le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes vendra à l'acheteur de l'option, moyennant une prime, un droit d'achat du titre auprès du FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes à un

prix d'exercice ou, si l'option est réglée en espèces, le droit de recevoir du FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes un paiement correspondant à la différence entre la valeur du titre et le prix d'exercice. Les options d'achat couvertes procurent une couverture partielle contre la baisse du cours des titres qu'elles visent jusqu'à concurrence des primes que le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes a reçues lorsqu'il a vendu les options. Les options d'achat que le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes vend peuvent être négociées en bourse ou hors bourse

- si le fonds n'investit pas 100 % de ses actifs dans des titres du FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes, il peut investir dans des titres de banques canadiennes ou dans des titres qui composent le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes dans environ la même proportion qu'ils représentent dans le fonds négocié en bourse
- il répartit les actifs entre le fonds négocié en bourse et/ou les titres en fonction de la manière la plus efficace d'atteindre les objectifs du fonds, compte tenu des besoins de trésorerie, tout en tentant de diminuer les coûts et les frais des opérations. Le fonds négocié en bourse sous-jacent, le pourcentage des avoirs dans le fonds négocié en bourse sous-jacent et la répartition entre le fonds sous-jacent et les titres peuvent être modifiés à l'occasion sans préavis
- il peut investir directement dans la trésorerie et des équivalents afin de respecter des exigences quant à la couverture en espèces ou les demandes de rachat
- il peut, tout en effectuant des placements directement dans le fonds négocié en bourse et/ou les titres ou au lieu de ces placements, avoir recours à des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps pour obtenir une exposition au rendement du fonds négocié en bourse ou d'une partie de celui-ci
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

Politique en matière de distributions

Le fonds effectue des distributions mensuelles composées de revenu net, de gains en capital nets et/ou d'un RC. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés européennes à dividendes élevés

Détails du fonds

Type de fonds	actions européennes
Date de création	Série A : le 28 avril 2016 Série F : le 28 avril 2016 Série I : le 28 avril 2016 Série Conseiller : le 28 avril 2016
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,45 % Série F : 0,55 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 1,45 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis avril 2016)

[1)] Les frais de gestion de la série I ne peuvent pas dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du fonds est de procurer un rendement semblable à celui de un ou de plusieurs fonds négociés en bourse qui investissent principalement dans des titres de sociétés européennes qui donnent droit à des dividendes, tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse. Le fonds investit principalement, directement ou indirectement, dans des titres de sociétés européennes qui donnent droit à des dividendes en investissant la totalité ou une partie de ses actifs dans un ou plusieurs fonds négociés en bourse, en investissant directement dans des titres sous-jacents que ces fonds détiennent et/ou en utilisant des dérivés afin d'obtenir un rendement déterminé en fonction des fonds négociés en bourse.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres du FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens
- le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille de titres de sociétés européennes qui versent des dividendes afin de générer un revenu et de procurer une plus-value du capital à long terme, tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse par le recours à des options d'achat couvertes. Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens investira dans des dérivés ou utilisera des dérivés afin de tenter de couvrir son exposition aux devises par rapport au dollar canadien. Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens investira principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés européennes qui versent des dividendes, et détiendra de tels titres. Les titres seront choisis au moyen d'une

méthodologie fondée sur des règles qui tient compte de la croissance des dividendes, du rendement, du ratio de versement et de l'admissibilité. Les titres feront également l'objet d'un processus de présélection pour que leur liquidité soit suffisante. Selon la volatilité du marché et d'autres facteurs, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens vendra des options d'achat couvertes sur ces titres, aux termes desquelles le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens vendra à l'acheteur de l'option, moyennant une prime, un droit d'achat du titre à un prix d'exercice ou, si l'option est réglée en espèces, le droit de recevoir un paiement correspondant à la différence entre la valeur du titre et le prix d'exercice. Les options d'achat couvertes procurent une couverture partielle contre la baisse du cours des titres qu'elles visent jusqu'à concurrence des primes que le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens a reçues lorsqu'il a vendu les options. Les options d'achat que le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens vend peuvent être négociées en bourse ou hors bourse
- si le fonds n'investit pas 100 % de ses actifs dans des titres du FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens, il peut investir dans des titres de sociétés européennes qui donnent droit à des dividendes ou dans des titres qui composent le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens dans environ la même proportion qu'ils représentent dans le fonds négocié en bourse
- il répartit les actifs entre le fonds négocié en bourse et/ou les titres en fonction de la manière la plus efficace d'atteindre les objectifs du fonds, compte tenu des besoins de trésorerie, tout en tentant de diminuer les coûts et les frais des opérations. Le fonds négocié en bourse sous-jacent, le pourcentage des avoirs dans le fonds négocié en bourse sous-jacent et la répartition entre le fonds sous-jacent et les titres peuvent être modifiés à l'occasion sans préavis
- il peut investir directement dans la trésorerie et des équivalents afin de respecter des exigences quant à la couverture en espèces ou les demandes de rachat
- il peut, tout en effectuant des placements directement dans le fonds négocié en bourse et/ou les titres ou au lieu de ces placements, avoir recours à des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps pour obtenir une exposition au rendement du fonds négocié en bourse ou d'une partie de celui-ci
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises. L'exposition du fonds aux devises est habituellement pleinement couverte
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

Politique en matière de distributions

Le fonds effectue des distributions mensuelles composées de revenu net, de gains en capital nets et/ou d'un RC. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés américaines à dividendes élevés

Détails du fonds

Type de fonds	actions américaines
Date de création	Série A : le 28 avril 2016 Série F : le 28 avril 2016 Série I : le 28 avril 2016 Série Conseiller : le 28 avril 2016
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,45 % Série F : 0,55 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 1,45 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis avril 2016)

[1)] Les frais de gestion de la série I ne peuvent pas dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du fonds est de procurer un rendement semblable à celui de un ou de plusieurs fonds négociés en bourse qui investissent principalement dans des titres de sociétés américaines qui donnent droit à des dividendes, tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse. Le fonds investit principalement, directement ou indirectement, dans des titres de sociétés américaines qui donnent droit à des dividendes en investissant la totalité ou une partie de ses actifs dans un ou plusieurs fonds négociés en bourse, en investissant directement dans des titres sous-jacents que ces fonds détiennent et/ou en utilisant des dérivés afin d'obtenir un rendement déterminé en fonction des fonds négociés en bourse.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres du FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines
- le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille de titres de sociétés des États-Unis qui versent des dividendes en vue de générer un revenu et de procurer une plus-value du capital à long terme, tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse par le recours à des options d'achat couvertes. Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines investira principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés des États-Unis qui versent des dividendes, et détiendra de tels titres. Les titres seront choisis au moyen d'une méthodologie fondée sur des règles qui tient compte de la croissance des dividendes, du rendement et du ratio de versement. De plus, selon la volatilité du marché et d'autres facteurs, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines vendra des options d'achat

couvertes sur ces titres, aux termes desquelles le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines vendra à l'acheteur de l'option, moyennant une prime, un droit d'achat du titre à un prix d'exercice ou, si l'option est réglée en espèces, le droit de recevoir un paiement correspondant à la différence entre la valeur du titre et le prix d'exercice. Les options d'achat couvertes procurent une couverture partielle contre la baisse du cours des titres qu'elles visent jusqu'à concurrence des primes que le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines a reçues lorsqu'il a vendu les options. Les options d'achat que le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines vend peuvent être négociées en bourse ou hors bourse

- si le fonds n'investit pas 100 % de ses actifs dans des titres du FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines, il peut investir dans des titres de sociétés américaines qui donnent droit à des dividendes ou dans des titres qui composent le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines dans environ la même proportion qu'ils représentent dans le fonds négocié en bourse
- il répartit les actifs entre le fonds négocié en bourse et/ou les titres en fonction de la manière la plus efficace d'atteindre les objectifs du fonds, compte tenu des besoins de trésorerie, tout en tentant de diminuer les coûts et les frais des opérations. Le fonds négocié en bourse sous-jacent, le pourcentage des avoirs dans le fonds négocié en bourse sous-jacent et la répartition entre le fonds sous-jacent et les titres peuvent être modifiés à l'occasion sans préavis
- il peut investir directement dans la trésorerie et des équivalents afin de respecter des exigences quant à la couverture en espèces ou les demandes de rachat
- il peut, tout en effectuant des placements directement dans le fonds négocié en bourse et/ou les titres ou au lieu de ces placements, avoir recours à des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps pour obtenir une exposition au rendement du fonds négocié en bourse ou d'une partie de celui-ci
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

Politique en matière de distributions

Le fonds effectue des distributions mensuelles composées de revenu net, de gains en capital nets et/ou d'un RC. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds de dividendes

Détails du fonds

Type de fonds	dividendes canadiens
Date de création	Série A : le 3 octobre 1994 Série T5 : le 1er juin 2012 Série T6 : le 27 mai 2022 Série F : le 3 novembre 2008 Série F4 : le 17 décembre 2020 Série F6 : le 16 novembre 2015 Série G : le 16 février 2018 Série I : le 5 mars 2008 Série Conseiller : le 1er juin 2012
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,50 % Série T5 : 1,50 % Série T6 : 1,50 % Série F : 0,50 % Série F4 : 0,50 % Série F6 : 0,50 % Série G : 1,00 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 1,50 %
Frais d'administration	0,13 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I)[1)] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis octobre 1994)

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de produire un revenu après impôts élevé, comprenant un revenu de dividendes et des gains en capital tirés de la croissance de la valeur de votre placement.

Pour atteindre son objectif de placement, le fonds investit surtout dans des actions ordinaires et des actions privilégiées donnant droit à des dividendes de sociétés canadiennes établies.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des actions ordinaires et privilégiées donnant droit à des dividendes de sociétés canadiennes établies
- il peut également investir dans des titres à revenu fixe
- il examine les données financières de chaque société dans laquelle il envisage d'investir afin de déterminer si ses titres de capitaux propres sont offerts à un prix intéressant
- il passe en revue l'exploitation de chaque société et ses activités de recherche et de développement pour évaluer son potentiel de croissance
- il surveille constamment les sociétés dans lesquelles le fonds investit pour repérer des changements qui pourraient influer sur leur rentabilité
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il utilise l'intégration générale des critères ESG et la sélection positive dans le processus de sélection des titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré,

les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
- protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :
- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T5, de série T6, de série F4 et de série F6 seulement)
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série A, de série F, de série G, de série I et de série Conseiller, le fonds distribue un montant fixe composé de revenu net ou d'un RC ou des deux par titre tous les trimestres. Le fonds distribue son revenu net en excédent de la distribution trimestrielle en décembre.

Dans le cas des titres de série T5, de série T6, de série F4 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux fondé sur 5 %, 6 %, 4 % et 6 %, respectivement, de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente. La première distribution pour les titres de série T6 sera cependant effectuée en juin 2022 et sera calculée en fonction de la valeur liquidative par titre initiale de la série.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T5, de série T6, de série F4 ou de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds européen

Détails du fonds

Type de fonds	actions européennes
Date de création	Série A : le 3 octobre 1994 Série T6 : le 16 novembre 2015 Série F : le 3 novembre 2008 Série F6 : le 16 novembre 2015 Série I : le 3 novembre 2008 Série Conseiller : le 11 novembre 2009
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 2,00 % Série T6 : 2,00 % Série F : 0,65 % Série F6 : 0,65 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 2,00 %
Frais d'administration	0,28 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I)[1)] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Asset Management Limited Londres (Angleterre) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2022; sous-conseiller de janvier 2015 à mai 2022)

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'accroître la valeur de votre placement à long terme en investissant dans des sociétés de l'Europe de l'Ouest et du Royaume-Uni.

Pour atteindre son objectif de placement, le fonds investit surtout dans des sociétés qui sont inscrites à la cote de bourses reconnues et qui sont susceptibles de bénéficier des fusions et de la réduction des obstacles au commerce résultant de la restructuration des marchés et des économies européens. Il peut aussi investir dans des titres à revenu fixe émis par des gouvernements de l'Europe de l'Ouest et du Royaume-Uni.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il examine les données financières de sociétés pour repérer des placements potentiels intéressants
- il utilise une approche ascendante en matière de placement basée sur les données fondamentales qui met l'accent sur la croissance et la stabilité des gains tout en respectant des critères rigoureux en matière d'évaluation
- il recherche des sociétés dont la production de flux de trésorerie disponibles est élevée, régulière et en progression
- il passe en revue l'information financière d'une société, sa situation concurrentielle et ses perspectives
- il peut également rencontrer la direction de la société et prendre en considération les tendances économiques et sectorielles générales
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il utilise l'intégration générale des critères ESG et la sélection positive dans le processus de sélection des titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150

- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque d'opérations importantes*
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

* En date du 30 avril 2022, le Portefeuille équilibré CatégorieSélect^MD BMO, le Portefeuille équilibré FiducieSélect^MD BMO et le Portefeuille croissance FiducieSélect^MD BMO détenaient 12,94 %, 31,09 % et 19,62 %, respectivement, des titres du fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé d'un revenu net ou d'un RC ou des deux fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds mondial de dividendes

Détails du fonds

Type de fonds	dividendes mondiaux
Date de création	Série A : le 7 janvier 1997 Série T6 : le 16 novembre 2015 Série F : le 12 août 2013 Série F6 : le 16 novembre 2015 Série I : le 24 juin 2013 Série Conseiller : le 12 août 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,90 % Série T6 : 1,90 % Série F : 0,60 % Série F6 : 0,60 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 1,90 %
Frais d'administration	0,35 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I)[1)] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	Guardian Capital LP Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis juillet 2013)

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'obtenir un rendement total élevé, y compris un revenu de dividendes et des gains en capital, tiré de la valeur de votre placement, en investissant surtout dans des actions ordinaires et privilégiées de sociétés partout dans le monde donnant droit a des dividendes.

Pour atteindre ses objectifs de placement, le fonds investit surtout dans des titres de capitaux propres de sociétés qui sont négociés à des bourses de valeurs reconnues de pays situés partout dans le monde.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des actions ordinaires et privilégiées donnant droit à des dividendes
- il recherche des rendements à long terme, composés de dividendes en constante croissance et d'un revenu régulier, axés sur une philosophie de croissance des dividendes et de durabilité
- il a recours à une démarche ascendante, axée sur le marché et neutre quant au secteur pour sélectionner les meilleures sociétés de chaque secteur, peu importe où elles sont situées
- il utilise un processus multifactoriel exclusif, élaboré à l'interne, qui effectue des comparaisons entre les régions pour repérer l'endroit où survient un changement positif fondamental sur les marchés mondiaux
- il diversifie les actifs du fonds par régions, pays et secteurs pour réduire le risque
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il utilise l'intégration générale des critères ESG et la sélection positive dans le processus de sélection des titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150

- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les placements du fonds étant concentrés dans quelques secteurs, la valeur de ses parts peut varier davantage que celle des fonds qui investissent dans nombre de secteurs.

Les stratégies de placement peuvent aussi comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue un montant fixe par titre par mois. Le fonds distribue tous les mois le revenu net ou un RC ou les deux. Le montant de la distribution mensuelle est établi au début de chaque année civile en fonction des perspectives du marché. Le montant de la distribution mensuelle peut être ajusté tout au long de l'année sans préavis lorsque les conditions du marché changent. À l'occasion, le fonds peut distribuer à ses porteurs de titres le montant de son revenu net en excédent de la distribution mensuelle. Les gains en capital nets sont distribués en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Dans le cas des titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé d'un revenu net ou d'un RC ou des deux fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds mondial de revenu amélioré

Détails du fonds

Type de fonds	actions mondiales
Date de création	Série A : le 27 mai 2022 Série T6 : le 27 mai 2022 Série F : le 27 mai 2022 Série F6 : le 27 mai 2022 Série I : le 27 mai 2022 Série Conseiller : le 27 mai 2022
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	devrait être un placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,55 % Série T6 : 1,55 % Série F : 0,55 % Série F6 : 0,55 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 1,55 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2022)

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir un revenu et une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de fonds négociés en bourse de titres de capitaux propres mondiaux qui obtiennent un rendement supérieur à celui du marché plus général des titres de capitaux propres. Le fonds peut également investir dans d'autres OPC ou investir directement dans des titres à revenu fixe ou des titres de capitaux propres distincts.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il investira principalement dans des fonds négociés en bourse
- il investira la majeure partie des actifs du fonds dans des fonds négociés en bourse de titres de capitaux propres mondiaux qui obtiennent un rendement supérieur à celui du marché plus général des titres de capitaux propres
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en tenant compte, entre autres, de leurs objectifs et stratégies de placement. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs de placement et détenir une partie de ses actifs dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

Politique en matière de distributions

En ce qui concerne les titres de série A, de série F, de série I et de série Conseiller, le fonds distribue tous les mois son revenu net ou un RC ou les deux et distribue ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent. La première distribution pour les titres de série T6 et de série F6 sera cependant effectuée en juin 2022 et sera calculée en fonction de la valeur liquidative par titre initiale de la série visée.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds mondial d'actions

Détails du fonds

Type de fonds	actions mondiales
Date de création	Série A : le 17 avril 2015 Série T6 : le 16 novembre 2015 Série F : le 17 avril 2015 Série F6 : le 16 novembre 2015 Série I : le 17 avril 2015 Série Conseiller : le 17 avril 2015
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,60 % Série T6 : 1,60 % Série F : 0,60 % Série F6 : 0,60 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 1,60 %
Frais d'administration	0,25 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I)[1)] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Asset Management Limited Londres (Angleterre) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2022; sous-conseiller de mai 2018 à mai 2022)

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une croissance du capital à long terme au moyen de placements dans un portefeuille de titres de capitaux propres de sociétés cotées en bourse situées partout dans le monde et qui offrent des possibilités de croissance importantes.

Pour atteindre ses objectifs de placement, le fonds investit surtout dans des titres de capitaux propres de sociétés qui sont négociés à des bourses reconnues de pays partout dans le monde.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit dans des titres de capitaux propres mondiaux
- il examine les données financières de chaque placement potentiel en recherchant :
  - des indices de valeur, de croissance et de qualité afin de repérer les investissements offrant la CAPR (croissance à un prix raisonnable)
  - des actions affichant une bonne croissance, une évaluation moyenne et des états financiers solides qui représentent ce qu'il y a de mieux
- il utilise des modèles fondamentaux, statistiques et macroéconomiques d'évaluation du risque pour gérer et surveiller le risque et composer un portefeuille qui :
  - maximise l'exposition à la CAPR
  - contourne les risques systématiques au moyen de balises limitant les secteurs, les pays et les facteurs communs
  - contourne les risques propres aux actions en composant un portefeuille où la pondération est rajustée en fonction des risques propres à ces actions
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons

- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il utilise l'intégration générale des critères ESG et la sélection positive dans le processus de sélection des titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150
- il peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue un montant fixe par titre par mois. Le montant de la distribution mensuelle est établi au début de chaque année civile selon les perspectives des marchés. Le montant de la distribution mensuelle peut être ajusté tout au long de l'année sans préavis lorsque les conditions du marché changent. À l'occasion, le fonds peut distribuer à ses porteurs de titres le montant de son revenu net en excédent de la distribution mensuelle. Les gains en capital nets sont distribués en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

En ce qui concerne les titres de série A, de série F, de série I et de série Conseiller, le fonds distribue tous les mois le revenu net ou un RC ou les deux. Le montant de la distribution mensuelle de chacune de ces séries est établi au début de chaque année civile en fonction des perspectives du marché.

En ce qui concerne les titres des séries T6 et F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série telle qu'elle a été établie au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds d'infrastructures mondiales

Détails du fonds

Type de fonds	infrastructures mondiales
Date de création	Série A : le 1er juin 2006 Série F : le 8 avril 2014 Série I : le 17 novembre 2008 Série Conseiller : le 3 novembre 2008
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 2,00 % Série F : 0,90 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 2,00 %
Frais d'administration	0,30 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I)[1)] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	Macquarie Investment Management Advisers Philadelphie (Pennsylvanie) (gestionnaire de portefeuille depuis juillet 2009)

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de produire un rendement total élevé, comprenant les dividendes et les gains en capital, en investissant surtout dans des sociétés qui exercent leurs activités dans le secteur des infrastructures ou qui devraient profiter des activités de ce secteur, à l'échelle mondiale. Le fonds peut également investir dans des titres à revenu fixe de ces sociétés.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit surtout dans des actions de sociétés exerçant leurs activités dans le secteur des infrastructures cotées en bourse
- il investit dans des titres de créance de sociétés (y compris des débentures convertibles) et dans des fonds négociés en bourse qui souscrivent des titres de sociétés du secteur des infrastructures
- il peut également investir dans des titres de créance de sociétés ayant des activités connexes au secteur des infrastructures
- il cherche à investir dans des titres qui devraient produire des flux de trésorerie stables à long terme
- il diversifie les actifs du fonds en les plaçant dans différents secteurs d'activité et différents pays dans le but de réduire le risque
- il entend par « infrastructures », au sens large, les services publics et installations de base nécessaires au fonctionnement d'une collectivité ou d'une société, y compris, notamment, dans les secteurs du transport (routes à péage, aéroports, ports de mer et chemins de fer), de l'énergie (transmission, distribution et production de gaz et d'électricité), de l'eau (pipelines et usines de traitement), des télécommunications (diffusion, satellite et câble), sociaux (hôpitaux, écoles et prisons), des services d'ingénierie, minier, du transport des marchandises, des énergies de remplacement, de la construction et du béton

- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il utilise l'intégration générale des critères ESG et la sélection positive dans le processus de sélection des titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes*
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

* En date du 30 avril 2022, le Portefeuille équilibré Ascension^MC BMO et le Portefeuille croissance Ascension^MC BMO détenaient 36,20 % et 13,89 %, respectivement, des titres du fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue un montant fixe par titre par mois. Le montant de la distribution mensuelle peut être ajusté tout au long de l'année sans préavis lorsque les conditions du marché changent. À l'occasion, le fonds peut distribuer à ses porteurs de titres le montant de son revenu net en excédent de la distribution mensuelle. Les gains en capital nets sont distribués en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

En ce qui concerne les titres de série A, de série F, de série Conseiller et de série I, le fonds distribue tous les mois le revenu net ou un RC ou les deux. Le montant de la distribution mensuelle de chacune de ces séries est établi au début de chaque année civile en fonction des perspectives du marché.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

Renseignements supplémentaires

LES PLACEMENTS DANS LE FONDS D'INFRASTRUCTURES MONDIALES BMO NE CONSTITUENT PAS DES DÉPÔTS AUPRÈS DE LA MACQUARIE BANK LIMITED ABN 46 008 583 542 (« MBL ») OU DE TOUTE SOCIÉTÉ MEMBRE DU GROUPE MACQUARIE NI NE SONT DES DETTES DE CELLES-CI. DE CE FAIT, ILS SONT ASSUJETTIS AUX RISQUES ASSOCIÉS AUX PLACEMENTS, NOTAMMENT AU RETARD POTENTIEL DANS LE REMBOURSEMENT, À LA PERTE DE REVENU ET À LA PERTE DU CAPITAL INVESTI. NI MBL NI AUCUN AUTRE MEMBRE DE SON GROUPE NE GARANTIT LE RENDEMENT DU FONDS D'INFRASTRUCTURES MONDIALES BMO, LE REMBOURSEMENT DU CAPITAL PAR LE FONDS D'INFRASTRUCTURES MONDIALES BMO OU UN TAUX DE RENDEMENT EN PARTICULIER.

BMO Fonds FNB mondial de qualité

Détails du fonds

Type de fonds	actions mondiales
Date de création	Série A : le 27 mai 2022 Série T6 : le 27 mai 2022 Série F : le 27 mai 2022 Série F6 : le 27 mai 2022 Série I : le 27 mai 2022 Série Conseiller : le 27 mai 2022
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	devrait être un placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,45 %[1)] Série T6 : 1,45 %[1)] Série F : 0,45 %[1)] Série F6 : 0,45 %[1)] Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[2)] Série Conseiller : 1,45 %[1)] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2022)

[1)] Le gestionnaire est responsable du paiement des sommes liées aux frais d'administration, à l'exception des frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.

[2)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peuvent pas dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du fonds est de procurer un rendement semblable à celui d'un fonds négocié en bourse qui investit principalement dans des titres de capitaux propres mondiaux assortis d'un pointage de qualité calculé en fonction de critères établis. Le fonds peut investir la totalité ou une partie de ses actifs dans un fonds négocié en bourse qui investit dans de tels titres, investir directement dans des titres sous-jacents que ce fonds détient et/ou utiliser des dérivés afin d'obtenir un rendement déterminé en fonction du fonds négocié en bourse ou de son indice de référence.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres du FINB BMO MSCI Monde de haute qualité
- le FINB BMO MSCI Monde de haute qualité cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice de titres de capitaux propres émis sur divers marchés développés et émergents, déduction faite des frais, soit l'indice MSCI ACWI Quality. L'indice MSCI ACWI Quality se compose de titres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation exerçant des activités dans des pays de marchés développés et émergents. L'indice MSCI ACWI Quality vise à reproduire le rendement de titres de qualité sélectionnés au sein de l'indice phare, l'indice MSCI ACWI, en relevant les titres assortis d'un pointage de qualité fondé sur les trois principales variables fondamentales, soit un rendement des capitaux propres élevé, une croissance stable des bénéfices d'une année à l'autre, laquelle peut se mesurer par l'écart-type de la croissance des bénéfices au cours des cinq derniers exercices, et un faible emprunt, lequel peut se mesurer par le ratio d'endettement. Le pointage de qualité de chaque titre est calculé au moyen de la normalisation des trois variables fondamentales en ayant recours aux pointages Z. Le calcul d'un

pointage Z est une méthode largement répandue pour normaliser une variable afin de la regrouper avec d'autres variables pouvant avoir une unité de mesure différente ou une échelle différente. Selon les pointages de qualité, un nombre fixe de titres constituants est choisi pour l'indice MSCI ACWI Quality. L'indice MSCI ACWI Quality établit la pondération des titres selon le produit de la pondération de leur capitalisation boursière au sein de l'indice phare et le pointage de qualité. L'indice MSCI ACWI Quality pondère de nouveau les titres de croissance de qualité sélectionnés au sein de l'indice phare afin de mettre l'accent sur les titres assortis de pointages de qualité élevés. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice MSCI ACWI Quality et de ses émetteurs constituants auprès de MSCI, sur son site Web, au **www.msci.com**

- si le fonds n'investit pas 100 % de ses actifs dans des titres du FINB BMO MSCI Monde de haute qualité, il peut investir dans des titres qui composent l'indice MSCI ACWI Quality dans environ la même proportion que celle qu'ils représentent dans le FINB BMO MSCI Monde de haute qualité
- il répartit les actifs entre le fonds négocié en bourse sous-jacent et/ou des placements directs dans des titres mondiaux de qualité en fonction de la manière la plus efficace d'atteindre les objectifs du fonds, compte tenu des besoins de trésorerie, tout en tentant de diminuer les coûts et les frais des opérations. La répartition entre le fonds négocié en bourse sous-jacent et les placements directs peut être modifiée à l'occasion sans préavis
- il peut, tout en effectuant des placements directement dans le fonds négocié en bourse sous-jacent et/ou des placements directs dans les titres ou au lieu de ces placements, avoir recours à des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps pour obtenir une exposition au rendement du fonds négocié en bourse sous-jacent ou d'une partie de celui-ci. Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada
- il peut investir directement dans la trésorerie et des équivalents afin de respecter des exigences quant à la couverture en espèces ou les demandes de rachat

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les investisseurs des séries T6 et F6 seulement)
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

Politique en matière de distributions

En ce qui concerne les titres de série A, de série F, de série I et de série Conseiller, le fonds distribue le revenu net ou un RC ou les deux sur une base trimestrielle et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

En ce qui concerne les titres des séries T6 et F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série telle qu'elle a été établie au 31 décembre de l'exercice précédent. La première distribution pour les titres de série T6 et de série F6 sera cependant effectuée en juin 2022 et sera calculée en fonction de la valeur liquidative par titre initiale de la série visée.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds d'occasions de croissance

Détails du fonds

Type de fonds	actions nord-américaines
Date de création	Série A : le 17 avril 2015 Série F : le 17 avril 2015 Série I : le 17 avril 2015 Série Conseiller : le 17 avril 2015
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,80 % Série F : 0,55 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 1,80 %
Frais d'administration	0,20 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I)[1)] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis avril 2015)

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées partout dans le monde.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des titres de capitaux propres du monde entier
- il a recours à une analyse ascendante fondée sur les données fondamentales pour choisir les titres de capitaux propres du monde entier qu'il estime être le meilleur placement, peu importe la capitalisation boursière et la répartition par secteur, en mettant l'accent sur les titres dont le cours est attrayant et qui sont émis par des sociétés susceptibles de connaître une croissance élevée des bénéfices
- en outre, il recherche des sociétés dont les données fondamentales s'améliorent, dont le cours est attrayant et qui sont touchées par d'autres facteurs qui peuvent entraîner une augmentation du cours
- le fonds a recours à des méthodes d'analyse des titres de capitaux propres fondées sur les données fondamentales pour repérer et choisir des titres de capitaux propres négociés à un cours inférieur à leur valeur intrinsèque et qui affichent une croissance élevée des bénéfices et des cours dont la tendance est à la hausse
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 75 % des actifs du fonds dans des titres étrangers

- il utilise l'intégration générale des critères ESG et la sélection positive dans le processus de sélection des titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes*
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

* En date du 30 avril 2022, le Portefeuille équilibré CatégorieSélect^MD BMO, le Portefeuille équilibré FiducieSélect^MD BMO et le Portefeuille croissance FiducieSélect^MD BMO détenaient 10,82 %, 26,77 % et 23,81 %, respectivement, des titres du fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds FNB d'actions internationales

Détails du fonds

Type de fonds	actions internationales
Date de création	Série A : le 22 mars 1999 Série F : le 5 mai 2017 Série G : le 11 mars 2019 Série I : le 5 mars 2008
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 0,85 % Série F : 0,30 % Série G : 0,70 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)]
Frais d'administration	0,10 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I)[1)] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis septembre 2010)

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du fonds est de procurer un rendement semblable à celui d'un ou de plusieurs fonds négociés en bourse qui investissent principalement dans des actions internationales. Le fonds peut investir la totalité ou une partie de ses actifs dans un ou plusieurs fonds négociés en bourse, investir directement dans des titres sous-jacents que ces fonds détiennent et/ou utiliser des dérivés afin d'obtenir un rendement déterminé en fonction des fonds négociés en bourse.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres du FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens
- le FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement de l'indice MSCI EAFE 100% Hedged to CAD, déduction faite des frais. L'indice MSCI EAFE 100% Hedged to CAD est un indice boursier qui reflète les grandes et moyennes capitalisations boursières dans les pays de marchés développés à l'échelle mondiale, sauf les États-Unis et le Canada. L'indice englobe environ 85 % de la capitalisation boursière ajustée selon le flottant de chaque pays. L'exposition aux devises est également couverte par rapport au dollar canadien. Des renseignements additionnels concernant l'indice MSCI EAFE 100% Hedged to CAD et ses émetteurs constituants peuvent être obtenus sur le site Web de MSCI à l'adresse **www.msci.com**
- si le fonds n'investit pas la totalité de ses actifs dans des titres du FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens, il peut investir dans des titres qui composent l'indice MSCI EAFE 100% Hedged to CAD dans une proportion en grande partie égale au FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens

- il répartit les actifs entre le fonds négocié en bourse et/ou les titres en fonction de la manière la plus efficace d'atteindre les objectifs du fonds, compte tenu des besoins de trésorerie, tout en tentant de diminuer les coûts et les frais des opérations. Le fonds négocié en bourse sous-jacent, ainsi que le pourcentage des avoirs dans le fonds négocié en bourse sous-jacent et la répartition entre le fonds sous-jacent et les titres, peuvent être modifiés à l'occasion sans préavis
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut utiliser des dérivés comme des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré pour gérer l'exposition aux devises afin de tenter de réduire le risque de change entre le dollar canadien et les autres monnaies. L'exposition du fonds aux devises est habituellement pleinement couverte
- il peut, tout en effectuant des placements directement dans le fonds négocié en bourse et/ou les titres ou au lieu de ces placements, avoir recours à des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps pour obtenir une exposition au rendement du fonds négocié en bourse ou une partie de celui-ci. Le fonds n'utilisera des dérivés que selon ce qui est permis par les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières
- il peut investir directement dans la trésorerie et des équivalents afin de respecter des exigences quant à la couverture en espèces ou les demandes de rachat.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds d'actions internationales

Détails du fonds

Type de fonds	actions internationales
Date de création	Série A : le 17 août 2017 Série F : le 17 août 2017 Série I : le 17 août 2017 Série Conseiller : le 17 août 2017
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,75 % Série F : 0,75 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 1,75 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	Columbia Management Investment Advisers, LLC Boston (Massachusetts) (gestionnaire de portefeuille depuis décembre 2021)

[1)] Les frais de gestion de la série I ne peuvent pas dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une croissance du capital à long terme en investissant surtout dans des titres de capitaux propres de sociétés situées à l'extérieur du Canada et des États-Unis ou dans d'autres sociétés qui tirent profit de leur exposition au marché international.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il examine les données financières de chaque placement potentiel en recherchant :
  - un prix intéressant
  - des bénéfices constants
  - une preuve que la direction de la société a confiance en l'avenir de la société
- il se sert des renseignements précédents pour classer les placements potentiels. Les titres ayant le classement le plus élevé sont inclus dans le portefeuille
- il diversifie les actifs du fonds parmi différents pays, secteurs et sociétés pour contribuer à réduire les risques
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- les fonds sous-jacents choisis par le gestionnaire de portefeuille investiront principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées à l'extérieur du Canada et des États-Unis ou d'autres sociétés qui tirent avantage de leur exposition au marché international, et ils ne seront choisis que s'ils permettent au fonds d'avoir recours aux stratégies qu'il adopte lorsqu'il investit directement dans les mêmes titres
- il utilise l'intégration générale des critères ESG et la sélection positive dans le processus de sélection des titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150

- le fonds et ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans les acheter directement.

Le fonds et ses fonds sous-jacents n'utiliseront les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds ou ses fonds sous-jacents à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds ou ses fonds sous-jacents n'auront recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds valeur internationale

Détails du fonds

Type de fonds	actions internationales
Date de création	Série A : le 7 avril 2014 Série F : le 23 décembre 2013 Série I : le 23 décembre 2013 Série N : le 20 avril 2015 Série Conseiller : le 23 décembre 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,90 % Série F : 0,75 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série N : s.o. Les frais de la série N sont payés par chaque porteur de titres de la série N.[2)] Série Conseiller : 1,90 %
Frais d'administration	0,30 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I)[1)] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	Pyrford International Limited Londres (Angleterre) (gestionnaire de portefeuille depuis décembre 2013)

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

[2)] Les porteurs de titres de série N versent des frais distincts directement à leur courtier. Une partie de ces frais nous est versée puisque nous agissons à titre de gestionnaire. Cette partie ne peut dépasser le taux des frais de gestion exigés pour la série F. Veuillez vous reporter à la rubrique *Les séries de titres*, à la page 44, pour obtenir plus de renseignements.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de réaliser une croissance du capital à long terme qui est conforme au principe de préservation du capital en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés à moyenne et à grande capitalisation situées à l'extérieur du Canada et des États-Unis qui démontrent un potentiel de croissance à long terme ou qui versent ou devraient verser des dividendes supérieurs à la moyenne.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit dans des actions de sociétés établies qui sont négociées à escompte par rapport à leur valeur à long terme, à des bourses reconnues de pays situés partout dans le monde, sauf en Amérique du Nord
- il a recours à une perspective de rendement absolu fondée sur la valeur. Au niveau des actions, le gestionnaire de portefeuille repère les sociétés qu'il considère comme évaluées adéquatement ou sous-évaluées par rapport à leur potentiel de croissance des bénéfices à long terme
- il cherche à surpondérer les placements dans les pays qui devraient offrir une bonne valeur par rapport à leurs perspectives à long terme
- il peut investir dans des obligations émises par des gouvernements ou des organismes supranationaux comme la Banque mondiale
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque d'opérations importantes*
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

* En date du 30 avril 2022, le BMO AM Balanced Fund, la Banque de Montréal et la Commission des accidents du travail du Manitoba détenaient 11,56 %, 13,77 % et 28,07 %, respectivement, des titres du fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir au comptant.

En ce qui concerne les titres de chaque série, le fonds distribue un montant fixe par titre par mois composé de revenu net ou d'un RC ou les deux. Le montant de la distribution mensuelle pour chaque série de titres est établi au début de chaque année civile en fonction des perspectives du marché. À l'occasion, le fonds peut distribuer à ses porteurs de titres le montant de son revenu net en excédent de la distribution mensuelle.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans chaque série de titres, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds japonais

Détails du fonds

Type de fonds	actions japonaises
Date de création	Série A : le 17 août 2017 Série F : le 17 août 2017 Série I : le 17 août 2017 Série Conseiller : le 17 août 2017
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,60 % Série F : 0,60 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 1,60 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Asset Management Limited Londres (Angleterre) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2022; sous-conseiller d'août 2017 à mai 2022)

[1)] Les frais de gestion de la série I ne peuvent pas dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer une plus-value du capital à long terme en investissant surtout dans des titres de capitaux propres de sociétés situées au Japon ou d'autres sociétés qui tirent avantage de leur exposition au Japon.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- le fonds investit dans un portefeuille de base de titres de capitaux propres qui sont choisis en examinant les données financières de chaque placement potentiel à la recherche de facteurs comme la taille de la société, la tendance, le secteur et la sensibilité de chaque placement potentiel aux fluctuations du marché (coefficient bêta)
- dans une moindre mesure, le fonds peut également investir dans des titres de capitaux propres de sociétés que le gestionnaire de portefeuille juge comme étant de bonne qualité en examinant les statistiques financières de chaque placement potentiel, à la recherche de facteurs comme une gestion et une gouvernance solides, et à un prix intéressant
- il se sert des renseignements précédents pour classer les placements potentiels. Les titres ayant le classement le plus élevé sont inclus dans le portefeuille
- il diversifie les actifs du fonds parmi différents secteurs et différentes sociétés pour contribuer à réduire les risques
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- les fonds sous-jacents choisis par le gestionnaire de portefeuille investiront principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées au Japon ou d'autres sociétés qui tirent avantage de leur exposition au Japon, et ils ne seront choisis que s'ils permettent au fonds d'avoir recours aux stratégies qu'il adopte lorsqu'il investit directement dans les mêmes titres
- il utilise l'intégration générale des critères ESG et la sélection positive dans le processus de sélection des titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les

options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :

- protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds ou ses fonds sous-jacents n'utiliseront les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds ou ses fonds sous-jacents à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds ou ses fonds sous-jacents n'auront recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment des placements pour le fonds. Cela peut augmenter le coût des opérations et donc diminuer le rendement du fonds. De plus, cela augmente aussi les chances que vous receviez une distribution au cours de l'année. Si vous détenez les titres du fonds dans un compte non enregistré, les distributions sont en général imposables. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes*
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

* En date du 30 avril 2022, le Portefeuille équilibré CatégorieSélect^MD BMO, le Portefeuille équilibré FiducieSélect^MD BMO et le Portefeuille croissance FiducieSélect^MD BMO détenaient 14,64 %, 32,74 % et 21,83 %, respectivement, des titres du fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds FNB d'actions canadiennes à faible volatilité

Détails du fonds

Type de fonds	actions canadiennes
Date de création	Série A : le 16 mai 2019 Série T4 : le 15 octobre 2019 Série F : le 16 mai 2019 Série F4 : le 15 octobre 2019 Série I : le 16 mai 2019 Série Conseiller : le 16 mai 2019
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,25 % Série T4 : 1,25 % Série F : 0,25 % Série F4 : 0,25 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 1,25 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2019)

[1)] Les frais de gestion de la série I ne peuvent dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du fonds est de procurer un rendement semblable à celui d'un ou de plusieurs fonds négociés en bourse qui investissent principalement dans des actions canadiennes. Le fonds peut investir la totalité ou une partie de ses actifs dans un ou plusieurs fonds négociés en bourse, investir directement dans des titres sous-jacents que ces fonds détiennent et/ou utiliser des dérivés afin d'obtenir un rendement déterminé en fonction des fonds négociés en bourse.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres du FNB BMO d'actions canadiennes à faible volatilité
- le FNB BMO d'actions canadiennes à faible volatilité vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille de titres de capitaux propres de sociétés canadiennes qui sont moins sensibles aux fluctuations du marché et qui offrent un potentiel de plus-value du capital à long terme. La stratégie de placement du fonds négocié en bourse consiste à investir principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes et à détenir de tels titres. Les titres seront choisis parmi les titres canadiens les plus importants et les plus liquides. Les titres qui sont moins sensibles aux fluctuations du marché (coefficient bêta) seront choisis pour le portefeuille, lequel sera pondéré de façon à ce que les titres ayant le coefficient bêta le plus faible obtiennent la pondération la plus élevée
- si le fonds n'investit pas la totalité de ses actifs dans des titres du FNB BMO d'actions canadiennes à faible volatilité, il peut investir directement dans des actions canadiennes à faible volatilité
- il répartit les actifs entre le fonds négocié en bourse et/ou les titres en fonction de la manière la plus efficace d'atteindre les objectifs du fonds, compte tenu des besoins de trésorerie, tout en tentant de diminuer les coûts et les frais des opérations. Le fonds négocié en bourse sous-jacent, ainsi que le pourcentage des avoirs dans le fonds négocié en bourse sous-jacent et la répartition entre le fonds sous-jacent et les titres, peuvent être modifiés à l'occasion sans préavis
- il peut, tout en effectuant des placements directement dans le fonds négocié en bourse et/ou les titres ou au lieu de ces placements, avoir recours à des dérivés comme des options, des contrats à terme de gré à gré et des swaps pour obtenir une exposition au rendement du fonds négocié en bourse ou une partie de celui-ci. Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada

- il peut investir directement dans la trésorerie et des équivalents afin de respecter des exigences quant à la couverture en espèces ou les demandes de rachat.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T4 et de série F4 seulement)
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Dans le cas des titres de série T4 et de série F4, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé d'un revenu net ou d'un RC ou des deux fondé sur 4 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T4 et de série F4, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds FNB d'actions américaines à faible volatilité

Détails du fonds

Type de fonds	actions américaines
Date de création	Série A : le 17 août 2020 Série T4 : le 17 août 2020 Série F : le 17 août 2020 Série F4 : le 17 août 2020 Série I : le 17 août 2020 Série Conseiller : le 17 août 2020
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,25 % Série T4 : 1,25 % Série F : 0,25 % Série F4 : 0,25 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 1,25 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2020)

[1)] Les frais de gestion de la série I ne peuvent dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du fonds est de procurer un rendement semblable à celui d'un ou de plusieurs fonds négociés en bourse qui investissent principalement dans des actions américaines. Le fonds peut investir la totalité ou une partie de ses actifs dans un ou plusieurs fonds négociés en bourse, investir directement dans des titres sous-jacents que ces fonds détiennent et/ou utiliser des dérivés afin d'obtenir un rendement déterminé en fonction des fonds négociés en bourse.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit actuellement jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres du FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité
- le FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille de titres de capitaux propres de sociétés américaines qui sont moins sensibles aux fluctuations du marché et qui offrent un potentiel de plus-value du capital à long terme. La stratégie de placement du fonds négocié en bourse consiste à investir principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines et à détenir de tels titres. Les titres seront choisis parmi les titres américains les plus importants et les plus liquides. Les titres qui sont moins sensibles aux fluctuations du marché (coefficient bêta) seront choisis pour le portefeuille, lequel sera pondéré de façon à ce que les titres ayant le coefficient bêta le plus faible obtiennent la pondération la plus élevée
- si le fonds n'investit pas la totalité de ses actifs dans des titres du FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité, il peut investir directement dans des actions américaines à faible volatilité
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres américains
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds à l'extérieur des États-Unis
- il répartit les actifs entre le fonds négocié en bourse et/ou d'autres titres en fonction de la manière la plus efficace d'atteindre les objectifs du fonds, compte tenu des besoins de trésorerie, tout en tentant de diminuer les coûts et les frais des opérations. Le fonds négocié en bourse sous-jacent, ainsi que le pourcentage des avoirs dans le fonds négocié en bourse sous-jacent et la répartition entre le fonds sous-jacent et les titres, peuvent être modifiés à l'occasion sans préavis
- il peut, tout en effectuant des placements directement dans le fonds négocié en bourse et/ou d'autres titres ou au lieu de ces placements, avoir recours à des dérivés comme des options, des contrats à terme de gré à gré et des swaps pour obtenir une exposition au rendement du

fonds négocié en bourse ou une partie de celui-ci. Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada
- il peut investir directement dans la trésorerie et des équivalents afin de respecter des exigences quant à la couverture en espèces ou les demandes de rachat.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :
- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T4 et de série F4 seulement)
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Dans le cas des titres de série T4 et de série F4, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé d'un revenu net ou d'un RC ou des deux fondé sur 4 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T4 et de série F4, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds d'actions multi-factorielles

Détails du fonds

Type de fonds	fonds d'actions américaines
Date de création	Série A : le 14 mai 2018 Série F : le 14 mai 2018 Série I : le 14 mai 2018 Série Conseiller : le 14 mai 2018
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,60 % Série F : 0,60 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 1,60 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Asset Management Limited Londres (Angleterre) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2022; sous-conseiller de mai 2018 à mai 2022)

[1)] Les frais de gestion de la série I ne peuvent pas dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une croissance à long terme au moyen de la plus-value du capital en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines qui sont sélectionnés en fonction de facteurs qui tiennent compte des ratios financiers et des rendements selon le cours.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il examine les données financières de chaque placement potentiel en recherchant :
  - des indices de valeur, de croissance et de qualité afin de repérer les investissements offrant la CAPR (croissance à un prix raisonnable)
  - des actions affichant une bonne croissance, une évaluation moyenne et des états financiers solides qui représentent ce qu'il y a de mieux
- l'équipe utilise des modèles fondamentaux, statistiques et macroéconomiques d'évaluation du risque pour gérer et surveiller le risque et composer un portefeuille qui :
  - maximise l'exposition à la CAPR
  - contourne les risques systématiques au moyen de balises limitant les secteurs, les pays et les facteurs communs
  - contourne les risques propres aux actions en composant un portefeuille où la pondération est rajustée en fonction des risques propres à ces actions

- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % du coût d'achat de l'actif du fonds dans des titres étrangers
- il utilise l'intégration générale des critères ESG et la sélection positive dans le processus de sélection des titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes*
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

* En date du 30 avril 2022, le Portefeuille équilibré CatégorieSélect^MD BMO, le Portefeuille équilibré FiducieSélect^MD BMO, le Portefeuille actions de croissance FiducieSélect^MD BMO et le Portefeuille croissance FiducieSélect^MD BMO détenaient 13,37 %, 35,23 %, 10,23 % et 20,11 %, respectivement, des titres du fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds FNB actions du Nasdaq 100

Détails du fonds

Type de fonds	actions américaines
Date de création	Série A : le 1er juin 2021 Série F : le 1er juin 2021 Série I : le 1er juin 2021
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	devrait être un placement admissible
Frais de gestion	Série A : 0,80 % Série F : 0,30 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2021)

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du fonds est de procurer un rendement semblable à celui d'un fonds négocié en bourse qui investit principalement dans des actions américaines comprises dans l'indice NASDAQ 100, ou son indice de remplacement. Le fonds peut investir la totalité ou une partie de ses actifs dans un fonds négocié en bourse qui investit dans de tels titres, investir directement dans des titres sous-jacents que ce fonds négocié en bourse détient et/ou utiliser des dérivés afin d'obtenir un rendement déterminé en fonction du fonds négocié en bourse ou de son indice de référence.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres du FINB BMO actions du Nasdaq 100
- le FINB BMO actions du Nasdaq 100 cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice de sociétés cotées au Nasdaq, déduction faite des frais, qui est actuellement l'indice NASDAQ-100. L'indice NASDAQ-100 est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière modifié qui suit 100 des principaux titres de sociétés ne faisant pas partie du secteur financier cotés au Nasdaq Stock Market selon la capitalisation boursière. Des renseignements additionnels concernant l'indice NASDAQ-100 et ses émetteurs constituants peuvent être obtenus sur le site Web de NASDAQ à l'adresse **https://indexes.nasdaqomx.com/** (en anglais)
- si le fonds n'investit pas la totalité de ses actifs dans des titres du FINB BMO actions du Nasdaq 100, il peut investir dans des titres qui composent l'indice NASDAQ-100 dans une proportion en grande partie égale au FINB BMO actions du Nasdaq 100
- il répartit les actifs entre le fonds négocié en bourse sous-jacent et/ou des placements directs dans les titres cotés au Nasdaq en fonction de la manière la plus efficace d'atteindre les objectifs du fonds, compte tenu des besoins de trésorerie, tout en tentant de diminuer les coûts et les frais des opérations. La répartition entre le fonds négocié en bourse sous-jacent et les placements directs peut être modifiée à l'occasion sans préavis
- il peut, tout en effectuant des placements directement dans le fonds négocié en bourse sous-jacent et/ou dans les titres ou au lieu de ces placements, avoir recours à des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps pour obtenir une exposition au rendement du fonds négocié en bourse sous-jacent ou une partie de celui-ci. Le fonds n'utilisera des dérivés que selon ce qui est permis par les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières

- il peut investir directement dans la trésorerie et des équivalents afin de respecter des exigences quant à la couverture en espèces ou les demandes de rachat.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds de dividendes nord-américains

Détails du fonds

Type de fonds	actions nord-américaines
Date de création	Série A : le 3 octobre 1994 Série T6 : le 16 novembre 2015 Série F : le 24 juin 2013 Série F6 : le 16 novembre 2015 Série I : le 10 mai 2010 Série Conseiller : le 3 novembre 2008
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 2,00 % Série T6 : 2,00 % Série F : 0,50 % Série F6 : 0,50 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 2,00 %
Frais d'administration	0,30 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I)[1)] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (portefeuille canadien) (gestionnaires de portefeuille depuis octobre 1994)
Sous-conseiller	Columbia Management Investment Advisers, LLC Boston (Massachusetts) (portefeuille américain) (sous-conseiller depuis décembre 2021)

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'obtenir un niveau élevé de rendement total sur la valeur de votre placement, y compris un revenu de dividendes et des gains en capital, en investissant surtout dans des actions ordinaires et privilégiées donnant droit à des dividendes de sociétés nord-américaines.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, les gestionnaires de portefeuille (portefeuille canadien) et le sous-conseiller (portefeuille américain) emploient les stratégies suivantes :

- ils investissent dans des titres de capitaux propres nord-américains
- ils examinent les données financières de chaque société dans laquelle ils envisagent d'investir afin de déterminer si les titres de la société sont offerts à un prix intéressant et si celle-ci affiche des bénéfices constants
- ils surveillent constamment les sociétés dans lesquelles le fonds investit pour repérer des changements qui pourraient influer sur leur rentabilité
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 90 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres provenant de l'extérieur de l'Amérique du Nord
- il utilise l'intégration générale des critères ESG et la sélection positive dans le processus de sélection des titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :

- protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net tous les trimestres et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé d'un revenu net ou d'un RC ou des deux fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds d'actions mondiales d'engagement ODD

Détails du fonds

Type de fonds	actions mondiales
Date de création	Série A : le 26 juillet 2021 Série F : le 26 juillet 2021 Série I : le 26 juillet 2021 Série Conseiller : le 26 juillet 2021
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	devrait être un placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,70 % Série F : 0,70 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 1,70 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Asset Management Limited Londres (Angleterre) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2022; sous-conseiller de mai 2021 à mai 2022)

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peuvent pas dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des actions mondiales au moyen d'une méthode de placement responsable afin de soutenir les objectifs de développement durable.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des titres de capitaux propres mondiaux en examinant fondamentalement les statistiques financières de chaque société pour repérer des entreprises de grande qualité dotées d'une direction solide et évaluées favorablement
- il passe en revue les activités d'exploitation et de recherche et de développement des sociétés pour évaluer le potentiel de croissance de chaque société
- il investit principalement dans des sociétés à petite ou à moyenne capitalisation
- il investit dans des sociétés repérées au moyen des objectifs de développement durable, comme ceux définis par les Nations Unies, qui traitent de questions comme la pauvreté, les inégalités, les changements climatiques, la détérioration de l'environnement, la prospérité, la paix et la justice, et il s'implique auprès des sociétés dans le but d'avoir un effet sur les comportements en matière d'enjeux ESG liés aux objectifs de développement durable
- il utilise l'intégration générale des critères ESG, la sélection positive, le contrôle d'exclusion par secteur et le contrôle d'exclusion par note dans le processus de sélection des titres. Le contrôle d'exclusion par secteur a pour objectif d'éviter les titres de sociétés dont les principales activités sont la production d'armes (conventionnelles, non conventionnelles et/ou nucléaires), de charbon thermique, de pétrole non classique et/ou de tabac. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150
- il évalue le rendement en matière de durabilité des sociétés et peut notamment tenir compte de ce qui suit :
  - facteurs environnementaux, comme l'empreinte carbone, le changement climatique, le risque lié à l'eau, l'efficacité des ressources et l'impact sur l'environnement
  - facteurs sociaux, comme les relations avec les employés, les clients, les fournisseurs et les collectivités, les impacts sur la santé publique et les droits de la personne

- facteurs de gouvernance, comme la rémunération de la haute direction, la structure et la supervision du conseil et la protection des intérêts des actionnaires minoritaires

et exclura les sociétés participant à de graves controverses sur le plan ESG. Le fonds n'est pas autorisé à acheter des placements qui ne respectent pas notre concept de placement responsable

- il surveille constamment les sociétés dans lesquelles le fonds investit pour repérer des changements qui pourraient avoir une incidence sur leur rentabilité ou sur l'analyse ESG du gestionnaire de portefeuille
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes*
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

* En date du 30 avril 2022, le gestionnaire détenait 86,23 % des titres du fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO SIA Fonds ciblé d'actions canadiennes

Détails du fonds

Type de fonds	actions canadiennes
Date de création	Série A : le 6 décembre 2018 Série F : le 6 décembre 2018 Série I : le 6 décembre 2018 Série FNB : le 6 décembre 2018 (symbole boursier : ZFC) Série Conseiller : le 6 décembre 2018
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,65 % Série F : 0,65 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série FNB : 0,75 %[2)] Série Conseiller : 1,65 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis novembre 2018)
Sous-conseiller	SIA Wealth Management Inc. Calgary (Alberta) (sous-conseiller depuis novembre 2018)

[1)] Les frais de gestion de la série I ne peuvent dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

[2)] Pour les titres de série FNB, le gestionnaire est responsable du paiement des sommes liées aux frais d'administration qui sont attribuées à la série FNB, à l'exception des frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans un portefeuille d'actions canadiennes.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit dans un portefeuille fortement concentré de titres de capitaux propres canadiens
- il a recours à un modèle exclusif qui se fonde sur des indicateurs techniques pour repérer des titres intéressants qui pourraient offrir des rendements élevés tout en minimisant les risques
- il peut déroger temporairement aux objectifs de placement du fonds et détenir la totalité ou une partie de des actifs du fonds dans des fonds négociés en bourse de titres à revenu fixe à court terme, la trésorerie ou des instruments du marché monétaire à court terme et/ou des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture économique et des conditions du marché
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents (exception faite des fonds négociés en bourse de titres à revenu fixe à court terme susmentionnés), y compris des fonds qui sont gérés par nous ou l'un des membres de notre groupe et une personne avec laquelle nous avons des liens et des fonds non apparentés
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :

- protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds pourrait avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer son rendement si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment des placements pour le fonds. Cela peut augmenter le coût des opérations et donc diminuer le rendement du fonds. De plus, cela augmente aussi les chances que vous receviez une distribution au cours de l'année. Si vous détenez les titres du fonds dans un compte non enregistré, les distributions sont en général imposables. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque de crédit
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre à la concentration dans un secteur
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque propre à la concentration sur un émetteur
- le risque d'opérations importantes*
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

* En date du 30 avril 2022, le gestionnaire détenait 15,14 % des titres du fonds.

Parmi les autres risques associés à un placement dans les titres de série FNB, on compte :

- le risque propre à l'absence d'un marché actif pour les titres de série FNB et d'antécédents d'exploitation
- le risque propre à la suspension de la négociation des titres de série FNB
- le risque propre au cours des titres de série FNB.

Politique en matière de distributions

En ce qui concerne les titres de série A, de série F, de série I et de série Conseiller, le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions pour ces séries sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série FNB, les distributions, s'il en est, sont versées annuellement de sorte que tout revenu net et tout gain en capital net réalisé sont distribués aux porteurs de titres. Les distributions peuvent être versées en espèces ou réinvesties automatiquement dans des titres de série FNB supplémentaires du fonds à un prix correspondant à la valeur liquidative par titre du fonds, et les titres de série FNB seront immédiatement regroupés de façon à ce que le nombre de titres de série FNB en circulation après la distribution corresponde au nombre de titres de série FNB en circulation avant la distribution. Si vous participez à un régime de réinvestissement des distributions, vos distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres de série FNB supplémentaires conformément au régime de réinvestissement des distributions. De plus, le fonds peut à l'occasion verser des distributions supplémentaires sur ses titres de série FNB, y compris, notamment, relativement à un dividende spécial ou dans le cadre d'un RC.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO SIA Fonds ciblé d'actions nord-américaines

Détails du fonds

Type de fonds	actions nord-américaines
Date de création	Série A : le 6 décembre 2018 Série F : le 6 décembre 2018 Série I : le 6 décembre 2018 Série S : le 10 janvier 2020 Série FNB : le 6 décembre 2018 (symbole boursier : ZFN) Série Conseiller : le 6 décembre 2018
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,70 % Série F : 0,70 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série S : 0,35 % Série FNB : 0,80 %[2)] Série Conseiller : 1,70 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis novembre 2018)
Sous-conseiller	SIA Wealth Management Inc. Calgary (Alberta) (sous-conseiller depuis novembre 2018)

[1)] Les frais de gestion de la série I ne peuvent pas dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

[2)] Pour les titres de série FNB, le gestionnaire est responsable du paiement des sommes liées aux frais d'administration qui sont attribuées à la série FNB, à l'exception des frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans un portefeuille d'actions nord-américaines.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit dans un portefeuille fortement concentré de titres de capitaux propres nord-américains
- il a recours à un modèle exclusif qui se fonde sur des indicateurs techniques pour repérer des titres intéressants qui pourraient offrir des rendements élevés tout en minimisant les risques
- il peut déroger temporairement aux objectifs de placement du fonds et détenir la totalité ou une partie de des actifs du fonds dans des fonds négociés en bourse de titres à revenu fixe à court terme, la trésorerie ou des instruments du marché monétaire à court terme et/ou des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents (exception faite des fonds négociés en bourse de titres à revenu fixe à court terme susmentionnés), y compris des fonds qui sont gérés par nous ou l'un des membres de notre groupe et une personne avec laquelle nous avons des liens et des fonds non apparentés
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de capitaux propres canadiens ou américains
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres hors Amérique du Nord
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :

- protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds pourrait avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer son rendement si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment des placements pour le fonds. Cela peut augmenter le coût des opérations et donc diminuer le rendement du fonds. De plus, cela augmente aussi les chances que vous receviez une distribution au cours de l'année. Si vous détenez les titres du fonds dans un compte non enregistré, les distributions sont en général imposables. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre à la concentration dans un secteur
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque propre à la concentration sur un émetteur
- le risque d'opérations importantes*
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

* En date du 30 avril 2022, le Quintessence Wealth Elevate Enhanced Global Equity Fund détenait 25,06 % des titres du fonds.

Parmi les autres risques associés à un placement dans les titres de série FNB, on compte :

- le risque propre à l'absence d'un marché actif pour les titres de série FNB et d'antécédents d'exploitation
- le risque propre à la suspension de la négociation des titres de série FNB
- le risque propre au cours des titres de série FNB.

Politique en matière de distributions

En ce qui concerne les titres de série A, de série F, de série I, de série S et de série Conseiller, le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions pour ces séries sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série FNB, les distributions, s'il en est, sont versées annuellement de sorte que tout revenu net et tout gain en capital net réalisé sont distribués aux porteurs de titres. Les distributions peuvent être versées en espèces ou réinvesties automatiquement dans des titres de

série FNB supplémentaires du fonds à un prix correspondant à la valeur liquidative par titre du fonds, et les titres de série FNB seront immédiatement regroupés de façon à ce que le nombre de titres de série FNB en circulation après la distribution corresponde au nombre de titres de série FNB en circulation avant la distribution. Si vous participez à un régime de réinvestissement des distributions, vos distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres de série FNB supplémentaires conformément au régime de réinvestissement des distributions. De plus, le fonds peut à l'occasion verser des distributions supplémentaires sur ses titres de série FNB, y compris, notamment, relativement à un dividende spécial ou dans le cadre d'un RC.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds mondial équilibré durable

(auparavant, BMO Fonds mondial équilibré)

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré mondial
Date de création	Série A : le 13 novembre 2014 Série T6 : le 1er juin 2021 Série F : le 13 novembre 2014 Série F6 : le 1er juin 2021 Série I : le 13 novembre 2014 Série Conseiller : le 13 novembre 2014
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,70 % Série T6 : 1,70 % Série F : 0,60 % Série F6 : 0,60 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 1,70 %
Frais d'administration	0,20 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I)[1)] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Asset Management Limited Londres (Angleterre) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2022; sous-conseiller de novembre 2014 à mai 2022)

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une plus-value du capital à long terme et d'assurer en même temps la préservation du capital en investissant principalement dans un portefeuille équilibré de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe mondiaux selon une méthode de placement responsable.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- l'actif du fonds est réparti entre les titres de capitaux propres et les titres à revenu fixe
- pour son volet titres à revenu fixe, le fonds met l'accent principalement sur l'analyse des titres, du secteur, du crédit et de la courbe de rendement au moment de prendre sa décision de placement et peut retenir tant des titres de qualité que des titres de moindre qualité. Le volet titres à revenu fixe sera investi principalement dans des titres émis par des émetteurs qui sont des États, des gouvernements, des sociétés et des émetteurs de produits financiers structurés
- pour son volet titres de capitaux propres, le fonds recherche les titres qui sont considérés comme les meilleures occasions à l'échelle mondiale, ce qui peut notamment comprendre des titres de sociétés à petite et à grande capitalisation. Le gestionnaire de portefeuille a recours à la recherche fondamentale pour établir la valeur intrinsèque d'une société, ce qui lui permet de repérer les titres de capitaux propres dont le cours est inférieur à cette valeur
- il utilise l'intégration générale des critères ESG, la sélection positive, le contrôle d'exclusion par secteur et le contrôle d'exclusion par note dans le processus de sélection des titres. Le contrôle d'exclusion par secteur a pour objectif d'éviter les titres de sociétés dont les principales activités sont la production d'armes (conventionnelles, non conventionnelles et/ou nucléaires), de charbon thermique, de pétrole non classique et/ou de tabac. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150

- il évalue le rendement en matière de durabilité des sociétés et peut notamment tenir compte de ce qui suit :
  - facteurs environnementaux, comme l'empreinte carbone, le changement climatique, le risque lié à l'eau, l'efficacité des ressources et l'impact sur l'environnement
  - facteurs sociaux, comme les relations avec les employés, les clients, les fournisseurs et les collectivités, les impacts sur la santé publique et les droits de la personne
  - facteurs de gouvernance, comme la rémunération de la haute direction, la structure et la supervision du conseil et la protection des intérêts des actionnaires minoritaires

  et exclura les sociétés participant à de graves controverses sur le plan ESG. Le fonds n'est pas autorisé à acheter des placements qui ne respectent pas notre concept de placement responsable
- il surveille constamment les sociétés dans lesquelles le fonds investit pour repérer des changements qui pourraient avoir une incidence sur leur rentabilité ou sur l'analyse ESG du gestionnaire de portefeuille
- le gestionnaire de portefeuille tient compte des perspectives économiques, de l'évolution des placements et des tendances du marché pour composer un portefeuille équilibré bien diversifié
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment des placements pour le fonds. Cela peut augmenter le coût des opérations et donc diminuer le rendement du fonds. De plus, cela augmente aussi les chances que vous receviez une distribution au cours de l'année. Si vous détenez les titres du fonds dans un compte non enregistré, les distributions sont en général imposables. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes*
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

* En date du 30 avril 2022, le FPG Fonds mondial équilibré BMO détenait 30,33 % des titres du fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir des distributions en espèces.

Dans le cas des titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds d'actions canadiennes à perspectives durables

Détails du fonds

Type de fonds	actions canadiennes
Date de création	Série A : le 17 août 2020 Série F : le 17 août 2020 Série I : le 17 août 2020 Fonds d'actions canadiennes à perspectives durables BMO privé, série O : le 17 décembre 2020 Série Conseiller : le 17 août 2020
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,50 % Série F : 0,50 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Fonds d'actions canadiennes à perspectives durables BMO privé, série O : 0,05 %[2)] Série Conseiller : 1,50 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2020)

[1)] Les frais de gestion de la série I ne peuvent pas dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

[2)] Les porteurs de titres de série O versent des frais distincts directement à leur courtier, dont une partie peut nous être versée par le courtier. Ces frais sont établis par le courtier. Veuillez vous reporter à la rubrique *Les séries de titres*, à la page 44, pour obtenir plus de renseignements.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres canadiens en utilisant une méthode de placement responsable.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des titres de capitaux propres canadiens en examinant fondamentalement les statistiques financières de chaque société pour déterminer si les titres de capitaux propres ont un cours intéressant
- il passe en revue les activités d'exploitation et de recherche et de développement des sociétés pour évaluer le potentiel de croissance de chaque société
- il utilise l'intégration générale des critères ESG, la sélection positive, le contrôle d'exclusion par secteur et le contrôle d'exclusion par note dans le processus de sélection des titres. Le contrôle d'exclusion par secteur a pour objectif d'éviter les titres de sociétés dont les principales activités sont la production d'armes (conventionnelles, non conventionnelles et/ou nucléaires), de charbon thermique, de pétrole non classique et/ou de tabac. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150
- il évalue le rendement en matière de durabilité des sociétés et peut notamment tenir compte de ce qui suit :
  - facteurs environnementaux, comme l'empreinte carbone, le changement climatique, le risque lié à l'eau, l'efficacité des ressources et l'impact sur l'environnement
  - facteurs sociaux, comme les relations avec les employés, les clients, les fournisseurs et les collectivités, les impacts sur la santé publique et les droits de la personne
  - facteurs de gouvernance, comme la rémunération de la haute direction, la structure et la supervision du conseil et la protection des intérêts des actionnaires minoritaires

et exclura les sociétés participant à de graves controverses sur le plan ESG. Le fonds n'est pas autorisé à acheter des placements qui ne respectent pas notre concept de placement responsable
- il investit dans des entreprises de grande qualité dotées d'une direction solide et évaluées favorablement
- il surveille constamment les sociétés dans lesquelles le fonds investit pour repérer des changements qui pourraient avoir une incidence sur leur rentabilité ou sur l'analyse ESG du gestionnaire de portefeuille
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes*
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

* En date du 30 avril 2022, le Portefeuille équilibré durable BMO détenait 12,55 % des titres du fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds d'actions chinoises à perspectives durables

Détails du fonds

Type de fonds	actions chinoises
Date de création	Série A : le 26 juillet 2021 Série F : le 26 juillet 2021 Série I : le 26 juillet 2021 Série Conseiller : le 26 juillet 2021
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	devrait constituer un placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,75 % Série F : 0,75 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 1,75 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Global Asset Management (Asia) Limited Hong Kong (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2022; sous-conseiller de mai 2021 à mai 2022)

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peuvent pas dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des actions chinoises en utilisant une méthode de placement responsable.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des titres de capitaux propres chinois cotés aux bourses de la Chine continentale, de Hong Kong ou de Taïwan, de même que dans des titres cotés à des bourses hors Chine qui bénéficient d'une exposition à la Chine
- il investit en examinant fondamentalement les statistiques financières des sociétés afin de repérer des entreprises de grande qualité dotées d'une direction solide et évaluées favorablement
- il peut aussi investir dans des titres convertibles et dans d'autres titres apparentés à des actions ainsi que dans des titres à revenu fixe
- il passe en revue les activités d'exploitation et de recherche et de développement des sociétés pour évaluer le potentiel de croissance de chaque société
- il utilise l'intégration générale des critères ESG, la sélection positive, le contrôle d'exclusion par secteur et le contrôle d'exclusion par note dans le processus de sélection des titres. Le contrôle d'exclusion par secteur a pour objectif d'éviter les titres de sociétés dont les principales activités sont la production d'armes (conventionnelles, non conventionnelles et/ou nucléaires), de charbon thermique, de pétrole non classique et/ou de tabac. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150
- il évalue le rendement en matière de durabilité des sociétés et peut notamment tenir compte de ce qui suit :
  - facteurs environnementaux, comme l'empreinte carbone, le changement climatique, le risque lié à l'eau, l'efficacité des ressources et l'impact sur l'environnement
  - facteurs sociaux, comme les relations avec les employés, les clients, les fournisseurs et les collectivités, les impacts sur la santé publique et les droits de la personne
  - facteurs de gouvernance, comme la rémunération de la haute direction, la structure et la supervision du conseil et la protection des intérêts des actionnaires minoritaires

  et exclura les sociétés participant à de graves controverses sur le plan ESG. Le fonds n'est pas autorisé à acheter des placements qui ne respectent pas notre concept de placement responsable

- il surveille constamment les sociétés dans lesquelles le fonds investit pour repérer des changements qui pourraient avoir une incidence sur leur rentabilité ou sur l'analyse ESG du gestionnaire de portefeuille
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque propre à la concentration sur un émetteur*
- le risque d'opérations importantes**
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre à la vente à découvert.

* Au cours de la période de 12 mois précédant immédiatement le 30 avril 2022, jusqu'à 10,43 % de la valeur liquidative du fonds était investie dans des actions de Tencent Holdings Ltd.

** En date du 30 avril 2022, le gestionnaire détenait 63,17 % des titres du fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables

Détails du fonds

Type de fonds	actions mondiales
Date de création	Série A : le 28 avril 2016 Série F : le 28 avril 2016 Série I : le 28 avril 2016 Fonds d'actions mondiales à perspectives durables BMO privé, série O : le 22 novembre 2019 Série S : le 18 novembre 2019 Série Conseiller : le 28 avril 2016
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,60 % Série F : 0,60 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1] Fonds d'actions mondiales à perspectives durables BMO privé, série O : 0,15 % Série S : 0,30 % Série Conseiller : 1,60 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Asset Management Limited Londres (Angleterre) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2022; sous-conseiller de mai 2018 à mai 2022)

[1] Les frais de gestion de la série I ne peuvent pas dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une plus-value du capital à long terme en investissant dans un portefeuille mondialement diversifié de titres de capitaux propres qui exclut les émetteurs ayant pour activités principales la valorisation des combustibles fossiles et les infrastructures liées à ceux-ci.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans un portefeuille mondialement diversifié de titres de capitaux propres
- il n'investira pas dans les titres d'émetteurs qui :
  - exercent des activités d'exploration, de traitement, de raffinage et/ou de distribution liées au charbon, au pétrole et/ou au gaz
  - produisent et/ou transportent de l'électricité tirée de combustibles fossiles
  - transportent du gaz naturel
- il utilise l'intégration générale des critères ESG, la sélection positive, le contrôle d'exclusion par secteur et le contrôle d'exclusion par note dans le processus de sélection des titres. Le contrôle d'exclusion par secteur a pour objectif d'éviter les titres de sociétés dont les principales activités sont la production d'armes (conventionnelles, non conventionnelles et/ou nucléaires), de charbon thermique, de pétrole non classique et/ou de tabac. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150
- il évalue le rendement en matière de durabilité des sociétés et peut notamment tenir compte de ce qui suit :
  - facteurs environnementaux, comme l'empreinte carbone, le changement climatique, le risque lié à l'eau, l'efficacité des ressources et l'impact sur l'environnement
  - facteurs sociaux, comme les relations avec les employés, les clients, les fournisseurs et les collectivités, les impacts sur la santé publique et les droits de la personne

- facteurs de gouvernance, comme la rémunération de la haute direction, la structure et la supervision du conseil et la protection des intérêts des actionnaires minoritaires

et exclura les sociétés participant à de graves controverses sur le plan ESG. Le fonds n'est pas autorisé à acheter des placements qui ne respectent pas notre concept de placement responsable

- il surveille constamment les sociétés dans lesquelles le fonds investit pour repérer des changements qui pourraient avoir une incidence sur leur rentabilité ou sur l'analyse ESG du gestionnaire de portefeuille
- il investit dans des entreprises de grande qualité dotées d'une direction solide et évaluées favorablement
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds FNB équilibré gestion tactique

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré à gestion tactique
Date de création	Série A : le 17 avril 2015 Série F : le 17 avril 2015 Série G : le 11 mars 2019 Série I : le 17 avril 2015 Série Conseiller : le 17 avril 2015
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,50 % Série F : 0,50 % Série G : 0,95 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 1,50 %
Frais d'administration	0,15 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I)[1)] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	Patrimoine Quintessence Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2022; sous-conseiller d'avril 2015 à mai 2022)

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une plus-value du capital à long terme et d'assurer la préservation du capital en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de fonds négociés en bourse de titres à revenu fixe et de titres de capitaux propres mondiaux. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la composition de l'actif du fonds au fil du temps selon ce qu'il prévoit être les perspectives de chaque catégorie d'actifs.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des fonds négociés en bourse de titres à revenu fixe et de titres de capitaux propres
- il investit jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, dont des fonds qui sont gérés par nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous et des fonds non apparentés
- il considère les placements dans des catégories d'actifs et dans des secteurs en se fondant sur des données fondamentales et sur la conjoncture économique et les conditions du marché
- il utilise des indicateurs techniques lorsqu'il procède au rééquilibrage du portefeuille
- les fonds sous-jacents qui constituent le portefeuille investissent dans des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres mondiaux et ils ne seront choisis que s'ils permettent au fonds d'avoir recours aux stratégies qu'il adopte lorsqu'il investit directement dans les mêmes titres
- le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs de placement et détenir une partie de ses actifs dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché

- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Lorsqu'il répartit les placements du portefeuille, le gestionnaire de portefeuille peut, à des fins tactiques, dévier de sa composition d'actifs cible afin de tirer parti d'occasions de placement. Ce faisant, le gestionnaire de portefeuille tient compte des évaluations moyennes du marché par région, secteur et catégorie d'actifs, des conditions économiques particulières qui peuvent toucher un placement et des risques de perte possibles.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment des placements pour le fonds. Cela peut augmenter le coût des opérations et donc diminuer le rendement du fonds. De plus, cela augmente aussi les chances que vous receviez une distribution au cours de l'année. Si vous détenez les titres du fonds dans un compte non enregistré, les distributions sont en général imposables. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds FNB dividendes gestion tactique

Détails du fonds

Type de fonds	dividendes à gestion tactique
Date de création	Série A : le 12 août 2013 Série T6 : le 16 novembre 2015 Série F : le 12 août 2013 Série F6 : le 16 novembre 2015 Série G : le 16 février 2018 Série I : le 8 avril 2014 Série FNB : le 8 janvier 2019 (symbole boursier : ZZZD) Série Conseiller : le 12 août 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,55 % Série T6 : 1,55 % Série F : 0,55 % Série F6 : 0,55 % Série G : 1,00 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série FNB : 0,70 %[2)] Série Conseiller : 1,55 %
Frais d'administration	0,15 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I)[1)] (pour la série FNB, il n'y a aucuns frais d'administration fixes)[2)] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	Patrimoine Quintessence Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2022; sous-conseiller d'août 2013 à mai 2022)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer une plus-value du capital à long terme et un revenu régulier en faisant principalement des placements dans un portefeuille diversifié de fonds négociés en bourse qui investissent dans des titres productifs de revenu. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la composition de l'actif du fonds au fil du temps selon ce qu'il prévoit être les perspectives à long terme de chaque catégorie d'actifs.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, y compris des fonds que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons et des fonds non apparentés
- il investit principalement dans des fonds négociés en bourse
- il considère les placements dans des catégories d'actifs et dans des secteurs en se fondant sur des données fondamentales et sur la conjoncture économique et les conditions du marché
- il utilise des indicateurs techniques lorsqu'il procède au rééquilibrage du portefeuille
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en tenant compte de leurs objectifs et stratégies de placement, entre autres, et en s'assurant que ceux-ci aident le fonds à atteindre son objectif. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

[2)] Pour les titres de série FNB, le gestionnaire est responsable du paiement des sommes liées aux frais d'administration qui sont attribuées à la série FNB, à l'exception des frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.

- le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs de placement et détenir une partie de ses actifs dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Lorsqu'il répartit les placements du portefeuille, le gestionnaire de portefeuille peut, à des fins tactiques, dévier de sa composition d'actifs cible afin de tirer parti d'occasions de placement. Ce faisant, le gestionnaire de portefeuille tient compte des évaluations moyennes du marché par région, secteur et catégorie d'actifs, des conditions économiques particulières qui peuvent toucher un placement et des risques de perte possibles.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment des placements pour le fonds. Cela peut augmenter le coût des opérations et donc diminuer le rendement du fonds. De plus, cela augmente aussi les chances que vous receviez une distribution au cours de l'année. Si vous détenez les titres du fonds dans un compte non enregistré, les distributions sont en général imposables. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Parmi les autres risques associés à un placement dans les titres de série FNB, on compte :

- le risque propre à l'absence d'un marché actif pour les titres de série FNB et d'antécédents d'exploitation
- le risque propre à la suspension de la négociation des titres de série FNB
- le risque propre au cours des titres de série FNB.

Politique en matière de distributions

En ce qui concerne les titres de série A, de série F, de série G, de série I et de série Conseiller, le fonds distribue son revenu net chaque mois et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions pour ces séries sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé d'un revenu net ou d'un RC ou des deux fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

Dans le cas des titres de série FNB, les distributions, s'il en est, sont versées en espèces, chaque trimestre, de sorte que tout revenu net et tout gain en capital net réalisé sont distribués aux porteurs de titres. Les distributions annuelles peuvent être versées en espèces ou réinvesties automatiquement dans des titres de série FNB supplémentaires du fonds à un prix correspondant à la valeur liquidative par titre du fonds, et les titres de série FNB seront immédiatement regroupés de façon à ce que le nombre de titres de série FNB en circulation après la distribution corresponde au nombre de titres de série FNB en circulation avant la distribution. Si vous participez à un régime de réinvestissement des distributions, vos distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres de série FNB supplémentaires conformément au régime de réinvestissement des distributions. De plus, le fonds peut à l'occasion verser des distributions supplémentaires sur ses titres de série FNB, y compris, notamment, relativement à un dividende spécial ou dans le cadre d'un RC.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds FNB mondial d'allocation de l'actif gestion tactique

Détails du fonds

Type de fonds	mondial équilibré
Date de création	Série A : le 28 avril 2016 Série T4 : le 27 août 2018 Série F : le 28 avril 2016 Série F4 : le 21 décembre 2018 Série I : le 28 avril 2016 Série Conseiller : le 28 avril 2016
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,55 % Série T4 : 1,55 % Série F : 0,65 % Série F4 : 0,65 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 1,55 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis avril 2016)
Sous-conseiller	SIA Wealth Management Inc. Calgary (Alberta) (sous-conseiller depuis avril 2016)

[1)] Les frais de gestion de la série I ne peuvent pas dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une plus-value du capital à long terme et d'assurer la préservation du capital en investissant principalement, directement ou indirectement, dans un portefeuille mondialement diversifié de fonds négociés en bourse de titres à revenu fixe et de titres de capitaux propres. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la composition de l'actif en fonction des perspectives de chaque catégorie d'actifs.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans une combinaison de fonds négociés en bourse de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe et peut investir dans d'autres titres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, y compris des fonds que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons et des fonds non apparentés
- il répartit les actifs entre les fonds négociés en bourse sous-jacents en tenant compte de leurs objectifs et stratégies de placement, entre autres, et en s'assurant que ceux-ci aident le fonds à atteindre son objectif. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- il a recours à un modèle exclusif qui se fonde sur des indicateurs techniques pour repérer des titres intéressants qui offrent des rendements élevés tout en minimisant les risques
- le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs de placement et détenir une partie de ses actifs dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché

- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Lorsqu'il répartit les placements du portefeuille, le sous-conseiller peut, à des fins tactiques, dévier de sa composition d'actifs cible afin de tirer parti d'occasions de placement. Ce faisant, le sous-conseiller tient compte des évaluations moyennes du marché par région, secteur et catégorie d'actifs, des conditions économiques particulières qui peuvent toucher un placement et des risques de perte possibles.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment des placements pour le fonds. Cela peut augmenter le coût des opérations et donc diminuer le rendement du fonds. De plus, cela augmente aussi les chances que vous receviez une distribution au cours de l'année. Si vous détenez les titres du fonds dans un compte non enregistré, les distributions sont en général imposables. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T4 et de série F4 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Dans le cas des titres de série T4 et de série F4, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé d'un revenu net ou d'un RC ou des deux fondé sur 4 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T4 et de série F4, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds FNB mondial d'actions gestion tactique

Détails du fonds

Type de fonds	actions mondiales
Date de création	Série A : le 17 avril 2015 Série T6 : le 16 novembre 2015 Série F : le 17 avril 2015 Série F6 : le 16 novembre 2015 Série I : le 17 avril 2015 Série S : le 28 avril 2016 Série Conseiller : le 17 avril 2015
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,60 % Série T6 : 1,60 % Série F : 0,70 % Série F6 : 0,70 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série S : 0,60 % Série Conseiller : 1,60 %
Frais d'administration	0,15 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I)[1)] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis avril 2015)
Sous-conseiller	SIA Wealth Management Inc. Calgary (Alberta) (sous-conseiller depuis avril 2015)

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de fonds négociés en bourse de titres de capitaux propres mondiaux. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la composition de l'actif du fonds au fil du temps selon ce qu'il prévoit être les perspectives de chaque catégorie d'actifs.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des fonds négociés en bourse de titres de capitaux propres mondiaux
- il investit jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, dont des fonds qui sont gérés par nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous et des fonds non apparentés
- il répartit les actifs entre les fonds négociés en bourse sous-jacents en tenant compte de leurs objectifs et stratégies de placement, entre autres, et en s'assurant que ceux-ci aident le fonds à atteindre son objectif. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- il a recours à un modèle exclusif qui se fonde sur des indicateurs techniques pour repérer des fonds intéressants qui offrent des rendements élevés tout en minimisant les risques
- le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs de placement et détenir une partie de ses actifs dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché

- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Lorsqu'il répartit les placements du portefeuille, le sous-conseiller peut, à des fins tactiques, dévier de sa composition d'actifs cible afin de tirer parti d'occasions de placement. Ce faisant, le sous-conseiller tient compte des évaluations moyennes du marché par région, secteur et catégorie d'actifs, des conditions économiques particulières qui peuvent toucher un placement et des risques de perte possibles.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment des placements pour le fonds. Cela peut augmenter le coût des opérations et donc diminuer le rendement du fonds. De plus, cela augmente aussi les chances que vous receviez une distribution au cours de l'année. Si vous détenez les titres du fonds dans un compte non enregistré, les distributions sont en général imposables. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Dans le cas des titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé d'un revenu net ou d'un RC ou des deux fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds FNB mondial de croissance gestion tactique

Détails du fonds

Type de fonds	actions mondiales
Date de création	Série A : le 28 avril 2016 Série F : le 28 avril 2016 Série I : le 28 avril 2016 Série Conseiller : le 28 avril 2016
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,55 % Série F : 0,55 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 1,55 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	Patrimoine Quintessence Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2022; sous-conseiller d'avril 2016 à mai 2022)

[1)] Les frais de gestion de la série I ne peuvent pas dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de fonds négociés en bourse de titres de capitaux propres mondiaux qui mettent l'accent sur la croissance. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la composition de l'actif du fonds au fil du temps selon ce qu'il prévoit être les perspectives de chaque catégorie d'actifs.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des fonds négociés en bourse de titres de capitaux propres et peut également investir dans d'autres titres de capitaux propres et titres à revenu fixe
- il investit jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, dont des fonds qui sont gérés par nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous et des fonds non apparentés
- il répartit les actifs entre les fonds négociés en bourse sous-jacents en tenant compte de leurs objectifs et stratégies de placement, entre autres, et en s'assurant que ceux-ci aident le fonds à atteindre son objectif. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- il considère les placements dans des catégories d'actifs et dans des secteurs en se fondant sur des données fondamentales et sur la conjoncture économique et les conditions du marché
- il utilise des indicateurs techniques lorsqu'il procède au rééquilibrage du portefeuille
- le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs de placement et détenir une partie de ses actifs dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché

- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Lorsqu'il répartit les placements du portefeuille, le gestionnaire de portefeuille peut, à des fins tactiques, dévier de sa composition d'actifs cible afin de tirer parti d'occasions de placement. Ce faisant, le gestionnaire de portefeuille tient compte des évaluations moyennes du marché par région, secteur et catégorie d'actifs, des conditions économiques particulières qui peuvent toucher un placement et des risques de perte possibles.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment des placements pour le fonds. Cela peut augmenter le coût des opérations et donc diminuer le rendement du fonds. De plus, cela augmente aussi les chances que vous receviez une distribution au cours de l'année. Si vous détenez les titres du fonds dans un compte non enregistré, les distributions sont en général imposables. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds d'actions américaines toutes capitalisations

Détails du fonds

Type de fonds	actions américaines
Date de création	Série A : le 1er juin 2021 Série F : le 1er juin 2021 Série I : le 1er juin 2021 Série FNB : le 7 juin 2021 (symbole boursier : ZACE) Série Conseiller : le 1er juin 2021
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	devrait être un placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,65 % Série F : 0,65 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1] Série FNB : 0,75 %[2] Série Conseiller : 1,65 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2021)
Sous-conseiller	BMO Capital Markets Corp. New York (New York) (sous-conseiller depuis mai 2021)

[1] Les frais de gestion de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

[2] Pour les titres de série FNB, le gestionnaire est responsable du paiement des sommes liées aux frais d'administration qui sont attribuées à la série FNB, à l'exception des frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de renseignements.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines de toutes les capitalisations boursières.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le sous-conseiller emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines
- il adopte une analyse fondamentale ascendante rigoureuse pour repérer des données fondamentales en matière de valeur, de croissance régulière et de temps opportun
- il investit dans des sociétés de toutes les capitalisations boursières
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres provenant de l'extérieur de l'Amérique du Nord
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

Parmi les autres risques associés à un placement dans les titres de série FNB, on compte :

- le risque propre à l'absence d'un marché actif pour les titres de série FNB et d'antécédents d'exploitation
- le risque propre à la suspension de la négociation des titres de série FNB
- le risque propre au cours des titres de série FNB.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

Dans le cas des titres de série FNB, les distributions, s'il en est, sont versées annuellement de sorte que tout revenu net et tout gain en capital net réalisé sont distribués aux porteurs de titres. Les distributions peuvent être versées en espèces ou réinvesties automatiquement dans des titres de série FNB supplémentaires du fonds à un prix correspondant à la valeur liquidative par titre du fonds, et les titres de série FNB seront immédiatement regroupés de façon à ce que le nombre de titres de série FNB en circulation après la distribution corresponde au nombre de titres de série FNB en circulation avant la distribution. Si vous participez à un régime de réinvestissement des distributions, vos distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres de série FNB supplémentaires conformément au régime de réinvestissement des distributions. De plus, le fonds peut à l'occasion verser des distributions supplémentaires sur ses titres de série FNB, y compris, notamment, relativement à un dividende spécial ou dans le cadre d'un RC.

BMO Fonds de dividendes américains

Détails du fonds

Type de fonds	dividendes américains
Date de création	Série A : le 13 novembre 2014 Série F : le 13 novembre 2014 Série I : le 13 novembre 2014 Série Conseiller : le 13 novembre 2014
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,55 % Série F : 0,55 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 1,55 %
Frais d'administration	0,20 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I)[1)] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	Columbia Management Investment Advisers, LLC Boston (Massachusetts) (gestionnaire de portefeuille depuis décembre 2021)

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines qui donnent droit à des dividendes ou qui devraient donner droit à des dividendes et, dans une moindre mesure, dans tout autre type de titres, comme des parts de fiducie et des actions privilégiées, qui devraient donner droit à des distributions de revenu.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- les titres de capitaux propres de sociétés américaines sont choisis suivant un examen des données financières de chaque placement éventuel et une recherche visant à repérer un prix intéressant, des bénéfices constants, une preuve que la direction de la société a confiance en l'avenir de la société, la possibilité de verser des dividendes et la viabilité des dividendes ou des dividendes prévus
- l'actif du fonds est diversifié au moyen d'une répartition parmi différents secteurs et sociétés pour contribuer à réduire les risques
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres de capitaux propres autres qu'américains
- il utilise l'intégration générale des critères ESG et la sélection positive dans le processus de sélection des titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150

- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net tous les trimestres et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds FNB d'actions américaines

Détails du fonds

Type de fonds	actions américaines
Date de création	Série A : le 7 janvier 1997 Série F : le 5 mai 2017 Série G : le 11 mars 2019 Série I : le 4 novembre 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 0,80 % Série F : 0,25 % Série G : 0,65 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)]
Frais d'administration	0,10 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I)[1)] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis septembre 2010)

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du fonds est de procurer un rendement semblable à celui d'un ou de plusieurs fonds négociés en bourse qui investissent principalement dans des actions américaines. Le fonds peut investir la totalité ou une partie de ses actifs dans un ou plusieurs fonds négociés en bourse, investir directement dans des titres sous-jacents que ces fonds détiennent et/ou utiliser des dérivés afin d'obtenir un rendement déterminé en fonction des fonds négociés en bourse.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres du FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens
- le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement de l'indice S&P 500 couvert en dollars canadiens, déduction faite des frais. L'indice S&P 500 couvert en dollars canadiens est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière des titres de 500 des sociétés américaines ouvertes les plus importantes que fournit S&P, couvert en dollars canadiens. L'indice S&P 500, sur lequel se fonde l'indice S&P 500 couvert en dollars canadiens, est souvent utilisé comme une mesure du rendement des marchés boursiers américains en général. Des renseignements additionnels concernant l'indice S&P 500 couvert en dollars canadiens et ses émetteurs constituants peuvent être obtenus sur le site Web de S&P à l'adresse **http://ca.spindices.com** (en anglais)
- si le fonds n'investit pas la totalité de ses actifs dans des titres du FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens, il peut investir dans des titres qui composent l'indice S&P 500 couvert en dollars canadiens dans une proportion en grande partie égale au FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens

- il répartit les actifs entre le fonds négocié en bourse et/ou les titres en fonction de la manière la plus efficace d'atteindre les objectifs du fonds, compte tenu des besoins de trésorerie, tout en tentant de diminuer les coûts et les frais des opérations. Le fonds négocié en bourse sous-jacent, ainsi que le pourcentage des avoirs dans le fonds négocié en bourse sous-jacent et la répartition entre le fonds sous-jacent et les titres, peuvent être modifiés à l'occasion sans préavis
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres américains
- il peut utiliser des dérivés comme des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré pour gérer l'exposition aux devises afin de tenter de réduire le risque de change entre le dollar canadien et les autres monnaies. L'exposition du fonds aux devises est habituellement pleinement couverte
- il peut, tout en effectuant des placements directement dans le fonds négocié en bourse et/ou les titres ou au lieu de ces placements, avoir recours à des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps pour obtenir une exposition au rendement du fonds négocié en bourse ou une partie de celui-ci. Le fonds n'utilisera des dérivés que selon ce qui est permis par les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières
- il peut investir directement dans la trésorerie et des équivalents afin de respecter des exigences quant à la couverture en espèces ou les demandes de rachat.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds d'actions américaines

Détails du fonds

Type de fonds	actions américaines
Date de création	Série A : le 7 janvier 1997 Série A (couverte) : le 2 mai 2016 Série F : le 3 novembre 2008 Série F (couverte) : le 2 mai 2016 Série I : le 5 mars 2008 Série N : le 20 avril 2015 Série Conseiller : le 1er avril 2013 Série Conseiller (couverte) : le 2 mai 2016
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 2,00 % Série A (couverte) : 2,00 % Série F : 0,50 % Série F (couverte) : 0,50 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série N : s.o. Les frais de la série N sont payés par chaque porteur de titres de la série N.[2)] Série Conseiller : 2,00 % Série Conseiller (couverte) : 2,00 %
Frais d'administration	0,25 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I)[1)] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	Columbia Management Investment Advisers, LLC Boston (Massachusetts) (gestionnaire de portefeuille depuis décembre 2021)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'accroître la valeur de votre placement à long terme en investissant dans des actions de sociétés américaines bien établies qui peuvent être sous-évaluées sur le marché.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il examine les données financières de chaque placement potentiel en recherchant :
  - un prix intéressant
  - des bénéfices constants
  - une preuve que la direction de la société a confiance en l'avenir de la société
- il se sert des renseignements précédents pour classer les placements potentiels. Les titres ayant le classement le plus élevé sont inclus dans le portefeuille
- il diversifie les actifs du fonds parmi différents secteurs et sociétés pour contribuer à réduire les risques
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres provenant de l'extérieur des États-Unis
- il utilise l'intégration générale des critères ESG et la sélection positive dans le processus de sélection des titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

[2)] Les porteurs de titres de série N versent des frais distincts directement à leur courtier. Une partie de ces frais nous est versée puisque nous agissons à titre de gestionnaire. Cette partie ne peut dépasser le taux des frais de gestion exigés pour la série F. Veuillez vous reporter à la rubrique *Les séries de titres*, à la page 44, pour obtenir plus de renseignements.

- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la fluctuation du cours des devises sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds utilise des dérivés, comme les contrats à terme de gré à gré, pour couvrir l'exposition aux devises de ses placements libellés en devises attribués aux titres de série A (couverte), de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte). Même si cette stratégie pourrait ne pas offrir une couverture parfaite pour l'exposition aux devises des titres de série A (couverte), de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte), ces titres auront généralement un taux de rendement fondé sur le rendement des placements en portefeuille du fonds qui exclut le rendement attribuable aux fluctuations des devises par rapport au dollar canadien. Toute modification de la stratégie de couverture du risque de change de la série A (couverte), de la série F (couverte) et de la série Conseiller (couverte) doit être préalablement approuvée par les porteurs de titres de série A (couverte), de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte).

En raison de cette stratégie de couverture, les frais de couverture sont attribués à la série A (couverte), à la série F (couverte) et à la série Conseiller (couverte), ce qui pourrait diminuer le rendement de ces séries.

Le fonds peut couvrir ou non la totalité ou une partie de l'exposition aux devises de ses placements libellés en devises attribués aux autres séries du fonds. Le rendement de ces séries de titres du fonds sera généralement fondé à la fois sur le rendement des placements en portefeuille du fonds et sur le rendement attribuable aux fluctuations des devises par rapport au dollar canadien. La proportion du rendement fondé sur les fluctuations des devises dépendra de l'importance de la couverture obtenue pour protéger ces séries contre l'exposition aux devises.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment des placements pour le fonds. Cela peut augmenter le coût des opérations et donc diminuer le rendement du fonds. De plus, cela augmente aussi les chances que vous receviez une distribution au cours de l'année. Si vous détenez les titres du fonds dans un compte non enregistré, les distributions sont en général imposables. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes*
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

* En date du 30 avril 2022, le Portefeuille équilibré CatégorieSélect^MD BMO détenait 11,79 % des titres du fonds.

Des dérivés sont utilisés à l'égard des titres de série A (couverte), de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte) pour couvrir leur exposition aux devises et, en conséquence, les titres de série A (couverte), de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte) seront exposés à un risque propre aux dérivés plus grand que les titres des autres séries du fonds. Les titres de série A (couverte), de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte) seront exposés à un risque de change moindre que les titres des autres séries du fonds puisque leur exposition aux devises est couverte. Toutefois, la stratégie de couverture pourrait ne pas offrir une couverture parfaite pour l'exposition aux devises des titres de série A (couverte), de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds d'actions américaines Plus

Détails du fonds

Type de fonds	actions américaines
Date de création	Série A : le 13 novembre 2014 Série F : le 13 novembre 2014 Série I : le 13 novembre 2014 Série Conseiller : le 13 novembre 2014
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,80 % Série F : 0,55 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 1,80 %
Frais d'administration	0,20 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I)[1)] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis novembre 2014)
Sous-conseiller	BMO Capital Markets Corp. New York (New York) (sous-conseiller depuis décembre 2014)

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés à grande capitalisation américaines et canadiennes.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le sous-conseiller emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés à grande capitalisation américaines et canadiennes
- il investit dans le cadre d'une gestion tactique dans des titres de capitaux propres canadiens, élargissant l'univers de titres possibles pour améliorer le potentiel de croissance et la constance des rendements
- il adopte une analyse fondamentale ascendante rigoureuse pour repérer des données fondamentales en matière de valeur, de croissance régulière et de temps opportun
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres provenant de l'extérieur de l'Amérique du Nord
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds leadership féminin

Détails du fonds

Type de fonds	actions nord-américaines
Date de création	Série A : le 28 avril 2016 Série F : le 28 avril 2016 Série I : le 28 avril 2016 Série FNB : le 23 mai 2018 (symbole boursier : WOMN) Série Conseiller : le 28 avril 2016
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,25 % Série F : 0,25 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série FNB : 0,35 %[2)] Série Conseiller : 1,25 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis avril 2016)

[1)] Les frais de gestion de la série I ne peuvent pas dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

[2)] Pour les titres de série FNB, le gestionnaire est responsable du paiement des sommes liées aux frais d'administration qui sont attribuées à la série FNB, à l'exception des frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'accroître la valeur de votre placement à long terme en investissant principalement dans des titres d'émetteurs qui favorisent la mixité au sein de leur équipe de direction.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit dans des titres de capitaux propres d'émetteurs en se fondant notamment sur les critères suivants concernant la mixité :
  - la présence de femmes au conseil d'administration
  - la présence d'une chef de la direction et d'une membre de la haute direction visée
  - d'autres critères qui visent à faire progresser l'égalité des genres, y compris en abordant les obstacles aux promotions et l'écart de rémunération entre les genres
- investit dans des sociétés établies aux États-Unis et au Canada qui remplissent un critère ou les deux critères suivants concernant la mixité, soit la présence d'une membre de la haute direction visée ou la présence d'un conseil d'administration composé au moins à 25 % de femmes. Les émetteurs admissibles parmi lesquels le gestionnaire de portefeuille choisit les placements sont tous des émetteurs établis aux États-Unis et au Canada dont les titres sont cotés au New York Stock Exchange, au Nasdaq Stock Market ou à la TSX. Ces émetteurs doivent également remplir certains critères de sélection, dont des critères qui concernent la capitalisation boursière et la liquidité et respecter des limites relatives à la concentration
- il utilise les placements thématiques dans le processus de sélection des titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150. Le fonds n'est pas autorisé à acheter des placements qui ne respectent pas notre concept de placement responsable

- il surveille constamment les sociétés dans lesquelles le fonds investit pour repérer des changements qui pourraient avoir une incidence sur leur rentabilité ou sur l'analyse ESG du gestionnaire de portefeuille
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres provenant de l'extérieur de l'Amérique du Nord
- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes*
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

* En date du 30 avril 2022, le Portefeuille équilibré Ascension^MC BMO détenait 13,06 % des titres du fonds.

Parmi les autres risques associés à un placement dans les titres de série FNB, on compte :

- le risque propre à l'absence d'un marché actif pour les titres de série FNB et d'antécédents d'exploitation
- le risque propre à la suspension de la négociation des titres de série FNB
- le risque propre au cours des titres de série FNB.

Politique en matière de distributions

En ce qui concerne les titres de série A, de série F, de série I et de série Conseiller, le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions pour ces séries sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Dans le cas des titres de série FNB, les distributions, le cas échéant, sont versées annuellement de sorte que tout revenu net et tout gain en capital net réalisé sont distribués aux porteurs de titres. Les distributions peuvent être versées en espèces ou réinvesties automatiquement dans des titres de série FNB supplémentaires du fonds à un prix correspondant à la valeur liquidative par titre du fonds, et les titres de série FNB seront immédiatement regroupés de façon à ce que le nombre de titres de série FNB en circulation après la distribution corresponde au nombre de titres de série FNB en circulation avant la distribution. Si vous participez à un régime de réinvestissement des distributions, vos distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres de série FNB supplémentaires conformément au régime de réinvestissement des distributions. De plus, le fonds peut à l'occasion verser des distributions supplémentaires sur ses titres de série FNB, y compris, notamment, relativement à un dividende spécial ou dans le cadre d'un RC.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds canadien d'actions à faible capitalisation

Détails du fonds

Type de fonds	titres d'entreprises canadiennes à faible et à moyenne capitalisation
Date de création	Série A : le 3 août 1993 Série F : le 3 novembre 2008 Série I : le 5 mars 2008 Série Conseiller : le 3 novembre 2008
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 2,00 % Série F : 0,60 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 2,00 %
Frais d'administration	0,27 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I)[1)] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis août 1993)

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de réaliser à long terme une croissance de la valeur de votre placement supérieure à la moyenne en investissant dans de petites et de moyennes entreprises canadiennes.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit dans des titres de capitaux propres de petites et de moyennes entreprises canadiennes
- il examine les données financières de chaque société dans laquelle il envisage d'investir afin de déterminer si ses titres de capitaux propres sont offerts à un prix intéressant
- il peut se concentrer sur certains secteurs particuliers offrant un rendement possible élevé ou sur des sociétés susceptibles de bénéficier de tendances telles que le vieillissement de la population
- il passe en revue l'exploitation de la société et ses activités de recherche et de développement pour évaluer son potentiel de croissance
- il surveille constamment les sociétés dans lesquelles le fonds investit pour repérer des changements qui pourraient influer sur leur rentabilité
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il utilise l'intégration générale des critères ESG et la sélection positive dans le processus de sélection des titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150

- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre aux marchandises
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque de liquidité
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds FNB actions du secteur énergie propre

Détails du fonds

Type de fonds	actions mondiales
Date de création	Série A : le 1er juin 2021 Série F : le 1er juin 2021 Série I : le 1er juin 2021
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	devrait être un placement admissible
Frais de gestion	Série A : 0,80 % Série F : 0,30 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2021)

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir un rendement semblable à celui d'un ou de plusieurs fonds négociés en bourse qui investissent principalement dans des sociétés qui participent à des entreprises liées au secteur de l'énergie propre. Le fonds peut investir la totalité ou une partie de son actif dans les fonds négociés en bourse, investir directement dans les titres sous jacents détenus par les fonds négociés en bourse et/ou utiliser des dérivés dans le but de procurer au fonds un rendement déterminé en fonction des fonds négociés en bourse.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans les titres du FINB BMO actions du secteur énergie propre
- il utilise les placements thématiques dans le processus de sélection des titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150
- à l'heure actuelle, le FINB BMO actions du secteur énergie propre cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement de l'indice S&P Global Clean Energy. L'indice S&P Global Clean Energy est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière modifié qui procure une exposition aux sociétés des marchés développés et émergents qui participent à des entreprises liées au secteur de l'énergie propre. L'indice vise à reproduire le rendement de sociétés dont les activités principales sont exercées dans le secteur de l'énergie propre, en utilisant un score d'exposition. Des renseignements additionnels concernant l'indice S&P Global Clean Energy et ses émetteurs constituants peuvent être obtenus sur le site Web de S&P à l'adresse **http://ca.spindices.com/** (en anglais)

- si le fonds n'investit pas la totalité de ses actifs dans des titres du FINB BMO actions du secteur énergie propre, il peut investir dans les titres qui composent l'indice S&P Global Clean Energy dans une proportion essentiellement semblable à celle de l'indice
- il répartit les actifs entre le fonds négocié en bourse sous-jacent et/ou les titres en fonction de la manière la plus efficace d'atteindre les objectifs du fonds, compte tenu des besoins de trésorerie, tout en tentant de diminuer les coûts et les frais des opérations. Le fonds négocié en bourse sous-jacent, ainsi que la répartition entre le fonds sous-jacent et les titres qui composent l'indice, peuvent être modifiés à l'occasion sans préavis
- il peut, tout en effectuant des placements directement dans le fonds négocié en bourse sous-jacent et/ou les titres qui composent l'indice ou au lieu de ces placements, avoir recours à des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps pour obtenir une exposition au rendement du fonds négocié en bourse ou à une partie de celui-ci. Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada
- il peut investir directement dans la trésorerie et des équivalents de trésorerie afin de respecter les exigences quant à la couverture en espèces ou financer les demandes de rachat.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent aussi comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds des marchés en développement

Détails du fonds

Type de fonds	actions de marchés émergents
Date de création	Série A : le 3 octobre 1994 Série F : le 3 novembre 2008 Série I : le 3 novembre 2008 Série Conseiller : le 11 novembre 2009
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 2,00 % Série F : 0,70 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 2,00 %
Frais d'administration	0,30 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I)[1)] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	LGM Investments Limited Londres (Angleterre) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2022 et entre mars 2012 et mars 2015; sous-conseiller d'avril 2015 à mai 2022)

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'accroître la valeur de votre placement à long terme en investissant dans des sociétés établies dans des pays faisant l'objet d'une industrialisation rapide.

Pour atteindre son objectif de placement, le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés de pays émergents tels que l'Afrique du Sud, le Brésil, le Chili, la Corée du Sud, la Grèce, l'Inde, la Malaisie, le Mexique, le Pakistan, Taïwan et la Turquie. Il peut aussi investir dans des titres à revenu fixe.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il procède à une analyse fondamentale pour se concentrer sur des sociétés ayant de fortes perspectives de croissance, une direction solide et un rendement durable de leurs titres qui devrait fortement contribuer au rendement total à long terme
- il investit principalement dans des titres d'émetteurs situés sur des marchés émergents ainsi que dans des titres de capitaux propres de sociétés qui bénéficient de leur exposition à ces marchés
- il peut aussi investir dans des titres convertibles, dans d'autres titres apparentés à des actions ainsi que dans des titres à revenu fixe
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il utilise l'intégration générale des critères ESG et la sélection positive dans le processus de sélection des titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150

- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les placements du fonds étant concentrés dans des pays émergents, la valeur de ses parts peut être plus sensible aux marchés boursiers, aux tendances économiques et politiques et aux taux de change que celle des fonds investissant dans des pays développés.

Les stratégies de placement peuvent aussi comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes*
- le risque de liquidité
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

* En date du 30 avril 2022, le Portefeuille équilibré CatégorieSélect^MD BMO, le Portefeuille équilibré FiducieSélect^MD BMO et le Portefeuille croissance FiducieSélect^MD BMO détenaient 10,67 %, 19,95 % et 16,09 %, respectivement, des titres du fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds mondial à petite capitalisation

Détails du fonds

Type de fonds	actions mondiales de sociétés à petite et moyenne capitalisation
Date de création	Série A : le 16 avril 2012 Série F : le 5 juillet 2006 Série I : le 5 juillet 2006 Série Conseiller : le 1er janvier 1996
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 2,25 % Série F : 0,85 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 2,25 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Asset Management Limited Londres (Angleterre) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2022; sous-conseiller de janvier 2018 à mai 2022)

[1)] Les frais de gestion de la série I ne peuvent pas dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une croissance à long terme au moyen de la plus-value du capital en investissant principalement dans des actions et des titres apparentés à des actions de sociétés à petite et moyenne capitalisation établies dans le monde entier.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit dans des sociétés mondiales à capitalisation restreinte
- il a recours à une approche ascendante rigoureuse en matière de placement qui met l'accent sur l'évaluation de la qualité, de la valeur et des risques afin de repérer des entreprises de grande qualité ayant des avantages concurrentiels dans leur secteur, une direction solide et une croissance des bénéfices supérieure
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il utilise l'intégration générale des critères ESG et la sélection positive dans le processus de sélection des titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes*
- le risque de liquidité
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

* En date du 30 avril 2022, le Portefeuille équilibré Ascension^MC BMO et le Portefeuille croissance Ascension^MC BMO détenaient 32,31 % et 15,10 %, respectivement, des titres du fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds de métaux précieux

Détails du fonds

Type de fonds	métaux précieux
Date de création	Série A : le 7 janvier 1997 Série F : le 24 juin 2013 Série I : le 10 janvier 2011 Série Conseiller : le 3 novembre 2008
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 2,00 % Série F : 0,85 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 2,00 %
Frais d'administration	0,18 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I)[1)] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis janvier 1997)

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'accroître la valeur de votre placement à long terme en investissant dans des titres de sociétés principalement canadiennes du secteur des métaux précieux.

Pour atteindre son objectif de placement, le fonds investit surtout dans des sociétés canadiennes se consacrant à l'exploration, à l'exploitation, à la production ou à la distribution de métaux précieux.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à un modèle systématique fondé sur des méthodes d'analyse fondamentale des actions pour repérer et choisir des titres de capitaux propres négociés à un cours inférieur à leur valeur intrinsèque et qui affichent une croissance élevée des bénéfices et des cours dont la tendance est à la hausse
- il passe en revue l'exploitation de la société et ses activités de recherche et de développement pour évaluer son potentiel de croissance
- il surveille constamment les sociétés dans lesquelles le fonds investit pour repérer des changements qui pourraient influer sur leur rentabilité
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 40 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il utilise l'intégration générale des critères ESG et la sélection positive dans le processus de sélection des titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150

- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds a reçu des organismes de réglementation des valeurs mobilières une dispense lui permettant de déroger aux restrictions et aux pratiques habituelles en ce qui concerne l'achat et la vente de marchandises. Plus particulièrement, le fonds est autorisé à investir jusqu'à 20 % de son actif dans des métaux précieux, y compris l'argent et le platine. Pour obtenir plus de renseignements sur cette dispense, reportez-vous à la rubrique *Restrictions en matière de placement*.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les variations des prix des métaux précieux ont une incidence sur le prix par part du fonds.

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre aux marchandises
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque propre à la concentration dans un secteur
- le risque propre à la concentration sur un émetteur*
- le risque d'opérations importantes
- le risque de liquidité
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

* Au cours de la période de 12 mois précédant immédiatement le 30 avril 2022, jusqu'à 10,42 %, 10,24 %, 11,62 % et 10,43 % de la valeur liquidative du fonds était investie dans des actions de Mines Agnico-Eagle Ltée, de Société aurifère Barrick, de Franco Nevada Corp et de Newmont Corp, respectivement.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds de ressources

Détails du fonds

Type de fonds	ressources naturelles
Date de création	Série A : le 3 août 1993 Série F : le 3 novembre 2008 Série I : le 5 mars 2008 Série Conseiller : le 3 novembre 2008
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 2,00 % Série F : 0,85 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 2,00 %
Frais d'administration	0,15 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I)[1)] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis août 1993)

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'accroître la valeur de votre placement à long terme en investissant dans des sociétés canadiennes de ressources naturelles.

Pour atteindre son objectif de placement, le fonds investit surtout dans des sociétés inscrites à la cote de bourses de valeurs mobilières canadiennes et qui exercent des activités dans les secteurs des métaux précieux, des métaux communs, du pétrole et du gaz naturel et des produits forestiers. Il peut aussi acheter des métaux précieux directement.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à un modèle systématique fondé sur des méthodes d'analyse fondamentale des actions pour repérer et choisir des titres de capitaux propres négociés à un cours inférieur à leur valeur intrinsèque et qui affichent une croissance élevée des bénéfices et des cours dont la tendance est à la hausse
- il passe en revue l'exploitation de la société et ses activités de recherche et de développement pour évaluer son potentiel de croissance
- il surveille constamment les sociétés dans lesquelles le fonds investit pour repérer des changements qui pourraient influer sur leur rentabilité
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 40 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il utilise l'intégration générale des critères ESG et la sélection positive dans le processus de sélection des titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150

- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds a reçu des organismes de réglementation des valeurs mobilières une dispense lui permettant de déroger aux restrictions et aux pratiques ordinaires en ce qui concerne l'achat et la vente de marchandises. Plus particulièrement, le fonds est autorisé à investir jusqu'à 10 % de son actif net directement dans des marchandises comme des métaux précieux et d'autres métaux et minéraux, ou dans des certificats représentant de tels métaux et minéraux. Pour obtenir plus de renseignements sur cette dispense, reportez-vous à la rubrique *Restrictions en matière de placement*.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les variations des prix des ressources naturelles et des métaux précieux ont une incidence sur le prix par part du fonds.

Les stratégies de placement peuvent aussi comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre aux marchandises
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque propre à la concentration dans un secteur
- le risque d'opérations importantes
- le risque de liquidité
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds américain à petite capitalisation

Détails du fonds

Type de fonds	fonds d'actions de sociétés américaines à petite capitalisation
Date de création	Série A : le 14 mai 2018 Série F : le 14 mai 2018 Série I : le 14 mai 2018 Série Conseiller : le 14 mai 2018
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,70 % Série F : 0,70 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 1,70 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	Columbia Management Investment Advisers, LLC Boston (Massachusetts) (gestionnaire de portefeuille depuis décembre 2021)

[1)] Les frais de gestion de la série I ne peuvent pas dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une croissance à long terme au moyen de la plus-value du capital, en investissant principalement dans des actions et des titres apparentés à des actions de sociétés américaines à petite et à moyenne capitalisation.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il examine les données financières de chaque placement potentiel en recherchant :
  - la qualité et la durabilité des données financières sur l'entreprise
  - l'évaluation relative de chaque action
  - l'opinion de divers participants du marché
- puis il procède au classement des différentes actions afin de dresser une courte liste de celles qui sont fondamentalement solides, qui ont obtenu une évaluation favorable et qui suscitent un intérêt croissant auprès des investisseurs
- chaque investissement sera ensuite analysé en profondeur en fonction de multiples facettes du risque, tant fondamentales, statistiques que macroéconomiques
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % du coût d'achat de l'actif du fonds dans des titres étrangers
- il utilise l'intégration générale des critères ESG et la sélection positive dans le processus de sélection des titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150

- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes*
- le risque de liquidité
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

* En date du 30 avril 2022, le Portefeuille équilibré FiducieSélect^MD BMO et le Portefeuille croissance FiducieSélect^MD BMO détenaient 41,67 % et 21,53 %, respectivement, des titres du fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille FNB à revenu fixe

Détails du fonds

Type de fonds	obligations mondiales
Date de création	Série A : le 12 août 2013 Série T6 : le 4 novembre 2013 Série F : le 12 août 2013 Série F2 : le 14 mai 2018 Série F6 : le 22 octobre 2021 Série G : le 16 février 2018 Série I : le 12 août 2013 Série Conseiller : le 12 août 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 0,75 % Série T6 : 0,75 % Série F : 0,25 % Série F2 : 0,25 % Série F6 : 0,25 % Série G : 0,50 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 0,75 %
Frais d'administration	0,15 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I)[1)] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis août 2013)

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de préserver la valeur de votre placement en faisant des placements principalement dans des fonds négociés en bourse qui investissent dans des titres à revenu fixe canadiens, américains et internationaux. Le fonds peut aussi investir dans d'autres OPC ou investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la composition de l'actif du fonds au fil du temps selon ce qu'il prévoit être les perspectives à long terme de chaque catégorie d'actifs.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 95 à 100 % de titres à revenu fixe et 0 à 5 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous ou un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il investit la majeure partie des actifs du fonds dans des fonds négociés en bourse
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en tenant compte, entre autres, de leurs objectifs et stratégies de placement. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leurs actifs dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'ils cherchent des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché
- il peut investir directement dans des titres ainsi que dans la trésorerie et des équivalents

- il peut investir jusqu'à 95 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6, de série F2 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net tous les trimestres et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série T6 et de série F2, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % et 2 %, respectivement, de la valeur liquidative par titre de la série pertinente telle qu'elle a été établie au 31 décembre de l'exercice précédent.

Dans le cas des titres de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6, de série F2 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille FNB de revenu

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré à revenu fixe mondial
Date de création	Série A : le 12 août 2013 Série T6 : le 4 novembre 2013 Série F : le 12 août 2013 Série F2 : le 14 mai 2018 Série F4 : le 5 mai 2017 Série F6 : le 16 novembre 2015 Série G : le 16 février 2018 Série I : le 12 août 2013 Série Conseiller : le 12 août 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,35 % Série T6 : 1,35 % Série F : 0,35 % Série F2 : 0,35 % Série F4 : 0,35 % Série F6 : 0,35 % Série G : 0,70 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 1,35 %
Frais d'administration	0,15 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I)[1)] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis août 2013)

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de préserver la valeur de votre placement en faisant principalement des placements dans des fonds négociés en bourse qui investissent dans des titres à revenu fixe et en ayant une exposition moindre aux fonds négociés en bourse qui investissent dans des titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux. Le fonds peut aussi investir dans d'autres OPC ou investir directement dans des titres à revenu fixe, des titres de capitaux propres et dans la trésorerie et des équivalents. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la composition de l'actif du fonds au fil du temps selon ce qu'il prévoit être les perspectives à long terme de chaque catégorie d'actifs.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 80 % de titres à revenu fixe et 20 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il investira la majeure partie des actifs du fonds dans des fonds négociés en bourse
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en tenant compte, entre autres, de leurs objectifs et stratégies de placement. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion

- les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leurs actifs dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'ils cherchent des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché
- il peut investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents
- il peut investir jusqu'à 95 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6, de série F2, de série F4 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net tous les trimestres et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série T6, de série F2, de série F4 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 %, 2 %, 4 % et 6 %, respectivement, de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6, de série F2, de série F4 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille FNB conservateur

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré à revenu fixe mondial
Date de création	Série A : le 12 août 2013 Série T6 : le 4 novembre 2013 Série F : le 12 août 2013 Série F2 : le 14 mai 2018 Série F4 : le 5 mai 2017 Série F6 : le 16 novembre 2015 Série G : le 16 février 2018 Série I : le 12 août 2013 Série Conseiller : le 12 août 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,35 % Série T6 : 1,35 % Série F : 0,35 % Série F2 : 0,35 % Série F4 : 0,35 % Série F6 : 0,35 % Série G : 0,70 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 1,35 %
Frais d'administration	0,15 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I)[1)] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis août 2013)

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de préserver la valeur de votre placement et, dans une moindre mesure, d'offrir la possibilité d'une certaine plus-value en faisant des placements principalement dans des fonds négociés en bourse qui investissent dans des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux. Le fonds peut aussi investir dans d'autres OPC ou investir directement dans des titres à revenu fixe, des titres de capitaux propres et dans la trésorerie et des équivalents. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la composition de l'actif du fonds au fil du temps selon ce qu'il prévoit être les perspectives à long terme de chaque catégorie d'actifs.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 60 % de titres à revenu fixe et 40 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il investira la majeure partie des actifs du fonds dans des fonds négociés en bourse
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en tenant compte, entre autres, de leurs objectifs et stratégies de placement. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion

- les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leurs actifs dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'ils cherchent des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché
- il peut investir directement dans des titres et dans la trésorerie et des équivalents
- il peut investir jusqu'à 95 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6, de série F2, de série F4 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net tous les trimestres et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série T6, de série F2, de série F4 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 %, 2 %, 4 % et 6 %, respectivement, de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6, de série F2, de série F4 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille FNB équilibré

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré neutre mondial
Date de création	Série A : le 12 août 2013 Série T6 : le 4 novembre 2013 Série F : le 12 août 2013 Série F2 : le 17 février 2017 Série F4 : le 5 mai 2017 Série F6 : le 16 novembre 2015 Série G : le 16 février 2018 Série I : le 12 août 2013 Série Conseiller : le 12 août 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,40 % Série T6 : 1,40 % Série F : 0,40 % Série F2 : 0,40 % Série F4 : 0,40 % Série F6 : 0,40 % Série G : 0,75 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 1,40 %
Frais d'administration	0,15 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I)[1)] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis août 2013)

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer un portefeuille équilibré en faisant des placements principalement dans des fonds négociés en bourse qui investissent dans des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux. Le fonds peut aussi investir dans d'autres OPC ou investir directement dans des titres à revenu fixe, des titres de capitaux propres et dans la trésorerie et des équivalents. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la composition de l'actif du fonds au fil du temps selon ce qu'il prévoit être les perspectives à long terme de chaque catégorie d'actifs.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 40 % de titres à revenu fixe et 60 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il investira la majeure partie des actifs du fonds dans des fonds négociés en bourse
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en tenant compte, entre autres, de leurs objectifs et stratégies de placement. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leurs actifs dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'ils cherchent des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché
- il peut investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents

- il peut investir jusqu'à 95 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6, de série F2, de série F4 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série T6, de série F2, de série F4 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 %, 2 %, 4 % et 6 %, respectivement, de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6, de série F2, de série F4 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille FNB croissance

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré d'actions mondiales
Date de création	Série A : le 12 août 2013 Série T6 : le 4 novembre 2013 Série F : le 12 août 2013 Série F2 : le 14 mai 2018 Série F4 : le 5 mai 2017 Série F6 : le 16 novembre 2015 Série G : le 16 février 2018 Série I : le 12 août 2013 Série Conseiller : le 12 août 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,40 % Série T6 : 1,40 % Série F : 0,40 % Série F2 : 0,40 % Série F4 : 0,40 % Série F6 : 0,40 % Série G : 0,75 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 1,40 %
Frais d'administration	0,15 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I)[1)] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis août 2013)

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer une croissance à long terme surtout au moyen de placements dans des fonds négociés en bourse qui investissent dans des titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux et, dans une moindre mesure, dans des titres à revenu fixe. Le fonds peut aussi investir dans d'autres OPC ou investir directement dans des titres à revenu fixe, des titres de capitaux propres et dans la trésorerie et des équivalents. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la composition de l'actif du fonds au fil du temps selon ce qu'il prévoit être les perspectives à long terme de chaque catégorie d'actifs.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 20 % de titres à revenu fixe et 80 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il investira la majeure partie des actifs du fonds dans des fonds négociés en bourse
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en tenant compte, entre autres, de leurs objectifs et stratégies de placement. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion

- les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leurs actifs dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'ils cherchent des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché
- il peut investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents
- il peut investir jusqu'à 95 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6, de série F2, de série F4 et série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série T6, de série F2, de série F4 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 %, 2 %, 4 % et 6 %, respectivement, de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6, de série F2, de série F4 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille FNB actions de croissance

Détails du fonds

Type de fonds	actions mondiales
Date de création	Série A : le 12 août 2013 Série T6 : le 4 novembre 2013 Série F : le 12 août 2013 Série F2 : le 14 mai 2018 Série F4 : le 5 mai 2017 Série F6 : le 16 novembre 2015 Série G : le 16 février 2018 Série I : le 12 août 2013 Série Conseiller : le 12 août 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,45 % Série T6 : 1,45 % Série F : 0,45 % Série F2 : 0,45 % Série F4 : 0,45 % Série F6 : 0,45 % Série G : 0,80 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 1,45 %
Frais d'administration	0,15 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I)[1)] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis août 2013)

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer une croissance à long terme surtout par des placements dans des fonds négociés en bourse qui investissent dans des titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux. Le fonds peut aussi investir dans d'autres OPC ou investir directement dans des titres de capitaux propres et dans la trésorerie et des équivalents. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la composition de l'actif du fonds au fil du temps selon ce qu'il prévoit être les perspectives à long terme de chaque catégorie d'actifs.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 95 à 100 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il investira la majeure partie des actifs du fonds dans des fonds négociés en bourse
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en tenant compte, entre autres, de leurs objectifs et stratégies de placement. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leurs actifs dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'ils cherchent des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché

- il peut investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents
- il peut investir jusqu'à 95 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6, de série F2, de série F4 et de série F6 seulement)
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série T6, de série F2, de série F4 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 %, 2 %, 4 % et 6 %, respectivement, de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6, de série F2, de série F4 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille FNB de revenu en dollars US

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré à revenu fixe américain
Date de création	Série A : le 17 août 2020 Série T6 : le 17 août 2020 Série F : le 17 août 2020 Série F6 : le 17 août 2020 Série I : le 17 août 2020 Série Conseiller : le 17 août 2020
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,35 % Série T6 : 1,35 % Série F : 0,35 % Série F6 : 0,35 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 1,35 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2020)

[1)] Les frais de gestion de la série I ne peuvent dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de préserver la valeur de votre placement et de procurer un certain potentiel de croissance en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe libellés en dollars américains.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 80 % de titres à revenu fixe et 20 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres en dollars américains de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en tenant compte, entre autres, de leurs objectifs et stratégies de placement. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leurs actifs dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'ils cherchent des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché
- il peut investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille FNB conservateur en dollars US

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré à revenu fixe américain
Date de création	Série A : le 17 août 2020 Série T6 : le 17 août 2020 Série F : le 17 août 2020 Série F6 : le 17 août 2020 Série I : le 17 août 2020 Série Conseiller : le 17 août 2020
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,35 % Série T6 : 1,35 % Série F : 0,35 % Série F6 : 0,35 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 1,35 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2020)

[1)] Les frais de gestion de la série I ne peuvent dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de préserver la valeur de votre placement et de procurer un potentiel de croissance modéré en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe libellés en dollars américains.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 60 % de titres à revenu fixe et 40 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres en dollars américains de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en tenant compte, entre autres, de leurs objectifs et stratégies de placement. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- le fonds et les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leurs actifs dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'ils cherchent des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché
- il peut investir directement dans des titres et dans la trésorerie et des équivalents
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille FNB équilibré en dollars US

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré américain
Date de création	Série A : le 17 août 2020 Série T6 : le 17 août 2020 Série F : le 17 août 2020 Série F6 : le 17 août 2020 Série I : le 17 août 2020 Série Conseiller : le 17 août 2020
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,35 % Série T6 : 1,35 % Série F : 0,35 % Série F6 : 0,35 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 1,35 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2020)

[1)] Les frais de gestion de la série I ne peuvent dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'obtenir un équilibre entre la production d'un revenu et la possibilité d'une croissance en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe libellés en dollars américains.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 40 % de titres à revenu fixe et 60 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres en dollars américains de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en tenant compte, entre autres, de leurs objectifs et stratégies de placement. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leurs actifs dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'ils cherchent des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché
- il peut investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers

- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds équilibré en dollars US

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré américain
Date de création	Série A : le 12 août 2013 Série F : le 12 août 2013 Série I : le 12 août 2013 Série Conseiller : le 12 août 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,55 % Série F : 0,50 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 1,55 %
Frais d'administration	0,20 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I)[1)] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis août 2013)
Sous-conseiller	Columbia Management Investment Advisers, LLC Boston (Massachusetts) (portefeuille d'actions américaines et portefeuille de titres à revenu fixe américains) (sous-conseiller depuis novembre 2021 pour le portefeuille de titres à revenu fixe américains et depuis décembre 2021 pour le portefeuille d'actions américaines)

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer une plus-value du capital à long terme et un revenu régulier. Il investit principalement dans une combinaison de titres à revenu fixe et de titres de capitaux propres de sociétés américaines. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la composition de l'actif du fonds au fil du temps selon ce qu'il prévoit être les perspectives à long terme de chaque catégorie d'actifs.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il emploie une approche de répartition de l'actif en investissant dans un portefeuille diversifié composé surtout de titres à revenu fixe et de titres de capitaux propres de sociétés de moyenne à grande capitalisation libellés en dollars américains
- pour choisir les titres de capitaux propres, il fait ce qui suit :
  - il examine les données financières de chaque placement potentiel en recherchant :
    - ~ un prix intéressant
    - ~ des bénéfices constants
    - ~ une preuve que la direction de la société a confiance en l'avenir de la société
  - il diversifie l'actif du fonds parmi différents secteurs et sociétés pour contribuer à réduire les risques
- pour choisir les titres à revenu fixe, il fait ce qui suit :
  - il analyse les données financières et les autres sources d'information et évalue la qualité de la direction et procède à des entrevues avec des membres de la société, si possible
  - il analyse les perspectives financières et de gestion de sociétés en particulier et de leur secteur
  - il évalue la conjoncture des marchés de crédit, la courbe de rendement et les perspectives de la conjoncture monétaire
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons

- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres provenant de l'extérieur des États-Unis
- il utilise l'intégration générale des critères ESG et la sélection positive dans le processus de sélection des titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment des placements pour le fonds. Cela peut augmenter le coût des opérations et donc diminuer le rendement du fonds. De plus, cela augmente aussi les chances que vous receviez une distribution au cours de l'année. Si vous détenez les titres du fonds dans un compte non enregistré, les distributions sont en général imposables. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds de dividendes en dollars US

Détails du fonds

Type de fonds	dividendes américains
Date de création	Série A : le 12 août 2013 Série F : le 12 août 2013 Série I : le 12 août 2013 Série Conseiller : le 12 août 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,55 % Série F : 0,55 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 1,55 %
Frais d'administration	0,20 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I)[1)] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	Columbia Management Investment Advisers, LLC Boston (Massachusetts) (gestionnaire de portefeuille depuis décembre 2021)

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines qui donnent droit à des dividendes ou qui devraient donner droit à des dividendes et, dans une moindre mesure, dans tout autre type de titres, comme des parts de fiducie et des actions privilégiées, qui devraient donner droit à des distributions de revenu.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des titres de capitaux propres axés sur les dividendes et libellés en dollars américains
- il examine les données financières de chaque placement potentiel en recherchant :
  - un prix intéressant
  - des bénéfices constants
  - une preuve que la direction de la société a confiance en l'avenir de la société
  - la possibilité de verser des dividendes
  - la viabilité des dividendes ou des dividendes prévus
- il diversifie l'actif du fonds parmi différents secteurs et sociétés pour contribuer à réduire les risques
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres provenant de l'extérieur des États-Unis

- il utilise l'intégration générale des critères ESG et la sélection positive dans le processus de sélection des titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net tous les trimestres et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds indice-actions en dollars US

Détails du fonds

Type de fonds	actions américaines
Date de création	Série A : le 1er octobre 1998 Série F : le 22 octobre 2021
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 0,80 % Série F : 0,30 %
Frais d'administration	0,10 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis juillet 2013)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir un rendement semblable à celui de l'indice de rendement total Standard & Poor's 500 (l'« **indice S&P 500** »). Le fonds peut investir la totalité ou une partie de son actif dans un ou plusieurs fonds négociés en bourse, investir directement dans des titres sous-jacents compris dans l'indice S&P 500 ou utiliser des dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré, fondés sur l'indice S&P 500.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- l'indice S&P 500 est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière qui est conçu pour représenter le rendement des actions de sociétés américaines à grande capitalisation. Des renseignements additionnels concernant l'indice S&P 500 et ses émetteurs constituants peuvent être obtenus sur le site Web de S&P à l'adresse **http://ca.spindices.com/** (en anglais)
- il répartit les actifs entre le fonds négocié en bourse et/ou les titres sous-jacents en fonction de la manière la plus efficace d'atteindre les objectifs du fonds, tout en tentant de diminuer les coûts et les frais des opérations. La répartition entre le fonds sous-jacent et les titres peut être modifiée à l'occasion sans préavis
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres en dollars américains de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres américains
- il peut, tout en effectuant des placements directement dans le fonds négocié en bourse et/ou les titres ou au lieu de ces placements, avoir recours à des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps pour obtenir une exposition au rendement de l'indice S&P 500 ou à une partie de celui-ci
- le fonds peut investir directement dans la trésorerie et des équivalents de trésorerie afin de respecter les exigences quant à la couverture en espèces des placements dans des dérivés.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Les autorités en valeurs mobilières permettent aux OPC indiciels de dépasser les limites normales de concentration des placements, au besoin, pour reproduire l'indice pertinent. Conformément aux exigences des organismes de réglementation, le fonds peut reproduire ainsi l'indice.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds du marché monétaire en dollars US

Détails du fonds

Type de fonds	marché monétaire américain
Date de création	Série A : le 1er octobre 1998 Série F : le 22 octobre 2021 Fonds du marché monétaire en dollars US BMO privé, série O : le 28 avril 2016 Série Conseiller : le 11 novembre 2009
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,00 % Série F : 0,80 % Fonds du marché monétaire en dollars US BMO privé, série O : s.o. Chaque porteur de titres de série O verse directement des frais de gestion de patrimoine à son courtier.[1)] Série Conseiller : 1,00 %
Frais d'administration	0,15 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis septembre 2016)

[1)] Les porteurs de titres de série O versent des frais distincts directement à leur courtier. Une partie de ces frais peut nous être versée puisque nous agissons à titre de gestionnaire. Veuillez vous reporter à la rubrique *Les séries de titres*, à la page 44, pour obtenir plus de renseignements.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de produire un revenu d'intérêts élevé en dollars américains tout en assurant la liquidité et en préservant la valeur de votre placement.

Pour atteindre son objectif de placement, ce fonds investit surtout dans divers titres du marché monétaire émis par des gouvernements et des sociétés aux États-Unis.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit dans des titres en dollars américains, y compris du papier commercial, ayant reçu la note A ou mieux (ou l'équivalent) d'une ou de plusieurs agences de notation nord-américaines reconnues ou qui, selon le gestionnaire de portefeuille, sont de qualité comparable
- il investit dans des titres de créance à court terme ayant, en moyenne, des rajustements aux 90 jours ou moins et une durée à l'échéance de 180 jours
- il cherche à maintenir une valeur liquidative par part de 1,00 $ US en attribuant le revenu tous les jours et en le distribuant tous les mois, mais il est possible que la valeur liquidative par part varie
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres américains.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants :

- le rendement du fonds varie en fonction des taux d'intérêt à court terme
- même si le fonds cherche à maintenir une valeur liquidative par part de 1,00 $ US, rien ne garantit que nous pouvons le faire puisque la valeur des titres en portefeuille du fonds pourrait fluctuer dans certaines circonstances, notamment quand les taux d'intérêt sont bas ou inférieurs à zéro. Pendant les périodes de rendements inférieurs des marchés, la valeur liquidative par part pourrait tomber en deçà de 1,00 $ US.

Les stratégies de placement peuvent aussi comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux séries.

Politique en matière de distributions

Le revenu net est attribué tous les jours et distribué tous les mois et tout gain en capital net est distribué en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds américain de revenu mensuel en dollars US

Détails du fonds

Type de fonds	revenu équilibré américain
Date de création	Série A : le 12 octobre 2004 Série T5 : le 11 novembre 2009 Série T6 : le 1er avril 2013 Série F : le 11 novembre 2009 Série F6 : le 22 octobre 2021 Série Conseiller : le 11 novembre 2009
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,85 % Série T5 : 1,85 % Série T6 : 1,85 % Série F : 0,50 % Série F6 : 0,50 % Série Conseiller : 1,85 %
Frais d'administration	0,20 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis novembre 2009)
Sous-conseiller	Columbia Management Investment Advisers, LLC Boston (Massachusetts) (sous-conseiller depuis novembre 2021 pour le portefeuille de titres à revenu fixe américains et le portefeuille d'obligations américaines à rendement élevé, et depuis décembre 2021 pour le portefeuille d'actions américaines)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de produire un revenu mensuel fixe en investissant surtout dans des actions américaines et dans des titres à revenu fixe américains.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, les gestionnaires de portefeuille emploient les stratégies suivantes :

- ils investissent dans des titres libellés en dollars américains de toutes les catégories d'actifs
- ils investissent dans des actions ordinaires et des fiducies de placement immobilier en examinant les statistiques financières de chaque placement éventuel, tout en recherchant :
  - un cours intéressant
  - des bénéfices réguliers
  - une preuve que la direction de la société a confiance en l'avenir de la société
- ils investissent dans des obligations de sociétés, d'organismes gouvernementaux et des gouvernements émises par des sociétés et les gouvernements des États-Unis et par des sociétés canadiennes
- ils investissent dans des obligations et des débentures à rendement élevé qui ont reçu une note de BB ou moins émises par des gouvernements et des sociétés des États-Unis ainsi que dans des obligations et des débentures convertibles de sociétés canadiennes
- ils peuvent aussi, de façon opportuniste, investir dans des catégories d'actifs à l'extérieur des États-Unis
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres provenant de l'extérieur des États-Unis

- il utilise l'intégration générale des critères ESG et la sélection positive dans le processus de sélection des titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue un montant fixe par titre par mois. Le montant de la distribution mensuelle peut être ajusté tout au long de l'année sans préavis lorsque les conditions du marché changent. À l'occasion, le fonds peut distribuer à ses porteurs de titres le montant de son revenu net en excédent de la distribution mensuelle. Les gains en capital nets sont distribués en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

En ce qui concerne les titres de série A, de série F et de série Conseiller, le fonds distribue tous les mois le revenu net ou un RC ou les deux. Le montant de la distribution mensuelle pour chaque série est établi au début de chaque année civile en fonction des perspectives du marché.

En ce qui concerne les titres de série T5 et de série T6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net et d'un RC ou des deux qui est fondé sur 5 % et 6 %, respectivement, de la valeur liquidative par titre de la série pertinente telle qu'elle a été établie au 31 décembre de l'exercice précédent.

Dans le cas des titres de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Catégorie asiatique de croissance et de revenu

Détails du fonds

Type de fonds	actions de l'Asie-Pacifique
Date de création	Série F : le 8 avril 2014 Série Conseiller : le 3 novembre 2008
Titres offerts	actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série F : 0,95 % Série Conseiller : 2,25 %
Frais d'administration	0,25 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis octobre 2008)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de produire un revenu et une plus-value du capital. Il cherche à obtenir un rendement semblable à celui du Fonds asiatique de croissance et de revenu BMO en investissant surtout dans des parts de ce fonds. Le fonds peut investir directement dans des titres dans lesquels le Fonds asiatique de croissance et de revenu BMO peut investir, ainsi que dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des actionnaires convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds asiatique de croissance et de revenu BMO vise à produire un revenu et une plus-value du capital au moyen de placements dans un portefeuille diversifié composé de titres convertibles libellés en dollars américains et de titres de capitaux propres à rendement élevé de sociétés asiatiques. Le fonds accorde une importance primordiale aux pays asiatiques, sauf le Japon. Le volet obligations convertibles du portefeuille permet aux investisseurs prudents de participer au potentiel de hausse des actions asiatiques, et ce, avec une volatilité moindre que dans un fonds composé uniquement d'actions, tout en offrant une certaine protection contre les fluctuations monétaires défavorables. Les stratégies décrites ci-après concernent le fonds sous-jacent.

Le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent s'efforce d'atteindre l'objectif de placement de ce fonds de la manière suivante :

- il investit principalement dans des actions et des obligations convertibles choisies au moyen d'un processus de sélection ascendant axé sur la méthode de la CAPR (croissance à un prix raisonnable)
- il emploie des analyses quantitatives et qualitatives pour repérer des sociétés bien gérées qui occupent une position dominante dans des industries de croissance, et dont les actions se vendent à un escompte par rapport à leur valeur commerciale et à leur potentiel de croissance
- à titre secondaire, il évalue la situation politique et économique pour repérer les sociétés en passe de tirer profit de la dynamique et des tendances à long terme propres au pays
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers.

Le fonds sous-jacent peut avoir recours aux dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture.

Dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières, le fonds sous-jacent peut conclure des opérations de prêt de titres et de mise en pension et de prise en pension de titres.

Le fonds peut investir directement dans des titres dans lesquels le Fonds asiatique de croissance et de revenu BMO peut investir, ainsi que dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Puisque le fonds est une catégorie de Catégorie de société BMO Inc. et qu'il investit la quasi-totalité de son actif dans un fonds sous-jacent, le fonds est soumis aux risques suivants, que nous présentons en détail à partir de la page 103 :

- le risque propre aux catégories
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux séries.

En outre, le fonds comporte les mêmes risques que son fonds sous-jacent, le Fonds asiatique de croissance et de revenu BMO. Les stratégies du Fonds asiatique de croissance et de revenu BMO peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque de liquidité
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Politique en matière de distributions

Le fonds verse tout dividende ordinaire en septembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 30 septembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Catégorie actions canadiennes

Détails du fonds

Type de fonds	actions canadiennes
Date de création	Série A : le 12 octobre 2004 Série F : le 11 novembre 2009 Série Conseiller : le 3 novembre 2008
Titres offerts	actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 2,00 % Série F : 0,50 % Série Conseiller : 2,00 %
Frais d'administration	0,16 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis octobre 2004)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'accroître la valeur de votre placement à long terme en investissant surtout dans des actions de sociétés canadiennes bien établies.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des actionnaires convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des titres de capitaux propres canadiens
- il a recours à un modèle systématique fondé sur des méthodes d'analyse fondamentale des actions pour repérer et choisir des titres de capitaux propres négociés à un cours inférieur à leur valeur intrinsèque et qui affichent une croissance élevée des bénéfices et des cours dont la tendance est à la hausse
- il passe en revue l'exploitation de la société et ses activités de recherche et de développement pour évaluer son potentiel de croissance
- il surveille constamment les sociétés dans lesquelles le fonds investit pour repérer des changements qui pourraient influer sur leur rentabilité
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il utilise l'intégration générale des critères ESG et la sélection positive dans le processus de sélection des titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la fluctuation du cours des devises sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre aux catégories
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Politique en matière de distributions

Le fonds verse tout dividende ordinaire en septembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 30 septembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Catégorie dividendes

Détails du fonds

Type de fonds	dividendes canadiens
Date de création	Série A : le 12 octobre 2004 Série F : le 13 février 2018 Série Conseiller : le 3 novembre 2008
Titres offerts	actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,50 % Série F : 0,50 % Série Conseiller : 1,50 %
Frais d'administration	0,13 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis octobre 2004)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'obtenir un rendement total élevé, y compris un revenu de dividendes et des gains en capital, tiré de la valeur de votre placement en investissant surtout dans des actions ordinaires et privilégiées de sociétés canadiennes donnant droit à des dividendes.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des actionnaires convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit surtout dans des actions ordinaires et des actions privilégiées donnant droit à des dividendes de sociétés canadiennes établies
- il peut aussi investir dans des titres à revenu fixe
- il examine les données financières de chaque société dans laquelle il envisage d'investir afin de déterminer si ses titres de capitaux propres sont offerts à un prix intéressant
- il passe en revue l'exploitation de la société et ses activités de recherche et de développement pour évaluer son potentiel de croissance
- il surveille constamment les sociétés dans lesquelles le fonds investit pour repérer des changements qui pourraient influer sur leur rentabilité
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il utilise l'intégration générale des critères ESG et la sélection positive dans le processus de sélection des titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre aux catégories
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Politique en matière de distributions

Le fonds verse tout dividende ordinaire en septembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 30 septembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Catégorie mondiale de dividendes

Détails du fonds

Type de fonds	dividendes mondiaux
Date de création	Série A : le 27 novembre 2000 Série T5 : le 11 novembre 2009 Série F : le 11 novembre 2009 Série I : le 10 mai 2010 Série Conseiller : le 3 novembre 2008
Titres offerts	actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,90 % Série T5 : 1,90 % Série F : 0,60 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 1,90 %
Frais d'administration	0,35 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I)[1)] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	Guardian Capital LP Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis septembre 2012)

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'obtenir un rendement total élevé réalisé sur la valeur de votre placement, y compris un revenu de dividendes et des gains en capital, en investissant surtout dans des actions ordinaires et des actions privilégiées donnant droit à des dividendes de sociétés situées partout dans le monde.

Pour atteindre ses objectifs de placement, le fonds investit surtout dans des titres de capitaux propres de sociétés qui sont négociés à des bourses de valeurs reconnues de pays situés partout dans le monde.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des actionnaires convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit surtout dans des actions ordinaires et privilégiées donnant droit à des dividendes
- il recherche des rendements à long terme, composés de dividendes en constante croissance et d'un revenu régulier, axés sur une philosophie de croissance des dividendes et de durabilité
- il a recours à une démarche ascendante, axée sur le marché et neutre quant au secteur pour sélectionner les meilleures sociétés de chaque secteur, peu importe où elles sont situées
- il utilise un processus multifactoriel exclusif, élaboré à l'interne, qui effectue des comparaisons entre les régions pour repérer l'endroit où survient un changement positif fondamental sur les marchés mondiaux
- il diversifie les actifs du fonds par régions, pays et secteurs pour réduire le risque
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il utilise l'intégration générale des critères ESG et la sélection positive dans le processus de sélection des titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150

- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T5 seulement)
- le risque propre aux catégories
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes*
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

* En date du 30 avril 2022, le Fonds mondial de revenu mensuel BMO détenait 15,30 % des titres du fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds verse tout dividende ordinaire en septembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 30 septembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série T5, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé d'un RC fondé sur 5 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T5, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Catégorie mondiale énergie

Détails du fonds

Type de fonds	ressources naturelles
Date de création	Série A : le 17 novembre 2008 Série F : le 24 juin 2013 Série Conseiller : le 3 novembre 2008
Titres offerts	actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 2,00 % Série F : 0,80 % Série Conseiller : 2,00 %
Frais d'administration	0,35 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis octobre 2008)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'accroître la valeur de votre placement à long terme en investissant surtout dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe de sociétés situées partout dans le monde actives dans le domaine de l'énergie, des sources d'énergie de remplacement ou des secteurs connexes.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des actionnaires convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées partout dans le monde actives dans les secteurs de l'énergie, des sources d'énergie de remplacement ou de secteurs connexes, y compris les sociétés qui se consacrent à l'exploration, à la mise en valeur, à la production et à la distribution de marchandises comme les combustibles fossiles, le charbon, l'uranium, l'énergie éolienne et l'eau
- il a recours à un modèle systématique fondé sur des méthodes d'analyse fondamentale des actions pour repérer et choisir des titres de capitaux propres négociés à un cours inférieur à leur valeur intrinsèque et qui affichent une croissance élevée des bénéfices et des cours dont la tendance est à la hausse
- il passe en revue l'exploitation de la société et ses activités de recherche et de développement pour évaluer son potentiel de croissance
- il surveille constamment les sociétés dans lesquelles le fonds investit pour repérer des changements qui pourraient influer sur leur rentabilité
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il utilise l'intégration générale des critères ESG et la sélection positive dans le processus de sélection des titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :

- protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre aux catégories
- le risque propre aux marchandises
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque propre à la concentration dans un secteur
- le risque propre à la concentration sur un émetteur*
- le risque d'opérations importantes
- le risque de liquidité
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

* Au cours de la période de 12 mois précédant immédiatement le 30 avril 2022, jusqu'à 10,43 % de la valeur liquidative du fonds était investie dans des actions de Shell plc.

Politique en matière de distributions

Le fonds verse tout dividende ordinaire en septembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 30 septembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Catégorie mondiale d'actions

Détails du fonds

Type de fonds	actions mondiales
Date de création	Série A : le 27 novembre 2000 Série F : le 24 juin 2013 Série Conseiller : le 3 novembre 2008
Titres offerts	actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,85 % Série F : 0,60 % Série Conseiller : 1,85 %
Frais d'administration	0,30 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Asset Management Limited Londres (Angleterre) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2022; sous-conseiller de mai 2018 à mai 2022)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une croissance du capital à long terme au moyen de placements dans un portefeuille de titres de capitaux propres de sociétés cotées en bourse situées partout dans le monde et qui offrent des possibilités de croissance importantes.

Pour atteindre ses objectifs de placement, le fonds investit surtout dans des titres de capitaux propres de sociétés qui sont négociés à des bourses reconnues de pays partout dans le monde.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des actionnaires convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit dans des titres de capitaux propres de sociétés partout dans le monde
- il examine les données financières de chaque placement potentiel en recherchant :
  - des indices de valeur, de croissance et de qualité afin de repérer les investissements offrant la CAPR (croissance à un prix raisonnable)
  - des actions affichant une bonne croissance, une évaluation moyenne et des états financiers solides qui représentent ce qu'il y a de mieux
- il utilise des modèles fondamentaux, statistiques et macroéconomiques d'évaluation du risque pour gérer et surveiller le risque et composer un portefeuille qui :
  - maximise l'exposition à la CAPR
  - contourne les risques systématiques au moyen de balises limitant les secteurs, les pays et les facteurs communs
  - contourne les risques propres aux actions en composant un portefeuille où la pondération est rajustée en fonction des risques propres à ces actions
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il utilise l'intégration générale des critères ESG et la sélection positive dans le processus de sélection des titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre aux catégories
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Politique en matière de distributions

Le fonds verse tout dividende ordinaire en septembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 30 septembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Catégorie FNB mondial à faible volatilité

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré mondial
Date de création	Série A : le 3 mai 2010 Série T6 : le 26 novembre 2010 Série F : le 26 avril 2010 Série F6 : le 22 octobre 2021 Série Conseiller : le 26 avril 2010
Titres offerts	actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,35 % Série T6 : 1,35 % Série F : 0,55 % Série F6 : 0,55 % Série Conseiller : 1,35 %
Frais d'administration	0,15 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis avril 2010)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'accroître la valeur de votre placement à long terme en investissant principalement dans des fonds négociés en bourse qui investissent dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux. Le fonds peut aussi investir dans d'autres OPC ou investir directement dans des titres à revenu fixe mondiaux et dans la trésorerie et des équivalents. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la composition de l'actif du fonds selon ce qu'il prévoit pour chaque catégorie d'actifs.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des actionnaires convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investira la majeure partie des actifs du fonds dans des fonds négociés en bourse
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir de 10 à 90 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents qui investissent dans des titres de capitaux propres
- il peut investir de 10 à 90 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents qui investissent dans des titres à revenu fixe
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en tenant compte de leurs objectifs et stratégies de placement, entre autres, et en s'assurant que ceux-ci aident le fonds à atteindre son objectif. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- il cherchera des fonds négociés en bourse à faible volatilité pour le portefeuille du fonds
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque propre aux catégories
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Politique en matière de distributions

Le fonds verse tout dividende ordinaire en septembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 30 septembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres additionnels du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série T6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé d'un RC fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Dans le cas des titres de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Catégorie Chine élargie

Détails du fonds

Type de fonds	actions chinoises
Date de création	Série A : le 12 octobre 2004 Série F : le 24 juin 2013 Série Conseiller : le 3 novembre 2008
Titres offerts	actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 2,25 % Série F : 0,80 % Série Conseiller : 2,25 %
Frais d'administration	0,35 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Global Asset Management (Asia) Limited Hong Kong (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2022 et entre mars 2012 et février 2015; sous-conseiller entre mars 2015 et mai 2022)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'obtenir la croissance du capital à long terme en investissant surtout dans des titres de capitaux propres de sociétés de la Chine élargie, qui comprend la Chine continentale, Hong Kong et Taïwan, ainsi que dans des titres de capitaux propres de sociétés qui tirent avantage de leur exposition à la Chine élargie.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des actionnaires convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit surtout dans des titres de capitaux propres cotés aux bourses de la Chine continentale, de Hong Kong ou de Taïwan, de même que dans des titres cotés à des bourses hors Chine qui bénéficient de l'exposition à la Chine élargie
- il peut aussi investir dans des titres convertibles et dans d'autres titres apparentés à des actions ainsi que dans des titres à revenu fixe
- il cherche à investir dans des sociétés dont la croissance est supérieure aux attentes du marché, qui récupèrent plus vite, qui ont une valeur non identifiée qui est sur le point de se réaliser ou qui bénéficient de changements économiques ou réglementaires d'une manière non encore prévue par les investisseurs
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il utilise l'intégration générale des critères ESG et la sélection positive dans le processus de sélection des titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre aux catégories
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque propre à la concentration sur un émetteur
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Politique en matière de distributions

Le fonds verse tout dividende ordinaire en septembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 30 septembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Catégorie valeur internationale

Détails du fonds

Type de fonds	actions internationales
Date de création	Série A : le 17 novembre 2008 Série F : le 3 novembre 2008 Série I : le 31 juillet 2009 Série Conseiller : le 3 novembre 2008
Titres offerts	actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,90 % Série F : 0,75 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 1,90 %
Frais d'administration	0,30 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I)[1)] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	Pyrford International Limited Londres (Angleterre) (gestionnaire de portefeuille depuis octobre 2008)

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'accroître la valeur de votre placement à long terme en investissant surtout dans des titres de capitaux propres de sociétés établies situées à l'extérieur du Canada et des États-Unis.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des actionnaires convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit dans des actions de sociétés établies qui sont négociées à escompte par rapport à leur valeur à long terme, à des bourses reconnues de pays situés partout dans le monde, sauf en Amérique du Nord
- il a recours à une perspective de rendement absolu fondée sur la valeur. Au niveau des actions, le gestionnaire de portefeuille repère les sociétés qu'il considère comme évaluées adéquatement ou sous-évaluées par rapport à leur potentiel de croissance des bénéfices à long terme
- il cherche à surpondérer les placements dans les pays qui devraient offrir une bonne valeur par rapport à leurs perspectives à long terme et à sous-pondérer et à éviter les pays qui ne le font pas
- il peut aussi investir dans des obligations émises par des gouvernements ou des organismes supranationaux comme la Banque mondiale
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre aux catégories
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes*
- le risque de liquidité
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

* En date du 30 avril 2022, la Banque de Montréal et la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie détenaient 10,64 % et 37,56 %, respectivement, des titres du fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds verse tout dividende ordinaire en septembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 30 septembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Catégorie actions américaines

Détails du fonds

Type de fonds	actions américaines
Date de création	Série F : le 11 novembre 2009 Série Conseiller : le 3 novembre 2008
Titres offerts	actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série F : 0,50 % Série Conseiller : 2,00 %
Frais d'administration	0,25 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	Columbia Management Investment Advisers, LLC Boston (Massachusetts) (gestionnaire de portefeuille depuis décembre 2021)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif la croissance à long terme au moyen de la plus-value du capital en investissant principalement dans des actions et dans des titres apparentés à des actions de sociétés américaines.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des actionnaires convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une méthode de sélection ascendante pour choisir des actions dont le cours ne reflète pas leur valeur sous-jacente ou qui se vendent moins cher que celles d'autres sociétés du même secteur. C'est la stratégie dite « axée sur la valeur » ou « axée sur la valeur relative »
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres provenant de l'extérieur des États-Unis
- il utilise l'intégration générale des critères ESG et la sélection positive dans le processus de sélection des titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre aux catégories
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Politique en matière de distributions

Le fonds verse tout dividende ordinaire en septembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 30 septembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille de revenu CatégorieSélect[MD]

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré de revenu fixe mondial
Date de création	Série A : le 17 novembre 2008 Série T6 : le 17 novembre 2008 Série F : le 17 février 2016 Série F6 : le 22 octobre 2021 Série Conseiller : le 3 novembre 2008
Titres offerts	actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,85 % Série T6 : 1,85 % Série F : 0,85 % Série F6 : 0,85 % Série Conseiller : 1,85 %
Frais d'administration	0,25 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis octobre 2008)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de préserver la valeur de votre placement en investissant surtout dans des OPC qui investissent dans des catégories d'actifs assorties d'un faible risque, comme la trésorerie ou des équivalents ou des titres à revenu fixe, et en offrant une exposition moindre aux OPC qui investissent leur actif dans des titres de capitaux propres. Le fonds peut également investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des actionnaires convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition de l'actif stratégique
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 80 % de titres à revenu fixe et 20 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans les titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons, et ces placements devraient être effectués dans une plus grande mesure dans des OPC que dans des FNB et d'autres fonds d'investissement
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en fonction des objectifs et des stratégies de placement de chaque fonds sous-jacent, entre autres facteurs. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans chacun de ceux-ci peuvent à l'occasion être changés sans avis
- les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leur actif dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de haute qualité en attendant de trouver des occasions de placement ou à des fins défensives, compte tenu de la conjoncture économique et de celle du marché

- il peut investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou les OPC sous-jacents du fonds peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Les OPC sous-jacents du fonds peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant, sous réserve de certaines conditions, d'investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative, calculée à la valeur marchande au moment de l'investissement, dans des parts du Fonds d'obligations mondiales à rendement absolu BMO Gestion d'actifs, lequel est un fonds alternatif géré par BMOGA et n'est pas un émetteur assujetti. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Restrictions en matière de placement*.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque propre aux catégories
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Politique en matière de distributions

Le fonds verse tout dividende ordinaire en septembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 30 septembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série T6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé d'un RC fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

Dans le cas des titres de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille équilibré CatégorieSélect[MD]

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré mondial neutre
Date de création	Série A : le 17 novembre 2008 Série T6 : le 17 novembre 2008 Série F : le 17 février 2016 Série F6 : le 22 octobre 2021 Série Conseiller : le 3 novembre 2008
Titres offerts	actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 2,00 % Série T6 : 2,00 % Série F : 1,00 % Série F6 : 1,00 % Série Conseiller : 2,00 %
Frais d'administration	0,25 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis octobre 2008)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir un portefeuille équilibré en investissent surtout dans divers OPC qui investissent dans des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres. Le fonds peut aussi investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des actionnaires convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 40 % de titres à revenu fixe et 60 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans les titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons, et ces placements devraient être effectués dans une plus grande mesure dans des OPC que dans des FNB et d'autres fonds d'investissement
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en fonction des objectifs et des stratégies de placement de chaque fonds sous-jacent, entre autres facteurs. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans chacun de ceux-ci peuvent à l'occasion être changés sans avis
- les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leur actif dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de haute qualité en attendant de trouver des occasions de placement ou à des fins défensives, compte tenu de la conjoncture économique et de celle du marché
- il peut investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou les OPC sous-jacents du fonds peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Les OPC sous-jacents du fonds peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant, sous réserve de certaines conditions, d'investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative, calculée à la valeur marchande au moment de l'investissement, dans des parts du Fonds d'obligations mondiales à rendement absolu BMO Gestion d'actifs, lequel est un fonds alternatif géré par BMOGA et n'est pas un émetteur assujetti. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Restrictions en matière de placement*.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque propre aux catégories
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Politique en matière de distributions

Le fonds verse tout dividende ordinaire en septembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 30 septembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série T6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé d'un RC fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

Dans le cas des titres de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille croissance CatégorieSélect[MD]

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré d'actions mondiales
Date de création	Série A : le 17 novembre 2008 Série T6 : le 17 novembre 2008 Série F : le 17 février 2016 Série F6 : le 22 octobre 2021 Série Conseiller : le 3 novembre 2008
Titres offerts	actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 2,10 % Série T6 : 2,10 % Série F : 1,10 % Série F6 : 1,10 % Série Conseiller : 2,10 %
Frais d'administration	0,25 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis octobre 2008)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer une croissance à long terme en investissant surtout dans des OPC qui investissent dans des titres de capitaux propres et, dans une moindre mesure, dans des titres à revenu fixe. Le fonds peut aussi investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des actionnaires convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 20 % de titres à revenu fixe et 80 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans les titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons, et ces placements devraient être effectués dans une plus grande mesure dans des OPC que dans des FNB et d'autres fonds d'investissement
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en fonction des objectifs et des stratégies de placement de chaque fonds sous-jacent, entre autres facteurs. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans chacun de ceux-ci peuvent à l'occasion être changés sans avis
- les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leur actif dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de haute qualité en attendant de trouver des occasions de placement ou à des fins défensives, compte tenu de la conjoncture économique et de celle du marché

- il peut investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Les OPC sous-jacents du fonds peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant, sous réserve de certaines conditions, d'investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative, calculée à la valeur marchande au moment de l'investissement, dans des parts du Fonds d'obligations mondiales à rendement absolu BMO Gestion d'actifs, lequel est un fonds alternatif géré par BMOGA et n'est pas un émetteur assujetti. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Restrictions en matière de placement*.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque propre aux catégories
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Politique en matière de distributions

Le fonds verse tout dividende ordinaire en septembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 30 septembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série T6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé d'un RC fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

Dans le cas des titres de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille actions de croissance CatégorieSélect[MD]

Détails du fonds

Type de fonds	actions mondiales
Date de création	Série A : le 17 novembre 2008 Série T6 : le 17 novembre 2008 Série F : le 17 février 2016 Série F6 : le 22 octobre 2021 Série Conseiller : le 3 novembre 2008
Titres offerts	actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 2,20 % Série T6 : 2,20 % Série F : 1,20 % Série F6 : 1,20 % Série Conseiller : 2,20 %
Frais d'administration	0,25 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis octobre 2008)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer une croissance à long terme en investissant surtout dans des OPC qui investissent dans des titres de capitaux propres. Le fonds peut aussi investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des actionnaires convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 95 à 100 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans les titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons, et ces placements devraient être effectués dans une plus grande mesure dans des OPC que dans des FNB et d'autres fonds d'investissement
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en fonction des objectifs et des stratégies de placement de chaque fonds sous-jacent, entre autres facteurs. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans chacun de ceux-ci peuvent à l'occasion être changés sans avis
- les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leur actif dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de haute qualité en attendant de trouver des occasions de placement ou à des fins défensives, compte tenu de la conjoncture économique et de celle du marché

- il peut investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou les OPC sous-jacents du fonds peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Les OPC sous-jacents du fonds peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant, sous réserve de certaines conditions, d'investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative, calculée à la valeur marchande au moment de l'investissement, dans des parts du Fonds d'obligations mondiales à rendement absolu BMO Gestion d'actifs, lequel est un fonds alternatif géré par BMOGA et n'est pas un émetteur assujetti. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Restrictions en matière de placement*.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque propre aux catégories
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Politique en matière de distributions

Le fonds verse tout dividende ordinaire en septembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 30 septembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série T6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé d'un RC fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

Dans le cas des titres de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Catégorie Portefeuille FNB de revenu

Détails du fonds

Type de fonds	titres à revenu fixe mondiaux équilibrés
Date de création	Série A : le 12 juillet 2010 Série T6 : le 26 novembre 2010 Série F : le 26 avril 2010 Série F6 : le 22 octobre 2021 Série Conseiller : le 26 avril 2010
Titres offerts	actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,35 % Série T6 : 1,35 % Série F : 0,35 % Série F6 : 0,35 % Série Conseiller : 1,35 %
Frais d'administration	0,15 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis avril 2010)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de préserver la valeur de votre placement principalement par des placements dans des fonds négociés en bourse qui investissent dans des titres à revenu fixe et une exposition moindre aux fonds négociés en bourse qui font des placements dans des titres de capitaux propres. Le fonds peut aussi investir dans d'autres OPC ou investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des actionnaires convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 80 % de titres à revenu fixe et 20 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il investira la majeure partie des actifs du fonds dans des fonds négociés en bourse
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en fonction des objectifs et des stratégies de placement de chaque fonds sous-jacent, entre autres facteurs. Les fonds sous-jacents, ainsi que le pourcentage des avoirs dans chacun de ceux-ci, peuvent à l'occasion être changés sans avis
- les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leurs actifs dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'ils cherchent des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché
- il peut investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :

- protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque propre aux catégories
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Politique en matière de distributions

Le fonds verse tout dividende ordinaire en septembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 30 septembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres additionnels du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série T6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé d'un RC fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Dans le cas des titres de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Catégorie Portefeuille FNB équilibré

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré mondial neutre
Date de création	Série A : le 12 juillet 2010 Série T6 : le 26 novembre 2010 Série F : le 26 avril 2010 Série F2 : le 17 février 2017 Série F6 : le 22 octobre 2021 Série Conseiller : le 26 avril 2010
Titres offerts	actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,40 % Série T6 : 1,40 % Série F : 0,40 % Série F2 : 0,40 % Série F6 : 0,40 % Série Conseiller : 1,40 %
Frais d'administration	0,15 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis avril 2010)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer un portefeuille équilibré en investissant principalement dans des fonds négociés en bourse qui investissent dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe. Le fonds peut aussi investir dans d'autres OPC ou investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des actionnaires convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 40 % de titres à revenu fixe et 60 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il investira la majeure partie des actifs du fonds dans des fonds négociés en bourse
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en fonction des objectifs et des stratégies de placement de chaque fonds sous-jacent, entre autres facteurs. Les fonds sous-jacents, ainsi que le pourcentage des avoirs dans chacun de ceux-ci, peuvent à l'occasion être changés sans avis
- les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leurs actifs dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'ils cherchent des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché
- il peut investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :

- protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6, de série F2 et de série F6 seulement)
- le risque propre aux catégories
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Politique en matière de distributions

Le fonds verse tout dividende ordinaire en septembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 30 septembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série T6 et de série F2, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé d'un RC qui est fondé sur 6 % et 2 %, respectivement, de la valeur liquidative par titre de la série pertinente telle qu'elle a été établie au 31 décembre de l'exercice précédent.

Dans le cas des titres de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6, de série F2 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Catégorie Portefeuille FNB croissance

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré d'actions mondiales
Date de création	Série A : le 12 juillet 2010 Série T6 : le 26 novembre 2010 Série F : le 26 avril 2010 Série F6 : le 22 octobre 2021 Série Conseiller : le 26 avril 2010
Titres offerts	actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,40 % Série T6 : 1,40 % Série F : 0,40 % Série F6 : 0,40 % Série Conseiller : 1,40 %
Frais d'administration	0,15 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis avril 2010)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer une croissance à long terme surtout par des placements dans des fonds négociés en bourse qui investissent dans des titres de capitaux propres et, dans une moindre mesure, dans des titres à revenu fixe. Le fonds peut aussi investir dans d'autres OPC ou investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des actionnaires convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 20 % de titres à revenu fixe et 80 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il investira la majeure partie des actifs du fonds dans des fonds négociés en bourse
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en fonction des objectifs et des stratégies de placement de chaque fonds sous-jacent, entre autres facteurs. Les fonds sous-jacents, ainsi que le pourcentage des avoirs dans chacun de ceux-ci, peuvent à l'occasion être changés sans avis
- les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leurs actifs dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'ils cherchent des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché
- il peut investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque propre aux catégories
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Politique en matière de distributions

Le fonds verse tout dividende ordinaire en septembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 30 septembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série T6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé d'un RC fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Dans le cas des titres de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Catégorie Portefeuille FNB actions de croissance

Détails du fonds

Type de fonds	actions mondiales
Date de création	Série A : le 12 juillet 2010 Série T6 : le 26 novembre 2010 Série F : le 26 avril 2010 Série F6 : le 22 octobre 2021 Série Conseiller : le 26 avril 2010
Titres offerts	actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,45 % Série T6 : 1,45 % Série F : 0,45 % Série F6 : 0,45 % Série Conseiller : 1,45 %
Frais d'administration	0,15 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis avril 2010)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer une croissance à long terme surtout par des placements dans des fonds négociés en bourse qui investissent dans des titres de capitaux propres. Le fonds peut aussi investir dans d'autres OPC ou investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des actionnaires convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 95 à 100 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il investira la majeure partie des actifs du fonds dans des fonds négociés en bourse
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en fonction des objectifs et des stratégies de placement de chaque fonds sous-jacent, entre autres facteurs. Les fonds sous-jacents, ainsi que le pourcentage des avoirs dans chacun de ceux-ci, peuvent à l'occasion être changés sans avis
- les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leurs actifs dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'ils cherchent des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché
- il peut investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque propre aux catégories
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Politique en matière de distributions

Le fonds verse tout dividende ordinaire en septembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 30 septembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série T6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé d'un RC fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Dans le cas des titres de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille de revenu FondSélect[MD]

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré à revenu fixe mondial
Date de création	Série A : le 18 juin 2007 Série F : le 22 octobre 2021
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,95 % Série F : 0,95 %
Frais d'administration	0,20 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2007)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de préserver la valeur de votre placement et de procurer un revenu d'intérêts en investissant surtout dans des OPC dont l'actif est investi dans des catégories d'actifs plus sûres, comme la trésorerie et des équivalents, et dans des placements en titres à taux fixe ne comportant qu'une exposition moindre aux OPC qui investissent leur actif dans des titres de capitaux propres. Le fonds peut également investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition de l'actif stratégique
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 80 % de titres à revenu fixe et 20 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, y compris des fonds que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons et des fonds non apparentés
- il répartit les actifs entre les OPC sous-jacents en fonction des objectifs et des stratégies de placement de chaque OPC sous-jacent, entre autres facteurs. Les OPC sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans chacun de ceux-ci peuvent à l'occasion être changés sans avis
- les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leur actif dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme ou dans des titres à revenu fixe de haute qualité en attendant de trouver des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture économique et de celle du marché
- il peut investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Les OPC sous-jacents du fonds peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille équilibré FondSélect[MD]

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré mondial
Date de création	Série A : le 18 juin 2007 Série F : le 22 octobre 2021 Série NBA : le 15 décembre 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 2,10 % Série F : 1,10 % Série NBA : 2,10 %
Frais d'administration	0,20 % (pour la série NBA, les porteurs de titres paient des charges opérationnelles directement) Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2007)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de vous offrir un équilibre de revenu et de croissance en investissant surtout dans divers OPC dont l'actif est investi dans des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres. Le fonds peut aussi investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition de l'actif stratégique
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 40 % de titres à revenu fixe et 60 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, y compris des fonds que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons et des fonds non apparentés
- il répartit les actifs entre les OPC sous-jacents en fonction des objectifs et des stratégies de placement de chaque OPC sous-jacent, entre autres facteurs. Les OPC sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans chacun de ceux-ci peuvent à l'occasion être changés sans avis
- les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leur actif dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme ou dans des titres à revenu fixe de haute qualité en attendant de trouver des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture économique et de celle du marché
- il peut investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Les OPC sous-jacents du fonds peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille croissance FondSélect[MD]

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré d'actions mondiales
Date de création	Série A : le 18 juin 2007 Série F : le 22 octobre 2021 Série NBA : le 15 décembre 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 2,20 % Série F : 1,20 % Série NBA : 2,15 %
Frais d'administration	0,20 % (pour la série NBA, les porteurs de titres paient des charges opérationnelles directement) Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2007)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de vous procurer une croissance à long terme et une protection contre l'inflation en investissant surtout dans des OPC dont l'actif est investi dans des titres de capitaux propres et, dans une moindre mesure, dans des OPC dont l'actif est investi dans des titres à revenu fixe. Le fonds peut aussi investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition de l'actif stratégique
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 20 % de titres à revenu fixe et 80 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, y compris des fonds que nous, les membres de notre groupe ou une personne qui a un lien avec nous gérons et des fonds non apparentés
- il répartit les actifs entre les OPC sous-jacents en fonction des objectifs et des stratégies de placement de chaque OPC sous-jacent, entre autres facteurs. Les OPC sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans chacun de ceux-ci peuvent à l'occasion être changés sans avis
- les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leur actif dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme ou dans des titres à revenu fixe de haute qualité en attendant de trouver des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture économique et de celle du marché
- il peut investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :

- protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Les OPC sous-jacents du fonds peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille actions de croissance FondSélect[MD]

Détails du fonds

Type de fonds	mondial d'actions
Date de création	Série A : le 18 juin 2007 Série F : le 22 octobre 2021 Série NBA : le 15 décembre 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 2,35 % Série F : 1,35 % Série NBA : 2,20 %
Frais d'administration	0,20 % (pour la série NBA, les porteurs de titres paient des charges opérationnelles directement) Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2007)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de vous procurer une croissance à long terme exceptionnelle en investissant surtout dans des OPC à risque élevé dont l'actif est investi dans des titres de capitaux propres. Le fonds peut investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition de l'actif stratégique
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 95 à 100 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, y compris des fonds que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons ou des fonds non apparentés
- il répartit les actifs entre les OPC sous-jacents en fonction des objectifs et des stratégies de placement de chaque OPC sous-jacent, entre autres facteurs. Les OPC sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans chacun de ceux-ci peuvent à l'occasion être changés sans avis
- les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leur actif dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme ou dans des titres à revenu fixe de haute qualité en attendant de trouver des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture économique et de celle du marché
- il peut investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Les OPC sous-jacents du fonds peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille à revenu fixe FiducieSélect[MD]

Détails du fonds

Type de fonds	obligations mondiales
Date de création	Série A : le 12 août 2013 Série T6 : le 4 novembre 2013 Série F : le 16 novembre 2015 Série F6 : le 22 octobre 2021 Série I : le 12 août 2013 Série Conseiller : le 12 août 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,70 % Série T6 : 1,70 % Série F : 0,70 % Série F6 : 0,70 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 1,70 %
Frais d'administration	0,25 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I)[1)] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis août 2013)

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de préserver la valeur de votre placement et de procurer un revenu en faisant des placements principalement dans des OPC qui investissent dans des catégories d'actifs à faible risque au Canada, aux États-Unis et à l'échelle internationale, comme la trésorerie ou des équivalents ou des titres à revenu fixe, et en offrant une exposition moindre aux OPC qui investissent dans des titres de capitaux propres. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la composition de l'actif du fonds au fil du temps selon ce qu'il prévoit être les perspectives à long terme de chaque catégorie d'actifs.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition de l'actif stratégique
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 95 à 100 % de titres à revenu fixe et 0 à 5 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en tenant compte, entre autres, de leurs objectifs et stratégies de placement. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leurs actifs dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'ils cherchent des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché

- il peut investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie ou des équivalents
- il peut investir jusqu'à 95 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Les OPC sous-jacents du fonds peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds a obtenu des autorités de réglementation une dispense lui permettant, sous réserve de certaines conditions, d'investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative, calculée à la valeur marchande au moment de l'investissement, dans des parts du Fonds d'obligations mondiales à rendement absolu BMO Gestion d'actifs, lequel est un fonds alternatif géré par BMOGA et n'est pas un émetteur assujetti. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Restrictions en matière de placement*.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net tous les trimestres et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série T6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Dans le cas des titres de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille de revenu FiducieSélect[MD]

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré à revenu fixe mondial
Date de création	Série A : le 12 août 2013 Série T6 : le 4 novembre 2013 Série F : le 16 novembre 2015 Série F6 : le 28 avril 2016 Série I : le 12 août 2013 Série Conseiller : le 12 août 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,75 % Série T6 : 1,75 % Série F : 0,75 % Série F6 : 0,75 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 1,75 %
Frais d'administration	0,25 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I)[1)] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis juillet 2008)

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de préserver le capital et de produire un revenu élevé en faisant des placements principalement dans des titres de fonds canadiens et étrangers de la famille des fonds d'investissement BMO.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition de l'actif stratégique
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 80 % de titres à revenu fixe et 20 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous ou un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en fonction des objectifs et des stratégies de placement de chaque fonds sous-jacent, entre autres facteurs. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans chacun de ceux-ci peuvent à l'occasion être changés sans avis
- il peut investir jusqu'à 95 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Les OPC sous-jacents du fonds peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant, sous réserve de certaines conditions, d'investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative, calculée à la valeur marchande au moment de l'investissement, dans des parts du Fonds d'obligations mondiales à rendement absolu BMO Gestion d'actifs, lequel est un fonds alternatif géré par BMOGA et n'est pas un émetteur assujetti. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Restrictions en matière de placement*.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net tous les trimestres et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

En ce qui concerne les titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série telle qu'elle a été établie au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille conservateur FiducieSélect[MD]

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré à revenu fixe mondial
Date de création	Série A : le 12 août 2013 Série T6 : le 4 novembre 2013 Série F : le 16 novembre 2015 Série F6 : le 28 avril 2016 Série I : le 12 août 2013 Série Conseiller : le 12 août 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,80 % Série T6 : 1,80 % Série F : 0,80 % Série F6 : 0,80 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 1,80 %
Frais d'administration	0,25 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I)[1)] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis juillet 2008)

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de produire un revenu élevé et une plus-value du capital en faisant des placements principalement dans des titres de fonds canadiens et étrangers de la famille des fonds d'investissement BMO.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition de l'actif stratégique
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 60 % de titres à revenu fixe et 40 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous ou un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en fonction des objectifs et des stratégies de placement de chaque fonds sous-jacent, entre autres facteurs. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans chacun de ceux-ci peuvent à l'occasion être changés sans avis
- il peut investir jusqu'à 95 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Les OPC sous-jacents du fonds peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant, sous réserve de certaines conditions, d'investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative, calculée à la valeur marchande au moment de l'investissement, dans des parts du Fonds d'obligations mondiales à rendement absolu BMO Gestion d'actifs, lequel est un fonds alternatif géré par BMOGA et n'est pas un émetteur assujetti. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Restrictions en matière de placement*.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net tous les trimestres et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

En ce qui concerne les titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série telle qu'elle a été établie au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect[MD]

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré neutre mondial
Date de création	Série A : le 12 août 2013 Série T6 : le 4 novembre 2013 Série F : le 16 novembre 2015 Série F6 : le 28 avril 2016 Série I : le 12 août 2013 Série Conseiller : le 12 août 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,90 % Série T6 : 1,90 % Série F : 0,90 % Série F6 : 0,90 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 1,90 %
Frais d'administration	0,25 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I)[1)] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis juillet 2008)

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de produire un revenu et une plus-value du capital équilibrés en faisant des placements principalement dans des titres de fonds canadiens et étrangers de la famille des fonds d'investissement BMO.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition de l'actif stratégique
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 40 % de titres à revenu fixe et 60 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous ou un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en fonction des objectifs et des stratégies de placement de chaque fonds sous-jacent, entre autres facteurs. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans chacun de ceux-ci peuvent à l'occasion être changés sans avis
- il peut investir jusqu'à 95 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Les OPC sous-jacents du fonds peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant, sous réserve de certaines conditions, d'investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative, calculée à la valeur marchande au moment de l'investissement, dans des parts du Fonds d'obligations mondiales à rendement absolu BMO Gestion d'actifs, lequel est un fonds alternatif géré par BMOGA et n'est pas un émetteur assujetti. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Restrictions en matière de placement*.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

En ce qui concerne les titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série telle qu'elle a été établie au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille croissance FiducieSélect[MD]

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré mondial d'actions
Date de création	Série A : le 12 août 2013 Série T6 : le 4 novembre 2013 Série F : le 16 novembre 2015 Série F6 : le 28 avril 2016 Série I : le 12 août 2013 Série Conseiller : le 12 août 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 2,00 % Série T6 : 2,00 % Série F : 1,00 % Série F6 : 1,00 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 2,00 %
Frais d'administration	0,25 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I)[1)] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis juillet 2008)

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une croissance à long terme du capital et de produire un revenu en faisant des placements principalement dans des titres de fonds canadiens et étrangers de la famille des fonds d'investissement BMO.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition de l'actif stratégique
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 20 % de titres à revenu fixe et 80 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous ou un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en fonction des objectifs et des stratégies de placement de chaque fonds sous-jacent, entre autres facteurs. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans chacun de ceux-ci peuvent à l'occasion être changés sans avis
- il peut investir jusqu'à 95 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Les OPC sous-jacents du fonds peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant, sous réserve de certaines conditions, d'investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative, calculée à la valeur marchande au moment de l'investissement, dans des parts du Fonds d'obligations mondiales à rendement absolu BMO Gestion d'actifs, lequel est un fonds alternatif géré par BMOGA et n'est pas un émetteur assujetti. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Restrictions en matière de placement*.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

En ce qui concerne les titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille actions de croissance FiducieSélect[MD]

Détails du fonds

Type de fonds	actions mondiales
Date de création	Série A : le 12 août 2013 Série T6 : le 4 novembre 2013 Série F : le 16 novembre 2015 Série F6 : le 28 avril 2016 Série I : le 12 août 2013 Série Conseiller : le 12 août 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 2,10 % Série T6 : 2,10 % Série F : 1,10 % Série F6 : 1,10 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 2,10 %
Frais d'administration	0,25 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I)[1)] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis juillet 2008)

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une croissance à long terme du capital et de produire un revenu de dividendes en faisant des placements principalement dans des titres de fonds canadiens et étrangers de la famille des fonds d'investissement BMO.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition de l'actif stratégique
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 95 à 100 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous ou un membre de notre groupe ou une personne qui a de liens avec nous gérons
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en fonction des objectifs et des stratégies de placement de chaque fonds sous-jacent, entre autres facteurs. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans chacun de ceux-ci peuvent à l'occasion être changés sans avis
- il peut investir jusqu'à 95 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Les OPC sous-jacents du fonds peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant, sous réserve de certaines conditions, d'investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative, calculée à la valeur marchande au moment de l'investissement, dans des parts du Fonds d'obligations mondiales à rendement absolu BMO Gestion d'actifs, lequel est un fonds alternatif géré par BMOGA et n'est pas un émetteur assujetti. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Restrictions en matière de placement*.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

En ce qui concerne les titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série telle qu'elle a été établie au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille d'éducation Objectif Revenu

Détails du fonds

Type de fonds	revenu fixe à court terme canadien
Date de création	Série A : le 13 novembre 2014 Série F : le 22 octobre 2021
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 0,60 % Série F : 0,40 %
Frais d'administration	0,15 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis novembre 2014)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer aux porteurs de titres un revenu relativement stable tout en préservant le capital et la liquidité. Le fonds investit principalement, directement ou indirectement au moyen de placements dans une combinaison diversifiée d'OPC et de fonds négociés en bourse, dans des titres à revenu fixe et des équivalents de trésorerie.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le fonds est conçu de manière à répondre aux besoins des investisseurs qui souhaitent financer des études postsecondaires qui sont sur le point de commencer ou qui sont en cours.

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans une combinaison diversifiée de titres à revenu fixe et d'équivalents de trésorerie directement ou en investissant jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents qui sont principalement exposés à des titres à revenu fixe et à des équivalents de trésorerie, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 20 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents qui investissent principalement dans des titres de capitaux propres, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- les placements dans des fonds sous-jacents seront notamment répartis en tenant compte des objectifs et des stratégies de placement de chacun de ces fonds sous-jacents
- il peut investir jusqu'à 25 % des actifs du fonds dans des titres à rendement élevé
- la composition de l'actif du fonds, les fonds sous-jacents et le pourcentage de l'actif investi dans chaque fonds sous-jacent peuvent être modifiés sans préavis en fonction de l'avis du gestionnaire de portefeuille quant aux perspectives à long terme
- la composition de l'actif est rajustée tous les trimestres entre les titres à revenu fixe, les équivalents de trésorerie et les titres de capitaux propres en fonction de la conjoncture des marchés et de l'avis du gestionnaire de portefeuille quant aux perspectives à long terme. Veuillez consulter notre site Web pour connaître la composition de l'actif actuelle du fonds

- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds et ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds ou ses fonds sous-jacents auront recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds ou ses fonds sous-jacents n'auront recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux obligations à taux variable
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net tous les mois et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2025

Détails du fonds

Type de fonds	portefeuille à date cible prévue pour 2025
Date de création	Série A : le 13 novembre 2014 Série F : le 22 octobre 2021
Date de dissolution cible	Le 30 juin 2025
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,25 % Série F : 0,65 %
Frais d'administration	0,15 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis novembre 2014)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir l'occasion d'obtenir une plus-value du capital en investissant principalement dans une combinaison diversifiée d'OPC et de fonds négociés en bourse jusqu'à l'approche de sa date cible, soit le 30 juin 2025. Le fonds modifiera graduellement sa composition de l'actif; il aura, au départ, une exposition équilibrée entre les titres de capitaux propres et les titres à revenu fixe canadiens et mondiaux et se tournera ensuite principalement vers les titres à revenu fixe et les équivalents de trésorerie canadiens et mondiaux au fur et à mesure que sa date de dissolution cible approchera. L'exposition du fonds aux titres à revenu fixe et aux équivalents de trésorerie se fera directement ou indirectement au moyen de placements dans une combinaison diversifiée d'OPC et de fonds négociés en bourse.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le fonds est conçu de manière à répondre aux besoins des investisseurs qui économisent en vue de financer des études postsecondaires qui commenceront vers 2025.

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition de l'actif aux termes de laquelle le portefeuille est graduellement modifié; il aura, au départ, une exposition équilibrée entre les titres de capitaux propres et les titres à revenu fixe et se tournera ensuite principalement vers les titres à revenu fixe et les équivalents de trésorerie
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en tenant compte, entre autres, de leurs objectifs et stratégies de placement
- la composition de l'actif du fonds, les fonds sous-jacents et le pourcentage de l'actif investi dans chaque fonds sous-jacent peuvent être modifiés sans préavis en fonction de la conjoncture des marchés et de l'avis du gestionnaire de portefeuille quant aux perspectives à long terme de chaque catégorie d'actifs
- la composition de l'actif est rajustée tous les trimestres en fonction de la conjoncture des marchés et de l'avis du gestionnaire de portefeuille quant aux perspectives à long terme. Veuillez consulter notre site Web pour connaître la composition de l'actif actuelle du fonds

- peu avant la date de dissolution cible du fonds fixée au 30 juin 2025, le fonds détiendra, directement ou indirectement, principalement des titres à revenu fixe et des équivalents de trésorerie. Sous réserve de l'approbation du CEI, dans une période d'au plus six mois suivant la date de dissolution cible du fonds, il est prévu que le fonds fusionnera avec report d'impôt avec le Portefeuille d'éducation Objectif Revenu BMO ou un fonds similaire que nous gérons ou qui est géré par un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous. Nous vous ferons parvenir un avis écrit concernant une telle fusion au moins 60 jours avant la date de la fusion
- il peut investir jusqu'à 95 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds et ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds ou ses fonds sous-jacents auront recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds ou ses fonds sous-jacents n'auront recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2030

Détails du fonds

Type de fonds	portefeuille à date cible prévue pour 2030
Date de création	Série A : le 13 novembre 2014 Série F : le 22 octobre 2021
Date de dissolution cible	Le 30 juin 2030
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,25 % Série F : 0,65 %
Frais d'administration	0,15 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis novembre 2014)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir l'occasion d'obtenir une plus-value du capital en investissant principalement dans une combinaison diversifiée d'OPC et de fonds négociés en bourse jusqu'à l'approche de sa date cible, soit le 30 juin 2030. Le fonds modifiera graduellement sa composition de l'actif; il aura, au départ, une exposition équilibrée entre les titres de capitaux propres et les titres à revenu fixe canadiens et mondiaux et se tournera ensuite principalement vers les titres à revenu fixe et les équivalents de trésorerie canadiens et mondiaux au fur et à mesure que sa date de dissolution cible approchera. L'exposition du fonds aux titres à revenu fixe et aux équivalents de trésorerie se fera directement ou indirectement au moyen de placements dans une combinaison diversifiée d'OPC et de fonds négociés en bourse.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le fonds est conçu de manière à répondre aux besoins des investisseurs qui économisent en vue de financer des études postsecondaires qui commenceront vers 2030.

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition de l'actif aux termes de laquelle le portefeuille est graduellement modifié; il aura, au départ, une exposition équilibrée entre les titres de capitaux propres et les titres à revenu fixe et se tournera ensuite principalement vers les titres à revenu fixe et les équivalents de trésorerie
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en tenant compte, entre autres, de leurs objectifs et stratégies de placement
- la composition de l'actif du fonds, les fonds sous-jacents et le pourcentage de l'actif investi dans chaque fonds sous-jacent peuvent être modifiés sans préavis en fonction de la conjoncture des marchés et de l'avis du gestionnaire de portefeuille quant aux perspectives à long terme de chaque catégorie d'actifs
- la composition de l'actif est rajustée tous les trimestres en fonction de la conjoncture des marchés et de l'avis du gestionnaire de portefeuille quant aux perspectives à long terme. Veuillez consulter notre site Web pour connaître la composition de l'actif actuelle du fonds

- peu avant la date de dissolution cible du fonds fixée au 30 juin 2030, le fonds détiendra, directement ou indirectement, principalement des titres à revenu fixe et des équivalents de trésorerie. Sous réserve de l'approbation du CEI, dans une période d'au plus six mois suivant la date de dissolution cible du fonds, il est prévu que le fonds fusionnera avec report d'impôt avec le Portefeuille d'éducation Objectif Revenu BMO ou un fonds similaire que nous gérons ou qui est géré par un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous. Nous vous ferons parvenir un avis écrit concernant une telle fusion au moins 60 jours avant la date de la fusion
- il peut investir jusqu'à 95 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds et ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds ou ses fonds sous-jacents auront recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds ou ses fonds sous-jacents n'auront recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2035

Détails du fonds

Type de fonds	portefeuille à date cible prévue pour 2035
Date de création	Série A : le 13 novembre 2014 Série F : le 22 octobre 2021
Date de dissolution cible	Le 30 juin 2035
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,25 % Série F : 0,65 %
Frais d'administration	0,15 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis novembre 2014)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir l'occasion d'obtenir une plus-value du capital en investissant principalement dans une combinaison diversifiée d'OPC et de fonds négociés en bourse jusqu'à l'approche de sa date cible, soit le 30 juin 2035. Le fonds modifiera graduellement sa composition de l'actif; il aura, au départ, une exposition équilibrée entre les titres de capitaux propres et les titres à revenu fixe canadiens et mondiaux et se tournera ensuite principalement vers les titres à revenu fixe et les équivalents de trésorerie canadiens et mondiaux au fur et à mesure que sa date de dissolution cible approchera. L'exposition du fonds aux titres à revenu fixe et aux équivalents de trésorerie se fera directement ou indirectement au moyen de placements dans une combinaison diversifiée d'OPC et de fonds négociés en bourse.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le fonds est conçu de manière à répondre aux besoins des investisseurs qui économisent en vue de financer des études postsecondaires qui commenceront vers 2035.

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition de l'actif aux termes de laquelle le portefeuille est graduellement modifié; il aura, au départ, une exposition équilibrée entre les titres de capitaux propres et les titres à revenu fixe et se tournera ensuite principalement vers les titres à revenu fixe et les équivalents de trésorerie
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en tenant compte, entre autres, de leurs objectifs et stratégies de placement
- la composition de l'actif du fonds, les fonds sous-jacents et le pourcentage de l'actif investi dans chaque fonds sous-jacent peuvent être modifiés sans préavis en fonction de la conjoncture des marchés et de l'avis du gestionnaire de portefeuille quant aux perspectives à long terme de chaque catégorie d'actifs
- la composition de l'actif est rajustée tous les trimestres en fonction de la conjoncture des marchés et de l'avis du gestionnaire de portefeuille quant aux perspectives à long terme. Veuillez consulter notre site Web pour connaître la composition de l'actif actuelle du fonds

- peu avant la date de dissolution cible du fonds fixée au 30 juin 2035, le fonds détiendra, directement ou indirectement, principalement des titres à revenu fixe et des équivalents de trésorerie. Sous réserve de l'approbation du CEI, dans une période d'au plus six mois suivant la date de dissolution cible du fonds, il est prévu que le fonds fusionnera avec report d'impôt avec le Portefeuille d'éducation Objectif Revenu BMO ou un fonds similaire que nous gérons ou qui est géré par un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous. Nous vous ferons parvenir un avis écrit concernant une telle fusion au moins 60 jours avant la date de la fusion
- il peut investir jusqu'à 95 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds et ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds ou ses fonds sous-jacents auront recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds ou ses fonds sous-jacents n'auront recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2040

Détails du fonds

Type de fonds	portefeuille à date cible prévue pour 2040
Date de création	Série A : le 17 août 2020 Série F : le 22 octobre 2021
Date de dissolution cible	Le 30 juin 2040
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,25 % Série F : 0,65 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2020)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir l'occasion d'obtenir une plus-value du capital en investissant principalement dans une combinaison diversifiée d'OPC et de fonds négociés en bourse jusqu'à l'approche de sa date cible, soit le 30 juin 2040. Le fonds modifiera graduellement sa composition de l'actif; il aura, au départ, une exposition équilibrée entre les titres de capitaux propres et les titres à revenu fixe canadiens et mondiaux et se tournera ensuite principalement vers les titres à revenu fixe et les équivalents de trésorerie canadiens et mondiaux au fur et à mesure que sa date de dissolution cible approchera. L'exposition du fonds aux titres à revenu fixe et aux équivalents de trésorerie se fera directement ou indirectement au moyen de placements dans une combinaison diversifiée d'OPC et de fonds négociés en bourse.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le fonds est conçu de manière à répondre aux besoins des investisseurs qui économisent en vue de financer des études postsecondaires qui commenceront vers 2040.

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition de l'actif aux termes de laquelle le portefeuille est graduellement modifié; il aura, au départ, une exposition équilibrée entre les titres de capitaux propres et les titres à revenu fixe et se tournera ensuite principalement vers les titres à revenu fixe et les équivalents de trésorerie
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il répartit les actifs entre les OPC et/ou fonds négociés en bourse sous-jacents en tenant compte, entre autres, de leurs objectifs et stratégies de placement
- la composition de l'actif du fonds, les fonds sous-jacents et le pourcentage de l'actif investi dans chaque fonds sous-jacent peuvent être modifiés sans préavis en fonction de la conjoncture des marchés et de l'avis du gestionnaire de portefeuille quant aux perspectives à long terme de chaque catégorie d'actifs
- la composition de l'actif est rajustée tous les trimestres en fonction de la conjoncture des marchés et de l'avis du gestionnaire de portefeuille quant aux perspectives à long terme. Veuillez consulter notre site Web pour connaître la composition de l'actif actuelle du fonds

- peu avant la date de dissolution cible du fonds fixée au 30 juin 2040, le fonds détiendra, directement ou indirectement, principalement des titres à revenu fixe et des équivalents de trésorerie. Sous réserve de l'approbation du CEI, dans une période d'au plus six mois suivant la date de dissolution cible du fonds, il est prévu que le fonds fusionnera avec report d'impôt avec le Portefeuille d'éducation Objectif Revenu BMO ou un fonds similaire que nous gérons ou qui est géré par un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous. Nous vous ferons parvenir un avis écrit concernant une telle fusion au moins 60 jours avant la date de la fusion
- il peut investir jusqu'à 95 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds et ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds ou ses fonds sous-jacents auront recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds ou ses fonds sous-jacents n'auront recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille de retraite revenu

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré à revenu fixe mondial
Date de création	Série A : le 25 août 2015 Série T4 : le 28 avril 2016 Série T6 : le 25 août 2015 Série F : le 25 août 2015 Série F4 : le 28 avril 2016 Série F6 : le 28 avril 2016 Série G : le 11 mars 2019 Série I : le 28 avril 2016 Série Conseiller : le 25 août 2015
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,40 % Série T4 : 1,40 % Série T6 : 1,40 % Série F : 0,40 % Série F4 : 0,40 % Série F6 : 0,40 % Série G : 0,75 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 1,40 %
Frais d'administration	0,15 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I)[1)] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis août 2015)

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de chercher à préserver la valeur de votre placement et à offrir la possibilité d'une certaine plus-value tout en réduisant la volatilité du portefeuille, et ce, en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif et peut revoir, de façon dynamique, l'exposition du fonds aux différentes catégories d'actifs et aux différents marchés
- il a recours à des stratégies de placement qui cherchent à réduire le degré de risque associé au portefeuille. Ces stratégies visent à réduire l'exposition aux fléchissements des marchés, mais impliquent que le fonds pourrait ne pas profiter pleinement d'une forte croissance du marché
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- les fonds sous-jacents choisis par le gestionnaire de portefeuille investiront principalement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux, et ils ne seront choisis que s'ils permettent au fonds d'atteindre ses objectifs en appliquant les stratégies qu'il adopte lorsqu'il investit directement dans les mêmes titres
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en tenant compte, entre autres, de leurs objectifs et stratégies de placement. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers

- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Selon la conjoncture du marché, le fonds peut investir une partie de son actif dans des titres de créance, dont des titres à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T4, de série T6, de série F4 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Dans le cas des titres de série T4, de série T6, de série F4 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 4 % ou 6 %, selon le cas, de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T4, de série T6, de série F4 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille de retraite conservateur

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré à revenu fixe mondial
Date de création	Série A : le 25 août 2015 Série T4 : le 28 avril 2016 Série T6 : le 25 août 2015 Série F : le 25 août 2015 Série F4 : le 28 avril 2016 Série F6 : le 28 avril 2016 Série G : le 11 mars 2019 Série I : le 28 avril 2016 Série Conseiller : le 25 août 2015
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,45 % Série T4 : 1,45 % Série T6 : 1,45 % Série F : 0,45 % Série F4 : 0,45 % Série F6 : 0,45 % Série G : 0,80 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 1,45 %
Frais d'administration	0,15 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I)[1)] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis août 2015)

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de chercher à préserver la valeur de votre placement et à offrir la possibilité d'une plus-value modérée tout en réduisant la volatilité du portefeuille, et ce, en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif et peut revoir, de façon dynamique, l'exposition du fonds aux différentes catégories d'actifs et aux différents marchés
- il a recours à des stratégies de placement qui cherchent à réduire le degré de risque associé au portefeuille. Ces stratégies visent à réduire l'exposition aux fléchissements des marchés, mais impliquent que le fonds pourrait ne pas profiter pleinement d'une forte croissance du marché
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- les fonds sous-jacents choisis par le gestionnaire de portefeuille investiront principalement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux, et ils ne seront choisis que s'ils permettent au fonds d'atteindre ses objectifs en appliquant les stratégies qu'il adopte lorsqu'il investit directement dans les mêmes titres
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en tenant compte, entre autres, de leurs objectifs et stratégies de placement. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers

- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Selon la conjoncture du marché, le fonds peut investir une partie de son actif dans des titres de créance, dont des titres à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T4, de série T6, de série F4 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Dans le cas des titres de série T4, de série T6, de série F4 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 4 % ou 6 %, selon le cas, de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T4, de série T6, de série F4 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille de retraite équilibré

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré neutre mondial
Date de création	Série A : le 25 août 2015 Série T4 : le 28 avril 2016 Série T6 : le 25 août 2015 Série F : le 25 août 2015 Série F4 : le 28 avril 2016 Série F6 : le 28 avril 2016 Série G : le 11 mars 2019 Série I : le 28 avril 2016 Série Conseiller : le 25 août 2015
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,50 % Série T4 : 1,50 % Série T6 : 1,50 % Série F : 0,50 % Série F4 : 0,50 % Série F6 : 0,50 % Série G : 0,85 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 1,50 %
Frais d'administration	0,15 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I)[1)] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis août 2015)

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de chercher à préserver la valeur de votre placement et à offrir la possibilité d'une plus-value tout en réduisant la volatilité du portefeuille, et ce, en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif et peut revoir, de façon dynamique, l'exposition du fonds aux différentes catégories d'actifs et aux différents marchés
- il a recours à des stratégies de placement qui cherchent à réduire le degré de risque associé au portefeuille. Ces stratégies visent à réduire l'exposition aux fléchissements des marchés, mais impliquent que le fonds pourrait ne pas profiter pleinement d'une forte croissance du marché
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- les fonds sous-jacents choisis par le gestionnaire de portefeuille investiront principalement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux, et ils ne seront choisis que s'ils permettent au fonds d'atteindre ses objectifs en appliquant les stratégies qu'il adopte lorsqu'il investit directement dans les mêmes titres
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en tenant compte, entre autres, de leurs objectifs et stratégies de placement. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers

- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Selon la conjoncture du marché, le fonds peut investir une partie de son actif dans des titres de créance, dont des titres à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T4, de série T6, de série F4 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Dans le cas des titres de série T4, de série T6, de série F4 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 4 % ou 6 %, selon le cas, de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T4, de série T6, de série F4 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds à revenu fixe Réduction du risque

Détails du fonds

Type de fonds	spécialisé
Date de création	Série F : le 5 mai 2017 Série I : le 25 août 2015 Série Conseiller : le 5 mai 2017
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	ne constitue pas un placement admissible pour les régimes enregistrés
Frais de gestion	Série F : 0,50 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 1,00 %
Frais d'administration	0,15 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I)[1)] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis août 2015)

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne dépassera pas 2,50 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de chercher à préserver la valeur de votre placement et à offrir une possibilité de revenu tout en réduisant la volatilité du portefeuille par rapport au marché mondial étendu des titres à revenu fixe, et ce, en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres à revenu fixe mondiaux et/ou des dérivés.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie axée sur la gestion stratégique du risque lié aux titres à revenu fixe et peut revoir, de façon dynamique, l'exposition du fonds sur les différents marchés mondiaux
- il cherche à réduire les risques de perte importants liés aux titres à revenu fixe dans lesquels le fonds investit au moyen de dérivés, notamment par l'achat ou la vente d'une combinaison de contrats à terme standardisés et d'options de vente et/ou d'achat
- il a recours à des stratégies de placement qui cherchent à réduire le degré de risque associé au portefeuille. Ces stratégies visent à réduire l'exposition aux fléchissements des marchés, mais impliquent que le fonds pourrait ne pas profiter pleinement d'une forte croissance du marché
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en tenant compte de leurs objectifs et stratégies de placement, entre autres, et en s'assurant que ceux-ci aident le fonds à atteindre son objectif. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers

- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement
- le fonds a l'intention d'utiliser les dérivés pour couvrir des risques auxquels le fonds est, directement ou indirectement, exposé, notamment pour gérer la volatilité, le risque de change ou le risque de taux d'intérêt, pour obtenir une protection en cas de déclin de la valeur marchande des titres, pour réduire la volatilité du portefeuille et pour par ailleurs préserver la valeur de votre placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - le fonds ne peut utiliser les dérivés à des fins spéculatives, pour chercher à accroître le rendement indépendamment des risques couverts ou pour générer un revenu de source indépendante
  - toutefois le fonds peut utiliser les dérivés pour obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Selon la conjoncture du marché, le fonds peut investir une partie de son actif dans des titres de créance, dont des titres à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes*
- le risque de liquidité
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre à la vente à découvert.

* En date du 30 avril 2022, le Portefeuille de retraite revenu BMO, le Portefeuille de retraite équilibré BMO et le Portefeuille de retraite conservateur BMO détenaient 19,07 %, 43,42 % et 37,50 %, respectivement, des titres du fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds d'actions Réduction du risque

Détails du fonds

Type de fonds	spécialisé
Date de création	Série F : le 5 mai 2017 Série I : le 25 août 2015 Série Conseiller : le 5 mai 2017
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	ne constitue pas un placement admissible pour les régimes enregistrés
Frais de gestion	Série F : 0,50 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 1,50 %
Frais d'administration	0,15 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I)[1)] Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis août 2015)

[1)] Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne dépassera pas 2,50 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de chercher à préserver la valeur de votre placement, à offrir la possibilité d'une plus-value et à réduire la volatilité du portefeuille par rapport au marché mondial étendu des titres de capitaux propres, et ce, en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres mondiaux et/ou des dérivés.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie axée sur la gestion stratégique du risque lié aux titres de capitaux propres et peut revoir, de façon dynamique, l'exposition du fonds aux titres de capitaux propres sur les différents marchés mondiaux
- il cherche à réduire les risques de perte importants liés aux titres de capitaux propres dans lesquels le fonds investit au moyen de dérivés, notamment par l'achat ou la vente d'une combinaison d'options de vente et/ou d'achat
- il a recours à des stratégies de placement qui cherchent à réduire le degré de risque associé au portefeuille. Ces stratégies visent à réduire l'exposition aux fléchissements des marchés, mais impliquent que le fonds pourrait ne pas profiter pleinement d'une forte croissance du marché
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il répartit les actifs entre les fonds négociés en bourse sous-jacents en tenant compte de leurs objectifs et stratégies de placement, entre autres, et en s'assurant que ceux-ci aident le fonds à atteindre son objectif. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion

- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement
- le fonds a l'intention d'utiliser les dérivés pour couvrir des risques auxquels le fonds est, directement ou indirectement, exposé, notamment pour gérer la volatilité, le risque de change ou le risque de taux d'intérêt, pour obtenir une protection en cas de déclin de la valeur marchande des titres, pour réduire la volatilité du portefeuille et pour par ailleurs préserver la valeur de votre placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - le fonds ne peut utiliser les dérivés à des fins spéculatives, pour chercher à accroître le rendement indépendamment des risques couverts ou pour générer un revenu de source indépendante
  - toutefois le fonds peut utiliser les dérivés pour obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Selon la conjoncture du marché, le fonds peut investir une partie de son actif dans des titres de créance, dont des titres à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes*
- le risque de liquidité
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre à la vente à découvert.

* En date du 30 avril 2022, le Portefeuille de retraite équilibré BMO et le Portefeuille de retraite conservateur BMO détenaient 63,42 % et 27,64 %, respectivement, des titres du fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille de revenu Ascension[MC]

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré à revenu fixe mondial
Date de création	Série A : le 18 septembre 2017 Série T6 : le 13 août 2018 Série F : le 18 septembre 2017 Série F6 : le 22 octobre 2021
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,40 % Série T6 : 1,40 % Série F : 0,65 % Série F6 : 0,65 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis avril 2017)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de préserver la valeur de votre placement et d'offrir la possibilité d'une certaine plus-value en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à un modèle exclusif fondé sur une analyse fondamentale pour repérer et choisir des placements qui pourraient afficher une croissance élevée des bénéfices et des cours dont la tendance est à la hausse
- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif et peut revoir, de façon dynamique, l'exposition du fonds aux différentes catégories d'actifs et aux différents marchés
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 80 % de titres à revenu fixe et 20 % de titres de capitaux propres
- il peut investir directement dans titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux
- il peut investir jusqu'à 100 % du coût d'achat de l'actif du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- les fonds sous-jacents choisis par le gestionnaire de portefeuille investiront principalement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux, et ils ne seront choisis que s'ils permettent au fonds d'atteindre ses objectifs en appliquant les stratégies qu'il adopte lorsqu'il investit directement dans les mêmes titres. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion

- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Selon la conjoncture du marché, le fonds peut investir une partie de son actif dans des titres de créance, dont des titres à court terme.

Le fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant, sous réserve de certaines conditions, d'investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative, calculée à la valeur marchande au moment de l'investissement, dans des parts du Fonds d'obligations mondiales à rendement absolu BMO Gestion d'actifs, lequel est un fonds alternatif géré par BMOGA et n'est pas un émetteur assujetti. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Restrictions en matière de placement*.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net tous les trimestres et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Dans le cas des titres de série T6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

Dans le cas des titres de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille conservateur Ascension[MC]

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré à revenu fixe mondial
Date de création	Série A : le 18 septembre 2017 Série T6 : le 13 août 2018 Série F : le 18 septembre 2017 Série F6 : le 22 octobre 2021
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,40 % Série T6 : 1,40 % Série F : 0,65 % Série F6 : 0,65 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis avril 2017)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de préserver la valeur de votre placement et d'offrir la possibilité d'une plus-value modérée en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à un modèle exclusif fondé sur une analyse fondamentale pour repérer et choisir des placements qui pourraient afficher une croissance élevée des bénéfices et des cours dont la tendance est à la hausse
- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif et peut revoir, de façon dynamique, l'exposition du fonds aux différentes catégories d'actifs et aux différents marchés
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 60 % de titres à revenu fixe et 40 % de titres de capitaux propres
- il peut investir directement dans titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux
- il peut investir jusqu'à 100 % du coût d'achat de l'actif du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- les fonds sous-jacents choisis par le gestionnaire de portefeuille investiront principalement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux, et ils ne seront choisis que s'ils permettent au fonds d'atteindre ses objectifs en appliquant les stratégies qu'il adopte lorsqu'il investit directement dans les mêmes titres. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion

- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Selon la conjoncture du marché, le fonds peut investir une partie de son actif dans des titres de créance, dont des titres à court terme.

Le fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant, sous réserve de certaines conditions, d'investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative, calculée à la valeur marchande au moment de l'investissement, dans des parts du Fonds d'obligations mondiales à rendement absolu BMO Gestion d'actifs, lequel est un fonds alternatif géré par BMOGA et n'est pas un émetteur assujetti. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Restrictions en matière de placement*.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net tous les trimestres et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Dans le cas des titres de série T6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

Dans le cas des titres de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille équilibré Ascension[MC]

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré neutre mondial
Date de création	Série A : le 18 septembre 2017 Série T6 : le 13 août 2018 Série F : le 18 septembre 2017 Série F6 : le 22 octobre 2021
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,40 % Série T6 : 1,40 % Série F : 0,65 % Série F6 : 0,65 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis avril 2017)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'établir un équilibre entre la production d'un revenu et le potentiel de croissance en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à un modèle exclusif fondé sur une analyse fondamentale pour repérer et choisir des placements qui pourraient afficher une croissance élevée des bénéfices et des cours dont la tendance est à la hausse
- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif et peut revoir, de façon dynamique, l'exposition du fonds aux différentes catégories d'actifs et aux différents marchés
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 40 % de titres à revenu fixe et 60 % de titres de capitaux propres
- il peut investir directement dans titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux
- il peut investir jusqu'à 100 % du coût d'achat de l'actif du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- les fonds sous-jacents choisis par le gestionnaire de portefeuille investiront principalement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux, et ils ne seront choisis que s'ils permettent au fonds d'atteindre ses objectifs en appliquant les stratégies qu'il adopte lorsqu'il investit directement dans les mêmes titres. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Selon la conjoncture du marché, le fonds peut investir une partie de son actif dans des titres de créance, dont des titres à court terme.

Le fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant, sous réserve de certaines conditions, d'investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative, calculée à la valeur marchande au moment de l'investissement, dans des parts du Fonds d'obligations mondiales à rendement absolu BMO Gestion d'actifs, lequel est un fonds alternatif géré par BMOGA et n'est pas un émetteur assujetti. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Restrictions en matière de placement*.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Dans le cas des titres de série T6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

Dans le cas des titres de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille croissance Ascension[MC]

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré d'actions mondiales
Date de création	Série A : le 18 septembre 2017 Série T6 : le 13 août 2018 Série F : le 18 septembre 2017 Série F6 : le 22 octobre 2021
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,40 % Série T6 : 1,40 % Série F : 0,65 % Série F6 : 0,65 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis avril 2017)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer une plus-value à long terme en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à un modèle exclusif fondé sur une analyse fondamentale pour repérer et choisir des placements qui pourraient afficher une croissance élevée des bénéfices et des cours dont la tendance est à la hausse
- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif et peut revoir, de façon dynamique, l'exposition du fonds aux différentes catégories d'actifs et aux différents marchés
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 20 % de titres à revenu fixe et 80 % de titres de capitaux propres
- il peut investir directement dans titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux
- il peut investir jusqu'à 100 % du coût d'achat de l'actif du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- les fonds sous-jacents choisis par le gestionnaire de portefeuille investiront principalement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux, et ils ne seront choisis que s'ils permettent au fonds d'atteindre ses objectifs en appliquant les stratégies qu'il adopte lorsqu'il investit directement dans les mêmes titres. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Selon la conjoncture du marché, le fonds peut investir une partie de son actif dans des titres de créance, dont des titres à court terme.

Le fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant, sous réserve de certaines conditions, d'investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative, calculée à la valeur marchande au moment de l'investissement, dans des parts du Fonds d'obligations mondiales à rendement absolu BMO Gestion d'actifs, lequel est un fonds alternatif géré par BMOGA et n'est pas un émetteur assujetti. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Restrictions en matière de placement*.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Dans le cas des titres de série T6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

Dans le cas des titres de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille actions de croissance Ascension[MC]

Détails du fonds

Type de fonds	actions mondiales
Date de création	Série A : le 18 septembre 2017 Série T6 : le 13 août 2018 Série F : le 18 septembre 2017 Série F6 : le 22 octobre 2021
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,40 % Série T6 : 1,40 % Série F : 0,65 % Série F6 : 0,65 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis avril 2017)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer une plus-value à long terme en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres mondiaux.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à un modèle exclusif fondé sur une analyse fondamentale pour repérer et choisir des placements qui pourraient afficher une croissance élevée des bénéfices et des cours dont la tendance est à la hausse
- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif et peut revoir, de façon dynamique, l'exposition du fonds aux différentes catégories d'actifs et aux différents marchés
- il investit la quasi-totalité de ses actifs dans des titres de capitaux propres mondiaux
- il peut investir directement dans titres de capitaux propres et directement ou indirectement dans des titres à revenu fixe mondiaux
- il peut investir jusqu'à 100 % du coût d'achat de l'actif du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- les fonds sous-jacents choisis par le gestionnaire de portefeuille investiront principalement dans des titres de capitaux propres mondiaux et pourraient aussi investir dans des titres à revenu fixe, et ils ne seront choisis que s'ils permettent au fonds d'atteindre ses objectifs en appliquant les stratégies qu'il adopte lorsqu'il investit directement dans les mêmes titres. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Selon la conjoncture du marché, le fonds peut investir une partie de son actif dans des titres de créance, dont des titres à court terme.

Le fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant, sous réserve de certaines conditions, d'investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative, calculée à la valeur marchande au moment de l'investissement, dans des parts du Fonds d'obligations mondiales à rendement absolu BMO Gestion d'actifs, lequel est un fonds alternatif géré par BMOGA et n'est pas un émetteur assujetti. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Restrictions en matière de placement*.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Dans le cas des titres de série T6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

Dans le cas des titres de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille de revenu durable

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré à revenu fixe mondial
Date de création	Série A : le 14 septembre 2020 Série T6 : le 14 septembre 2020 Série F : le 14 septembre 2020 Série F6 : le 14 septembre 2020 Série G : le 9 août 2021 Série I : le 14 septembre 2020 Série Conseiller : le 14 septembre 2020
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,60 % Série T6 : 1,60 % Série F : 0,60 % Série F6 : 0,60 % Série G : 0,95 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1] Série Conseiller : 1,60 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2020)

[1] Les frais de gestion de la série I ne peuvent dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de préserver la valeur de votre placement et d'offrir la possibilité d'une certaine plus-value en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux choisis au moyen d'une méthode de placement responsable.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif et peut revoir, de façon dynamique, l'exposition du fonds aux différentes catégories d'actifs et aux différents marchés
- il peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il utilise l'intégration générale des critères ESG dans le processus de sélection des titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150
- il investira généralement dans des fonds sous-jacents qui respectent certains critères en matière d'ESG utilisés pour évaluer le rendement en matière de durabilité de leurs investissements, et ces critères peuvent comprendre ce qui suit :
  - facteurs environnementaux, comme l'empreinte carbone, le changement climatique, le risque lié à l'eau, l'efficacité des ressources et l'impact sur l'environnement
  - facteurs sociaux, comme les relations avec les employés, les clients, les fournisseurs et les collectivités, les impacts sur la santé publique et les droits de la personne
  - facteurs de gouvernance, comme la rémunération de la haute direction, la structure et la supervision du conseil et la protection des intérêts des actionnaires minoritaires

Le fonds n'est pas autorisé à acheter des titres de fonds sous-jacents qui ne respectent pas le concept général de l'investissement en fonction de facteurs ESG
- il surveille constamment les sociétés dans lesquelles le fonds investit pour repérer des changements qui pourraient avoir une incidence sur leur rentabilité ou sur l'analyse ESG du gestionnaire de portefeuille
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 80 % de titres à revenu fixe et 20 % de titres de capitaux propres
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en tenant compte de leurs objectifs et stratégies de placement, entre autres
- il peut investir directement dans titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux
- il peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des titres étrangers
- les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leur actif dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de haute qualité en attendant de trouver des occasions de placement ou à des fins défensives, compte tenu de la conjoncture économique et de celle du marché
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :
- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Dans le cas des titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans les titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille conservateur durable

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré à revenu fixe mondial
Date de création	Série A : le 14 septembre 2020 Série T6 : le 14 septembre 2020 Série F : le 14 septembre 2020 Série F6 : le 14 septembre 2020 Série G : le 9 août 2021 Série I : le 14 septembre 2020 Série Conseiller : le 14 septembre 2020
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,60 % Série T6 : 1,60 % Série F : 0,60 % Série F6 : 0,60 % Série G : 0,95 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1] Série Conseiller : 1,60 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2020)

[1] Les frais de gestion de la série I ne peuvent dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de préserver la valeur de votre placement et d'offrir la possibilité d'une plus-value modérée en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux choisis au moyen d'une méthode de placement responsable.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif et peut revoir, de façon dynamique, l'exposition du fonds aux différentes catégories d'actifs et aux différents marchés
- il peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il utilise l'intégration générale des critères ESG dans le processus de sélection des titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150
- il investira généralement dans des fonds sous-jacents qui respectent certains critères en matière d'ESG utilisés pour évaluer le rendement en matière de durabilité de leurs investissements, et ces critères peuvent comprendre ce qui suit :
  - facteurs environnementaux, comme l'empreinte carbone, le changement climatique, le risque lié à l'eau, l'efficacité des ressources et l'impact sur l'environnement
  - facteurs sociaux, comme les relations avec les employés, les clients, les fournisseurs et les collectivités, les impacts sur la santé publique et les droits de la personne
  - facteurs de gouvernance, comme la rémunération de la haute direction, la structure et la supervision du conseil et la protection des intérêts des actionnaires minoritaires

Le fonds n'est pas autorisé à acheter des titres de fonds sous-jacents qui ne respectent pas le concept général de l'investissement en fonction de facteurs ESG
- il surveille constamment les sociétés dans lesquelles le fonds investit pour repérer des changements qui pourraient avoir une incidence sur leur rentabilité ou sur l'analyse ESG du gestionnaire de portefeuille
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 60 % de titres à revenu fixe et 40 % de titres de capitaux propres
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en tenant compte de leurs objectifs et stratégies de placement, entre autres
- il peut investir directement dans titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux
- il peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des titres étrangers
- les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leur actif dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de haute qualité en attendant de trouver des occasions de placement ou à des fins défensives, compte tenu de la conjoncture économique et de celle du marché
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :
- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Dans le cas des titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans les titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille équilibré durable

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré neutre mondial
Date de création	Série A : le 14 septembre 2020 Série T6 : le 14 septembre 2020 Série F : le 14 septembre 2020 Série F6 : le 14 septembre 2020 Série G : le 9 août 2021 Série I : le 14 septembre 2020 Série Conseiller : le 14 septembre 2020
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,60 % Série T6 : 1,60 % Série F : 0,60 % Série F6 : 0,60 % Série G : 0,95 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1] Série Conseiller : 1,60 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2020)

[1] Les frais de gestion de la série I ne peuvent dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'établir un équilibre entre la production d'un revenu et la possibilité d'une plus-value en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux choisis au moyen d'une méthode de placement responsable.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif et peut revoir, de façon dynamique, l'exposition du fonds aux différentes catégories d'actifs et aux différents marchés
- il peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il utilise l'intégration générale des critères ESG dans le processus de sélection des titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150
- il investira généralement dans des fonds sous-jacents qui respectent certains critères en matière d'ESG utilisés pour évaluer le rendement en matière de durabilité de leurs investissements, et ces critères peuvent comprendre ce qui suit :
  - facteurs environnementaux, comme l'empreinte carbone, le changement climatique, le risque lié à l'eau, l'efficacité des ressources et l'impact sur l'environnement
  - facteurs sociaux, comme les relations avec les employés, les clients, les fournisseurs et les collectivités, les impacts sur la santé publique et les droits de la personne
  - facteurs de gouvernance, comme la rémunération de la haute direction, la structure et la supervision du conseil et la protection des intérêts des actionnaires minoritaires

Le fonds n'est pas autorisé à acheter des titres de fonds sous-jacents qui ne respectent pas le concept général de l'investissement en fonction de facteurs ESG
- il surveille constamment les sociétés dans lesquelles le fonds investit pour repérer des changements qui pourraient avoir une incidence sur leur rentabilité ou sur l'analyse ESG du gestionnaire de portefeuille
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 60 % de titres de capitaux propres et 40 % de titres à revenu fixe
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en tenant compte de leurs objectifs et stratégies de placement, entre autres
- il peut investir directement dans titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux
- il peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des titres étrangers
- les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leur actif dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de haute qualité en attendant de trouver des occasions de placement ou à des fins défensives, compte tenu de la conjoncture économique et de celle du marché
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :
- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Dans le cas des titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans les titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille croissance durable

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré d'actions mondial
Date de création	Série A : le 14 septembre 2020 Série T6 : le 14 septembre 2020 Série F : le 14 septembre 2020 Série F6 : le 14 septembre 2020 Série G : le 9 août 2021 Série I : le 14 septembre 2020 Série Conseiller : le 14 septembre 2020
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,60 % Série T6 : 1,60 % Série F : 0,60 % Série F6 : 0,60 % Série G : 0,95 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I.[1)] Série Conseiller : 1,60 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 68 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2020)

[1)] Les frais de gestion de la série I ne peuvent dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer une croissance à long terme en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux choisis au moyen d'une méthode de placement responsable.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif et peut revoir, de façon dynamique, l'exposition du fonds aux différentes catégories d'actifs et aux différents marchés
- il peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il utilise l'intégration générale des critères ESG dans le processus de sélection des titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de placement responsable* à la page 150
- il investira généralement dans des fonds sous-jacents qui respectent certains critères en matière d'ESG utilisés pour évaluer le rendement en matière de durabilité de leurs investissements, et ces critères peuvent comprendre ce qui suit :
  - facteurs environnementaux, comme l'empreinte carbone, le changement climatique, le risque lié à l'eau, l'efficacité des ressources et l'impact sur l'environnement
  - facteurs sociaux, comme les relations avec les employés, les clients, les fournisseurs et les collectivités, les impacts sur la santé publique et les droits de la personne
  - facteurs de gouvernance, comme la rémunération de la haute direction, la structure et la supervision du conseil et la protection des intérêts des actionnaires minoritaires

Le fonds n'est pas autorisé à acheter des titres de fonds sous-jacents qui ne respectent pas le concept général de l'investissement en fonction de facteurs ESG

- il surveille constamment les sociétés dans lesquelles le fonds investit pour repérer des changements qui pourraient avoir une incidence sur leur rentabilité ou sur l'analyse ESG du gestionnaire de portefeuille
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 80 % de titres de capitaux propres et 20 % de titres à revenu fixe
- il répartit les actifs entre les FNB et autres OPC sous-jacents en tenant compte de leurs objectifs et stratégies de placement respectifs, entre autres facteurs
- il peut investir directement dans titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux
- il peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des titres étrangers
- les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leur actif dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de haute qualité en attendant de trouver des occasions de placement ou à des fins défensives, compte tenu de la conjoncture économique et de celle du marché
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
  - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
  - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
  - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur les facteurs ESG et d'autres facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Dans le cas des titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans les titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 87 pour obtenir plus de renseignements.

Les fonds d'investissement BMO sont offerts par BMO Investissements Inc.

Offrant des titres des séries A, A (couverte), T4, T5, T6, T8, F, F (couverte), F2, F4, F6, G, I, I (non couverte), FNB, O, M, N, NBA, NBF, S, Fonds du marché monétaire en dollars US BMO privé, série O, Conseiller, Conseiller (couverte) et/ou Classique, si cela est indiqué.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur les fonds dans leurs aperçus du fonds ou aperçus du FNB, rapports de la direction sur le rendement du fonds et états financiers. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Les fonds d'investissement BMO sont offerts par BMO Investissements Inc. Si vous souhaitez obtenir un exemplaire de ces documents et avez souscrit vos titres auprès d'une succursale de BMO Banque de Montréal ou par l'entremise de BMO Centre d'investissement, composez le numéro sans frais 1 800 665-7700 ou envoyez-nous un courriel à l'adresse **fonds@bmo.com**. Si vous souhaitez obtenir un exemplaire de ces documents et avez souscrit vos titres par l'entremise d'un courtier, communiquez avec nous au numéro sans frais 1 800 304-7151, écrivez à BMO Investissements Inc. au 250, rue Yonge, 7e étage, Toronto (Ontario) M5B 2M8 ou envoyez-nous un courriel à l'adresse **servicealaclientele.fonds@bmo.com** ou **bmo.etfs@bmo.com**.

Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de ces documents. Vous pouvez vous procurer ces documents et d'autres informations sur les fonds, comme les circulaires de sollicitation de procurations et les contrats importants, sur le site Web **https://www.bmo.com/gma/ca/conseiller/juridique-reglementaire** ou **www.sedar.com**.

MD/MC Marques déposées/marque de commerce de la Banque de Montréal, utilisée en vertu d'une licence.

Fonds axé sur la sécurité BMO
BMO Fonds du marché monétaire (séries A, F, I, M, FNB et Conseiller)

Fonds axés sur le revenu BMO
BMO Fonds d'obligations (séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds concentré mondial équilibré (séries A, T5, T6, F, F (couverte), F6, I, Conseiller et Conseiller (couverte))
BMO Fonds d'obligations de base (séries A, F, G, I et Conseiller)
BMO Fonds d'obligations de base Plus (séries A, F, G, I, FNB et Conseiller)
BMO Fonds d'obligations mixtes (séries A, F, I et Conseiller)
BMO Portefeuille diversifié de revenu (séries A, T5, T6, T8, F, F6, I et Conseiller)
BMO Fonds d'obligations de marchés émergents (séries A, F, I, I (non couverte) et Conseiller)
BMO Fonds mondial de revenu mensuel (séries A, T6, F et F6)
BMO Fonds d'obligations mondiales stratégiques (séries A, F, I, FNB et Conseiller)
BMO Fonds de croissance et de revenu (séries T5, T8, F, F6, Conseiller et Classique)
BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée* (séries F, Conseiller et Classique)
BMO Fonds de revenu mensuel élevé II (séries A, T5, T8, F, F6, I et Conseiller)
BMO Fonds de revenu mensuel (séries A, T6, F, F6, G et I)
BMO Fonds hypothécaire et de revenu à court terme (séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds d'actions privilégiées (séries A, F, I, Fonds d'actions privilégiées BMO privé, série O et Conseiller)
BMO Fonds d'obligations durables (séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds d'obligations mondiales multisectorielles durables *(auparavant, BMO Fonds d'obligations mondiales multisectorielles)* (séries A, F, I, FNB et Conseiller)
BMO Fonds FNB mondial d'obligations gestion tactique (séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds d'obligations de sociétés américaines (séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds d'obligations américaines à rendement élevé (séries A, F, I, Fonds d'obligations américaines à rendement élevé BMO privé, série O et Conseiller)
BMO Fonds universel d'obligations (séries A, F, I et Conseiller)

Fonds axés sur la croissance BMO
BMO Fonds asiatique de croissance et de revenu (séries A, T6, F, F6, I et Conseiller)
BMO Fonds de l'allocation de l'actif (séries A, T5, T6, F, F6, G, I et Conseiller)
BMO Brookfield Fonds mondial immobilier de technologie (séries A, T6, F, F (couverte), F6, I, FNB, Conseiller et Conseiller (couverte))
BMO Brookfield Fonds mondial d'infrastructures d'énergie renouvelable (séries A, T6, F, F (couverte), F6, I, FNB, Conseiller et Conseiller (couverte))
BMO Fonds FNB de banques canadiennes (séries A, T6, F, F6, I et Conseiller)
BMO Fonds FNB d'actions canadiennes (séries A, F, G et I)
BMO Fonds d'actions canadiennes (séries A, F et I)
BMO Fonds canadien d'actions à grande capitalisation (séries A, T5, F, F6, I et Conseiller)
BMO Fonds d'actions canadiennes sélectionnées (séries A, F, I, NBA, NBF et Conseiller)
BMO Fonds concentré d'actions mondiales (séries A, T6, F, F (couverte), F6, I, Conseiller et Conseiller (couverte))
BMO Fonds concentré d'actions américaines (séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés (séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes (séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés européennes à dividendes élevés (séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés américaines à dividendes élevés (séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds de dividendes (séries A, T5, T6, F, F4, F6, G, I et Conseiller)
BMO Fonds européen (séries A, T6, F, F6, I et Conseiller)
BMO Fonds mondial de dividendes (séries A, T6, F, F6, I et Conseiller)
BMO Fonds mondial de revenu amélioré (séries A, T6, F, F6, I et Conseiller)
BMO Fonds mondial d'actions (séries A, T6, F, F6, I et Conseiller)
BMO Fonds d'infrastructures mondiales (séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds FNB mondial de qualité (séries A, T6, F, F6, I et Conseiller)
BMO Fonds d'occasions de croissance (séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds FNB d'actions internationales (séries A, F, G et I)
BMO Fonds d'actions internationales (séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds valeur internationale (séries A, F, I, N et Conseiller)
BMO Fonds japonais (séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds FNB d'actions canadiennes à faible volatilité (séries A, T4, F, F4, I et Conseiller)
BMO Fonds FNB d'actions américaines à faible volatilité (séries A, T4, F, F4, I et Conseiller)
BMO Fonds d'actions multi factorielles (séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds FNB actions du Nasdaq 100 (séries A, F et I)
BMO Fonds de dividendes nord américains (séries A, T6, F, F6, I et Conseiller)
BMO Fonds d'actions mondiales d'engagement ODD (séries A, F, I et Conseiller)
BMO SIA Fonds ciblé d'actions canadiennes (séries A, F, I, FNB et Conseiller)
BMO SIA Fonds ciblé d'actions nord américaines (séries A, F, I, S, FNB et Conseiller)
BMO Fonds mondial équilibré durable *(auparavant, BMO Fonds mondial équilibré)* (séries A, T6, F, F6, I et Conseiller)
BMO Fonds d'actions canadiennes à perspectives durables (séries A, F, I, Fonds d'actions canadiennes à perspectives durables BMO privé, série O et Conseiller)
BMO Fonds d'actions chinoises à perspectives durables (séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables (séries A, F, I, Fonds d'actions mondiales à perspectives durables BMO privé, série O, S et Conseiller)
BMO Fonds FNB équilibré gestion tactique (séries A, F, G, I et Conseiller)
BMO Fonds FNB dividendes gestion tactique (séries A, T6, F, F6, G, I, FNB et Conseiller)
BMO Fonds FNB mondial d'allocation de l'actif gestion tactique (séries A, T4, F, F4, I et Conseiller)
BMO Fonds FNB mondial d'actions gestion tactique (séries A, T6, F, F6, I, S et Conseiller)
BMO Fonds FNB mondial de croissance gestion tactique (séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds d'actions américaines toutes capitalisations (séries A, F, I, FNB et Conseiller)
BMO Fonds de dividendes américains (séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds FNB d'actions américaines (séries A, F, G et I)
BMO Fonds d'actions américaines (séries A, A (couverte), F, F (couverte), I, N, Conseiller et Conseiller (couverte))
BMO Fonds d'actions américaines Plus (séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds leadership féminin (séries A, F, I, FNB et Conseiller)

Fonds axés sur les actions de croissance BMO
BMO Fonds canadien d'actions à faible capitalisation (séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds FNB actions du secteur énergie propre (séries A, F et I)
BMO Fonds des marchés en développement (séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds mondial à petite capitalisation (séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds de métaux précieux (séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds de ressources (séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds américain à petite capitalisation (séries A, F, I et Conseiller)

BMO Portefeuilles FNB
BMO Portefeuille FNB à revenu fixe (séries A, T6, F, F2, F6, G, I et Conseiller)
BMO Portefeuille FNB de revenu (séries A, T6, F, F2, F4, F6, G, I et Conseiller)
BMO Portefeuille FNB conservateur (séries A, T6, F, F2, F4, F6, G, I et Conseiller)
BMO Portefeuille FNB équilibré (séries A, T6, F, F2, F4, F6, G, I et Conseiller)
BMO Portefeuille FNB croissance (séries A, T6, F, F2, F4, F6, G, I et Conseiller)
BMO Portefeuille FNB actions de croissance (séries A, T6, F, F2, F4, F6, G, I et Conseiller)

Fonds en dollars US BMO
BMO Portefeuille FNB de revenu en dollars US (séries A, T6, F, F6, I et Conseiller)
BMO Portefeuille FNB conservateur en dollars US (séries A, T6, F, F6, I et Conseiller)
BMO Portefeuille FNB équilibré en dollars US (séries A, T6, F, F6, I et Conseiller)
BMO Fonds équilibré en dollars US (séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds de dividendes en dollars US (séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds indice actions en dollars US (séries A et F)
BMO Fonds du marché monétaire en dollars US (séries A, F, Fonds du marché monétaire en dollars US BMO privé, série O et Conseiller)
BMO Fonds américain de revenu mensuel en dollars US (séries A, T5, T6, F, F6 et Conseiller)

Fonds catégorie de société BMO±
BMO Catégorie asiatique de croissance et de revenu (séries F et Conseiller)
BMO Catégorie actions canadiennes (séries A, F et Conseiller)
BMO Catégorie dividendes (séries A, F et Conseiller)
BMO Catégorie mondiale de dividendes (séries A, T5, F, I et Conseiller)
BMO Catégorie mondiale énergie (séries A, F et Conseiller)
BMO Catégorie mondiale d'actions (séries A, F et Conseiller)
BMO Catégorie FNB mondial à faible volatilité (séries A, T6, F, F6 et Conseiller)
BMO Catégorie Chine élargie (séries A, F et Conseiller)
BMO Catégorie valeur internationale (séries A, F, I et Conseiller)
BMO Catégorie actions américaines (séries F et Conseiller)
BMO Portefeuille de revenu CatégorieSélect^MD (séries A, T6, F, F6 et Conseiller)
BMO Portefeuille équilibré CatégorieSélect^MD (séries A, T6, F, F6 et Conseiller)
BMO Portefeuille croissance CatégorieSélect^MD (séries A, T6, F, F6 et Conseiller)
BMO Portefeuille actions de croissance CatégorieSélect^MD (séries A, T6, F, F6 et Conseiller)
BMO Catégorie Portefeuille FNB de revenu (séries A, T6, F, F6 et Conseiller)
BMO Catégorie Portefeuille FNB équilibré (séries A, T6, F, F2, F6 et Conseiller)
BMO Catégorie Portefeuille FNB croissance (séries A, T6, F, F6 et Conseiller)
BMO Catégorie Portefeuille FNB actions de croissance (séries A, T6, F, F6 et Conseiller)

Portefeuilles FondSélect^MD BMO
BMO Portefeuille de revenu FondSélect^MD (séries A et F)
BMO Portefeuille équilibré FondSélect^MD (séries A, F et NBA)
BMO Portefeuille croissance FondSélect^MD (séries A, F et NBA)
BMO Portefeuille actions de croissance FondSélect^MD (séries A, F et NBA)

Portefeuilles FiducieSélect^MD BMO
BMO Portefeuille à revenu fixe FiducieSélect^MD (séries A, T6, F, F6, I et Conseiller)
BMO Portefeuille de revenu FiducieSélect^MD (séries A, T6, F, F6, I et Conseiller)
BMO Portefeuille conservateur FiducieSélect^MD (séries A, T6, F, F6, I et Conseiller)
BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect^MD (séries A, T6, F, F6, I et Conseiller)
BMO Portefeuille croissance FiducieSélect^MD (séries A, T6, F, F6, I et Conseiller)
BMO Portefeuille actions de croissance FiducieSélect^MD (séries A, T6, F, F6, I et Conseiller)

Portefeuilles d'éducation Objectif BMO
BMO Portefeuille d'éducation Objectif Revenu (séries A et F)
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2025 (séries A et F)
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2030 (séries A et F)
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2035 (séries A et F)
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2040 (séries A et F)

BMO Portefeuilles de retraite
BMO Portefeuille de retraite revenu (séries A, T4, T6, F, F4, F6, G, I et Conseiller)
BMO Portefeuille de retraite conservateur (séries A, T4, T6, F, F4, F6, G, I et Conseiller)
BMO Portefeuille de retraite équilibré (séries A, T4, T6, F, F4, F6, G, I et Conseiller)

BMO Fonds Réduction du risque
BMO Fonds à revenu fixe Réduction du risque (séries F, I et Conseiller)
BMO Fonds d'actions Réduction du risque (séries F, I et Conseiller)

BMO Portefeuilles Ascension^MC
BMO Portefeuille de revenu Ascension^MC (séries A, T6, F et F6)
BMO Portefeuille conservateur Ascension^MC (séries A, T6, F et F6)
BMO Portefeuille équilibré Ascension^MC (séries A, T6, F et F6)
BMO Portefeuille croissance Ascension^MC (séries A, T6, F et F6)
BMO Portefeuille actions de croissance Ascension^MC (séries A, T6, F et F6)

BMO Portefeuilles durables
BMO Portefeuille de revenu durable (séries A, T6, F, F6, G, I et Conseiller)
BMO Portefeuille conservateur durable (séries A, T6, F, F6, G, I et Conseiller)
BMO Portefeuille équilibré durable (séries A, T6, F, F6, G, I et Conseiller)
BMO Portefeuille croissance durable (séries A, T6, F, F6, G, I et Conseiller)

5123851 (05/22)

COMMENT NOUS JOINDRE
BMO Investissements Inc., 250, rue Yonge, 7e étage, Toronto (Ontario) M5B 2M8

* Société d'investissement à capital variable offrant des actions.
± Chacun de ces fonds est une catégorie de Catégorie de société BMO Inc., société d'investissement à capital variable.